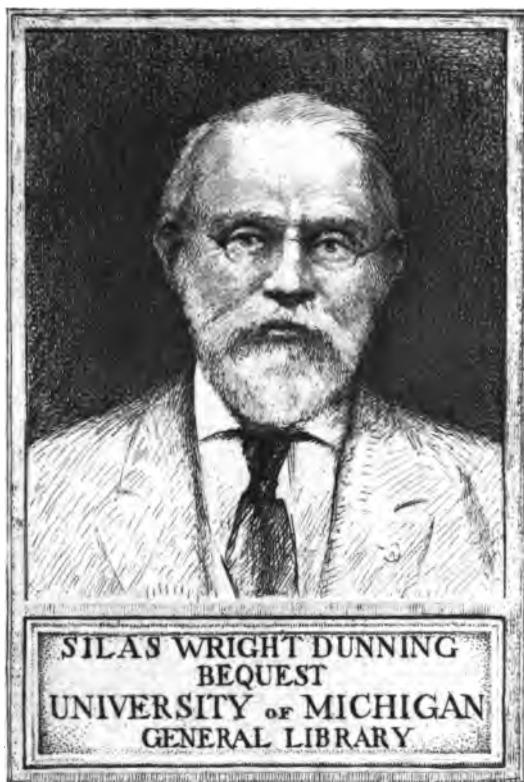
Galland & Combe



LE

CONSERVATEUR

Le Roi, la Charte, et les Honnêtes Gens.

TOME SIXIÈME.



PARIS,

AU BUREAU DU CONSERVATEUR,

CHEZ LE NORMANT FILS, RUE DE SEINE, N° 8.

M. DCCC. XX.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE.

LE CONSERVATEUR.

AVIS.

Les Personnes dont la Souscription finit avec le tome cinquième (65e Livraison), *et qui sont dans l'intention de souscrire pour le sixième volume, sont invitées à vouloir bien faire parvenir leur renouvellement de suite, si elles veulent éviter tout retard dans l'envoi de leurs Livraisons.*

Les Souscripteurs des départemens sont aussi priés, pour prévenir toute erreur, d'écrire leurs noms et leurs adresses bien lisiblement, et surtout de ne pas oublier, comme cela est arrivé plusieurs fois, d'indiquer le lieu de poste par lequel ils sont servis.

On ne peut souscrire que du commencement d'un volume.

Le prix du volume est de 14 fr. par la poste.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, *à M. Le Normant, fils, rue de Seine, n° 8, F. S. G.*

DU PRINCIPE POLITIQUE.

« Mais si le législateur, se trompant dans son objet,
» prend un principe différent de celui qui naît de la
» nature des choses..... l'Etat ne cessera d'être agité
» jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invin-
» cible nature ait repris son empire. » J. J. Rousseau,
Contrat Social, Liv. Ier, Chap. II.

C'est une erreur commune à ceux qui exercent le pouvoir que de n'en pas reconnoître les bornes. Ils ne calculent ordinairement que les résistances

personnelles, et ils imaginent que, lorsqu'ils les auront détruites, ils seront maîtres de choisir à leur gré leurs voies et leurs moyens. Le pouvoir a aussi son illusion, qui lui représente, au-delà d'une légère difficulté à vaincre, une plénitude de puissance qui n'aura plus de limites; et il ne cesse d'être séduit, quoiqu'il ne cesse d'être trompé.

Mais cette erreur est manifeste; les véritables résistances sont dans les choses, parce qu'elles sont toujours gouvernées par des antécédens positifs; et ces antécédens tracent une route étroite dont on ne peut s'écarter sans se perdre.

Pour que les choses n'offrissent par elles-mêmes aucunes résistances, il faudroit que les principes cessassent d'avoir leurs conséquences, les causes leurs effets, et que les affaires humaines fussent entièrement livrées au hasard.

Il n'en est pas ainsi; et au contraire les lois morales qui gouvernent la société des hommes sont aussi fixes, aussi absolues que celles qui régissent le monde physique: l'homme peut à son gré, et par le libre arbitre qui lui appartient, violer les unes et les autres; mais il est soumis à tous les maux qui sont les conséquences inévitables de ces violations. S'il méconnoît les lois de la nature, il peut porter dans ses veines du poison au lieu de nourriture; se brûler au feu qui devoit le réchauffer; rester écrasé sous le poids que, dans sa présomption, il avoit cru pouvoir soulever: de même, s'il refuse de reconnoître les lois immuables de l'ordre social, il détruit dans ses mains le pouvoir qu'il voudroit établir; il brise les liens de la société, au lieu de les raffermir, et, au lieu de fixer l'ordre, il répand le trouble et la confusion; enfin il est toujours victime de ses erreurs, parce qu'il ne sauroit échapper à la nécessité des conséquences; et c'est la nécessité des conséquences qu'on a très-bien nommée en l'appelant *la force des choses*.

Cette force des choses, considérée dans les rapports politiques, est donc l'action continuelle qu'exerce sur toutes les conditions de l'Etat social le principe qui forme et régit chaque société. L'existence de ce principe ne sauroit être mise en doute, puisque nous le voyons agir sans cesse dans la société humaine, comme la vie dans chaque être particulier.

Je n'établis ici rien de nouveau; tous ceux qui ont voulu s'élever à quelque hauteur dans les considérations politiques ont été forcés de remonter à ce principe qui dirige et anime l'existence politique des Etats. Montesquieu commence son ouvrage par la définition du principe qui constitue les diverses formes de gouvernement (1). Longtemps avant lui, Machiavel avoit senti cette vérité, au point qu'avant de traiter les plus graves questions, il examine d'abord *quels ont été généralement les principes de toute cité, et quel fut celui de la république romaine* (2); et plus tard il établit d'une manière admirable *comment, pour assurer une longue existence à un Etat, il est nécessaire de le ramener souvent à son principe* (3).

Montesquieu, plus hardi que Machiavel, a osé exprimer par un seul mot chacun de ces principes; mais il a entrepris en cela peut-être plus qu'il n'est donné à la puissance des langues : aussi n'a-t-il trouvé que des expressions générales, telles que les mots d'*honneur*, de *vertu*, qu'il a pris dans leurs acceptions les plus vagues; les définitions qu'il en donne sont embarrassées, et l'application qu'il en fait est plus ingénieuse que vraie (4). Machiavel se contente de les définir par

(1) *Esprit des Lois*, liv. III, chap. 1er et suivans.

(2) Discours sur la première décade de Tite-Live, livre Ier, chap. 1er.

(3) *Idem*, livre III, chap. 1er.

(4) Tout se ressent, dans ce passage de Montesquieu, de la

les traits principaux qui caractérisent leurs effets, et il est vrai de dire que ce principe générateur se conçoit plus facilement qu'il ne s'exprime. On ne sauroit le nommer, et on ne peut le faire connoître avec précision que par les principaux traits qui le manifestent.

Dès l'instant qu'on reconnoît l'existence de ce principe, on sent l'importance de définir ses caractères distinctifs, et on les trouve toujours clairement exprimés dans l'histoire de chaque peuple, dans ses mœurs, dans ses opinions, enfin dans toute son existence morale.

Si nous recherchons d'après cela, par la pensée, quels sont en France ses véritables développemens, nous trouvons : la monarchie héréditaire, les garanties des libertés publiques et privées, fondées sur le droit général et particulier d'exposer ses griefs ; la concentration du pouvoir politique et le concours général à l'administration des intérêts communs ; la plus entière indépendance de l'ordre judiciaire ; les classifications établies sur les divers états exercés dans la société et les titres honorifiques fixés sur la propriété territoriale.

Telles sont les principales manifestations de l'esprit qui a vivifié l'Etat social en France, et qui a formé le caractère national. C'est de lui que nous viennent cet accord qui nous est naturel d'une noble soumission et d'une juste indépendance, ce sentiment de sa propre dignité, cette délicatesse qui donne le besoin de l'estime des autres, cet amour des distinctions et cette haine des barrières qui en fermeroient l'accès, enfin ces sen-

---

gêne où il s'étoit placé : *L'honneur*, dit-il, *c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition.* (Livre III, chap. 6.) Et, dans la note du chapitre 5, même livre, il dit : « Je parle » ici de la vertu politique, qui est la vertu morale dans le sens » qu'elle se dirige au bien général ; *fort peu de vertus morales* » *particulières, et point du tout de cette vertu qui a du rapport* » *aux vérités révélées.* »

timens précieux qui composent ensemble cet HONNEUR tout français, qui a toujours été, dans notre belle patrie, le premier mobile et le dernier but.

Les caractères du principe social que nous venons d'énumérer sont tels qu'on les retrouve dans nos institutions, dans nos lois, dans nos mœurs. Ils ont précédé la révolution, et ils lui ont survécu, objets de nos vœux et de nos efforts quand il s'agit de les obtenir, de nos regrets quand nous les avons perdus, sujet de bien-être et de satisfaction générale quand on nous en fait jouir. C'est pour nous le fond des choses; et, pourvu que nous l'obtenions, peu nous importe la forme qui doit nous le garantir.

Lorsque le pouvoir prend ce principe pour guide, sa marche est facile et assurée; les esprits sont préparés à en admettre toutes les conséquences, les résistances cessent. Mais au contraire, si le pouvoir se place en opposition, tout est incertain, irrégulier dans sa marche; la résistance s'établit partout, et tous les efforts ne produisent que désordre et déchiremens.

Et telle est chez nous la cause du mal; mais, avant de montrer comment la marche du gouvernement opposée au principe remis en vigueur par la restauration, a produit seule l'état d'incertitude, de malaise et de violence dans lequel nous nous trouvons, il est nécessaire d'établir d'une manière plus claire comment se forme et s'établit le principe des institutions, comment il agit continuellement sur elles, enfin comment il se prête aux modifications qui surviennent naturellement dans l'existence sociale. Ces questions ont peut-être assez d'intérêt pour qu'on me pardonne de les traverser. Je le ferai le plus rapidement que me le permettront l'importance du sujet et la clarté qu'il demande.

Si nous remontons à la source de tout ce qui a

été établi, de tout ce qui a *duré* parmi les hommes, les différens cultes, les gouvernemens, les législations, les mœurs et même les langues et les arts, nous trouvons toujours un principe simple et fécond, présenté par la nature des circonstances, à une époque propre à le développer, et cette époque est en général bornée à l'enfance des peuples. Dès que ce principe est reconnu, il saisit et domine l'esprit des hommes, de telle sorte qu'ils travaillent tous naturellement et par analogie à le fortifier et l'étendre dans toutes les parties où il peut et doit pénétrer; ils sont guidés dans ce travail par le sentiment naturel qui les porte à former et perfectionner toutes les parties de l'Etat social; c'est cet esprit de conséquence qui, peu à peu, lie tous les fils des choses humaines, de manière à en former un tissu uniforme.

Ces principes sont comme les germes dans la nature, il n'est pas donné aux hommes de les créer, ils viennent de plus haut; mais il leur appartient de les développer suivant leurs besoins, et ils ne peuvent le faire qu'en marchant de conséquences en conséquences, d'analogies en analogies. Ce développement est encore soumis à une condition absolument nécessaire : c'est *le temps*, le temps auquel rien ne peut suppléer; le temps qui peut seul faire croître, fleurir et fructifier les branches de l'arbre social.

Cependant l'instabilité des choses amène continuellement des circonstances nouvelles, qui peuvent modifier insensiblement le principe social. Ces modifications, qui s'opèrent peu à peu, lentement, par des conséquences naturelles, et dans les règles de l'analogie, sont une véritable et utile régénération, et pour ainsi dire de nouvelles branches qui se produisent naturellement sur le même arbre, et peuvent ainsi changer insensiblement sa forme, en lui donnant une nouvelle vigueur.

Mais c'est en vain qu'on prétendroit lui faire porter des rameaux qui ne lui appartiendroient pas, ou qui ne seroient pas d'une nature tellement semblable, qu'il pût les adopter, et que ses sucs pussent facilement les nourrir; ou, pour parler sans figure, c'est en vain qu'on espéreroit changer la nature du principe social, ou en tirer une série de nouvelles conséquences, telles que l'imagination ou les passions des hommes peuvent les inventer. C'est là que tous les efforts échouent : on imagine et on prête des conséquences à un principe qui n'a point d'existence réelle, et le vain échafaudage de cette œuvre fantastique s'évanouit à la première résistance que lui opposent la vérité et la force des choses. . . . .

Ainsi, tout principe qui ne renferme pas en lui les conditions de la vie sociale, telles que l'observation des temps passés nous les fait connoître pour chaque peuple, est un principe faux, qui ne sauroit communiquer à ses conséquences la vie qu'il n'a pas lui-même, et à l'Etat une organisation qui puisse le faire exister. Mais son action n'en est pas moins réelle; il agit comme les causes de la maladie, qui fermentent dans le corps humain : il peut rompre l'harmonie des rapports établis par le principe qui a formé la société, et même les détruire en déchirant l'Etat; mais il ne sauroit créer une nouvelle vie, car il n'en possède pas les conditions : il ne peut rien produire, rien établir.

Voilà cependant l'ouvrage que nous avons péniblement essayé pendant trente ans, et que nous sommes prêts à recommencer; voilà l'histoire de la révolution et de tous les essais qu'elle a faits de tous les gouvernemens : elle n'a jamais pu en maintenir un seul; que dis-je? elle n'a pas seulement pu nous laisser le produit d'une seule institution recommandable. . . . .

Buonaparte fût plus habile : il emprunta au principe du gouvernement ancien tout ce qu'il pouvoit fournir d'utile au pouvoir absolu; mais il eut bien soin d'en écarter tout ce qu'il renfermoit de précieux pour établir la liberté légale. Il plaça l'hérédité dans l'usurpation, la concentration du pouvoir dans le commandement de l'armée, créa des nobles, et accorda des titres fondés sur des propriétés; enfin il élargit l'échelle des distinctions, et tous ceux qui voulurent servir sa puissance furent appelés à y monter; en même temps il compléta ce système absolu avec un grand esprit de conséquence : les départemens, les administrations, la justice, l'université, et jusqu'au clergé, tout fut soumis, sous des chefs absolus, à un système à peu près militaire, où l'avancement progressif assuroit une entière subordination. Il trouva une sorte de force dans la simplicité et l'unité de sa conception, et surtout dans ce qu'elle avoit d'analogue au principe ancien qui dominoit encore les esprits et les mœurs; mais il n'en avoit adopté qu'une partie : les garanties des libertés publiques et particulières furent anéanties avec le droit et l'usage de réclamer le redressement des griefs; les classifications sociales ne vinrent pas prêter leur appui à l'ordre public : on ne fut plus appelé à la discussion des intérêts communs; ses agens seuls les administroient, ou plutôt les gouvernoient despotiquement; et cette portion des besoins moraux qu'il avoit repoussée, travailloit sourdement contre lui, et mina son ouvrage; enfin il se brisa faute d'avoir compris qu'il n'y avoit de force réelle que dans les conséquences entières de ce principe que la révolution avoit cherché à ébranler, mais n'avoit pas pu détruire.

L'événement de sa chute prouva bien que la véritable cause étoit celle que nous lui assignons

ici : car à l'instant même la France et l'Europe ne s'arrêtèrent pas à chercher de nouvelles combinaisons ; et, pour établir un gouvernement qui offrît des garanties de stabilité, elles choisirent celui qui rapportoit naturellement avec lui la force de ce même principe de la monarchie française, auquel les princes de la maison régnante étoient unis par tous les souvenirs.

Dès le premier moment tous les esprits non-seulement se trouvèrent soumis, mais travailloient déjà avec un admirable système de conséquence à compléter le rétablissement de ce qui devoit être ; chacun en retrouvoit en lui-même le type naturel ; les ministres seuls, effrayés de je ne sais quels fantômes, égarés par je ne sais quels vertiges de philosophisme, arrêtèrent l'élan et mirent en doute si c'étoit le principe monarchique, ou quelque nouvelle combinaison révolutionnaire qui devoit animer le gouvernement rétabli : ils imaginèrent que la révolution étoit quelque chose de positif, qu'elle pouvoit servir à l'organisation de la monarchie, tandis qu'elle n'étoit que destruction, et ils traitèrent avec la destruction, ou, en d'autres termes, ils demandèrent à la mort de leur fournir les élémens de la vie.

La Charte fut improvisée sous ces auspices : elle se ressentit peut-être trop du vague et de l'incertitude des idées du moment ; mais cependant il faut avouer que cette lettre morte pouvoit être animée par un esprit qui lui auroit donné la vie, si on l'avoit pénétrée des mœurs, et, pour ainsi dire, de la jurisprudence de la monarchie ; mais elle fut livrée, sans appuis et sans précautions, à la foule des esprits : les passions les plus aveugles la saisirent comme une arme offensive, les intérêts les plus hostiles s'en firent un bouclier, et elle fut ensuite dénaturée par les conséquences

tortionnaires, fausses et violentes, qu'on parvint à lui arracher.

Dès l'époque de 1814, les esprits avoient été écartés par ces faux systèmes de la route naturelle qui leur sembloit tracée ; ils ne surent plus où se rattacher, et le 20 mars trouva toutes les opinions incertaines, et pour ainsi dire déroutées.

La leçon qu'on devoit tirer de cette époque déplorable fut cependant perdue ; et tandis que chacun, guidé par un heureux instinct, sembloit rappeler le gouvernement à son principe, il ne cessoit de s'en écarter continuellement ; mais il est juste de remarquer que cette administration, formée en présence des étrangers, fut sans cesse embarrassée par leur influence, leurs prétentions et leurs désordres ; elle en étoit tous les jours aux expédiens ; ce n'est pas alors qu'on peut fixer des principes ; ceux qui la composoient eurent au moins le mérite de laisser la France à elle-même, et de ne point combattre, dans l'intérêt de leur pouvoir, ce sentiment monarchique qui dominoit les esprits, et qui dicta les choix des colléges électoraux ; le ministère ne se trouva pas composé d'élémens assez homogènes pour se présenter devant les Chambres : il s'éloigna à leur approche.

Ceux qui le remplacèrent, bien plus foibles de talent, perdirent une position bien plus favorable ; ils ne comprirent pas les conséquences de ce principe monarchique qui forma tout de suite le lien de la majorité de la Chambre de 1815 ; ils empêchèrent son développement naturel, et le signalèrent d'abord à la haine publique. Ils voulurent inventer un royalisme d'une autre espèce : ils continuèrent, pour la défense de leurs intérêts, ce qu'ils avoient d'abord fait par l'aveuglement de leur amour-propre ; ils furent obligés d'appeler à leur secours des passions ennemies ;

enfin ils imaginèrent de trouver dans la violence qui leur dicta l'ordonnance du 5 septembre, la force qu'ils ne pouvoient avoir qu'en prenant pour guide ce principe tout français et tout monarchique dont ils brisoient les organes.

Dès ce moment, entraînés par la force irrésistible des choses, ils ne furent plus maîtres de chercher d'autres routes et d'autres moyens; le chemin qui se fermoit derrière eux devenoit toujours plus étroit et plus difficile. Ils avoient d'abord méconnu le principe qui devoit seul les diriger; bientôt ils furent obligés de le combattre ouvertement, et les moyens qu'on employa dans cette guerre furent d'autant plus violens, qu'on la faisoit à l'invincible nature des choses.

La loi des élections fut tracée en haine de tout ce qu'il y avoit de monarchique dans les hommes et dans les dispositions; et, comme si la révolution n'avoit pas assez fait pour la démocratie, on se chargea d'achever son ouvrage. Elle n'avoit pu venir à bout d'établir la loi agraire, on trouva le moyen de la placer au moins dans l'ordre politique, en donnant toute la force de l'élection à la propriété la plus inférieure, et en faisant totalement disparoître la prépondérance de la haute propriété.

Bientôt après, comme si la marche des influences politiques eût été trop lente, on chercha ce qu'il pouvoit y avoir de plus actif dans les intérêts des passions, et on leur sacrifia à la fois, dans la loi de recrutement, et les droits de la couronne et l'espoir d'une armée française et royale.

Mais que pouvoient ces conceptions foibles et incohérentes, contre le principe qu'elles attaquoient! Inébranlable dans sa marche, immuable dans ses conséquences, il résistoit partout. Ces prétendues lois n'avoient point d'exécution légale,

et il falloit, pour leur en donner quelque apparence, employer toute la violence et tout l'arbitraire qui les avoient dictées.

Cette résistance, qui étoit bien moins l'ouvrage des hommes que celle du principe social, avertit plusieurs de ceux qui avoient entraîné l'Etat dans cette route de perdition; mais ils ne comprirent pas où il falloit se replacer pour trouver toute la force des conséquences: ils abandonnèrent, faute de la bien connoître, une position qui offroit des chances de salut.

Cependant l'esprit social trouve toujours des organes pour se manifester : àpeine ses inspirations paroissoient-elles repoussées pour toujours, que le premier corps de l'Etat, guidé par un instinct de conservation, attaqua tout ce système d'inconséquences dans la loi d'élection, qui en étoit le principal mobile; les ministres, sans motif plus honorable que celui de conserver leurs places, ne répondirent à ce grand acte de bien public qu'en abusant de la loi fondamentale au point de la faire servir à dénaturer la première de ses institutions.

Le même motif d'intérêt les engage aujourd'hui à renverser cette même loi d'élection qu'ils défendoient alors avec acharnement.

Que l'on compare cette marche toute révolutionnaire, dont tous les pas sont marqués par des secousses, des éclats et des violences, à la marche tranquille et régulière d'un gouvernement qui suivroit avec calme les indications du principe qui régit la société, et l'on verra que tandis que celui-ci acquerroit progressivement des forces toujours croissantes, imposeroit le respect aux peuples et la considération aux étrangers, celui-là, au contraire, use tous ses efforts sur lui-même, rencontre des obstacles partout où il devroit puiser des forces, décompose le pouvoir, jette le peuple dans les

craintes et les incertitudes, et perd l'estime de ses alliés.

A présent, ministres du Roi, contemplez votre ouvrage; voyez à quel point vous avez compromis les vrais intérêts de notre pays, ces intérêts puissans qui se vengent toujours quand ils sont méconnus: l'hérédité de la couronne est un vain mot lorsqu'elle a perdu le respect qui la tient inviolable, et la force qui peut en maintenir les droits; nos libertés sont sans défense, le droit de pétition, déshonoré, ne peut plus leur servir de garantie; le pouvoir politique est disséminé, et l'autorité la plus arbitraire s'appesantit sur ces intérêts publics, qui devroient être réglés en commun; l'ordre judiciaire est sans indépendance, puisqu'il n'est plus sans ambition; les divers états de la société sont confondus; et toute idée de liens et de hiérarchie a disparu; les titres n'ont plus aucune valeur, aucune signification, parce qu'ils sont sans existence et sans domicile; enfin, la carrière des honneurs et des emplois, ouverte seulement à la servilité, semble fermée pour toujours à l'honneur.

Voila cependant, en vérité, où nous sommes arrivés; au lieu d'animer la forme politique qu'on vouloit établir, de ce qu'il y avoit encore de vivant dans l'esprit de la nation, l'ignorance et les passions s'en sont emparées, et elles en ont tiré, à leur manière, tant de fausses inductions, qu'elles en ont vicié et successivement détruit toutes les dispositions, de telle sorte que nous ne pouvons plus retrouver dans les suites naturelles du présent, une espérance raisonnable pour l'avenir.

Vous donc qui tenez encore dans vos foibles mains les rênes d'un pouvoir que vous n'avez pas su guider, faites un retour sur le passé; voyez ce que vous avez fait de la France. Tremblez devant les résultats qui vous menacent; apprenez, s'il en est

temps encore; apprenez quelles sont chez nous les conditions d'un pouvoir stable et régulier : le jour où vous saurez vous y replacer, vous trouverez dans leur puissance un invincible auxiliaire; mais leur puissance vous écrasera, si vous continuez à les méconnoître.

Et vous qui, égarés par de misérables intérêts, formez des vœux que la patrie désavoue, jetez de bonne foi vos regards en arrière; voyez quelle longue et cruelle expérience a prouvé l'incertitude et le danger de vos théories. Jugez vous-mêmes qu'elles sont vaines et impuissantes pour créer chez nous les pouvoirs que demande la société. Arrêtez, s'il est possible, la course aveugle de vos passions; vous seriez dévorés les premiers dans l'abîme où vous voulez nous entraîner.

Vous, enfin, hommes de la monarchie, qui en avez conservé les principes et l'honneur, quelque longues que soient nos adversités, rassurez-vous; notre belle France ne périra pas, et vous portez en vous, par une sage tradition et un instinct généreux, ces pensées salutaires et ces nobles sentimens qui peuvent seuls développer notre existence politique, raffermir l'État, nous rendre tranquilles au dedans, et respectables au dehors. Enfin, vous portez seuls l'espérance de l'avenir; voilà votre force, voilà votre habileté.

Sur les inquiétudes publiques.

Tous les ans, à l'approche du budget, l'horizon politique s'éclaircit; des bruits plus favorables circulent dans le public, comme ces vents plus doux qui, au sortir de la saison des frimas, viennent attiédir l'atmosphère. On fait quelques concessions à l'opinion publique, et un avenir plus heureux

est offert, dans le lointain, aux craintes comme aux espérances : c'est véritablement le printemps de l'année politique.

Le budget provisoire est-il accordé ? le ciel se rembrunit, les craintes reparoissent, les espérances s'éloignent. Il y a eu quelques changemens dans le personnel de l'administration, il n'y en a aucun dans le système du gouvernement, et quelques jours moins nébuleux sont suivis d'une année de brouillards ou d'orages.

J'ai fait l'histoire du passé, et n'ai pas prétendu faire celle de l'avenir; peut-être, pouvons-nous, en ce moment, nous attendre à des jours plus long-temps sereins. J'en embrasse volontiers l'espérance, et j'en attends la garantie.

Quoi qu'il en soit, la demande qui se renouvelle tous les ans, d'un crédit provisoire, et de quelques douzièmes à percevoir sur quelques impôts, en attendant la loi définitive des finances, tous les ans a été accordée.

Tous les ans, les Chambres ont alloué tous les comptes, accordé tous les crédits, consenti tous les impôts; et, si, rarement encore, elles ont fait quelque diminution sur le crédit particulier de quelques ministres, elles l'ont exigée, bien moins pour faire toutes les économies possibles, que pour ne pas laisser prescrire leur droit et leur intention d'en obtenir de réelles.

L'octroi des fonds nécessaires aux divers services publics, est le seul point par lequel les Chambres touchent à l'administration. Tout le reste dépend du gouvernement. Il prend, pour ainsi dire, à *forfait*, de la nation, moyennant les contributions qu'elle lui donne en argent et en hommes, le maintien de la tranquillité, et le soin du bien-être public, bien différens de la tranquillité et du bonheur domestiques sur lesquels il ne peut rien. Une fois le paiement assuré, les Chambres

n'ont plus rien à faire qu'à examiner si le gouvernement a rempli les conditions de l'entreprise.

Cependant, dans le discours émané du trône, à l'ouverture de la session actuelle, le Roi qui, placé au sommet de l'Etat, juge tous les besoins, et connoît toutes les souffrances, nous apprend « que de » justes motifs de craintes se mêlent à nos espé» rances, et réclament aujourd'hui notre plus » sérieuse attention; qu'une inquiétude *vague*, » mais *réelle*, préoccupe tous les esprits; que cha» cun demande au présent des gages de sa durée, » et que la nation ne goûte qu'imparfaitement les » premiers fruits du régime légal et de la paix... »

C'est donc entrer dans les vues du Roi lui-même, que de faire une attention sérieuse à cet état de malaise et d'inquiétude; et quel moment plus favorable pour en rechercher les causes, que celui où le gouvernement demande aux Chambres les moyens infaillibles avec lesquels on dissipe tant d'inquiétudes privées et publiques, de l'argent?

Quoi que nous ayons pu dire des devoirs et des engagemens du gouvernement envers la nation, il est vrai, cependant, qu'il peut y avoir des causes d'inquiétudes et de désordre qu'il ne dépend pas du gouvernement de faire cesser.

Mais est-ce dans les dispositions malveillantes de la nation, que nous devons chercher la cause de ces inquiétudes vagues, mais réelles? Non: le Roi a daigné nous dire que « partout les lois avoient » trouvé une facile exécution, et que nulle part » la tranquillité publique n'avoit été essentielle» ment troublée. »

Est-ce les dispositions hostiles des étrangers, à notre égard, qu'il en faut accuser? Non: le Roi nous a dit « que nos relations amicales avec les » divers Etats des deux Mondes, continuoient à » être le gage d'une longue paix. »

Est-ce à l'état malheureux de nos finances et de

notre crédit, qu'il faudroit l'attribuer? Non : le ministre des finances, parlant au nom du Roi, nous a dit que nos finances n'avoient jamais été dans une situation plus prospère, et la hausse progressive de nos fonds publics, au milieu de toutes les inquiétudes, parle encore plus haut que le ministre, en faveur de la solidité de notre crédit.

Est-ce enfin à la nature qu'il faut s'en prendre? Non : la nature a été libérale envers nous, et le Roi nous a dit « que deux années d'abondance avoient » réparé en partie les maux de la disette. »

Toutes ces causes d'inquiétudes seroient, j'en conviens, plus ou moins indépendantes du gouvernement, et auroient pu tromper ses intentions et déconcerter ses mesures.

Mais il faut le dire : quand on ne peut trouver ni dans les dispositions de la nation, ni dans celles de ses voisins, ni dans le désordre de ses finances, ni dans les rigueurs de la nature, le principe de cette inquiétude vague, mais réelle, qui se méfie du présent, et redoute l'avenir, il faut la chercher dans le gouvernement, et l'entrepreneur a manqué à quelque clause de son bail. Il a employé de mauvais matériaux, et refusé, peut-être, comme trop exigeans, les meilleurs ouvriers.

Parlons sans figure. Un système indécis et foible de gouvernement, seroit la seule cause des inquiétudes vagues, mais réelles; et par cela seul, qu'elles sont vagues, et cependant réelles, il ne faudroit pas la chercher ailleurs, parce qu'avec un système indécis, tout est incertitude, et qu'avec un système foible, tout est danger.

Le discours du Roi nous autorise à le juger ainsi, lorsqu'il ajoute « que la nation craignoit » de se voir arracher par la violence des factions, » les biens dont elle jouit; » car les factions, qui ne sont jamais que des fractions, dans une nation,

ne sont à craindre que lorsque le gouvernement ne sait pas les comprimer.

Que peut, en effet, craindre des factions, un gouvernement qui dispose avec sagesse et fermeté des ressources d'un Etat, tel que la France, et du caractère d'un peuple, tel que le Français? Des factions; il y en a toujours eu, il y en aura toujours la réalité ou l'apparence, dans un gouvernement où le pouvoir est partagé entre le Roi et le peuple, parce qu'il y aura toujours opposition de l'un à l'autre, et lutte entre eux; et que chez un peuple ardent et spirituel, tous les sentimens, même les plus purs, même les plus saints, prennent tous les caractères d'une passion. Cet état passionné, particulier à certaines formes de gouvernement, et plus encore au caractère de certains peuples, n'est en soi ni un bien, ni un mal, qui dépende des hommes; c'est une nécessité naturelle qu'il faut subir. Un gouvernement représentatif doit se résigner à vivre avec des factions, et au milieu des passions, comme on se résigne à vivre avec des infirmités de naissance, ou plutôt il doit gouverner les factions elles-mêmes, non avec passion, mais par des passions : opposer la passion du bien à la passion du mal, maîtriser les factions qui veulent détruire, par la partie nombreuse qui veut conserver; et pour comprimer la faction des gens à projets et à spéculations, se mettre à la tête de la nation des gens à propriétés, et craindre, surtout, de confondre des oppositions fondées, quoiqu'animées, avec des résistances furieuses et des desseins hautement criminels.

C'est l'exemple que nous donne l'Angleterre. Toujours aussi il y a eu des factions, et jamais, peut-être, il n'en avoit paru de plus obstinée et de plus dangereuse, que celle qui la tourmente en ce moment. Mais le gouvernement s'est mis à la tête des propriétaires, et avec ceux-là, il lutte

jusqu'à présent, avec avantage, contre la faction des factieux, la seule que doive redouter un gouvernement.

L'idée de propriété, essentiellement conservatrice, nous amène naturellement à notre loi des élections, où la propriété a été si mal partagée, à cette loi, cause féconde des dangers du gouvernement, et des inquiétudes réelles de la nation; non qu'elle craigne qu'on y touche, mais parce qu'elle craint, au contraire, qu'on n'y touche pas, et qu'elle regarde, comme un devoir rigoureux au gouvernement, d'y faire les changemens reconnus indispensables qu'il a annoncés. Si les orateurs du côté gauche de la Chambre connoissent une opinion publique, et une nation qui s'alarme de toute proposition tendante à modifier cette loi essentiellement destructive, nous, avec le même droit d'interpréter l'opinion publique, et je crois, avec autant de connoissance des sentimens de la nation, nous connoissons une opinion publique, très-respectable, et une nation très-nombreuse, qui s'alarment des conséquences prochaines de cette loi, et qui voient dans son maintien, telle qu'elle est, la ruine de toutes les libertés, de toutes les égalités, de toutes les propriétés, de toutes les sociétés, la ruine de tout.

Quand on propose dans la Chambre de toucher à cette loi, la discussion paroît à ceux qu'elle y a portés, dégénérer en personnalités, et ils se plaignent qu'on les désigne. La réponse est facile, c'est celle qu'un membre des communes d'Angleterre faisoit, il y a quelques jours, dans une circonstance semblable, aux membres de l'opposition, et peut-être celle que nos adversaires nous feroient à nous-mêmes, sans que nous eussions droit de nous plaindre. « Messieurs, disoit cet Anglais, je re-
» connois avec sincérité que vous êtes des hommes
» pleins d'honneur, de vertu et de talent; vous

» avec toutes les qualités sociales, vous êtes bons
» fils, bons époux, bons pères, bons amis; mais vous
» n'entendez rien au gouvernement. » Et je suis tout-à-fait de son avis. Les orateurs de notre opposition croient triompher, en se plaçant sur le terrain des intérêts. « Voyez, disent-ils aux ministres,
» de quel côté sont les hommes intéressés à la
» ruine de nos institutions actuelles ? » Si l'on cherchoit bien, on trouveroit dans un des côtés de la Chambre, comme dans l'autre, de ces intérêts dont on veut parler, et peut-être des plus grands intérêts, et l'on compte dans les rangs des libéraux, de grands noms, et de grandes fortunes, que la révolution n'a pas respectées, comme on compte dans les rangs opposés, des hommes que la révolution n'a pu atteindre ni dans leurs personnes, ni dans leurs fortunes. Et puis, si la révolution a maltraité quelques intérêts, la restauration en a nécessairement dérangé quelques autres; et quand ces intérêts dérangés reposent sur des chances que l'imagination étend à son gré, les regrets sont sans bornes comme étoient les espérances. Qu'on ne s'y trompe pas, dans l'état actuel de la société, les doctrines sont tout, les intérêts, rien; parce que les doctrines sont générales, et les intérêts sont privés. Sans doute, ces intérêts privés sont forts, quand ils luttent les uns contre les autres; mais ils sont bien foibles contre l'intérêt public, qui est tout dans les doctrines. Malheur au gouvernement, qui a pour lui les intérêts privés, et contre lui les doctrines publiques! Buonaparte en a fait l'expérience, et tous les usurpateurs, jusqu'au plus heureux de tous, celui qui, en 1688, détrôna son beau-père, ont vu s'élever contre eux ces mêmes intérêts qui les avoient élevés eux-mêmes. *Qui habet aures audiendi, audiat :* et si Guillaume n'avoit eu pour lui que les intérêts qui l'avoient porté, et que ces mêmes intérêts n'eussent pas eu l'art et le bonheur

de se fondre, tant bien que mal, dans la salutaire doctrine de la légitimité, bien moins affermie en Angleterre qu'elle ne l'est en France, cette usurpation auroit passé comme toutes les autres. Beaucoup de gens, négligés dans leurs personnes, ou maltraités dans leurs intérêts par Buonaparte, le haïssoient cependant moins que bien d'autres, qu'il avoit comblés de biens et d'honneurs, parce que ceux-ci ne voyoient en lui que leur intérêt particulier, et que ceux-là voyoient dans son gouvernement un principe de doctrine monarchique. C'est précisément ce qui a trompé ceux qui ont cru qu'il suffisoit, pour être partisan des Bourbons, d'avoir haï Buonaparte, ou d'avoir aimé Buonaparte, pour être leur ennemi. C'est qu'une doctrine vraie contente, et met au repos tous les esprits; tandis que des concessions faites aux intérêts des uns, sont des sacrifices arrachés à l'intérêt des autres; c'est que les doctrines publiques n'ont plus rien à demander quand elles sont reconnues, et que les intérêts privés sont insatiables.

Après tout, il y a dans notre Chambre des hommes qui haïssent la révolution, ou plutôt qui la méprisent. Il y en a d'autres qui la bénissent, et la regardent comme une ère de bonheur public, un peu défigurée, il est vrai, par quelques étourderies et quelques *erreurs*, comme, par exemple, celles de 93, mais qu'on feroit bien plus sage, et tout aimable, si on la recommençoit : il en est d'autres qui ne l'aiment ni ne la haïssent, et qui n'y pensent plus, parce qu'ils la croient finie dans les esprits, dès qu'elle ne se montre plus sur les places publiques : c'est au gouvernement à choisir entre eux, et le choix est pour lui comme pour nous, d'un grand intérêt, car de ce choix dépend notre salut à tous, ou notre ruine, et peut-être le salut, ou la ruine de l'Europe et de la civilisation.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement peut se re-

procher à lui-même toutes les inquiétudes publiques dont le principe n'est pas dans des choses indépendantes des volontés humaines ou inaccessibles aux efforts humains. Cependant, il n'existe, ce gouvernement, que pour assurer aux hommes qui sont soumis aux lois, la jouissance paisible de ce qu'ils ont reçu ou légitimement acquis. Gouvernement et sécurité sont synonymes, comme soleil et lumière; et comme il n'y a pas pour nous de sécurité sans gouvernement, on peut dire que là où nous ne trouvons pas la sécurité que nous doit l'autorité, nous ne saurions voir de gouvernement. C'est pour donner aux gouvernemens les moyens de la maintenir, et de dissiper toutes les inquiétudes des gens de bien, que nous mettons à sa disposition et une portion de nos biens, et une partie de nos enfans; et, lorsqu'après de si douloureux sacrifices, faits sans murmurer, nous éprouvons des inquiétudes sur notre existence sociale, et que nous ne trouvons pas dans le présent des gages de durée; que nous y trouvons, au contraire, des indices de désordre et des pressentimens de malheur, nous pouvons, comme particuliers, nous devons, comme hommes publics, demander au gouvernement un compte moral, si j'ose le dire, de l'emploi qu'il a fait des moyens que nous lui avons donnés, bien différent du compte matériel, qui se résout en chiffres, et s'imprime dans de gros volumes. Hélas! les gouvernemens peuvent si peu pour notre bonheur domestique! il est, pour chacun de nous, tant d'autres inquiétudes qui naissent de nos affaires, de notre santé, du sort de nos familles, inquiétudes que le gouvernement ne sauroit dissiper, auxquelles il ajoute plutôt par les privations qu'il nous impose, qu'il doit se regarder lui-même comme coupable d'injustice et de cruauté, lorsqu'il nous livre à des inquiétudes publiques, et à celles qu'on avoue et à celles qu'on n'avoue pas, et

dont ceux que leur position et leurs relations mettent à portée de les connoître, mesurent l'étendue et la gravité.

En même temps que le chef de l'Etat témoigne des inquiétudes, il montre aussi de la sécurité, en multipliant les actes de sa clémence royale, clémence infinie, plus, j'ose le dire, que celle de Dieu même, puisqu'elle n'attend pas le repentir, et que peut-être elle l'attendroit en vain. Nous acceptons, de la part du Roi, les motifs de sécurité comme nous avons partagé ses inquiétudes.

Cependant, si nous attendons pour être tranquilles, qu'il n'y ait plus de factions dans l'Etat, vraisemblablement nous attendrons long-temps. Dans tout gouvernement où deux pouvoirs existent dans une même constitution, il y aura toujours, et nécessairement, deux nations ou deux sociétés, sur le même territoire. Il y aura donc toujours des factions; mais il ne doit pas y avoir des factieux, ni par conséquent d'inquiétudes réelles, dans tout Etat où il y a administration religieuse, judiciaire, civile, et militaire, dont on sait se servir, et où les lois trouvent une facile exécution. Il n'en faut pas tant pour dissiper toutes les inquiétudes, et pour forcer à la tranquillité tous les esprits inquiets, et toutes les opinions inquiétantes, et il n'en falloit pas davantage, il y a trente ans, pour maintenir la tranquillité dans les deux Mondes.

Le gouvernement a fait appel à la loyauté de la nation, pour lui fournir les moyens nécessaires de tous les services publics destinés à maintenir l'ordre et la tranquillité; la nation y a répondu, et, à son tour, elle fait un appel à la probité du gouvernement, et même à son intérêt bien entendu, pour employer ces moyens de la manière la plus propre à dissiper toutes les inquiétudes, et à nous donner à tous la sécurité.

DE BONALD.

LITTÉRATURE.

(Second et dernier article.)

Après avoir traité des Lettres Sacrées et de l'Histoire (1), il conviendroit de parler des Sciences, mais nous manquons de ce courage, si commun aujourd'hui, de raisonner sur des choses que nous n'entendons pas. Dans la crainte de prendre le Pyrée pour un homme, nous nous abstiendrons. Néanmoins nous ne pouvons résister à l'envie de dire un mot d'un ouvrage de science, que nous avons sous les yeux. Il est intitulé : de l'*Auscultation Médiate* (2). Au moyen d'un tube appliqué aux parties extérieures du corps, notre savant compatriote breton, le docteur Lænec, est parvenu à reconnoître par la nature du bruit de la respiration, la nature des affections du cœur et de la poitrine. Cette belle et grande découverte fera époque dans l'histoire de l'art. Si l'on pouvoit inventer une machine pour entendre ce qui se passe dans la conscience des hommes, cela seroit bien utile dans le temps où nous vivons. « C'est dans son génie que le médecin » doit trouver les remèdes, » a dit un autre médecin dans ses ingénieuses *Maximes* (3), et l'ouvrage du docteur Lænec prouve la justesse de cette observation. Nous pensons aussi, comme l'Ecclésiastique, « que toute médecine vient de Dieu, et qu'un bon » ami est la médecine du cœur. » Mais retournons aux choses de notre compétence, et rassemblons d'abord différens sujets sous un titre général.

---

(1) *Voyez* la LXIV[e] Livraison du *Conservateur*.

(2) Deux vol. in-8°. Prix : 13 fr., et 16 fr. par la poste. A Paris, chez Brosson, et le Normant.

(3) *Maximes, Réflexions et Pensées diverses*, par M. Beauchêne.

MÉLANGES LITTÉRAIRES.

M. de Bonald et M. l'abbé de La Mennais nous ont donné, dans le cours de cette année, le premier, des *Mélanges philosophiques, politiques et littéraires* (1); le second, des *Réflexions sur l'état de l'Eglise de France* (2). Nommer ces deux hommes supérieurs, c'est en faire l'éloge. Les royalistes qui les comptent avec orgueil dans leurs rangs, les présentent à leurs amis et à leurs ennemis. Ils prouvent l'un et l'autre que les vrais talens sont presque toujours du côté de la vertu, et que la probité est une partie essentielle du génie.

On publie dans ce moment une édition complète des *Œuvres de Mme de Staël*. Le temps où l'auteur de *Corine* sera jugé avec impartialité, n'est pas encore venu. Pour nous, que le talent séduit, et qui ne faisons point la guerre aux tombeaux, nous nous plaisons à reconnoître dans Mme de Staël, une femme d'un esprit rare; malgré les défauts de sa manière, elle ajoutera un nom de plus à la liste de ces noms qui ne doivent point mourir. Quand on a connu la fille de M. Necker, et toutes les agitations dont elle remplissoit sa vie, combien on est frappé de la vérité des choses humaines! Que de mouvement, pour tomber dans un repos sans fin! que de bruit pour arriver à l'éternel silence! Mme de Staël rechercha peut-être un peu trop des succès, qu'elle étoit faite pour obtenir sans se donner tant de peines. Fi de la célébrité, s'il faut courir après elle! Le bonhomme La Fontaine traita la gloire, comme il conseille de traiter la fortune : il l'atten-

(1) Deux vol. in-8°. Prix : 14 fr., et 18 fr. par la poste. A Paris, chez Ad. Leclère, et le Normant.

(2) Un vol. in-8°. Prix : 7 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez Tournachon-Molin, et le Normant.

dit en dormant, et la trouva le matin assise à sa porte.

Pour rendre Mme de Staël plus heureuse, et ses ouvrages plus parfaits, il eût suffi de lui ôter un talent. Moins brillante dans la conversation, elle eût moins aimé le monde qui fait payer cher les plaisirs qu'il donne, et elle eût ignoré les petites passions de ce monde. Ses écrits n'auroient point été entachés de cette politique de parti, qui rend cruel le caractère le plus généreux, faux le jugement le plus sain, aveugle l'esprit le plus clairvoyant; de cette politique qui donne de l'aigreur aux sentimens et de l'amertume au style, qui dénature le talent, substitue l'irritation de l'amour-propre à la chaleur de l'âme, et remplace les inspirations du génie par les boutades de l'humeur.

Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous retrouvons cette politique dans un dernier ouvrage de M. Ballanche. Cet ouvrage, qui n'est qu'un simple dialogue entre un *vieillard et un jeune homme*, a quelque chose dans le style et dans les idées, de calme, de doux et de triste. Le début rappelle celui de la *République*, ou plutôt des *Lois* de Platon. Que l'auteur d'*Antigone* (1) s'abandonne désormais à ses penchans naturels; qu'il apprécie mieux les trésors qu'il possède et qu'il répande dans ses écrits, la sérénité, la candeur, la tranquillité de l'âme : *O fortunatos..... sua si bona norint!* Qu'il nous laisse à nous, tristes enfans des orages, le soin d'agiter ces questions d'où sortent à peine quelques vérités arides; vérités qui souvent ne

---

(1) M. Renouard, libraire, rue Saint-André-des-Arcs, vient de publier une nouvelle édition de l'*Antigone*. Un vol. in-8°. Prix : 10 fr., et 11 fr. 50 c. par la poste. Ce bel ouvrage est orné de six gravures superbes, d'après les dessins de M. Bouillon, auteur du *Musée des Antiques*. Il a été confié aux presses de M. Didot aîné; l'exécution typographique en est pareille à la collection in-8° de ce célèbre imprimeur.

valent pas les agréables mensonges de ces romans dont nous allons parler.

ROMANS.

Les peuples commencent par la poésie, et finissent par les romans : la fiction marque l'enfance et la vieillesse de la société. De tous les habitans de l'Europe, les Français, par leur esprit et leur caractère, se prêtent le moins aux peintures fantastiques. Nos mœurs qui conviennent aux scènes de la comédie, sont peu propres aux intrigues du roman, tandis que les mœurs anglaises qui se plient à l'art du roman, sont rebelles au génie de la comédie : la France a produit Molière, l'Angleterre Richardson. Faut-il nous plaindre ou nous féliciter de ne pouvoir offrir de personnages au romancier, et de modèles à l'artiste ? Trop naturels pour les premiers, nous le sommes trop peu pour les seconds. Il n'y a guères que la mauvaise société dont on ait pu supporter le tableau dans les romans français : *Manon Lescot* en est la preuve. Mme de la Fayette, Le Sage, J. J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, ont été obligés, pour réussir, d'établir leurs théâtres, et de prendre leurs personnages hors de leurs temps ou de leur pays.

Il est possible que l'influence de la révolution change quelque chose à ces vérités générales. Nous remarquons, en effet, que la société nouvelle, à mesure qu'elle présente moins de sujets à la comédie, fournit plus de matériaux au roman : ainsi la Grèce passa des jeux de Ménandre aux fictions d'Héliodore.

Ces changemens s'expliquent : lorsque la société bien organisée a atteint le dernier degré du goût, et le plus haut point de la civilisation, les vices, obligés de se cacher, forment avec les convenances du monde un contraste dont la comédie saisit le côté risible ; mais, lorsque la société se déprave,

que de grands malheurs la font rétrograder vers la barbarie, les vices qui se montrent à découvert, cessent d'être ridicules en devenant affreux : la comédie qui ne peut plus les couvrir de son masque, les abandonne au roman pour les exposer dans leur nudité. Car, chose singulière ! les romans se plaisent aux peintures tragiques ; tant l'homme est sérieux, même dans ses fictions !

Les romans du jour sont donc, en général, d'un intérêt supérieur à celui de nos anciens romans. Des aventures qui ont cessé d'être renfermées dans les boudoirs, des personnages que ne défigurent point les modes du siècle de Louis XV, captivent l'esprit par l'illusion de la vraisemblance. Les passions aussi sont devenues plus vraies à mesure que les mœurs, quoique moins bonnes, sont devenues plus naturelles : c'est ce que l'on sentira à la lecture de *Jean Sbogar*, ou de l'épisode du beau *Voyage de M. de Forbin*, ou des *Mémoires d'un Espagnol*, ou du *Pétrarque* de Mme la comtesse de Genlis. Nous avons eu occasion d'examiner autrefois quelle a été l'influence du christianisme dans les lettres, et comment il a modifié nos pensées et nos sentimens. Presque toutes les fictions des auteurs modernes ont pour base une passion née des combats de la religion contre un penchant irrésistible. Dans *Lionel*, par exemple, cette espèce d'amour inconnu à l'antiquité païenne, vient remplir la solitude où l'honneur a placé un Français fidèle à son Roi. Cet ouvrage, qui se fait remarquer par les qualités et les défauts d'un jeune homme, promet un écrivain de talent. Nous louerions davantage le modeste anonyme, si des critiques n'avoient cru devoir avancer qu'il s'est formé à ce qu'ils veulent bien appeler notre école. Nous ne pensons pas que la chose soit vraie ; mais, en tous cas, nous inviterions l'auteur de *Lionel* à choi-

sir un meilleur modèle : nous sommes en tout un mauvais guide; et, quand on veut parvenir, il faut éviter la route que nous avons suivie.

VOYAGES.

Enfin nous entrons dans notre élément; nous arrivons aux voyages : *parlons-en tout à notre aise!* Ce n'est pas sans un sentiment de regret et presque d'envie, que nous avons lu le récit de la dernière expédition des Anglais au pôle arctique. Nous avions voulu jadis découvrir nous-mêmes, au nord de l'Amérique, les mers vues par Heyne, et depuis par Makensie : la narration du capitaine Ross nous a donc rappelé les rêves et les projets de notre jeunesse. Si nous avions été libres, nous aurions sollicité une place sur les vaisseaux qui ont recommencé le voyage cette année : nous hivernerions maintenant dans une terre inconnue, ou bien quelque baleine auroit fait justice de nos prophéties et de nos courses. Sommes-nous plus en sûreté ici? Qu'importe d'être écrasé sous les débris d'une montagne de glace, ou sous les ruines de la monarchie?

Une chose touchante dans le Journal du dernier voyage à la baie de Baffin, est la précaution prise de rappeler les chasseurs anglais, quand les Esquimaux de la tribu nouvellement découverte, venoient visiter les vaisseaux : ces sauvages, isolés du reste du monde, ignoroient la guerre, et le capitaine Ross ne vouloit pas leur donner la première idée du meurtre et de la destruction. Au reste, ce sont de grands penseurs que ces Esquimaux : ils tiennent pour certain que nos esprits s'en vont dans la lune; c'est aussi l'opinion du chantre de Roland. A voir ce qui se passe aujourd'hui en France, le philosophe Otouniah et le sage Arioste pourroient bien avoir raison.

Laissons ces régions désolées pour suivre notre illustre ami, M. le baron d'Humboldt, dans les belles forêts de la Nouvelle-Grenade. Le *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, fait en* 1799-1804(1), est un des plus importans ouvrages qui aient paru depuis longues années. Le savoir de M. le baron d'Humboldt est prodigieux; mais ce qu'il y a peut-être de plus étonnant encore, c'est le talent avec lequel l'auteur écrit dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle. Il a peint avec une vérité frappante les scènes de la nature américaine. On croit voguer avec lui sur les fleuves, se perdre avec lui dans la profondeur de ces bois qui n'ont d'autres limites que les rivages de l'Océan et la chaîne des Cordilières; il vous fait voir les grands déserts dans tous les accidens de la lumière et de l'ombre, et toujours ses descriptions, se rattachant à un ordre de choses plus élevé, ramènent quelque souvenir de l'homme, ou des réflexions sur la vie; c'est le secret de Virgile :

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit.

Pour louer dignement ce voyage, le meilleur moyen seroit d'en transcrire des passages; mais l'ouvrage est si célèbre, la réputation de l'auteur est si universelle, que toute citation devient inutile. M. le baron d'Humboldt, bien que protestant de religion, et professant en politique ces sentimens d'une liberté sage que tout homme

(1) Troisième livraison, texte in-4°, et Atlas in-folio; prix sur papier fin, 60 fr.; et sur papier vélin, 72 fr. Les livraisons suivantes de cet important ouvrage ont été publiées depuis peu; savoir: la 1re livraison de la *Géologie*, la 17e livraison des *Plantes équinoxiales*, la 20e livraison des *Misastomes*, la 12e des *Nova Genera et Species Plantarum*, et la 3e livraison des *Mimoses*. Chez M. Maze, éditeur du Voyage, rue Gît-le-Cœur, no 4; et le Normant.

généreux trouvé au fond de son cœur; M. de Humboldt, disons-nous, n'en rend pas moins hommage aux missionnaires qui se consacrent à l'instruction des sauvages. Il juge avec la même équité les mœurs de ces mêmes sauvages; il les représente telles qu'elles sont, sans dissimuler ce qu'elles peuvent avoir d'innocent et d'heureux, mais sans faire aussi de la hutte d'un Indien la demeure préférée de la vertu et du bonheur. A l'exemple de Tacite, de Montaigne et de Jean-Jacques Rousseau, il ne loue point les Barbares pour satiriser l'état social. Le discours de Jean-Jacques Rousseau sur l'*Origine de l'Inégalité des Conditions*, n'est que la paraphrase éloquente du chapitre de Montaigne sur *les Cannibales*. « Trois d'entre eux, dit-il (trois iroquois), ignorans combien coustera un jour à leur repos et » à leur bonheur, la connoissance des corruptions » de deçà, et que de ce commerce naistra leur ruine, » . . . . furent à Rouen, du temps que le feu » Roi Charles neufiesme y étoit: le Roi parla à eux » long-temps: on leur fit voir notre façon, notre » pompe, la forme d'une belle ville: après cela » quelqu'un en demanda leur avis, et voulut sa- » voir d'eux ce qu'ils y avoient trouvé de plus » admirable: ils respondirent trois choses, dont j'ai » perdu la troisiesme, et en suis bien marry; mais » j'en ay encore deux en memoire. Ils dirent. . . . » . . . . . . qu'ils avoient apperceu qu'il y avoit parmy » nous des hommes pleins et gorgés de toutes sortes » de commodités, et que leurs moitiés étoient men- » dians à leurs portes, décharnés de faim et de » pauvreté, et trouvoient estrange comme ces moi- » tiés ici nécessiteuses, pouvoient souffrir une telle » injustice, qu'ils ne prinssent les autres à la gorge, » ou ne missent le feu à leurs maisons. Je parlai à » l'un d'eux fort long-temps. . . . . Sur ce » que je lui demandai quel fruit il recevoit de la

» supériorité qu'il avoit parmi les siens, car c'é-
» toit un capitaine, et nos matelots le nommoient
» Roi, il me dit que c'étoit, marcher le premier à
» la guerre ; de combien d'hommes il étoit suivi ;
» il me montra une espace de lieu, pour signifier
» que c'étoit autant qu'il en pourroit en une
» telle espace, ce pouvoit être quatre ou cinq
» mille hommes : si hors la guerre toute son au-
» thorité étoit expirée, il dit qu'il lui en restoit
» cela, que, quand il visitoit les villages qui dé-
» pendoient de lui, on lui dressoit des sentiers
» au travers des haies de leurs bois, par où il peut
» passer bien à l'aise. Tout cela ne va pas trop
» mal : mais quoi ? ils ne portent point de haut
» de chausses. »

Voilà bien Montaigne et ces tours imprévus, imités depuis par La Bruyère. Ce qui choquoit donc le malin seigneur gascon et l'éloquent sophiste de Genève, étoit ce mélange odieux de rangs et de fortunes, de jouissances extraordinaires et de privations excessives, qui forme en Europe ce qu'on appelle la société.

Mais il arrive un temps où les hommes, trop multipliés, ne peuvent plus vivre de leurs chasses. Il faut alors avoir recours à la culture. La culture entraîne des lois, les lois des abus. Seroit-il raisonnable de dire qu'il ne faut point de lois, parce qu'il y a des abus ? Seroit-il sensé de supposer que Dieu a rendu l'état social le pire de tous, lorsque cet état paroît être l'état le plus commun chez les hommes ?

Que si ces lois qui nous courbent vers la terre, qui obligent l'un à se sacrifier à l'autre, qui font des pauvres et des riches, qui donnent tout à celui-ci, ravissent tout à celui-là ; que si ces lois semblent dégrader l'homme en lui enlevant l'indépendance naturelle, c'est par cela même que nous l'emportons sur les sauvages. Les maux, dans la société, sont la

source des vertus. Parmi nous la générosité, la pitié céleste, l'amour véritable, le courage dans l'adversité, toutes ces choses divines sont nées de nos misères. Pouvez-vous ne pas admirer le fils qui nourrit de son travail sa mère indigente et infirme? Le prêtre charitable qui va chercher, pour la secourir, l'humanité souffrante dans les lieux où elle se cache, est-il un objet de mépris? L'homme qui, pendant de longues années, a lutté noblement contre le malheur, est-il moins magnanime que le prisonnier sauvage dont tout le courage consiste à supporter des souffrances de quelques heures? Si les vertus sont des émanations du Tout-Puissant; si elles sont nécessairement plus nombreuses dans l'ordre social que dans l'ordre naturel, l'état de société, qui nous rapproche le plus de la Divinité, est donc un état plus sublime que celui de nature.

M. de Humboldt a été guidé par le sentiment de ces vérités, lorsqu'il a parlé des peuples sauvages : la sage économie de ses jugemens et la pompe de ses descriptions, décèlent un maître qui domine également toutes les parties de son sujet et de son style.

Ici nous terminerons cet article : nous avons payé notre tribut annuel aux Muses. Aux époques les plus orageuses de la révolution, les lettres étoient moins abandonnées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Sous l'oppression du Directoire, et même pendant le règne de la terreur, le goût des beaux arts se montra avec une vivacité singulière. C'est que l'espérance renaissoit de l'excès des maux : notre présent étoit sans joie, mais nous comptions sur un meilleur avenir ; nous nous disions que notre vieillesse *ne seroit pas privée de la lyre :*

Nec turpem senectam
Degere, nec citharâ carentem. (1)

(1) Derrière la révolution, on voyoit alors la monar-

chie légitime; derrière la monarchie légitime on voit aujourd'hui la révolution. Nous allions vers le bien, nous marchons vers le mal. Et quel moyen de s'occuper de ce qui peut embellir l'existence, au milieu d'une société qui se dissout? Chacun se prépare aux événemens; chacun songe à sauver du naufrage sa fortune ou sa vie; chacun examine les titres qu'il peut avoir à la proscription, en raison de son plus ou moins de fidélité à la cause royale. Dans cette position, la littérature semble puérilité: on demande de la politique, parce qu'on cherche à connoître ses destinées; on court entendre, non un professeur expliquant en chaire Horace ou Virgile, mais M. de Labourdonnaye défendant à la tribune les intérêts publics, faisant de chacun de ses discours un combat contre l'ennemi, et marquant son éloquence de la virilité de son caractère.

Il faut donc renoncer à ces nobles délassemens de l'esprit, qui, au jour de la prospérité, sont des occupations utiles et glorieuses. Si, après avoir consacré nos veilles à la politique, nous sommes retournés un moment au culte des Muses, nous espérons qu'on nous le voudra bien pardonner: quand les anciens avoient sacrifié dans les temples au Génie de la patrie, ils revenoient dans leurs foyers offrir un peu d'encens à leurs dieux domestiques.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

Sur la nomination du sieur C... (1), *à la place de bibliothécaire à ...*

Toutes nouvelles réflexions sur les épurations de 1815, comparées *audacieusement* à la terreur de 1793, deviennent

(1) Nous supprimons, par égard, le nom de la personne et celui du lieu; mais nous les conservons dans les pièces originales.

3.

inutiles d'après la lumineuse réfutation qui a paru dans tous les journaux royalistes.

Mais, en nous abstenant de toute comparaison de ce genre, il n'en est pas moins curieux de présenter de temps en temps quelques uns de ces faits qui prouvent la tendre et continuelle sollicitude du ministère pour ces hommes justement repoussés, dans un moment où la fidélité ne sembloit pas un opprobre, et où la trahison, pour n'être pas punie, sembloit du moins ne pas devoir être protégée.

Quoique l'on soit accoutumé au scandale d'un grand nombre de nominations, nous croyons qu'il est encore possible de surprendre, en en faisant connoître quelques unes d'un genre particulier; et celle dont nous allons entretenir nos lecteurs nous semble de nature à produire au moins de l'étonnement.

Le sieur C.... exerçoit depuis plusieurs années les fonctions de bibliothécaire de la ville de ....; il les exerçoit à titre provisoire, et n'avoit jamais été breveté du ministre de l'intérieur.

Buonaparte débarque à Cannes, et le 7 mars 1815 le sieur C... lui fut présenté, au moment même où l'homme de l'île d'Elbe faisoit son entrée à ....; il l'accompagna jusqu'à Paris, en qualité de secrétaire intime, et fut l'un des rédacteurs des actes du Champ-de-Mai, correspondant du comité des fédérés de la ville de ..., dont son frère étoit un des chefs; il se montroit en même temps (et ce n'étoit en effet que de simples apparences) le plus zélé défenseur des intérêts de l'usurpateur, qu'il avoit cependant le désir d'exclure, sans en être plus attaché aux Bourbons, comme on va le voir.

Les événemens politiques contrarièrent les projets de C...; et, après la seconde restauration, craignant tout à Paris, il revint à ...., où il continua de s'occuper des mêmes intrigues. Par mesure générale de police, il fut, en mars 1816, éloigné et envoyé en surveillance à F..., sa patrie; la place de bibliothécaire fut à juste titre regardée comme vacante, et le ministre de l'intérieur (M. Lainé), sur la présentation des autorités locales, l'accorda à un titulaire, qui vient d'en être dépossédé aujourd'hui, pour y réintégrer le même sieur C...

Le 3 juillet 1815, ce fameux coryphée écrivoit *aux frères et amis de* ...., la lettre que nous allons transcrire

tout entière, et dont il n'est pas possible à M. de Cazes de prétexter cause d'ignorance ; car, dès 1816, il en a été adressé, *à lui*, *M. de Cazes*, comme renseignemens, une copie certifiée par les deux premières autorités du département de .... ,

Seroit ce cette grande connoissance de l'homme et des choses qui a déterminé le nouveau choix de son excellence ; choix qui du reste ne nous étonne nullement ?

Voici la lettre précitée :

« Je continue à vous donner de mes nouvelles, quoique » je n'aie rien de fort important à vous dire. Ce qu'il y a » de plus essentiel, c'est ce qui se passe aux Chambres ; » c'est là où chaque parti déploie ses moyens et ses espé» rances. L'affaire du général E... a produit le meilleur » effet ; on m'en avoit parlé samedi au soir ; elle s'est faite » avec le plus heureux succès. Les journaux vous en don» nent les détails ; mais ce qu'ils ne vous diront pas, et » ce que l'on sait bien, c'est que, si la garde nationale » de Versailles avoit secondé les troupes, pas un Prus» sien n'en sortoit. Mais ces messieurs ont favorisé leur » fuite, et les ont protégés. Un mouvement royaliste » secondoit l'ennemi ; il en est résulté que nos soldats, qui » ne sont pas patiens, s'en sont pris à la garde nationale » de Versailles, en ont écharpé une quarantaine, et, » comme la place Saint-Louis avoit pavoisé ses maisons » de drapeaux blancs, nos troupes s'y sont livrées au pil» lage le plus complet ; il a été impossible de l'arrêter » pendant trois heures. Vous devez penser comme cela » étoit gai pour ces messieurs, d'être volés, pillés, as» sommés ; nos soldats ont témoigné les mêmes inten» tions pour *Paris*, si *Paris* se montre mal ; ce qui ne » laisse pas que de donner un peu de patriotisme *aux* » *Parisiens*. La garde nationale se fait cependant à la pos» sibilité de la *non-rentrée des Bourbons* ; elle commence » à dire que cela lui est indifférent. Un grand nombre de » citoyens est aux avant-postes, et fait sérieusement la » guerre ; l'ennemi est sans audace et hésite : en atten» dant, l'esprit public se forme. L'armée est définitive» ment réorganisée, animée de l'amour de la patrie, très» bien menée, pleine de confiance ; l'envoi des commis» saires de la Chambre est vraiment ce qui a tout sauvé ; » on espère donc. Il faut que les départemens se mon-

» trent. Vos dispositions de G... ont fait ici un très-bon » effet ; le journal du 28, contenant les mesures adminis- » tratives, a couru tout le Palais-Royal, hier au soir, » aux grands applaudissemens du peuple. Des adresses » vont partir et partent de toutes parts. Je pense que » vous ne serez pas en arrière s'il le faut ; un peu de *ré-* » *publique* vous donnera encore plus de cœur, ainsi qu'à » toute la France ; la génération qui finit s'est usée aux » avant-postes de la liberté ; il faut que la génération pré- » sente l'y remplace en évitant ses fautes.

» Les journaux vous parlent de nos plénipotentiaires, » qui ont été reçus ; mais on sait, et on n'a pu dire en » public qu'ils ont été bien accueillis, bien écoutés, et » qu'on leur a répondu que, l'Autriche ayant un intérêt » de famille dans cette affaire, elle devoit être entendue » la première ; que l'on négocie sur le premier aperçu, » et qu'il y a de grandes espérances.

» Du reste, il y a trois choses dans notre position.

» 1°. *Ne pas prendre les Bourbons.*

» 2°. *Prendre une autre famille qui ne seroit ni eux,* » *ni Buonaparte.*

» 3°. *Garder Napoléon II.*

» En renonçant peut-être aux deux extrêmes pour se » réunir sur le terme moyen, je donne ma voix à UN » PRINCE SAXON ; ce sont de braves gens qui recevront » notre couronne comme un bienfait, comme une grâce, » et qui ne diront jamais qu'elle leur vient par droit » *divin.*

» L'exemple de l'Angleterre est pour nous une utile » leçon......

» Il faut en finir une fois : si nous triomphons, *c'est* » *pour l'éternité ;* si nous succombons, *c'est pour un mo-* » *ment.* Nos vœux sont inspirés par la nature et la raison ; » ils seront immuables et éternels comme elle.....

» Je vous embrasse tous, etc., etc. ».

Voilà l'homme que M. de Cazes, ministre du Roi, vient de replacer.

Tout s'explique.

Paris, 31 décembre 1819.

La séance du 24 décembre marquera par les grandes questions politiques qui ont été le résultat d'une discussion qui, au premier aperçu, sembloit devoir être uniquement financière. Les quatre douzièmes proposés par la commission ou les six douzièmes demandés par le ministère, n'ont été qu'un accessoire, à l'aide duquel chaque opinion a fait entendre ses griefs et ses craintes; et, à l'exception de M. Roy, qui seul a soutenu sa demande, les autres ministres ont entièrement écarté la question financière, et ils ne se sont occupés que des actes ministériels passés ou futurs. Si l'on eût été incertain sur la réputation à accorder à M. de Cazes, comme homme d'Etat, je pense que, dans cette circonstance, il auroit fixé toute indécision. Imprévoyant et sans calcul, il a marché au hasard; et il est évident ou qu'il n'a su juger ni ce qu'il disoit la première fois qu'il est monté à la tribune, ni le parti qu'on en tireroit, ou bien qu'on l'a forcé à des aveux qu'il ne vouloit pas faire. Cette vérité, qui a frappé tout le monde, a mis le président du Conseil dans une position peu avantageuse, et le beau côté de la discussion ministérielle est resté tout entier à M. Pasquier, qui a développé, dans cette circonstance, des principes qui ont fait valoir beaucoup le mérite de son improvisation. M. de Labourdonnaye s'est opposé à la demande du ministère. Il a fait ressortir, avec son éloquence accoutumée, les graves inconvéniens que lui présentoit l'assentiment de la Chambre à la mesure demandée; il a signalé l'anarchie, qui de nouveau nous menace, qui s'avance à grands pas, prête à tout envahir, prête à tout dévorer, vraie puissance de ruine et de destruction, à laquelle la fausseté du système ministériel a donné la naissance. Il a peint l'état de la

France, les erreurs du président du Conseil, et il a demandé si, dans une telle position, on pouvoit accorder à l'homme qu'une longue et funeste expérience n'avoit pu détromper, cet or si souvent employé à corrompre. Cette attaque franche et courageuse exigeoit une réponse du ministre ; M. de Cazes l'a faite. A-t-elle été convenable ? a-t-elle été adroite ? Pour qu'elle eût été convenable, il me semble qu'à des faits qui accusoient, il auroit fallu répondre par des faits qui eussent disculpé. Pour qu'elle eût été adroite, il étoit, je crois, nécessaire de ne pas dire ce qu'on seroit obligé de démentir une heure après. M. de Cazes est monté à la tribune. *Nous n'avons pas*, a-t-il dit à M. de Labourdonnaye, *la prétention d'obtenir votre confiance ; nous ne l'avons pas souhaitée*. Cette manière de répondre, qui, si je m'en souviens bien, n'est pas nouvelle dans la bouche de M. de Cazes, peut avoir de la fierté, mais je ne sais pas si elle a de la justesse, et j'ignore encore plus si elle a de la convenance. Qu'un ministre n'obtienne pas la confiance d'un fidèle sujet du Roi, ce peut ne pas être sa faute ; mais qu'il ne la souhaite pas, il s'expose alors qu'on lui dise : Malheur au pays où il se trouve des ministres qui attachent si peu de prix à la confiance de l'honnête homme ! M. de Cazes a dit qu'il ne se croyoit point isolé dans la nation ; car toutes les fois qu'il avoit eu à combattre dans la Chambre, une grande majorité l'avoit toujours soutenu. M. de Cazes a donc reconnu, comme l'ayant soutenu, cette majorité de 1815, depuis tant calomniée, tant poursuivie par son système ; et à laquelle il venoit demander de combattre les mêmes principes que depuis il a sans cesse animés contre elle. S'il s'appuie aujourd'hui encore du souvenir de cette majorité, s'il l'invoque pour prouver qu'il a toujours eu pour lui celle de la nation, quelles conséquences pour ce qu'il a fait depuis cette époque ?

En voulant lui-même, dans sa réponse, isoler M. de Labourdonnaye des hommes avec lesquels vote cet honorable membre, M. de Cazes n'a pas eu plus d'adresse. S'il ne souhaite pas la confiance de M. de Labourdonnaye, ce dernier a pour lui toute celle du côté droit de la Chambre, et, pour mon compte, dans cette circonstance, je m'honore tout-à-fait d'avoir un sentiment autre que celui du président du Conseil. M. de Cazes appelle toujours un parti les hommes qui attaquent ses actes; il voit toujours un parti là où il est question de sa personne; mais, à plus juste titre, ne pourroit-on pas ne voir, dans tout ce qu'il dit, qu'un parti pris de rester au ministère, quoi qu'on en dise, et quoi qu'il en puisse arriver à la France? Peut-il se dissimuler qu'il y a franchise et loyauté dans ceux qui accusent son système? Peut-il ne pas s'avouer à lui-même qu'il y a vérité dans l'affligeant tableau de la position dans laquelle il a placé son pays? Peut-il dire qu'il n'ait pas repoussé partout la fidélité, partout encouragé le parjure? Peut-il dire que son système n'a pas redonné naissance à ces principes, qui paroissent aujourd'hui l'effrayer? Quelle réponse peut-il se faire, s'il se demande ce qu'étoit la France il y a quatre ans, et ce qu'elle est aujourd'hui? Qui a inventé ce plan si bien suivi de destitution pour tout ce qui fut dévoué? qui remplace tous les administrateurs éprouvés, par des hommes dont le moindre crime est la foiblesse? qui s'est occupé, pendant trois ans, de flétrir, dans d'infâmes *Correspondances privées*, tout ce que la France respecte et honore, depuis le rang le plus élevé, jusque dans la classe la plus ignorée, si de nos jours la fidélité pouvoit l'être? qui a établi ce système de bascule entre le crime et la vertu? système aussi révoltant qu'il est ingrat, et qui, au plus favorable, seroit absurde en politique, lors même que la politique n'auroit besoin ni de mo-

rails ni de vertu. Que M. de Cazes n'appelle donc pas un parti les hommes qui sont frappés de ses erreurs ; car alors je ne craindrois pas de me tromper en lui disant que ce parti se compose de tout ce qu'il y a en France de personnes qui pensent et qui sont au-dessus d'une place, et de tous ceux qui n'ont pas le cœur gâté par de funestes principes. Après avoir répondu à M. de Labourdonnaye, M. de Cazes a cherché à calmer les inquiétudes que l'on pouvoit concevoir sur des changemens annoncés, et, pour y parvenir, il a déclaré que le ministère ne vouloit que ce qui étoit, qu'il ne vouloit rien au-delà, et qu'il ne voyoit de sûreté que dans le présent. C'est précisément dans cette déclaration qui lui a valu des bravos dans le côté gauche de la Chambre, qu'il me semble que le ministre a tout à fait manqué d'adresse, car il n'a pas prévu le parti qu'on en tireroit, et la nécessité où il alloit bientôt se trouver de se démentir lui-même, et d'annoncer précisément le contraire de ce qu'il venoit de soutenir.

Fort de l'aveu ministériel, M. Benjamin Constant est monté à la tribune, et a déclaré que, pourvu que le ministère fût fidèle aux protestations faites par le président du Conseil, et entendues par lui avec tant de joie, toutes les inquiétudes disparoîtroient, toutes les dissidences cesseroient. Alors M. de Cazes, voyant qu'on tiroit de son discours des conséquences qui, quant à moi, me paroissoient très-naturelles, et ayant apparemment ses raisons pour donner à ce qu'il avoit dit un sens tout contraire à celui qui en dérivoit naturellement, est remonté à la tribune pour expliquer comme quoi ce qu'il avoit voulu dire n'étoit pas ce qu'il avoit dit, chose toujours fâcheuse pour un premier ministre ; « Les choses opposées, a-t-il « dit, sont également *ce qui est* ; ce que nous voulons défendre, et que nous saurons préserver de « toute attaque, c'est le trône et la dynastie. Ce qui

» est aussi, ce sont des factions qui veulent la dé-
» truire ; et certes, quand je vous ai dit que nous
» nous en rapportions à la majorité de la nation
» pour conserver *ce qui est*, ce n'est certainement
» pas des factions et de l'anarchie qui veulent ren-
» verser, que nous avons voulu parler. » Après avoir développé cette pensée, M. de Cazes a ajouté.... « Nous saurons que les libertés publiques ne » peuvent fleurir qu'à l'abri du trône, et tout notre » but c'est de défendre ce trône, c'est d'empê- » cher les factions de pouvoir faire jouer *l'intrigue* » *des élections*. Ces factions se flattent d'obtenir » un triomphe qu'elles n'obtiendront pas. C'est à » vous, Messieurs, que nous demanderons de nous » seconder, à vous qui ne voulez que le maintien de » l'ordre et de la dynastie, et de toutes les garan- » ties consacrées par la Charte ; voilà ce que nous » voulons demander, et sur quoi il n'y a pas d'in- » certitude ; voilà ce que vous ne nous refuserez » pas. »

Cette opinion nouvelle, tout autre que celle qui résultoit du premier discours de M. de Cazes, et bien autrement précisée, lui a valu aussi, du côté gauche de la Chambre, des marques d'un intérêt différent ; et il a dû descendre de la tribune, convaincu que le jeu de basculé a moins d'avantage lorsqu'il se joue au grand jour.

M. Pasquier, dont le secours a été très-utile à M. de Cazes, a spécifié d'une manière plus particulière encore la cause des inquiétudes et le but des améliorations........ « Une faction existe, » a-t-il dit ; elle a puissamment agi sur les colléges » électoraux ; c'est un malheur, c'est un très-grand » malheur ; et il doit y être remédié pour l'avenir ; » car une telle action est incompatible avec la » franche liberté des suffrages, et des choix même » excellens ne devroient pas être produits par une » telle voie. Il seroit permis de dire au meilleur, » au plus vertueux des citoyens, arrivé ainsi dans

» une Chambre. Vous êtes élu, vous avez le droit
» de siéger ici ; vous êtes parfaitement digne d'y
» prendre et d'y occuper votre place ; et cepen-
» dant l'existence du pouvoir, dont l'influence
» vous y a envoyé, est une calamité publique. »

Il est donc de toute évidence que le ministère avoue que la loi des élections a besoin d'être modifiée, et qu'il annonce qu'il présentera les modifications qui lui paroîtront convenables, sauf après aux Chambres à approuver ou à rejeter selon qu'elles jugeront devoir le faire dans leur conscience. Voilà le véritable résultat de la séance du 24 ; c'est l'aveu fait à la France par M. de Cazes lui-même, de tout le danger du système qu'il a suivi ; de la nécessité qu'il y a d'y porter remède, et de l'impossibilité où il se croit d'agir autrement que de proposer aux Chambres des modifications sur une loi dont les royalistes n'ont jamais cessé de prédire les tristes et fâcheux résultats. Toute la question est là, à ce qu'il me semble, et beaucoup de bons esprits ont peut-être pu croire qu'elle étoit bien plutôt là que dans l'accord ou le refus de six douzièmes. Je n'ai ici la prétention d'expliquer l'opinion de personne ; je ne veux qu'user d'un droit commun à tout le monde, celui de se rendre compte des divers sentimens qui ont pu motiver telle ou telle détermination. Or, quelque apparente inconséquence qu'il y ait entre déclarer qu'un ministre ne vous inspire aucune confiance, et lui accorder ensuite les fonds qu'il demande, il est possible cependant qu'il se trouve des personnes qui aient pu croire avoir satisfait à leur conscience et à leur devoir, en signalant leur méfiance, et qui aient pensé, après cela, qu'il y auroit du danger à arrêter la marche du gouvernement, et à entraver la prérogative royale, comme il se peut également que d'autres se soient dit ; l'auteur de la Charte a prévu le cas où des ministres abuseroient de sa confiance, et compromettroient sa

couronne et la sûreté de son peuple. Dans sa sagesse il a voulu se réserver la faculté d'être éclairé, et sa bonté en a accordé aux Chambres le moyen, en leur donnant le droit de refuser ou de voter l'impôt; alors je refuse cet impôt à l'homme qui perd mon pays. Une de ces deux opinions a pu prévaloir sur l'autre : mais ce qui a surtout prévalu, c'est le sentiment qui ôte toute confiance dans M. de Cazes; et, sous ce rapport, le Roi a pu voir d'une part, dans la discussion, le résultat du moyen qu'il a donné aux Chambres dans l'intérêt de son trône et de son peuple, et de l'autre, dans le vote de l'impôt, le respect que l'on porte à sa personne, et le désir sincère de ne point entraver la prérogative royale; il est possible encore que dans le nombre des personnes qui voient un danger imminent dans l'état actuel de la loi des élections, il s'en soit trouvé qui aient cru qu'il étoit de leur devoir de prouver au ministère, qui annonçoit l'intention de la changer, qu'il auroit encore pour cela une majorité positive. Je le répète, je ne prétends nullement préciser le motif qui a pu déterminer la délibération; mais j'ai cru qu'il pouvoit ne pas être inutile de développer tous ceux qui ont pu être de quelque influence dans une discussion si importante.

On ne s'attendoit guère à voir figurer les Missionnaires dans la question des six douzièmes. M. de Chauvelin a cru devoir s'en occuper, et l'inquiétude qui agite la France lui a paru prendre sa source dans de prétendus excès religieux. Il est affligeant pour les amis de la religion, et le nombre en est grand, de voir accuser sans cesse vaguement, à la tribune, et dans des pamphlets impies, des ministres qui vont prêchant partout l'oubli du mal, et le pardon des injures. Ces hommes qui, dignes apôtres d'un Dieu de réconciliation et de miséricorde, vont, comme leur divin modèle, consoler le pauvre et ranimer l'espérance, comment se fait-il qu'on les poursuive toujours? que de vaines

allégations se fassent sans cesse entendre, et que jamais un fait positif ne soit la base des accusations qu'on leur intente ? S'ils sont si criminels, s'ils portent le trouble partout, comment n'y a-t-il pas un délit spécifié ? comment aucun tribunal n'en est-il saisi ? . . . . «

Il seroit temps, en vérité, qu'un tel système eût une fin. C'est avec des moyens pareils que la révolution commença ; et c'est aussi aujourd'hui la véritable source des inquiétudes qui règnent partout : les outrages faits à la religion, d'un côté, le mépris de tout ce qui fut fidèle de l'autre, voilà la vraie cause de l'anxiété et de l'incertitude qui agitent tous les esprits ; la France s'indigne de voir outrager impunément la religion de l'Etat, de voir avilir ses apôtres, et cela sous les ministres du fils aîné de l'Eglise : elle s'épouvante de voir proscrire tout ce qui respecta la sainteté du serment, et de voir ses destinées confiées aux mains des hommes qui la perdirent. Telle est la cause, l'unique cause des craintes de tout ce qui tient au repos et à la prospérité de son pays. Toute autre inquiétude a une autre source, et la révolution nous a appris ce que nous devons en attendre. Du reste, que les ennemis de la religion s'agitent, qu'ils se tourmentent ; plus forte qu'eux, elle prospérera, malgré leurs efforts : elle a survécu à nos longues tourmentes, elle s'est relevée, et plus vive et plus éprouvée, et ce n'est pas, sans doute, sous le fils de saint Louis qu'elle peut redouter une persécution nouvelle. . . . .

A propos de religion, je ne puis quitter la plume sans m'étonner, non des outrages dont ses ministres sont abreuvés (*les citoyens vertueux* dont on soutient aujourd'hui les principes, en faisoient encore davantage en 1793), mais de l'absurdité des journaux ministériels quand ils veulent parler religion, et, ce qui est remarquable surtout, quand ils prétendent la défendre. On lit dans le *Journal de Paris*, du 24 décembre, le passage suivant :

« Certes, on n'accusera point la religion catho-

» lique d'instabilité; ceux qui ont accumulé contre
» elle tant de reproches d'intolérance, de tyrannie
» et de persévérance dans la domination, ne sou-
» tiendront pas aujourd'hui qu'elle a changé d'es-
» prit, qu'elle a perdu ses principes. Et pourtant,
» que de modifications, je ne dis point dans sa
» discipline, mais dans ses dogmes! On a cru
» d'abord la présence réelle dans le baptême; on
» a conféré le baptême aux morts: au lieu de prier
» les saints, on a prié pour les saints. L'Eglise n'a
» pas cru que, pour des perfectionnemens pro-
» gressifs, le culte divin perdît son identité. »

Les modifications, non dans *la discipline*, mais dans les *dogmes; le baptême* conféré *aux morts; la présence réelle* dans *le baptême:* il y a dans tout cela un cachet d'ignorance qui ôte au mensonge tout son danger, et les premières notions du catéchisme suffisent pour réfuter de pareilles absurdités. Mais quand on songe sur quoi elles portent, quand on réfléchit que c'est le journal des ministres qui s'exprime ainsi, on est tenté de se demander si l'on est encore dans cette France, aussi célèbre autrefois par son savoir, que recommandable par son attachement à son ancien culte.

CASTELBAJAC.

Le Langage des Fleurs, par Mme Charlotte de Latour. — Un volume orné de quinze jolies gravures, exécutées avec une perfection inconnue jusqu'à ce jour. Prix : in-18, fig. noires, 6 fr.; in-18, fig. coloriées, 12 fr.; in-12 (tiré à 100 exemplaires), 20 fr., et 20 fr. 75 c. par la poste. A Paris, chez Audot, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, no 18; le Normant, rue de Seine, no 8, et N. Pichard, quai de Conti, no 5.

On vient de mettre en vente, chez Le Normant, Barba, Petit, Delaunay, Ladvocat et autres libraires du Palais-Royal, *Phocion*, tragédie en cinq actes et en vers de M. Royou, représentée au théâtre français, le 16 juillet 1817. Prix 2 fr. 50 c. — Tous les journaux se sont accordés sur la beauté du rôle de Phocion; l'énergie et la pureté du style. Il est bien à désirer que les comédiens fixent au répertoire un ouvrage aussi digne d'y figurer.

NOTA. Les *Mémoires sur l'Expédition de Quiberon*, par M. de Villeneuve-Laroche-Bernaud, sont en vente. Un vol. in-8o. Prix : 4 fr., et 5 fr. *franco*. Chez le Normant, et N. Pichard.

LE CONSERVATEUR.

De la résistance des Royalistes.

Ce monde se compose de bonnes et de mauvaises gens ; chacune de ces classes, suivant son caractère, influe plus ou moins sur le résultat des révolutions. Les mauvaises gens font de méchantes actions, et les justifient par de pires raisonnemens. Les bonnes gens s'alarment d'abord des mauvaises actions ; ils s'en affligent ensuite ; puis ils en cherchent les causes, et, n'en trouvant pas de suffisantes, ils adoptent, faute de mieux, les raisonnemens des méchans. C'est ainsi que tant d'idées fausses ont été soutenues et propagées depuis trente ans. J'en ai déjà combattu plusieurs ; je vais essayer d'en attaquer encore une.

Les révolutionnaires, anciens et nouveaux, à quelque secte qu'ils appartiennent, dans l'impossibilité de pallier leurs crimes, ont trouvé que le seul moyen d'en secouer le poids insupportable, étoit de les attribuer aux royalistes. C'est ainsi qu'ils les ont accusés de brûler leurs châteaux, pour calomnier le bon peuple, de se piller eux-mêmes, afin d'avoir droit de se plaindre ; de faire disparoître les blés, pour exciter les désordres qui résultent de la famine ; de vouloir remettre le peuple en esclavage, quoiqu'il n'y ait jamais été ; enfin, c'est ainsi que, poussant l'impudence à son dernier terme, ils n'ont pas craint d'imputer aux royalistes l'assassinat du *Juste couronné!* Manœuvre habilement conçue, mieux exécutée ; d'où résulte que, dans le temps déplorable de honte et de terreur, dont la France gémira sans cesse, les révo-

lutionnaires n'ont pas commis un seul crime qu'ils n'en aient accusé leurs victimes. Cette astuce diabolique subsiste encore. Les révolutionnaires du jour ne sont que les imitateurs de leurs devanciers. Ils ont le même but, les mêmes principes, les mêmes intentions, le même langage; mais heureusement ils n'ont plus les mêmes moyens. A force d'imposture, ils ont perdu le droit de se faire croire; le souvenir de leurs cruautés est dans tous les esprits, le dégoût qu'ils inspirent est dans tous les cœurs.

Afin d'échapper à cette situation embarrassante, sans abandonner leur système de calomnie, ils avouent quelquefois, avec une fausse simplesse, que des crimes énormes ont souillé l'éclat de la révolution; mais ils s'en disculpent, et les rejettent sur la résistance des royalistes. Ils accompagnent ce mensonge de toutes les niaiseries qu'il est possible de débiter pour le rendre plausible, et les lieux communs d'esprit du siècle, de progrès des lumières, de torrent qui s'irrite par les obstacles, sont appelés au secours du système de ruse et de déception qui fait leur force unique. La conclusion de ces rêveries est qu'afin d'éviter le mal que les jacobins peuvent faire, il faut endurer patiemment celui qu'ils font. Chose merveilleuse! ce que les mauvaises gens disent, les bonnes gens le croient; ils font plus, ils le répètent et s'y conforment. Par ce moyen, l'erreur se propage, et le mensonge audacieux triomphe de la modeste et timide vérité.

Au fait; jamais les royalistes n'ont opposé de vraie résistance aux entreprises de leurs adversaires. Dans la première assemblée, ils ont cédé au doublement du tiers, au vote par tête, à la réunion des ordres, au délire du 4 août; je n'examinerai point si leur volonté n'étoit pas enchaînée, si l'autorité qu'ils respectent et qu'ils res-

pecteront toujours, égarée par des ministres foibles ou coupables, ne couroit pas à sa ruine, entraînant à sa suite tout ce qui restoit fidèle : il me suffit de remarquer que nulle résistance positive n'a contrarié les efforts des révolutionnaires, et qu'ils n'ont pas même cette excuse pour colorer leurs excès. Plus tard, nombre de royalistes abandonnèrent une terre chérie, que des assassins rendoient inhabitable. Ils firent admirer à l'étranger un noble dévouement, une constance héroïque; mais s'éloigner n'est pas résister, et les révolutionnaires eurent le champ libre pour se livrer à leurs fureurs : voilà le secret de la force dont ils se vantent.

Il faut convenir cependant que quelques tentatives furent faites pour arrêter la rage de la révolution. Les provinces de l'Ouest, favorisées par la nature de leur sol, par le bon esprit de leurs habitans, par l'accord unanime de leurs volontés, eurent l'avantage inappréciable de pouvoir opposer une résistance courageuse aux destructeurs de l'ordre social. Fidèles à leur Dieu, fidèles à leur Roi, ils parurent toujours supérieurs aux dangers, et la puissance monstrueuse, qui déjà faisoit trembler le monde, qui dispersoit des armées aguerries, vint souvent se briser contre l'inébranlable fermeté de cultivateurs armés pour la défense de l'autel et du trône.

Mais la résistance des Vendéens n'étoit et ne pouvoit être que partielle. Le courage des soldats, le talent et l'intrépidité des chefs, ne pouvoient suppléer à l'inégalité des forces; d'ailleurs, le défaut de gouvernement se faisoit sentir même au milieu des succès. Chaque triomphe des royalistes rehaussoit leur gloire sans réparer leurs pertes, et cette armée de héros, accablée par le nombre, disparut, en arrosant d'un sang pur les lauriers dont elle étoit couverte.

Dans le même temps, la seconde ville du royaume donnoit un exemple non moins héroïque. Lyon prenoit les armes contre les barbares qui tyrannisoient la France au nom de la liberté. Assiégés par une armée nombreuse, dans une ville ouverte et dominée de toutes parts, sans approvisionnemens, sans préparatifs, les généreux Lyonnais trouvèrent des ressources dans leur courage; ils repoussèrent les attaques d'un ennemi furieux, qui portoit jusqu'à la rage son ardeur de détruire; et lorsque, subjugués sans être vaincus, ils se décidèrent à discontinuer une défense inutile, ce fut en traversant les débris fumans de leurs maisons écrasées, qu'ils allèrent vendre chèrement leur vie aux tigres qui brûloient de les dévorer.

Toulon, en combattant les oppresseurs de la France, eut aussi ses jours de gloire, suivis de longues années de douleur.

Paris, enfin, cette ville plus malheureuse que les autres, puisqu'elle fut le théâtre de plus de troubles et de plus de crimes, Paris voulut, en attaquant la Convention, secouer un joug détesté. Protecteur de nos bourreaux, Buonaparte mitrailla les Parisiens le 13 vendémiaire, et les balles de ses canons gravèrent en caractères de mort, sur le portail de Saint-Roch, le premier de ses titres à l'usurpation du pouvoir souverain.

Après la destruction de la première Vendée, les habitans de l'Ouest, toujours ennemis des idées républicaines, avoient continué de leur faire une guerre moins brillante, mais qui n'étoit ni sans dévouement ni sans gloire. En Bretagne, en Basse-Normandie, dans le Maine, dans l'Anjou, les Chouans défendoient courageusement la cause royale, et se montroient les dignes successeurs des héros vendéens.

Dans les temps que je viens de rappeler, des écrivains doués d'un grand talent et d'un beau

caractère, soutenoient aussi la plus sainte des causes. Rappelons, pour les honorer, les noms de ces dignes Français, nobles et respectables victimes de leur zèle : l'histoire doit consacrer les noms des Cazotte, Durosoy, Suleau, Richer-Serizy, Royou, Peltier, Mallet du Pan, qui combattoient avec la puissance de l'esprit le monstre révolutionnaire dont la fureur menaçoit à la fois la France et l'Europe.

Malheureusement de si grands, de si nobles efforts ne pouvoient avoir aucun résultat décisif, parce qu'ils étoient partiels. S'ils eussent été combinés d'après un plan assez bien entendu pour faire explosion tout à la fois, alors il y auroit eu réellement résistance, et la révolution eût été terrassée; mais, et trente années de misères ne le prouvent que trop, jamais les royalistes n'ont voulu se réunir en parti. Valeureux sur les champs de bataille, courageux dans l'exil, grands dans l'adversité, inébranlables dans les fers, ils bravoient leurs tyrans et mouroient avec résignation; mais ces vertus, prises dans les régions les plus élevées, illustroient les individus, et ne servoient point la cause générale. Moins jaloux d'estime que de succès, leurs adversaires avoient un plan, un but vers lequel ils tendoient avec une imperturbable tenacité. Dociles à suivre l'impulsion donnée par leurs chefs, le triomphe du jour n'étoit pour eux qu'un moyen de préparer l'attaque du lendemain, parce que le principe vivifiant de leur épouvantable agrégation est de se devancer dans la carrière du crime, de la dévastation et de la mort. A Paris, le tribunal révolutionnaire faisoit tomber quatre-vingt-dix têtes en un jour; afin de le surpasser, Joseph Lebon à Arras, se ménageoit l'horrible plaisir d'en faire tomber cent quarante. Pour être encore plus expéditif, Carrier inventoit les bateaux à soupapes, et d'autres proconsuls fou-

droyoient avec des canons les malheureux dont ils se constituoient les juges et les bourreaux. Les fidèles habitans de Toulon, les courageux Lyonnais, les intrépides Vendéens, ces braves officiers de marine qui, dans la guerre d'Amérique, avoient tant illustré le pavillon français, tomboient sous les coups des sbires de la Convention,

Et lions au combat, ils *mouroient* en agneaux.

L'esprit de ces temps déjà reculés est toujours celui qui domine dans la secte désorganisatrice. Quand même les cent-jours ne l'auroient pas prouvé, ce qui se passe sous nos yeux en seroit la démonstration complète. Les pamphlets, les journaux des écrivains dévoués au parti, le résultat des scrutins dans les colléges électoraux, les discours de tribune, tout annonce que la volonté qui dirigea les événemens de 1789 à 1793, régit les événemens que nous avons signalés et ceux qui nous restent à signaler encore : fasse le ciel qu'ils soient moins funestes! Nous pouvons l'espérer, si l'exemple et l'expérience que jusqu'à présent on a tant dédaignés ne sont pas des biens entièrement perdus. Foibles humains, qui, dans notre fol orgueil, osons nous vanter de parcourir une carrière nouvelle, nous cherchons à nous dissimuler qu'avec les mêmes passions, et ne pouvant pas agir dans une autre sphère d'activité que ceux qui nous ont précédés, nous ne pouvons que répéter et faire ce qu'ils ont fait et dit avant nous. L'histoire de nos jours est écrite dans celle des temps passés, et la chronique de l'année qui commence d'une manière si menaçante, est tracée sur les terribles pages du *Moniteur* des trente ans qui viennent de s'écouler.

Aujourd'hui comme alors on voit un parti peu nombreux, mais compacte, actif, où le démocrate est terrassé par le démagogue, et le démagogue écrasé par le jacobin ; de l'autre côté des royalistes

unis de sentimens, divisés de fait, sans chef, sans guides, parce qu'ils n'en peuvent avoir qu'un, et qu'ils en sont méconnus. Les premiers, soutenus, encouragés par le pouvoir qui devroit les combattre, sentent qu'ils peuvent tout entreprendre, parce qu'on leur a permis de tout oser; les seconds, persécutés, proscrits, punis de leur fidélité, mais imperturbables dans leurs principes, défendroient la cause monarchique, quand même elle seroit désespérée, et respectent la main qui les frappe, en gémissant de voir ses coups si mal adressés. Au-dessus d'eux on aperçoit un ministre qui, dans l'enivrement d'une faveur inconcevable, voulant tout gouverner au gré de son caprice, est dirigé par ce qui l'entoure, s'étonne des résultats de son imprévoyance, croit y remédier avec des expédiens d'un jour, et dont les actes de plus en plus étranges, rappellent les ministres qui laissèrent crouler ou précipitèrent la monarchie en 1789 et 1792. Aujourd'hui, comme alors, on attaque le trône dans les journaux nés et protégés du temps de la censure, et dont l'audace est tellement effrénée sous le règne de la liberté, qu'on s'imagineroit que pour eux la censure de la police dure encore. Aujourd'hui, comme alors, on s'évertue à défigurer, sous des couleurs odieuses, les défenseurs de la monarchie: on leur prête des vues, on leur suppose des intentions; et dans le même temps les disciples de Marat, se targuant avec un droit semblable du titre menteur d'ami du peuple, appellent l'anarchie et provoquent les troubles, afin d'en profiter. En 1789, les ministres de l'infortuné Louis XVI voyoient le danger, mais ils étoient frappés d'une stupeur léthargique qui les empêchoit d'y porter remède. En 1792, d'autres ministres, auteurs factieux des dangers qui menaçoient le trône et la patrie, étoient loin de vouloir y remédier. La foiblesse des uns, la perfidie

des autres, amenèrent les sanglantes journées du dix août et du vingt-un janvier. Leçons terribles! exemples effrayans! qui devroient empêcher de se lancer sur une route semblable à celle dont le terme fut si funeste, et qu'on oublie ou qu'on dédaigne, parce qu'aujourd'hui comme alors, on veut méconnoître la cause du mal et les moyens de le conjurer.

Lorsque les trônes sont attaqués à force ouverte, on leur oppose une résistance pareille : le combat s'engage, et le triomphe ou la défaite peuvent être le résultat d'un seul choc. Mais quand ils sont minés par des institutions et par des doctrines, la souveraineté tout entière est ébranlée dans sa base; ce qu'elle a d'apparent brille encore d'un certain éclat, tant que les matières volcaniques substituées à ses fondemens ne sont pas en éruption ; mais l'instant arrive : la foudre éclate, un abîme sans fond remplace le trône, et les générations s'y précipitent sans pouvoir le combler.

Ce sont donc les institutions et les doctrines révolutionnaires qui sont dangereuses, parce que la destruction qui les suit est inévitable. On employa, pour les établir, cinquante années du dernier siècle ; mais, aussi, l'entreprise étoit forte : il falloit renverser une monarchie qui duroit depuis quatorze cents ans. Des circonstances malheureuses mirent en présence, d'une part, l'audace et le crime; de l'autre, la vertu, mais la vertu seule, foible, irrésolue, privée de tous ses appuis ; l'issue de cette lutte inégale ne pouvoit pas être douteuse : la monarchie devoit succomber, effectivement elle tomba ; mais sa chute immense ébranla tous les trônes, et, depuis cette grande catastrophe, il n'en est pas un dont les fondemens soient suffisamment assurés.

La souveraineté du peuple, tel est le mot magique avec lequel on s'efforce de détruire les autres

souverainetés ; ainsi c'est pour une abstraction misérable, que tout ce qu'il y a de positif au monde doit être renversé. Les peuples existoient avant les Rois, tous sont plus forts qu'un, les lois naturelles sont supérieures aux conventions sociales ; tels sont les sophismes pitoyables que les vieux révolutionnaires de tous les pays débitent avec emphase pour en infecter les jeunes esprits. C'est dans ce dessein que, poussant à l'infini les conséquences désastreuses de ces prétendus axiomes, ils en font dériver plus de maux que la boîte de Pandore n'en versa sur la terre. Ils en infèrent l'anéantissement des trônes, l'abolition des rangs, la suppression des cultes, la destruction des idées religieuses. Délire épouvantable qui, s'en prenant à Dieu même, attaque à la fois, dans sa rage, le ciel, la terre et les enfers ! Plus d'avenir pour l'homme ; par conséquent plus de consolation pour le pauvre, plus de frein pour le puissant, plus de prestige dans l'amitié, plus de charme dans l'amour. Plus de religion, par conséquent plus d'antiquité, plus de poésie ; le ciel est vide, la terre est en proie au crime ; la crainte du bourreau remplace le cri de la conscience, et celui qui, sans pâlir, peut envisager l'échafaud, ne se doute point qu'il y ait des remords. Plus de Rois, par conséquent d'innombrables tyrannies, qui, sans cesse détruites, et sans cesse renouvelées, entraînent les générations dans leur ruine. Plus de rangs, par conséquent plus d'ordre ; plus de lois, la force décide tout : les Procuste, les Géryon, les Cacus, les Diomède dévastent encore la terre, et les peuples désolés attendent en vain que le bras invincible d'un Hercule et d'un Thésée vienne les délivrer de ces monstres. Plus de subordination, par conséquent plus d'armée ; le principe incontestable de la supériorité des forces de tous contre celles d'un seul, soustrait les soldats à l'obéissance de leur général ; les nations tou-

jours en armes ne sont plus que des agrégations de brigands nomades, unis momentanément sous un chef élu pour faire une expédition, et dont le pouvoir cesse quand l'expédition est finie. Plus de conventions sociales, par conséquent plus de familles, plus de propriété, plus de commerce, plus d'industrie ; nul ne pouvant posséder, tout est commun, femmes, enfans, troupeaux, pâturages ; l'égalité donne à chacun le droit de prendre une part semblable dans le produit du pillage qui se fait au profit de tous ; ainsi tout gémit sous le poids d'une égale misère, jusqu'à ce que la mort, impatiente, les couvre tous de l'inévitable poussière du tombeau.

Et qu'on ne croie point que j'exagère en faisant cette description ! Ce qui s'est passé sous nos yeux n'en démontre que trop la vérité. Dans cette première assemblée, qui trahit tous ses devoirs, et qui nous donna la révolution, l'on remarquoit une majorité composée d'hommes de tous les rangs ; entraînée par des sophismes, poussée par l'esprit de faction, après avoir détruit la royauté pour en garder le simulacre, elle transmit son pouvoir aux girondins, qui comptoient dans leurs rangs bien peu d'hommes dont l'existence antérieure les fît remarquer dans les hautes classes de la société ; la montagne de la Convention, d'une composition moindre encore, assassina son Roi, et fit périr les girondins, par qui le trône avoit été renversé le 10 août. Cette montagne, si féroce, si cruelle, alloit prendre l'ordre des jacobins, qui recevoient eux-mêmes la loi de leurs tribunes, où se trouvoit ramassé tout ce que la France et l'Europe nourrissoient de plus abject. Ainsi, par une progression décroissante, depuis le prince jusqu'aux tricoteuses des clubs, le pouvoir avoit parcouru tous les rangs pour se fixer dans les mains les plus viles. C'est ce qu'on verra toujours dans les temps de révolution.

Réfléchissez sur ce résultat inévitable, ô vous qui, possédant une existence honnête et des talens incontestables, êtes assez malheureux pour vous livrer à des excès dont les fruits ne seront pas pour vous. Plus vos doctrines seront séditieuses, plus vous invoquerez la démagogie en faveur des institutions que vous préparez, et plus vous travaillerez à votre ruine. Vous flattez-vous d'être plus entraînans que Mirabeau, plus vantés que Bailli, plus puissans que Roberspierre, plus adorés que Pétion ? Voyez ce qu'ils sont devenus, et jugez s'il peut se trouver quelque chose de solide sur le terrain volcanisé des fureurs populaires. On a dit que la révolution étoit comme Saturne qui dévoroit ses enfans; toutes les révolutions sont de même. Il n'y a de fixe que les principes de l'éternelle justice; sitôt qu'on s'en écarte, on ouvre le chaos des passions, et dans ce domaine sans limites, l'exagération est seule dominatrice; alors l'idole de la veille est la victime du lendemain, parce que l'excès appelle l'excès, et que celui qui n'ambitionne qu'un certain degré d'extravagance, paroît un modéré, c'est-à-dire un traître à ceux dont l'imagination n'est pas encore satisfaite. Craignez donc d'enflammer les passions, si vous ne voulez pas qu'elles vous consument. Camille Desmoulins, qui provoqua l'insurrection du 12 juillet 1789, fut quelque temps après sacrifié comme modéré. Mirabeau tomba lorsqu'il frémit à la vue de la monarchie chancelante sur le bord du sépulcre qu'il avoit ouvert; et ce Barnave que l'entraînement de la jeunesse fit l'apologiste des premiers meurtres, lorsqu'il eut été subjugué par les vertus des prisonniers augustes qu'il ramenoit de Varennes, n'a-t-il pas monté sur l'échafaud, poussé par les mêmes mains qui l'applaudissoient au temps de ses erreurs ?

Le Capitole est près de la Roche Tarpéienne, a

dit Mirabeau. Cette réflexion profonde du plus célèbre orateur des premiers temps révolutionnaires, devroit être souvent méditée par ceux qui, n'étant entraînés que par des chimères de perfectibilité, poursuivent la gloire dans l'absurde. Quant à ceux qui, méditant froidement des complots, empruntent toutes les voix pour assembler une armée, on peut leur dire que ce n'est pas lorsque tout est usé, même l'esprit de révolution, qu'on peut se flatter d'opérer des renversemens. Les élémens de 1789 ont été consumés par la terreur et par Buonaparte; en agitant leurs cendres, on peut élever encore quelques vapeurs délétères, mais elles ne seront funestes qu'à ceux qui les remueront.

Nous n'en serions pas à chercher dans le passé des leçons pour l'avenir, si l'esprit dominateur de trois ministères n'avoit pas enfanté et nourri un système de gouvernement, tellement extraordinaire, qu'on ne peut l'expliquer que par une de ces suppositions : trahison, délire ou sottise. Des événemens prochains nous apprendront celle qu'il faut admettre; ils aideront à prononcer entre les fauteurs du système et ses adversaires; le temps, ce maître inexorable de tout ce qui est, assemble déjà notre postérité : préparons-lui, par un exposé rapide, une partie des pièces sur lesquelles elle asseoira son jugement. Le devoir des contemporains est d'amasser des documens pour l'instruction de ceux qui leur succèdent; les trois dernières années nous en fournissent que je vais retracer.

Le coup d'Etat du 5 septembre frappé tout au profit du ministère, et au détriment de la monarchie; celui du 5 mars, dont le but étoit encore de conserver les ministres, en détruisant la liberté des opinions dans la Chambre des Pairs; le fameux rapport fait pour éluder, par une or-

donnance, la loi qui bannit les régicides; la mesure impolitique de rappeler en masse tous ceux qui furent éloignés par l'ordonnance du 13 juillet; la loi des élections, désirée par l'imprévoyance, et soutenue par la passion; la loi du recrutement, non moins attentatoire à la Charte qu'à la prérogative royale; la versatilité, les rapports contradictoires sur les événemens de Lyon et de Grenoble, et la persécution exercée contre les généraux, les administrateurs et les juges, dont le concours sauva la patrie dans ces circonstances; les efforts pour dissimuler la coïncidence des troubles qui dans le même temps éclatèrent de toutes parts; la tentative machiavélique de distraire l'attention des conspirations réelles, en annonçant des conspirations imaginaires; les cruautés qu'on pourroit dire inutiles, si elles n'étoient pas atroces, exercées contre des Français dont on connoissoit, ou dont on devoit connoître l'innocence; le crédit accordé à des misérables, salariés pour calomnier les hommes les plus respectables du Morbihan; l'audace encore plus criminelle d'inscrire dans ces conspirations supposées, et des noms qui sont synonymes de fidélité, et les noms les plus augustes; les injures et les calomnies des correspondances privées; la fausse direction donnée à l'esprit public par les journaux de la police; la faveur accordée aux écrits révolutionnaires sous l'empire de la censure; la destitution des royalistes et l'exaltation des ennemis connus de la légitimité; les persécutions exercées en Bretagne et dans la Vendée, avec l'intention démontrée d'en exaspérer les habitans pour les punir d'avoir été fidèles; la création d'un tiers-parti qui, constituant le ministère en puissance politique, reçut son impulsion, obéit à ses signes, fut anti-monarchique par ordre, et royaliste avec permission; la désorganisation de l'armée, et la

déconsidération politique de la France, que le système de solidarité fait peser sur tout le ministère; les insultes à la religion, et les outrages prodigués aux prêtres qui se dévouent aux périls de l'apostolat, outrages annoncés par des écrivains qui dirigent les bureaux ministériels; l'abandon dans lequel on laisse l'éducation de la jeunesse, et le fol engouement qui permet jusqu'à la contrainte, pour faire prévaloir une nouvelle et ridicule manière d'enseigner, sur le mode d'instruction chrétienne que les fidèles désirent, parce que l'expérience a prouvé sa bonté; enfin les efforts tentés journellement pour écraser les royalistes et protéger les révolutionnaires, efforts si bien exprimés dans cette devise de la faction : ALLIANCE AVEC LES JACOBINS LE PLUS TARD POSSIBLE; AVEC LES ROYALISTES JAMAIS; voilà quelques unes des données que nous pouvons léguer à l'histoire.

En attendant qu'elle les emploie, et qu'elle nous juge, il n'est pas inconvenant d'ajouter quelques mots sur notre état politique, au commencement de l'année 1820.

Nous sommes en péril, chacun le reconnoît, et chacun s'en inquiète; mais la France n'est point complice des fautes qui l'ont jetée dans l'état d'angoisse qui la mine; car tous ses vœux sont d'y échapper. Attaquée par les révolutionnaires, attaquée par ceux qui les protègent, elle oppose à tous un calme désespérant pour les agitateurs. C'est un moyen de résistance; il est efficace, parce qu'il épuise et décourage les agresseurs; il est surtout le seul qui convienne dans la circonstance extraordinaire où nous nous trouvons. Avant que la presse fût libre, les chances en étoient moins assurées, parce que le pouvoir qui laissoit une libre carrière aux mauvaises doctrines avoit soin d'enchaîner les bonnes. Vainement les royalistes avoient-ils réclamé, dans l'intérêt public, cette liberté dont ils

sentoient le prix, il leur a fallu du temps, beaucoup de temps pour la posséder, parce que leurs adversaires en redoutoient l'effet. Enfin, la faculté d'écrire, arrachée plutôt qu'obtenue, a muni les amis de la royauté d'armes égales à celles des ennemis qui veulent la détruire, et bientôt le nombre des lecteurs de chaque opinion a montré l'étendue de leurs forces relatives. Des données exactes nous assurent que, sur la totalité des écrits périodiques et sémi-périodiques, qui s'expédient de Paris pour les départemens, la proportion est établie de la manière suivante :

Ministériels, en y comprenant *le Moniteur*, qui est plutôt une collection de faits qu'un journal de discussion, six à sept mille.

Libéraux, dix-neuf mille.

Royalistes, vingt-sept mille.

Ce calcul, plus précis que les inductions fautives qu'on peut tirer de la majorité vacillante dans les Chambres, et du résultat des votes dans les colléges électoraux, montre la nullité des ministériels, la foiblesse des libéraux, et la force des royalistes. Bons et loyaux appuis des autels et du trône, redoublez de constance en connoissant votre supériorité. Vous avez celle du nombre, celle des talens, celle du bon droit; unissez-vous donc pour le maintien de l'ordre social; résistez aux sophismes, aux systèmes destructeurs, à la fausse liberté; résistez aux insinuations perfides, aux allégations mensongères; résistez à l'astuce qui veut vous surprendre, à la fausse candeur qui veut vous désunir; attachez-vous imperturbablement à la royauté légitime, joignez-vous aux écrivains qui combattent sous ses drapeaux, appuyez-les par votre sagesse, secondez-les par vos raisons; montrez la similitude qui se trouve entre les principes du jour et ceux de 1793; rappelez à ceux qui en ont souffert tous les maux dont ils furent accablés, appre-

nez-le à ceux qui les ignorent ; surtout que ce qui vous étonne ne vous alarme pas, et nous terrasserons le monstre révolutionnaire. Les nations, lorsqu'elles sont unies, lorsqu'elles ont, comme la nôtre, l'avantage que les bons esprits y soient en majorité, peuvent braver les tourmentes ; elles en sortent plus robustes et plus épurées, comme la nature, qui n'est jamais plus verdoyante et plus belle qu'après les orages.

D'HERBOUVILLE.

Suite des Développemens des Principes royalistes (1).

(VIe Article de la déclaration du 20 janvier 1816).

« *Nous croyons que la police ne doit être ni une inquisition odieuse, ni un agent du despotisme, mais une garantie pour le trone, et une magistrature qui serve à éclairer le gouvernement, et l'opinion publique sur ses véritables intérets* (2).

Le nom de police nous vient des Grecs ; les lois de police nous viennent des Romains, qui les envoyèrent demander aux Grecs par une ambassade de trois sénateurs, disent Cicéron, Tite-Live, Florus, etc. Les Grecs les tenoient de Solon, qui les avoit reçues des Hébreux, en Egypte, où il avoit été converser avec le prophète Jérémie ; et c'est des livres de Moïse, que les lois de police tirent leur origine divine. C'est, en effet, dans l'Exode, le Lévitique et le Deutéronome, que nous trouvons, pour la première fois, les lois qui défendent le blasphème et l'impiété, les ordonnances de sanctifier le jour du repos et les jours de fêtes :

---

(1) Voyez les 9e, 10e, 21e, 24e et 33e Livrais. du *Conservateur*.
(2) Voyez le *Journal Général*, 25 mars 1816.

celles qui regardent les devoirs réciproques des pères, des mères et des enfans, des maîtres et des esclaves : les défenses d'épouser une esclave ou une débauchée, fondées sur ce motif : *que les enfans qui naissent de parens vertueux ont un naturel plus noble que ceux qui sont sortis d'une alliance honteuse ou criminelle*. C'est encore là, comme dans leur source, que nous trouvons les lois somptuaires en faveur de la modestie, contre le luxe et l'intempérance; d'autres, qui défendent les débauches et les prostitutions des femmes et des filles; les réglemens pour la culture des terres, les moissons et les vendanges; ceux qui concernent les viandes dont l'usage étoit alors permis ou défendu; les lois qui éloignent du milieu du peuple les maladies contagieuses; celles qui défendent de nuire à son prochain, soit en sa personne, soit en celles de ses proches, ou dans ses biens; les défenses de vendre à faux poids ou à fausses mesures, ou d'user de tromperie, en quelque autre manière que ce soit, dans le commerce ou dans les arts; les réglemens concernant la voie publique et les bâtimens, le soin de secourir les indigens, qui étoit porté à un si haut point de perfection, que la loi punissoit, comme coupable, celui qui avoit pu assister son prochain, dans un pressant besoin, et qui ne l'avoit pas fait; l'obligatiou de recevoir favorablement les étrangers, de ne refuser jamais à personne le feu, l'eau, la nourriture, l'adresse du chemin qu'on devoit tenir, et la sépulture. Notre police a donc été formée sur ces ordres d'origine sainte. Tel est l'ensemble des parties de notre droit qui avoit mérité, par excellence, le nom de *police*, qui ne signifie, en langue grecque, rien moins que conservation *de la Cité*.

Cette police générale appartint spécialement aux comtes de Paris, dans les premiers temps. Nos rois la firent passer ensuite dans les mains des prévôts

de Paris. Etienne Boisleve, exerçoit sous saint Louis cette importante magistrature ; cet homme intègre, actif, zélé pour la justice et le bien public, qui savoit si bien rechercher les crimes, et qui fit pendre un de ses filleuls pour libertinage, et un de ses compères pour crime de larcin. C'est à ce sévère justicier, dont le nom est encore aujourd'hui en si grand honneur, que l'on doit l'institution morale et monarchique des communautés ou confréries des marchands et des artisans. Il leur donna leurs premiers statuts, de même que le chancelier de l'Hôpital ne dédaigna pas depuis de rédiger, de sa propre main, ceux des boulangers et pâtissiers. Ces antiques et illustres fonctionnaires savoient déjà, surent toujours comment il falloit aimer, honorer et servir le Roi et les Français ; nous n'avons rien à faire de mieux, que de les imiter en tout.

Quoi qu'il en soit, depuis Charles IX, les prétentions des seigneurs particuliers, et les envahissemens des tribunaux, avoient amené le partage des attributions de la police. Louis XIV, que nos nivelleurs modernes veulent en vain rabaisser à leur taille ; Louis XIV, qui n'eut que de grandes et exemplaires volontés, ordonna que la police générale appartiendroit exclusivement au Châtelet, et il créa, pour tout ce qui regardoit le service du prince et l'ordre public, cet office de vigilance, de sagesse et de sauve-garde, pour les gens de bien, connu et imité de toute l'Europe, sous le nom de lieutenant-général de police, et dont l'habile et paternel exercice a valu l'estime et la reconnoissance publique aux noms des d'Argenson, des La Reynie, des Sartines et des Le Noir.

Telle étoit la police, en France, jusqu'à l'époque où cette institution est tombée, comme toutes les autres, sous le marteau du géant révolutionnaire, qui, au lieu de perfectionner tout ce qui pouvoit

être mieux, n'a employé ses cent bras qu'à détruire tout ce qui étoit bien. Dès lors ce ne fut ni dans l'intérêt du prince, ni dans l'intérêt du bon ordre, ce qui est la même chose, mais ce fut dans l'intérêt des diverses factions qui se donnèrent le nom de gouvernement français, que toutes les polices furent exercées. Sous l'Assemblée soi-disant Constituante, les factieux créèrent une police révolutionnaire, en opposition à la police royale. Ils en firent l'attribution spéciale du fameux comité des recherches, qui rendit historiques les noms de Voidel et de Cochon. Dans l'Assemblée législative, le comité de surveillance exerça cette police extraordinaire, illégale, inquisitoriale, au profit de la faction. Le pouvoir exécutif n'étoit revêtu que pour la forme des attributions constitutionnelles de la police légale. Douze commissions exécutives le remplacèrent le 1er avril 1794, mais dans la même nullité de fonctions. Le comité révolutionnaire, de sûreté générale, fut investi par la Convention de cette tyrannie publique et secrète. La constitution de l'an III vint séparer les pouvoirs législatif et exécutif, et fit tomber, sous le Directoire, les attributions de la police entre les mains des ministres de la justice et de l'intérieur.

Tel étoit l'état des choses, lorsque le 5 nivose an IV (ou 26 décembre 1795), un message directorial au Conseil des Cinq-Cents demanda la formation d'un septième ministère qui seroit chargé de la police, dans l'arrondissement de Paris. Génissieux dit qu'il falloit étendre sur toute la république, la surveillance que le nouveau ministère exerceroit sur Paris. *Les pagodes consentantes*, cette tribu où l'on entre, même en faisant les preuves de chapitre; cette tribu, plus ancienne que la restauration, mais qui s'est recrutée même en elle; *les pagodes consentantes* de 1795 consentirent à la motion émanée du pouvoir du jour, et dans la

même séance l'enfant devint géant. La police, qui ne peut et ne doit être que locale, devint police générale, devint police politique.

Ce fut en vain que de bons esprits observèrent que *si ce ministre nouveau-né, au lieu de conserver l'impartialité d'un fonctionnaire public, était un homme vendu aux factions, il pourroit faire beaucoup de mal :* ainsi parla, en 1795, le député Regnier. Loin d'être l'égale des autres ministères, dit le député Portalis, *la police doit leur être subordonnée : elle est au dessous de toutes les autorités constituées, et ne doit avoir aucun pouvoir à exercer. Si vous en faites un ministère, vous lui ôtez sa nature de surveillance, pour en faire une autorité qui jalousera toutes les autres, et en sera jalousée à son tour, parce qu'elle les génera sans cesse ; vous en faites une autorité à laquelle vous ne pouvez pas assigner de limites ; une autorité qui envahira les autres ministères, car l'action de la police s'étend sur tout, une autorité qui inspirera des craintes au gouvernement lui-même.*

Quoi qu'il en soit, la volonté du Directoire fut faite, et le 11 nivose an IV, la dynastie des ministres de la police commença à Merlin (de Douai), qui résigna à Cochon, lequel résigna à Lenoir-Laroche, lequel à Sotin, lequel à Dondeau, lequel à Carlier, lequel à Duval, Duval à Bourguignon, Bourguignon à Fouché, le maître des fourberies, qui fit oublier tous ses devanciers.

Au 18 brumaire, Buonaparte le trouva revêtu du pouvoir, et ne l'en dépouilla pas. Il dût reconnoître pour sien, un ministre lâche, atroce et fourbe, qui recouvroit son caractère d'un vernis de légèreté, d'une fausse franchise, de cet esprit, enfin, et de cette adresse, qui jouent jusqu'aux plus nobles sentimens. Un tel homme n'osa trahir Buonaparte, que quand Buonaparte fut trahi par la fortune et par lui-même, que quand Buonaparte

fut repoussé par la France entière, qu'il avoit fatiguée, décimée, appauvrie. Il n'est pas moins constant que pendant quatorze ans, premier consul ou empereur, il posséda son ministre de la police, mais son ministre de la police ne le posséda pas. Buonaparte savoit qu'*une autorité à laquelle on ne peut pas assigner de limites, une autorité qui envahit les autres ministères, dont l'action s'étend sur tout, est une autorité qui peut, qui doit inspirer des craintes au souverain lui-même*. Aussi Buonaparte, qui vouloit bien tromper, mais non pas qu'on le trompât, avoit-il pour éclairer les manœuvres de son féal et bien aimé ministre de la police, trois polices à la fois qui s'observoient mutuellement.

Au mépris des leçons de l'expérience, la seconde restauration vit le ministère de la police tomber entre les mains d'un seul homme. Son dévouement à la cause royale dans les cent-jours, règle du blâme ou de l'estime, une sainte indignation contre les constans ennemis de Dieu et du Roi, de la France et des Bourbons, contre ces misérables *que la clémence offense, auxquels le remords est étranger*, comme le disoit, il y a quatre ans, ce même ministre, qui ne se cachoit pas, qui ne rougissoit pas de les accueillir, de les caresser, de les honorer il y a peu de jours. Ce dévouement apparent, cette indignation crue sincère, trompèrent la majorité des fidèles sujets du Roi dans la session de 1815; et la Chambre eut un tort que la France a le droit de lui reprocher; ce fut d'avoir accordé de confiance l'exécution des lois d'exception au jeune ministre qui les demandoit, plutôt que d'imposer la condition de prévoyance et de sagesse, que l'exécution seroit confiée, non pas au seul ministre de la police, mais au ministère tout entier.

On connoît toute la puissance de ce ministre unique, s'il vouloit le bien; mais connoît-on éga-

lement toute sa puissance, s'il vouloit le mal? C'est un devoir pour un fidèle sujet du Roi, pour un bon et loyal député de le démontrer.

C'est ignorer la pédie, dit Aristote, dans sa Métaphysique, que de ne savoir pas de quelles choses il faut ou ne faut pas chercher la démonstration (1). C'est ainsi que, lorsqu'il a traité de la politique et des gouvernemens opposés à la monarchie, à l'aristocratie, à la démocratie, il traite également de la tyrannie, de l'olygarchie, et de l'ochlocratie, et donne les préceptes de ces trois gouvernemens vicieux, et des trois gouvernemens légitimes. C'est ainsi que saint Thomas, en ses Commentaires, après avoir blâmé et repoussé par toutes les raisons la domination tyrannique, donne néanmoins les avis et les règles communes pour l'établir, au cas que quelqu'un soit si méchant que de le vouloir entreprendre. (Commentaire sur le 5e des Politiques, texte II.)

Ainsi, pour parler la langue de ces *publicistes spéculatifs*, de ces précieux ridicules, de la nation nouvelle, qui s'intitulent *les notaires de l'état de nature* (voyez *le Courrier*), examinons par fiction ce qu'un ministre de la police générale, sous la monarchie légitime, auroit pu jusqu'ici faire pour la perdre; nous examinerons par fiction ensuite ce qu'un ministre de la police générale, ministre en même temps de l'intérieur, président du conseil des ministres, et jouissant en outre de la haute confiance du souverain, pourroit faire pour la sauver.

L'épreuve des cent-jours, consacrée par l'inexorable histoire, avoit classé les crimes, les erreurs, la trahison, la fidélité, le parjure, la foi gardée, la honte et l'honneur chez les Français de 1815,

---

(1) *Est enim pædiæ inscitia, nescire quorum oporteat, quærere demonstrationem, quorum verò non oporteat.*

Le second retour du Roi avoit placé la joie sainte et les repentirs dans la conscience de chacun, selon sa conduite. Les coupables se tenoient éloignés de ce trône qu'ils s'étoient rendus indignes d'approcher. Les Bourbons refusoient de les voir; et ces hommes disoient : « Nous n'avons que ce que » nous méritons. » Je leur demande à eux-mêmes. L'espérance étoit cependant au fond du cœur de la plupart d'entre eux : il leur suffisoit de se souvenir que l'auguste famille qu'ils avoient trahie, combattue, proscrite, portoit de tous temps pour devise : « Valeur et bonté. » Mais ce n'étoit point au pardon d'aller au-devant du repentir : la justice, la prudence, la force, soutien triple et solidaire de tous les trônes légitimes, commandoient que la clémence suivît, mais pas à pas, les actes reconnus d'une contrition véritable. Le jour de la monarchie des fils de saint Louis se levoit sans aurore, et présageoit le triomphe des lois et du bon ordre, au milieu de tous les élémens d'obéissance, de dévouement et d'amour qu'il suffisoit de rassembler, pour reconstruire l'édifice royal. Quel auroit été le soin, la tâche, l'effort d'un ministre de la police générale, qui eût dès lors, et depuis de mois en mois, d'années en années, conçu et suivi l'affreux dessein de perdre la monarchie, quand sur la surface de la France toutes les pierres angulaires, toutes les colonnes sembloient remuer pour se rasseoir à la vue du souverain légitime, comme les murs de Thèbes aux sons harmonieux de la lyre d'Amphion? Cet être de raison, afin d'atteindre son but, auroit appelé le mensonge pour l'opposer à la vérité, les doctrines pour les opposer aux principes, les intérêts pour les opposer aux sentimens, l'égoïsme pour isoler, l'audace pour effrayer, l'impudence pour étonner, et toutes les corruptions de l'or, des places, des honneurs pour tenter toutes les foiblesses. Il auroit

inventé des conspirations, parce que ce sont les troubles qui compromettent le salut des monarchies, et que, pour favoriser les troubles dans les gouvernemens il faut jeter l'inquiétude dans l'esprit des gouvernés. L'absurdité des moyens ne l'auroit pas arrêté, parce qu'il n'y a rien de si absurde que la multitude ne croie. Il auroit essayé audacieusement tout ce que l'extravagance unie à la perversité peuvent inventer au dedans et au dehors pour mettre en problème tous les devoirs, pour honorer tous les vices, pour décourager toutes les vertus, pour interdire le feu et l'eau, non seulement à ce qui est, à ce qui fut vertueux, mais à ce qui seroit tenté de le redevenir. Il auroit fait enfin tout ce que la France et l'Europe commencent à s'indigner, à s'alarmer de voir depuis quatre années.

Opposons à cette triste et fidèle peinture de tout ce que pourroit faire, pour perdre la monarchie, un ministre de la police générale, de la police politique en France; opposons le consolant tableau de ce qu'un ministre de la police générale, cumulant par un hasard unique le ministère de la police et celui de l'intérieur, la présidence du conseil des ministres, et la haute confiance du souverain, c'est-à-dire unissant la puissance à la faveur; opposons, dis-je, le consolant tableau de ce qu'il pourroit faire pour la sauver.

Il lui suffiroit de dire au Roi : « Sire, ma pré-
» somption et mon inexpérience ont trahi mes
» bonnes intentions; je me suis trompé en vous
» trompant : c'est de mon dévouement lui-même
» qu'est née mon erreur. Toute la France doute
» aujourd'hui de mon attachement à la monarchie
» légitime, à votre dynastie, à votre personne,
» toute la France, excepté vous : car j'oserai vous
» dire, dans l'effusion de ma reconnoissance,
» comme Sully à votre auguste aïeul : *Ah, mon*
» *prince ! quel autre monarque, quelle puissance,*

» *quels Etats peuvent jamais élever ma fortune aussi haut que vous avez élevé la mienne!* J'ai » trop présumé de mon zèle ardent; j'ai voulu » m'acquitter envers vous, en essayant l'épreuve » la plus téméraire; j'ai voulu, serviteur dévoué, » convaincre mon auguste bienfaiteur des dan- » gers, de l'inutilité, de l'erreur de cette hérédi- » taire et incomparable bonté attachée au nom et » au sang des Bourbons. Sire, combattre et vaincre » Buonaparte, n'étoit rien; combattre et vaincre » la révolution et l'esprit révolutionnaire en » France, c'étoit tout; et, Buonaparte vaincu » et déporté, tout demeuroit encore à faire. » C'étoit la révolution qu'il falloit abattre, qu'il » falloit tuer, en neutralisant les révolutionnaires. » C'étoient les moyens de nuire qu'il falloit ôter » à ceux auxquels on ne devoit pas espérer d'en » ôter jamais la criminelle intention. Il y a quatre » ans, j'ai combattu d'abord avec tous vos vrais et » innombrables amis : j'étois dans leurs rangs » quand je prononçai à la tribune de la Chambre » des Députés, le 18 octobre 1815, ces paroles si » monarchiques, si vraies, telles enfin que je de- » vrois les répéter aujourd'hui (1). Vos fidèles et

(1) « Le sacrifice du droit sacré de la liberté individuelle est immense : mais, commandé par la sûreté et l'intérêt de l'Etat, il n'en sera pas un pour les citoyens fidèles qui n'y verront qu'une garantie de la liberté et de la paix publique, sans laquelle la liberté privée est vaine et illusoire. Il ne sera un objet d'alarmes que pour les traîtres dont il détruira les criminelles espérances. Le foible sera rassuré : il viendra avec confiance sous l'égide d'un gouvernement fort, en qui il verra la volonté et le pouvoir de le protéger et de le défendre, de se protéger et de se défendre soi-même. Mais n'en doutons pas, un cri d'alarme va être jeté par ceux-là qui savent bien qu'*eux seuls en seront frappés*, mais qui s'efforceront de faire partager leurs terreurs par tous ceux à qui ils voudroient faire partager leurs funestes desseins. A les entendre, tout sera perdu, puisque l'Etat sera sauvé. Vainement appelleront-ils à tout ce que nous avons de plus saint : vainement invoqueront-ils la volonté et les promesses de ce Roi, que dans leur délire ils osent méconnoître, qu'ils

» dévoués amis, au milieu desquels je m'honorois
» d'être placé, pouvoient, devoient frapper fort; je
» ne sais quelle vaine présomption me fit craindre
» qu'ils ne frappassent pas toujours juste; je ne
» sais quelle vaine présomption me fit croire que
» j'étois plus capable, capable seul de faire mieux
» qu'eux. Dès ce jour-là naquit mon erreur : ce
» jour-là j'embrassai la fausse et oblique politique
» qui décide mon sort, mais non pas le vôtre, non
» pas celui de la France et de la monarchie. Fort

---

outragent dans leurs blasphèmes, et qu'ils ne craindront pas d'implorer, comme l'athée qui brave dans la prospérité un Dieu que son premier cri de douleur ou de crainte appelle involontairement dans l'adversité. Sans doute la bonté du Roi est infinie : mais son peuple, dont il est l'orgueil et l'amour, la réclame tout entière. C'est elle qu'il invoque à son tour pour le secourir contre les efforts de l'anarchie et contre le délire de tant d'ambitions trompées, qu'indigne et que révolte le repos auquel elles se voient condamnées. Sans doute, les promesses des princes doivent être les plus sacrées de toutes les garanties : mais le Roi a-t-il promis que sa clémence et sa magnanimité ne se lasseroient jamais, alors qu'elles ne pourroient lasser le crime lui-même? Il a promis de vouloir tout ce que voudroit l'intérêt de son peuple : son peuple veut avant tout être sauvé. La sûreté du Roi et du trône ; celle de l'Etat, qui n'en sauroit être séparée, sont ses premiers besoins : ils sont les premiers devoirs du Roi : il a la volonté ferme de les remplir : il les remplira.

» Nous ne nous exagérons pas les dangers qui nous menacent; mais nous ne devons pas non plus nous les dissimuler : ils sont grands, bien moins par le nombre des factieux que par leur audace. Toute la force des coupables naît de leur impunité. Que dis-je? ils s'en font une arme contre le trône : ils peignent à cette portion du peuple, trop facile à égarer, l'autorité du Roi, incertaine et foible, incapable de prévenir, hors d'état de réprimer. A l'aide de ces manœuvres, ils parviennent à affoiblir la confiance, à ébranler la fidélité, à entraîner dans l'abîme les misérables instrumens de leurs trahisons. C'est ainsi que s'explique le délire de ces insensés qui osoient encore, il y a peu de jours, faire entendre des cris odieux, qui exciteroient peut-être plus de pitié que d'indignation, s'ils ne décéloient pas, si ce n'est pas toujours de la part des coupables, au moins de la part de leurs instigateurs, des espérances criminelles, des desseins sinistres, l'horreur de la paix publique, la soif des discordes, ce besoin d'anarchie et de sang qu'ils osent qualifier d'amour de la gloire et de la liberté. » (*Discours de M. de Cazes à la Chambre des Députés.*)

» de ma conscience et de votre appui, j'ai entre-
» pris de tromper la révolution, et de tendre un
» piége que je croyois certain aux révolution-
» naires, afin que votre bonté, laissant agir votre
» justice, punît puisqu'il falloit punir, mais punît
» à coups sûrs. J'ai joué avec la révolution, afin
» de servir la monarchie; je vois trop tard qu'on
» ne joue point impunément avec les puissances
» de l'enfer. J'ai voulu voir jusqu'où pouvoient
» aller, d'un côté, les prétentions du parjure,
» l'impudeur de la calomnie, la démence de l'im-
» piété, la licence de la pensée, les manœuvres de
» l'intrigue, l'art de la perversité, l'égoïsme de la
» cupidité, la vénalité de la foiblesse; de l'autre,
» j'ai vu jusqu'où pouvoit aller l'héroïsme de la
» fidélité, la fierté de l'honneur, et la patience de
» la vertu. Pour les éprouver mieux, j'ai osé dire à
» des hommes, les meilleurs, les plus sûrs amis
» de mon Roi; moi, ministre responsable, moi
» qu'ils pouvoient accuser le lendemain, j'ai osé
» dire à ces hommes qui sont un des trois pou-
» voirs de l'Etat, *que je ne descendrois pas, que
» je ne m'abaisserois pas jusqu'à répondre, ou que
» je ne répondrois que par le silence du mépris* (1).
» J'ai osé leur dire, il n'y a encore que peu de
» jours: *Je ne prétends pas à votre estime; j'ajoute
» même, que je ne la désire pas* (2). Et ces mêmes
» hommes, qui sont au-dessus des injures, ne
» m'en ont pas moins accordé les six douzièmes
» demandés, ou, pour parler plus vrai, ils les ont
» accordés, non pas à moi à qui ils ne doivent pas
» se fier, non pas au ministère à qui ils ne se
» fient pas encore, mais à la chose publique, au
» gouvernement, à leur Roi; tandis que les
» hommes révolutionnaires, que je n'ai cessé

---

(1) Séance du 29 janvier 1817.
(2) Séance du 24 décembre 1819.

» d'accueillir, de caresser, d'honorer, que j'ai » rendus les objets presqu'exclusifs de vos bontés » et de vos préférences, ont refusé ces six dou- » zièmes à votre ministère, au gouvernement, à » leur Roi.

» Pour le salut de la monarchie, pour l'intérêt, » la gloire et la justice de mon souverain et de » mon bienfaiteur, j'ai voulu tout voir; j'ai tout » vu. »

« *Sans doute une inquiétude vague, mais réelle,* » *préoccupe tous les esprits.* Les causes en sont con- » nues, je les ai dites. Le salut est auprès des » dangers; le remède est auprès du mal. C'est » et ce sera désormais par des hommes reconnus » monarchiques et religieux; c'est-à-dire reconnus » probes, reconnus moraux, reconnus fidèles; » c'est et ce sera seulement par eux que la mo- » narchie légitime se soutiendra, s'affermira, se » perpétuera. Pour la soutenir, l'affermir, la per- » pétuer, tout est à faire dans les choses, tout est » à changer dans les hommes. La première con- » dition de salut, c'est de rétrograder; la seconde, » d'expulser. J'ai dirigé quatre ans et main- » tenu le char royal dans l'ornière révolution- » naire : à l'heure où nous sommes, ce n'est pas » en descente rapide que le chemin se change : à » cent pas il va cesser, il est rompu, et l'*abîme* » *des révolutions* est ouvert : il faut que le char » retourne, et qu'il reprenne la route royale au » pied du trône, au lieu même où le chemin se » divise, là où a commencé l'erreur. *La nation* » *ne goûte qu'imparfaitement les premiers fruits* » *du régime légal et de la paix; elle craint de* » *se les voir arracher par la violence des factions.* » Votre Majesté a raison, Sire; car si ma péril- » leuse épreuve m'a prouvé que Votre Majesté » n'a et ne peut avoir qu'une sorte d'amis, cette » funeste épreuve m'a prouvé également qu'elle

» avoit des ennemis sous plus d'une bannière.
» Les factieux se divisent en révolutionnaires ré-
» publicains, révolutionnaires impériaux, révo-
» lutionnaires jacobins, factieux civils, factieux
» militaires, factieux achetés ou achetans; toutes
» ces classes ne font qu'une faction conjurée contre
» votre personne, contre toute votre famille, contre
» votre trône, contre la légitimité, contre la France.
» Je les connois tous; ils me doivent leur existence,
» leur impunité, leur audace, leur rang nouveau
» de puissance dans l'Etat. Il est vrai que ce sont
» des chênes sans racines, sans solidité, sans ap-
» pui : semblables à ces arbres d'Afrique où les
» termites font leurs ruches, sous la main qui les
» toucheroit, ils tomberoient; ils n'ont que l'é-
» corce. Sire, depuis quatre ans j'ai fait le mal,
» dans l'intention de mieux faire le bien. La pré-
» vention, le reproche, l'animadversion me pour-
» suivent : ces insurmontables obstacles m'ôtent
» l'espérance et la gloire de tout réparer : pour
» être loué, il faut avoir réussi; pour être aidé, il
» faut être cru. Les faits m'accusent, et je n'ai qu'un
» moyen de prouver que mes intentions étoient
» pures: tous les gens de bien tournent aujourd'hui
» contre moi un axiome devenu fameux : *Avec
» un tel ministre, jamais; avec des ministres mo-
» narchiques, le plus tot possible*. Je me retire... »

Mais que serviroit d'apprendre à ce ministre comment il pourroit sauver la monarchie? Deux fois depuis douze mois la fortune en a offert l'occasion à ce puissant du hasard; deux fois l'absence de tout sentiment généreux, de tout instinct de sa propre conservation, lui en a refusé la volonté. Il suffit d'avoir prouvé qu'un ministre qui auroit fait de la police *une inquisition odieuse*, *un moyen de son propre despotisme*, qui en eût fait une arme à deux tranchans, propre à renverser ou à protéger le trône; qui, au lieu d'exercer sa magistra-

ture, *pour éclairer le gouvernement sur l'opinion publique, ne se seroit étudié qu'à tromper et le gouvernement et l'opinion;* il suffit d'avoir prouvé qu'un pareil ministre et un pareil ministère sont aussi dangereux, aussi redoutables au gouvernement qu'ils sont odieux aux gouvernés; et certes, aux yeux de la justice divine et humaine, un tel ministre auroit bien mérité, selon la Charte, la double accusation de trahison envers le Roi et envers tous ses devoirs.

Fille de la révolution et nourrie de son lait, a dit le comte de Labourdonnaye le 24 avril 1818, *la police doit périr sur son sein ou la rendre éternelle.* Le nom de ce ministère n'existe plus, mais son ministre existe, et toute la puissance de la police avec lui et dans lui. La perte ou le salut de la monarchie sont dans ses jeunes mains; doit-il pouvoir en décider le salut ou la perte, selon son humeur? Se pourroit-il que le sort de la France ne tînt aujourd'hui qu'à un de ses remords? Tel est le danger d'avoir conservé le ministère dans le ministre, et de conserver aujourd'hui le ministre lui-même. La monarchie est au moment d'être perdue par lui : la monarchie peut être sauvée par d'autres. Que la monarchie soit sauvée, et que la destinée du ministère de la police et de son ministre s'accomplisse!

SALABERRY, *Membre de la Chambre des Députés.*

Nouvelle Critique de l'Histoire, et dernier terme du Libéralisme.

Je rencontrai quelquefois dans la société un homme dont les opinions sur l'histoire et la politique m'avoient paru entièrement opposées à celles de tout le monde. J'eus occasion de lier une conversation plus particulière avec lui, et je ne pus m'empêcher de lui témoigner mon éton-

nément de la singularité de ses idées. Il est vrai, me répondit-il, que mes opinions sont contraires à toutes les opinions généralement reçues; mais ce n'est en moi ni caprice ni singularité, c'est l'effet d'un système suivi et raisonné. J'ai long-temps médité sur l'histoire et sur la politique, j'ai comparé entre eux les témoignages des historiens et les écrits des publicistes, j'ai réfléchi sur les événemens de mon temps, je ne me suis pas arrêté à l'écorce, j'ai pénétré jusqu'au fond, et je suis parvenu, à force de travail et de réflexion, à n'être plus la dupe des récits mensongers et des apparences trompeuses. Remontons dans l'antiquité : vous croyez sans doute, sur la foi de tout ce que vous avez lu, qu'Aristide étoit un homme juste, et Socrate un vrai sage. Point du tout, Monsieur, Aristide étoit un ambitieux, et Socrate un hypocrite. J'en dirai autant de Cicéron, il n'avoit que de l'orgueil et de l'amour-propre; la conjuration de Catilina n'étoit qu'une chimère que la vanité fit croire aux Romains (1); ils furent bientôt détrompés : la mémoire de Catilina fut vengée par l'exil de son oppresseur; heureuse Rome, s'il n'en fût jamais revenu! Ne vous méprenez donc pas sur le caractère de ceux que l'histoire ou l'opinion publique vous peignent comme des hommes vertueux, ou comme des scélérats; apprenez à juger par vous-même en rapportant vos idées et vos jugemens à un grand plan qui peut seul faire le bonheur de l'espèce humaine. Le nom de Robespierre, par exemple, est en horreur à la plupart des hommes; mais sur quoi le juge-t-on? Sur ce qu'il a fait, et non sur ce qu'il vouloit faire, et qu'il n'a pu achever. Il falloit lui laisser le temps de consommer son ouvrage : on eût pu alors le juger en toute sûreté de conscience. Cet homme avoit de grandes idées, il n'eut qu'un seul moment de foiblesse: il fit reconnoître l'Etre-Suprême, cet instant le perdit. Babœuf avoit une tête plus forte, et de plus vastes conceptions; il est vrai qu'il avoit bien étudié Diderot. Le présent n'est rien, Monsieur, c'est l'avenir qu'il faut fixer.

---

(1) Cette inconcevable phrase a été textuellement imprimée telle que je la rapporte ici. Voyez le *Cours de Littérature* de La Harpe, première Partie des Anciens, Livre II, Eloquence. Analyse des ouvrages oratoires de Cicéron : section quatrième des *Catilinaires*.

Qu'est-ce qu'un peu de sang versé en comparaison de la félicité des siècles? Jusqu'à ce que l'organisation actuelle des facultés soit entièrement détruite, il n'y aura rien de stable, ni d'assuré dans le monde : il n'y a même ni vice ni vertu. Il est vrai qu'il n'y en aura pas davantage lorsque le monde sera régénéré; mais on n'aura besoin alors ni du mot ni de la chose; on n'aura besoin alors ni de religion, ni de morale, ni de lois, ni de gouvernement; les hommes existeront dans l'ordre, comme ils se meuvent, comme ils respirent, par leur seule qualité d'hommes; c'est ce que vous indique assez clairement le grand Condorcet, dans son tableau des progrès de l'esprit humain; l'injustice et l'ingratitude de ses concitoyens ne lui ont pas laissé le temps de le développer jusqu'à l'accomplissement du grand œuvre de la philosophie. Nous ne faisons que végéter et marcher dans les ténèbres; des fourbes, tels que Titus, Trajan, les deux Antonin, Louis XII, Henri IV, et tant d'autres, étoient venus à bout de nous persuader qu'on pouvoit vivre heureux sous l'empire d'un seul homme; des fourbes d'une autre espèce nous ont assuré qu'un sénat, un corps représentatif, des assemblées délibérantes, feroient notre bonheur. Rien de tout cela, Monsieur : notre bonheur, c'est la raison seule qui peut le faire; c'est elle seule qui doit régner et gouverner; mais ce n'est pas la raison du vulgaire, c'est la raison universelle, la raison unique, la raison par excellence. Chaque homme, parvenu au point de perfection où il peut atteindre, doit être son souverain, son propre juge et législateur; ce n'est pas seulement la souveraineté du peuple que nous voulons, c'est la souveraineté de l'homme. Il ne doit y avoir dans une société parfaite, que des individus; et nulle corporation, nulle agrégation politique sous aucun nom quelconque : c'est là le dernier degré de la perfection, le dernier terme du système libéral, c'est l'objet des travaux des vrais sages, des vrais amis de l'humanité. Tous les moyens sont bons pour arriver à ce but de nos espérances. L'ambition, la cupidité, l'orgueil, mais surtout la sottise et la crédulité nous servent sans le savoir. La tyrannie même et l'usurpation nous sont utiles. Elles déplacent les idées et accoutument les hommes à sortir de cette ligne de la légitimité dans laquelle ils croient trouver les garanties de bonheur. Le déplacement des

propriétés suit le déplacement des idées; on s'habitue à regarder toute propriété particulière comme une injustice, et à se convaincre que tout appartient à tous, selon le code de la nature de Diderot; enfin, Monsieur, le siècle s'éclairera, la vertu triomphera, et arrivera ce beau jour où il n'y aura plus de Rois, plus de lois, plus de gouvernement, plus de distinction entre les peuples d'un pôle à l'autre, mais seulement de la terre et des hommes!

Mon homme me quitta après ces derniers mots; je ne l'ai pas revu depuis: mais j'ai appris que ce terrible ennemi de tout gouvernement avoit obtenu une place plus lucrative dans l'administration, et qu'en attendant le bonheur des générations futures, il travailloit de tout son pouvoir à son bien particulier.

A M. L'ÉDITEUR DU CONSERVATEUR.

..... 12 décembre 1819.

MONSIEUR,

Avec les chrétiens de la communion protestante, à laquelle j'appartiens, j'ai dû m'intéresser à la décision de la Cour suprême, dans l'affaire du sieur Roman, relativement à la tenture des maisons, les jours de la Fête-Dieu, etc. mais, avec les chrétiens de toutes les communions indistinctement, je n'ai pu me défendre d'un saisissement d'horreur, en apprenant que dans la défense de cette cause, on a osé dire que la *loi est et doit être athée.*

Il seroit, certes, difficile d'imaginer une proposition plus révoltante que celle-là, qui me paroît présenter tout à la fois, une calomnie évidente, un odieux blasphème, une pitoyable absurdité.

Comme les esprits sages et les cœurs honnêtes de toutes les opinions religieuses et politiques, j'ai été fort scandalisé sans doute de l'ignoble autant qu'immoral silence que toutes nos lois, et singulièrement celle dont il s'agit ici, affectent à l'égard de la Divinité. mais encore y a-t il dans notre langue une énorme différence entre ne point parler de la Divinité, et nier positivement son existence; et comme l'atroce épithète d'athée n'est applicable qu'à ce dernier cas,

l'attribuer à loi, c'est, à mon avis, évidemment la calomnier, et sûrement

Il n'est pas trop besoin de lui chercher des crimes.

Aussi, n'est-ce pas un crime qu'on a voulu lui chercher dans cet athéisme, dont on l'a gratuitement qualifiée, puisqu'on a prétendu que ce devroit être en effet l'un de ses caractères. *La loi doit être athée !* On frissonne de douleur et d'effroi à ces détestables paroles, et depuis qu'il existe des sociétés civiles, je doute qu'il s'en soit proféré d'aussi sacriléges dans le sanctuaire de la justice......

Eh! où en sommes-nous donc, grand Dieu? à travers les impures ténèbres de l'idolâtrie, les anciens législateurs aperçurent la nécessité de placer les nations qu'ils gouvernoient sous l'empire de la Providence; c'est d'elle qu'ils crurent devoir feindre de tenir toutes les lois qu'ils leur donnoient : *impia lex*, *lex pessima*, fut toujours pour eux la même chose...... Et nous, au milieu de toutes les lumières, dont, à cet égard, comme à tous les autres, nous sommes si ingratement redevables au christianisme, nous osons renverser cet antique adage de politique, et déclarer que *la loi doit être impie pour être bonne*.........

Elle doit l'être, nous dit-on, pour pouvoir maintenir efficacement la liberté de tous les cultes. Par un corollaire assez direct de ce digne axiome, les magistrats devroient l'être aussi; car il est de maxime que la plus grande analogie doit exister entre le caractère des lois et le caractère de leurs organes, en sorte que la proposition qui nous occupe reviendroit très clairement à ceci : Que c'est *l'impiété* seule qui peut dignement veiller au respect dû aux *diverses religions* qui se professent dans l'Etat, et que ceux qui *adorent Dieu* sous des formes différentes, ne sauroient être protégés dans leurs cultes, que par ceux-là précisément qui ne *croient pas en Dieu*...... Peut-on, je le demande, avancer une extravagance aussi ridicule, et si ce sujet ne navroit l'âme d'une profonde tristesse, y auroit-il moyen de ne pas s'écrier :

Spectatum admissi, risum teneatis, amici?

On nous a dit qu'à la vérité, l'avocat avoit été *rappelé à l'ordre*. Je ne sais trop précisément ce que c'est; mais, puisqu'il en a été quitte pour cela, je trouve que c'est à bon marché outrager le ciel et la terre, et tenter de secouer

les fondemens de tout ordre et de toute morale. Je doute fort qu'on s'en fût si lestement tiré sous l'empire du paganisme, et l'on sait qu'un orateur de l'antiquité fut, non *rappelé à l'ordre*, ce qui ne signifie pas grand'chose, mais *ignominieusement* chassé de la tribune pour jamais, ce qui est un peu plus sérieux, pour s'être permis d'insinuer quelques doutes sur l'immortalité de l'âme; car on prouva très-clairement qu'il parloit en mauvais citoyen.

Je suis encore à concevoir comment un ami de la monarchie et de la vertu peut s'arranger, pour trouver *saine la majorité* d'une assemblée politique, dont le nom seul rappelle tant d'abominations; mais je sais bien que de toutes les affreuses doctrines qu'on y professa, aucune ne dut épouvanter le monde autant que celle-ci : jamais on n'osa professer aussi crûment le principe stupide et anti-humain de l'athéisme, et l'on n'a pas oublié que sous l'influence même du plus pervers de tous ses membres, cet épouvantable corps se fit un devoir de délivrer un certificat d'existence en bonne et due forme à la Divinité.

On nous parle bien souvent de progrès de lumières et de perfectibilité dans notre temps, et cela fait rire quelquefois; mais quand on envisage tout cela sérieusement, et qu'on réfléchit que toutes ces lumières et cette perfectibilité ne tendent qu'à précipiter le genre humain dans l'irréligion et tous les désordres qui en forment l'horrible cortége, on ne peut s'empêcher de frémir; et, tournant vers le ciel des yeux humides de larmes, on tombe à genoux, pour le conjurer de prendre pitié de nous, et de nous affranchir de l'effroyable sagesse de ce siècle.

J'ai cru, Monsieur, pouvoir et devoir recourir à votre journal, pour manifester les pénibles impressions que je ressentis en apprenant ce qui fait le sujet de cette lettre, et je suis persuadé qu'elles ont été partagées par tout ce qu'il y a de sage et de pieux dans la religion que je professe.

Je juge inutile de souscrire cette lettre de mon nom; mais je suis prêt à le faire et à m'en déclarer l'auteur, si on n'y voyoit qu'une fiction artificieuse de votre part.

Veuillez, Monsieur, agréer l'hommage de toute ma considération. ***, *Pasteur protestant.*

N. B. Si l'on doutoit de l'authenticité de cette lettre, le Pasteur protestant qui l'a écrite est prêt à la signer.

Paris, le 7 janvier 1820.

C'est une chose vraiment inconcevable, que la situation dans laquelle le ministère tient les Chambres ; voilà plus d'un mois qu'elles sont assemblées ; par le discours émané du trône, il est évident que de grands intérêts devoient être soumis à leur discussion, et rien encore n'annonce que le ministère soit le moins du monde déterminé sur ce qu'il a à proposer. Il a obtenu les six douzièmes qu'il a demandés, et, cette question personnelle une fois décidée, il semble qu'il n'ait plus qu'à se reposer. Le ministère est servi, la France peut attendre, et des députés qui ont quitté leurs familles, et le manoir modeste où, pour la plupart, leur présence est indispensable, qui ont sacrifié tous leurs intérêts au grand intérêt de tous, sont, à deux cents lieues de leurs affaires et de leurs familles, obligés de se résigner qu'il plaise au ministère de se rappeler qu'ils sont là pour travailler à réparer ses erreurs. On a beaucoup parlé de modifications projetées sur la loi d'élection ; elles ont été solennellement annoncées ; les plans étoient faits, disoit-on ; et ils étoient même tellement bien conçus, tellement bons, qu'il étoit impossible qu'aucune objection ne fût aisée, je ne dirai pas à réfuter, mais qu'il fût même possible d'en faire une. En attendant, il n'y avoit que les élus qui connussent ce chef-d'œuvre. Je n'ai encore vu personne qui en eût une idée fixe, qui donnât la même version. M. de Serre, ajoutoit-on, étoit l'auteur de la loi, et, fort de sa bonté, il vouloit la proposer, et la soutenir lui-même ; mais, par malheur, il paroît qu'il étoit le seul ministre capable de soutenir une chose aussi bien imaginée ; car la maladie dont il est atteint, le privant jusques ici de suivre son plan, aucun de ses collègues ne s'est senti de force à le remplacer. Et voyez à quoi tiennent les plus grands intérêts du pays ! Un catarrhe survient à un

ministre, et voilà qu'il faut que toute une nation renonce à une loi qui devoit, au malaise de tous, faire succéder le bien général, et résoudre, d'une manière satisfaisante pour la monarchie et pour la France, ce problème électoral qui, jusques ici, n'a satisfait que la révolution et les ministres. Vous observerez, cependant, qu'il existe aujourd'hui un président du conseil, de nom et de fait; que la loi n'a pas pu être convenue, sans qu'elle lui convînt; qu'une loi d'élection est bien plus du domaine du département de l'intérieur que de celui de la justice, et que le ministère ne manque pas de conseillers d'Etat capables de soutenir toute espèce de lois. N'importe: M. le garde des sceaux a un catarrhe; en conséquence, les Chambres attendront qu'il soit guéri, ou bien qu'on fasse une nouvelle loi, qui seroit toute aussi bonne (car ce n'est pas une difficulté de ce genre qui arrêteroit un ministère aussi fort); ou bien qu'on n'en fasse pas du tout: ce qui pourroit très-bien arriver. En Angleterre les ministres vont autrement. La tranquillité du pays se voyoit menacée, les Chambres sont convoquées. Au même instant, on leur apporte les bills que réclamoit l'intérêt public; ces bills sont discutés, adoptés à une grande majorité, et quinze jours sont à peine écoulés, que le ministère, ayant satisfait au vœu de tout ce qui s'intéresse à l'ordre, et au devoir de sa propre conscience, recueille déjà le fruit de son honorable travail par l'assentiment des Chambres, et l'approbation générale de son pays. Il est vrai que le ministère anglais s'appuie sur tout ce qui est dévoué au monarque; que, pendant que chez nous on proscrit les volontaires royaux, en Angleterre on encourage tous ceux qui veulent s'armer pour la couronne; que, lorsque nous ne voulons pas du nom de Dieu dans nos lois, en Angleterre on punit solennellement les blasphémateurs. Cette vieille Angleterre conserve encore des préjugés; aussi re-

doute-t-elle les radicaux : nous qui sommes bien au-dessus d'elle, sous le rapport des lumières, nous aurions bien, peut-être, quelques raisons de redouter un peu les jacobins ; mais nos hommes d'Etat les aiment : chacun son goût. C'est ainsi que l'Angleterre travaille activement à sa conservation, tandis que nous marchons à notre ruine ; en morale, en politique, nous nous mettons en opposition avec tout le monde ; nous repoussons avec orgueil les leçons que l'expérience rend sacrées pour les autres, et nous préférons marcher au hasard, pour satisfaire quelques passions, que de regarder sans prévention, en arrière, pour assurer l'avenir. Toutes les nations tiennent à ce que leur religion soit respectée, toutes la placent en première ligne, comme la garantie de leurs plus chers intérêts, et par conséquent comme celle de la société elle-même. On a vu ce qui vient de se passer en Angleterre ; en Suisse, M. Florian Lussez, premier député du canton d'Ury, a élevé la voix contre les outrages faits à la religion : « Je vous entretiendrai, a-t-il » dit, d'un sujet qui, depuis long-temps, est pour » mon gouvernement celui d'une profonde dou- » leur, et qu'il m'a donné l'ordre exprès de défé- » rer à cette haute assemblée, en en appelant, sur » ce qui le concerne, aux sentimens fédéraux qui » l'animent ; je le fais, en ce moment, avec la » ferme confiance qu'une fois pour toutes, un » frein sera mis par elle à la licence déplorable que » je vais lui dénoncer.

» Quelques cantons permettent que des feuilles » publiques attaquent ouvertement les pratiques » les plus respectables de notre culte ; qu'elles » fassent d'indécentes sorties contre les ordres re- » ligieux ; que quelquefois, et c'est ici le comble, » elles outragent et le chef suprême de l'Eglise, » et la religion catholique elle-même.

» Si pour l'homme qui en reconnoît une en- » core, la religion est tout, quelle peine plus

» sensible peut-il éprouver qu'en voyant la sienne
» audacieusement insultée, et cela par des hommes
» qui ne veulent plus la reconnoître, ou parce
» qu'elle n'est pas d'accord avec les viles passions
» qu'ils manifestent, ou, et plus souvent encore,
» parce qu'elle humilie la petite vanité dont, par
» la plus misérable de toutes les idolâtries, ils se
» sont fait un Dieu? »

Nous regrettons de ne pouvoir transcrire en entier le discours de ce député. Il est plein de sens, de sagesse et de véritable politique, et la diète l'a approuvé; ce que nous en avons cité suffit pour démontrer que dans les républiques, comme dans les monarchies, partout on regarde la religion comme la base nécessaire au repos des Etats. Nous suivons une route différente : on peut chez nous parler contre la religion, l'outrager à plaisir; il n'y a pas même du courage, car vous n'avez à craindre que l'indignation de la vertu; les lois sont aussi muettes que leurs organes. Mais où va-t-on avec cela, quel est l'avenir qui se prépare? Relisez l'histoire, et celle de 1793 vous le dira.

Les journaux jacobins, qui du reste sont aussi peu redoutables, qu'ils seroient peu répandus en France, s'ils ne s'étoient élevés à la faveur de la bascule ministérielle, reparlent sans cesse des lois terribles de 1815. Ils ne craignent pas de les mettre en opposition avec les lois révolutionnaires; et, comme de raison, le parallèle est tout-à-fait à l'avantage de celles-ci. S'il n'y a qu'impudence et mensonge dans le fait, il y a au moins conséquence pour les principes qu'on veut propager; et, sous ce rapport, la tactique est bonne : elle agit sur les ignorans nouveau-nés, et elle soutient l'espérance des vieux révolutionnaires. Nous qui aimons autant la vérité que nous la cherchons de bonne foi, nous nous ferons toujours un devoir de la présenter à nos lecteurs.

Nous avons déjà offert, il y a long-temps, le

tableau des actes de la Chambre de 1815; on n'y a jamais répondu : il est vrai qu'il eût été difficile de le faire, parce que nous n'avions parlé que d'après des faits. Aujourd'hui que, sans répondre, l'on va jusqu'à comparer les deux époques, nous ferons quelques rapprochemens, non assurément comme justification, mais pour prouver jusqu'à quel point il faut que les jacobins comptent sur l'ignorance ou sur la crédulité, et combien leur impudence seroit révoltante, si on mettoit quelque amour-propre à connoître l'histoire de son pays. Un ouvrage nouveau (les Missionnaires de 1793), que nous avons déjà recommandé à nos lecteurs, nous fournira dans ce genre des données remarquables.

En 1815, à son second retour, le Roi crut devoir faire sortir de France trente-huit individus. Cette mesure, dictée par le souvenir récent d'une invasion qui coûtoit à la France deux milliards, et un sang précieux, malgré la cause qui le fit couler, car c'étoit du sang français, est tous les jours comparée par les révolutionnaires aux proscriptions de 1793.

Il est curieux aujourd'hui de mettre en regard le code des émigrés, de ces hommes que l'honneur avoit conduits auprès du Roi qui règne aujourd'hui, et des princes de sa famille.

L'Assemblée législative vit des émigrés dans tous les Français sortis depuis une certaine époque SANS CAUSE LÉGITIME, déclara conspirateurs ceux qui ne seroient pas rentrés à une autre époque, et mit leurs biens et leurs parens sous la main de la nation. (Décrets du 9 novembre 1791, du 9 février et du 15 août 1792.) La Convention prononça la peine de mort contre les émigrés pris les armes à la main (9 octobre 1792); puis elle bannit à perpétuité tous les émigrés sous peine de mort (9 et 23 octobre 1792); enfin elle décréta la même peine contre tous ceux qui seroient

pris en France ou ailleurs, *armés ou non armés* (23 mars 1793).

Le nombre des émigrés n'étant pas apparemment assez grand pour fournir aux supplices, la Convention enveloppa dans le code des émigrés, 1°. tous les citoyens de Toulon, Lyon, Marseille et autres villes qualifiées de rebelles, qui ne les quitteroient pas dans trois jours, ainsi que les étrangers qui n'en sortiroient pas dans les vingt-quatre heures (décrets des 23 et 29 juillet 1793); 2°. les fugitifs de Toulon qui sortirent de cette ville au nombre de quatorze mille, pour ne pas être fusillés; 3°. cinquante mille fugitifs du département du Rhin, qui avoient abandonné leurs foyers pour éviter les échafauds; 4°. ceux de la Moselle et des autres départemens frontières, qui se trouvèrent dans un cas semblable. Enfin la Convention considéra comme complices des émigrés, 1°. les enfans et les filles âgés de plus de quatorze ans, qui avoient suivi leurs pères et mères; en sorte que les unes ni les autres ne pouvoient rentrer sur le territoire, sous peine de mort. Le seul adoucissement en faveur des filles rentrées à l'âge de quatorze ans, étoit la déportation : la peine de mort n'étoit prononcée qu'en cas de récidive (5 mars 1793); 2°. les débiteurs des émigrés qui leur envoyoient de l'argent, sans en excepter leurs pères et mères (5 mars 1794). En outre, un décret du 7 décembre 1793 voulut *que tout individu ayant des fils emigrés, qui ne prouveroit pas qu'il avoit été* ARDENT PATRIOTE, *et qu'il avoit fait tout au monde pour empecher leur émigration, ne fût plus considéré que comme pensionnaire de l'État, et que tous ses biens fussent acquis à la république*. Ce rapprochement fera juger de la rigueur d'un gouvernement qui, après une époque comme celle des cent-jours, crut devoir exiler trente-huit individus, en leur laissant toutes leurs fortunes pour le présent et l'espoir de la clémence

royale pour l'avenir, et de l'humanité du système qu'on met tous les jours en opposition, et qui proscrivoit en masse en dépouillant les victimes et en leur enlevant toute espérance.

On compare les mesures de sûreté générale, demandées et accordées en 1815, avec le code des suspects. La chose est aisée à juger. Nous avons détaillé les mesures de sûreté dans le précis des actes de la Chambre de 1815. Voici le code des suspects tiré de l'auteur déjà cité. Une loi du 26 mars 1793 ordonna le désarmement des ci-devant nobles, ci-devant seigneurs, prêtres et autres personnes qui *seroient reconnues suspectes* par les conseils généraux des communes, ou, à leur défaut, par les directoires de district ou de département. D'autres lois développèrent celle-là, ordonnèrent leur arrestation, et autorisèrent les représentans en mission à faire arrêter et déporter les suspects d'un département à un autre. Enfin, une loi du 17 décembre, réunissant les dispositions de toutes les autres, considéra comme *suspects :* 1°. ceux qui, par leur conduite, par leurs relations, ou par leurs écrits, ou par leurs propos, se sont montrés fédéralistes, partisans de la tyrannie, et ennemis de la liberté; 2°. ceux qui ne peuvent pas justifier de leurs moyens d'exister, et de l'acquit de leurs droits civiques; 3°. ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme; 4°. les fonctionnaires publics suspendus ou destitués par la Convention nationale ou par ses commissaires; 5°. ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agens d'émigrés qui n'ont pas constamment montré leur attachement à la révolution; 6°. ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789, à la publication de la loi du 8 avril 1791, quoiqu'ils soient rentrés dans le délai fixé par cette loi.

La liste des suspects devoit être dressée en conséquence chaque année par les comités de surveil-

lancé de chaque lieu. Ces bons sans-culottes étoien en outre chargés de décerner les mandats d'arrêt, et de faire conduire les *suspects* dans les maisons de réclusion. Ainsi, la France entière fut couverte de prisons, et la moindre ville eut la sienne. Plusieurs décrets subséquens vinrent encore donner de la latitude au code des suspects. Nous pourrions étendre ces détails; mais nous en avons assez dit, je pense, pour bien fixer sur le point de comparaison.

L'établissement des cours prevôtales fut demandé en vertu de l'article 63 de la Charte, et c'est là ce que nos jacobins appellent des tribunaux révolutionnaires. Les cours prevôtales sont un tribunal qui trouve son existence dans notre Constitution. C'est une institution légale; on sait quand elle fut créée, pour quel motif, ce qu'elle a fait. Voyons un peu quel genre d'institution fut le tribunal révolutionnaire, dans quel temps il fut créé, et ce qu'il fit.

Le 8 mars 1793, six semaines après la mort du Roi, David et Jambon-Saint-André dirent à la Convention qu'ils avoient trouvé dans une section de Paris un concours considérable de citoyens qui leur avoient demandé l'établissement d'un tribunal chargé de punir les contre-révolutionnaires et les perturbateurs du repos public. Carrier appuya le vœu de la section, et fit décréter le tribunal en principe. Organisé à l'aide des opinions de Barrère et de Billaud de Varennes, il fut autorisé à juger au nombre de dix jurés, et six représentans y furent attachés. Différens décrets, rendus sur les rapports de Cambacérès et de Merlin, développèrent l'institution, et elle atteignit son plus haut point de perfection, par le décret du 22 prairial an II, qui abrégea encore les formalités, et les réduisit, suivant l'expression de Couthon, rapporteur, *aux moyens simples que le bon sens inspire*. « Le délai, dit-il, pour punir les ennemis

» de la patrie, ne doit être que le temps de les
» reconnoître. Il s'agit moins de les punir que de
» les anéantir. L'indulgence envers eux est atroce,
» la clémence est parricide. Celui qui veut subor-
» donner le salut public aux préjugés du palais et
» aux invasions des jurisconsultes, est un insensé
» ou un scélérat qui veut tuer juridiquement sa
» patrie et l'humanité. » Le tribunal fut consé-
quent, comme on le sait, aux principes de son institution, et seulement dans le dernier trimestre et les premiers jours du mois qui précédèrent le 9 thermidor, il fit périr à Paris 2024 personnes. Voilà ce que fut le tribunal révolutionnaire; voilà ce que les jacobins ne peuvent nier, et les souvenirs qu'il est inconcevable que leur audace ose provoquer. C'est là ce qui devroit prouver à l'esprit qui a conduit le ministère, la fausseté du système qu'il a embrassé, et l'abaissement dans lequel il est tombé, en cherchant des amis là où il ne pouvoit exister pour lui que des hommes qui devoient exciter toute sa sollicitude, et avec lesquels toute alliance devenoit aussi funeste qu'elle étoit peu honorable. Mais l'esprit du ministère a-t-il l'esprit de connoître la révolution? En vérité, on seroit tenté de croire qu'il ne s'en doute pas; et, dans la position où il s'est mis, croire à son ignorance, c'est vraiment un compliment à lui faire. Dans cette position, peut-il aujourd'hui faire le bien, quand même il le voudroit? j'en doute. Voit-il le bien là où il est, le mal où tous les bons esprits le voient? j'en doute encore davantage, et toutes ses incertitudes, ses vacillations ne me prouvent qu'une chose: c'est qu'à chaque jour qui s'écoule sans secousse ministérielle, il croit avoir remporté une victoire, parce qu'il a un jour d'existence de plus. Attaqué comme il l'est par les révolutionnaires, aborde-t-il franchement les difficultés qu'il lui seroit encore facile de résoudre, si sa marche étoit déterminée? A-t-il

l'air de sentir sa position ? S'il la connoissoit, ne prendroit-il pas les moyens d'en sortir ? Y a-t-il chez lui défaut de vues, ou défaut de volonté ? On pourroit aussi bien prouver l'un que l'autre ; et sa conduite est tellement médiocre et tellement louche, qu'il n'offre de garantie à aucune opinion, de ressource à aucune chance. Quelques personnes, du reste, pensent qu'il pourroit être plus fin qu'il n'en a l'air (ce qui seroit du moins quelque chose), et que tous ses retards et ses hésitations apparentes, sur les modifications à faire à la loi des élections, n'ont qu'un but, comme son impassibilité devant tous les outrages faits chaque jour à ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré, n'auroient également qu'un autre but, et voici quelle seroit cette grande combinaison : on laisseroit flotter les esprits dans le vague jusqu'à la fin de la discussion sur le budget ; alors on exprimeroit des craintes graves sur les prochaines élections ; on conviendroit que le ministère auroit dû présenter un projet de modifications, qu'il a eu tort de ne pas le faire ; mais en même temps on diroit : c'est une chose faite, un malheur réel ; et, comme il est impossible que ce qui est ne soit pas, il faut donc y porter remède le plus tôt possible. Or, il n'y en a qu'un : c'est d'accepter une loi telle qu'on peut actuellement vous la présenter (et observez que tout le secret de cette loi seroit le renouvellement intégral, et la prorogation de la Chambre actuelle pendant cinq ans). Par ce moyen on gagnera du temps, et l'année prochaine on exécutera ce que l'on n'a pu faire cette année. C'est ainsi qu'on en appelleroit à tous les amis de la monarchie, à toutes les considérations d'ordre et de repos. On rembruniroit même, s'il le falloit, les dangers de l'avenir ; on seroit prodigue de promesses, de protestations, et avec cela on espéreroit obtenir, des craintes de quelques uns et de la confiance de quelques autres, une mesure évidemment contraire à la Charte et

aux intérêts de la monarchie. Dans tous les cas on obtiendroit toujours un an de pouvoir de plus. L'année prochaine on ne proposeroit vraisemblablement rien autre, car on n'auroit pas plus de temps que celle-ci, et l'exécution de la loi actuelle seroit en attendant, pour ceux qui la redoutent, suspendue comme l'épée de Damoclès, prête à frapper à la première contradiction qu'éprouveroit le ministère, ou existante pour empêcher l'action de la prérogative ro ale.

Le second plan que l'on suppose à nos hommes d'Etat, est relatif au calme avec lequel ils supportent tout ce que l'on imprime d'impie, de séditieux, et qu'ils feroient punir sans contestation, même avec l'insuffisance des lois existantes, s'ils ordonnoient aux magistrats de poursuivre.

Mais la liberté de la presse importune, et, pour la détruire, rien de mieux imaginé que d'en supporter la licence et de l'encourager par l'impunité : de cette manière on alarme les bonnes gens ; et les bonnes gens ont été si utiles au ministère! Pourquoi poursuivre? leur dit-on : avec les lois actuelles tout est inutile. Vous le voyez, les jurys acquittent, ce n'est alors qu'un scandale de plus ; on ne leur dit pas qu'il y a tel ouvrage qu'aucun jury ne voudroit absoudre ; qu'une loi meilleure seroit aussi facile à obtenir qu'elle seroit préservatrice. On se garde bien de parler ainsi ; on fait au contraire fortement ressortir tous les inconvéniens d'une position dans laquelle on se place à dessein ; toute l'insuffisance d'une loi que l'on a faite, soutenue, défendue contre ceux qui vouloient l'améliorer. On ne laisse entrevoir de ressources que dans l'intérêt du pouvoir qu'on voudroit se ménager ; et quand on seroit ainsi parvenu à effrayer, on mettroit en avant la nécessité d'une censure, et les bonnes gens de faire chorus, d'autant plus que ce ne seroit pas une censure telle que celle qu'on a vue. Le président du conseil, diroit-on, est loin d'en vouloir

une semblable. Il ne demande pas une censure exclusive; ce seroit, au contraire, une censure *protectrice*, *indépendante*, et qui s'exerceroit par une commission nommée par M. de Cazes. On voit bien la différence immense qui existeroit entre cette censure et celle de la police... Ces deux plans sont pauvres de conception, impossibles à soutenir; et c'est pour notre compte, ce qui nous feroit croire qu'ils ne sont pas sans fondement.

La Chambre des Députés n'ayant rien à faire, ceux qui veulent parler sont obligés de se retrancher sur les procès-verbaux et sur les pétitions. A propos, de ces dernières, le général Foy a fait un discours en faveur des membres de la Légion-d'Honneur. Ce discours ayant déjà été traité dans tous les journaux, nous sommes dispensés de l'analyser. Nous ne ferons que quelques observations qui nous paroissent fondées. Le général Foy s'est plaint des retenues que l'on exerçoit sur les pensions des légionnaires. Si, sous ce rapport, elles sont privilégiées, nous serons tout-à-fait de son avis, et nous ne voyons pas pourquoi les pensions, qui sont le prix du sang versé, seroient sujettes à une retenue qui ne seroit pas générale; mais nous ne sachons pas que l'on ait enlevé aux légionnaires ce qui appartient à leur dotation. Les membres nommés par le Roi ne reçoivent point de traitement, et ne peuvent, par conséquent, altérer les droits des anciens légionnaires. Parmi ces anciens, nous ne pensons pas que toutes les croix de la Légion soient également le prix des combats, et nous ne savons pas, par exemple, quel est le bivouac où M. Cambacérès a mérité le grand cordon. Nous n'avons l'honneur d'être ni chevalier de Saint-Louis, ni membre de la Légion-d'Honneur; mais nous pensons que ces deux croix, lorsqu'elles couvrent la poitrine d'un brave militaire, ont un droit commun au respect; et comme nous croyons qu'il y avoit aussi une patrie en France avant la révolution,

nous pensons que ceux qui méritèrent la croix de Saint-Louis à Fontenoy, par exemple, combattoient aussi bien pour leur patrie, que les hommes qui sont aujourd'hui sous les drapeaux du Roi. Du reste, si la Légion n'a pas conservé tout ce qu'elle avoit acquis, c'est à Sainte-Hélène qu'il nous semble que les réclamations doivent s'adresser, car c'est l'homme de cette île qui est l'auteur de tous nos désastres. Nous n'y sommes pour rien, et c'est lui qui, en nommant plus de légionnaires que n'en pouvoit comporter le budget de la légion, seroit cause des embarras qui peuvent exister.

Le procès-verbal, dans la séance du 4, a fourni à M. Pasquier l'occasion d'assurer que quand les ministres se taisoient, ce n'étoit pas qu'ils n'eussent rien à dire, mais parce que les argumens dirigés contre eux, ne leur paroissoient pas mériter de réponse. MM. de Chauvelin et Demarçay ont répondu à M. Pasquier. Ils ont rappelé la séance du 24; et non seulement M. Demarçay a attaqué ce que le ministère avoit dit sur les élections, mais il a attaqué le ministère lui-même sur ce sujet. Apparemment que ses argumens, quoique forts, n'ont pas paru assez forts à M. Pasquier, car il n'a rien répondu, et il a laissé ainsi la Chambre dans une incertitude complète sur le degré de force nécessaire à un discours pour pouvoir compter sur une réponse ministérielle. CASTELBAJAC.

Nous nous plaisons à recommander à nos lecteurs un petit ouvrage intitulé : *l'Observateur au dix-neuvième siècle* (1). Un style vif et rapide, des réflexions aussi justes que piquantes, des principes à l'abri de tout reproche, lui ont déjà fait obtenir un succès mérité. Nous appellerons principalement l'attention sur le chapitre premier, où l'auteur examine *l'état politique de la société en France, et les moyens de concilier le pouvoir avec la civilisation*. M. de Saint-Prosper consacre un chapitre *à l'honneur*, qu'il appelle la conscience du devoir et la partie la plus exquise de la délicatesse.

—Il paroit depuis quelque temps chez le Normant, la seconde édition du tome deuxième de l'ouvrage intitulé : *De l'Angleterre*, par M. Rubichon; in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste.

---

(1) Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 50 c., et 1 fr. 75 c. par la poste. A Paris, chez Everat, rue du Cadran, n° 16; Le Normant, et N. Pichard.

LE CONSERVATEUR.

De la Société et de ses développemens.

Au temps d'Esope, les beaux esprits s'envoyoient mutuellement des énigmes à deviner; sous Louis XIV, des savans s'adressoient, les uns aux autres, des problèmes de géométrie à résoudre.

Nous pourrions aujourd'hui faire quelque chose de semblable, et demander, par exemple, comment *on peut bâtir en l'air*, comme on le demandoit à Esope; car, en vérité, depuis long-temps, nous bâtissons en l'air, et, après tant d'années de travaux législatifs, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés que le premier jour, et à mesure que nous élevons l'édifice, l'édifice manque par les fondemens.

Ce n'est, cependant, ni des énigmes, ni des problèmes, que je veux proposer à nos modernes publicistes, mais quelques vues sur l'origine et les développemens naturels de la société, qu'ils laisseront, au reste, sans réponse; car nos adversaires affirment des erreurs, calomnient les personnes, dénaturent les faits, et ne répondent pas.

Le système qui fait dériver la société publique de la société domestique, prouvé par la similitude de leur constitution, par les plus anciens monumens de l'histoire, et même par les seules inductions de la raison, leur paroît trop simple et surtout trop monarchique, et ils supposent un peuple qui s'assemble, et qui, sous certaines conditions, confie à un seul homme le pouvoir sur tous les autres.

J'admets la supposition du peuple qui s'assemble, et je raisonne dans cette hypothèse.

Je remonte le plus haut possible, et je suppose, à mon tour, des familles indépendantes de tout lien public ou politique, réunies seulement, ou plutôt rapprochées par la communauté de territoire.

Je suppose encore que cette peuplade parle un langage commun, et que les êtres qui la composent, ont, par conséquent, des idées qui, dans ce premier état, ne peuvent guère être que des idées de conservation physique, naturelles à l'homme, et qui se retrouvent, quoique plus simples et plus bornées, chez l'animal.

Tel est, à peu près, l'état des peuplades sauvages de l'Amérique septentrionale, et l'on ne peut admettre des êtres humains, sur aucun point du globe, sans supposer la famille et le langage.

Que la forêt qui renferme ces familles, ou le territoire qui les nourrit, soit menacé de quelque grand danger, comme, par exemple, l'invasion d'un ennemi, les progrès d'un incendie, le débordement des eaux, le danger commun, rassemble ceux qu'anime un intérêt commun. Chacun propose un plan de défense, ou combat celui des autres. Aucun avis n'obtient encore l'assentiment général. C'est véritablement la république et ses conseils tumultueux. Mais qu'un homme, avec plus de raison, d'esprit, de connoissances que les autres, s'élève au milieu de la foule, qu'il ouvre un avis salutaire, et propose les moyens les plus sûrs d'écarter le péril qui menace la peuplade, il est écouté, il est obéi. *Voilà le pouvoir.*

A cet homme, se joignent naturellement, comme premiers agens de l'action, ceux qui, après lui, ont le plus de force, d'adresse, d'intelligence, de courage, voilà les agens, les officiers, les *ministres*; le reste de la peuplade, femmes, enfans, vieillards,

invalides, pour qui l'on travaille, mais qui ne peuvent coopérer directement à l'action, porteront des armes ou des vivres, s'il faut combattre, ou des matériaux, s'il faut construire, voilà *les sujets*, et même les impôts, *voilà toute la société*, réduite à ses élémens nécessaires, et où l'on aperçoit déjà tous les germes du développement futur de l'état social; et au fond, dans la société la plus avancée, il n'y a pas autre chose.

Je vais même plus loin, et je ferai remarquer une chose où nous avons tous été si souvent témoins ou acteurs.

Que des personnes attroupées, par hasard, sur une place publique, soient témoins d'un accident qui demande sur-le-champ, pour être réparé ou arrêté dans ses progrès, le concours de l'intelligence et de la force de plusieurs hommes, là même, et par la force des choses, il s'établira une disposition d'action toute pareille. L'homme qui, dans la troupe, aura le plus d'habileté, de force, de sang-froid, de connoissances des moyens qu'il faut employer, s'installera, en quelque sorte, l'ordonnateur en chef de la manœuvre, et tous les autres, suivant leur force ou leur adresse, leur âge ou leur sexe, concourront à l'action dans des degrés inégaux.

On peut observer encore la même disposition de volontés et d'actions, même entre des enfans qui s'attroupent pour faire quelque chose, ne fût-ce qu'un jeu, qui exige une coopération commune, et par conséquent une direction générale. La nature a taillé, pour ainsi dire, toutes les sociétés grandes ou petites, fortuites ou permanentes, sur le même *patron*, et nous retrouvons partout où l'homme se livre aux inspirations de la nature, le grand principe de l'unité de pouvoir, et de la distinction des fonctions.

Mais, pour revenir au premier exemple, est-ce

la peuplade qui a choisi, qui a nommé l'homme, qui s'est élevé au dessus des autres, et s'en est fait écouter et obéir ? Y a-t-il eu entre eux et lui un *contrat social?* Y voit-on l'ombre de souveraineté populaire? Non, assurément, c'est un homme, un homme parlant seul, et faisant taire tous les autres;

Si fortè virum quem
Conspexère, silent; Virg.

un homme qui, par l'ascendant, la souveraineté, le pouvoir de sa raison, a commandé toutes les volontés, et dirigé toute l'action; qui a formé la société, en y instituant, pour le salut commun, les fonctions qu'on peut appeler *organiques* du corps social. C'est, en un mot, un pouvoir qui a créé des devoirs. Dira-t-on que le peuple pouvoit refuser de lui obéir? Non, il ne dépendoit pas de lui de refuser le moyen de conservation dont l'évidence frappoit tous les esprits; il ne le pouvoit pas, à moins que par choix il ne voulût périr, et sa puissance de refuser n'étoit que la puissance qu'a l'homme de se donner la mort. Mais cette raison puissante, qui s'est fait obéir, est-ce du peuple que cet homme l'avoit reçue? Ne l'avoit-il pas en lui-même, comme don de la nature, ou plutôt de son auteur, père des sociétés humaines, qui veut la conservation de son ouvrage, et qui a distribué entre les hommes les dons divers de l'esprit, et la faculté qui conseille et la faculté qui consent, et la faculté qui commande et celle qui obéit, car consentir c'est obéir.

Le consentement de la peuplade, au pouvoir d'un seul homme, n'a donc été ni volontaire, ni forcé. Il a été *nécessaire.*

Le pouvoir auroit été tout aussi indépendant de l'assentiment du peuple, dans son origine; si, à la place des dangers inopinés qui lui auroient donné naissance, on supposoit qu'un homme

plus éclairé que les autres, frappé de l'excès d'ignorance et de misère où il les auroit vus plongés, leur eût donné des lois, leur eût enseigné les arts, et eût obtenu ainsi, par l'ascendant de son génie, un pouvoir qu'un peuple ne pouvoit refuser à son bienfaiteur. Aussi, les plus anciennes traditions de la mythologie nous montrent des peuples instruits dans l'art de vivre, et engendrés, pour ainsi dire, à la société, par des hommes dont la reconnoissance publique fit bien plus que des rois, puisqu'elle en fit des dieux.

Suivons les développemens naturels de cette première société; car, une fois formée, elle ne rentre plus dans l'état insocial d'où elle est sortie, elle périt ou elle avance; née d'un danger commun, elle est retenue par les dangers qui la menacent dans le lien politique, et de son nouvel état sortent de nouveaux périls.

Des ennemis extérieurs menacent son existence, des ennemis intérieurs, sa tranquillité, et les méchans font un effort continuel pour se soustraire aux lois de la société, en troubler le repos, et, autant qu'il est en eux, attenter à son existence.

Il faut une force contre l'ennemi extérieur, c'est l'armée; et une force contre l'ennemi intérieur, c'est la justice ou le jugement.

Juger et *combattre*, sont donc les deux fonctions naturelles, primitives, essentielles du pouvoir.

Dans les premiers temps, le roi jugeoit seul, et quelquefois combattoit seul, et il y a plusieurs exemples, dans l'histoire des plus anciens âges, de guerres, entre deux nations, décidées par le combat singulier de leurs rois ou de leurs chefs.

Peu à peu, et à mesure des besoins d'une société qui grandit et s'étend, le pouvoir délégua les fonctions de *juger* et de *combattre*, en s'en réservant la suprême direction.

Mais chez des peuples encore dans la simplicité

du premier âge, la guerre étoit une irruption soudaine et imprévue, les crimes étoient l'effet d'un premier mouvement : il n'y avoit d'art et de combinaison, pas plus dans la guerre que dans le crime, il n'en falloit pas plus pour repousser l'ennemi ou juger le malfaiteur : tous les membres de la société pouvoient être juges et guerriers. On jugeoit par *jury*, on armoit par *conscription*, institutions de l'enfance, que l'ignorance des modernes publicistes a tenté d'appliquer à l'âge avancé de la société.

Comme ces fonctions étoient passagères, ainsi que les causes qui en provoquoient l'exercice, le pouvoir lui-même étoit *viager;* cependant, et dès les temps les plus anciens, la reconnoissance des peuples, pour l'homme qui les avoit défendus ou éclairés, et plus encore le bon sens naturel de ces hommes simples, qui leur faisoit sentir les inconvéniens d'un choix, ou les dangers d'une usurpation, leur inspirèrent la grande idée de l'hérédité du pouvoir; et nous voyons dans les premiers temps, des familles de Rois, et même plus sages, et au fond plus éclairés que nos sophistes ; ces peuples croyoient leurs Rois issus des dieux, et c'étoit sous cette image matérielle que la nature présentoit à des esprits grossiers la grande vérité de l'origine divine du pouvoir.

Je ne parle pas des Grecs, si vantés parmi nous, et de leur vivant si méprisés de leurs contemporains ; je ne parlerai pas de leurs turbulentes institutions ; « *enfin*, dit Bossuet, la Grèce en étoit » charmée » : ce qui prouve le peu de cas qu'en faisoit l'esprit judicieux de ce premier de nos écrivains, même politiques. La Grèce politique est tout entière dans deux peuples monarchiques, Sparte et les Macédoniens. Je vois dans le reste les progrès des arts et la dégradation de l'état social,

l'homme sur la toile ou sur le marbre, l'enfant dans la société.

Rome d'abord constituée par des Rois; plus tard monarchie *acéphale*, sous son patriciat, et bientôt orageuse démocratie sous ses tribuns; Rome, retint toujours, au fond de sa constitution, le principe monarchique qui lui avoit donné naissance. Ce principe monarchique en sortoit, dansla dictature, pour les grands besoins et les extrêmes dangers, et Rome retenoit ainsi, avec la force de conservation propre à la monarchie, ce qu'elle avoit conquis par le principe d'agression, particulier à la démocratie.

L'institution de la dictature, et peut-être du consulat, chez les Romains, donna, je crois, naissance chez les modernes, à une autre forme de royauté, qui n'étoit ni temporaire ni héréditaire, à la royauté élective.

Les Etats où elle fut introduite, comme la Pologne, avoient à repousser les agressions soudaines et continuellement répétées de hordes barbares; et, à cette république guerrière, qui avoit aussi son patriciat, il falloit un dictateur toujours dans la force de l'âge et du talent, que les chances de l'hérédité pouvoient ne pas toujours lui donner.

Mais lorsque la Pologne n'a plus été entourée que d'ennemis civilisés, qui auroient été bien plus arrêtés par le respect pour la royauté héréditaire, véritable propriété de la nation, que par la crainte de ses armes, la Pologne auroit eu besoin de créer chez elle cette première et plus forte de toutes les institutions défensives, et il ne falloit pas pour cela demander des conseils au philosophe de Genève.

La France, qui avoit hérité de tant de choses des Romains, et chez qui la société a le plus approché de la perfection; la France avoit aussi sa dictature, ou quelque chose de semblable, dans l'of-

fice de connétable (1), lieutenant constitué de la royauté, pour la direction de toute la force publique; dignité qui, dans les mains des sujets à qui elle appartenoit, avoit souvent sauvé la France, et qui, dans les mains même d'un prince du sang, traître à sa patrie, n'avoit pu l'entamer.

J'ai toujours pensé que la suppression de cette dignité, partie essentielle de notre ancienne constitution, qui secondoit un Roi fort, ou suppléoit un Roi foible, avoit été une grande faute politique, et le commencement de ce système funeste, qui a mis toute la constitution dans l'administration.

A mesure que les sociétés s'étoient étendues et fixées, et que les esprits, en se polissant, avoient acquis plus de connoissances, la guerre intérieure et extérieure étoit devenue plus savante et plus combinée; à l'art de nuire, si perfectionné, il falloit opposer l'étude des moyens de le découvrir et de le réprimer; et les fonctions judiciaires et militaires, exercées autrefois par tous les hommes de la société, et souvent par les mêmes hommes, étoient devenues des professions savantes, qui avoient leur noviciat, leurs cours d'études, leurs degrés d'avancemens, des carrières distinctes, un état enfin qui occupoit l'homme tout le temps de sa vie, et l'occupoit tout entier.

Le pouvoir, presque partout, étoit devenu définitivement et complètement héréditaire, passant de mâle en mâle à l'aîné de la famille, à l'exclusion des femmes; institution sublime qui couronne la société par l'élément qui la commence, et confondant ensemble la famille et l'Etat, fait

(1) Les Romains appeloient *magister equitum*, maître de la cavalerie, le premier lieutenant de leur roi temporaire, le dictateur; le connétable, lieutenant né de la royauté héréditaire, portoit chez nous un nom semblable, *comes stabuli*, comte de l'écurie.

pour la perpétuité de la société, de l'homme qui la gouverne, un homme immortel, et ne laisse pas, même un instant, vacant ce trône que tant d'ambitions nationales ou étrangères aspirent à occuper.

Dès que le pouvoir étoit devenu héréditaire, ses fonctions essentielles, par une analogie irrésistible et une conséquence nécessaire, devoient tendre à devenir héréditaires; développement naturel, qui faisoit de l'esprit public un esprit de famille, et des vertus publiques des vertus domestiques, et conservoit ainsi, dans les foyers paternels, ces traditions d'attachement à ses devoirs, de respect pour soi-même et pour sa profession, de dévouement au Roi et à l'État, ces traditions, bien plus précieuses que les connoissances qui s'acquièrent par les livres, et qui avoient fait de la magistrature française l'honneur et le modèle de toutes les magistratures du monde.

C'étoit le dernier état de la société, l'état le plus avancé, et comme il n'étoit pas possible de rien instituer de plus parfait, en voulant améliorer, on ne pouvoit que descendre, et revenir aux institutions de l'enfance.

Mais c'est surtout l'hérédité du pouvoir, et la légitimité de succession, cette pierre angulaire de la société, garantie de toutes les hérédités et sauvegarde de toutes les légitimités, qu'il convient de considérer avec une religieuse attention, et dont il faut pénétrer le secret.

Les esprits superficiels, qui ne voient dans le pouvoir que les jouissances qu'il procure et l'éclat dont il est entouré, veulent à toute force le considérer comme le maître absolu d'une nation, et s'indignent que trente millions d'hommes soient ainsi la propriété d'un seul; tandis, au contraire, qu'aux yeux d'une raison éclairée, c'est la famille

royale qui est la propriété inaliénable de trente millions d'hommes.

Écartons ces vaines images d'un luxe dont tant d'autres, qui ne sont pas Rois, goûtent toute la réalité, et sans doute avec moins de contrainte; laissons ce faste importun auquel les Rois sont condamnés, et qui, devenu pour eux et dès leur enfance une habitude, ne peut pas plus occuper leur cœur qu'amuser leurs yeux; et cherchons dans la nature intime de la condition royale ce qu'elle a perdu ou conservé des droits naturels de la condition humaine.

La liberté, la liberté d'aller et de venir, de prendre un état ou un autre, de quitter les grandeurs ou de les posséder, de se livrer à l'agitation des affaires, ou de vivre dans la retraite et dans l'obscurité, de subir les engagemens du mariage ou de s'y refuser; la disposition de soi, le premier et plus noble attribut de la nature humaine, et dont la privation constitue l'esclavage, le dernier degré du malheur et de l'abjection; la liberté enfin n'existe pas pour une famille royale: elle ne peut descendre du trône, il faut qu'elle en soit précipitée; elle ne peut quitter les grandeurs, il faut qu'on les lui arrache. La politique l'a saisie de sa main de fer, et l'a enlevée à la nature; et voulût-elle terminer enfin une carrière semée d'amertumes, de dégoûts et de dangers, il faut qu'elle se perpétue par le mariage, et alors même elle ne peut se laisser aller aux plus doux penchans du cœur, et elle n'est pas plus libre dans ses choix que dans sa volonté.

La propriété, cette disposition absolue de ce que l'on possède; cette faculté pleine et entière d'user et d'abuser de ce qui est à soi, qui constitue l'homme vraiment libre, et le citoyen, n'existoit pas pour le Roi de France, même alors que son pouvoir étoit absolu. Simple usufruitier, il ne

possédoit rien qui n'appartînt à l'Etat; il ne pouvoit rien acquérir en propre qui ne fût réuni au domaine public, après dix ans de possession. Il ne pouvoit rien donner ni vendre : sans liberté, sans propriété, seul esclave au milieu d'hommes libres, seul pauvre au milieu de propriétaires, il étoit à tous, et rien n'étoit à lui, pas lui-même. Aujourd'hui, les Rois sont descendus du rang même d'usufruitiers de la propriété territoriale; ils sont pensionnaires et salariés de la nation, et la majesté royale, le pouvoir suprême de la société, a été réduit à un état précaire et dépendant, qui flétriroit l'âme d'un père de famille d'un caractère élevé, lui ôteroit toute considération publique, et ne lui permettroit pas l'exercice des droits politiques du plus obscur citoyen.

Même les illusions qui charment tant de douleurs sont interdites aux Rois. A l'entrée de la royauté, comme à celle des enfers, il faut laisser l'espérance; et, tandis que pour nous, particuliers obscurs, l'espoir d'une condition meilleure anime toutes nos pensées et soutient notre courage dans la longue carrière de la vie, les Rois, pour qui tout est réalité, rien n'est songe, parvenus, avant de naître, au dernier terme de tous les désirs et de toutes les ambitions, ne peuvent, dans les momens de rêverie où ils se livrent à des chimères de bonheur, bercer leur esprit que de l'idée des plaisirs que goûte la médiocrité, et plus souvent peut-être les Rois ont envié le sort des bergers, que les bergers n'ont désiré d'être Rois.

Et je n'ai parlé que de la condition extérieure de la royauté. Que seroit-ce si je parlois de la responsabilité que lui imposent envers Dieu et les hommes tant de pouvoir qui leur fut transmis, tant de devoirs qui leur sont imposés? Assaillis par toutes les ambitions, en butte à toutes les

plaintes, ils ne peuvent faire un heureux sans faire dix mécontens, ni accorder une faveur sans risque de commettre une injustice. Trompés par les hommes, trompés sur les choses, ne pouvant démêler la vertu, peu empressée à se produire, ni se dérober au vice, toujours habile à se cacher, toujours en scène au milieu de la foule qui épie toutes les foiblesses, interprète toutes les paroles, cherche à pénétrer tous les secrets, ils se voient,

.... Sans cesse assiégés de témoins,
Et les plus malheureux osent pleurer le moins.

Mais lorsque l'intérêt d'une nation, le grand intérêt de sa perpétuité et de sa tranquillité a dévoué une famille aux périls et aux charges du trône, et que, pour le salut d'un grand peuple, cette famille a été *crucifiée* à la royauté, pense-t-on que cette nation n'ait contracté envers elle aucun engagement, et que ces engagemens ne soient pas, pour cette nation, plus rigoureux et plus sacrés, à mesure que cette famille a plus long-temps rempli les siens, et que depuis plus de temps elle en a porté tous le poids et subi tous les dangers? N'est-ce pas là véritablement un *contrat social*, ou plutôt un contrat *naturel* entre la famille qui se dévoue ou est dévouée par les événemens au service d'une nation (car gouverner est servir), et la nation qui a accepté son dévouement et ses services? Et si l'on doute de la fidélité de cette famille royale à remplir ses engagemens, ne seroit-elle pas en droit de dire à cette nation : « Comparez l'état de la France, il y a dix siècles,
» lorsque l'auteur de ma race monta sur le trône,
» à celui dans lequel je l'ai laissée lorsque des fac-
» tieux m'ont forcé d'en descendre; comparez
» l'étendue, la population, les lumières, les ri-
» chesses, le commerce, l'industrie, les arts de la
» France, réduite alors à quelques provinces de

» l'intérieur, à cette même France, telle qu'elle » étoit il y a trente ans; et si vous voulez juger » sur cette même règle, si les nouveaux maîtres » que vous vous êtes donnés, ont rempli les promesses qu'ils vous avoient faites, comparez l'état » intérieur et extérieur de la France il y a trente » ans, et la France telle qu'elle est aujourd'hui, » et prononcez. »

Et, sans doute, les chances de l'hérédité portent à la tête des Etats comme à celle des familles privées, des hommes forts et des hommes foibles; toute famille nouvelle que l'usurpation éleveroit au trône, n'auroit pas à cet égard de privilége, et trop souvent les Rois les plus forts ont eu pour successeurs les plus foibles des princes. C'est autant pour contenir les forts que pour soutenir les foibles, que la nature a donné aux Etats des lois fondamentales, contre lesquelles tout ce qui se fait par violence ou par foiblesse *est nul de soi*, dit Bossuet; et les Etats constitués comme la France auroient peut-être plutôt péri par une continuité de Rois forts que par une continuité de Rois foibles. De ces derniers, la France en a eu plus qu'aucune autre société, et plus qu'aucune autre aussi elle s'est accrue en population et agrandie en territoire, même sous les plus foibles de ses Rois. C'est que la force de la France n'étoit pas dans les hommes, mais dans les institutions : et que, le Roi, fort ou foible, étoit toujours assez bon, pourvu qu'il voulût rester à sa place : semblable à la clef d'une voûte qui en maintient toutes les parties sans effort, même sans action, et par sa seule position. La justice du Roi de France étoit sa force; sa force étoit dans la justice : elle n'étoit pas personnelle, cette force, mais publique et extérieure, parce qu'elle n'étoit pas en lui, mais hors de lui et dans des institutions. Aussi, toutes les fois que dans des temps de faction vous entendez accuser la foiblesse, l'in-

capacité des familles régnantes, ne voyez dans ces inculpations que des intérêts personnels : ce sont des architectes qui allèguent le mauvais état d'un bâtiment, pour avoir l'entreprise de sa reconstruction.

Sans doute le régent avoit plus d'esprit que Charles V, Choiseul plus que Sully, Necker plus que le cardinal de Fleury; mais lorsque les choses sont ce qu'elles étoient en France, l'homme médiocre qui maintient est plus habile que l'homme d'esprit qui veut *faire*.

Oui, sans doute, la nation française avoit contracté des engagemens envers la maison régnante, et tant qu'elles subsistoient l'une et l'autre, ces engagemens entre toutes les générations de cette famille et les générations correspondantes de cette nation, ratifiés par dix siècles d'existence et de prospérité, ne pouvoient être rompus.

Quelle est la génération insensée qui, au mépris de la sagesse de ses pères et des droits de ses enfans, est venue déchirer ce contrat sacré, briser de ses mains la chaîne mystérieuse qui unit le passé à l'avenir, précipiter nos Rois du trône, et finir la nation elle-même, cette nation si grande et si majestueuse; véritable reine de l'Europe par la force, la sagesse et la dignité de ses institutions politiques, autant que par sa langue, sa littérature et son goût pour les arts, pour commencer une *nation nouvelle*, dans tous les vices et toutes les imperfections de l'enfance, l'indocilité, l'ignorance, l'engouement pour le plaisir et les frivolités, le mépris de tout ce qui est grand et sévère de morale, l'impuissance du repos, le besoin de l'agitation; une nation qui a voulu être la terreur des peuples dont elle étoit le modèle, qui a mis sa gloire à régner par droit de conquête sur cette Europe où jadis elle régnoit par droit d'aînesse? Que n'a-t-elle pas détruit, cette nation nouvelle,

et qu'a-t-elle fondé? Une royauté sans pouvoir, une noblesse sans devoirs, un clergé sans influence, une magistrature sans autorité, une administration sans considération et sans responsabilité, des institutions sans dignité, un peuple sans frein et sans morale, jouet de tous les intrigans, dupe de toutes les impostures, qui nomme un assassin pour le représenter et des factieux pour le défendre.

Comment cette génération, qui eût été maudite par nos pères, et qui le sera par nos enfans, a-t-elle pu s'arroger le droit de réprouver le passé, de déshériter l'avenir, de le priver de cette succession de bonheur privé et d'ordre public, à laquelle il étoit substitué? Usufruitière elle-même dans son existence passagère, de ce patrimoine inaliénable, à quel titre en a-t-elle usurpé la pleine propriété pour le dissiper d'abord en institutions impuissantes, et bientôt en honteuses et cruelles extravagances, et pour offrir à l'Europe, dans un petit nombre d'années, à la place des leçons de sagesse et de vertu que la France lui avoit données pendant tant de siècles, l'exemple de toutes les folies, de tous les crimes, de tout ce qu'il y a de plus vil dans les cœurs les plus dépravés, de plus féroce dans les penchans les plus abrutis, de plus absurde dans les esprits les plus égarés, et, pour tout renfermer en un mot, pour lui donner le spectacle d'*une convention?*

Comment s'est opéré ce grand scandale? au sein d'une capitale perdue de luxe et de mauvaises mœurs, des grands, vaniteux de bel esprit, ont accueilli des sophistes, jaloux de toutes les supériorités : de fausses doctrines ont pénétré dans les conseils des Rois, les anciennes maximes de gouvernement ont été mises en oubli; on a douté de la perfection de nos lois, et la révolution a été faite. Usée par ses propres excès, après avoir fait le tour de l'Europe, elle a attiré l'Europe au foyer même de l'incendie; et l'Europe, pour son propre

salut, a reporté en France le principe héréditaire de toute société; mais en le replaçant sur sa base, elle a oublié les *attaches* qui devoient l'y fixer; et aujourd'hui, après trente ans de révolution, et cinq ans bientôt de restauration, des inquiétudes, des dénonciations de complots, de séditieuses motions épouvantent la France encore incertaine de sa destinée. Le gouvernement signale le danger, et n'a encore que des paroles pour le prévenir. La France s'étonne de son inaction, et l'Europe nous contemple en silence : état inouï, et dont la honte étalée aux yeux du monde entier, frappe les bons esprits plus encore le danger; et cependant il y a en France plus de vraies lumières et autant de vertus qu'il y en ait eu à aucune époque de sa vie : il y a plus de forces qu'il n'en faudroit pour nous sauver, et tous les jours quelque nouveau scandale, quelque atteinte nouvelle à la sainteté des lois, à la majesté des jugemens, à la morale publique, à l'autorité de la religion, à la dignité royale, vient flétrir le cœur et attrister jusqu'à l'espérance. La France se voit, pour ainsi dire, descendre toute vivante au tombeau, et, comme dans ces léthargies profondes dont les annales de la médecine offrent des exemples, elle voit, elle entend les apprêts de ses funérailles, sans pouvoir les interrompre. Qui nous révélera le secret d'une situation sans exemple? sont-ce les institutions qui ne peuvent triompher de la foiblesse des hommes? sont-ce les hommes qui ne peuvent surmonter la foiblesse des institutions? l'un et l'autre sans doute. Les institutions fortes sont les institutions monarchiques; les institutions démocratiques sont les plus foibles de toutes, et les opinions démocratiques elles-mêmes sont une foiblesse de l'esprit, si elles sont sincères, et une foiblesse de caractère, si elles ne le sont pas.

Avec des institutions monarchiques, on auroit

pu, sans trop de danger, employer des hommes d'opinion différente, et la force de l'institution auroit triomphé de la foiblesse ou de la mauvaise volonté de l'homme.

Mais, avec des institutions démocratiques, il eût fallu, de toute nécessité, appeler des royalistes, et seuls ils auroient lutté avec avantage contre la foiblesse des institutions; et je n'ai pas besoin de dire que je n'entends pas attribuer aux royalistes de plus grands talens, mais seulement des opinions plus saines, et par conséquent plus fortes. On a fait tout le contraire: les institutions sont beaucoup trop démocratiques, et l'on a écarté les royalistes, et l'on a appelé des hommes à opinions démocratiques, ou, ce qui est pire peut-être, des hommes sans opinion, et la foiblesse des institutions s'est accrue de toute la foiblesse de leurs agens.

Ainsi toutes nos institutions politiques, morales et civiles sont foibles comme infectées de démocratie. Il falloit, pour en corriger la foiblesse, les confier aux administrateurs les plus religieux, aux législateurs les plus monarchiques, aux magistrats les plus dévoués, aux militaires de la fidélité la plus éprouvée: l'a-t-on fait? Un adjoint de village s'oppose de son chef aux actes les plus solennels du culte religieux; un législateur fera entendre au nom de l'armée des réclamations menaçantes; les tribunaux retentiront des plaidoyers les plus séditieux, des écoliers donneront leur avis sur la législation de l'Etat, des écrivains ébranleront tous les jours les fondemens de la société; la royauté sera comme une place démantelée, assiégée par une horde de barbares, n'ayant à leur opposer qu'une garnison foible et mal disposée; mais si tout est foible, hommes et institutions, il est urgent de tout changer, ou de tout renforcer, et en vérité il ne faut pour cela ni grands

talens, ni grand courage; il ne faut que de la probité, de cette probité sévère qui fait abnégation de soi, ne connoît d'amis et d'ennemis que les amis ou les ennemis de l'ordre public, prête à tous les sacrifices et à celui de son repos, et à celui de ses emplois.

Qu'on veuille enfin, car jusqu'ici on n'a eu que des velléités d'ordre, et pas une volonté, qu'on veuille, et l'on éprouvera que la France est une terre si bien préparée pour les bonnes semences, et depuis long-temps par des mains si habiles, qu'il est aussi facile d'y faire germer le bien, qu'il est impossible que le mal s'y enracine. Le mal en France ne sera jamais qu'à la surface, et comme ces plantes parasites que produit une terre fertile, qui étouffent un moment le bon grain, et qu'il suffit d'arracher pour qu'il pousse des jets plus vigoureux, le bien retenu dans ses progrès par l'exubérance du mal, reprendroit de nouvelles forces; mais on a peur du bien, on a peur du mal, on a peur des hommes, on a peur des choses, on a peur de tout; on veut un peu de religion, un peu de royauté, un peu de justice, un peu de fidélité, pas trop de tout cela, et partout où il faut de l'amour, là où il n'y en a pas trop, on peut dire qu'il n'y en pas assez, et quand on le *mesure*, toujours il en manque. On se compose un petit système, bon, si j'ose le dire, au coin de son feu, qu'on appelle de la modération ce qui n'est que de l'indifférence, avec lequel on perd tout, et on se perd soi-même, faute d'avoir connu et la force irrésistible du bien, et la foiblesse intrinsèque du mal : « Malheur, disent les livres » saints, et cet anathème s'adresse à la politique » comme à la morale; malheur à vous qui vous » balancez entre deux partis : *væ vobis qui claudicatis in duas partes!* » La sagesse humaine en dit autant : « ce n'est pas marcher que marcher

» *entre deux partis*, c'est attendre l'événement » pour prendre conseil du hasard : » *ea non media, sed nulla via est velut eventum expectantium, quo fortunæ consilia sua applicent.* Senèque.

De Bonald.

De l'Abus de la méthode expérimentale, appliquée à la Morale et à la Philosophie.

Fille adoptive du dix-neuvième siècle, la méthode expérimentale envahit tout; dogmes, philosophie, littérature, rien n'échappe à son usurpation : il n'est pas jusqu'à la métaphysique, où l'on n'ait introduit des logarithmes et des équations, et l'on décompose les religions par des procédés chimiques, comme si les rapports de l'homme avec Dieu pouvoient être de la même nature que ceux d'un creuset avec des matières fusibles.

Le scalpel de l'analyse a dévasté le cœur de l'homme : il divise et affoiblit son intelligence, en isolant sa conscience de son esprit. Nos métaphysiciens cherchent aujourd'hui le principe de la vie intellectuelle aussi vainement que les anatomistes ont cherché celui de la vie animale. Les sciences, les lettres et la philosophie, issues d'une mère commune, l'intelligence humaine, au lieu de se maintenir dans leurs rapports naturels, semblent entrer dans une ligue impie, et se montrent d'accord pour attenter à la fois à toutes les doctrines éprouvées par leurs bienfaits et par nos malheurs.

La fin du dernier siècle a vu faire de grands pas aux sciences mathématiques; tous les savans contemporains appliquèrent bientôt les nouveaux calculs à la physique et aux autres sciences naturelles; ils en obtinrent des résultats heureux, puisqu'ils ont dépassé les bornes où se trouvoient

alors resserrées celles des sciences qui dépendent de l'expérience et de l'observation. Leurs découvertes parcoururent l'Europe plus rapidement encore que nos victoires, et l'on a pensé qu'elles préparèrent le succès de nos armes. Tout avoit réussi jusque-là pour l'honneur de la science et de la patrie ; tout étoit légitime dans leur triomphe ! L'esprit de l'homme s'attache à ce qu'il voit prospérer ; il s'appuie volontiers sur le mérite heureux, et croit s'associer à lui quand il l'imite avec servilité. De là cet élan universel de la jeunesse vers les sciences positives. A la vérité la méthode expérimentale introduit aujourd'hui les élèves dans un labyrinthe où les savans se perdoient autrefois : les nomenclatures donnent le plan de l'édifice, et l'analyse est le fil conducteur. On a vaincu le Minotaure, en abandonnant toute vaine recherche et toutes ces questions oiseuses sur les essences et les substances qui, pendant tant de siècles, avoient agité les écoles. Les sciences qui tiennent à l'observation, sont donc explorées aujourd'hui jusqu'à leurs sommités les plus élevées ; mais un succès glorieux a produit, dans les sciences comme dans nos armes, une insupportable domination, et l'on doit enfin trouver un terme à ses progrès quand on n'en sait pas mettre à ses entreprises.

Les sciences *dogmatiques* que Hobbes oppose aux *mathématiques ;* les dogmatiques, qui sont aux passions de l'homme ce que les mathématiques sont à sa raison, avoient été délaissées pendant nos troubles. La religion fut également outragée dans la divinité de ses dogmes et dans son culte, qui n'en est que l'expression ; la littérature et la philosophie, d'abord courbées par l'orage, furent enfin souillées dans la fange révolutionnaire ; et c'est au milieu de ce chaos de l'intelligence humaine que les sciences mathématiques ont rompu l'équilibre qui devoit exister entre elles et les dog-

matiques. Au lieu de marcher parallèlement pour travailler de concert aux progrès de l'esprit humain, les sciences exactes ont envahi le domaine de la pensée, en s'arrogeant la supériorité qui ne leur appartient pas. Ils ignoroient, sans doute, ceux qui voulurent opérer au profit des mathématiques une révolution funeste, que le despotisme qui s'élève sur l'anarchie ne conduit qu'à la destruction. Mais, quelles furent les armes dont ils se servirent, et d'où tirèrent-ils leurs doctrines, car les doctrines furent toujours les armes des sophistes? Ils les puisèrent dans un principe heureux et fécond, lorsqu'on l'avoit restreint dans les limites qui lui sont propres, mais qui devient un principe destructeur si l'on veut en généraliser, ou seulement en étendre injustement l'application. La méthode expérimentale est comparable à cette plante exotique dont la semence devient chez nous un poison, tandis qu'indigène au sol qui doit la mûrir, elle y produit un fruit salutaire.

Le siècle de l'analyse a fourni de vaines définitions; nous pouvons connoître un peu mieux quelques parties de la science, mais avons-nous fait beaucoup de progrès dans la science proprement dite? Plus les détails se multiplient, plus il est difficile de bien saisir leur ensemble; les efforts des savans tendent plutôt à diviser nos connoissances qu'à les réunir; l'étude des surfaces ne nuit-elle pas à celle des choses en elles-mêmes, et avons-nous autant perfectionné la méditation que l'observation? Le siècle imprime à tous les esprits un caractère géométrique, en leur faisant considérer tous les objets sous des rapports finis et bornés; et comme il les asservit à des règles communes, il fait disparoître leur originalité native.

Tout est simple, tout est borné dans le monde visible; tout est complexe, tout est infini dans le monde moral: y transporter la méthode expéri-

mentale, est une folie plus dangereuse et non moins risible que si l'on vouloit intéresser les consciences à l'application de la docimastique, ou à la solution du carré de l'hypothénuse. Cette tentative de nos philosophes a provisoirement échappé au ridicule, parce qu'on a trouvé plus expéditif de les démentir que de se moquer d'eux; mais on finira, je crois, par tourner contre eux une arme qu'ils manient si mal, quand ils attaquent la sainteté de nos croyances, nos institutions fondamentales et d'honorables préjugés. Quand on voit un professeur autorisé, payé, gagé *ad hoc* pour distiller méthodiquement deux poisons, l'erreur et l'ennui, un pédant qui croit subjuguer par sa faconde, et qui fait bâiller ses auditeurs, c'est, je l'assure, un spectacle très-dérisoire, et Molière en sauroit tirer bon parti.

Que ne pourroit-on dire aussi de la nouvelle table algébrique et d'un dictionnaire où, moyennant A, plus B, divisé par X, on doit s'appliquer le produit de toutes les connoissances désirables; où, par la vertu des quantités exprimées en nombres, et par le mérite infini des additions, on peut devenir moraliste, philantrope, publiciste-libéral, et sûrement capitaliste! Que penseroit-on d'un législateur qui, voulant préjuger du résultat moral des élections primaires, auroit posé la question sous la forme d'un problème d'arithmétique, prenant pour données, non pas des opinions supposées, ou des intérêts connus, mais tout simplement le nombre des lieues carrées d'un pays, en résolvant la question par le calcul des probabilités de M. de la Place? Cet homme-là s'est trouvé de nos jours; et s'il a esquivé de paroître ridicule en cela, c'est que le ridicule n'est plus aperçu quand on a soulevé l'indignation! Nos métaphysiciens se traînent sur la même route: et qui ne seroit pas révolté de leur criminelle ab-

surdité? Usurpateurs de l'intelligence, ils professent avec despotisme une indépendance absolue; *ils* étouffent la voix intérieure qui nous accuse, ou nous justifie, et ruinent en nous ce qu'ils appellent *les préjugés de la conscience* pour établir ceux de leur raison chimérique : ils outragent la foi des chrétiens, pour que nous rendions un culte abstrait à leur divinité géométrique; « elle » est divine, disent-ils, parce qu'elle est vraie, » elle est nécessairement vraie, parce qu'elle est » prouvée par le calcul. » Il n'y a pour eux ni dogmes, ni morale, ni sentimens naturels, ni devoirs positifs, et tout est digne de mépris, qui n'est pas établi sur un axiome, ou sur des problèmes résolus par eux. « Anathème à la conscience, » anathème à la morale qui n'est pas une science » de faits! s'écrient les nouveaux sophistes; ne » croyez pas que vos actions soient la conséquence » de vos pensées; celles-ci sont les produits de nos » actions. L'homme intérieur est subordonné à » l'homme extérieur, ou, pour mieux dire, il en » est la conséquence nécessaire. L'homme intel- » lectuel ou moral est seulement un composé de » faits soumis à l'analyse; c'est un phénomène » analogue à la formation d'un caillou, et nous » l'expliquons suffisamment par la méthode ana- » lytique. Ce qui retardoit les progrès des sciences » naturelles, entravoit également les progrès de » la science de l'âme. La science de l'âme a eu ses » alchimistes comme la chimie, et ses empiriques » comme la médecine; mais réjouissez-vous, nous » vous guidons sur le chemin de la vérité; chaque » jour nous complétons les théories du savoir » possible, et nous touchons aux bornes de la » science. »

Ils touchent aux bornes de la science! et c'est ainsi qu'ils parlent en blasphémant la vérité! Hélas! malheureux! pour avoir su calculer, dissoudre

et décomposer, qu'avez-vous produit? quelle heureuse découverte avez-vous donc faite, et de quel bienfait les humains peuvent-ils vous remercier? Sont-ils devenus plus modérés, plus paisibles, ou seulement plus expérimentés en sagesse humaine, en politique intérieure, en administration? Bornez-vous à dégager de l'azote, à tracer des courbes et compter des pétales. Ne soulevez plus les passions des peuples; vous n'avez point trouvé de spécifique qui puisse les calmer, et le torrent dont vous brisez les digues a déposé sur la terre un limon stérile et malfaisant.

Si l'on pouvoit détailler ici tout ce qui cause l'admiration de nos sophistes, et considérer dans ses rapports avec le bien de l'humanité, la marche de l'esprit public pendant ces dernières années, la conséquence en seroit désolante; et ce qui fait l'orgueil de ces novateurs, devroit être pour eux un éternel sujet de frayeur et de regrets.

Ils parlent cependant, et même ils sont salariés pour parler ainsi; on les écoute, et leurs erreurs se propagent; elles peuvent infester la génération des étudians; tous les jours ils exposent librement un système affreux qui doit porter des fruits de mort. Cette métaphysique aride préside à tous les cours publics: elle argumente dans toutes les chaires; elle dessèche le cœur et tourmente l'esprit en l'agitant dans un cercle étroit, dont l'impiété est à la fois le but et le point de départ. Enfin, nos philosophes, pour parler la langue de l'école, sont partis avec l'idée négative de tout ce qui se trouve en nous, et avec l'idée affirmative de la raison qu'ils n'ont pas, ils opèrent, et vont obtenir pour résultat le néant.

Quand on réfléchit sur les instructions que donnent nos professeurs, peut-on s'étonner de retrouver dans les écrits du jour tant de doctrines perverses, de niaiserie sophistique et de stupidité

pédantesque? Si l'on rencontre encore quelques bons esprits sortis de nos écoles, et qu'on demande comment ils ont pu échapper à la contagion générale, on répondra que l'excès du mal produit quelquefois l'enthousiasme du bien, et que Dieu se manifeste également par les lumières qu'il accorde aux siens, et par l'aveuglement dont il frappe ses ennemis.

On ne sauroit trop déplorer cette cause de toutes les erreurs du siècle : c'est, je le répète, l'abus des méthodes expérimentale et analytique, qui mène à l'oubli de Dieu, de la conscience et de toute moralité.

Il seroit à désirer qu'un habile écrivain combattît corps à corps cette doctrine perverse, en restituant à l'homme intérieur sa prééminence essentielle et son rang de priorité, en établissant entre l'homme moral et l'être sensible des limites positives, notoires et satisfaisantes à la fois pour la conscience et pour la raison.

Cette entreprise est la plus utile qui puisse préoccuper désormais le génie de l'humanité; c'est ainsi qu'on retrouvera la paix dans la science, et qu'on pourroit voir finir cet état de guerre et de convulsions, qui désole le monde moral, le monde physique, et qui produit de nos jours des résultats si désastreux.

Le Cte Edouard de la Grange.

Des Causes de l'Anarchie qui menace la France.

Dans une réponse faite par le Roi aux félicitations d'un des corps de l'Etat, S. M. a prononcé le mot anarchie, qui renferme la plus juste explication de l'inquiétude vague, mais réelle, qui s'est

emparée de tous les esprits. Le mot anarchie présente l'idée d'un peuple livré à lui-même, incertain dans ses espérances comme dans ses actions; prêt à devenir la proie des factieux, et sans aucune sorte de gouvernement. Il sembleroit qu'une aussi déplorable situation ne peut menacer la France sous la protection d'une Charte qui contient les principes de son droit public et la reconnoissance de ses lois fondamentales, la France gouvernée par son Roi légitime, défendue dans ses intérêts par deux Chambres dont les attributions sont fixées, ayant des tribunaux indépendans, des ministres, et une administration centrale qui tient sous le plus dur esclavage toutes les administrations de localité; si on ajoute à ces conditions, qui jusqu'à nous ont suffi à tout gouvernement appliqué à un grand Etat, une armée nombreuse et bien disciplinée, la crainte de l'anarchie ne paroît pas pouvoir s'emparer des esprits; et cependant il est incontestable que l'anarchie menace la France, et qu'elle fait chaque jour des progrès effrayans. Quelle preuve plus grande que les sociétés ne sont fortes que par les doctrines, puisqu'il est sensible que rien ne manque au pouvoir, sinon les moyens de guider la spiritualité de la société? Quand tout ce qui étoit vrai a été remis en doute, que ce qui étoit convenu est remis en problème, un royaume chancèle, quelle que soit d'ailleurs son organisation matérielle. L'incertitude des esprits se communique au pouvoir; comme il n'y a de conviction sur rien, le gouvernement lui-même finit par douter de sa puissance; et, avec tous les moyens que les lois ont déposés entre ses mains, il n'éprouve que l'embarras d'agir. Tel est en effet l'état de notre patrie.

Les causes de cette situation, que tout le monde avoue maintenant, remontent bien loin; et si on vouloit relire un discours prononcé par M. de

Villèle, pendant la session de 1815, sur l'extrême centralisation de l'administration, on verroit avec quelle justesse il a prédit qu'un système, créé par un usurpateur uniquement dans l'intérêt de son pouvoir, et maintenu par toute l'activité qui ne peut appartenir qu'à celui qui a toujours à se défendre, n'auroit d'autre résultat, sous un prince légitime et dans un gouvernement représentatif, que de livrer la France à l'anarchie. Plusieurs écrivains politiques, au nombre desquels il m'est permis de me compter, avoient ouvert la voie à M. de Villèle; et leurs ouvrages, comme son discours, resteront pour prouver qu'il n'y a rien d'imprévu dans la conduite des choses de ce monde.

Le système administratif de Buonaparte auroit péri entre ses mains, s'il y avoit eu alors la publicité qui existe dans le gouvernement représentatif; il n'auroit point péri par les attaques que lui auroit portées la liberté de la presse, mais parce que la possibilité de dire la vérité auroit montré que ce système n'étoit qu'une illusion, et qu'on attribuoit l'action, l'unité de cette administration à l'habileté avec laquelle elle étoit organisée, tandis qu'elle ne se soutenoit que par la force et le charlatanisme de l'homme. Je puis en appeler au petit nombre des préfets et des conseillers d'Etat de cette époque, qui avoient assez de lumières pour apprécier ce qui se passoit. Toutes les affaires étoient en souffrance, la ruine des provinces et des communes s'accomplissoit; les demandes qu'elles faisoient restoient sans solution; et on trouveroit encore des milliers d'intérêts discutés six ans avant le retour du Roi, qui n'ont été fixés que parce que les intéressés ont renoncé à les suivre. Le conseil-d'Etat faisoit fictivement les lois, les préfets faisoient fictivement les décrets; prenoit des arrêtés qui vouloit; et presque toujours les affaires urgentes étoient consommées bien avant qu'on pût obtenir

l'autorisation de les mettre seulement en discussion. Les ministres redoutoient le conseil d'Etat, et n'y paroissoient jamais de leur gré; les projets de décrets qu'ils faisoient s'y présentoient seuls; discutés et modifiés d'abord dans une des sections du conseil, en l'absence des ministres; discutés et modifiés ensuite dans le conseil d'Etat, toujours en l'absence des ministres, quand on leur renvoyoit leurs projets ainsi bariolés, ils ne les reconnoissoient plus. Ils les mettoient dans un carton comme n'étant pas applicables à la situation pour laquelle ils avoient été conçus; et lorsque cette situation se représentoit, ils faisoient de nouveaux projets de décrets, qu'on travestissoit de nouveau au conseil d'Etat, et qui ne servoient pas plus que les premiers. J'ai compté neuf décrets rendus sur le même objet d'administration, au moment où je fus chargé d'examiner le dixième décret, qui n'étoit encore qu'en projet. Les lois, les hommes et les choses étoient toujours traités indépendamment de leurs rapports naturels; mais le despotisme plioit les hommes et les choses selon les lois telles qu'elles étoient faites, et tout paroissoit d'accord. Il ne nous est resté, et il ne pouvoit nous rester de tout cela que les contradictions.

Les absurdités de l'administration buonapartiste nous sont donc aujourd'hui en surcroît de toutes les contradictions qui, depuis 1789 jusqu'à lui, ont déshonoré notre législation; car nous avons autant de codes de lois que nous avons eu de gouvernemens différens; nous en avons plus: chaque faction qui triomphoit momentanément dans nos assemblées délibérantes, croyoit de son honneur de refaire la législation sur tous les points. Il y a quelques mois qu'un homme de sens, ayant voulu rassembler seulement les lois faites sur l'instruction publique, employa deux forts volumes in-8°; et cependant on entend dire tous les jours,

avec raison, que la France n'a ni système, ni administration d'instruction publique.

Ce tumulte de lois et de décrets, cet entassement de tous les intérêts de localité, cette confusion de toutes les idées ne pouvoient produire que le despotisme ou l'anarchie, parce qu'il n'y a entre l'anarchie et le despotisme que les circonstances qui décident. Nous avons eu le despotisme, et, avec les mêmes moyens, nous avons l'anarchie. Ce résultat avoit été prévu par un grand nombre de Français instruits, désintéressés, qui n'ont cessé de demander que l'administration se mît en rapport avec le gouvernement adopté, avec la bonté paternelle des Bourbons, et qui insistoient surtout pour qu'on rendît à la France un peu de force sur tous les points, afin de prévenir cet affoiblissement général dont on se plaint aujourd'hui. Les commis ont été plus puissans que les vœux des hommes sensés; ils ont triomphé des intérêts de la France; on a même resserré la centralisation; on n'a point voulu trier la législation pour n'en laisser que ce qui étoit applicable; tout le monde sue maintenant pour faire aller la machine politique, personne ne travaille à lui rendre la voie plus facile; et peut-être nos hommes d'État s'imaginent-ils encore qu'ils perdroient beaucoup de leur autorité s'ils donnoient par jour deux cents signatures de moins sur des intérêts de villages, et s'ils employoient quelques minutes de plus à réfléchir sur ce qui nuit à l'affermissement des intérêts généraux.

Ces causes réelles et permanentes d'anarchie avoient été suspendues momentanément par le despotisme d'un usurpateur; elles pouvoient être vaincues sans efforts depuis le retour des Bourbons, si on étoit entré franchement dans les doctrines de royauté et de liberté en rapport avec le gouvernement représentatif; et si, indépendamment de

toutes les formes de gouvernement, on étoit revenu à ces doctrines religieuses et morales sans lesquelles il est impossible qu'une société subsiste. Mais c'est ici que la confusion a toujours été en augmentant, et l'anarchie est bien plus grande encore dans la spiritualité de la société que dans son administration et dans sa législation. Sous la république du moins, personne ne prêchoit l'unité de pouvoir; quand les prêtres étoient conduits à l'échafaud, et que les églises étoient vendues et mises en démolition, on n'imprimoit pas en faveur de la religion; quand l'usurpateur triomphoit, on ne discutoit pas les droits de la légitimité; les portraits de nos princes n'étoient pas étalés dans les promenades publiques; leurs serviteurs n'étoient pas l'objet des préférences de Buonaparte; un soupir, un regret sur le temps passé étoient des crimes irrémissibles. Au contraire, le retour de la légitimité semble avoir été un appel à toutes les folies, à tous les systèmes, à toutes les prétentions qui n'avoient pu se succéder qu'en se tuant réciproquement. Jamais on n'a crié plus haut en faveur de la souveraineté du peuple; jamais les conséquences de la volonté suprême de la multitude n'ont été plus complètement admises; jamais la révolution et la morale de la révolution n'ont été plus chaudement défendues; les maires décident des missions comme des représentations de théâtre; et nos avocats déclarent, devant le chef de la justice, que la loi est athée, et qu'elle doit l'être, le jour même où les feuilles publiques nous annoncent l'installation des évêques nommés par le Roi, et quelques jours avant la présentation du Nonce du pape.

Comme il est impossible à la raison de comprendre les contradictions au milieu desquelles on nous fait vivre, à la fidélité d'avouer qu'il est juste de la proscrire, aux royalistes de consentir à

se désintéresser de l'avenir des Bourbons, aux hommes modérés de vouloir courir les chances de nouvelles révolutions, il est certain que l'anarchie qui règne dans les esprits ajoute à la confusion qui règne dans les lois, et que cette anarchie surmonte toujours l'administration, et quelquefois le gouvernement. Par un aveuglement inconcevable, s'il n'est pas un arrêt de la Providence, nos hommes d'Etat sont si persuadés que tout ce qui étoit sous Buonaparte est bien aujourd'hui, qu'ils ne peuvent croire que le défaut de doctrines ait mis le désordre partout; et ce n'est jamais que sur un seul point qu'ils fixent leur attention. Ils ont demandé des lois de police qu'on leur a accordées, et nous n'avons pas été mieux; ils ont cassé la Chambre de 1815, et nous n'avons pas été mieux; ils ont sollicité et obtenu le sacrifice de la liberté de la presse, et nous n'avons pas été mieux; ils ont augmenté la Chambre des Pairs, et nous n'avons pas été mieux. Aujourd'hui, il leur semble que s'ils pouvoient changer la loi des élections tout iroit pour le mieux; et le gros du public, qui n'est pas obligé d'en savoir plus que les hommes d'Etat, prend parti pour ou contre les changemens qu'on médite, comme si la sûreté de l'avenir étoit tout entière dans quelques combinaisons électorales, dont, après tout, on ne pourra juger l'efficacité que par les résultats.

La loi actuelle des élections ne paroissoit pas si mauvaise aux ministres, il y a quatre ans, puisqu'elle est leur ouvrage, qu'ils l'ont prônée les premiers et défendue les derniers. Satisfaits sur ce point jusqu'à preuve du contraire, qui les a empêchés de s'opposer à l'irruption des doctrines anti-sociales? Qui les en empêche aujourd'hui? Qui les a empêchés de maintenir les factieux dans un salutaire effroi? Qui les en empêche aujourd'hui? Qui les a empêchés de tendre la main aux

partisans de la royauté, aux défenseurs désintéressés des doctrines religieuses et morales? Qui les en empêche aujourd'hui? Qui les a empêchés de confier silencieusement à des hommes d'un cœur droit et d'un esprit juste le travail préparatoire pour la réforme si importante du *Bulletin des Lois*? Qui les en empêche aujourd'hui? Qui les a empêchés de rattacher la Charte aux doctrines monarchiques, au lieu de l'abîmer dans les intérêts révolutionnaires? Qui les en empêche aujourd'hui? Qui les a empêchés de réunir au gouvernement du Roi tous les hommes forts de talens, de probité, de réputation, et de donner ainsi au pouvoir un ascendant qui fît disparoître les résistances anarchiques? Qui les en empêche aujourd'hui? Y a-t-il nécessité d'attendre une nouvelle loi d'élection, et les résultats incertains qu'elle donnera, pour mettre dans les esprits des idées saines, dans le gouvernement de la force morale, dans l'administration une sage distribution des intérêts, dans tous les cœurs français de l'espérance? Si tout cela se fait indépendamment des Chambres, pourquoi attendre, pour le faire, que leur composition soit autre? Et si tout cela avoit été fait depuis le retour du Roi, croit-on qu'on seroit embarrassé aujourd'hui de trouver les combinaisons électorales les plus favorables à la royauté et aux libertés publiques? Sans doute, dans la position où l'on a mis la France, une loi des élections qui arrêteroit la marche précipitée de la révolution, auroit au moins l'avantage de nous donner le temps de compter les pas faits, depuis quatre ans, vers de nouveaux abîmes; mais cette loi ne sera jamais bonne ou mauvaise seulement par les articles qu'elle contiendra; c'est des dispositions de l'esprit public, de la confiance ou de la méfiance qu'inspirera le pouvoir, qu'elle recevra sa direction. Voir le salut de la France uni-

quement dans une loi à faire, c'est ressembler à tous les grands hommes de la révolution, qui ne savoient improviser que des lois pour sauver la patrie, et qui tomboient les uns sur les autres avec leurs lois et leur patrie, sans pouvoir comprendre que la durée d'un système politique est dans son ensemble, et que toutes les fois qu'il y a contradiction dans les élémens d'un ordre social, l'orage menace, la foudre éclate, jusqu'à ce que chaque chose ait repris la place qui lui est assignée par Dieu même.

Il y a confusion dans les lois, dans l'administration, dans les doctrines et dans les esprits; par conséquent il y a anarchie dans la spiritualité comme dans la partie matérielle de la société. L'anarchie dans les lois peut avoir besoin, pour être dissipée, du secours d'une Chambre forte en nombre, plus encore en intérêts d'avenir : l'anarchie, dans l'administration, cédera devant un système administratif en rapport avec le gouvernement adopté ; pour l'anarchie dans les esprits, la plus dangereuse de toutes, parce qu'elle surmonte le gouvernement et ses agens, elle ne finira que par l'accord du pouvoir, du talent et de la loyauté. Quand tout ce qui a autorité sur les hommes marchera d'ensemble, l'incertitude qui est dans les esprits cessera aussitôt. Les royalistes, qu'on avoit voulu sacrifier, n'ont vaincu toutes les calomnies entassées contre eux, que par la fidélité avec laquelle ils ont défendu les principes qu'ils avoient proclamés ; ni les injustices du pouvoir, ni les extravagances dangereuses du parti révolutionnaire ne les ont fait sortir de la ligne qu'ils s'étoient tracée ; et cette persévérance à défendre la religion, la royauté et les libertés publiques les a rendus les seuls hommes propres à gouverner les esprits; leurs adversaires ne soulèvent que des passions. N'est-ce point par l'accord, l'immutabilité des doctrines

que l'union se forme et se maintient en Angleterre entre le ministère et la partie éclairée de la nation? Que nos ministres déclarent enfin quels sont leurs principes : qu'ils y conforment leur conduite; au même instant l'orage qui nous menace se dissipera; les factions perdront leur crédit, et on sera tout étonné de retrouver une France forte. A tout autre condition, la révolution triomphera. L'annonce de changemens dans le système des élections n'a fait qu'ajouter au malaise des esprits, moins parce qu'il est difficile de changer la loi actuelle, que parce qu'il est impossible au public impartial de savoir dans quel intérêt ces changemens sont préparés. En jetant un doute de plus dans la société, on a ajouté une cause de plus à toutes les causes qui la tiennent divisée; l'anarchie s'accroît des menaces faites pour la réprimer. Il est temps de sortir des vascillations politiques, et d'entrer dans un système qui éloigne à la fois le despotisme et l'anarchie. Lorsqu'on entend crier de toutes parts qu'il faut en finir, il est incontestable que les esprits sont préparés à un changement; mais les trente années qui viennent de s'écouler ont cent fois prouvé qu'un changement ne finit rien, et qu'il ajoute souvent des embarras nouveaux aux embarras dont on a voulu s'affranchir. D'ailleurs, et il ne faut pas l'oublier, il y a des changemens qui sont des révolutions complètes; et si le gouvernement ignore ou néglige les moyens de s'élever au-dessus des factions qui menacent son existence, aucune combinaison électorale ne suffira pour le sauver de leurs fureurs. L'anarchie qui nous poursuit n'est pas venue seulement de la loi d'élection actuellement en vigueur; cette loi n'a fait qu'aider à son développement : c'est à la source du mal qu'il faut remonter; et tant qu'il y aura confusion dans les doctrines, dans la législation, despotisme dans l'administration, et toutes

les apparences de liberté dans le gouvernement, sans qu'il y ait liberté nulle part, il n'y aura pas de pouvoir. Tout pouvoir vient de Dieu, tant qu'il est conséquent aux principes de son existence ; j'accorderois volontiers que tout pouvoir vient du peuple quand il n'offre qu'inconséquences, foiblesse, et qu'il se renie lui-même. Si cette concession peut plaire aux partisans de la souveraineté du peuple, c'est de bien bon cœur que je la leur fais.

FIÉVÉE.

De la Ligue, de la Fronde et de la Révolution.

La France, dans les trois derniers siècles, présente trois événemens singuliers : la ligue, la fronde et la révolution. On y voit l'esprit et les mœurs des Français à découvert; car jamais on ne distingue mieux les véritables traits du caractère d'un peuple, que dans les troubles civils ; jamais les hommes ne se font mieux connoître que quand ils sont agités par de grandes et fortes passions. Nous avons donc cru qu'il seroit intéressant de rapprocher et de comparer ces trois époques.

Avant la ligue, l'Europe se reposoit dans la même foi ; on ne disputoit que sur des questions qui échauffoient les esprits sans intéresser l'ordre social. Les vérités essentielles régnoient sur la raison des peuples ; cela ne veut pas dire que les passions fussent étouffées, mais au moins elles n'attaquoient pas les principes fondamentaux des sociétés. La réforme nia l'autorité de l'Eglise, et, aux guerres, pour des intérêts passagers, on vit succéder des guerres religieuses. La religion et le pouvoir ne furent plus à l'abri des contradictions. La réforme arma l'Europe, et la ligue française fut la suite nécessaire de la ligue de Smalcalde.

Les prétentions (1) de la maison de Guise contre les droits de la maison de Bourbon, qui n'auroit eu que des suites légères, s'irrita de tout le venin des opinions nouvelles. La France se divisa, et si elle ne fut pas changée tout entière, c'est que toute la religion n'étoit pas attaquée. Les protestans retenoient encore une partie des vérités du christianisme, que les ligueurs défendoient.

Rien ne parut d'abord plus sérieux que la fronde, et rien ne le fut moins. « En un instant (2) tout le monde, sans exception, prit les armes; on voyoit les enfans de cinq à six ans, le poignard à la main ; on voyoit les mères qui les leur apportoient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de deux cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la ligue avoit laissées entières. » La cour et les parlemens étoient en guerre ; les princes du sang étoient ennemis du ministre qui gouvernoit la France. Il y avoit là de quoi renverser l'Etat, et la fronde passa comme un éclair. Que manquoit-il à la fronde pour devenir une révolution ? Des opinions. La fronde ne s'attaquoit qu'à un homme; la fronde ne fut qu'une sédition.

Quoi de moins important, en apparence, que les discussions de 1788 ? Un déficit de cinquante-cinq millions sembloit ne demander qu'un ministre plus habile. Chacun paroissoit animé du zèle le plus pur pour le bien public. On ne parloit que de sacrifices, de réforme, de bonheur pour l'avenir. Le Roi étoit reçu avec transport dans l'Assemblée nationale. Tout paroissoit calme en

---

(1) « La France, disoit l'amiral de Coligni, est pleine de » calvinistes; ils seront charmés de nous servir contre nos en» nemis. Nous pouvons compter sur le secours de la Reine » d'Angleterre et des Princes protestans d'Allemagne. L'in» térêt de conscience empêchera de nous accuser d'ambition. »

(2) Le cardinal de Rets.

France; mais c'étoit ce calme trompeur qui précède les orages.) Le mépris de la religion et du pouvoir étoit dans presque tous les esprits; le bouleversement de la France fut complet, et cette terrible époque semble s'être tellement rendu propre le nom de révolution, qu'on n'ose plus le donner à aucun autre événement de notre histoire.

La vérité peut seule remuer profondément le cœur de l'homme; elle seule peut enfanter de grandes vertus : aussi avons-nous vu pendant la ligue d'héroïques dévouemens. Après la mort de Henri III, chaque parti défendoit un grand intérêt : les ligueurs, la religion; les protestans, la légitimité; et l'horrible famine qui ravagea Paris, prouva la force de l'attachement des ligueurs à la religion catholique, puisque cette ville qui avoit résisté aux maux les plus extrêmes, céda à la conversion de Henri IV. Nous remarquerons en passant que nos libéraux, qui blâment les ligueurs combattant contre Henri IV, par zèle pour la religion catholique, admirent les Anglais combattant contre Jacques II par zèle pour la religion protestante. La ligue agrandit les âmes. On vit paroître alors les deux Guise, l'amiral Coligny, Sully, Henri IV; la fronde rapetissa tout, jusqu'aux grands hommes, la révolution, qui nioit les croyances, effaça les caractères. Tout prit alors un aspect uniforme; il n'y eut plus que deux espèces d'hommes, les bourreaux et les victimes. J'en excepte la Vendée, où de grands hommes s'élevèrent, parce que la religion étoit le mobile de leur résistance.

Pendant la ligue, chacun se dépouilloit de tout ce qu'il avoit pour soutenir sa cause (1). On avoit

---

(1) « Jusqu'aux goujats, dit La Noue, chacun bailloit, et » l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshon- » neur d'avoir peu contribué. »

quelquefois horreur de répandre le sang, et même sur les champs de bataille (1) on reconnoissoit encore le caractère français (2). Dans la fronde, on chantoit, on rioit, on parloit contre le ministre, on adoroit le Roi, on affrontoit la mort, on passoit d'un parti à l'autre; dans la révolution, des Français égorgeoient leurs concitoyens sans défense, dans les prisons, sur les échafauds, après les combats, les femmes, les enfans, les vieillards. Les hommes n'étoient plus que des instrumens ou des esclaves.

Quand on commence les troubles populaires on ne sait point où l'on va, et jamais on n'envisage d'abord tout le mal qu'on peut faire. Les ligueurs n'en vouloient point à la royauté, ni les frondeurs, ni même les libéraux de 89. Mais l'insurrection, qui n'eut presque pas de dangers sous la fronde, fut terrible aux deux autres époques; et ce qui prouve bien que les doctrines une fois émues, les hommes ne sont plus rien, c'est qu'après la Saint-Barthélemi, les chefs protestans morts, le parti se ranima; que Paris ne ferma ses portes au Roi qu'après la mort du duc de Guise; et dans les jours de nos plus cruelles calamités, n'avons-nous

(1) « Encore que les deux armées, dit encore La Noue en » parlant des apprêts d'un combat, fussent plus de deux grosses » heures à une canonnade l'une de l'autre, il ne s'attaquoit au- » cune escarmouche. Chacun alors se tenoit ferme, repensant » en soi-même que les hommes qu'il voyoit venir vers soi n'é- » toient Espagnols, Anglais, ni Italiens, ains Français, et que » dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres, ce qui » donnoit quelque horreur du fait sans néanmoins diminuer » du courage. »

(2) « Les Allemands qui suivoient le prince de Condé, et » qui ignoroient nos coutumes, voyant des gentilshommes de côté » et d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre-caresser, d'autres » s'embrasser, craignoient d'être trahis par eux. Depuis, ayant » vu les trèves rompues que ceux qui plus s'entre-caressoient » étoient plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de » sabres, ils s'assurèrent un peu, et disoient : *Quels fols sont* » *ceux-ci qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain ?* »

pas vu les hommes s'arrêter eux-mêmes, et précipités par d'autres qui alloient plus loin, et s'arrêtoient à leur tour pour faire place à ceux qui tiroient de leurs principes les dernières conséquences. La fronde n'eut que la durée du caprice et de l'humeur des hommes. Le mouvement donné sous la ligue, ébranlant les doctrines, s'augmenta toujours jusqu'à la conversion de Henri IV, et ne nous a laissé que des semences de discorde. La révolution ne finira que quand les doctrines religieuses qu'elle avoit attaquées, seront rétablies tout entières.

La ligue s'étoit armée pour ce qu'il y a de plus moral dans la société. Alors on défendoit le sol en défendant la religion et la monarchie. Dans la révolution, la politique est devenue toute matérielle, et l'on a cru défendre la France en la fermant à la religion et à la monarchie. La fronde n'a été qu'une querelle d'intérieur, un tournoi. La France, pendant la ligue comme dans la révolution, étoit le champ de bataille de l'Europe. Les Espagnols catholiques et les Allemands protestans se battoient en France avec les Français catholiques et les Français protestans. Les révolutionnaires de tous les pays faisoient et font encore des vœux pour les révolutionnaires de France, et c'est pour l'ordre social tout entier que les royalistes combattent aujourd'hui, puisqu'ils défendent encore, contre la révolution, la religion et la royauté. On pourroit dire que la ligue étoit une doctrine armée, la fronde une plaisanterie armée, la révolution l'athéisme armé.

La fronde seule est toute française. Le génie italien et espagnol est mêlé, dans la ligue, à l'esprit français. La populace, qui est la même dans tous les pays, a couvert de fange et de sang la révolution, dont voici les époques : *la rébellion, le régicide, l'athéisme, l'anarchie, l'usurpation, le*

despotisme, l'invasion étrangère, une armée disposant du trone, la lutte du despotisme et de l'anarchie, une seconde invasion, et l'esprit révolutionnaire luttant encore contre le pouvoir légitime rétabli.

Nous n'aimons ni la fronde ni la ligue; mais nos libéraux, qui attaquent sans cesse la ligue, réservent toute leur admiration pour la révolution, qu'ils proclament leur œuvre. Qu'on les juge par là.

GENOUDE.

Paris, le 14 janvier 1820.

Il y a près de deux mois que nous nous taisons sur la politique. Nous avons regardé, écouté, attendu; non que nous ayions jamais été dupe de nos ennemis; mais si nous avions parlé plus tôt, on nous auroit peut-être accusé d'avoir dérangé des combinaisons heureuses. Il étoit question, disoit-on, de revenir à un système monarchique. Nous n'en croyions rien; mais nous devions respecter la fortune de la France, et même accorder aux promesses, sinon de la confiance, du moins un délai pour se démentir.

Aujourd'hui que toute espérance s'évanouit, il est temps de rompre le silence et de reconnoître notre position.

Avertie d'abord par *le Conservateur*, et ensuite par les journaux royalistes devenus libres, la France s'épouvanta de ses périls. Elle éleva la voix, et appela les honnêtes gens à son secours. Le ministère qui ne croyoit plus rencontrer d'obstacles, fut obligé de reculer devant les conséquences des principes qu'il avoit posés, et les résultats des lois qu'il avoit faites.

Trois ministres sont renvoyés; trois autres leur succèdent et paroissent vouloir agir d'après un

système monarchique. On annonce que la loi des élections sera changée ; la désorganisation de l'armée est arrêtée. Il n'est question que de fusion et de conciliation ; des paroles de paix sont colportées çà et là par des personnes officieuses : on s'endort sur la foi ministérielle.

Deux mois s'écoulent, et la France alarmée ne voit rien paroître. La maladie d'un ministre est le prétexte d'une inaction si funeste. Les royalistes qui avoient suspendu le combat, s'aperçoivent qu'on s'est encore une fois servi de leur loyauté pour désarmer leur victoire.

Il étoit impossible au ministère, ou plutôt au président actuel du conseil (car M. le comte de Cazes est tout le ministère) ; il étoit impossible, disons-nous, de suivre exactement sa première route. L'abîme où aboutissoit cette route paroissoit trop à découvert. Mais comment faire en apparence, un sacrifice à l'opinion, sans le faire en réalité ? Comment revenir ostensiblement sur ses pas, sans cependant changer de but ? Un merveilleux expédient se présente : on se détermine à s'emparer des principes des royalistes, en continuant de repousser les royalistes, à professer l'amour des choses, et à garder la haine des hommes. Retour aux lois monarchiques, éloignement des hommes monarchiques, tel est le nouveau sophisme. Par ce moyen le ministre unique prétend se substituer à la primitive opposition monarchique, et devenir le seul champion de la royauté contre l'opposition démocratique.

Mais qu'on y prenne garde : dans ce système tout absurde qu'il est, il n'y a pas même encore de vérité ; il n'est pas vrai que l'on veuille sincèrement des lois monarchiques ; on se flatte seulement de faire croire à la France qu'on les veut.

Pour satisfaire l'opinion publique il falloit deux

choses : changer l'administration de la guerre, promettre une loi des élections.

Quant au premier parti, on ne le vouloit prendre qu'en le rendant inutile, mais ici la Providence nous a servi; M. le président du conseil s'est trompé dans son choix : il a fait nommer sans le savoir un ministre loyal qui appelé à réparer des fautes, n'a pas pu deviner que tout cela n'étoit qu'un jeu, et qu'il s'agissoit au fond de laisser subsister le mal. Aussi parle-t-on déjà de renvoyer M. de Latour Maubourg, qui selon l'un, va trop vite, et selon l'autre, trop loin; si on le garde encore, ce n'est que pour la session, et dans l'espoir que sa présence, en rassurant les honnêtes gens, rendra certaines illusions plus faciles.

Quant à la loi des élections, on n'a jamais voulu sérieusement qu'elle fût faite de manière à amener à la Chambre une majorité de grands propriétaires, et d'hommes monarchiques. Qu'on se persuade bien que M. le président du conseil ne cherche et ne désire que la prorogation de la Chambre actuelle des Députés, pendant cinq ou sept ans, et le rétablissement de la censure. Voilà tout le secret de l'affaire; il n'y a pas autre chose au fond de cette prétendue loi des élections.

Et en effet, quel bonheur pour le ministre, mais quel malheur pour la France, s'il pouvoit régner avec une Chambre qui auroit violé la Charte en prorogeant ses pouvoirs, avec une Chambre avilie par une solde accordée à ses membres (car il entre dans le plan ministériel de faire accepter 10,000 fr. par an à chaque député). Une telle Chambre seroit nécessairement un instrument servile du ministre-dictateur. La censure, rétablie par cette Chambre, étoufferoit nos plaintes. Nous verrions commencer l'empire des jacobins, présidé par M. le comte de Cazes. La Révolution, entrée dans la domesti-

cité du ministre, nous tueroit moins violemment: la France s'éteindroit dans une longue agonie; elle mourroit de mépris comme on meurt de la gangrène.

Sans doute M. le président du conseil ne se flatte pas d'obtenir de pareilles concessions des royalistes; aussi n'est-ce pas avec eux qu'il prétend faire une loi des élections. Il cherche à se former une majorité avec ses ministériels, s'il en reste, avec le centre gauche, et un certain nombre des membres de la gauche. On soumet à ceux-ci le projet de loi sur les élections; on les supplie de retrancher, d'ajouter ce qu'ils voudront à cette loi, de laquelle dépend le salut de la France. On leur déclare que c'est bien malgré lui que le ministre est forcé de toucher au chef-d'œuvre de l'ancienne loi; qu'il a été forcé de céder au torrent de l'opinion; mais qu'il peut faire avec les bons esprits de la gauche, tels changemens qui ne signifieront rien, tandis que s'il est réduit à voter avec la droite, il faudra s'expliquer nettement. On fait voir à cette gauche le danger de cette position pour elle; on l'invite à se sauver en se perpétuant, en recevant d'honorables salaires, en ôtant aux royalistes la liberté de la presse, qui resteroit de fait aux amis du ministre. Ainsi l'on transforme la politique en une sorte d'escroquerie, au moyen de laquelle on espère tantôt dérober un homme, tantôt filouter une majorité. Lorsqu'il s'agit de créer de nouveau la monarchie, de replacer la pierre angulaire du temple, de raffermir les colonnes de la justice sur leurs bases éternelles, on en est au tour d'adresse des jongleurs et aux équilibres des funambules. Jadis la France eut de plus nobles destinées, et l'urne du sort n'étoit pas pour elle le sac d'un escamoteur.

Non-seulement M le président du conseil se flatte de trouver dans ces mesures le pouvoir

absolu qu'il désire, mais il espère placer les royalistes dans une position embarrassante. Il leur présentera une loi des élections, laquelle aura mille inconvéniens, et ne vaudra pas mieux que la première ; mais enfin ce sera une nouvelle loi, et il dira : « Ce sont les royalistes qui, après » avoir crié contre la loi des élections, ne veulent » plus maintenant la changer. » Mais sur ce point les royalistes n'ont rien à craindre : si par hasard la nouvelle loi étoit bonne, ils la soutiendront indubitablement ; mais si elle est mauvaise, obscure, sans franchise, comme tout porte à le croire, ils en feront voir les piéges à la tribune. Les journaux éclaireront la discussion, et la vérité sera connue. Jamais, par exemple, on n'amènera les royalistes à voter la prorogation de la Chambre actuelle, et le paiement des députés : dans cette question ils auront pour eux tout ce qui conserve des idées de liberté et des sentimens d'honneur.

Quant à la censure que M. le président du conseil voudroit obtenir sous une forme quelconque, et sans laquelle la dictature seroit impossible, les royalistes se souviendront des discours qu'ils ont prononcés depuis trois ans contre cette censure ; ils ne seront pas inconséquens et ingrats ; ils n'oublieront pas que c'est à la liberté de la presse qu'ils doivent leur existence politique tant en France qu'en Europe. Il y a sans doute des choses horribles dans les pamphlets du jour ; mais qu'on relise les feuilles révolutionnaires et ministérielles de l'époque de la censure, et l'on y trouvera les mêmes blasphèmes. Que l'on prenne aujourd'hui *le Courrier*, gazette affectée aux bureaux de M. le comte de Cazes, et que l'on dise si les défenseurs du trône, si les ministres des autels n'y sont pas sans cesse insultés. Voilà donc l'esprit dans lequel les journaux seroient rédigés sous la nouvelle sur-

veillance de la police ! Il est vrai que du bon temps de la censure, les ministres étoient épargnés ; ils pouvoient fabriquer des conspirations, insulter les hommes qu'ils avoient fait jeter dans les cachots, gouverner arbitrairement la France, destituer à tort et à travers, tomber dans toutes les fautes de l'incapacité sans avoir de comptes à rendre à l'opinion publique. Alors ils ne se scandalisoient pas des impiétés que laissoit passer une libérale censure : il ne s'agissoit que de la religion et de la monarchie ! Mais aujourd'hui on ose dire à nos hommes d'Etat qu'ils ne sont pas les premiers hommes du monde ; on ose les attaquer comme on attaquoit les royalistes sous la censure ! Cette liberté de la presse est une vraie peste : vite des censeurs ! sauvons... qui ? le Roi ? bagatelle ! le ministre.

En votant pour la censure, les royalistes détruiroient le gouvernement constitutionnel, et se remettroient dans la position où ils étoient en 1816 ; or ils ne veulent ni violer la Charte, ni passer sous le joug. Si la loi actuelle ne suffit pas pour réprimer les délits de la presse, à qui la faute, si ce n'est aux ministres qui n'ont pas même voulu y placer le nom de la religion ? Et d'abord la font-ils exécuter cette loi? Non. Est-elle foible cette loi ; est-elle timide, incomplète? On peut en augmenter les pénalités ; on peut imiter l'exemple que vient de nous donner l'Angleterre. Des hommes d'Etat, amis de l'ordre, sans avoir recours à des mesures d'exception toujours odieuses, auroient bientôt trouvé le moyen d'arrêter ce débordement d'écrits impies, séditieux et calomniateurs. Mettez à la tête du ministère une vertu active et vigoureuse, et vous verrez s'évanouir devant elle l'audacieuse lâcheté du crime.

Si l'espoir d'un changement dans le système ministériel, si une apparente bienveillance pour le

clergé, si des articles de gazette avoient pu d'abord faire illusion, il eût suffi de rapprocher quelques circonstances pour être détrompé.

Le journal rédigé dans les bureaux de M. le comte de Cazes, reste en guerre ouverte contre les royalistes, tandis que l'autre journal ministériel les caresse. La fiction est dans le *Journal de Paris*, la vérité dans *le Courrier*. On menace déjà le ministre de la guerre. M. le président du conseil ne fait aucun changement dans son administration. Les plus furieux ennemis des royalistes ont toujours la faveur; les subalternes, dont la passion et l'incapacité ont perdu la France, conservent le pouvoir. Si d'un côté on a l'air de protéger le clergé, de l'autre on laisse attaquer la religion dans ses bases; on persécute les missionnaires. Les autorités qui ont souffert ce scandale, sont avantageusement replacées, parce qu'elles pourroient prouver, sans doute, qu'elles n'ont agi que d'après la lettre ou l'esprit des ordres qu'elles ont reçus. Des adjoints de mairie se constituent le gouvernement avec les préfets qui les approuvent, mettent en interdit la religion de l'Etat, font revivre contre elle les décrets de la Convention, défendent les signes extérieurs du culte, et proscrivent ainsi la croix, au pied de laquelle cependant nous oublions les injustices, et prions pour nos persécuteurs. Depuis deux mois, M. le président du conseil semble avoir pris à tâche de démentir les espérances qu'il donne, par les choses qu'il fait. Chacun peut se rappeler ses actes, et comment il a opéré en-dedans et en dehors des Chambres. Jamais les principes monarchiques et les hommes monarchiques n'ont été plus loin de sa pensée; mais s'il tient rigueur à ces derniers, il trouve moyen d'exercer sa vertu compatissante, et d'épuiser, pour d'autres Français, les trésors de la miséricorde royale.

Ne nous berçons point de chimères. M. le comte de Cazes n'est point changé : son retour sincère aux principes et aux hommes monarchiques, seroit sans doute un grand bonheur pour la France ; mais une politique pratique et applicable doit raisonner dans l'ordre naturel, et peu compter sur les miracles. Depuis l'affaire de Lyon, M. le président du conseil a rompu avec l'équité. Surpris par une conspiration qu'il n'avoit pas su prévoir, il se croit perdu. Les misérables agens du ministère de Fouché lui persuadent qu'il parviendra à se disculper, en laissant rejeter cette conspiration sur ceux qui l'avoient déjouée. D'autres complots sont inventés par les mêmes agens de police, pour envelopper à Paris et en Bretagne les plus fidèles serviteurs du Roi. Les tribunaux éclairent ces manœuvres ténébreuses, et délivrent l'innocence ; mais M. le comte de Cazes avoit été injuste, et dès lors il ne pardonna plus aux royalistes. On déteste dans l'homme que l'on a persécuté, non l'homme lui-même, mais le mal qu'on a fait, et c'est un châtiment de la Providence : notre haine pour nos victimes, n'est que le tourment de nos remords.

Au reste, qu'un misérable système soit plus ou moins repoussé, à peine cet accident s'apercevra-t-il dans la grande catastrophe qui nous menace. L'état dans lequel nous vivons depuis six semaines, est étrange : un silence profond a succédé au discours du Roi. Deux Chambres sont inutilement convoquées ; une espèce d'interrègne semble advenu ; la nation est comme licenciée : on se demande si ce qui étoit est fini, si l'on va bientôt commencer une autre monarchie. Tout languit, tout expire : le mouvement cesse ; quelque chose d'usé, une impuissance d'être se fait sentir. La religion, âme des institutions humaines, abandonne nos lois athées, nos mœurs perverties, notre politique

révolutionnaire, et ne nous laisse en se retirant que le cadavre de la société.

Et comment cette société ne se dissoudroit-elle pas? Jamais la vertu fut-elle exposée à une tentation plus rude? C'est du gouvernement même que descend la corruption; c'est le ministère du prince légitime qui exige, pour ainsi dire, qu'on ait trahi son Roi, qu'on ait fait preuve d'impiété, qu'on ait soutenu toutes les illégitimités pour obtenir la faveur! Que sous le règne d'un Fils de saint Louis on demande, on recommande exclusivement tout ce qui étoit en honneur sous la terreur et l'usurpation, n'est-ce pas porter l'anarchie dans les esprits, l'abomination dans les cœurs, le mal jusque dans la moelle des os? Le ministre qui, par un jeu cruel de la Fortune, dispose aujourd'hui de nos destinées; le ministre qui pourroit acquérir tant de gloire, et qui se prépare tant de malheurs; le ministre qui pourroit nous sauver, et qui s'obstine à nous perdre; cet imprudent ministre, au lieu de comprendre sa position et la nôtre, au lieu de revenir sur ses pas, s'enfonce de plus en plus dans le précipice: il continuera d'intriguer jusque dans l'abîme, et cet abîme se refermera sur lui.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

LE CONSERVATEUR.

Sur les Causes de la haine qu'inspire à certains hommes la Religion catholique.

La religion catholique est attaquée avec plus de fureur que jamais ; c'est un fait incontestable. On tourne en dérision sa doctrine et son culte, on blasphème son fondateur, on outrage ses ministres, on les calomnie, on les désigne à la haine publique, on emploie jusqu'à la violence pour empêcher la prédication de l'Évangile, et les factieux ne daignent plus même déguiser le projet qu'ils ont formé, l'espérance qu'ils ont conçue d'abolir parmi nous la religion de nos ancêtres, la religion de Charlemagne et de Louis IX, de Duguesclin et de Turenne, de Bossuet et de d'Aguesseau, de Vincent de Paule et de Fénélon. Le complot ourdi dans l'ombre par quelques sectaires du dernier siècle se poursuit au grand jour avec un acharnement dont il n'existoit pas d'exemple.

La religion étant le plus fort obstacle, et peut-être maintenant le seul à la révolution qu'on médite, et nul pouvoir illégitime ne pouvant s'affermir tant qu'elle conservera de l'influence, il est naturel qu'elle inspire une haine proportionnée au désir qu'on a de renverser l'ordre existant. De là les efforts des révolutionnaires pour la décréditer dans l'esprit de la multitude, pour armer contre elle les passions que désolent ses préceptes et que ses menaces inquiètent, et pour porter l'administration, qui ne leur obéit que trop bien,

à l'opprimer avec art, et à l'étouffer sous le poids de sa tyrannique protection. De là encore les entraves que l'on met aux Missions, et les invectives qu'on prodigue aux Missionnaires, véritables soldats de la royauté aussi bien que de l'autel, dans des temps d'erreur et de lâcheté. Ils apprennent aux Français à obéir au chef que Dieu leur a donné, à respecter leurs sermens, à s'aimer les uns les autres, à pardonner les torts et à les réparer : quel scandale! Si l'on n'arrête leur fanatisme, ils finiront par éteindre toutes les animosités, ils détruiront jusqu'au dernier germe de discorde. Guerre donc aux Missionnaires, à ces perturbateurs du crime, qui s'en vont en tous lieux réveillant les consciences, et répétant cet horrible cri : Repentir et pardon!

Les révolutionnaires craignent peu les lois; foibles ils les éludent, forts ils les bravent : ils ne redoutent pas même les armées; il y a des moyens d'en changer l'esprit. Mais ils tremblent devant la croix, ils connoissent sa puissance. Le souvenir des prodiges qu'elle opéra dans la Bretagne et dans la Vendée agite leur sommeil. De ce bois sacré sort une vertu qui les trouble et les abat. Ils voient une menace de vengeance partout où les autres hommes découvrent un signe de salut.

Mais pour mieux entendre combien la religion les importune, considérez quels sont leurs desseins. Ils attaquent la dynastie légitime, la justice, puisque le crime n'est à leurs yeux qu'une opinion qui doit avoir dans les Chambres ses représentans; la morale, puisqu'ils ont voulu que son nom même fût effacé des lois; le principe de la propriété, puisqu'ils ne reconnoissent d'autre droit que la possession; en un mot, ils attaquent l'ordre social tout entier. Il leur faut donc nécessairement renverser la religion qui est le fondement et la garantie de toutes les légitimités, qui

consacre tous les droits, condamne tous les crimes, et oppose ainsi une barrière invincible aux révolutions.

Mais si, à cet égard, les révolutionnaires comprennent parfaitement leurs intérêts, que penser du gouvernement, qui, au lieu de réprimer ces hommes pervers, et de défendre contre eux la religion qui le défend lui-même, la leur jette, comme une vile pâture, pour apaiser leur faim ? Comment expliquer un pareil délire? Et c'est pourtant ce qu'on appelle sagesse et modération! En vérité, selon l'expression d'un paysan vendéen, *les choses rêvent à présent.*

Jusqu'ici nous avons parlé de ce qui frappe les yeux. En s'élevant à de plus hautes considérations, on découvre dans la nature même de l'homme déchu une cause générale de haine pour la religion catholique, cause dont l'influence se manifeste de mille manières dans toutes les contrées et dans tous les temps, et à laquelle on doit originairement attribuer les nombreuses persécutions que le christianisme a subies.

Nous naissons pour obéir. Il existe une loi de vérité qui est la règle de l'intelligence, et une loi d'ordre qui est la règle du cœur. Mais naturellement l'homme est impatient de toute règle; il abhorre l'obéissance. Son orgueil, aspirant à une pleine souveraineté, s'irrite contre les devoirs qui l'avertissent de la dépendance d'un pouvoir supérieur. Or, la religion catholique, manifestation complète de la loi de vérité et de la loi d'ordre, renferme tous les devoirs de l'homme; elle contraint sa raison, son cœur, ses sens d'obéir à ces deux grandes lois. L'esprit ne compose point avec ses dogmes, ni la conscience avec ses préceptes. Forte de l'autorité de Dieu même, elle exige une soumission universelle, absolue, et désespère l'or-

gueil par l'inflexible fermeté de ses commandemens, et l'immutabilité de sa doctrine.

On conçoit aisément qu'une religion si opposée à nos penchans les plus vifs, inspire une aversion profonde à certains hommes. Quelque route que prennent leurs passions, elle se présente pour les combattre; avec elle nul traité, nul accommodement. Elle ne souffre pas qu'on rejette une seule des vérités qu'elle ordonne de croire, qu'on se dispense d'une seule des vertus qu'elle enjoint de pratiquer. Pensées, volonté, actions, il n'est rien qu'elle ne règle; elle maîtrise tout l'homme, et l'affranchit par l'obéissance de la foiblesse de l'esprit qui est l'erreur, et de la foiblesse du cœur qui sont les passions. Faut-il donc s'étonner que ces passions murmurent? Si quelque chose devoit surprendre, ce seroit de voir la religion, persécutée par elles, conserver l'empire qu'elles lui disputent. Et remarquez que la haine se concentre sur l'Eglise catholique, parce qu'elle seule possède et exerce l'autorité qui blesse l'orgueil. On s'inquiète peu qu'elle croie, qu'elle enseigne tels ou tels dogmes, mais on s'indigne qu'elle refuse la permission de ne pas croire. Aussi ses ennemis laissent-ils en paix le protestantisme, qui lui-même laisse en paix toutes les opinions, ou du moins ne peut en proscrire aucune sans violer son principe fondamental. Et cela s'est bien vu en Angleterre dans le procès du libraire Carlisle. Cet homme a ouvert une controverse devant les tribunaux; il a même cité quelques actes du parlement en faveur quelques unitaires. Que lui a-t-on répondu? Le juge a parlé de la persuasion, de la croyance personnelle, et il a condamné Carlisle sur des motifs indépendans de la vérité de la doctrine que ce déiste enseigne. L'ordre public a triomphé; mais la religion a été vaincue. Nos révolutionnaires l'ont bien senti, et c'est pourquoi ils n'ont pas,

que je sache, attaqué avec leur violence ordinaire un jugement qui devoit leur paroître d'un exemple dangereux.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'athéisme est rare; ce n'est guère qu'un doute affreux, confiné dans quelques âmes ténébreuses, pour y consoler le remords. La plupart des hommes admettent volontiers la nécessité d'une religion, même pour eux. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'elle n'ôte pas à l'esprit son indépendance, ou qu'elle ne soit *loi* que de son consentement. Telles sont toutes les religions, fondées sur l'examen particulier. Elles ne choquent, elles n'inquiètent personne, parce qu'elles ne disent à personne, croyez; et qu'on sait bien, qu'après tout, ce ne sont que les pensées d'un homme, qui ne privent pas les autres hommes du droit de penser différemment.

L'orgueil est donc en sûreté dans ces espèces de systèmes philosophiques, où il n'existe ni autorité, ni obéissance. Il y trouve même un aliment aussi doux que pernicieux. Quand un homme se fait lui-même sa religion, il est ordinairement meilleur que cette religion, précisément parce qu'il l'a faite pour lui-même, et dès lors telle qu'il convenoit à sa raison, à son caractère, à ses penchans. Il pose, en quelque sorte, la barrière à l'extrémité de ses passions, et se tenant sans peine, toujours en deçà, il s'applaudit de sa perfection. Parmi les catholiques, c'est autre chose: ils sont tous moins bons que leur doctrine, parce qu'elle est réellement *la loi de Dieu*, loi parfaite, et qui exige de l'homme la perfection de Dieu même, ou la parfaite conformité de sa raison, à la vérité infinie, et de sa volonté à l'ordre éternel. *Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait.* Tel est le but où nous devons tendre, et nous ne l'atteignons jamais ici bas, car le plus juste a toujours des foiblesses assez nombreuses pour s'humilier profondément; ainsi, le même regard sur soi-même,

qui nourrit l'orgueil du sectaire, confond l'orgueil du catholique, et sa foi seule est un acte continuel d'humilité, puisqu'elle en est un d'obéissance.

Il n'y a qu'une erreur dans le monde, la souveraineté de l'homme; et qu'un crime, la révolte contre Dieu. Tous les désordres du cœur et de la raison sortent de là, comme l'effet de la cause. Or, la religion catholique seule établit pleinement la souveraineté de Dieu, et la dépendance de l'homme. Voilà le vrai, l'unique motif de la haine exclusive dont l'honorent certains hommes, qui poussent jusqu'au fanatisme l'orgueil de l'indépendance, et l'aversion de la règle. Tant qu'ils ne forment que le petit nombre, contenus par les lois de la société, par les mœurs, les usages, l'opinion publique, on ne juge qu'imparfaitement des suites de leur erreur. Mais si leurs sentimens deviennent ceux d'une nation entière, ou de la plus grande partie d'une nation, toutes ces conséquences se développent; car lorsque les peuples ont secoué le joug, il n'y a plus rien qui les contienne; ils vont jusqu'où l'on peut aller, et ne s'arrêtent qu'au fond de l'abîme.

L'Europe est-elle arrivée à ce dernier degré de perversion? Ne peut-elle plus supporter le pouvoir? Le règne de Dieu est-il fini? Est-ce le règne de l'homme qui commence? Je ne sais : mais voici ce que je lis dans l'Ecriture : *Malheur à vous qui inventez des lois impies, et qui écrivez l'injustice! La terre a été infectée par ses propres habitans, parce qu'ils ont violé la loi, renversé le droit, et brisé l'alliance éternelle. C'est pourquoi la malédiction dévorera cette terre. Les peuples s'agiteront au milieu d'un grand feu; les nations travailleront dans le vide, et s'en iront en défaillance* (1).

L'abbé F. de La Mennais.

(1) Is. X, 1 et XXIV, 5 et 6. Habac. c. 2.

VINGT-UN JANVIER.

Il y a vingt-sept ans que Louis XVI a péri ; ni ses vertus, ni son courage, ni les souvenirs qui s'attachent à la race d'Henri IV et de Louis XIV, ne purent enlever la victime aux assassins qui s'en disputoient le sang. Un échafaud fut dressé, des bourreaux se déclarèrent juges, et la révolution fut consommée. Cette ère du crime a servi de date à nos malheurs ; et tous ceux qui nous ont accablés depuis portent avec eux ce caractère de barbarie qui poursuivit le forfait, ou celui de la stupeur qui le laissa commettre. Tour à tour livrée à l'anarchie ou au despotisme, misérable proie de quelques assassins ou d'un soldat heureux, la France a passé du joug de la Convention au joug de Buonaparte. Elle a tout souffert, tout supporté ; ses excès ont atteint toutes les vertus, ses dépouilles ont enrichi tous les vices : elle a connu toutes les infortunes, usé toutes les servitudes ; et, prête à se dissoudre, elle alloit subir le sort que ses brillans faits d'armes avoient, dans d'autres temps, imposé à d'autres peuples, lorsque Louis XVIII parut, ramenant avec lui le repos et l'indépendance de son pays. A cette époque, les meurtriers de Louis XVI furent couverts par une inconcevable clémence ; mais du moins la France put croire que les hommes pour qui elle eût demandé justice et non pardon, sentiroient le prix de celui qui leur étoit accordé ; et qu'en se vouant à une obscurité protectrice, ils iroient expier dans le silence, un forfait qu'il ne leur étoit pas donné d'effacer des pages de notre histoire. On put penser ainsi, et, tout en s'étonnant de la miséricorde, ne pas en redouter les effets. Le 20 mars vint trop tôt dessiller tous les yeux. A l'aspect du fléau des peuples, l'on vit accourir et reparoître

tous les vieux révolutionnaires : les régicides se hâtèrent à l'envi de devenir de nouveau régicides, autant qu'il étoit en eux, en proscrivant à jamais la famille et le monarque dont la clémence avoit en leur faveur arrêté le cours de la justice, et fait taire les lois. Louis XVIII reparoît : le vœu national demande l'expulsion des régicides; une loi solennelle la consacre. La France peut enfin espérer que l'air du crime ne l'infectera plus, et qu'elle s'est lavée, autant qu'il étoit en elle, du forfait qu'elle n'a pu empêcher. Elle peut croire qu'elle est pour l'avenir à l'abri des hommes qui l'ont perdue, à l'abri des doctrines qu'elle a flétries, et que personne sans doute n'osera reproduire. Vaine espérance! M. de Cazes étoit là; il se met au-dessus de la loi, il la viole; et, grâce au ministre prévaricateur, les régicides rentrent en foule; avec eux reviennent leurs doctrines, leurs souvenirs, leur audace; les feuilles révolutionnaires s'appitoient sur l'âge, sur le malheur de ces prétendues victimes qui suent le sang; et la France chrétienne et royaliste voit avec épouvante nommer à la Chambre des Députés un prêtre régicide. Voilà où l'on en est venu, voilà ce qui impose le devoir de déchirer le voile qu'on eût pu désirer d'étendre sur le passé, si ce passé du moins avoit été de quelque utilité pour l'avenir.

Les scènes que nous allons reproduire sont hideuses; mais, dans un temps où le péril est imminent, et où la légèreté est telle que tout s'oublie avec la même insouciance que l'on met à tout ignorer; qu'à peine l'on est ému par ce qui se passe journellement sous nos yeux, on ne doit pas, à ce que nous pensons, craindre de présenter le passé avec les couleurs qui lui appartiennent. Les émotions fortes peuvent être utiles aux âmes fortes; c'est celles-là auxquelles nous nous adressons. Quant aux âmes foibles, elles ont une atmo-

sphère à part ; elles y végètent : les troubler ou les laisser en repos, tout cela est indifférent aux grands intérêts d'un pays. Comme elles ne sont susceptibles d'aucun sentiment élevé, et qu'elles ne partagent jamais aucun genre de gloire, peu importe ce qui résulte pour elles du tableau des malheurs des peuples. . . . . .

Après la journée du 10 août, où le sang des Suisses et des amis du Roi avoit inondé le Carrousel, Louis XVI fut renfermé au Temple avec sa famille ; il occupoit seul un appartement dans la tour, au second étage. Cléry, dont le nom est devenu l'éloge de la fidélité, logeoit auprès de lui. La Reine avec ses enfans et Mme Elisabeth habitoient au premier dans une même pièce divisée en quatre parties. La Reine ne pouvoit voir le Roi que trois fois par jour, et une heure chaque fois.

Le matin, l'officier municipal de garde venoit l'avertir que le déjeuner étoit prêt ; à deux heures le dîner ; à huit heures le souper. La Reine montoit à ces trois époques avec toute sa famille. Le repas fini, on la prioit de descendre ; on ne leur permettoit pas de se parler bas ou par signes. Des abat-jours garnissoient toutes les croisées, en sorte, dit un journal du temps, que *les détenus ne peuvent voir que le ciel, et ne communiquent point avec la terre*. . . . . .

Pour achever de donner une idée de la position de la famille royale, nous empruntons le passage suivant au Numéro 171 des *Révolutions de Paris :*

« La santé de Médicis Antoinette ne paroît pas » altérée ; mais ses cheveux grisonnent avant » l'âge. En descendant, elle ne manque jamais de » fixer très-attentivement les trois sentinelles pos- » tées dans l'escalier sur son passage, espérant » toujours rencontrer quelques agens secrets » chargés de lui transmettre des avis intéressans ; » mais elle est réduite au langage des yeux. Il est

» défendu d'ouvrir la bouche devant elle, et de
» répondre à ses questions, si elle en hasardoit.
» Les guichetiers, la tête couverte d'un bonnet
» rouge, ne se gênent point, et font tout le bruit
» qu'on peut faire en ouvrant ou fermant les
» portes de leurs prisonniers, garnies de gros
» verroux. Avant de parvenir à la pièce qu'habite
» Louis XVI, il y a trois portes à ouvrir, dont
» l'une est de fer. Marie d'Autriche semble ne
» pas prendre garde à tout cela. La sœur de
» Louis XVI observe le même maintien. »

Les mauvais traitemens qu'éprouvoient les prisonniers étoient tels, que le même journal qui, certes, ne paroîtra pas suspect, s'exprime ainsi, en blâmant ce qu'il appelle *la mauvaise éducation* de certains des prisonniers :

« Mais ces manques de savoir vivre n'auto-
» risent pas les citoyens, sentinelles dans la tour,
» à s'y conduire comme s'ils étoient dans leurs
» corps-de-garde. La nuit, le jour, ils chantent à
» pleine voix, et dansent la carmagnole avec un
» bruit dont la famille captive ne doit rien perdre.
» Si leur intention est de mortifier leurs prison-
» niers, c'est très-mal fait. Une nation généreuse,
» sans foiblesse, plaint les criminels avant de les
» frapper du glaive de la loi. Il y auroit de la lâ-
» cheté à pardonner à des scélérats, mais il y en
» a aussi à les molester, en attendant leur juge-
» ment, et quand ils sont hors d'état de nuire. »

Dès son entrée au Temple, la famille royale avoit pu juger des traitemens qui l'y attendoient, et la tête de la princesse de Lamballe, présentée au bout d'une pique, aux fenêtres de la Reine, n'étoit qu'une annonce trop cruelle de l'avenir.

Jusques au moment de la mort du Roi les mauvais traitemens ne se démentirent pas, et la famille prisonnière fut chaque jour soumise à de nouvelles épreuves. En attendant, la faction qui

vouloit la mort du monarque, ne se ralentissoit pas; elle faisoit usage de tous les moyens, et ne négligea pas surtout celui des pétitions, dont on a tant abusé, pour bouleverser la France, et dont on voudroit abuser encore, comme s'il n'avoit pas contre lui ses atroces résultats, et tant de douloureux souvenirs.

« Dans ces circonstances, dit un de nos écri-
» vains, on instruisoit le procès de Louis XVI,
» déjà tout fait dans les assemblées particulières
» des deux factions jacobines, et dans les bro-
» chures dont la société-mère inondoit la France. »
(Fantin-Desodoards, *Hist. de France.*)

Cependant, une opinion existoit même dans l'opinion la plus révolutionnaire, qui s'indignoit que la Convention cumulât avec une telle impudeur les rôles d'accusatrice et de juge. Dans une des précédentes Livraisons du *Conservateur*, nous avons déjà cité plusieurs extraits d'un journal du temps; nous ajouterons ici les réflexions suivantes, tirées de la même feuille (1); elle s'exprimoit ainsi, après que la Convention eut décidé que Louis XVI seroit jugé :

« Après avoir dit qu'il seroit jugé, puisqu'à
» toute force on vouloit le dire, il falloit décider
» par qui et comment il le seroit; et pour cela, il
» falloit entamer une discussion raisonnable et
» suivie. Quant au premier article, sans entendre
» personne, la Convention, de sa pleine autorité,
» a décidé qu'elle seroit elle-même le juge du Roi;
» elle s'est peu souciée d'examiner s'il est de son
» intérêt et de celui du peuple, qu'elle se charge
» d'une commission aussi délicate, si elle en a le
» droit, si la nation le lui a conféré : elle a com-
» mencé d'abord par se l'arroger. »

Il est vrai que Bourdon répondoit ainsi à de tels raisonnemens, dans la société des Jacobins.

(1) *Révolutions de Paris.*

« Bien des gens veulent employer des formes
» de procureur pour juger Louis XVI ; il est un
» moyen de leur répondre. Ces messieurs veulent
» un jury d'accusation, un jury de jugement, et
» un tribunal qui applique la loi? Eh bien! nous
» nous avons tout cela. Les canons des Parisiens
» et des fédérés, voilà le jury d'accusation : l'in-
» carcération de Louis XVI au Temple, voilà le
» jury de jugement, et la Convention nationale
» est le tribunal chargé d'appliquer la loi. Les
» amis des formes les trouveront toutes observées
» dans l'affaire du Roi.

» Des brigands qui tueroient un homme, au
» détour d'un bois (dit un journal révolution-
» naire de cette époque), pourroient lui faire
» le même raisonnement, et lui prouver qu'il
» meurt justement et légalement. Nous t'atta-
» quons, diroient-ils, voilà notre jury d'accu-
» sation : nous sommes les plus forts, voilà le
» jury de jugement : nous t'appliquons la peine
» de mort, voilà le tribunal. »

C'étoit avec cette sanguinaire ironie, que s'agitoit la question d'un crime qui devoit entraîner, après lui, tant de désastres. Dans le même temps, le rapporteur de la commission des vingt-quatre, qui avoit été nommée pour recueillir tous les faits à la charge du Roi, préparoit aussi l'opinion au jugement de ce prince infortuné; et il n'est pas sans intérêt, peut-être, de voir comment les révolutionnaires d'alors entendoient la question de l'*inviolabilité royale*. Nos révolutionnaires n'ayant rien inventé depuis cette époque, les principes de leurs devanciers ne sont pas inutiles à reproduire :

« La constitution de cet empire, disoit Valazé,
» avoit déclaré la personne du Roi inviolable; elle
» avoit jugé la responsabilité des ministres suffi-
» sante pour assurer l'exécution des lois; mais
» qu'est-ce que cette inviolabilité? On n'a point

» défini ce terme : je pense qu'en cela il y a eu plus » de perfidie que de négligence : on avoit rendu » au Roi le droit infaillible de bouleverser l'em- » pire. En effet, en considérant les talens des » hommes qui rédigèrent la constitution, il est » difficile qu'ils ne vissent pas que la responsabi- » lité seule des ministres étoit un moyen impuis- » sant pour arrêter les projets d'un Roi dont la » trahison étoit déjà attestée. La majorité de l'As- » semblée constituante n'a donc pas entendu » l'inviolabilité du Roi d'une manière absolue. »

Elle crut qu'il falloit un monarque à la France. « Il fut chargé de l'exécution des lois. On le déclara » inviolable au rapport des moyens qu'il emploie- » roit pour parvenir à cette exécution des lois. En » cela seul fut bornée, dans l'esprit des législateurs, » l'inviolabilité du monarque; mais, soumis lui- » même à la loi, il ne lui est pas permis de l'en- » freindre; son inviolabilité ne va pas jusqu'à ce » terme; s'il s'oppose directement aux lois, il ne » peut, sous prétexte d'inviolabilité, échapper à la » peine de son crime. »

Les réflexions qu'inspire une pareille logique sont à la portée de tout le monde; elles établissent en fait la souveraineté du peuple : elles décidèrent de la vie du Roi; et il est remarquable peut-être, qu'on reproduise sous Louis XVIII, cette même logique qui ensanglanta la France, et conduisit Louis XVI à l'échafaud. Qu'on lise la note ci-jointe, et l'on jugera s'il y a harmonie entre les doctrines qui se professent et le rapport de Valazé. Ce rapport fut imprimé par ordre de la Convention, sous le titre de *premier rapport sur les crimes de Louis XVI* (1).

---

(1) « Tout homme qui donne à un Roi le nom de souverain » commet une grave erreur ; il n'y a de souverain dans un » pays que la nation qui l'habite, le féconde, et lui assigne » une place dans l'histoire. Rois, princes, ministres, députés,

Après plusieurs débats pour savoir si le Roi pouvoit être jugé, et s'il le seroit par la Convention, la discussion se termina par la position des questions suivantes : 1re, Louis est-il coupable? 2e, le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple? 3e, quelle sera la peine?

Louis fut déclaré coupable, et l'on peut croire que dans le nombre de ceux qui opinèrent ainsi, et qui démontrèrent à cette époque un très-grand courage pour arracher le Roi à la mort, plusieurs crurent que c'étoit un moyen de le sauver. Leurs votes, dont nous rappellerons les plus marquans, peuvent en paroître la preuve.

La majorité de la Convention, qui ne doutoit pas que malgré tous les moyens qu'elle employoit, la vie du Roi ne fût conservée si l'appel au peuple étoit adopté, fit tous ses efforts pour le faire rejeter, et sa conduite, dans cette circonstance, est la justification la plus évidente de la France. Elle prouve que, non-seulement elle a été étrangère au crime, mais qu'elle en avoit une horreur telle que les bourreaux du monarque étoient bien convaincus que, si elle étoit appelée à décider, elle leur enleveroit leur victime; et, s'il en eût été autrement, si toutes les pétitions que l'on faisoit arriver, si tous les discours que l'on faisoit tenir, eussent exprimé un vœu réel, la Convention avoit trop d'intérêt à

» tous les pouvoirs, toutes les autorités viennent de la nation,
» et n'ont d'existence que par elle. L'assentiment d'une nation
» donne seul aux lois leur force ; car, si la nation ne vouloit
» pas ces lois, elles tomberoient par ce fait même en désuétude....... Le souverain de tout pays, nous le répétons,
» c'est la nation. Dans nos grands États modernes, ce souverain ne pouvant user de tous ses droits par lui-même, en
» confie une partie au Roi et aux deux Chambres, qui concourent ensemble à la création des lois. Ces deux pouvoirs,
» qui ne sauroient perdre un moment le souvenir de leur
» commune origine, consultent, étudient les besoins, les
» craintes, les espérances, les vœux de la nation par laquelle
» ils sont, sans laquelle ils ne seroient pas. » (*Sur les Pétitions présentées à la Chambre des Députés. Minerve*, p. 488, CIIe liv.)

rendre la France complice de son crime, pour, non pas rejeter, mais négliger un moyen si naturel et si facile. Elle le repoussa; elle assuma donc sur elle seule tout le poids du forfait.

Quelle épouvantable impudeur que celle de ces hommes!

« Ils jouent à la fois tous les rôles, sans honte » et sans remords! ils ne craignent point de rem- » plir, tour à tour, les fonctions de parties civiles, » d'accusateurs publics, et de juges, dans la même » affaire. Après avoir dénoncé des faits, ils vont » décider gravement si ces mêmes faits qu'ils ont » avancés sont réels; et, confondant toutes les idées » de jurisprudence, tous les principes de la jus- » tice, ils nous présentent dans chacun d'eux toutes » les sections d'un tribunal criminel. Avec une » conscience un peu délicate, un député qui énon- » ceroit des délits que lui seul connoîtroit, après » avoir rendu ce service à la chose publique, se » récuseroit, du moins pour juge, ne se regarde- » roit plus compétent pour siéger au tribunal. »

Et qu'on ne pense pas que ces réflexions s'empruntent à un temps de sagesse et d'équité, je les trouve dans les journaux même du temps, dans ceux qui demandoient eux-mêmes la tête de Louis XVI; mais qui, quelle que fût leur rage, se refusoient toutefois à concevoir celle de la Convention.

Louis XVI fut traduit pour la première fois à la barre le 11 décembre 1792. Dès les six heures du matin on avoit rassemblé la force armée; on en avoit placé une considérable auprès de tous les établissemens publics. Beaucoup de placards furent affichés pour empêcher tout mouvement : presque tout Paris fut mis sous les armes; dès onze heures du matin, un officier municipal du conseil du Temple avoit séparé Louis XVI du Dauphin, en lui annonçant la visite du maire, et trois heures

s'écoulèrent entre cette annonce, la notification du décret de comparution, et le moment du départ. Louis XVI se plaignit que pendant tout ce temps on l'eût privé de la compagnie de son fils; mais épargner des angoisses au monarque n'étoit pas le but de ses ennemis; et cela étoit tellement prouvé à tout le monde, qu'un journal que nous avons déjà cité, dit à ce sujet. *On se conduit avec les prisonniers du Temple de manière qu'ils finiront par exciter la pitié.*

Lorsque la visite du maire lui fut annoncée, Louis XVI jouoit une partie de siam avec le Dauphin. Ce jeune prince, qui ne pouvoit aller plus loin que le nombre seize, s'écria : *Ce nombre est bien malheureux! — Ce n'est pas d'aujourd'hui que je le sais*, répondit le monarque. Le rapport du maire et du procureur de la commune donne une idée exacte de l'insolence avec laquelle le Roi fut traité jusque dans ses derniers momens. On y trouve le détail suivant : « Je suis alors monté » dans l'appartement de Louis, et avec la dignité » qui convient à un représentant du peuple, je » lui ai signifié son mandat d'amener. Je suis » chargé, lui ai-je dit, de vous annoncer que la » Convention nationale vous attend à la barre, et » qu'elle m'ordonne de vous y traduire. Je lui » ai demandé ensuite s'il vouloit descendre : après » avoir fait plusieurs questions auxquelles je n'ai » pas cru devoir répondre, il est descendu sans » beaucoup de difficultés; lorsqu'il a été de retour, il m'a demandé si on lui donneroit un » conseil. Je lui ai répondu que je n'étois chargé » que de le conduire à la barre de la Convention, » et que ma mission étoit remplie. Malgré cette » réponse, il m'a encore rappelé, lorsque j'étois » au bas de l'escalier, pour me réitérer la même » question. La Convention, lui ai-je dit alors; » VOUS FERA CONNOÎTRE SA VOLONTÉ. »

Le Roi fut conduit dans la voiture du maire; toutes les glaces restèrent ouvertes. Selon les feuilles les plus exagérées, le Roi ne donna pas le moindre signe *de tristesse, d'inquiétude ou de mauvaise humeur*. Arrivé dans la cour des Feuillans, les municipaux livrèrent le Roi à la force armée, et Santerre mit la main sur le bras de son souverain, et le conduisit ainsi à la barre. L'interrogatoire fini, on fit passer Louis XVI dans la salle des Conférences; mais c'est ici qu'il faut encore emprunter aux journaux du temps, et les citer eux-mêmes. On craint d'affoiblir en traduisant :

« Au sortir de la Convention on le fit passer dans » celle des Conférences, toujours accompagné du » commandant, du procureur de la commune, » le citoyen Chaumet, et du maire; celui-ci de- » manda au ci-devant s'il vouloit prendre quelque » chose : Louis Capet lui répondit, non; mais un » instant après, voyant un grenadier tirer un » pain de sa poche, et en donner la moitié à » Chaumet, le ci-devant s'approcha du procureur » de la commune pour lui en demander un mor- » ceau. Chaumet, en se reculant, lui répondit : » Demandez tout haut ce que vous voulez, Mon- » sieur. Capet reprit : JE VOUS DEMANDE UN MOR- » CEAU DE VOTRE PAIN........ Il étoit cinq heures, » et le Roi n'avoit encore rien pris de la jour- » née...... » Un Roi de France dans les fers, obligé de demander un morceau de pain à ses bourreaux! traité jusqu'à ses derniers momens avec la plus révoltante barbarie, quel sujet de réflexions pour les peuples et pour les Rois!

A son retour au Temple, toute communication du Roi avec sa famille lui fut interdite : en vain demanda-t-il de voir au moins son fils qui n'avoit que sept ans. On fut inexorable; et, seul, livré à lui-même, ce ne fut que dans sa résignation et

dans son courage que le Roi put chercher des forces pour supporter le sort qui l'attendoit.

Louis XVI demanda un conseil, et le nom de ses défenseurs n'a pas besoin d'être consigné ici pour passer à la postérité. MM. Tronchet, de Malesherbes et de Sèze remplirent cette honorable tâche. M. de Malesherbes, retiré de la cour depuis long-temps, réclama le périlleux honneur de défendre le prince dont, dans des temps plus heureux, il avoit été le ministre fidèle; et, de même que les premiers chrétiens couroient au supplice pour confesser leur Dieu, de même le vieillard, sans crainte, brava la mort pour conserver son Roi. Hélas! il ne put le sauver; et trois générations, englouties avec lui dans la même tombe, ont été le prix de son dévouement. Mais du moins, cher à tout vrai Français, son nom se lie à celui de Louis XVI; et l'homme qui verse une larme sur la tombe du Roi, sent palpiter son cœur au nom de Malesherbes. Avec non moins de courage, mais avec plus de bonheur, M. de Sèze a échappé aux bourreaux. Il a vu relever de nouveau le trône qu'il avoit soutenu; il a revu l'auguste famille du saint Roi, il lui a été donné de jouir de l'admiration et du respect de la France. Son plaidoyer ne put rien sur des hommes déterminés au meurtre; mais il reste pour nous comme une propriété nationale: et quel étoit donc le cœur de ces hommes de sang pour ne pas être émus par le morceau que nous allons citer?

« Vous l'accusez d'avoir fait verser le sang, et
» c'est là sa plus profonde blessure; il sait bien
» qu'il n'en est pas l'auteur, qu'il n'en a été que
» la triste occasion: il ne s'en consolera jamais;
» et c'est lui que vous accusez. Français, qu'est
» devenu ce caractère national, cette douceur qui
» distinguoit si bien vos anciennes mœurs? Met-
» triez-vous donc votre puissance à combler l'in-
» fortune d'un homme qui a eu le courage de se

» confier à vous, à vos représentans? N'aurez-
» vous plus de respect pour le droit sacré d'asile?
» Et ne regarderez-vous pas un Roi qui cesse de
» l'être, comme une victime assez éclatante du
» sort, pour qu'il vous paroisse encore impossible
» d'ajouter à sa misère! . . . .

» Français, la révolution qui vous régénère a
» développé en vous de grandes vertus : qu'on ne
» l'accuse pas de vous avoir rendus barbares ; en-
» tendez d'avance l'histoire qui dira un jour à la
» renommée... Louis, monté sur le trône à vingt
» ans, y porta l'exemple des mœurs, la justice et
» l'économie : il n'y porta aucune foiblesse, au-
» cune passion corruptrice. Il fut l'ami constant
» du peuple. Le peuple voulut qu'un impôt désas-
» treux fût détruit, Louis le détruisit ; le peuple
» voulut l'abolition de la servitude, Louis l'abolit ;
» le peuple sollicita des réformes, il les fit ; le
» peuple voulut changer ses lois, il y consentit ;
» le peuple voulut que des millions de Français
» recouvrassent leurs droits, il les leur rendit ; le
» peuple voulut la liberté, il la lui donna.

» On ne peut pas disputer à Louis la gloire
» d'avoir été au-devant du peuple par ses sacri-
» fices ; et c'est lui qu'on vous a proposé!.......
» Citoyens, je n'achève pas. Je m'arrête devant
» l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement,
« et que le sien sera celui des siècles. »

Quand M. de Sèze eut fini son plaidoyer, le Roi ajouta quelques mots pour déclarer à ces hommes sans conscience que sa conscience ne lui reprochoit rien. En quittant la barre, il fut ramené dans la salle des Conférences, où son premier soin fut de remercier M. de Sèze ; de là il fut reconduit au Temple. On remarqua que sa démarche étoit ferme et son pas assuré. Les boulevards étoient garnis de troupes, mais de troupes seulement, et l'on eût

en vain cherché des spectateurs dans cette douloureuse circonstance.

Le 16 janvier la Convention procéda à l'appel nominal sur la peine que Louis avoit encourue. C'est ici que le cœur se révolte en voyant la rage de ces hommes que rien ne put calmer. Les uns votèrent la mort avec une froide barbarie, les autres avec l'ironie la plus sanglante; tel s'écria : *Je vote pour la mort, et tout mon regret est de ne pas avoir à prononcer sur tous les tyrans;* tel autre : *C'est avec la plus grande sensibilité que je vote la mort.* Tel demanda *la mort dans les vingt-quatre heures;* tel autre s'écria qu'il *croiroit la mériter lui-même, s'il ne votoit pas celle du tyran.* Un autre disoit : *Les peuples, accoutumés à considérer les Rois comme des objets sacrés, se diront nécessairement : mais il faut pourtant bien que ces têtes de Rois ne soient pas si sacrées, puisque la hache en approche, et que le bras vengeur de la justice sait les frapper;* puis invoquant le mot de *patrie*, comme tant de factieux l'invoquent chaque jour : *Je suis humain*, ajoutoit-il, *j'abhorre le sang; ainsi je crois déjà bien mériter d'elle en votant pour la mort. Je ne puis voir des républicains dans ceux qui hésitent à frapper un tyran*, s'écrioit un autre forcené. *Louis est coupable*, répétoit un autre; *quand il auroit mille vies, elles ne suffiroient pas pour expier ses forfaits.* On en entendit motiver ainsi leur sentence : « Je ne distingue pas entre le » juge et le législateur : le sentiment de la justice » les confond en moi. Bannir Louis sur une terre » étrangère, ce seroit rallumer les feux d'une » guerre mal éteinte. Le renfermer dans une » prison, ce ne seroit pas venger le sang de nos » concitoyens, que sa perfidie a fait et pourra » faire couler encore. Je prononce en républicain » sans peur et sans reproche; je vote pour la mort. » Un républicain ne veut souffrir ni Rois ni images » de la royauté. Je vote pour la mort; je la de-

» mande dans les vingt-quatre heures; » tel étoit le cri de rage que proféroit un autre; et cependant parmi ceux qui s'exprimoient ainsi, il en est que M. de Cazes a mis au-dessus des lois, et qui, grâce à son inconcevable audace, foulent en paix au sein de l'abondance, cette même terre où le royaliste fidèle ne trouve ni pain ni asile. Ce fut au milieu de ces imprécations et de ces cris de mort que le jugement du Roi fut porté.

Jugement de Louis XVI. Résultat de l'appel nominal du 16 janvier.

Sur 721 votans, majorité absolue : 361.

Une voix avec commutation de peine	1	Pour la mort	366
Avec différentes restrictions	23		
Pour un sursis jusqu'à l'expulsion des Bourbons	8		
Pour le sursis jusqu'à la paix	2		
Pour les fers	2		
Pour la détention jusqu'à la paix	319		
	355		

La majorité pour la mort ne fut donc que de cinq voix, et elle parut même un moment tellement douteuse aux révolutionnaires, que voici la réflexion d'un journal du temps, au sujet du dévouement de Duchastel : « On s'attendoit que Duchastel auroit rétabli l'équi-» libre, parce que, ainsi que nous l'avons déjà » remarqué, on croyoit que la majorité n'avoit » été que d'une voix; après des délais dont on » accuse le bureau, et Manuel surtout, qui sort » sans oser répondre, après une heure de temps » perdu, et de combinaisons diverses sur les » listes, la majorité pour la peine de mort se » trouve consister en cinq voix. »

Il fut décidé qu'on procéderoit à un second

appel nominal, il eut lieu le 18 janvier. En voici le résultat :

Nombre des votans, 721.

Pour les fers	2	Pour la mort	361
Détention	319		
Pour la mort avec sursis	13		
Pour la mort avec discussion si on retardera l'exécution	26		

Pour la mort sans condition aucune, il n'y eut donc que la majorité juste, et la Convention ne put trouver 26 voix de plus, qu'en ajoutant à cette majorité le vote de ceux qui avoient conclu pour la mort avec discussion sur l'époque. Cependant dans toute affaire criminelle, quand le plus léger doute existe, il est toujours en faveur de l'accusé ; mais que pouvoit-on attendre de ces hommes que l'on a revus vingt-deux ans plus tard professer les mêmes principes, et se faire gloire de la même haine pour la famille des Bourbons !

Les trois défenseurs de Louis XVI se présentèrent à la Convention, et lurent un écrit signé de lui, par lequel il déclaroit qu'il interjetoit appel au peuple du jugement rendu contre lui. Tronchet réclama en outre contre le décret qui avoit fixé la majorité absolue pour ce jugement, et demanda que l'assemblée se conformât au code pénal. La Convention décréta :

1°. « Que l'appel interjeté par Louis Capet est nul, étant contraire aux droits du peuple et à la puissance de la représentation nationale ; qu'il est défendu à tout citoyen de donner suite à cet appel, sous peine d'être puni comme perturbateur du repos public ;

2°. » Qu'il n'y a lieu à faire droit aux réclamations des défenseurs de Louis, au sujet de la nature de la majorité qui a prononcé son jugement. »

Il avoit été décrété que les suffrages de ceux qui auroient voté pour la mort avec des restric-

tions, seroient comptés pour un vœu formel, sauf à statuer, dans une discussion ultérieure, sur les restrictions proposées; en conséquence, dans la séance du 19 janvier, la question du sursis fut discutée; Marat s'éleva le premier contre, et il fut déclaré à une majorité de 29 voix, qu'il n'y auroit point de sursis, et que le jugement seroit exécuté dans les vingt-quatre heures : il étoit minuit.

Lorsque le jugement fut signifié à Louis XVI, le dimanche à deux heures et demie, par le conseil exécutif, il répondit, en lisant l'écrit suivant, que le conseil transmit immédiatement à la Convention :

« Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paroître en présence de Dieu.
» Je demande pour cela de pouvoir appeler auprès
» de moi, et voir librement la personne que
» j'indiquerai. La personne que je demande est
» M. Jobert de Fermont; il loge n° 483, rue du
» Bac. Je demande que cette personne soit à
» l'abri de toute inquiétude, de toute crainte,
» pour le ministère de charité qu'elle remplira
» auprès de moi. Je demande d'être délivré de la
» surveillance perpétuelle que le conseil général
» de la commune a établie auprès de moi depuis
» quelque temps. Je demande, dans cet intervalle,
» à pouvoir voir ma famille toutes les fois que je
» la demanderai, et sans témoins. Je désirerois
» que la Convention nationale s'occupât tout de
» suite du sort de ma famille, et qu'elle lui
» permît de se retirer librement où bon lui sem-
» blera. Je recommande à la nation toutes les
» personnes qui m'étoient attachées. Il y en avoit
» beaucoup qui avoient mis toutes leurs fortunes
» à l'achat de leur charge, et qui doivent être
» dans le besoin. Parmi ces pensionnaires, il y
» avoit beaucoup de vieillards et de pauvres qui

» n'avoient pour vivre que la pension que je leur
» donnois.

» Fait à la tour du Temple, le 20 janvier 1793.

» *Signé* LOUIS. »

La Convention passa à l'ordre du jour sur les demandes du Roi, vu l'existence du décret rendu la veille, dans la nuit du samedi au dimanche, et qui portoit :

1°. Le conseil exécutif sera mandé sur-le-champ, et il lui sera remis expédition du décret qui prononce contre Louis Capet la peine de mort. Le conseil exécutif sera chargé de notifier, dans le jour, ce décret à Louis, de le faire exécuter dans les vingt-quatre heures de la notification; de prendre pour cette exécution toutes les mesures qui paroîtront nécessaires, etc. etc.

Il sera enjoint aux maires et officiers municipaux de Paris, de laisser à Louis la liberté de communiquer avec sa famille, et d'appeler auprès de sa personne les ministres du culte qu'il indiquera, pour l'assister dans ses derniers momens.

Le ministre de la justice, qui notifia ce décret au Roi, avoit amené M. de Fermont dans sa voiture. Celui-ci monta chez le Roi quand le ministre en fut sorti; peu de temps après, Louis XVI fit demander sa famille. Il étoit neuf heures du soir; il s'entretint avec elle jusqu'à dix heures et demie. Cette douloureuse entrevue fut la dernière; pendant qu'elle dura, le confesseur du Roi s'étoit retiré dans une tourelle; il revint ensuite, et demanda au conseil tout ce qui lui étoit nécessaire pour célébrer les saints mystères : le curé de Saint-François-d'Assises envoya ce qu'il falloit. Le Roi passa avec son confesseur jusqu'à deux heures de la nuit; alors il se coucha, en recommandant à Cléry d'entrer chez lui à cinq heures; il dormit paisiblement. A cinq heures Cléry entre, Louis XVI se fit coiffer et habiller; il entendit la messe à six heures et demie, et communia. Au moment du

départ, il demanda à se recueillir trois minutes; il donna ensuite une bague à Cléry, en lui disant: *Vous remettrez ceci à ma femme, et lui direz que je ne me sépare d'elle qu'avec peine; vous lui direz que je lui demande pardon de ne pas l'avoir fait descendre, comme je lui avois promis hier; ce n'est que pour éviter le moment cruel de la séparation.* Le Roi devoit, avant de mourir, éprouver toutes les douleurs : l'instant du départ lui fut annoncé par le municipal Jacques Roux, qui l'aborda en lui disant : *Marchons, l'heure du supplice est arrivée.* Louis XVI voulut lui remettre son testament; Jacques Roux le refusa, en lui disant : *Je ne suis chargé que de vous conduire au supplice.*

Louis XVI monta en voiture avec son confesseur, qui lui lut dans le trajet les prières des agonisans, et les psaumes de David. C'est ainsi qu'il arriva à la place Louis XV, où quatre exécuteurs l'attendoient sur l'échafaud. A dix heures dix minutes, il avoit cessé de vivre. Son dernier vœu fut que son sang pût être utile aux Français, et qu'il apaisât la colère céleste.

Mais la rage des bourreaux n'étoit pas épuisée, et ce que beaucoup de monde ignore, et ce qu'il faut dire, c'est qu'elle poursuivit encore le Juste après sa mort. Que ceux qui s'étonnent de nos longs malheurs, en recherchent du moins la cause; qu'ils lisent les annales de cette époque, et s'ils ont encore à s'étonner de quelque chose, qu'ils s'étonnent plutôt de l'ignorance et de l'aveuglement des hommes qui administrent aujourd'hui la France, et non de ce qui fut la suite d'un grand crime.

Une feuille que j'ai déjà citée rapporte le passage suivant :

« Un citoyen monta sur la guillotine même, » et plongeant tout entier son bras nu dans le » sang de Capet, qui s'étoit amassé en abondance, » il en prit des caillots plein la main, et en asper-

» gea par trois fois la foule des assistans, qui se
» pressoient au pied de l'échafaud pour en recevoir
» chacun une goutte sur le front. Frères, disoit le
» citoyen, en faisant son aspersion; frères, on
» nous a menacés que le sang de Louis Capet
» retomberoit sur nos têtes; eh bien! qu'il y
» retombe. »

Y est-il retombé? Cet horrible vœu n'a-t-il pas été plus que rempli? Assimilés ainsi à ce peuple qui demanda que le sang du Dieu fait homme retombât sur lui et sur ses enfans, n'avons-nous pas comme lui épuisé toutes les misères? ne sommes-nous pas encore comme lui poursuivis par un aveuglement funeste? Ah! que ceux qui ne connoissent de la révolution que le côté brillant de ses conquêtes, qui ne voient dans nos malheurs que les suites inévitables de la décadence des empires, ou des discussions des peuples; que ceux-là, dis-je, interrogent le passé, et qu'ils regardent ensuite autour d'eux; qu'ils se rappellent les principes de cette époque funeste, qu'ils écoutent ceux qu'on ose propager aujourd'hui, et qu'ils nous disent, s'ils le peuvent, où nous allons, et ce que nous deviendrons!

Si la mort du Roi fut un triomphe pour les factieux, elle fut pour tous les vrais Français le coup le plus cruel, et il s'en trouva qui furent frappés d'une telle douleur qu'ils ne purent y survivre. On lit dans le numéro 185 des *Révolutions de Paris* :

« On a su qu'un militaire anciennement décoré
» de la croix de Saint-Louis, est mort de dou-
» leur en apprenant le supplice de Louis : qu'un
» libraire, nommé Vente, ci-devant attaché aux
» menus-plaisirs, en est devenu fou, et qu'un per-
» ruquier de la rue Culture-Sainte-Catherine,
» connu pour zélé royaliste, s'est, de désespoir,
» coupé le cou avec un rasoir. »

Au milieu de cette scène d'horreur et de barbarie, où tous les moyens furent employés pour in-

timider ou pour corrompre; dans ces temps de férocité et de stupeur, on vit, toutefois, des hommes qui démontrèrent un grand courage, et c'est au sein de la Convention même qu'on les trouve. Dans une des précédentes Livraisons du *Conservateur*, nous avons cité le vote remarquable de M. Bresson, député des Vosges : nous voudrions pouvoir citer tous ceux qui, comme lui, inaccessibles à toute crainte, bravèrent les poignards dont on les menaçoit, et firent tous leurs efforts pour sauver la vie de Louis XVI. Mais les bornes de notre travail ne nous permettent pas de nous étendre autant qu'il le faudroit pour cela. Cependant, nous nous reprocherions de le terminer sans rappeler à nos lecteurs quelques uns de ceux dont le courage fut le plus remarquable. Leurs noms ne doivent pas être perdus pour des Français. En première ligne se trouve M. Rouzet de Folmont, député de la Haute-Garonne : indivisible dans les trois appels nominaux, son vote ne fut jamais celui d'un juge, et sa déclaration énergique, signée et déposée sur le bureau, fut rappelée par lui dans l'appel nominal de mort. Jourdan de la Nièvre (1), dont les six collègues opinèrent pour la mort, non seulement vota dans un sens contraire, mais il avoit déjà déclaré dans un des appels précédens, qu'en acceptant sa nomination il n'avoit jamais cru se charger des fonctions de juge. Dubois du Haut-Rhin s'écria : *Je ne suis pas juge, ce caractère n'appartient à aucun de nous. Si nous l'étions, il eût fallu en remplir les devoirs, il eût fallu suivre les formes.* Duchastel se fit porter mourant au sein de la Convention, espérant sauver la vie du Roi. Meynard, de la Dordogne, déclara qu'*il ne pouvoit faire et appliquer la loi*; Richou, de l'Eure, dit qu'il se regarderoit *comme*

(1) Voter ainsi étoit tellement faire le sacrifice de sa vie, que le même jour M. Jourdan déposa son testament chez un notaire.

indigne du nom de citoyen, s'il votoit pour le supplice de Louis XVI. Morisson, de la Vendée, exprima la même opinion.

Il fut un département, où pas un député ne vota pour la mort, et les enfans du pays d'Henri IV ne participèrent point au meurtre de son petit-fils : ils s'y opposèrent avec courage; les Basses-Pyrénées avoient six députés à la Convention; aucun ne se sépara d'opinion; et, en récusant la qualité de juge, Cazenave s'écria que *la mort de Louis XVI étoit dans son intime conviction le tombeau de la liberté publique et le triomphe des ennemis de la patrie.* Il demanda que la majorité des voix fût fixée aux *deux tiers au moins.* Meillant se récria contre la cumulation des fonctions de législateurs, de jurés et de juges. Sanadon, Conte, Pemartin et Neveu, opinèrent dans le sens de leurs deux collègues, et chaque année au 21 janvier, le Béarnais peut du moins se dire: Mon pays est resté sans tache; il est innocent du sang de son Roi.

CASTELBAJAC.

De la Charte selon les Royalistes et selon les Révolutionnaires.

Il y a deux manières de considérer la Charte qui nous a été octroyée par le Roi, suivant qu'on veut le salut ou la ruine de la France.

La première, c'est de la considérer comme le lien nécessaire du passé et du présent, et en même temps comme une libre concession faite par le premier pouvoir de la société aux deux autres.

La lettre, comme l'esprit de la Charte, sont du côté de cette opinion, qui reconnoît en conséquence trois pouvoirs distincts dans notre constitution, la royauté, l'aristocratie et la démocratie. Cette opinion est celle de tous les royalistes de France.

Il y a une autre manière de considérer la Charte,

c'est de ne voir en elle qu'un acte d'émancipation violemment arraché par le peuple, que le principe constitutif d'une nation nouvelle qui s'est élevée sur les ruines d'une nation vaincue. Cette opinion est celle de tous les révolutionnaires, ou plutôt une telle opinion sur la Charte n'est que le refus de la Charte même, et un outrage au législateur. Que veut cette opinion? Que douze siècles soient rayés de nos annales; que l'ancienne France baisse la tête sous des fourches caudines, pour satisfaire à l'orgueil de la nouvelle; que notre patrie enfin se sépare de ses antécédens, comme une colonie de marchands se sépara il y a trente ans de sa métropole. Opinion tout à la fois absurde et barbare : absurde, puisqu'elle supposeroit au dix-neuvième siècle une nation sans annales et sans souvenirs; barbare, puisqu'elle détruit l'ouvrage du temps, et jette dans deux camps opposés une seule et même nation.

Selon la première opinion, celle des royalistes, les nations ne peuvent s'interrompre. La nouvelle France continue l'ancienne France : mêmes autels, même trône, même drapeau. Les trois pouvoirs de la société, tels qu'ils ont toujours existé, mais mieux définis dans leurs limites et leurs attributions mutuelles, sont les ressorts de la constitution. Leur heureux équilibre nous assure enfin cette liberté qu'on a cherchée vainement dans des abstractions. Un voile funèbre est jeté sur les époques tout à la fois sanglantes et ignominieuses de la révolution. Toutes les affections se confondent, toutes les gloires se donnent la main, le crime seul reste en dehors de cette commune association, comme un lâche est renié par une famille de braves.

Selon l'opinion contraire, tout s'interrompt brusquement en France; il ne s'agit plus de quelques changemens dans l'état de la liberté civile et politique amenés par le temps, et acceptés par toutes les classes de la société, mais de la victoire d'une nation opprimée qui brise enfin les liens de

sa longue minorité. C'est après un délai de quinze siècles une réaction tardive des enfans des Gaulois sur les compagnons de *Clovis*. Une nouvelle ère d'existence est invoquée ; la raison est proclamée comme une découverte du siècle ; la liberté comme une conquête de la force : malheur à celui qui fléchit encore devant le Dieu et le Roi de nos pères ! il est marqué par la nation nouvelle du sceau de la réprobation.

De nombreuses factions s'agitent à la surface de la France. Hé bien, ces deux opinions sur la Charte les réduisent à deux partis seulement : celui qui ne conteste ni les droits de ses Rois, ni les droits du temps, trouve dans la Charte les dogmes de la légitimité, parce qu'il la regarde comme une émanation libre du trône ; et celui qui cherche dans la Charte le dogme de la souveraineté du peuple, en la considérant comme le monument d'un triomphe populaire. Ces deux opinions sont les deux étendards de la France. Quiconque se rattache à la première, sert le trône ; quiconque se rattache à la seconde, sert la révolution : quelles que soient au reste ses intentions, peu importe, on sert la révolution avec le tribut de ses erreurs, comme avec celui de ses crimes. Tel est le doctrinaire qui, par ses paradoxes politiques, tombe plus qu'il ne pense dans la démagogie, comme en matière de religion son déisme impie l'entraîne aussi plus loin qu'il ne voudroit dans la route de l'athéisme.

Mais une opinion sur la Charte, qui contredit la pensée et l'expression de son auteur, comment la soutient-on, toute caduque, tout erronée qu'elle est ? c'est par des mensonges sur le passé de la France ; les publicistes de l'école révolutionnaire qui veulent que la Charte ait commencé pour nous une nouvelle patrie, au lieu de continuer l'ancienne, supposent d'abord que la France a marché jusqu'en *quatre-vingt-neuf*, sans constitution, ce qui voudroit dire qu'elle a vécu quatorze

siècles sans principes de vie, et qu'elle n'a connu la liberté que du jour où elle fut écrite sur les tables de ses nouvelles lois par les mains sanglantes de la terreur. Séducteurs perfides de la génération naissante, ils placent ainsi l'outrage et la servitude dans le passé, pour rendre la haine et la vengeance obligatoires dans l'avenir. Ainsi nous serions réduits à lutter sur le même terrain où nos pères ont lutté avant nous pour la défense de notre honneur et de nos opinions nationales; la même querelle recommenceroit sur leurs tombeaux, et le temps n'auroit renouvelé que les hommes.

A ces vains sophismes, à ces calomnies toujours réfutées et toujours reproduites, opposons, puisqu'il le faut encore, les annales de notre patrie; les annales que la révolution voudroit anéantir, parce qu'elles forment la conscience des peuples; et sur lesquelles la génération qui s'élève, ne sauroit jeter les yeux sans se convaincre que la liberté n'est point en France d'aussi nouvelle origine qu'on s'efforce de le lui persuader, que la liberté qui, dans sa véritable acception, est un titre distinctif du caractère français, comme un des premiers principes du christianisme, a soutenu, de ses puissantes mains, l'enfance de toutes les sociétés européennes : elle avoit jeté de profondes racines jusque dans cette constitution féodale dont on fait aujourd'hui un épouvantail à l'ignorance ombrageuse du siècle; et tel étoit encore, sous les premiers Rois de la troisième race, l'esprit d'isolement et d'indépendance, qui dominoit en France, ainsi que nous y avons vu dominer depuis l'esprit de concentration, que tout nous fait croire que, sans le principe de l'hérédité, et les parlemens qui fixèrent alors la monarchie, la France eût été divisée en différentes principautés ou républiques, comme l'Allemagne et l'Italie.

Les communes sont entrées en France dans les

États-Généraux, à peu près en même temps que les communes d'Angleterre dans le parlement. Les principes consacrés par les Etats-Généraux sous Philippe de Valois et le Roi Jean, renferment presque tous les élémens de notre constitution actuelle. Ces principes fondamentaux, qui se sont maintenus dans la constitution de l'Angleterre, qui s'est opposée à leur développement dans la nôtre, sont-ils tombés devant l'esprit d'usurpation héréditaire chez des Rois se transmettant de race en race la même couronne et les mêmes intérêts; devant la politique astucieuse de *Louis XI*, ou plutôt devant le despotisme audacieux du cardinal de Richelieu, comme l'ont tant de fois répété ceux qui ne savent expliquer les destinées des peuples que par des causes accidentelles? Non : quiconque a médité notre histoire, n'en accusera que le génie de la nation. C'est la France qui, exposée, par sa situation territoriale, aux attaques de tous les peuples de l'Europe, a voulu leur opposer l'unité du pouvoir, ainsi que Rome opposa souvent à sa mauvaise fortune la toute-puissance de ses dictateurs.

La liberté extrême, tous les siècles le prouvent, se fait acheter par des crises d'anarchie : or, l'anarchie est mortelle en Europe à toute puissance centrale, parce que des drapeaux étrangers viendront toujours se mêler aux drapeaux de ses factions armées. Aussi voyons-nous que pendant huit siècles la tendance opiniâtre de la nation, qui n'étoit que l'instinct de son salut, fut l'affermissement du pouvoir royal; et tandis qu'en Angleterre les communes partagèrent avec la couronne les dépouilles de la noblesse, les communes en France déférèrent à la couronne tous les droits que perdit peu à peu la noblesse. Il semble que la nation se soit livrée elle-même à ses Rois, et que souvent elle ait fait consister son indépendance à ne dépendre que de leur autorité.

Enfin, quand l'agrandissement du tiers-état pouvoit compléter les conditions du gouvernement représentatif, vint successivement la lutte que la France soutint pour l'expulsion des Anglais, lutte qui, se prolongeant depuis la conquête de l'Angleterre par un vassal de nos Rois, jusqu'au couronnement de Charles VII, amena sous ce prince l'établissement des troupes régulières, si favorable au pouvoir, et telle autre lutte plus grave encore de la réforme contre la religion catholique, qui, menaçant à la fois le trône et l'autel, tint la France en haleine depuis François Ier jusques à Louis XIV, et dirigea vers la conservation de ces deux premières conditions de son existence, toute l'attention qui se seroit portée sur celle de ses anciennes libertés.

Dans ce laps de temps, notre constitution s'est formée, généreuse envers le pouvoir royal, dont elle a fait la part la plus forte dans l'intérêt de tous; mais mixte cependant, mais toute tempérée de résistances locales, de droits reconnus, de coutumes respectées, et surtout de principes religieux. L'esprit de liberté, qui ne pouvoit périr en France, s'étoit aussi réfugié dans les mœurs, et, sans être écrit avec emphase au frontispice de la constitution, il circuloit ainsi dans toutes les parties du corps politique.

Le caractère de la nation et du gouvernement, étoit donc fixé quand Louis XIV monta sur le trône, et ce grand Roi, trouvant la France dans le plus bel âge des peuples, la gouverna dans l'esprit des traditions antérieures, et selon la haute raison de son siècle, sans prévoir assurément que des novateurs dussent lui reprocher un jour d'avoir répandu tant de gloire sur son royaume par des moyens *illégaux* et contraires aux principes *orthodoxes* d'une nouvelle science politique.

Par un effet de cette loi immuable qui veut que

rien ne s'élève très-haut qui ne décroisse ensuite, le principe de la monarchie alla toujours en se dépravant depuis Louis XIV jusques à l'époque où, minée par de fausses doctrines, bien plus que par le temps, on vit tout à coup la société s'ébranler jusque dans ses fondemens, les Français, enflammés d'un nouveau fanatisme, déborder en Europe, fougueux comme des croisés du XIe siècle, raisonneurs comme des philosophes du XVIIIe, et, bientôt, à une anarchie effroyable, succéder, ainsi que cela avoit été annoncé, un despotisme absolu devant lequel il y eut quelques années de stupeur, mais qui périt à son tour, pour avoir osé menacer l'Europe entière dans un siècle qui pouvoit tolérer un Cromwell, mais qui n'étoit point mûr pour un Attila.

A la chute de l'usurpateur, la révolution se trouva sans défense contre la légitimité. L'Europe avoit brisé son glaive, le Roi se proposa de vaincre les principes par la Charte, c'est-à-dire par la sanction de ces mêmes droits, consacrés trois siècles auparavant par les trois ordres de l'Etat, sous le Roi Jean, reconnus volontairement par Louis XVI, et au nom desquels l'esprit philosophique venoit de bouleverser le monde. Dans d'autres temps, après des dissensions civiles, telles qu'en offre l'histoire, la Charte, véritable acte de médiation, pouvoit suffire pour calmer les partis; mais la révolution, considérée comme résultat d'une maladie morale, d'une perversité d'opinions qui avoit devancé celle des actions, ne pouvoit être terminée seulement par un acte politique. On avoit garanti ses intérêts : il falloit combattre à outrance ses doctrines, ou s'attendre à la voir s'armer de la Charte même contre son auteur, et la commenter dans son sens, comme ces hérétiques des premiers temps de l'Eglise, qui arguoient souvent en faveur de leur cause de l'arrêt même du concile qui les avoit condamnés.

La Charte qui, selon nous, consacre solennellement l'alliance du passé et du présent, commence une nation nouvelle, s'écria la révolution, et ce n'est point une de ses moins cruelles prétentions que celle qui voudroit ainsi diviser en deux parties la vie des peuples, faire asseoir l'oubli entre leur berceau et leur tombe, et improviser sur la terre des sociétés orphelines sans aïeux et sans nom. Nos premiers malheurs ont commencé de même, par un coupable dédain du passé, dont on voulut contester l'incontestable action sur l'avenir. Ce passé, qu'on vouloit nous dérober, s'est montré plus éclatant encore aux yeux des peuples après la tempête dans laquelle le trône a disparu avec un million de Français. Il faut que son influence pénètre nos institutions pour leur servir de lest dans le ballottage des opinions contraires, où, bientôt, les partis s'appropriant la Charte, le rêveur lui demandera des chimères, le républicain l'anarchie, le partisan de l'usurpation la servitude.

Le ministère est loin d'avoir compris cette grande vérité, si j'en juge surtout par les écrits de ceux de ses amis qui nous parlent sans cesse de supériorités abolies et de classes vaincues. Ces mots amers trahissent le secret d'un parti qui s'enveloppe en vain dans une feinte modération, et qu'on ne peut entendre parler des malheurs de la France sans se rappeler ces avides héritiers dont le front radieux insulte aux funérailles qu'ils accompagnent. Quel jour une classe de la société fut-elle vaincue par l'autre? seroit-ce le 10 août 92, ou le 21 janvier 93? Esprits forts, qui vous placez dans la nation qui commence, réclamez-vous aussi la palme de ces sanglantes journées? Il n'y a cependant pas de milieu : ou subissez avec les triomphateurs de cette époque l'opprobre de la victoire, ou partagez avec la France l'honneur de la défaite.

Quiconque veut sincèrement la Charte, ne voit en elle ni le monument d'une victoire, ni le monument d'une défaite ; il l'accepte comme l'expression naturelle d'une société qui commence un nouvel âge, et non une nouvelle vie. En un mot, il reconnoît l'autorité du temps en fait de constitution, et ne fléchit point devant celle du désordre qui peut renverser les empires, mais non changer un principe.

Quiconque veut la Charte, reconnoît l'influence du passé, comme le ressort magique de toute constitution, et redoute le nivellement des rangs en raison même de sa haine pour le despotisme qui en est la conséquence nécessaire. L'orgueil philosophique qui annule le passé peut se flatter encore de composer des nations avec de vaines théories : nous ne combattrons point son aveuglement volontaire ; nous savons que peu lui importe si les nations expirent au milieu de ses essais, pourvu qu'il poursuive ses rêveries, et place une nouvelle erreur à côté d'une nouvelle souffrance. Mais nous présenterons à cette timide vanité du siècle qu'effarouche toute supériorité sociale, et qui cependant voudroit du repos, ces deux puissantes considérations, retracées à chaque page de l'histoire du monde. Tout système qui confond l'égalité des rangs pour l'égalité des droits, conduit à celui d'une liberté extrême. Or, tous les principes dérivant du dogme de la souveraineté du peuple n'aboutissent qu'à l'anarchie, et l'anarchie qu'au despotisme. Ainsi, par une lâche condescendance pour l'orgueil des individus, les nations finissent par s'épuiser, rejetées tour à tour aux deux points opposés du système social. Une seconde considération d'un ordre plus élevé vient à l'appui de celle-ci, c'est qu'il n'est point de démocratie pure où la liberté ne soit dans le centre, et la tyrannie aux extrémités. Il falloit une base à la statue de la liberté grecque et romaine, dit Mon-

tesquieu, et cette base étoit la servitude au dedans et au dehors. Or, le christianisme qui ne périra point a affranchi à jamais les nations comme les individus; donc les monarchies tempérées où l'on conserve l'égalité des droits par l'inégalité des rangs sont les seules conformes à l'esprit du christianisme. Contemporaines de son établissement en Europe, sa chute seule peut entraîner la leur; sous ce rapport, la querelle ne seroit plus d'hommes à hommes, elle seroit entre le ciel et la terre.

Le Vicomte DE SULEAU.

Paris, le 20 janvier 1820.

Le profond silence dans lequel nous étions plongés, a été interrompu : nous avons donné quelques signes de vie. A la vérité, ce n'est pas le ministère qui s'est ranimé par sa propre force le mouvement lui est venu du dehors. Encore n'y a-t-il que M. le baron Pasquier qui ait recouvré la parole : M. le garde des sceaux et M. le ministre de l'intérieur sont toujours muets.

Le système ministériel a rallumé au milieu de nous le volcan révolutionnaire : dans les intervalles des éruptions, comme on n'entend rien, on oublie le danger : mais tout à coup la terre tremble, *et l'abîme élève la voix*. Laissons le langage de la Bible, et parlons sans figures. Des pétitions adressées à la Chambre des Députés, et demandant qu'aucun changement ne soit fait à la loi des élections, ont amené deux séances orageuses. La discussion s'ouvrit le 14. M. Mestadier, rapporteur de la commission, évita adroitement de choquer les diverses opinions de la Chambre, et conclut à l'ordre du jour. M. Dupont de l'Eure se préparoit à monter à la tribune, lorsque le ministre des finances demanda à être entendu, pour présenter un projet de loi sur les douanes. M. le marquis de Chauvelin fit

observer qu'on ne pouvoit pas introduire, dans une affaire commencée, un objet étranger à cette affaire. Que prétendoit-on? refroidir les combattans? Mais cette ruse de guerre; si c'en étoit une, ne pouvoit servir qu'à les échauffer.

Lecture du projet de loi étant faite, M. Dupont de l'Eure obtint enfin la parole, et renoua la discussion interrompue. Il s'étonna de voir le ministère repousser ceux qui réclamoient le maintien de la loi des élections, quand le même ministère (puisqu'enfin M. de Cazes est tout) avoit accueilli les pétitionnaires qui demandèrent, l'an dernier, le rejet de la proposition de M. Barthélemy. A l'appui de cette assertion, il cita une lettre écrite à M. le maire de Lisieux par M. le ministre de l'intérieur; lettre conçue en ces termes :

« Monsieur le maire, j'ai mis sous les yeux de » Sa Majesté la supplique respectueuse de cinq » cent soixante-seize habitans notables de la com- » mune que vous administrez. Sa Majesté a été » sensible à ces témoignages d'attachement à sa » personne, de fidélité à la Charte et aux lois fon- » damentales, et elle m'a chargé de vous trans- » mettre l'expression de son entière satisfaction. » *Signé* le ministre de l'intérieur, Cte DE CAZES. »

M. Dupont de l'Eure demanda que les pétitions fussent déposées au bureau des renseignemens.

M. le baron Pasquier, ne pouvant répondre à cet argument *ad hominem*, se jeta sur la Charte. Il soutint que personne ne vouloit toucher aux biens nationaux. Il défendit nos libertés : la liberté ou l'indépendance de la justice, la liberté civile, la liberté religieuse; il n'oublia que la liberté de la presse.

Après M. Pasquier parut M. de Corcelles, lequel déclara que 19 millions, que 30 millions de signatures alloient incessamment revêtir des milliers de pétitions. En vain on lui objecta que le nombre des habitans de la France ne s'élève pas au-dessus de

29 millions. Il n'en voulut point démordre, et continua de faire signer femmes, enfans et vieillards : « Oui, répéta-t-il, trente millions! »

Dans un discours clair et concis, M. de Castelbajac prouva que les pétitions présentées tendoient à limiter l'exercice de la prérogative royale et à entraver le droit de proposition, accordé aux Chambres par la Charte. Il remarqua que ces pétitions, dont on faisoit tant de bruit, n'offroient après tout que 19 mille signatures, ce qui ne faisoit pas un demi-pétitionnaire pour chacune des 44 mille communes de la France.

M. le général Foy, succédant à M. de Castelbajac, établit très-bien le principe général du droit de pétition. Il parla d'une dictature perpétuelle, et fit entendre que l'on en vouloit à la liberté de la presse : c'est la pure vérité. Prorogation de la Chambre actuelle des Députés pendant cinq ou sept ans, rétablissement de la censure; voilà tout le projet du ministère.

M. Barthe-Labastide s'éleva contre les pétitions comme factieuses dans les termes, et factieusement recueillies.

M. Benjamin de Constant répéta les argumens de M. Dupont de l'Eure, et montra le ministère combattant aujourd'hui ce qu'il défendoit il y a un an. M. Pasquier répliqua : la séance fut ajournée au lendemain.

Samedi 15, nouveau combat. M. Méchin redit ce qu'avoient dit la veille les membres du côté gauche. M. Josse de Beauvoir prononce une excellente opinion, et vote pour l'ordre du jour. M. Dumeylet défend les pétitions collectives. M. de Villèle arrive au fait; il démontre que la question n'est point du tout dans les pétitions considérées en elles-mêmes; que chaque orateur défend dans les pétitions son opinion particulière touchant la loi des élections; que ceux qui veulent conserver la loi intacte, demandent que les pétitions soient renvoyées

au bureau des renseignemens; et que ceux qui désirent que la loi soit modifiée, réclament l'ordre du jour. Il arrache ainsi à chacun son secret, et, se déclarant franchement pour la modification de la loi, il appuie l'ordre du jour.

M. Courvoisier, qui semble avoir abandonné les ministres, pérore en faveur des pétitions, et ne dit rien de nouveau. M. Lainé, dans un discours logique, digne et éloquent, répond à tout : il repousse les pétitions, non parce qu'elles sont inconstitutionnelles, mais parce qu'elles sont de nature négative, et que, n'enseignant rien, elles ne peuvent être déposées à un bureau de renseignemens.

La clôture de la discussion est demandée. M. Manuel est entendu, et n'ajoute que des paroles aux raisons de ses honorables amis. M. le ministre des affaires étrangères monte encore à la tribune, et se déclare pour la modification de la loi des élections. M. Benjamin réplique. M. Mestadier se résume. La clôture de la discussion est prononcée. Epreuve par assis et levé, douteuse; appel nominal; dépouillement du scrutin qui donne 117 boules blanches pour l'ordre du jour, et 112 boules noires contre : majorité, cinq voix.

Trois voix ont donc décidé l'ordre du jour, puisqu'en passant à la gauche elles auroient amené une autre conclusion; or, les ministres présens, étant tous trois membres de la Chambre des Députés, il en résulte que ces trois ministres ont seuls gagné la bataille : dans les anciens combats, souvent la victoire étoit due à la valeur personnelle des généraux. Qu'on dise encore que le ministère n'a pas la majorité lorsqu'il la porte dans son sein, comme ces plantes qui renferment en elles-mêmes leur propre vertu! Ainsi, se levant tour à tour pour la gauche ou pour la droite, trois ministres pourront faire triompher à leur gré les dieux de Carthage ou de Rome.

Ces mémorables séances jettent un grand jour sur notre position politique. Il en faut examiner les détails et les résultats généraux.

Observons d'abord le mouvement des hommes. MM. Royer-Collard, Beugnot et Courvoisier ont voté avec la gauche contre le ministère. Un très-léger dissentiment exprimé dans les termes les plus respectueux et les plus monarchiques, fit rayer M. Benoît de la liste des conseillers d'Etat. L'ancienne *correspondance privée* de M. le comte de Cazes, ne cessoit de répéter, pour excuse de la destitution des royalistes, qu'il étoit impossible de gouverner avec des hommes en opposition au gouvernement. Destituera-t-on MM. Royer-Collard, Beugnot et Courvoisier? Non très-certainement. Alors de deux choses l'une : ou le ministère est impuissant; ou ce que nous voyons n'est qu'un jeu, et les votans ont le mot d'ordre. On pourroit croire à cette intelligence mystérieuse, quand on sait que sur quarante-cinq fonctionnaires publics qui se trouvent dans la Chambre des Députés, trente-six au moins votent avec le côté gauche. Une guerre civile existeroit-elle dans le ministère? M. le comte de Cazes marcheroit-il avec l'opposition démocratique, et ses collègues avec la minorité monarchique? Mais prenons la chose pour ce qu'elle est en apparence : les doctrinaires, y compris par conséquent M. Guizot, sont donc opposés au ministère, et cependant les doctrinaires gardent leurs emplois? Bien plus, on prétend que M. Becquey a mis sa boule pour l'opinion de la gauche; bien plus, on assure que des places dans les eaux et forêts seront données aux partisans de l'opposition démocratique. Qu'est-ce que tout cela? Quelle politique infirme! quelle pitoyable duplicité, ou quelle honteuse foiblesse!

Dans la discussion générale, la droite et la gauche ont eu presque toujours raison. Elles étoient d'accord sur le principe du droit de pétition; mais

elles différoient, en ce que la gauche appuyoit les pétitionnaires, comme favorables à son opinion, et que la droite les repoussoit, comme opposés à la sienne.

Toutefois, dans l'opposition de gauche, c'est ce qu'on appelle le parti Ternaux qui a prévalu. Ce parti vouloit le dépôt des pétitions au bureau des renseignemens, et les autres membres de la gauche désiroient le renvoi au ministère de l'intérieur. Les *modérés* l'ont emporté : le parti n'en est donc pas encore à l'*impavidum ferient ruinæ*.

Nous remarquerons un singulier argument de M. Benjamin de Constant, homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit, et le seul écrivain de talent de son parti. Il a prétendu que plus de six cents destitutions avoient eu lieu dans le département de la Sarte, en 1815, tandis que lui, M. de Constant et ses collègues, s'étoient efforcés de faire destituer des maires sans pouvoir en venir à bout. Mais comment ? M. Benjamin de Constant veut bien se donner la peine de solliciter des destitutions, et il trouve mauvais que d'autres en aient demandé avant lui, et il se plaint de n'avoir pu réussir ? C'est pousser loin la jalousie du succès. Nous sommes très-désintéressés dans cette question; nous pouvons en thèse générale, soutenir qu'il n'est pas prudent de remettre le pouvoir entre des mains infidèles; mais en particulier (quoique nous ayions nous-même été destitué) nous n'avons jamais sollicité, et nous ne solliciterons jamais la destitution de personne. Nous dirons seulement que si en 1815 on a déplacé plus de six cents employés dans le département de la Sarthe, il faudroit, par voie de compensation, examiner si les fonctionnaires des cent-jours n'ont pas arraché à la France plus de six cent millions, et n'ont pas livré leur patrie à plus de six cent mille soldats étrangers. Peut-être alors les six cents destitutions (en cas que MM. Pasquier,

de Barante, et autres les aient faites) paroîtroient un peu moins rigoureuses.

La minorité de droite défend les principes partout où elle les trouve, sans songer à ses intérêts particuliers, et les ministres ont profité cette fois de sa loyauté et de ses talens. Mais dans quelle position s'est placé le président du conseil! Quoi! repousser l'année dernière un moyen de salut, pour se faire traiter cette année d'une manière si humiliante! La proposition de M. Barthélemy, à l'époque où elle a été faite, auroit, s'écrie-t-on, renversé le ministère. Ainsi vous étiez sur le bord d'un abîme : vous voyiez cet abîme, puisque vous prétendez maintenant l'éviter; mais comme alors vos intérêts étoient compromis, comme un peu de temps vous restoit encore, vous avez mieux aimé augmenter le péril de la France que de nous sauver; vous avez joué votre patrie contre votre ambition. Nous ne cessions de vous répéter que la proposition de M. Barthélemy venoit en temps opportun, qu'une session plus tard vous n'auriez peut-être plus la majorité. Qu'en pensez-vous aujourd'hui? Si M. le comte de Cazes eût appuyé la proposition du noble et respectable pair, s'il n'eût pas remercié au nom du Roi les pétitionnaires qui s'élevoient contre elle, il n'auroit pas été forcé d'entendre les vérités dures qui viennent de lui être adressées du haut de la tribune. « Naguères, a dit M. Méchin, » depuis les secrétariats des préfets, jusqu'à l'ob- » scur comptoir d'un percepteur rural, tout étoit » converti en bureaux de pétitions... Cette même » proposition que les ministres dénonçoient à la » France entière comme subversive de l'Etat et » de nos libertés, ce sont eux qui vont la repro- » duire! »

Il étoit pourtant un moyen de sortir de cette position avec honneur. Supposons que M. le comte de Cazes eût paru à la tribune, et qu'il eût dit : « Oui, j'ai applaudi aux pétitions contre la pro-

» position de M. Barthélemy, mais alors j'étois » aveugle ; je croyois qu'il étoit possible de maintenir l'ancienne loi des élections, de ramener » aux principes de la monarchie ceux que cette » loi favorise. Je me suis trompé ; je vois aujourd'hui que rien ne peut rattacher au trône des » Bourbons les fauteurs des cent-jours, les » ennemis de la légitimité. Je me sépare d'eux. » J'appelle de tout mon pouvoir une loi nouvelle, une loi qui s'appuie davantage sur les » droits de la propriété et sur les hommes monarchiques. Livrant ma conduite passée à l'ingratitude de ceux que je n'ai que trop servis, je » ne compte plus ma vie que du moment où j'ai » reconnu mes erreurs, et travaillé à les réparer. »

Que ne pourroit pas un ministre qui tiendroit ce langage! Mais il faudroit rompre avec des hommes dont on ne veut pas se séparer. M. le comte de Cazes tremble devant les jacobins, et craint le retour des royalistes. Or, comme il a du penchant pour les premiers, et qu'il déteste les derniers, il persécutera toujours ceux-ci, et caressera toujours ceux-là : on sacrifie à l'objet de sa peur; on immole l'objet de sa haine.

Tirons maintenant des inductions générales du résultat de la séance du 15.

Le côté gauche de la Chambre des Députés s'est trouvé fort ce jour-là de cent douze membres, et le côté droit de cent dix-sept : le premier comptoit quatre absens, et le second en comptoit douze. Si tous ces députés eussent été présens, le scrutin auroit donné cent seize boules contre cent vingt-neuf : majorité pour la droite treize voix; par conséquent, sept voix passant à la gauche, changeroient tous les résultats.

On ne peut s'empêcher d'être épouvanté en songeant que le sort de la nouvelle loi des élections, si toutefois elle est présentée, tient à une chance si

douteuse. La majorité par la droite, se compose de l'ancienne minorité royaliste, de l'ancien centre droit qui s'est réuni à cette minorité, et d'une partie du centre gauche. Il doit exister bien des nuances d'opinion parmi ces hommes réunis; et il est difficile de croire qu'ils soient parfaitement uniformes dans leurs votes sur une loi capitale. Un fait certain, c'est que si la loi est obscure et métaphysique; si elle se lie, pour se cacher, avec un nouveau système départemental et municipal; si elle accorde un traitement aux députés; si surtout elle entraîne la prorogation de la Chambre actuelle, considérée comme un tout ou comme partie d'une Chambre nouvelle, les royalistes ne voteront point pour cette loi. Dans tous les cas, il suffit que huit ou dix voix se détachent de la droite, et se trouvent réunies aux voix de la gauche, pour faire rejeter le projet des ministres.

Il est vrai que le côté gauche n'est guère plus homogène dans ses opinions, mais il l'est davantage dans ses passions et ses intérêts, et les passions et les intérêts font les véritables partis. Si donc le ministère se flatte de retrouver dans quelques suffrages de la gauche, ceux qu'il pourroit perdre à la droite, il compte sur une foible ressource. Une chose seroit bien effrayante, si elle étoit vraie : on prétend que des députés qui ont *voté* au scrutin pour l'*ordre du jour*, se sont *levés* pour le *dépôt au bureau des renseignemens* : tant on craint déjà les regards de la gauche! voilà le fruit de la foiblesse ministérielle : les hommes vont où ils voient naître le pouvoir.

Heureusement, et malgré ces trop justes sujets d'alarmes, nous croyons encore que la loi franchement monarchique, pourroit passer à une petite majorité; mais pour peu qu'elle soit insidieuse, elle sera probablement rejetée. Dans ce cas qu'arrivera-t-il?

En restant sous l'empire de la loi actuelle, ou un cinquième de la Chambre des Députés sera renouvelé au mois d'octobre, ou la Chambre sera dissoute, et alors il y aura des élections générales. Fasse le ciel que *la fille sanglante de la convention* n'entre pas ! elle est à la porte.

M. le président du conseil aimera-t-il mieux avoir recours à un coup d'Etat? quel sera ce coup d'Etat?

Fera-t-on une loi des élections par ordonnance? Mais cette loi sera donc dans les intérêts d'une des deux grandes opinions qui régissent la France? Frapper un coup d'Etat dans le vide entre deux partis, ce seroit vouloir tomber le front par terre. Il faut, lorsqu'on prend une mesure extraordinaire, accepter les conditions qu'elle impose, se résoudre à embrasser les choses, à marcher avec les hommes qui fondent et qui appuient cette mesure. Ce sont là les premières notions de la politique. Or, si M. le comte de Cazes prétend nous donner une loi des élections par ordonnance, cette loi doit être démocratique ou monarchique; car, si elle n'étoit que ministérielle, elle seroit détruite dans un moment par les deux grandes opinions délaissées. Cela posé, un coup d'Etat pour une loi des élections est inutile pour servir l'opinion démocratique, il n'y a qu'à laisser subsister la loi actuelle : pour favoriser l'opinion monarchique, il suffit de présenter aux Chambres pendant cette session, une loi monarchique; cette loi passera.

Mais le coup d'Etat sera peut-être tout autre chose : on cassera la Chambre des Députés, et on ne la rassemblera plus. M. le comte de Cazes établira donc une nouvelle constitution faite par lui tout seul? La respectera-t-on plus qu'on aura respecté la Charte?

Peut-être n'y aura-t-il point de Constitution :

on lèvera l'impôt par ordonnance, et le ministère sera tout. On lèvera sept cent millions d'impôts par ordonnance ? Si le ministre unique veut connoître les bornes de son pouvoir et en finir avec la monarchie, il n'a qu'à tenter un pareil coup d'Etat.

Ainsi, quand on a tout pesé, tout examiné, tout calculé, on reconnoît que le système ministériel tourne dans un cercle vicieux. Pour en sortir, M. le président du conseil fait de vains efforts. Tantôt il songe à suspendre la session, à ajourner les Chambres, comme si reculer étoit vaincre; tantôt il veut qu'on présente le budget avant le projet de loi sur les élections (et en effet on l'annonce pour une prochaine séance); quitte, après, à supprimer le projet de loi d'élection; mais comment faire au mois d'octobre? Alors M. le comte de Cazes, changeant d'idée, promet à une partie des membres de la gauche une loi sur l'organisation communale et départementale, à condition qu'ils appuieront l'établissement de la censure, le renouvellement quinquennal, et la prorogation des pouvoirs de la Chambre actuelle : il les flatte de l'espoir de partager avec eux la dictature, et d'anéantir les royalistes. Cela seroit fort bien, si la chose pouvoit se passer ainsi; mais le ministre ne voit pas qu'obligé de chercher la majorité dans l'opinion démocratique, cette opinion lui demanderoit bientôt, avec des lois républicaines, la cocarde tricolore, le renvoi des Suisses, la désorganisation de la garde et de l'armée : le dictateur tomberoit en peu de mois, à la risée des hommes dont il auroit cru fortifier sa tyrannie. Il en seroit de même dans le cas où il prétendroit former un nouveau ministère doctrinaire ou démocratique. Cette observation peut calmer les imaginations vives qui, sautant par dessus les difficultés, se disent : avec la prorogation de

la Chambre et la censure, on marcheroit sept ans! Si une dictature ministérielle de quelques années, étoit le moins du monde possible, nous ne nous aviserions pas de nous enquérir d'un avenir un peu éloigné, auprès de ceux qui rêvent cette dictature: demander ce qui arriveroit dans sept ans à des hommes d'un jour, qui ne savent pas ce qu'ils feront dans une heure, ce seroit folie.

On nous assuroit que M. de Serre sauveroit la France; on nous déclare aujourd'hui que les médecins lui ordonnent de partir pour Nice. S'il ne présente pas sa loi des élections, on dit que M. le comte de Cazes présentera la sienne, et qu'à tout événement une troisième loi est prête pour le ministre quelconque qui se trouveroit debout le 31 janvier. Le ministère dont on accusoit la stérilité, seroit donc au moment de porter un triple fruit? C'est mieux que l'abondance dont parle Virgile : *Bis gravidæ pecudes*. Et toutefois la présentation prochaine du budget paroît contredire ces notions: argent donné, promesses évanouies. En attendant l'avenir, voici quelle est notre position : Le parti buonapartiste l'emporte sur le parti républicain dont le nom et les principes ne servent plus que de voile à une faction réelle et puissante. L'administration de M. le comte de Cazes a tellement fatigué les honnêtes gens, et encouragé les pervers, tellement désorganisé tout, tellement dégradé nos institutions, tellement sapé les fondemens de la monarchie légitime, qu'on ne semble plus obéir au gouvernement de droit que parce qu'il est le gouvernement de fait. Quel seroit le résultat de cette position, si l'on n'apportoit un prompt remède à nos maux? Ecoutez : Nous connoissons quatre-vingts hommes qui ont banni les Bourbons à perpétuité, et c'est demain le 21 janvier.

LE CONSERVATEUR.

LE CONSERVATEUR.

A M. L'ÉDITEUR DU CONSERVATEUR.

Saint-Malo, le 15 janvier 1820.

MONSIEUR,

On m'apprend que M. Odilon-Barrot, choqué de mes réflexions sur l'arrêt rendu par la Cour de cassation, dans l'affaire du sieur Roman, a jugé à propos de m'adresser une vive réprimande dans *le Constitutionnel*, et de me faire supporter la censure à laquelle son Mémoire a échappé. Il a même pris la peine de m'écrire une assez longue lettre, toute remplie de belles maximes et de sages conseils, dont il m'engage à profiter. Il m'avertit, par exemple, que, quoique je *préférasse peut-être la persécution de 1793 à la tolérance de nos lois actuelles, il faut bien me résoudre à n'être plus désormais ni persécutant, ni persécuté*. J'ignorois que j'eusse jamais été *persécutant*, et qu'il dépendît de moi de n'être pas *persécuté*, si Messieurs les libéraux s'avisoient de *s'égarer* une seconde fois. Au reste, M. Barrot n'approuve pas que *Robespierre ait fait guillotiner les prêtres*, et je suis de son avis; ni qu'il ait *imaginé la fête de l'Etre-Suprême*, et je suis encore de son avis; car il n'appartient pas plus à l'homme d'*imaginer* un culte, même lorsqu'il en sent le besoin, que d'*imaginer* ou d'inventer Dieu. M. Barrot ajoute qu'*on ne s'est que trop occupé de religion dans ces temps malheureux*. Ceci ressemble beaucoup à une plaisanterie; mais elle n'est pas heureuse. On ne plaisante point de la mort, et le rire a mauvaise grâce au milieu du sang et des tombeaux.

Retiré loin de Paris, à la campagne, je n'ai reçu qu'aujourd'hui la lettre de M. Barrot. Je m'empresse, Monsieur, de vous l'envoyer, avec prière de l'insérer dans *le Conservateur*. M. Barrot assure que *la religion l'ordonne*. Je ne vois pas bien comment; mais je m'en rapporte à lui et à vous. Il se pourroit cependant que *le Constitutionnel*, par zèle *religieux*, eût pris les devants, et que l'article dont on m'a parlé ne fût autre chose que cette même lettre. En ce cas, son insertion dans *le Conservateur*, formant un double emploi, *la religion n'ordonneroit* peut-être pas aussi rigoureusement de l'y insérer, et vous pourriez n'être pas aussi disposé à céder aux instances de M. Barrot et aux miennes, sans que lui ni moi eussions droit de nous plaindre, puisqu'après tout le public n'y auroit rien perdu (1).

En ce qui me concerne, je dois des remercîmens à M. Barrot, qui obligeamment ne laisse échapper aucune occasion de confirmer par ses aveux, ce que j'ai cru devoir dire de la tendance de ses principes.

Il avoit soutenu qu'en France *la loi n'est d'aucune religion;* de là je conclus que, selon lui, *la loi est athée*. Oui, répond-il aussitôt, *la loi est athée, et doit l'être*. Si, dans sa lettre, il se fâche, ce n'est point parce que je lui impute ces deux assertions; au contraire, il les avoue, il les répète de nouveau : « Pour moi, dit-il, qui ai commis le » crime énorme *de dire que la loi doit être ce qu'elle est*, etc. » Sa colère vient uniquement de ce que cette maxime, *la loi doit être athée*, ne me paroît pas tout-à-fait aussi admirable qu'à lui.

J'en avois tiré la conséquence que la loi doit tolérer toutes les morales, comme elle tolère toutes

---

(1) La lettre de M. Odilon-Barrot ayant été publiée par *le Constitutionnel*, il est inutile de la reproduire ici.

les religions, ou, en d'autres termes, que *la loi n'est d'aucune morale, comme elle n'est d'aucune religion*. M. Barrot en convient encore; car il est d'une franchise étonnante. Voici ses paroles :

Après avoir posé en principe que *la loi n'existe que pour contraindre*, il ajoute : « Dans ce siècle » désenchanté, nous reconnoissons deux espèces » de devoirs dans la société, ceux qui sont forcés, » et *ceux qui sont abandonnés au libre arbitre de* » *chacun*. Les premiers tombent dans le domaine » des *contraintes légales*; les seconds dans celui » de la simple persuasion. La religion et *la morale* » sont dans cette dernière classe. »

La loi n'existe que pour contraindre; la morale ne tombe pas dans le domaine des contraintes légales; les devoirs qu'elle impose sont abandonnés au libre arbitre de chacun. Cela est clair, ce me semble.

« Tels sont, continue M. Barrot, les principes » qui nous régissent, et vers lesquels tendent » toutes les sociétés modernes. C'est le résultat de » la civilisation. »

Ainsi, *le résultat de la civilisation* est d'avoir exclu des lois la religion et la morale. Je n'ose montrer tout ce que cette assertion renferme d'absurdités détestables. Je craindrois de nouveaux aveux de M. Barrot. Sa logique l'entraîne si loin, que je tremblerois de tenter une troisième fois un esprit si droit dans l'erreur. Je me tais pour le sauver des dernières conséquences de sa doctrine.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, Monsieur, etc.

L'abbé F. DE LA MENNAIS.

Y a-t-il des crimes d'opinion dans un pays qui n'a pas de croyances?

Deux écrivains ont été traduits le même jour

devant la Cour d'assises de Paris, pour des attaques violentes contre la religion. D'après l'indifférence que nos hommes d'Etat ont professée jusqu'ici pour le christianisme, il falloit que les phrases dénoncées par la partie publique fussent à la fois bien factieuses et bien indécentes, pour qu'il y ait eu accusation; et cependant les deux écrivains ont été renvoyés absous. La première pensée qui doit venir à ceux qui prennent des mots pour des choses et des formes pour des institutions, c'est que le jury est sans force pour défendre la société. Ce seroit une erreur. Le jury représente la société dans les jugemens, comme la Chambre des Députés représente la société dans ses intérêts administratifs; et si un jour le jury et la Chambre ne représentoient plus rien, il ne faudroit pas en conclure contre le jury et contre la Chambre, mais avouer qu'il n'y a plus de société en France : c'est véritablement l'état où nous sommes arrivés. On ne dit pas autre chose, lorsqu'on avoue généralement qu'il y a anarchie.

En Angleterre, le jury n'est que la société elle-même, jugeant dans son esprit et dans son intérêt; lorsque le juge annonce la décision des jurés, il ne dit pas à l'accusé l'opinion du jury, il lui dit : la société vous déclare coupable ou non coupable. La société est religieuse en Angleterre; elle l'est par le principe même de sa législation dans laquelle le serment joue un si grand rôle, que si on le supprimoit, ou si l'impiété dominoit, toute la législation seroit à refaire. J'entends qu'on seroit obligé, comme on l'a été en France, de faire et de refaire sans cesse des phrases qu'on appelleroit lois; car, pour faire une législation sans Dieu et une société sans religion, cela est impossible. Les impiétés de l'écrivain Carlisle ont été condamnées en Angleterre par la société, dans son esprit qui est religieux, et dans son intérêt qui est de conserver une

législation dont le serment est le principal ressort. On a essayé d'ouvrir une souscription en faveur de ce condamné; tous les esprits se sont révoltés. Et cependant, lorsqu'il s'agit seulement d'opinions politiques, les Anglais trouvent bien qu'il y ait condamnation selon les lois, et trouvent bien encore de venir au secours de l'écrivain courageux qui s'est élevé au-dessus des lois pour réveiller les esprits et les fixer sur une question d'intérêt général. Le véritable esprit de liberté fait là ce qu'on fait ici par esprit de faction; et nous croyons imiter les Anglais; nous envoyons exprès des hommes pour étudier leurs institutions que nous ne comprenons pas; nous les comprendrions sans peine, si nous connoissions mieux l'histoire de notre propre pays.

Si le jury en France se trouve sans énergie pour défendre les principes conservateurs de l'ordre social, c'est que notre ordre social n'a pas de principes avoués, généralement reconnus, et mis hors de discussion par les lois. Nous avons des *opinions* et pas de *croyances*. Dès lors il devient impossible que le jury porte des condamnations toutes les fois qu'il n'y a pas un crime matériel; car chaque homme, sentant qu'il n'a que son opinion individuelle à opposer aux opinions professées par l'accusé qui est devant lui, hésite à suivre les mouvemens de sa conscience. Sa conscience même l'importune; elle lui fait voir l'horreur des doctrines impies et factieuses; elle lui en fait sentir les conséquences; mais les lois, les principes de la législation ne viennent pas à son secours; et, dans l'affreuse nécessité d'être à la fois législateur et juge, il absout. Il y a parmi les jurés des hommes qui, sans hésiter, braveroient le martyre plutôt que de prendre pour leur compte les impiétés qu'on soumet à leur jugement, et qui cependant se récusent intérieurement quand il faut condam-

ner. Il en a été de même à toutes les époques de la révolution où le jury étoit libre; un jury libéral ne condamnoit pas des opinions royalistes; un jury royaliste ne condamnoit pas des opinions libérales. Et peut-on agir autrement dans un pays qui a déclaré la liberté des opinions, et pour qui tout est opinions, Dieu, le pouvoir, la famille, les lois, et même la liberté des opinions? Où il n'y a pas de croyances publiques, il est impossible de comprendre comment un galant homme profiteroit de l'avantage qu'il a d'être assis sur le banc des jurés, pour faire servir ses opinions à condamner les opinions de celui qui est assis sur le banc des accusés.

On ne peut condamner qu'à l'appui des principes généraux de la législation, ou de lois particulières qui ont posé les limites au-delà desquelles les opinions deviennent des atteintes à l'ordre public; c'est ce qu'on n'a point voulu faire en France. Dans une discussion ouverte devant l'Europe, les ministres du Roi se sont même opposés à ce que la législation prît sous sa protection la religion de l'État; devant une cour supérieure, présidée par le chef de la justice, on a pu dire que la loi étoit athée, et qu'elle devoit l'être; des journaux, long-temps protégés par l'autorité pour attaquer toutes les réputations honorables, se sont attachés surtout à tourner en dérision les écrivains religieux, à jeter du mépris sur les principes qu'ils professent; des caricatures, exposées au coin de toutes les rues, excitent le peuple à se moquer des cérémonies religieuses: le jury reste nécessairement foible de toutes les garanties qui manquent à la société, de toutes les fausses doctrines qui la minent, et des inconséquences trop long-temps prolongées des agens du pouvoir.

La preuve que le jury n'est impuissant que parce qu'il représente une société en dissolution, se trouve dans les incertitudes qu'on peut aisément

apercevoir dans toutes les situations sociales, dans la discussion de tous les intérêts généraux. On a fait l'ordonnance du 5 septembre et la loi des élections contre les royalistes; on sent aujourd'hui la nécessité de refaire une loi d'élection pour ressusciter les royalistes. Après les avoir tués, les rendra-t-on à la vie? Ce n'est point là ce qui occupe. On n'a qu'une pensée ou plutôt qu'un sentiment, c'est la frayeur qu'ils ne ressuscitent trop. On les voudroit moitié morts et moitié vivans; et, dans cette indécision des hommes d'Etat, la société tombe en langueur.

On tremble que ceux qui défendent la Charte donnée par le Roi ne soient disposés à la sacrifier; on tremble que ceux qui l'ont sacrifiée au 20 mars ne soient disposés à la défendre. On voudroit des colléges électoraux forts contre les partis, foibles contre les ministres; des hommes d'une probité à toute épreuve dans leurs amitiés, d'une flexibilité journalière dans leurs principes, toujours francs avec ceux qui les trompent, et remplis de finesses avec ceux qui ne leur cachent rien. On repousse le dogme de la souveraineté du peuple, et on se fait gloire de marcher à la suite de la multitude; on voudroit pouvoir ne pas compter les voix dans les Chambres, et on n'est occupé qu'à les compter au dehors. On remet à faire le bien quand on aura toute liberté pour faire le mal; on veut le renouvellement intégral qui mettroit à la fois en mouvement tous les colléges électoraux, et on a peur de convoquer isolément quatre colléges électoraux; et on n'ose revenir sur le mal fait, dans la crainte de paroître prendre l'engagement de faire le bien. On se moque des doctrines, et on commence toutes les discussions par établir des doctrines; on parle, on promet, on se dédit, on revient sur ses pas à mesure qu'on avance. On ne seroit pas plus embarrassé quand on auroit à condamner ou

absoudre la société; et le conseil des ministres est aussi incertain en affaires d'Etat que les bancs du jury en affaires d'opinion.

Cette foiblesse générale, qui seroit dangereuse dans tous les temps, est mortelle après une révolution qui a produit autant de partis qu'elle a présenté d'intérêts différens. Qu'on ne s'y trompe pas; il n'y a qu'un temps pour la faction, et les hommes s'en lassent plus vite qu'on ne le croit. Semblables aux conquérans obligés de faire la guerre bien long-temps après qu'ils en sont dégoûtés, ceux qui ont été entraînés dans des partis y restent par nécessité, tant qu'un gouvernement fort ne leur offre pas un asile qui les mette à l'abri du ressentiment des anciens compagnons qu'ils abandonneroient. On s'est étonné de voir les fauteurs de la révolution parmi les courtisans de Buonaparte; on s'étonne de voir les courtisans de Buonaparte parmi les apôtres de la liberté; si on savoit plus de choses en France qu'on n'en sait généralement, on s'étonneroit beaucoup moins. Peu d'hommes se reconnoissent assez forts pour marcher seuls; ils font des partis, des coteries, des affiliations pour n'être pas isolés; et, quand ils ont marqué dans des événemens qui ne sont plus, la peur de ce qui est, et plus encore de ce qui peut advenir, les réunit beaucoup plus que l'esprit de faction. Un gouvernement ferme les auroit fait trembler vingt-quatre heures, et les auroit rassurés pour la vie. Ce n'est pas sans probabilité qu'on a dit que tel homme public qui, après quinze jours de silence, a cru devoir donner l'explication d'un discours qu'il avoit prononcé, n'auroit pas donné cette explication si la marche du ministère n'étoit pas devenue de plus en plus incertaine pendant cette époque.

Dans une société qui marcheroit selon les principes de la royauté légitime, M. de Caulaincourt n'auroit pas publié la lettre qui vient d'être insérée

dans les feuilles libérales; en dénonçant cette lettre aux tribunaux, on agit par esprit de convenance plus peut-être que par l'espoir de la faire condamner; et le scandale de la lettre s'augmentera de tout ce qui sera débité pour en démontrer l'innocence. Qu'on ne se fasse pas illusion; le doute qu'on laisse planer sur les grands principes de l'ordre social, multiplie les attaques qu'on porte à la société, et plus les attaques se multiplient, plus il devient impossible de les punir légalement. Un sentiment intérieur avertit chaque juré que le mal n'est pas seulement dans les actes qu'on soumet à son jugement, et qu'il vient de plus haut. Cette conviction qui atteint les plus ignorans comme les plus éclairés, fait reculer les consciences; et celui qui peut se dire : « Si je condamne celui-ci, combien n'en faudra-t-il pas condamner? » ne condamne personne.

Lorsque les doctrinaires remarquoient avec une joie féroce qu'il n'y avoit plus en France que le pouvoir et des individus, ils ne se doutoient pas qu'ils en seroient bientôt eux-mêmes si effrayés, qu'ils se jetteroient du côté gauche pour trouver du moins la force d'un parti. Ils proclamoient, sans s'en douter, qu'il n'y avoit plus de société en France; c'est ce que l'expérience de chaque jour confirmera davantage, jusqu'à ce qu'on sorte des fausses théories de la révolution, de l'éblouissement causé par l'usurpation, et qu'on en revienne à l'expérience. Où la société se dissout, il n'y a pas de pouvoir. Comme dans l'histoire du Bas-Empire, on peut rencontrer quelques hommes qui apparoissent, à des époques indéterminées, pour porter à la société une force qui leur est propre; mais cette force, qui n'étoit qu'en eux, s'éteint avec eux; et la dissolution se reproduit jusqu'à ce que la société succombe. Ce n'est pas ainsi que les nations chrétiennes ont conçu le pouvoir.

La mode aujourd'hui est de ne voir de danger que dans la loi des élections; et la loi nouvelle qu'on veut substituer à celle qui est ancienne, n'est difficile à faire que parce qu'elle s'adresse à une société qui expire. Si la société étoit vivante, si elle avoit une force de conservation qui lui fût propre, nous ririons des théories qui nous font trembler; et on rangeroit parmi les rêveurs les grands faiseurs de lois sur lesquels notre foiblesse nous oblige de fonder nos espérances. On croit sincèrement que c'est avec la loi des élections, et non avec des passions et de l'ignorance que nous sommes tombés dans l'état déplorable qui laisse la société sans justice et sans foi. Que cela n'est-il! Il suffiroit de brocher une loi contraire. Qu'on ne fasse que cela, et, au premier essai, on se demandera ce qu'on avoit voulu faire.

La royauté légitime, après vingt-cinq ans d'absence pendant lesquels rien n'étoit resté vrai sur rien, devoit chercher sa force dans les doctrines bien plus que dans la centralisation des intérêts matériels. Tous les partis qui se sont succédé depuis 1789, ne sembleroient pas réunis aujourd'hui en un seul parti pour attaquer bien plus que pour se défendre; et des hommes dont on est embarrassé maintenant, pas un seul n'auroit hésité à se ranger du côté du pouvoir, si le pouvoir lui-même n'avoit pas hésité dans sa marche. A tous les partis révolutionnaires réunis, que le ministère oppose enfin les royalistes de toutes les époques; qu'il rallie autour du Roi quiconque veut la légitimité et les libertés publiques; qu'il donne satisfaction aux intérêts de localité; qu'il mette la législation en rapport avec les principes du gouvernement monarchique, l'inquiétude réelle qui nous agite cessera, l'anarchie disparoîtra; et le nouveau système électoral qu'on s'obstine à nous présenter comme une régénération, ne

sera alors considéré que comme un moyen de conserver le bien qui sera fait. S'il faut qu'il le crée, il sera impuissant.

Quand la France aura des doctrines, et que le gouvernement marchera selon les principes de son existence, on ne demandera pas si le jury est une institution qui nous convienne : car ce seroit demander si la société est plus intéressée à sa conservation que le Tribunal de police correctionnelle.

FIÉVÉE.

De la Religion considérée dans la Société.

Qnand on considère de loin et superficiellement la société, on est disposé à croire que tout s'y meut de soi-même, et par ses propres forces, comme dans un corps naturellement organisé. C'est l'erreur des ignorans.

Celle des savans est de croire que la société n'est qu'une combinaison artificielle de conventions et d'intérets; ressorts dont il est facile d'apprécier l'action, et qu'on peut au besoin déplacer pour leur rendre ensuite leur première forme, ou les arranger dans un nouveau système ; quelques uns même croient avoir poussé assez loin cette théorie pour en composer un type idéal d'ordre social propre à servir de modèle à tous les peuples du monde. Jusqu'à présent, il est vrai, ils n'ont guère fait que renverser : mais c'est apparemment un préliminaire indispensable pour quiconque prétend édifier.

En les voyant cependant au milieu de toutes nos ruines s'agiter en vain pour en composer une société heureuse et paisible (1), il est naturel de

(1) A l'époque où le gouvernement impérial faisoit commencer à Paris une multitude de monumens, dont le goût a réprouvé une grande partie, on disoit que la capitale avoit

penser que dans cette machine qu'ils ont démolie, existoit quelque ressort qu'ils n'ont pas aperçu, quelque principe d'ordre qu'ils ont dédaigné, et sans lequel les autres élémens, dans quelque forme qu'on les dispose, ne peuvent jamais recouvrer ni l'action ni la vie.

Mais les théoristes s'offensent d'une telle supposition; et si quelques hommes religieux leur disent que la religion est le principe de la vie sociale, ils répondent avec le dédain d'une conviction contraire, que la religion, consolatrice obligeante de l'individu qui a le bonheur d'y croire, humble amie de la société qui l'accueille, ne doit pas même être considérée comme un élément de la législation.

Je me propose d'examiner cette opinion.

Que l'homme soit né pour vivre avec ses semblables, c'est ce que ses besoins physiques, ses penchans, son organisation démontrent si bien, qu'il seroit insensé de mettre ce point en question. Forcé de vivre en société, il n'est pas le maître non plus d'en choisir les conditions : il les trouve toutes écrites dans ces idées du juste et de l'injuste, dans ces notions du bien et du mal, que Dieu a placées dans son intelligence, et sans lesquelles il ne peut exister entre les hommes aucune relation de quelque durée.

On a beaucoup disserté sur l'origine, sur l'étendue et la vérité de ces notions : on les a fait dériver des principes métaphysiques de l'ordre, des rapports de l'homme avec l'univers, des intérêts généraux de l'espèce humaine; questions oiseuses au fond, car la difficulté n'est pas, comme

---

l'air d'une ville prise d'assaut par des architectes. La France, envahie depuis trente ans par des constitutionnalistes, ressemble assez au Paris de cette époque.

> .....*Pendent opera interrupta, minæque*
> *Murorum ingentes*......

le croit J. J. Rousseau, de savoir s'il y a une morale démontrée, mais bien de savoir si ces idées morales qui se retrouvent à peu près les mêmes chez tous les peuples, se présentent naturellement à l'homme comme lui imposant le devoir de s'y conformer.

Cette idée de devoir, que l'habitude nous a rendue familière, est pourtant une de celles dont il est le plus difficile de tracer l'origine. Elle ne sort pas essentiellement de la distinction même du bien et du mal; car l'homme, déchu de sa première innocence, a beau en avoir une perception complète, il n'y voit point une autorité qui le contraigne à en faire la règle de sa conduite. Il trouve, au contraire, dans le fond de son cœur, un sentiment si vif de son libre arbitre; il se sent tellement le maître de s'écarter du bien qu'il approuve pour faire le mal qu'il condamne, que souvent il se détermine pour celui-ci, par la seule satisfaction qu'il éprouve à n'agir que suivant sa volonté. Or, s'il ne veut pas faire céder à sa persuasion intime ce sens de liberté dont il est si jaloux, il répugne bien plus encore à le soumettre à la volonté d'un ou de plusieurs de ses semblables.

Quel motif l'y porteroit, quelle autorité se présenteroit pour l'y contraindre? On s'est donné de grands soins pour découvrir cette autorité naturelle. Le vulgaire trouve tout simple qu'elle émane de la force; la philosophie, qui s'effraie de cette solution, croit y échapper en donnant l'empire à la raison. Mais comme chacun prétend s'en rapporter à la sienne, il a fallu, selon elle, que la raison, c'est-à dire la volonté du plus grand nombre, fît la loi à celle du plus petit. Or, celui-ci pouvant toujours s'y refuser, il reste à trouver une puissance qui l'oblige à y déférer. Cela paroît facile : la supériorité de force, dit-on, est le résultat vraisemblable de la majorité du nombre. A défaut de persuader, elle peut contraindre, et

cette considération suffit pour qu'elle ait droit de commander. Rien de moins vrai : car on convient que force ne fait pas droit ; et l'on ne comprend pas comment une hypothèse devroit avoir plus d'effet que la réalité. Cette supposition, loin de justifier l'influence de la majorité, montre qu'elle n'est au fond que la loi du plus fort, dépouillée du seul caractère qui fasse respecter celle-ci, c'est-à-dire de l'avantage d'être un fait.

Veut-on que la raison ait dû généralement engager le petit nombre à déférer à l'opinion du plus grand? Alors il faut admettre qu'il aura fait librement cette convention, et nous ignorerons encore comment elle pourra l'engager, s'il n'avoit antérieurement, et le sentiment du devoir et la notion d'une autorité capable de l'obliger à tenir une parole donnée. Ce n'est pas le pouvoir social remis au plus grand nombre qui aura fondé l'obligation morale, puisque cette obligation, et l'autorité dont elle émane ont dû servir de base à la société, et par conséquent au pouvoir.

Chercher le principe du devoir dans des conventions qui n'ont de garantie que dans le sentiment du devoir ; chercher l'autorité morale dans la société, qui ne peut exister elle-même que sur la base de cette autorité, c'est imiter ces physiciens ignorans qui veulent placer dans une même machine et l'action et son principe ; c'est chercher le mouvement perpétuel.

Il faut donc trouver ailleurs, et en dehors de nous, cette autorité qui puisse commander à notre volonté, rendre pour nous obligatoires les notions du bien et du mal, et apprendre à l'homme pourquoi il doit obéir à l'homme dans l'état de société.

La religion seule a pu lui fournir ces élémens de son existence. C'est elle qui, lui révélant le mystère de sa nature, lui apprit à quelles conditions

il lui avoit été donné de pouvoir mériter; comment, à cette fin, il avoit dû conserver la faculté de connoître le bien, et de ne le pas faire, de voir le mal, et de ne le pas éviter : pour que nul doute à cet égard ne pût égarer son jugement, il reçut, en forme de commandement, ces mêmes distinctions du bien et du mal, que sa raison ne lui présentoit que comme des notions spéculatives; elles durent alors tirer leur force, non de leur convenance ou de leur utilité, mais du pouvoir qui les imposoit comme des ordres. Dieu dit à l'homme : « Tu ne voleras point, tu ne mentiras point, tu ne tueras point, etc., car je suis le Seigneur. » La menace de peines infinies, la promesse de récompenses éternelles furent la sanction de ces lois divines.

L'homme alors connut le devoir : instruit du mérite et du danger de sa liberté, il conçut le prix de l'autorité qui en régloit l'usage; il sut dans quels rapports ses hautes destinées le plaçoient à l'égard de ses semblables. Il comprit comment une promesse qu'il leur faisoit, se trouvoit sous la garantie de ce pouvoir qui lui avoit défendu de mentir; le serment commanda la confiance, et la société fut fondée.

On a demandé souvent quelle différence il y avoit entre un serment et une simple promesse. L'un et l'autre, sans doute, obligent au même degré, mais ils ne persuadent pas de la même manière : le serment, pour celui qui le prête, comme pour celui qui le reçoit, est un acte purement religieux. Tous deux y font une profession de foi qui sert de base à leur confiance réciproque. L'un, en s'engageant devant Dieu, déclare qu'il croit à l'existence, au pouvoir et à l'autorité de ce redoutable garant: l'autre, en acceptant ce motif de sécurité, prouve qu'il en reconnoît toute la puissance; ce sont deux serviteurs qui contractent

en présence et sous la garantie du même maître. Si donc la solennité du serment a toujours été regardée comme nécessaire dans les conventions fondamentales de la société, c'est qu'on a de tout temps reconnu la nécessité de faire produire à ces grands contrats la plus entière confiance, et qu'on l'a trouvée dans la seule source qui la pût inspirer. Nos Rois, à leur sacre, en jurant de maintenir les lois du pays; leurs guerriers, en jurant de défendre le prince et la patrie; les magistrats, en promettant de rendre bonne justice, se déclaroient chrétiens; et c'en étoit assez pour que, dans une nation toute chrétienne, personne ne dût les croire capables de manquer à leurs promesses. L'importance qu'un peuple attache au serment, la foi qu'il y ajoute, peuvent donc faire juger de ses dispositions religieuses; et il ne faut pas s'étonner si, lorsqu'elles s'affoiblissent, le serment religieux disparoît des actes publics pour faire place à de simples promesses auxquelles, par habitude, on en conserve le nom, mais dont la formule évite avec soin de faire aucune mention de la Divinité. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner quel est sur ce point l'état de notre législation et de nos mœurs, et de les comparer avec les usages des autres peuples de l'Europe. Mais je ne peux m'empêcher d'envier aux Anglais cette belle métaphore, par laquelle ils ont donné le nom d'évidence à une disposition faite sous la foi du serment. Il y a, dans cette seule expression, plus d'idées sociales que dans toute la déclaration des droits de l'homme.

Les lois humaines, ne pouvant obliger l'homme qu'en vertu des devoirs moraux que Dieu lui a imposés, ne peuvent jamais lui rien ordonner qui soit contraire à ces mêmes devoirs; mais comme ceux-ci sont beaucoup plus étendus, et qu'ils règlent les pensées aussi bien que les actions, ils con-

tribuent bien plus essentiellement à l'ordre social. La société, qui ne connoît que les actes, n'a d'autorité sur ses membres que ce qu'il en faut à sa propre conservation. Cependant les fautes qu'elle ne peut punir, celles même qu'elle ne peut voir, lui portent souvent plus de préjudice que les crimes les plus notoires. Elle a donc, pour se conserver, toujours besoin de ces obligations morales qui suivent l'homme jusque dans le secret de son cœur, et de cette autorité suprême aux droits comme à la vigilance de laquelle rien ne peut échapper.

Les anciens peuples qui avoient de la religion les notions les plus grossières, avoient pourtant senti ce besoin d'un lien moral, plus puissant et plus étendu que la législation humaine; et c'est dans ce sens qu'ils appeloient constamment les mœurs au secours de la loi civile; comprenant, dans cette expression de mœurs, non pas seulement de simples habitudes, mais la crainte des dieux, et l'observation de toutes les obligations morales qu'une opinion universelle considéroit comme placée sous la sauve-garde de la puissance céleste (1).

On a répété, d'après eux, que les mœurs étoient pour la législation un auxiliaire indispensable; mais on a perdu de vue le principe qui leur donne ce caractère, c'est-à-dire l'autorité religieuse qui, seule, oblige l'homme dans tous les points que la loi ne peut atteindre. Méconnoître cette autorité qui commande aux mœurs, et compter sur leur aide, est une erreur trop commune. Si la distinction du bien et du mal, si la simple notion du juste et de l'injuste avoient par elles-mêmes une puissance propre à dominer la volonté, il ne seroit besoin d'autorité ni de lois, et la morale suffiroit à tout; mais la dépouiller de l'élément religieux

(1) *Cicero de Officiis*, liv. III, pag. 27.

dont elle reçoit toute sa force, et prétendre en tirer du secours, c'est lui enlever son mérite réel pour lui en supposer un imaginaire. Ou la morale n'est rien, et elle ne peut prêter aucun appui ; ou elle est la religion, et elle sert malgré eux les gouvernemens qui la méconnoissent.

Cette autorité, qui assure à la puissance sociale et l'obéissance et le concours de chacun des sujets, n'est pas moins nécessaire pour garantir à ceux-ci les avantages qu'ils attendent de la société. Tous ces biens, en effet, résultent de ces mêmes relations morales, d'où sortent leurs obligations. Chacun des droits que la société doit respecter dans l'individu, est lié avec quelqu'un de ses devoirs envers elle ; et tous ne sont assurés qu'autant que la force sociale se reconnoît comme obligée à suivre, dans ses dispositions, les principes qui servent de règle aux membres de la société. C'est là ce qu'on peut appeler les mœurs du pouvoir, aussi nécessaires au maintien des droits des sujets, que les mœurs de ceux-ci le sont à la conservation de l'autorité publique. Ce fut cette considération, sans doute, qui détermina l'auguste auteur de la Charte à y placer cet article important : « La religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. »

Ces mots, a-t-on prétendu, disent tout, ou ils ne disent rien. Ils disent tout, en effet, tout ce qu'il importoit à un peuple chrétien d'entendre de la bouche de son chef. Ils déclarent que l'Etat, que la puissance sociale de la France, soit qu'elle ordonne, soit qu'elle contracte, se reconnoît comme obligée à se conformer aux principes moraux qui ont pour base la religion catholique. D'une telle déclaration résultent et la seule garantie que puisse avoir la société contre ses chefs, et le meilleur motif de confiance qu'elle ait à offrir

à l'étranger, dans les conventions qu'il peut avoir à faire avec elle.

Plus on pourra croire à cette déclaration, plus il sera reconnu qu'on peut l'invoquer au besoin contre le pouvoir lui-même, soit dans ses tribunaux, soit dans ses conseils ou dans sa propre cour, plus elle donnera de prix à ces garanties, et par conséquent de sécurité à la société. Il est donc de premier intérêt, et pour l'autorité, et pour les sujets, et pour la masse de la nation, que jamais il ne s'élève à cet égard aucune incertitude, et pour cela, que jamais le pouvoir ne laisse ni altérer la morale ni décrier le dogme qui en est la source; que jamais, surtout, il ne prétende régler lui-même, ou modifier, ou dominer ce système religieux, auquel il lui importe si fort qu'on le croie soumis. L'Etat, dans l'église, a pour appui la doctrine même dans laquelle le peuple trouve le sien. L'église, dans l'Etat, ne peut offrir de secours que celui que l'Etat lui prête. C'est ce qu'en architecture on appelleroit un porte-à-faux (1).

Plus d'ailleurs, par la constitution spéciale d'une société, le pouvoir public a de consistance et de

(1) Il est curieux, à ce sujet, de voir, dans des pensées attribuées au prisonnier de Sainte-Hélène, le passage suivant : *J'aurois peut-être dû imiter Henri VIII, en me faisant seul pontife et chef de la religion de mon Empire ; tôt ou tard les souverains en viendront là.* Je ne sais si les souverains seront assez imprudens pour en venir là, ou les peuples assez aveugles pour les y aider : mais, en voyant Napoléon regretter que cette arme ait manqué à son pouvoir ; en considérant que Henri VIII fut un abominable tyran ; en me rappelant, d'ailleurs, que la révolution qui nous donna d'abord la constitution civile du clergé, et finit par supprimer la religion qu'elle ne pouvoit dominer, a exercé le plus affreux despotisme dont nous ayons le souvenir, j'admire les gens qui, dans l'intérêt de la liberté, parlent de nous faire une religion nationale, c'est-à-dire, de remettre à la discrétion du pouvoir social le seul frein dont nos institutions civiles ne l'aient pas encore affranchi. On a peur de quelques prêtres, et c'est pour échapper à leur influence qu'on prépare les voies à la tyrannie.

moyens pour faire prévaloir sa volonté, et plus il a d'intérêt à ce qu'on le voie placé sous l'influence d'une législation supérieure.

Les gouvernemens dont la forme admet, en un degré quelconque, une partie de la nation à prendre part aux déterminations publiques, sont donc ceux où il importe le plus que l'Etat soit lié par une morale religieuse qui rassure les peuples contre les entraînemens d'une autorité combinée tout exprès pour n'éprouver, dans son action, aucune autre résistance.

Les gouvernemens de ce genre ayant pour base principale cette vertu idéale de la majorité, qui n'est qu'une nuance de la loi du plus fort, on y est naturellement disposé à tout ramener à cette force présumée; l'on admet en principe que la législature peut tout, excepté de faire des miracles. Il seroit possible qu'en un pays ainsi constitué on poussât ces idées jusqu'à douter que la puissance sociale fût soumise à aucune règle; on y parleroit peut-être avec grand éloge d'une morale publique; mais on auroit soin de la distinguer de la morale religieuse, d'où il résulteroit que la première n'ayant aucun caractère de devoir, n'obligeroit ni l'Etat ni les particuliers, et que la seconde ne lieroit que ceux à qui il plairoit de se soumettre à une religion. Dans une telle société, l'autorité n'attendant rien des mœurs qui ne seroient que des usages, seroit obligée de poser elle-même toutes les conditions du juste et de l'injuste. Les sujets, de leur côté, ne comptant que sur la justice écrite de l'autorité, ne la trouvant obligée envers eux que par des lois qu'elle auroit toujours le droit de changer, n'auroient, en cas d'abus de la loi du plus fort, d'autre ressource que de recourir eux-mêmes à ce principe fondamental de leur gouvernement. C'est sans doute en pensant à quelque peuple placé sous une législation athée, qu'on a

dit que l'insurrection étoit le plus saint des devoirs.

Après avoir vu qu'il n'appartient qu'à la religion de régler les rapports de la force sociale avec les membres de la société, on trouve qu'elle intervient encore plus nécessairement dans les relations qu'ont entre eux les individus : car c'est particulièrement dans ce nombre infini d'intérêts, de liaisons et de frottemens journaliers dont se compose la société, que la loi ne peut jamais assez pénétrer. Elle peut punir les crimes; mais commandera-t-elle les procédés? ordonnera-t-elle au père d'être affectueux, à l'enfant d'être tendre, au riche d'être généreux, au pauvre d'être résigné? La religion est partout où le gendarme ne sauroit arriver. Partout elle aide la société à se défendre de cette loi du plus fort qui tend sans cesse à la détruire. Elle rend vénérable tout ce qui est foible et utile; par elle, les lois sont tenues pour saintes, les Rois sont sacrés, les drapeaux sont bénis, le père de famille est honoré, l'épouse est la compagne inséparable de celui dont elle a reçu la foi : pour assurer au serviteur le repos d'un jour, elle défend à son maître, comme à lui, de faire ce jour là aucun travail; véritable mère, ceux de ses enfans qui souffrent sont ceux dont elle est le plus occupée : suivant la philosophie, la bienfaisance est une vertu; suivant la religion, la charité est un devoir. Il n'y a pas un des liens sociaux qu'elle ne tende à resserrer; pas une relation de l'homme avec ses semblables, pour laquelle elle n'ait une règle; car elle ne lui commande en résultat qu'une chose, qui est d'aimer et de servir son prochain pour l'amour de Dieu.

La religion, qui met les obligations sociales de chaque individu sous la garantie d'un immense intérêt, est donc le premier et le plus essentiel des organes de la société; elle est son principe et sa vie; elle est, elle-même, toute la société.

Or, si, dans tout pays, on a regardé comme un devoir spécialement imposé aux classes les plus élevées de soutenir les institutions de leur patrie; si, dans les contrées où la population se partage en hommes libres et en esclaves, les premiers ont été considérés comme particulièrement obligés à défendre les lois, à conserver les mœurs et les principes, sans lesquels il n'y a point de civilisation (1); si cette obligation a précisément fait créer l'expression de *libéral*, pour s'appliquer aux actions généreuses, aux sentimens sociaux, aux professions qui exigent un grand dévouement, aux études qui tendent à élever l'âme en éclairant l'intelligence, qu'y a-t-il au monde de plus libéral que la religion? Quelle autre doctrine apprend aussi bien à protéger la foiblesse, et à braver la force? Quelle autre fournit et le modèle et la leçon d'aussi nobles sacrifices? Quelle autre, plaçant l'homme entre de si terribles craintes et de si hautes récompenses, l'attache aussi fortement à ses devoirs, et unit aussi bien le citoyen à l'Etat, et le pouvoir au sujet?

Si donc, en jetant les yeux sur l'état actuel de notre société, nous recherchions quelles personnes parmi nous, parlent ou agissent en hommes vraiment libéraux, trouverions-nous que ce titre appartînt à ceux qui, donnant tout à la puissance des lois humaines, dégagent l'homme de l'obligation morale, en vertu de laquelle il doit leur obéir? Les hommes libéraux sont-ils ceux qui, cherchant le principe de l'autorité dans la souveraineté du peuple, donnent pour unique base, à la société, la loi du plus fort, et, sans cesse, avertissant l'homme que sa force fait son droit, ne peuvent jamais lui

(1) Cicéron, voulant exprimer combien son exil avoit paru odieux aux gens de bien, dit: Quel étoit, à Rome, je ne dis pas seulement l'homme libre, mais l'esclave digne de la liberté, qui ne desirât pas mon retour?

montrer ce qui fait son devoir? Ceux-là sont-ils libéraux, que semble importuner la contrainte des liens sociaux, et qui s'étudient à les relâcher, sans s'inquiéter si les lois en seront plus respectées, le pouvoir mieux obéi, les libertés publiques plus assurées, et les devoirs domestiques mieux remplis?

Combien ne me paroissent pas plus dignes de ces beaux titres de citoyens et d'hommes libres, qu'on a, de nos jours, si fort détournés de leur signification, les gens qui, dans le naufrage de notre société, ont déploré les erreurs encore plus qu'ils n'ont blâmé les fautes; ceux qui, peut-être égarés eux-mêmes autrefois, par l'esprit de vertige qui entraînoit toute notre génération, ont appris du malheur à connoître la vérité; ceux qui ont senti la nécessité de renouer tous les liens qui n'attachent les hommes, entre eux, que parce qu'ils les lient en même temps à une puissance surhumaine? Ils n'ont pas, comme on l'a prétendu, affecté d'être religieux pour donner force à quelques institutions humaines; mais la ruine de toutes les institutions leur a enseigné que, nulle société ne pouvant exister sans religion, comme nul homme sans société, l'homme étoit un être essentiellement religieux, par cela seul, qu'intelligent et libre, il avoit besoin d'un guide pour ses pensées, et d'un frein pour sa liberté. L'orgueil des doctrines a fléchi sous les leçons de l'expérience, et la partie la plus instruite, la plus indépendante, la plus civilisée, de la population, ramenée aux croyances qui ont fondé la civilisation européenne, s'est généreusement replacée sous cette heureuse et libérale discipline, qui, pour première leçon, ordonne d'aimer Dieu par-dessus tout, et son prochain comme soi-même, qui seule, pouvant régler les mœurs, donne de la force aux lois, et au pouvoir de la consistance, qui veut qu'on pardonne aux injures, qu'on oublie les pertes, et que l'on fasse du bien à ceux-là même

dont on a eu à se plaindre. Cette disposition, qui est aujourd'hui celle de tous les bons esprits, est le plus sûr augure de notre véritable restauration. Malgré les insultes, en dépit des outrages et des sarcasmes, elle sauvera notre société, parce que, tôt ou tard, elle la ramènera sur les véritables bases de la morale et de l'autorité religieuse. On a si souvent comparé un Etat à un vaisseau, qu'il doit être permis de chercher dans des chances propres à celui-ci, quelque image de celles qui appartiennent au destin des empires.

Deux faits récens nous offrent, à cet égard, un rapprochement remarquable.

Le premier n'est que trop présent aux souvenirs et aux regrets de la France. Deux à trois cents hommes, victimes soit de la fureur des élémens, soit de l'impéritie des chefs, sont jetés sur un radeau qui, vraisemblablement avec de l'entente, de la subordination et de la patience, auroit pu suffire à les sauver. Mais le désespoir égare leurs pensées, et les pousse à se précipiter vers cette mort même qu'ils avoient à craindre. Détournons nos regards de l'affreux tableau de leurs misères ; qu'il nous apprenne, toutefois, ce que peuvent opérer, en présence d'un grand péril, la dissolution de tous les rapports sociaux, et ce terrible isolement de tous les individus, dont chacun, réduit à sa propre force, est obligé de l'employer contre tous. Rappelons-nous cette fureur brutale, qui portoit à se ruer les uns contre les autres, à s'égorger, à se dévorer mutuellement, des hommes d'honneur, des frères, des amis, des compagnons d'armes, qu'aucune haine n'agitoit, qu'aucune inimitié n'avoit divisés, et qu'un malheur commun auroit dû réunir dans les soins nécessaires pour y échapper. Horrible, et trop véritable image de l'état où peut tomber une société, qui, renonçant à toute obligation religieuse, auroit perdu tout

vrai sentiment de devoir, toute notion distincte du juste et de l'injuste, et en seroit arrivée à ne plus reconnoître d'autre autorité que la funeste loi du plus fort.

Vers le même temps, aux mers de l'Inde, une frégate touche sur un écueil inconnu, dont il est impossible de la dégager. Un bâtiment qui voguoit de conserve, se détache pour aller au loin chercher des secours. Cependant l'équipage, bien dirigé, vient à bout de porter sur un îlot voisin les vivres et les munitions qu'on a pu sauver du bâtiment naufragé. Mais tandis que matelots et soldats s'occupent de ces soins, des sauvages les observent : nombreux et féroces, ils sont prêts à les attaquer : on conçoit à peine la possibilité de leur résister. C'est dans cette crise que le capitaine, s'adressant à ses hommes rassemblés, leur rappelle qu'ils n'ont cessé d'appartenir ni à leur pays, ni à leur prince, ni au vaisseau qui leur avoit été confié; que leurs obligations, toujours subsistantes, tirent du danger même qui les environne, une force nouvelle; et que jamais parmi eux la discipline n'a dû être plus sévère, la subordination plus exacte, ni l'obéissance plus complète. Tous aussitôt renouvellent leur serment, tous s'y conforment. A force d'ordre, d'union et de courage, ils écartent leurs farouches ennemis, gagnent assez de temps pour recevoir les secours attendus, et reviennent en paix dans leur patrie, glorieux de lui montrer ses enfans, qu'ont sauvés, si loin d'elle, leur respect pour ses lois et leur déférence pour les dépositaires de son autorité.

La discipline est aux guerriers, aux gens de mer, à tous les hommes qui ont à faire ensemble usage de leurs forces, ce que sont les lois aux grandes associations, toujours aux prises elles-mêmes avec les élémens anti-sociaux. Mais, de même que la simple obéissance ne fait pas le soldat, et

toutes les chances de l'avenir, et ayant été amené à examiner ce projet, que l'on insinuoit dès lors dans quelques cabinets, de faire transiger la monarchie légitime avec la révolution, annonça le 20 mars, comme s'il l'avoit vu de ses yeux.

Mais si M. Burke a vu toutes les conséquences de la révolution dans le principe qui l'a produite,

---

» nement sera réduit presque à rien, *et retombera inévitable-* » *ment dans son ancienne confusion*......

» On est parvenu, j'ignore par quel moyen, à faire considérer par quelques ministres les deux frères du clément » Louis XVI, et tous les nobles qui sont restés fideles à leur » honneur et à leur devoir, comme des tyrans implacables. Ils » n'ont toutefois rien fait pour justifier cette odieuse accusa- » tion...... Il seroit très-lamentable que ces princes eussent » manifesté des dispositions tyranniques, *car nous n'avons* » *qu'eux pour gouverner la France*. Si, en faveur des assassins, » nous arrêtons le cours de la justice, nous laisserons pour » l'avenir l'innocent à la merci d'hommes féroces et impi- » toyables; *nous aurons beau présider aux arrangemens de la* » *constitution*, leurs dispositions sanguinaires n'en produiront » pas moins leurs effets naturels. Mais étant plus fondés à soup- » çonner les princes français d'un excès de bonté que d'un excès » de rigueur, je crois que nous ne pouvons pas mieux faire que » de les laisser, à cet égard, absolument les maîtres......

» Si l'on veut toutefois savoir quelle est, sur ce sujet, mon » opinion particulière, je déclare que je n'approuve point une » mesure générale, soit qu'elle aie pour but la rigueur ou l'in- » dulgence...... L'indulgence n'est point contraire à la justice; » elle en est même une partie essentielle, aussi nécessaire dans » les cas criminels, que l'équité l'est à la loi dans les affaires » civiles. Les jacobins sont seuls incapables de pardonner; on » n'en pourroit pas citer un seul exemple...... Mais il faut que » justice soit faite, il faut des exemples pour consolider la paix » et la sûreté publique. Ceux sur lesquels ils doivent tomber » sont très-remarquables. On ne les punira point pour avoir » offensé les lois civiles et politiques, ni pour s'être révoltés » contre l'Etat, mais pour avoir violé les lois de la nature...... » *Si on néglige cette mesure*, AVANT UN AN, *le gouvernement sera* » *de nouveau renversé*. » Si M. Burke avoit écrit vingt ans plus tard, il se seroit sans doute borné à demander, pour éviter une telle catastrophe, qu'on ne confiât pas aux hommes de la révolution la direction des forces de terre et de mer, les places les plus influentes dans le ministère, dans l'administration des provinces et dans l'armée.

Nous avons suivi la traduction imprimée à Paris, en 1799, dans les derniers temps du Directoire, pag. 233 et suiv.

les grands écrivains français, témoins de l'accomplissement de ses dernières prédictions, ont prouvé d'une autre manière les mêmes vérités, en montrant dans les conséquences le même principe. Depuis trois ans, ils prédisent à leur tour, et à coup sûr. Ils prédiront encore, et avec la même infaillibilité, tant que l'on verra le règne des mêmes doctrines, qui forment toute la théorie du *système ministériel*, et dont le dernier et unique résultat est d'encourager au crime, et d'enlever, s'il étoit possible, toute vertu du cœur des hommes. Nous avons été accablés de ces réflexions, en voyant dans les Mémoires de M. de Villeneuve sur l'émigration et sur l'expédition de Quiberon, comment ont été traités de fidèles serviteurs du Roi, qui ont montré tant de dévouement, couru de tels dangers, éprouvé de tels malheurs . . . .

M. de Villeneuve n'a encore publié que la première partie de son travail : on y voit des détails curieux sur les trois campagnes des émigrés en 92, 93 et 94, et surtout sur les causes de l'émigration. Cet officier, qui servoit dans le régiment de Vivarais, ainsi que deux de ses frères, passa avec eux, en 1791, dans les Pays-Bas autrichiens. Son père, ancien officier des gardes-du-corps, retiré dans le fond de sa province depuis le licenciement de la fidèle garde de nos Rois, partit peu après avec ses deux derniers fils et ses neveux, et il alla joindre les drapeaux de MONSIEUR, frère du Roi. C'est l'histoire de presque toutes les familles qui se sont dévouées, à cette époque, au service du gouvernement légitime. Ici, l'on ne peut se refuser à une réflexion. Ce vieil officier des gardes du corps suivit le noble mouvement de son cœur : mais si des infirmités l'eussent retenu sur ses foyers, sans aucun doute il auroit vu sa maison assaillie par quelque *libéral* qui en auroit convoité la *confiscation ;* il auroit été traîné en prison comme

suspect et père d'émigré, et de là à l'échafaud. Quant à l'émigration de ses trois fils aînés, les Mémoires de M. Louis de Villeneuve en prouveront la nécessité à ceux qui paroissent avoir oublié ces temps, et qui affectent de répéter, au sujet de l'émigration, les reproches et les sophismes qu'on lit dans le dernier ouvrage de la fille de M. Necker. Il faut entendre parler ici l'auteur lui-même :

« Le 28 juin 1791, notre lieutenant-colonel, » M. de Malière, convoqua chez lui tous les officiers, et leur communiqua l'ordre qu'il venoit » de recevoir, de leur faire prêter sur-le-champ » le nouveau serment dont la formule avoit été » décrétée dans la fameuse séance que tint l'*Assemblée nationale* dès qu'elle fut informée du » départ du Roi.... Qu'avions-nous à faire dans » une telle conjoncture? Falloit-il obéir à l'assemblée qui venoit de s'emparer de tous les » pouvoirs? falloit-il au contraire repousser avec » indignation ce prétendu décret par lequel on » exigeoit de nous une soumission qui nous eût » rendus traîtres envers l'autorité légitime, puisqu'on ne demandoit pas le serment au nom du » Roi, dont les termes de ce serment ne faisoient » même aucune mention? Nous n'hésitâmes point » sur l'alternative... Voilà donc le serment refusé; » ce n'étoit pas assez pour l'acquit de notre conscience; nous abandonnions de fait nos fonctions; car, ne voulant pas reconnoître l'autorité » usurpée par les députés, nous ne pouvions plus » rester à la tête d'un corps qui probablement » alloit être forcé de s'y soumettre : mais nous » devions continuer de servir la cause royale; » nous devions remplir nos engagemens sacrés » par tous les moyens qui dépendroient de nous... » Ce n'étoit plus autour du trône que nous pouvions défendre la royauté. Cette vérité une fois

» reconnue, je demande encore quel parti nous
» restoit à prendre? Il n'y en avoit qu'un seul,
» celui de l'*émigration*.

» Déjà nous savions que les frères et les neveux
» du Roi, ainsi que les trois princes de la maison
» de Condé, venoient de passer en pays étran-
» gers; nous avions appris que, réunis au-delà des
» frontières, ils appeloient à eux tous les roya-
» listes qui voudroient suivre leurs traces, se
» proposant de rentrer bientôt à la tête d'un parti
» qui, secondé par les armées de plusieurs puis-
» sances voisines, ne pouvoient manquer, suivant
» leurs vœux, de rétablir l'autorité légitime dans
» tous ses droits. Dès lors, il n'y avoit pas même
» à délibérer pour répondre à cet appel. Aussi,
» quatre heures après avoir refusé le serment à
» Rocroi, nous sortîmes de la ville; et, avant la
» nuit, nous étions hors de France. Deux jours
» après, nous faisions partie du rassemblement
» d'émigrés qui se formoit à Ath, dans le Hai-
» nault autrichien, sous les ordre de M. le comte
» (aujourd'hui M. le duc) de la Châtre. »

C'est donc par le plus respectable motif de conscience, c'est pour ne pas prêter un faux serment, c'est pour être fidèles à celui qu'ils avoient fait au Roi, que les officiers français ont abandonné leur famille, leur patrimoine, leur état, et que, pendant de longues années, ils se sont dévoués, dans les pays étrangers, au service le plus pénible, au milieu de toutes les privations, et sans avoir eu même la pensée de proférer aucune plainte, aucun regret sur les suites de leur noble conduite. Cette preuve à jamais mémorable qu'avoient eue notre Roi et nos princes de l'héroïque fidélité des militaires français, expliquera à la postérité comment Louis XVIII, lors même que l'usurpateur n'étoit qu'à deux marches de Paris, put espérer de ne pas quitter la capitale, et de repousser l'ennemi commun.

Sans doute un Roi français, un fils de saint Louis, un successeur du roi Jean, devoit croire aux sermens, à la loyauté des officiers français. Cette noble erreur de notre monarque étoit en quelque sorte inévitable. Pendant vingt-cinq ans, il n'avoit été entouré que de Français fidèles aux vieilles mœurs et à la religion de saint Louis.

Il y a une circonstance fort touchante dans la publication de ces Mémoires. M. de Villeneuve qui, après avoir perdu son patrimoine pendant la révolution, a été privé de ses dernières ressources, depuis la restauration, consacre le produit de son ouvrage au soulagement des familles indigentes de deux habitans d'Aurai qui l'aidèrent à s'évader des prisons d'où furent menés sous la mitraille les six cents officiers qui avoient capitulé à *Quiberon*.

Ces Mémoires sont écrits avec beaucoup de naturel, et la lecture en est singulièrement attachante, comme celle de tous les *Mémoires* bien faits. On s'instruit mieux dans ce genre d'écrits que dans une histoire générale, qui souvent n'offre, si l'on peut s'exprimer ainsi, que le corps des événemens, tandis que dans les *Mémoires* on en découvre l'esprit. Le président de Thou a composé un immense ouvrage sur nos guerres civiles du seizième siècle : il a écrit deux cents pages sur sa propre vie ; et c'est dans ce petit volume que l'on voit à fond les mœurs, l'esprit du temps, et la cause de tous les événemens.

C. C.

P. S. M. de Villeneuve publiera incessamment la seconde partie de ses *Mémoires*. On y trouvera les détails sur la catastrophe de *Quiberon* ; il nous annonce qu'il terminera son ouvrage en faisant connoître comment, sous l'administration de M. de Barente et le ministère de M. l'abbé Louis, il a été privé d'une place obscure que la perte de

sa fortune et de son état l'avoit forcé d'accepter. Cette partie des *Mémoires* de M. de Villeneuve pourra servir aussi un jour à l'histoire générale de l'*émigration*.

Paris, le 28 janvier 1820.

Depuis quelques jours, la physionomie de plusieurs journaux est remarquable; au ton de hauteur et d'assurance qu'ils ont pris, on seroit tenté de les croire certains de leur fait, si on ne savoit pas qu'ils connoissent très-bien leur position vis-à-vis d'un ministre à qui il n'est donné que de s'irriter contre les royalistes, mais qui, en revanche, s'effraie volontiers de l'arrogance des révolutionnaires. Menaçons le ministère, et nous obtiendrons de lui une concession nouvelle; et, de concession en concession, nous arriverons au but: telle est la tactique des jacobins. Elle leur réussit; elle est donc bonne; et elle est d'autant meilleure que, vis-à-vis des gens qui ne réfléchissent pas, ou qui ne connoissent pas l'état réel de la France, elle peut paroître une preuve de force, et qu'ainsi elle les aide merveilleusement à bouleverser de nouveau, à détruire, à briser la Charte, comme ils l'ont déjà fait au 20 mars, quittes à jurer encore qu'ils n'aiment qu'elle, qu'ils ne veulent qu'elle, si, par une nouvelle chance, ils étoient obligés de se soumettre. Les jacobins ont d'autant plus d'intérêt à mettre à profit l'empire que leur offre la foiblesse du ministère, que certainement, s'il y avoit un ministère franchement royaliste, leur pouvoir seroit peu de chose; et nous ne craignons pas d'affirmer que le jour où la France verroit à la tête des affaires des hommes comme il seroit facile d'en trouver beaucoup parmi les royalistes, les révolutionnaires se trouveroient réduits à leur véritable valeur en

quantité et en qualité. Avec des royalistes, les jacobins seroient obligés de renoncer à tromper et à faire peur. Otez-leur ces deux moyens, que leur restera-t-il? Il ne faut pas moins que toute l'incapacité ou la bonne volonté du ministère, pour avoir exhumé, dans les annales de 93, un pouvoir pour les hommes de cette époque. Si nous ne vivions pas dans un siècle où, à force d'être habitué à l'absurde, on ne le voit pas même là où il est, on ne concevroit pas que les protestations de certains personnages ne les exposassent pas à être couverts de la risée publique. Mais hélas! nous sommes si mal, que, dans cette France autrefois si vive, si gaie, on ne rit plus même du ridicule. Ne pourroit-on pas demander, par exemple, à tel qui jure sans cesse de son amour pour le Roi et pour la Charte: Avez-vous été fidèle au Roi, avez-vous défendu la Charte? Non vraiment, répondroit-il; j'ai proscrit le Roi, j'ai foulé aux pieds la Charte: pourquoi oser alors parler aujourd'hui comme si votre conscience étoit sans reproche? parce que la conscience est un mot féodal, nous ne connoissons pas cela; parce que, dans le siècle où nous vivons, impudence vaut mieux que vertu. Impudence procure places, faveurs, pouvoir et argent: vertu ne vaut qu'outrages, proscription et misère. Mais l'on se moquera de vous. Qui? les honnêtes gens! Laissez donc, ils sont si bêtes! Et puis d'ailleurs qu'importe? nous arriverons au but, nous révolutionnerons, et vos honnêtes gens ne riront pas plus alors qu'ils ne rioient en 1793; laissez-nous faire, nous avons un ministre comme il nous le faut: grâce à lui nous marchons; avec son système nous deviendrons encore les plus forts, tandis qu'à nous seuls nous ne pourrions rien; c'est notre accord avec lui qui a fait notre force: il a voulu s'aider de nous, nous nous sommes aidés de lui, et au moyen de cette agrégation amicale l'œuvre se con-

sommera. Mais comme la partie ne nous est pas encore assurée, il nous faut toujours jurer, en attendant, que nous aimons le Roi et la Charte : le croira qui voudra, peu importe ; nous marchons, et nous marchons bien. Ce petit dialogue, qu'on pourroit croire fait à plaisir, n'est pas cependant tout-à-fait dénué de fondement. Les personnages existent, et l'avenir se prépare.

Comme l'assassinat de Louis XVI est de tous les crimes de la révolution celui qui la rend la plus odieuse, c'est aussi dans l'intérêt de la révolution que l'on cherche à appeler la pitié sur les hommes du 21 janvier, et tel journal du parti vous disoit ces jours derniers : « Hélas! c'est avec joie que la » France a rouvert son sein à tous ceux que la » terreur de 1793 avoit exilés, et les hommes mo- » narchiques font éclater leurs fureurs, lorsque » les malheureux, frappés par la terreur de 1815, » viennent chercher un tombeau dans leur pays. » Il ne s'agit ici ni de fureur, ni de haine ; les royalistes ne haïssent ni ne poursuivent personne, et poursuivis eux-mêmes pendant longues années, dépouillés, emprisonnés, massacrés, jamais un cri de vengeance n'est sorti de leur bouche, et cependant il eût été excusable, peut-être : les royalistes ont tout perdu ; et faisant abnégation de tout sentiment personnel, ne voyant d'intérêt que l'intérêt de leur pays, jamais ils n'ont rien réclamé, et toutefois, cependant, l'amour de la propriété auroit pu être chez eux ce qu'il est chez les révolutionnaires ; et s'ils avoient tenu à ce qu'ils ont perdu, comme les révolutionnaires tiennent à ce qu'ils ont gagné, il est à présumer qu'ils ne se seroient pas imposé un généreux silence. Mais ce qu'ont voulu les royalistes de France, et, en leur nom, leurs organes, dans la chambre de 1815, c'est que notre patrie fût lavée d'un grand crime ; c'est ce qui fut demandé à la Chambre des Pairs

et au Roi, dans la loi d'amnistie. La chambre de 1815 ne pouvoit pas plus, à elle seule, que ne peut aujourd'hui la Chambre de 1819. Sans l'assentiment des Pairs, sans la sanction royale, le vœu de la majorité ne fût pas devenu une loi, les régicides n'eussent pas été bannis ; et, indifférens à la question des personnes, car ils ne s'occupoient que du but moral de la loi, les royalistes n'auroient eu qu'un regret, celui de voir la France déclarer ainsi, en apparence, la *nationalité* du régicide, quand, de fait, elle en avoit horreur. Aujourd'hui qu'une loi a été rendue, que le vœu de la France a été réprimé, peu importeroit encore aux royalistes que les coupables, atteints par elle, revinssent sur la terre natale, mais ce qui leur importe, c'est qu'une loi qui existe ne soit point violée, qu'un ministre ne se mette pas au-dessus de la loi, parce que, dès ce moment, il n'y a plus de gouvernement, et qu'il n'y a qu'arbitraire ministériel ; que la violation, faite aujourd'hui dans un intérêt, peut demain se renouveler dans un autre intérêt, et que tout homme vraiment attaché à notre forme de gouvernement, et à la liberté qu'il nous a départie, ne peut jamais vouloir que l'entière exécution des lois, et doit sincèrement s'affliger de toute violation ; car une violation quelconque détruit nos garanties, en même temps qu'elle menace la stabilité de la couronne. Voilà ce qui nous a forcés à rappeler ce qu'a fait M. de Cazes, relativement aux régicides ; après cela, nous l'avouons, le dernier outrage que la vertu pût éprouver est, à ce qu'il nous semble, d'être mise en parallèle avec tout ce que le crime offre de plus épouvantable. Les victimes de la terreur de 1793, comparées avec les régicides bannis en 1815!..... Eh! que penser, grand Dieu! d'une opinion qui, pour se soutenir, s'appuie sur des êtres qui ont trahi devoirs, honneur, conscience.

et qui ont couvert leur pays de prisons, d'échafauds et de sang! Que nous réservent-ils donc, ces hommes, avec leurs coryphées? Que nous veulent-ils avec leurs bourreaux? Quels sont les hommes exilés en 1793? La famille régnante, le Roi actuel, et les Français fidèles qui, réunis autour d'eux, d'après leur volonté, d'après leurs ordres, avoient abandonné et famille et fortune, pour les aider à délivrer un Roi dans les fers, et à sauver la France du joug le plus atroce et le plus humiliant? Quels sont ces malheureux, frappés en 1815? Des hommes couverts de toute espèce de crimes; des hommes qui, après avoir tué leur Roi, ont encore tué de toutes parts; pour qui rien n'a été sacré, qui n'ont respecté ni la vieillesse, ni l'enfance, ni le sexe, ni la pauvreté; qui ont fini, après avoir égorgé partout, par s'entr'égorger eux-mêmes, et qui, lorsque les crimes leur ont manqué, n'ont manqué à aucune bassesse, à aucune lâcheté; qui, après vingt-ans de calamités sans nombre, accumulées par eux sur leur malheureux pays, inaccessibles aux remords, comme ils l'avoient été jadis à la pitié, ont de nouveau proscrit leur Roi, sa famille, et appelé sur la France, toutes les furies de leurs vieux forfaits. Voilà ces infortunés, ces victimes, à qui, toutefois, on avoit laissé tous leurs biens, leur vie, et qui jamais ne laissèrent ni fortune, ni existence, aux malheureux qu'ils entassoient sur le fatal tombereau, ou qu'ils faisoient mitrailler ou noyer par milliers.

Si des journaux jacobins nous passons aux journaux ministériels, nous trouvons le journal des Pères de la Doctrine, fort de sa suffisance, et d'un grand contentement de lui-même, ne voyant d'union nulle part, n'en trouvant ni parmi les révolutionnaires, ni parmi les royalistes, et fier de son obscurité, se croyant un pouvoir sur l'opinion, parce qu'aucune opinion ne le comprend.

d'un côté il prête aux royalistes les sentimens les plus dissemblables, les espérances les plus contradictoires; de l'autre il fait une part à peu près égale aux prétendus libéraux; ensuite, se plaçant dans une région élevée, il commente, régente à plaisir, avertit quelquefois le ministère avec bienveillance, et se complaisant en lui-même, il finit toujours par faire entendre que ce n'est que par lui et avec lui qu'on peut bien voir et surtout gouverner. Quoi qu'on en dise, il y a du comique dans *le Courrier*.

Quant aux journaux royalistes, ils soutiennent leurs principes: forts de l'expérience et de la vérité dont ils défendent les doctrines, ils voient le mal qui empire chaque jour; ils ne cessent d'en avertir. Jusques à quand les yeux seront-ils fermés? Les choses ne marchent-elles pas assez pour éclairer les plus aveugles? Que l'on fasse pour un moment abstraction de la force réelle de l'opinion monarchique, et que l'on compare la foiblesse du ministère à l'assurance des ennemis de la royauté; qu'on rapproche l'audace des révolutionnaires, de l'empressement avec lequel on rappelle à la France l'homme de Sainte-Hélène; qu'on lise ce qui s'écrit, qu'on voie ce qui se fait, et l'on est tenté de se demander si on est à la veille d'une nouvelle catastrophe.

Les principes de la souveraineté du peuple sont hardiment soutenus dans les journaux jacobins; et, dans le même moment, on nous présente avec soin les qualités de l'homme qui se déclara l'élu du peuple. Quelle singulière coïncidence! M. de Caulaincourt a publié une lettre aujourd'hui connue de tout le monde. Cette lettre a été traitée dans plusieurs journaux, et notamment dans celui des Débats, de manière à nous dispenser de la traiter ici. Cependant, comme elle paroît avoir pour but, et de démontrer la noblesse du carac-

tère de Buonaparte, et de prouver le prix qu'il auroit attaché à la grandeur et à la prospérité de la France, voyons un peu jusques à quel point cette opinion seroit fondée.

Quant au caractère de l'individu, nous observerons que les ordres cités par M. de Caulaincourt, sont datés du 19 janvier; que le 8 février suivant, Buonaparte avoit envoyé des pouvoirs illimités à M. de Caulaincourt, et qu'en vertu de ces derniers pouvoirs, M. de Caulaincourt adressoit le 9, au prince de Metternich, la demande expresse d'un armistice; et, pour condition *d'un simple armistice*, il s'engageoit à consentir que la France rentrât dans ses anciennes limites, et qu'une partie des places dont ce sacrifice exigeoit la perte fussent remises sur-le-champ. (Koch, tom. II, pag. 333.) En donnant ces pouvoirs *illimités*, Buonaparte ne croyoit donc pas acheter la conservation de ses grandeurs par l'avilissement; ou bien, s'il pensoit à cet égard, le 8 février comme le 19 janvier, il consentoit donc à s'avilir. De plus, au 20 mars, en s'emparant de la France réduite par la paix de 1814, l'homme des cent-jours ne la trouva-t-il pas encore assez grande pour déclarer qu'il s'en contentoit telle qu'elle étoit? N'étoit-il pas tellement disposé à se trouver heureux avec ce peuple rapetissé, que son buste, porté en triomphe dans certaines villes, par le bourreau, lui parût une preuve évidente de l'amour de la population? Telle fut la noblesse du caractère de Buonaparte, qui s'augmente encore quand on songe qu'il fit empoisonner ses soldats à Jaffa; qu'il abandonna son armée en Egypte, à Moscou, à Waterloo; et qu'il craignit tellement qu'on le crût étranger à la révolution, qu'il s'empressa de lui donner pour gage le sang du dernier des Condé.

Quant à la prospérité de la France, sous l'empire de Buonaparte, puisqu'on parle toujours de

le bonheur, nous allons nous permettre quelques observations. Nous savons très-bien que, sous la domination de cet homme, comme pendant le cours de la révolution, il y a eu de beaux faits d'armes, et des noms qui se sont illustrés par de grandes actions et par une valeur brillante. Nous savons qu'il en existe à qui la postérité vouera de l'admiration, et, certes, ce ne sera pas nous qui appellerons de l'arrêt qu'elle portera : ce ne sont pas ceux qui regardent à honneur de trouver l'origine de leurs familles dans les camps, qui repousseront la part de gloire que donne à un pays l'épée du vrai guerrier. Mais, est-ce donc à Buonaparte que les hommes les plus marquans, dans ce genre, doivent leur réputation ou leur gloire? Est-ce sous lui qu'on pouvoit se faire un nom? Jaloux de tous, au contraire, ne cherchoit-il pas à les annuler tous? Le sort des Pichegru et des Moreau n'en est-il pas la preuve? L'argent, dit-on, couloit à flots de ses mains prodigues; mais l'argent est-il donc l'unique pensée du guerrier? N'est-ce pas, au contraire, l'avilir que de le traiter comme si c'étoit-là le but exclusif de ses peines, de ses fatigues et de ses travaux? N'a-t-il pas un but plus noble, plus élevé, que plus d'un nom respecté revendique encore aujourd'hui? Est-ce sous l'empire de Buonaparte qu'on jouissoit d'une douce liberté? est-ce avec lui que des sentimens d'indépendance réelle pouvoient se manifester? Chacun sait qu'il ne voulut jamais que des muets ou des esclaves. Qui jamais, comme lui, mit la corruption et la vénalité en circulation comme une monnaie courante? Qui se joua plus de sa parole et de la foi des traités? Qui offrit plus de scandales sur un trône? Qui put lui ôter toute magie comme lui, pour ne lui laisser que l'appui de la crainte ou de la servitude? Qui chercha davantage que lui à populariser la bassesse? Qui,

plus que lui, fit des efforts pour nationaliser l'avilissement? Sont-ce là des titres à la reconnoissance d'un pays? Quel étoit donc le sort de la France, pendant que l'ambition de son tyran alloit dévaster les nations les plus lointaines? Accablée d'impôts, appauvrie, livrée à l'arbitraire des préfets pour les réquisitions, pour les garnisaires, elle voyoit des colonnes mobiles inonder ses campagnes; le malheureux paysan, privé des ressources qui devoient soutenir sa vieillesse, subir toute espèce de tortures, souvent mutilé pour qu'il déclarât ce que la nature lui ordonnoit de taire, finir par être chassé de sa modique chaumière, dévastée, vendue, et obligé de mendier son pain sur la terre arrosée de ses sueurs. Elle voyoit les conscrits enchaînés par centaines, conduits ainsi sur les routes, comme des malfaiteurs, n'être distingués des habitans des bagnes que par la couleur de leurs habits. Nos campagnes devenoient désertes, nos manufactures sans ouvriers, et l'agriculture et l'industrie dépérissoient à la fois. Bloqués dans tous nos ports, sans débouchés, sans marine, tout le commerce se réduisoit au bénéfice de quelques licences chèrement vendues; et, pour achever le tableau de nos misères, après avoir, pendant quatre ans, rougi de sang français les sables de l'Espagne, après avoir entassé les ossemens de nos guerriers dans les déserts de la Moscovie, nous avons vu les nations étrangères envahir deux fois la France, nous enlever les pays que nous ne devions pas à Buonaparte, paroître deux fois dans cette capitale, dont ils n'avoient jamais approché sous un Bourbon, et il ne nous est resté de toutes nos conquêtes, grâce à l'ambition d'un homme, que des millions de Français égorgés, et deux milliards à payer.

Il est vrai que le malheur de tous, et la ruine publique, ont servi à élever quelques fortunes; j'ignore si ce peut être une compensation pour la

France. Tel est le tableau exact de l'empire de Buonaparte ; les infortunes ne manquent pas à notre reconnoissance ; et si Louis XVIII n'avoit pas interposé son nom, ses vertus et sa garantie entre les étrangers et nous, qui peut dire où se seroit arrêtée la série de nos malheurs ? Qu'on cesse donc de nous parler de cet homme, son nom ne peut, aujourd'hui, ni tromper ni séduire ; et, jugé de son vivant, les larmes des peuples ont marqué sa place dans l'histoire.

Les feuilles révolutionnaires ont un grand sujet de joie ces jours-ci, et elles l'exploitent à plaisir. Des troubles se sont manifestés en Espagne : aussitôt toutes les trompettes se mettent en mouvement, elles peignent l'agitation comme extrême, elles annoncent la *certitude d'une révolution complète*. Et jugez quel bonheur, une révolution contre un Bourbon, au moment même où la France pleuroit la mort de Louis XVI ! Nous espérons que le bonheur des frères et amis sera de courte durée ; les Espagnols aiment leur Roi, ils l'ont prouvé, et les ministres de Ferdinand ont un autre système que nos ministres. Nous qui n'aimons pas les troubles, nous nous affligeons de ceux qui arrivent dans quelque pays que ce soit ; mais confians dans la loyauté et dans la fidélité espagnole, loin de nous alarmer de la joie des révolutionnaires, nous la voyons presque avec plaisir, parce que nous aimons à croire qu'elle dessillera les yeux les plus aveuglés ; et qu'enfin on verra où ces braves gens veulent en venir.

Depuis quelques jours les mêmes feuilles distribuent aux hommes qui ont occupé des places sous les divers gouvernemens qu'a eus la France pendant quelques années, et qui sont sincèrement attachés à leur pays, toutes sortes d'injures : elles font un crime aux royalistes de les recevoir dans leurs rangs ; ces hommes, qui parlent sans cesse

de tolérance, s'irritent de ce que nous ne sommes pas intolérans comme eux; et leur rage est telle que, pour trouver un crime à ceux qu'ils détestent, ils ne voient pas de meilleur moyen que de leur dire, vous avez agi comme nous. On conviendra qu'il n'y a pas beaucoup d'amour-propre dans ce genre d'attaque; mais la passion ne raisonne pas, et plus le sentiment d'un danger commun réunit les hommes faits pour s'entendre, plus l'on oublie le passé, afin de se préserver de l'avenir, plus la fureur révolutionnaire s'accroît et s'irrite de l'impuissance à laquelle elle se voit réduite. Nous le répétons, parce que nous en sommes bien convaincus, le système de M. de Cazes peut faire peser sur la France de bien grands malheurs: il peut donner une force immense à la révolution; mais toutes les combinaisons jacobines ou usurpatrices s'évanouiroient le jour où un ministère, franchement royaliste, prendroit le timon des affaires publiques. Les révolutionnaires en sont tout aussi convaincus que nous, et la preuve en est dans la frayeur que leur inspire la possibilité de la formation d'un tel ministère.

La lecture du procès de la *Bibliothèque historique* à l'audience du 24 janvier, prouve qu'on est libre désormais de dire ce que l'on voudra de la religion de nos pères; on peut l'accuser d'être *la religion du despotisme, d'avoir livré les nations aux barbares, d'avoir étouffé la raison, étouffé la liberté;* tout cela apparemment ne porte point atteinte à *la morale religieuse.* On peut aussi outrager les mœurs en répandant sur les prêtres de plates ou d'obscènes plaisanteries: qu'on agisse sans crainte, la loi athée est là pour porter son fruit; c'est encore un des bienfaits que nous devons au ministère de M. de Cazes: et qu'ils sont ingrats ces révolutionnaires qui l'injurient après avoir été si bien aidés, si bien servis par

lui. Qu'ils soient de bonne foi : dans un pays où le nom de Dieu ne seroit pas étranger aux lois, dans un pays où la simple morale seroit comptée pour quelque chose, auroient-ils si beau jeu? Et si la chose est autrement chez nous, à qui le doivent-ils? Ah, je le répète, qu'ils sont ingrats!

M. Roy a porté à la chambre le budget des finances. On se rappeloit la force et la clarté avec laquelle il avoit soutenu, l'année dernière, les intérêts des contribuables. En montant à la tribune, il a déclaré (ce qui est toujours bon à dire par le temps qui court) qu'en changeant de position il n'avoit pas changé de principes; on s'attendoit donc que les charges publiques seroient allégées par le ministre qui, député, en démontra si bien la nécessité et la possibilité. Mais, au lieu de la diminution espérée, c'est au contraire une augmentation que le ministre nous demande. Nous plaignons sincèrement M. Roy, si toujours, avec les mêmes principes pour les intérêts des contribuables, il est obligé, comme ministre, d'agir autrement qu'il ne le faisoit lorsqu'il étoit député. Mieux vaudroit pour lui ne pas avoir endossé la pourpre ministérielle.

Voilà M. de Serre parti, et M. Siméon qui, comme M. de Serre, est connu de toute la terre, chargé par *interim* du porte-feuille de la justice. Mais M. de Serre emporte-t-il avec lui la loi d'élection? Ou bien en a-t-il laissé quelques fragmens à M. de Cazes? Riche de son propre fonds, M. de Cazes a-t-il une loi à lui? La présentera-t-il aux Chambres, ou bien n'en présentera-t-il pas? On peut à cet égard parier pour ou contre : il y a chance de gain partout avec la mobilité des opinions de notre premier ministre. Aucune détermination donc ne nous étonnera, mais toutefois nous serions encore moins étonnés par la pré-

sentation d'un projet quelconque, que par un silence ministériel sur la question des élections. Au milieu de cet imbroglio politique, les révolutionnaires ne perdent pas leur temps. Ils font arriver des pétitions de toutes parts pour le maintien de la loi; et, comme on leur a reproché que les premières qui avoient été présentées avoient toutes été calquées sur le même modèle, il est à croire que, touchés de la remarque, ils ont fait avertir leurs amis; car les pétitions qu'on lit depuis quelques jours dans leurs journaux, aux menaces près, présentent une variété de style qui prouve que la rédaction en a été soignée.

La question ne peut plus rester long-temps indécise : au point où on en est venu, il faut que M. de Cazes se détermine ou à subir la volonté de ceux qui le gourmandent chaque jour, et qui ne veulent pas qu'on fasse de changement à une loi dont la durée leur assure le pouvoir, ou bien qu'il réponde aux intentions manifestées dans le discours de la couronne et au cri de la France monarchique. Si son choix est douteux, le sort de la monarchie ne le sera pas; et nous pouvons lui prédire, sans beaucoup hasarder, que ce ne sera pas lui qui profitera des secousses qui, grâces à son génie, ébranleront encore notre malheureux pays. On répandoit ces jours derniers le bruit que ce ministre avoit un projet de modifications à la loi des élections, qui étoit tellement bon, qu'il ne plairoit ni au côté droit ni au côté gauche de la Chambre. Nous ne savons trop alors comment ce projet pourroit passer, et par quelle combinaison on feroit ce que M. de Serre lui-même, qui est bien fort en combinaison, ne trouvoit moyen de faire qu'avec une majorité sur laquelle l'excellence de son projet ne lui laissoit aucun doute. Mais M. de Cazes aime les tours de force, et il en a tant fallu pour réduire la France au point où elle est;

que nous ne sommes nullement étonnés de la confiance du ministre. Les routes faciles ne sont pas celles qu'il aime à parcourir. Beau mérite, en effet, que de rendre la France heureuse et paisible en 1815! Elle aimoit le Roi, elle abhorroit la révolution, et ne demandoit que le repos; il ne falloit que penser comme elle pour que tout allât le mieux du monde: mais alors où eût été le talent? On auroit parlé peu du ministre, et peut-être pas du tout; on ne se fût occupé que du monarque, on eût tout rapporté à sa sagesse: au lieu qu'aujourd'hui, en bénissant toujours le Roi, on parle beaucoup de M. de Cazes: cela nous coûte un peu cher, à la vérité; mais qu'importe? Quand on n'est pas difficile sur les moyens, et qu'on pense que, pour être homme d'Etat, il suffit de faire parler de soi, on agit comme M. de Cazes.

CASTELBAJAC.

Deux livraisons de la *Bibliothèque royaliste* ont paru depuis que nous avons eu occasion de parler de cet utile et intéressant recueil: ce sont les XVIIIe et XIXe; elles ne sont pas moins curieuses que les précédentes, par le choix des morceaux qui les enrichissent. On distingue, dans la première, un article de M. de Saint-Prosper, sur la progression des idées révolutionnaires, avec des remarques judicieuses sur deux ouvrages écrits sous l'influence des doctrines les plus pernicieuses, *le Seizième Siècle en* 1817, et *de la Royauté*. Les dernières élections ont fourni aux éditeurs une foule de pièces qui font connoître de plus en plus les intrigues dont les colléges électoraux ont été le théâtre. Un parallèle assez piquant entre les *tricoteuses* de France et les *radicales* d'Angleterre, contient des discours qui donnent l'idée du délire, où les femmes se laissent

entraîner lorsqu'elles sortent du cercle des devoirs que la nature et la société ont tracé à leur sexe. M. ***, en examinant un nouveau pamphlet de M. B. Constant, intitulé : *de l'Etat de la France, et des bruits qui circulent*, se montre tout à la fois bon logicien et excellent royaliste.

La XIXe Livraison, publiée le 15 janvier, ne mérite pas moins d'attention. On y trouve plusieurs articles du même rédacteur, M. ***, sur la petite église, sur la loi des élections, jugée par ses propres auteurs, sur l'Administration militaire, sur la Cour de cassation, sur la Journée de Vendémiaire an IV, par P. F. Réal, conseiller d'Etat impérial. Ce dernier morceau est l'histoire *patriotiquement* embellie de l'une des plus déplorables époques de la révolution ; et Réal lui dut, sous Buonaparte, sa fortune politique. Il débute par une sorte de profession de foi qui, sans doute, dit le rédacteur, aux yeux de M. le comte de Cazes, est devenue le plus haut titre de Réal, à la clémence du Roi. Parmi les autres articles de cette Livraison, nous en trouvons un de M. Sarran, sur les funérailles de Mme Varrot, cérémonie où l'ostentation le dispute au ridicule ; et plusieurs de M. de Saint-Prosper, jeune écrivain qui s'annonce avec beaucoup de talent; on remarque principalement ses deux morceaux sur le congrès de Carlsbad, et sur le commentaire que M. de Tracy, pair de France, a fait de Montesquieu.

Si l'on compare avec impartialité ce recueil à la *Bibliothèque historique*, on verra sans peine de quel côté sont la bonne foi et la vérité.

On souscrit à la *Bibliothèque royaliste* chez M. Everat, imprimeur-libraire, rue du Cadran, n° 16, à raison de 10 fr. le volume.

Un autre ouvrage sémi périodique continue à propager les saines doctrines, c'est *le Parachute*

monarchique, dont la XXXI[e] Livraison a paru dans le mois de décembre. Le même éditeur publie aussi par Livraisons *le Mercure royal*, qui est une section de ce premier recueil. Dans les VII[e] et VIII[e] Livraisons, il a inséré le premier et le deuxième acte d'une tragédie, qu'il intitule *Islou* ou *l'Ecole des peuples :* c'est la mort du Roi, sous des noms retournés. Pour juger du mérite de cette pièce, il faut attendre qu'elle ait été imprimée tout entière. Mais nous croyons qu'on ne lira pas, sans un grand intérêt, un petit drame religieux, intitulé : *l'Europe et la France devant le trone de l'Eternel.* L'auteur y retrace toutes les vertus de Louis XVI, et les nobles actions de son règne, et fait prédire par l'ange de la mort la vengeance que Dieu saura tirer du crime commis contre le Roi-martyr. M. le chevalier de Fonvielle a ajouté à ce morceau des observations également intéressantes.

On s'abonne pour *le Parachute* et pour *le Mercure royal*, au secrétariat de l'Académie des Ignorans, rue Saint-Honoré, n° 290.

Nous croyons devoir aussi recommander à l'attention et aux encouragemens des bons royalistes le journal qui se publie à Bordeaux sous le titre de la *Ruche d'Aquitaine*. Il offre souvent aux lecteurs de très-bons articles de littérature et de politique.

Le jeune auteur auquel nous devons *l'Observateur au XIX[e] Siècle*, vient de publier un nouvel ouvrage intitulé : *la Famille Lillers*, ou *Scènes de la Vie*. Il a, cette fois, présenté ses observations sous la forme dramatique. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste. A Paris, chez N. Pichard, libraire, quai de Conti, n° 5; et chez Le Normant, libraire, rue de Seine, n° 8.

LE CONSERVATEUR.

POLITIQUE.

DE L'ESPAGNE.

La faction qui menace les trônes vient de s'agiter de nouveau. Si elle n'a pas réussi dans ses projets, ce n'est ni la faute de nos révolutionnaires, ni conséquemment celle du ministre qui, leur prêtant son appui, devient par cela même, le protecteur de toutes les insurrections contre les Rois.

Dès le mois de novembre dernier, on fut instruit que les démocrates de France, unis aux buonapartistes et secondés des radicaux anglais, préparoient un mouvement en Espagne. Ils y faisoient entrer en fraude des livres impies et des brochures séditieuses; ils envoyoient devant eux leurs doctrines, comme on fait marcher des sapeurs à la tête d'une armée pour tout battre. De l'argent et des émissaires avoient été expédiés par le comité directeur; on savoit dans quelles mains et dans quels lieux ces moyens de destruction étoient parvenus. La commotion devoit se faire sentir à la fois à Valence, à Cadix, à Madrid, dans la Catalogne, dans les Galices, et principalement dans le voisinage des Pyrénées. La Révolution tenoit surtout à ouvrir une voie aux artisans de nos discordes, de même que la Mort, dans le poëte anglais, trace un chemin de l'enfer à la terre, pour donner passage aux esprits de l'abîme.

Le Capitaine Général, instruit à temps, ordonna quelques mutations dans les garnisons de la Cata-

logne, de l'Aragon, de la Navarre et de la Biscaye; ce qui dérangea le plan des conspirateurs; car en Espagne comme en France, les démocrates, désespérant de soulever le peuple, s'efforcent de corrompre les soldats.

Le fil de la trame coupé, l'insurrection n'a eu lieu que dans une très-petite partie des troupes d'embarquement à Cadix. Loin d'être surpris de ce mouvement, il faut s'étonner qu'il se soit borné à quelques corps. Que l'on suppose rassemblée sur le même rivage et dans les mêmes circonstances, toute autre armée européenne, et le feu de la sédition eût éclaté. Il ne faut rien moins que la religion, la fidélité, la patience des soldats espagnols, pour qu'ils aient résisté en majeure partie aux séductions étrangères, quand des privations de toute espèce rendoient ces séductions plus puissantes.

Lorsque le bruit se répandit parmi nous qu'une révolution avoit eu lieu en Espagne, la joie fut grande dans un certain monde. En effet, rien ne venoit plus à propos pour les ennemis de la légitimité. A l'aide de cette force auxiliaire, ils se flattoient de reprendre le terrain qu'ils avoient perdu. Le parti révolutionnaire avoit obtenu de nos ministres deux choses admirables : la loi des élections et la loi de recrutement. La dernière, que favorisa d'abord une administration analogue, décomposoit l'armée dans la même proportion que la première décomposoit la nation; de sorte que la Convention advenant eût trouvé des troupes conventionnelles. Mais cette merveilleuse conspiration de deux lois, étoit un peu déjouée par le renvoi de l'ancien ministre de la guerre, et par la menace d'une modification à la loi des élections. L'insurrection espagnole donnoit l'espoir d'entraver ce mouvement rétrograde vers le bien. Déjà l'on s'écrioit : « Nous l'avions bien prévu! Voilà

» ce que c'est que de s'opposer au progrès des
» lumières. Salutaire leçon pour les Rois! »

Les petits pédans qui nous perdent, voyoient dans la prétendue ruine de Ferdinand VII, la conservation de leurs places, le triomphe de leurs fortes pensées, et la preuve incontestable de la spécialité de leur tête. Ils recevoient, avec une sorte de modestie, des complimens sur l'insurrection espagnole; ils regardoient cette insurrection comme un coup du ciel qui venoit nous éclairer sur leurs talens : la foudre chez les païens annonçoit la présence des hommes chéris des dieux. La coterie en concluoit qu'il falloit s'enfoncer plus que jamais dans le terrain de la révolution, poursuivre le système, achever d'anéantir les royalistes et les principes monarchiques. Quelle supériorité de raisonnement! La démocratie nous dévore; donc il faut nous livrer à la démocratie. Le Roi a été trahi au 20 mars; donc il faut nous jeter dans les bras des traîtres. Politique de la couardise! Lâche logique de ces hommes impuissans qui prennent les tremblemens de la peur pour les mouvemens du génie!

Les révolutionnaires, profitant du moment, vouloient accroître les troubles qu'ils avoient excités. C'est une chose prouvée que des hommes de la faction ont demandé des passeports pour l'Espagne, aussitôt que l'insurrection a été connue. Quelques uns de ces hommes ont eu la naïveté de s'adresser à une légation étrangère qui n'a pas cru devoir favoriser leur voyage philanthropique. Que n'alloient-ils trouver les agens de Fouché, employés dans les bureaux de notre police? Ces citoyens éclairés les auroient volontiers nantis de quelques faux actes, afin de contribuer à la propagation de la vérité.

Le coup étoit bien monté : on avoit annoncé d'avance la sédition; tous les journaux en France

et dans l'étranger racontoient spontanément les mêmes nouvelles; on les redisoit dans le salon d'un ministre. On donnoit la liste des gardes du Roi d'Espagne, qui devoient avoir été massacrés; apparemment de ceux qui étoient portés sur la liste de proscription. Comme on ne doutoit pas du succès, on alloit jusqu'à publier le nom de vingt-deux victimes. Il étoit facile aux auteurs du complot d'en être les prophètes : ils voyoient les calamités futures dans leur plan, et lisoient les crimes à venir dans leur cœur.

Et remarquez la coïncidence de ce mouvement étranger avec le mouvement intérieur de la France. Il falloit forcer parmi nous l'opinion monarchique à reculer; il s'agissoit de sauver la loi des élections, et d'arrêter la réorganisation de l'armée : dans ce moment critique, les chefs s'étoient décidés à descendre en champ clos; chacun d'eux a fait le coup de lance pour ramener la victoire. Le reste de la troupe secondoit ces efforts; les journaux révolutionnaires perdoient toute pudeur, les petitions toute retenue; une de ces dernières a osé parler de la *destitution* du Roi : l'impudence dans un parti foible, est un moyen de force. Au reste, si toutes ces agitations n'ont pu donner consistance à l'insurrection d'Espagne; si la faction buonapartiste, en général, n'a pas profité de tout ce bruit, les individus ont tiré parti de leur audace : tel homme a reçu pour tribut de la frayeur qu'il inspiroit, pour récompense de sa loyale félonie, pour solde de l'arriéré de sa trahison au 20 mars, une somme suffisante pour faire rebâtir des villages vendéens, ou pour donner du pain à un millier de ces veuves royalistes qui reçoivent sept liards par jour.

Grâces à des sujets fidèles, la monarchie de Ferdinand VII a encore une fois échappé à sa ruine. L'Espagne ne pouvant être agitée sans produire

des troubles en Europe, il est utile de jeter un coup-d'œil sur la position de ce pays. Nous parlerons avec sincérité, parce que nous ne pouvons être que sincère. Déjà nous avons examiné la situation politique des gouvernemens de l'Allemagne et de l'Angleterre, indiqué des mesures de salut que nous avons eu le bonheur de voir prendre par ces mêmes gouvernemens; cet heureux hasard nous inspire quelque confiance. Dans tous les cas, si nous nous trompions sur l'Espagne, elle nous le pardonneroit en faveur de la justesse de nos anciennes prédictions : jadis nous annonçâmes sa réapparition glorieuse sur la scène du monde, et nous osons encore lui promettre de nobles et longues destinées.

Trois partis sont connus aujourd'hui en Espagne : celui des Cortès, celui du roi Ferdinand, celui de l'usurpateur Joseph. Le parti des Cortès se compose des Espagnols qu'une éducation plus moderne a mis en rapport avec des mœurs étrangères. Il existe principalement dans les villes de commerce et dans les universités; il a aussi un certain pouvoir parmi les officiers qui, dans l'absence du Roi, ont servi sous les ordres des Cortès. Une autre cause a favorisé cette influence

Les Cortès avoient pourvu les officiers des bénéfices simples qui étoient venus à vaquer pendant l'occupation de l'Espagne : elles avoient ainsi rétabli les bénéfices militaires. Au retour de Ferdinand, un homme que gouvernoit une Française intrigante, au lieu de régulariser l'affaire en cour de Rome, trafiqua des bénéfices. Le Roi s'en aperçut, et punit le prévaricateur; mais le mal étoit fait, et les bénéfices avoient changé de mains. Venons au parti du Roi.

Ce parti, si on peut l'appeler ainsi, est tout simplement la nation presque entière, qui a reconnu l'autorité des Cortès commandant au nom du

monarque durant sa captivité, mais qui, lorsque ce monarque a repris son sceptre, s'est soumise à la volonté royale, et n'a plus obéi aux Cortès séparées de la couronne.

Enfin, le troisième parti est une petite troupe attachée à la fortune du frère de Buonaparte.

Les hommes des deux premiers partis sont donc de véritables Espagnols, également dévoués à leur patrie et fidèles à leur souverain. Ils ne différoient entre eux, dans le principe, que parce que les uns vouloient une constitution nouvelle, et que les autres ne pensoient pas en avoir besoin. Mais dans la suite, le parti des Cortès, qui se croyoit un droit particulier à la reconnoissance du monarque, et qui s'est vu trompé dans ses systèmes, est malheureusement devenu rebelle. Ses passions, comme il arrive toujours, l'ont poussé hors de ses principes. Il s'est répandu en invectives contre ceux qui s'étoient soumis sans conditions à l'obéissance de Ferdinand; il a qualifié les Espagnols royalistes, du titre injurieux de *servilès;* titre qu'il avoit d'abord donné aux partisans de Joseph, connus d'ailleurs par le nom méprisant de *Josephinos*. Enfin, ce parti a pris pour lui-même la dénomination de *Liberalès*, et cherchant un dangereux appui, il a fait alliance avec nos révolutionnaires.

Et cependant, par le fait, rien ne diffère davantage des libéraux français que les *Liberalès* espagnols. Les *Liberalès* espagnols sont des hommes religieusement dévoués au culte de leurs pères. Le chapitre II du titre II de leur constitution, portoit: *Que la religion de la nation espagnole est et sera à jamais la religion catholique, apostolique et romaine, la seule véritable. Que la nation la protège par des lois sages et justes, et prohibe l'exercice de toute autre*. Par l'article 47, chapitre III du titre III, ils ordonnoient une messe du Saint-Esprit dans les assemblées électorales. Par l'art. 173, chapitre Ier

du titre IV, *ils faisoient jurer au Roi, au nom de Dieu et sur les saints Evangiles, de défendre et de conserver la religion catholique, apostolique et romaine, de ne permettre l'exercice d'aucune autre religion dans le royaume*. Les *Liberalès* espagnols sont de sincères Bourbonistes, des champions du gouvernement de droit, qui ont sauvé la légitimité de l'usurpation, défendu la liberté contre la tyrannie, maintenu le pavillon royal sur les terres d'Espagne, et conservé le trône à leur maître.

Les libéraux de France, zélateurs du gouvernement de fait, ont persécuté la religion catholique, proscrit leur Roi légitime, livré à un usurpateur despote, les libertés publiques, et la couronne des Bourbons.

Quant aux *Josephinos* bannis par le Roi et frappés d'un décret des Cortès, ils comptent sans doute parmi eux quelques hommes de mérite et d'autres hommes plus foibles que méchans; mais il faut les plaindre en général, d'avoir été également étrangers aux défauts et aux qualités de leur pays: ils ont manqué à l'orgueil natif et à la fidélité nationale. On conçoit qu'on ait pu être trompé par Buonaparte. Cet homme qui, du haut d'un roc au milieu de l'Océan, voit comme un mauvais génie, les maux qu'il a laissés après lui sur la terre; cet homme de bruit, dont le nom faisant le tour du monde, revient aux Arabes par la mer Rouge comme il leur étoit arrivé par la mer d'Egypte; cet homme, le plus connu des hommes qui aient jamais existé, peut-être parce qu'il est de tous les hommes celui qui a versé le plus de sang humain; cet homme, disons-nous, avoit en lui un principe de séduction: en le servant, on pouvoit croire servir la gloire. Mais trahir son pays pour Joseph! aller chercher un Claude en Corse, pour lui donner avec la couronne de Charles-Quint, le glaive du Cid, et pour lui

livrer des prostituées sur le tombeau de Chimène!

Le Roi d'Espagne est aujourd'hui l'objet de la haîne et de la calomnie de nos révolutionnaires qui sont les pères de tous les révolutionnaires de l'Europe, et qui ayant pour berceau l'échafaud de Louis XVI, forment une espèce de race noble et de branche aînée dans la famille des criminels. Ils sont d'autant plus acharnés contre Ferdinand, qu'ils poursuivent en lui la monarchie, la légitimité et les Bourbons. Juste et vraie, l'Espagne sait mieux ce qu'elle doit au sang de Louis XIV: elle a retrouvé, sous une race illustre, une existence qu'elle avoit perdue sous les foibles successeurs de Philippe II. A l'avènement de Philippe V à la couronne, l'Espagne ne comptoit que six millions d'habitans : sa population doubla en moins de quatre-vingts ans ; ses revenus triplèrent; son armée et sa marine s'augmentèrent dans la même proportion : elle reprit en Europe son rang politique. Ferdinand VI rétablit l'ordre dans les finances espagnoles ; il fonda les sociétés d'encouragement pour les arts et pour l'agriculture ; il fit revivre les fabriques de draps de l'Andalousie, du royaume de Valence et de la Biscaye. Charles III ouvrit les canaux et les grands chemins de la péninsule, fonda les écoles militaires de Ségovie, d'Ocana, de Carthagène et d'Avila, remonta les belles fabriques de Ségovie et de Guadalaxara, et publia le fameux édit du commerce libre avec l'Amérique. Les colonies ont tellement prospéré sous le règne des Bourbons en Espagne, que le produit annuel de ces colonies, tant en exploitation des mines qu'en impôts divers, s'est élevé de trois millions de piastres à vingt-sept millions.

Le souvenir de cette prospérité a attaché à son Roi légitime une nation loyale et reconnoissante. Que reprochent donc à Ferdinand VII nos

révolutionnaires ? D'avoir rejeté la constitution des Cortès, de mal administrer et d'administrer seul son royaume. Examinons ces griefs, dont se plaignent ces sanglans brouillons qui n'ont jamais rien établi, et qui ne se consolent de ne pouvoir plus tuer les Rois, qu'en leur donnant d'insolentes leçons.

Ferdinand, en reprenant la couronne, devoit-il recevoir la constitution des Cortès ? On va en juger par les principaux articles de cette constitution : mais, avant de les rappeler, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer une de ces contradictions trop communes dans les institutions humaines. Comment se fait-il que les mêmes hommes qui défendoient le gouvernement de droit, aient décrété une constitution qui le renversoit de fond en comble ; que les mêmes hommes qui avoient établi en faveur du culte catholique, des principes qu'on pourroit accuser d'intolérance, soient tombés dans toutes les rêveries du *Contrat-Social ?* Comment mettoient-ils tant de monarchie dans la religion et tant de démocratie dans la politique ? C'est qu'au milieu de leur délire les *Liberalès* avoient quelques unes de ces idées qui servent à fonder l'ordre social, tandis qu'au contraire nos libéraux sont, de tous les hommes qui ont prétendu faire des lois, les moins propres à établir la cité.

Quoi qu'il en soit, la constitution des Cortès n'étoit qu'une déplorable copie de nos constitutions révolutionnaires.

L'article 1er, chapitre Ier du titre 1er de cette constitution, déclare que *la souveraineté réside essentiellement dans la nation, à laquelle appartient, en conséquence, le droit exclusif de donner des lois fondamentales.*

Ce seul article pourroit nous dispenser d'aller

plus loin ; c'est le renversement de toute monarchie, et même de toute société.

Les articles 104, 105, 106, 121 et 122, chapitre VI du titre III, portent : *Que les Cortès se rassembleront chaque année dans la capitale du royaume ; que, si elles trouvent convenable de transporter leurs séances dans un autre lieu, elles pourront le faire, pourvu que ce ne soit pas à plus de douze lieues de la capitale ; que leurs sessions dureront trois mois ; que, si le Roi ne peut pas assister en personne à l'ouverture des Cortès, le président ouvrira la séance au jour marqué, sans qu'aucun motif puisse y apporter aucun délai ; que le Roi entrera dans l'assemblée sans escorte, etc.*

Ainsi les Cortès se rassemblent, fixent le lieu de leurs séances, se séparent, sans convocation et sans ordre du Roi.

L'article 131, chapitre VII du titre III, divisé en vingt-six paragraphes, dit que les attributions des Cortès sont :

De proposer et de décréter les lois, de les interpréter, et d'y déroger au besoin ; de recevoir le serment du Roi et du prince des Asturies ; de décréter la création et la suppression des places dans les tribunaux établis par la constitution, de même que la création et la suppression des emplois publics ; de fixer chaque année, sur la proposition du Roi, les forces de terre et de mer ; de faire des ordonnances pour l'armée de terre et de mer, et pour la milice nationale dans toutes les branches qui les composent, d'arrêter un plan général d'instruction pour toute la monarchie, et d'approuver celui qui sera formé pour l'éducation du prince des Asturies, d'approuver les réglemens généraux pour la police et la salubrité du royaume.

Ainsi ce ne sont point les Cortès qui prêtent serment de fidélité au Roi, c'est le Roi qui prête

serment de fidélité aux Cortès. Le reste du chapitre consacre l'invasion complète du pouvoir exécutif, et la tyrannie portée jusque dans la famille royale.

L'art. 157, chap. X du titre III, établit *l'autorité continuelle des Cortès par une députation permanente composée de sept membres, qui, dans l'intervalle des sessions, surveille le gouvernement*: est-ce là de la monarchie?

On voit par le chap. VIII du titre III, art. 129, que si un projet de loi a été approuvé pendant trois sessions par les Cortès, et refusé par le Roi, il a force de loi à la troisième approbation des Cortès, sans avoir besoin de la sanction royale.

Par le troisième paragraphe de l'art. 171, chap. I du titre IX, qui règle les attributions du Roi, le Roi déclare la guerre et fait la paix; mais il en rend ensuite *un compte motivé et justificatif aux Cortès*. Le Roi, par l'art. 172 du même chapitre, ne peut, sous aucun prétexte, *empêcher la convocation des Cortès aux époques et dans les circonstances prévues par la constitution. Il ne peut non plus les suspendre ni les dissoudre. Le Roi ne peut sortir du royaume sans le consentement des Cortès: s'il le fait, son absence sera regardée comme une abdication de la couronne. Le Roi ne se marie qu'avec le consentement des Cortès.*

Au chapitre VI du titre III, les Cortès fixent le nombre des ministères, et elles se *réservent le droit de faire des modifications dans cette organisation ministérielle;* elles règlent aussi *le traitement* des ministres.

Dans le chapitre VII du même titre, il est dit que les conseillers d'Etat seront nommés par le Roi, *sur la proposition des Cortès;* que ces conseillers ne pourront être *destitués* sans une cause duement reconnue par le tribunal suprême de

justice. Les Cortès règlent aussi le traitement des conseillers d'Etat.

Ne reconnoît-on pas dans tout ceci les mêmes principes, les mêmes institutions qui précipitèrent l'infortuné Louis XVI, la souveraineté du peuple, le *veto* suspensif, tous les pouvoirs réunis dans une seule Chambre? Ferdinand eût été coupable envers sa couronne et son peuple, s'il eût accepté cette monstrueuse constitution : Roi avili, Roi détrôné.

Elle devoit donc être rejetée : l'insolence avec laquelle elle fut offerte, auroit d'ailleurs suffi pour motiver le refus, et justifier l'indignation du monarque. De plus, cette constitution, outre ses vices radicaux, destructeurs de toute monarchie, n'étoit, sauf la religion, dans aucun rapport avec les mœurs espagnoles. Soyons justes, toutefois; l'établissement d'institutions politiques raisonnables auroit pu devenir utile à Ferdinand. On doit peut-être regretter que le peu de mesure et de sens des Cortès aient obligé la couronne à se priver d'un appui naturel. Les Rois les plus forts, dans des circonstances difficiles, ont quelquefois besoin de secours. Les Français ont laissé en Espagne des traces qu'il n'est plus possible d'effacer : ils ont porté dans ces anciens royaumes des idées nouvelles; ils ont fait sentir à la lenteur espagnole l'activité de notre génie et de notre génie armé. N'y avoit-il aucun moyen de contenter le nouveau besoin des esprits, de faire au présent des concessions sans rompre la chaîne du passé, sans choquer les mœurs, sans détruire l'autorité des traditions et la vénérable législation des siècles? Peut-être auroit-on atteint ce but, en rétablissant les anciennes Cortès. Elles étoient tombées en désuétude, et par cette raison même, on auroit eu, en les faisant revivre, l'avantage de trouver une espèce de constitution nouvelle dans une ancienne institution. La grande erreur de ceux qui,

vantent le gouvernement représentatif, sans l'aimer au fond, et surtout sans le connoître, c'est de croire qu'il puisse s'établir sur d'autres bases que sur celles qui fondent toutes les sociétés, la religion et la justice; c'est de penser qu'il puisse se fonder dans la démocratie, et qu'il ne soit pas sujet à mille formes, selon les temps, les lieux et les mœurs. On peut être libre avec les vieilles Cortès de l'Espagne comme avec deux Chambres modifiées d'après les différens principes adoptés en Angleterre, en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Ferdinand VII saura bien juger dans sa sagesse le moment où il sera bon de fortifier son pouvoir par des institutions politiques. Quant aux colonies américaines, il étoit dispensé d'indulgence envers elles. Ces colonies, sans être touchées du généreux dévouement de l'Espagne, sans chercher à la défendre contre l'invasion des Français, ne songèrent qu'à profiter des embarras de leur mère patrie, pour proclamer leur indépendance. Que l'on veuille secouer le joug d'un souverain assis glorieusement sur son trône, c'est ce qu'on peut expliquer avec des passions; mais qu'on abandonne ce souverain tombé et captif, c'est ce qu'un noble caractère ne pourra jamais concevoir. Malheur au peuple qui ne sent pas la puissance de son monarque dans les fers, et qui se révolte contre cette espèce de tyrannie que l'adversité des Rois exerce sur des sujets généreux!

Nous avons traité à fond l'affaire des Cortès, et démontré invinciblement que Ferdinand devoit rejeter la constitution à lui présentée, sous peine de perdre la couronne, et peut-être la vie. Voyons maintenant si ce monarque gouverne *mal* son royaume, et puis nous verrons s'il gouverne *seul* au gré de ses caprices.

De toutes les parties de l'administration la plus

compliquée et la plus difficile, c'est la partie des finances : nous la choisirons pour notre examen. Si la sollicitude du Roi d'Espagne pour la prospérité de la fortune publique est prouvée, le reste de son administration est justifié.

En Espagne toutes les divisions de provinces et de royaume se réduisent à deux pour l'administration : on distingue seulement les provinces de la couronne de Castille, et les provinces de la couronne d'Aragon. La forme et le recouvrement de l'impôt varient pour ces deux grandes portions de la monarchie.

Deux autres divisions de classes embrassent presque tous les revenus du Roi : l'une renferme ce qu'on appelle les *rentes générales* qui se composent des droits d'entrée et de sortie perçus à la frontière, des droits du bureau de santé, des droits sur le sel, sur le tabac, sur les eaux-de-vie, sur le plomb, la poudre, les cartes, la cire, le papier timbré, etc. ; l'autre classe, désignée sous le nom de *rentes provinciales*, comprend tout ce qui se perçoit sur les ventes des meubles et immeubles, sur les productions de la terre, sur les arts, sur les marchandises nationales et étrangères, sur les bestiaux, etc.

Des impôts isolés sur l'argent monnoyé du Mexique et du Pérou, sur les revenus des terres, sur les biens fonds affermés, sur les laines et autres objets, forment une troisième classe assez productive. Quelques provinces ont des exceptions ou des changemens d'impôts. La Biscaye les remplace par un don gratuit ; les royaumes d'Aragon et de Valence commuent le droit d'*alcabala* en un impôt nommé *l'équivalent*. Les *rentes provinciales* n'ont point lieu en Catalogne, et sont suppléées par des taxes diverses. Les revenus domaniaux, les droits de chancellerie, les taxes sur les biens du clergé augmentent encore les finances de

l'État. Leurs produits réunis s'élevoient en 1807 à la somme de 194,257,512 fr. Ce revenu seroit absorbé par la dette publique qui s'élève à la somme de 1,800,000,000 réaux, si une partie du papier connu sous le nom de *vales reales* n'avoit plus de valeur : l'autre partie, qui circule encore dans le commerce pour la somme de 400,000,000, perd 85 pour 100.

D'une autre part, le revenu net des colonies, se montant à trente-six millions, ne rentre plus au trésor, ou du moins n'y rentre qu'en très-petite partie. Tout cela n'est pas la faute de Ferdinand. Il n'a cessé de faire les plus grands efforts pour rétablir le crédit public : il avoit adopté, pour toutes les provinces de son royaume et pour toutes les propriétés, un plan uniforme de finances que lui avoit présenté M. Garay. Ce plan ressembloit à celui que M. de Machault avoit imaginé sous Louis XV, et qui, s'il eût été exécuté, auroit peut-être ôté tout prétexte à la révolution. Le projet de M. Garay a rencontré des résistances qu'il a été impossible de vaincre; et Ferdinand, obligé de renoncer pour un moment à une réforme *générale*, a donné son attention aux *détails*.

C'est un fait constant que l'industrie, surtout en Catalogne, a pris un accroissement considérable par les soins et les réglemens du Roi. On n'avoit jamais imposé aucun droit sur les grains importés en Espagne : Ferdinand, afin de favoriser l'agriculture, a imposé vingt réaux de vellon (à peu près cinq sous de France par quintal castillan) sur toute sorte de blés. Il en résulte que les blés de la Castille et autres provinces de l'intérieur, qui n'avoient point de débouché, sont embarqués dans les ports de la Galice, et convoyés par mer jusqu'en Catalogne. Il y a encore d'autres ressources à tirer de l'agriculture en Es-

pagne : l'impôt foncier, par exemple, est resté, dans plusieurs provinces, tel qu'il étoit du temps de Ferdinand et d'Isabelle, de sorte qu'il y a des terres qui produisent 25,000 liv. de rentes, et qui ne paient que 85 fr. d'impôts.

Tandis que toute importation franche de comestibles étoit autorisée en Espagne ; cette même Espagne défendoit l'exportation de ses huiles. Ferdinand a fait cesser cette mesure qui peignoit si naïvement la paternité des anciens Rois, mais qui n'étoit plus en rapport avec la fiscalité du siècle. Il a permis l'exportation des huiles, et ses sujets vendront la denrée qu'ils ne pouvoient consommer.

Une branche de commerce se plaint-elle ? Ferdinand accueille toutes les plaintes, et descend dans les plus petits détails. Par exemple, des fabricans de la Catalogne ayant réclamé contre la sortie du liége en planches, lequel passoit en Angleterre, on a levé sur ce liége une taxe de six piastres par quintal (trente francs de France). La Grande-Bretagne est forcée aujourd'hui de prendre cette denrée ouvrée.

Ces différentes améliorations du système financier établi par Ferdinand, pourroient nuire au commerce de nos provinces limitrophes de l'Espagne. Notre ministère ne sait peut-être pas un mot de tout cela : quand nous aurons des hommes d'Etat à la tête du gouvernement, ils verront si un traité de commerce avec l'Espagne ne seroit pas une chose utile. Les rapports entre les individus des deux nations sont meilleurs qu'ils ne l'ont jamais été : on doit cette harmonie à la réception, pleine de charité, que nous avons faite aux prisonniers espagnols. En vain Buonaparte avoit voulu changer notre nature : il étoit hors de son pouvoir de nous empêcher d'être chrétiens, d'être touchés du malheur, et charmés du courage. Cette

piété et ce caractère, nous les tenons de nos aïeux : il nous reste un capitulaire de Louis-le-Débonnaire, de l'année 816, qui accorde des terres aux Espagnols victimes de l'invasion des Maures.

Nous devons noter ici une chose importante, et qui prouve comment la Providence, lorsqu'elle veut conserver, fait sortir le bien du mal. L'Espagne a été privée du revenu de ses colonies ; elle a été frappée de contributions militaires ; Joseph a dilapidé ses finances, et accru sa dette : il arrive pourtant que le numéraire est assez abondant en Espagne. D'abord les contributions militaires, le pillage des maisons et des églises, n'a enrichi que quelques fournisseurs, et a enlevé peu de trésors à l'Etat : beaucoup d'ornemens d'églises qu'on croyoit d'or, n'étoient que de cuivre doré. Quant aux contributions, elles étoient mal payées, car elles ne tomboient que sur les pauvres. A l'approche des Français, les propriétaires et les négocians s'enfuyoient : à Barcelonne il ne resta que le dixième de la population. Ensuite Buonaparte a rendu plus d'argent en Espagne, que ses armées n'en ont pris : il y a porté deux cents millions. Notre argent y étoit si commun, que pendant les six mois qui ont suivi la restauration des deux monarchies, tous les paiemens d'Espagne en France s'effectuoient en monnaie de France.

Voilà ce que Ferdinand a fait pour l'industrie, l'agriculture et les finances de l'Espagne. Voyons s'il a renversé les institutions, et mis sa volonté en place et lieu de toutes choses.

Nous trouvons au contraire qu'il a tout respecté, tout conservé. La monarchie de Ferdinand VII, sur notre continent et outre-mer, est régie par deux conseils : l'un appelé conseil de Castille pour les vieilles Espagnes, l'autre conseil des Indes pour les colonies. L'origine du conseil de Castille se perd dans la nuit des temps : la forme de

ce conseil a été régularisée par Charles-Quint, en 1518, et par Philippe II, en 1588. Il se compose de cinq chambres ou salles; il est à la fois conseil d'administration et tribunal souverain pour certaines causes : il a aussi des attributions politiques. Ces attributions se concentrent dans une commission de ses membres, qui prend alors le nom spécial de Chambre de Castille. La Chambre de Castille a le droit de remontrance, comme nos anciens parlemens; elle tient la feuille des bénéfices, s'occupe des lettres de grâce, et convoque les Cortès pour la prestation de l'hommage aux Rois. On lui donne, dans les placets, le titre de *Sire* et de *Majesté*, comme marque de son autorité souveraine.

Le conseil royal et suprême des Indes, pour les colonies, ressemble en beaucoup de points au conseil de Castille. Etabli en 1511, par Ferdinand et Isabelle, il est divisé en trois salles : deux d'administration et une de justice. Ses membres sont : un grand chancelier, un vice-chancelier, un major, un trésorier, quatre *contadores*, vingt et un conseillers, deux fiscaux, deux secrétaires et plusieurs greffiers. Il connoît de tout, même de la paix et de la guerre, dans les Indes occidentales.

Donc, quand les démocrates prétendent que Ferdinand VII gouverne *seul* au gré de ses caprices, c'est, comme on le voit, la plus grossière ignorance et le mensonge le mieux avéré. Dans l'absence des Cortès, comme autrefois nos parlemens dans l'absence des états-généraux, les deux grands conseils de l'Espagne ont les droits et les pouvoirs suffisans pour prévenir l'action trop arbitraire de l'autorité suprême.

Nous avons versé sur l'Espagne tous les fléaux : si l'on a le droit de juger son gouvernement avec rigueur, certes ce n'est pas à nous que ce droit

appartient; par décence, au moins, nous devrions nous taire. Ferdinand VII n'est occupé qu'à soulager les souffrances de ses sujets : il est assez étrange que nous nous donnions les airs de critiquer l'appareil qu'il met sur les blessures que nous avons faites, et que les auteurs du mal prétendent en administrer le remède.

Quelle que soit la politique de Ferdinand VII (politique qu'il a cru devoir suivre, et qu'il n'appartient à personne de juger), la paix de l'Espagne importe à la paix du monde. Si la légitimité étoit en péril au-delà des Pyrénées, elle seroit également menacée dans le reste de l'Europe. La révolution a dû apprendre aux Rois que leurs trônes sont solidaires. Les révolutionnaires s'entendent en tous pays; ils ont partout les mêmes intérêts et les mêmes doctrines. Les hommes monarchiques des diverses nations, doivent imiter cet exemple; ils doivent se prêter un mutuel appui. Il convient surtout aux chrétiens de soutenir les vieux chrétiens de la vieille Espagne. Que les princes, que les peuples n'oublient jamais qu'ils doivent leur affranchissement aux descendans des compagnons du Grand Capitaine. L'Espagne a été la Vendée de l'Europe; elle a conservé la légitimité européenne, comme la Vendée a conservé la légitimité française. Il faut que l'Espagne reprenne son rang, il faut que son poids se fasse sentir dans la balance politique; il faut à cet effet qu'elle puisse reconquérir ses colonies auxquelles elle pourra accorder, quand il en sera temps, une administration plus conforme à l'état moderne de la civilisation. L'Angleterre doit faire cesser un scandale: il n'est pas de sa justice et de sa dignité de souffrir qu'un pair de la Grande-Bretagne devienne un chef de forbans. S'il étoit vrai qu'un hôtel fût ouvert à Londres, et qu'on enrôle publiquement pour le service des insurgés espagnols; s'il étoit

vrai que deux millions en pièces de cuivre, aient été frappés en Angleterre, pour la république de Buénos-Ayres, laquelle les auroit payés en piastres, ce seroit un grand malheur. La France commit la même faute lors de la guerre américaine; trente années de désastres ont à peine expié pour nous cette violation du droit des nations. Quiconque verroit aujourd'hui les intérêts des peuples dans des intérêts de commerce, seroit peu de chose. Ah! que les vaisseaux pourrissent dans les ports, pourvu que la société soit sauvée du naufrage!

Au reste, si l'Europe méconnoissoit assez sa position politique pour être indifférente aux destinées de l'Espagne, nous sommes persuadé que l'Espagne, abandonnée à elle-même, parviendroit encore à se rétablir. La religion, dans ce pays, a montré ce qu'elle pouvoit faire par ses propres forces. C'est au-delà des Pyrénées que l'on a vu la lutte à jamais mémorable du monde d'autrefois et du monde d'aujourd'hui : l'Hercule chrétien a posé ses colonnes devant les flots de la révolution, et il a pu y graver le *Nec plus ultrà*.

Un trait distinctif de nos réformateurs modernes, c'est l'ignorance : la tête barbouillée de quelques idées politiques puisées à des sources corrompues, ils n'ont jamais calculé les résistances morales et religieuses, ni connu le rapport des lois civiles avec les lois politiques. De là leur profond étonnement quand ils sont obligés de combattre la force, là où ils pensoient n'avoir à opprimer que la foiblesse. Lorsqu'ils entrèrent en Espagne à la suite de nos armées, ils n'y vouloient voir qu'un troupeau de mendians, conduit par des prêtres fanatiques; ils disoient (et nous les avons entendus) qu'avec quatre hommes et un caporal, ils mettroient tout ce peuple à la raison. Qu'en pensent-ils maintenant?

Il sied mal à ces Brutus qui n'ont fait que se

courber sous tous les jougs, d'affecter du mépris pour un peuple qui donna à l'Europe le signal de l'indépendance. Hommes libres, dans quelle division de la police serviez-vous, lorsque ces moines, objets de vos risées, se faisoient tuer sur les remparts des villes pour la liberté de leur pays? Tandis que nos soldats montoient à l'assaut, vous assiégiez peut-être philosophiquement quelques tabernacles; vous emportiez les vases sacrés, afin de détruire la superstition et l'erreur; et pourtant ces calices avoient été remplis d'un sang qui demande grâce pour les hommes couverts du sang des martyrs!

Non: les fausses doctrines ne prévaudront point dans la patrie de la Reine Blanche, de la mère de notre saint Roi! Les efforts des révolutionnaires viendront se briser contre le dernier boulevard de la chrétienté. L'Espagne se sauvera par la force de sa loi civile, par ses classes aristocratiques, par ses institutions municipales, et surtout par son esprit religieux qui la rend propre à toutes les libertés raisonnables, comme à tous les genres de gloire. Le caractère espagnol est à la fois grave et passionné; il a quelque chose de pompeux et de résigné, comme le christianisme qui le forma dans ses fêtes, et le soumit à ses sacrifices. Le peuple de Pélage est le pauvre de l'Evangile: il est nu; il demande l'aumône, mais il a le sentiment de sa haute origine; il sait qu'il est l'immortel héritier d'un royaume impérissable. De là sa juste fierté, et sa patience jamais lassée. On disoit à un prisonnier espagnol que ses compatriotes ne se délivreroient point des Français. « Nous avons mis, ré» pondit-il froidement, huit cents ans à chasser » les Maures. » Que ne peut-on pas faire avec de pareils hommes; avec des hommes qui se comptent individuellement pour rien, et qui ne se regardent vivans que dans la société dont ils font partie? Un

pareil instinct de durée fit toute la puissance de Rome ; la Ville Eternelle semble avoir légué son éternité et sa grandeur à l'illustre colonie romaine qui donna Trajan à la terre.

Nous traversâmes l'Espagne en 1807 ; elle étoit sourdement agitée. Nous eûmes lieu de remarquer ce que peut un favori de la fortune pour la destruction d'un pays. Peu de temps après cet homme disparut, et les malheurs qu'il avoit préparés arrivèrent ; l'Espagne, au moment du danger, retrouva sa vertu. Le voyageur n'ira plus aujourd'hui admirer l'héroïsme et la fidélité sur les ruines de Sagonte : il lui suffira de s'arrêter à Saragosse.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

A M. L'ÉDITEUR DU CONSERVATEUR.

Sur la Session de 1819 *à* 1820.

J'ai gardé, Monsieur, un long silence avec *le Conservateur* : vous m'en faites un tort ; l'excuse en seroit facile, mais j'aime mieux le réparer que le justifier.

Long-temps absent de cette noble carrière, j'ai besoin, pour m'y diriger, de reconnoître la borne d'où j'étois parti. J'invite donc quiconque voudra prendre la peine de me lire, à se rappeler un article *Sur la situation de la France en* 1818, 1819 *et* 1820, qui fut inséré dans les IXe et Xe Livraisons de cet ouvrage. Quelques mots la rappelleront à ceux qui n'aiment pas à relire l'histoire ancienne.

J'écrivois alors dans l'intérêt du ministre (je me sers de ce mot moins compliqué que celui de *ministère*, et qui peint aussi bien l'unité des pouvoirs que celui de *magistrat* usité dans certaines républiques). Le jugeant dévoué au soutien de la monarchie, j'examinois ce qu'il devoit faire

pour se perpétuer avec elle. C'étoit avant la journée qui supprima le ministère de la police. Un an a passé depuis. Peut-on bâtir aujourd'hui sur la même hypothèse? Il est permis d'en douter.

Je disois au mois de novembre 1818 que, dans la session de 1816-1817, les efforts du ministre avoient pour la première fois érigé les indépendans en puissance; que, dans celle de 1817-1818, ses travaux pour arrêter leur essor n'avoient pas empêché cette puissance de s'accroître; qu'alors il aima mieux faire des concessions aux démocrates pour acheter leur silence qu'aux royalistes pour acquérir leur appui, et qu'ainsi, suivant toujours la même route, il agit démocratiquement en 1817 par crainte des royalistes, et démocratiquement en 1818 par crainte des démocrates.

Qu'il me soit permis en passant d'observer que cette ligne uniforme, suivie par le ministre, quoique dans des motifs différens, semble devoir l'absoudre du système de balance qu'on lui a peut-être trop long-temps reproché.

En effet, où la balance s'est-elle montrée dans les trois années qui viennent de s'écouler? Si on avoit fait en nombre égal des préfets, des employés, des juges, des ordonnances tant royalistes que démocrates; si le système électoral avoit ramené en nombre égal les soutiens et les ennemis du trône; si enfin on eût vu alterner entre eux le triomphe, la défaite, l'audace et le découragement, c'est alors qu'on pourroit gémir ou sourire à voir gouverner la France par une impartiale compensation entre le bien et le mal; mais nous n'avons vu aucune de ces choses. Il y a plus: peut-être ai-je été injuste moi-même en lui imputant la crainte des démocrates. On ne craint que le plus fort; et, quand on donne au plus foible, c'est un sentiment plus élevé qui nous guide. Les

démocrates étoient nuls en 1817, [illegible] en 1818, les épargner n'a pu être qu'une œuvre de clémence, les relever, d'inclination, les exalter, de choix et de préférence.

Je disois au mois de novembre 1818 : « Si le ministère s'est, je ne veux pas dire uni, mais laissé entraîner aux démocrates, leur faction donnera en 1819 un quatrième cinquième à l'assemblée; elle le donnera de haute lutte et sans contestation; par conséquent, dans les coryphées du parti, les hommes des cent-jours, ceux de 93, les bannis même, si elle a conquis leur rappel... Alors, le système achevant de se développer, les libéraux, devenus indépendans, perfectionnés ensuite en démocrates, seront enfin complétés en jacobins... Et si cependant les crimes sont encore loin de leur pensée, deux cinquièmes sont à venir qui les emporteront au-delà de leur but; et ils s'apercevront trop tard qu'où on trouve une nouvelle Gironde, on peut trouver une nouvelle Convention. »

Examinons ce qui s'est passé depuis cet écrit.

La session de 1819 n'a pas été féconde en lois, il est vrai; mais, si l'initiative royale a contenu les démocrates, ils ont exercé en revanche une plus importante initiative dans les bureaux du ministre. Là, rien n'a traversé leur influence; et ces hommes dont le Roi avoit ordonné la répression se sont élancés de cette flétrissure au gouvernement de la France. Pour une ou deux lois qui leur ont manqué, ils ont eu cent places, mille brevets, dix journaux, cent libelles; et ils ont assis l'empire qui leur livre avant peu la législation exclusive.

Je conviens que, leur audace intimidant quelques libéraux moins conséquens, quelques indépendans timorés à la conscience desquels il suffisoit de pervertir l'Etat sans le détruire, une partie

[illegible]

de la gauche s'est écartée vers le centre, que par la même cause une partie du centre s'est étendue vers la droite. Mais qu'importent ces évolutions tardives! elles sont le fruit inutile, mais naturel, d'une progression de mal où on voit décroître le nombre à mesure qu'augmente l'audace, et l'accroissement de l'une compenser le déficit de l'autre. Tel entra honnête et trompé, qui s'arrêta quand on le voulut extravagant. Tel entra extravagant, qui recula quand on le voulut vicieux, et tel entra vicieux qui reculera quand on le voudra criminel; degrés différens d'une même pente, qui se nivellent promptement dans le mal général. Ainsi vîmes-nous dans la révolution les fous de la Constituante, les énergumènes de la Législative et les coupables de la Gironde, se retirant l'un après l'autre des rangs de la faction, à mesure qu'elle dépassoit leur taux de vice ou de démence, se confondre sous Roberspierre dans une teinte uniforme, tout prêts cependant à se rasseoir dans le même ordre, à leur hauteur respective de vice, de folie ou d'erreur, à mesure que la révolution redescendroit d'étage en étage jusqu'à faire place aux principes monarchiques.

Qui sait si avant peu nous ne verrons MM. de C..., de Ch... et autres assis au centre, et le centre assis sur les ruines de la droite? Qui sait si la plus pure partie de la révolte ne siégera pas un jour à cette même droite, n'y déplorera pas, sans retour sur elle-même, les maux de la patrie, n'y combattra pas les fureurs d'une nouvelle Montagne? On ne verra plus alors la vérité disputer contre l'erreur, mais l'erreur contre le vice et le vice contre le crime. L'avenir n'est que l'écho du passé; mais le passé est si peu écouté! il faut avoir vu la révolution sans y représenter soi-même pour mesurer sans prévention cette route glissante qui mène de la première erreur aux derniers forfaits.

Trop peu de gens aujourd'hui ont assisté hors de l'enfance à cet étonnant spectacle. Ils ne peuvent se représenter en brigand futur l'honnête homme qui vous parle dans un salon, qui vous reçoit dans le sien, l'homme riche, poli, bien né, nourri d'idées généreuses, quoique égarées. Hélas! c'est bien peu connoître les abîmes de l'ambition, ceux de l'exemple, de la haine, souvent de la peur, toujours de la vanité blessée. J'en appelle à vous tous qui avez vu les jours de 89; rappelez-vous Barrère et tant d'autres; vous les vîtes ornés de fortune, de rang, d'urbanité, ne prêchant, ne prévoyant, et peut-être de bonne foi, que le règne de la justice et le siècle des vertus. Ils eussent frémi d'horreur si une vision anticipée fût venue alors leur présenter leur image en bonnet rouge, en carmagnole, se baignant dans le sang de leurs anciens convives, et traînant à l'échafaud le Roi qui les avoit appelés au soutien de son trône.

C'est prévoir de loin, dira-t-on. Oui, certes, deux ans sont un long terme aux jours où nous vivons. Mais si les élections de 1819 ont si bien réalisé nos craintes, qu'elles nous ont donné, non plus seulement des hommes des cent-jours (leurs titres ne sont plus en question, et ils sont aujourd'hui la base naturelle de la Chambre), mais ceux d'entre ces hommes qui se sont illustrés par une défection plus hardie, par un dévouement plus servile à la victoire, et une injure plus violente à l'infortune; si elles ont donné le hideux spectacle d'un prêtre-régicide, régicide par choix, sans peur et depuis sans remords, appelé à faire des lois avec son Roi; si ce dernier degré d'opprobre, au lieu d'être vomi par un soulèvement unanime, est devenu le point d'une discussion régulière, l'objet d'une majorité douteuse, et qu'on n'ait pu exclure cet homme que par une transaction tacite avec toutes les consciences, transaction

plus honteuse à coup sûr et plus dangereuse peut-être qu'une défaite ; si toutes ces choses se sont vues en 1819, que doit nous promettre 1820? que devons-nous lui demander?

C'est un vaste champ à explorer. Bornons-nous aujourd'hui à y jeter un coup d'œil.

J'accorderai volontiers que la faction démocratique fera peu de chose dans la Chambre. Les mêmes causes qu'en 1819, l'initiative royale, une majorité balancée sur les choses vaines, contraire sur les choses coupables, la réduira peut-être à empêcher les choses bonnes. Mais elle n'en sera peut-être que plus dangereuse; car, qu'en arrivera-t-il? Qu'on la jugera sur ses œuvres légales, tandis que sa véritable action sera dans ses œuvres secrètes. (Je dis *secrètes*, seulement par opposition à *légales*, car, certes, la notoriété ne leur manquera pas.) Et qu'importe, en effet, ce qu'elle fait dans la Chambre, qui n'est que la montre de sa fabrique! Il s'agit de ce qu'elle opère dans la France, qui est son véritable atelier. Bientôt la première ne sera pour elle qu'un vain appareil, comme en 1792 la législature, mise hors de cause, n'étoit plus qu'une parodie politique dont les acteurs jouoient ailleurs leur véritable drame.

La question est donc hors de la Chambre, et, quand on veut prévoir ce que les démocrates feront en 1820, ce n'est pas dans un sénat, c'est en France qu'il faut regarder.

Or, ils ont fait et obtenu en 1819, plus, pour ainsi dire, que nous n'avions osé le prédire; ils feront donc au moins autant en 1820. Je ne répéterai pas à ce sujet ce que j'écrivis il y a quinze mois. Ils le feront...... à moins qu'un ministre converti, ou qu'un ministre nouveau n'entre de bonne foi dans les conditions de la monarchie. Qu'il paroisse ce *virum quem*, qu'il ait seulement du bon sens, de la conscience et de la volonté, et

la puissance des démocrates s'évanouira devant lui.

Tout ce géant difforme de la démocratie, que le ministre tour à tour aime, redoute, brave et encense, dont il semble chérir la race et ne haïr que la grandeur, tout ce géant, usé dans la révolution, mort sous le despotisme, et qu'il a exhumé de sa tombe pour le produire en épouvante aux enfans qui ne l'ont pas vu en vie, qu'est-il au fond qu'une ombre, un fantastique assemblage de cris, de voix confuses, de pamphlets et de journaux! Vous avez vu à la fantasmagorie un point imperceptible croître, grandir, s'avancer, devenir un spectre immense, et disparoître. Tel est l'Atlas ou l'Encelade que le ministre s'est fait. Pour le détruire, que faut-il? Souffler dessus.

On semble, en parlant ainsi, dire des choses étranges, tant la plupart des yeux sont fascinés! Cependant les époques sont récentes où cette puissance de rumeurs rentra sans effort dans son abjection naturelle. Nous vîmes hier leur culte esclave pour Buonaparte, hier leur zèle ardent pour les Bourbons, quand, malgré l'influence d'un ministre conspirateur, ils prodiguoient leurs suffrages aux royalistes. Nous vîmes hier leur chute profonde devant une phrase émanée du trône. Mais ce sont ici des preuves trop aisées : cherchons-les à une époque plus difficile, à une époque où ils brilloient d'un éclat égal, mais plus solide, car avec eux conspiroit un peuple en masse, encore ivre ou déjà esclave de la révolution. Plaçons-nous au 10 août 1792, et supposons dans ce mémorable jour un *seul* homme, celui que nous vous demandons aujourd'hui, portant ou soutenant la couronne.

Le trône sembloit sans ressources. Une générale inquiétude prévoyoit et déploroit sa ruine. Ses meilleurs serviteurs étoient absens, sa garde licenciée, son peuple aliéné, son armée en révolte.

Une commune conspiratrice, une législature factieuse ou esclave, un club des jacobins absolu, une armée bourgeoise ennemie, une populace déchaînée prête à rouler ses torrens des faubourgs jusqu'au Louvre; toutes les forces étoient en dehors : au dedans, rien qu'hésitation et foiblesse. Le siége des Tuileries se préparoit ; le tocsin sonnoit. Il ne restoit au Roi de toute la France que sa maison même, et le peuple savoit déjà comme on en violoit le seuil.

Certes, c'étoit là une circonstance difficile, et il faut convenir qu'au prix d'elle, nous ne voyons que jeux d'enfans.

Cependant les Suisses restoient; ils étoient près de Paris, et ces hommes héroïques, dont la mémoire est sacrée partout hors dans le champ de leur gloire, pouvoient soutenir le trône, au lieu de mourir pour lui.

Cependant la garde royale existoit en secret, un ordre pouvoit la réunir.

Cependant trois ou quatre bataillons de la garde nationale offroient une fidélité éprouvée.

On pouvoit disposer de dix mille hommes. C'étoit assez pour sauver la France : il ne falloit que vouloir s'en servir.

Mme Elisabeth écrivoit la veille : « On menace » le château : j'espère que demain nous monterons » à cheval. » Et si, en effet, le Roi, si au moins un lieutenant habile fût monté à cheval, ce jour lui rendoit sa couronne. Il ne falloit que réunir et disposer ses troupes, garantir le château d'un coup de main, et attaquer au lieu de se laisser prendre. Quelques canons, une colonne de peuple rompue et dispersée, eussent répandu l'effroi dans Paris qui ne connoît l'effet d'une première épouvante, quand elle est chaudement poursuivie ! Avec cet auxiliaire, plus fort qu'une armée, on eût dissous l'assemblée, fermé les jacobins, cassé la commune,

muré les sections, désarmé la bourgeoisie, brisé les presses, saisi et châtié les coupables. Toutes ces choses, difficiles en trois mois, étoient aisées en vingt-quatre heures. Un jour lui eût livré Paris : le *Moniteur* lui eût donné la France.

Voilà ce qu'un seul homme eût fait le 16 août. Dix mille soldats suffisoient. Que faudroit-il donc aujourd'hui? Rien que vouloir.

Mais il faut vouloir; car si vil soit l'ennemi, il est mortel à qui ne veut s'en défendre; il subsiste si vous le tolérez, il grandit si vous l'encouragez. Que seroit-ce si, depuis trois ans, vous vous étiez fait son propre auxiliaire, si vous vous étiez acharné à le flatter, à le grossir, à lui créer une force imaginaire, et à courber votre corps devant son ombre! Certes, il faut le dire au ministre qui se défie ainsi de la force du trône, il l'aura prouvée immense; il en aura fait un acte prodigieux, en parvenant à recréer des jacobins en France, et à y faire d'eux une puissance. Cette puissance n'est que vapeur; mais si le trône veut périr sous elle, il le peut; lui seul est assez fort pour le pouvoir, et la monarchie ne mourra que par un suicide.

Que fera-t-on pour prévenir ce danger?

Si les choses et les hommes restent ce qu'ils sont, la réponse est facile : *Le moins qu'on pourra.* On voit les dangers à travers des brouillards : on ne veut pas périr, on ne veut pas guérir, on veut languir; c'est un moyen terme entre être tué par ceux qu'on aime et craint, ou sauvé par ceux qu'on hait et redoute.

A Dieu ne plaise cependant que je demande ici des partis extraordinaires, des coups d'État! Ces hommes en valent-ils la façon! La Charte, l'ordre actuel, et *de la volonté*, suffisent pour tout conduire; mais c'est que tout moyen est fort dans des mains fortes; c'est qu'il ne s'agit plus ici des choses, mais des hommes.

Ainsi, en supposant qu'on médite des lois pour arrêter le torrent qui nous emporte; en supposant même ces lois excellentes, nous les approuvons d'avance sans doute; mais une sévère expérience nous apprend qu'il faut faire plus encore que des lois, qu'il faut faire des hommes, et que les lois, fussent-elles les Tables de Moïse, seront vaines ou funestes si on les confie à Baal.

Une de ces lois, la première, peut-être la seule, est la loi des élections. Nous en dirons ici quelque chose, non sur la loi en elle-même, mais sur le but qu'on s'y propose, et le succès qu'on en obtiendra. Un retard de huit jours, dans l'insertion de cet article, rendra peut-être ces réflexions tardives.

Quel est le but probable qu'on se propose dans une loi d'élections? Est-ce un but fondamental, comme d'instituer l'aristocratie du second ordre, qui n'est dans la monarchie qu'une démocratie relative, et de confier à la haute propriété le tiers de législation dont les deux autres tiers appartiennent au Roi et à la pairie? Est-ce de remonter aux principes, pour composer un parlement capable de servir à la fois d'appui et de barrière au trône?

Il n'est guère d'usage, de nos jours, de planter ainsi l'arbre avant d'en cueillir les fruits. On peut donc présumer que le but de la loi d'élections sera moins de produire une Chambre qui soutienne l'Etat, qu'une Chambre qui soutienne le ministre; une Chambre qui ne soit, ni celle de 1815, où la force des royalistes l'empêchoit de trouver un appui dans la démocratie, ni celle de 1820, où la force des démocrates leur fait dédaigner la livrée ministérielle; mais une Chambre mixte, comme celle de 1817, où les royalistes, trop peu forts pour emporter la balance, l'étoient seulement assez pour mettre le centre dans les

bras du ministre, et la gauche à ses pieds. C'étoit alors l'apogée de sa gloire. On doit donc penser qu'il veut s'efforcer de remonter, mais seulement jusqu'à cette moyenne région de 1817, qui est l'*eldorado* de ses voyages, et le beau idéal de sa politique; cette belle région, où les jours se passoient en escarmouches, en tournois à armes courtoises, en jeux gymnastiques, nobles, mais innocens exercices où la victoire est sans fruit, et la défaite sans danger; dont le mouvement perpétuel, l'art, l'adresse et les vicissitudes exercent une âme active, et lui persuadent que l'arène est une bataille, l'athlète un général, et ses palmes une victoire.

Pour parvenir à ressusciter cette chimère favorite, on voudra donc des royalistes un peu plus, mais pas trop, et des démocrates un peu moins, mais pas trop peu, afin que les deux extrémités tiennent lieu de centre, en se neutralisant l'une l'autre; que la révolte réduise la fidélité à la défensive, et que la fidélité plie la révolte à l'esclavage.

Telle est la nuance qu'on veut atteindre. Il nous la faut précise, tant délicate soit-elle; il nous la faut stationnaire, tant soit-elle fugitive. A ces conditions, le ministre vivra jusqu'à ce que la monarchie périsse. Quel dommage que Marivaux n'ait pas vécu dans notre siècle! Le pauvre homme n'a fait que des plans de comédie; il feroit aujourd'hui des plans de législation.

Mais quoi! tout est si étroit de nos jours, où on est descendu des tigres aux serpens, où on a usé toutes les grandeurs du crime, et où on ne veut pas recourir aux grandeurs de la vertu; tout est si étroit, que je ne m'étonnerois pas que ces jeux de coulisse ne fussent jugés au loin combinaisons d'Etat, et qu'on n'élevât auprès de Richelieu, ce qui est encore bien loin de Mazarin.

Ce Mazarin, disons-le en passant, auroit perdu

cent fois la France, s'il eût tenu la balance entre un parti qui vouloit la détruire, et un parti qui vouloit la sauver; mais il la tenoit entre des grands seigneurs, gens qui avoient intérêt à prendre l'État, non à le perdre, à gouverner le Roi, non à le détrôner. Le peuple étoit une arme et non une puissance; il travailloit pour ses maîtres, non pour lui. Des conspirateurs ou des niais font éternellement aujourd'hui cette confusion de l'opposition à la révolte. Il faut donc redire encore que, dans un État représentatif, les ministériels sont des royalistes qui possèdent le gouvernement, et les opposans, des royalistes qui y aspirent. Quant à ceux qui veulent le changer, ils ne sont point un parti dans l'État, mais hors de l'État. Leur nom est conspiration, faction, révolte. Personne, en Angleterre, n'honore les radicaux du nom d'opposition.

Supposons toutefois que le ministre veuille une loi bonne dans le sens absolu; une loi qui ne ramène au parlement que de sincères amis du trône, comment la voudra-t-il? ne sera-ce pas toujours dans le dogme fondamental qu'une loi subsiste et se perpétue, par cela seul qu'elle est écrite et publiée; qu'une feuille de papier contresignée devient colonne de l'État; que nulle base, nulle institution n'est nécessaire pour la soutenir; et qu'ainsi, pour prendre un exemple dans la chose même; une loi qui aura pour but de confier la législation à la grande propriété, n'a besoin, pour produire son effet, que de déterminer le *quantum* des impositions, la forme et la coupure des assemblées électorales; qu'elle n'a pas besoin de se hausser sur des bases de lois aristocratiques, qui reconstruisent les propriétés et les familles, arrêtent le morcellement, favorisent les réunions, assurent la transmission, etc.; qu'elle n'a pas besoin de lois qui, par leur tendance religieuse et

monarchique, recomposent, pour ainsi dire, le sol même sur lequel on veut bâtir, sol de principes sans lequel, dussiez-vous édifier les plus admirables institutions, elles crouleront comme croulèrent dans le dix-huitième siècle les belles institutions de la France, quand ce siècle leur eut fait un sol qui ne pouvoit plus les porter? Une loi d'Etat n'est rien isolée : le législateur, en la méditant, s'aperçoit de proche en proche qu'il faut lui faire sa famille et sa généalogie, si elles ne sont faites d'avance; et quand il lui a coordonné les institutions, il s'aperçoit qu'il n'a rien fait encore, s'il ne coordonne à celles-ci les principes qui sont la base des bases; marche inverse et pénible qui gravit des effets aux causes, au lieu de descendre des causes aux effets, mais que la société doit accepter sous peine de mort, quand l'autre lui est refusée.

Ainsi une loi d'élections, bonne dans son principe, exige, pour l'être aussi dans ses effets, que toutes ces choses la précèdent, ou que toutes ces choses la suivent. Elle veut plus encore, elle veut que des hommes analogues à ces choses les exécutent.

Voilà certes beaucoup de difficultés. Il en existe cependant une autre encore; car ce n'est pas tout qu'une loi soit bonne, médiocre ou mauvaise: avant tout il faut qu'elle soit loi, c'est-à-dire qu'elle ait la moitié des suffrages plus un, ce qui suffit aujourd'hui pour exprimer le vœu d'un empire.

L'an passé, la majorité pour le changement de la loi étoit grande et uniforme dans les deux Chambres, dans le conseil, dans le ministère; mais le ministre jugea sa loi bonne; il la défendit seul contre tous, divisa une Chambre, tierça l'autre, brisa le ministère, et répondit de tout.

Cette année la majorité devint douteuse, et le

ministre jugea sa loi mauvaise. Il étoit tard ; deux mois se sont perdus depuis en hésitations, et il est plus tard encore. L'événement est devenu douteux ; le succès même peut être une défaite.

Comment eût-on évité ces obstacles ?

En cessant de peser de la boue contre de l'or dans une balance à faux poids ; en prenant, tête levée, une voie franche et monarchique ; en faisant suivre le discours du Roi d'une direction analogue dans les affaires, dans les administrations, dans les ordonnances ; en montrant clairement à tous où le ministre va et qu'il y ira ; en ayant d'avance mûri les changemens de manière à les présenter aux Chambres dès leur ouverture. Une grande franchise, soutenue d'une ferme assurance, eût enchaîné les créatures, grossi les amis et entraîné les douteux, car personne en France ne résiste à la magie de la volonté. Que quant aux démocrates, on sait depuis long-temps comme on les subjugue, comme on les gagne, ou comme on s'en passe. Pourquoi sont-ils sortis des ténèbres où le discours d'ouverture les avoit fait rentrer l'an passé ? L'explication en est facile. On leur avoit promis des rigueurs, et ils n'ont reçu que des grâces : l'Etat devoit les châtier ; on leur a livré l'Etat. Il eût fallu être bien acharné à trembler pour ne pas se rassurer sur de pareils gages : qu'est-il arrivé ? le même *quos ego* a été prononcé cette année, mais le même effroi ne l'a pas suivi : ont-ils eu tort ? Il est permis d'en douter, puisque depuis deux mois la seconde menace a été exécutée précisément comme la première ; les preuves en sont trop publiques pour qu'il soit besoin de les rapporter. Mais que fût-il arrivé si un ministre de bonne foi eût travaillé d'avance à suivre les intentions du discours royal, et le lendemain à les exécuter ? Qu'en dépit de toutes ses erreurs, d'une année perdue et du mal empiré,

il eût eu trois jours après une majorité réelle, honorable et décidée; qu'il eût pu par conséquent faire une bonne loi, et que nul obstacle ne l'eût forcé de la modifier.

Eh bien, ce qu'il n'a pas fait, aujourd'hui encore un ministre peut le faire, et nous ne vous demandons pas un profond politique, un fin négociateur, mais seulement un homme qui ait *du bon sens, de la conscience et de la volonté.* Car, il faut le répéter, toute la question est aujourd'hui dans les hommes : que dis-je? dans un homme, un *seul* homme fait tout dans les temps difficiles. Il est des époques de calme et d'ordre général où l'Etat vit de ses principes et de ses institutions : alors ce sont les choses qui font les hommes, c'est le bon temps des Etats, car elles sont plus vieilles et plus solides qu'eux. Mais il est des temps d'orage et de désordre où nulle loi, nulle institution, nuls principes ne règnant, il faut que les hommes règnent à leur place. Alors ce sont eux qui font les choses : temps déplorables et difficiles à passer, jusqu'à ce qu'il s'en trouve un qui veuille bien abdiquer pour remettre le sceptre aux mains des institutions.

J'ai voulu jeter un premier coup d'œil sur ce que produiroit l'année 1820, si la direction des affaires restoit ce qu'elle est aujourd'hui : telle est la première mesure importante qui l'occupera; la seconde..... mais on ne peut encore assurer qu'il y en ait une seconde. Je reviendrai peut-être plus tard sur ce premier aperçu.

A. DE FRENILLY.

Paris, le 3 février 1820.

On avoit annoncé d'une manière presque positive que l'enfantement de la nouvelle loi sur les

élections signaleroit les premiers jours de février. Déjà même les écrivains libéraux qui, jusqu'à ce moment, avoient fait entendre des cris de rage, sembloient adopter une autre tactique, et offrir au ministre des négociations dans lesquelles, au moyen de quelques mots d'explication, la querelle auroit pu s'apaiser. Le ministère paroît retombé dans ses perpétuelles hésitations, soit qu'une indisposition réelle ait paralysé ses moyens, soit qu'il recule devant les embarras d'une position que la duplicité a rendue si fausse et si périlleuse, et que la franchise auroit pu rendre honorable et facile. Voilà la France encore livrée aux incertitudes qui la tourmentent depuis deux mois; voilà que ses destinées dépendent de nouveau de la santé ou du caprice et des irrésolutions d'un ministre.

En attendant que l'examen du budget ait fait cesser l'inaction où l'on retenoit les députés, la Chambre a de loin à loin des séances où des pétitions aussi scandaleuses qu'insensées donnent lieu à d'étranges discussions. Si quelque chose pouvoit étonner de la part de certains orateurs, ce seroit l'empressement avec lequel ils saisissent tous les prétextes pour accuser les royalistes des faits les plus opposés à leurs principes, le plus constamment démentis par leur conduite. Ecoutez ces tribuns qui flattent sans cesse le peuple; ils vous diront que ces blasphèmes contre la royauté sont la suite d'un plan contre-révolutionnaire. Un audacieux ou un fou parle-t-il de la *destitution* du Roi de France? ce sont les royalistes qui se coalisent pour jeter du ridicule et de l'odieux sur le droit sacré de pétition. Mais qui donc a provoqué ces pétitions où quelques factieux se constituent si insolemment les organes du vœu national? Dans quelle opinion voit-on sans cesse établir le dogme de la souveraineté du

peuple, et des écrivains donner à un parti le nom de la nation?

Sied-il bien à ceux qui exhument et nous vantent les œuvres les plus démagogiques, de nous répéter qu'eux seuls sont attachés au Roi et à la Charte, et que ceux qui défendent la Charte en sont les véritables ennemis? Ils ont beau dire: *Les faits que les royalistes racontent sont faux, les principes qu'ils professent sont absurdes, les moyens qu'ils emploient sont infâmes;* nous leur demanderons qui d'eux ou des royalistes répand chaque jour les poisons de la calomnie; qui d'eux ou des royalistes attaque sans cesse toutes les bases de la société; qui d'eux ou des royalistes outrage la religion, la morale et les institutions de la monarchie?

Naguère ils se plaignoient de ce que toutes les places étoient encore dans les mains des hommes de 1815; et la liste des destitutions opérées depuis l'ordonnance du 5 septembre, répond assez à ces déclamations mensongères. Aujourd'hui c'est une faction qui, selon eux, marche à la conquête des places; il n'y en a pas assez pour les libéraux; ils ne veulent, ils ne réclament que les principes. Laissez triompher leurs principes, accordez-leur la souveraineté du peuple, et bientôt ils ne souffriront en France, ni Charte royale, ni royalistes, ni Roi.

Sans doute parmi les écrivains dont ces mêmes hommes préconisent les doctrines, il en est qui, cherchant à dissiper les défiances qu'on a inspirées aux amis des Bourbons, annoncent la résolution formelle de ne participer à aucun gouvernement émané d'une autre source. Ceux-ci sont de bonne foi, nous aimons à le croire; mais ceux qui parlent comme eux, pensent-ils avec la même sincérité? On se rappelle cette séance de l'Assemblée législative, où l'abbé Lamourette essaya de réconcilier les deux partis, où les députés s'embrassèrent,

aux cris de *Vive le Roi! à bas la république!* où Louis XVI vint leur témoigner combien il étoit touché de ce mouvement qui promettoit tant d'accord entre tous les pouvoirs. C'étoit au mois de juillet 1792; trois semaines après, le canon du 10 août foudroyoit le château des Tuileries.

Ce n'est pas par de vaines protestations que nous pouvons être rassurés, lorsque les idées les plus subversives de l'ordre social sont mises au jour, commentées, exaltées dans une foule d'écrits séditieux; lorsqu'on ne cesse de nous parler de l'éligibilité des Rois de la première et de la seconde race; lorsqu'avec une affectation, qui n'est pas sans motif, on nous cite les conversations et les sentences du prisonnier de Sainte-Hélène; lorsqu'on décrit avec complaisance ses opérations militaires de 1815; lorsque, à propos des négociations de l'année précédente, on imprime des lettres qui reposent sur des faits controuvés, et auxquelles on ne sauroit supposer aucun but légitime; lorsqu'on jette dans le public des correspondances apocryphes ou des documens historiques, afin d'avoir une occasion de reproduire des noms qu'on ne veut pas laisser oublier; lorsqu'on étale avec impunité ou qu'on distribue avec mystère les images d'une famille déchue, et qui a fait tout le mal de la France; lorsque, en haine de la religion et de ses ministres les novateurs vont chercher des argumens contre elle dans les écrits de je ne sais quels prêtres italiens; et que, sous l'empire d'une Charte qui déclare que le culte catholique est la religion de l'Etat, on se permet d'annoncer un ouvrage sous le titre scandaleux de *Taxes des parties casuelles de la boutique du Pape*.

Opposons à ces ennemis de toute croyance l'opinion d'un protestant, grand homme d'Etat, du célèbre Burke :

« Le peuple anglais, dit-il, ne regarde pas
» l'établissement de son Eglise comme une chose
» seulement convenable, mais comme essentielle
» à l'Etat; non pas comme une chose hétérogène
» et séparable, non pas comme quelque chose
» d'ajouté pour un simple arrangement, comme
» quelque chose qu'il puisse prendre ou laisser,
» suivant que cela convient aux idées du moment;
» il regarde son établissement religieux comme
» le fondement de sa constitution, avec laquelle
» et avec chaque partie de laquelle il maintient
» une union indissoluble. L'Eglise et l'État sont
» des idées inséparables dans son esprit; et il y a
» bien peu d'exemples où l'on fasse mention de
» l'un sans faire mention de l'autre.

» Nous n'avons pas, dit-il ailleurs, relégué la
» religion dans d'obscures municipalités, ou dans
» de pauvres villages. Non; nous voulons la voir
» élever à la cour et au Parlement son front mitré;
» nous voulons rencontrer son alliance à chaque
» pas dans le cours de la vie, et qu'elle s'unisse à
» toutes les classes de la société. La nation anglaise
» montrera à tous les fiers potentats de ce monde
» et à leurs verbeux sophistes qu'une nation
» libre, généreuse et savante, honore les premiers
» magistrats de son Eglise; qu'elle ne permettra
» jamais à l'insolence des richesses ou des titres,
» ou à celle de toute autre espèce de prétentions,
» de regarder avec mépris ce que nous considé-
» rons avec vénération. Parmi nous, on voit sans
» peine et sans envie un archevêque avoir le pas
» sur un duc, un évêque de Durham ou un évêque
» de Winchester jouir de dix mille livres sterling
» par an; et l'on ne conçoit pas pourquoi l'on
» trouveroit que cette somme seroit plus déplacée
» dans leurs mains que ne le seroit, dans celles
» d'un comte ou d'un gentilhomme, le produit
» d'une fortune semblable. »

A propos des personnes qui voient avec un œil jaloux ces distinctions, ces honneurs et ces revenus, Burke ajoute :

« On reconnoît ces hommes à leur ton : leur » langage les trahit; c'est un patois de fraude, un » accent et un jargon d'hypocrisie. Pourroit-on » penser autrement, quand on voit ces parleurs » affecter de reporter l'état du clergé à cette pau» vreté évangélique du premier âge, qui, dans » la réalité, doit éprouver un très-grand change» ment, puisque les mœurs, puisque la manière » de vivre, puisqu'enfin tout l'ensemble des choses » de ce monde a subi une révolution totale? Nous » regarderons alors ces messieurs comme d'aussi » honnêtes enthousiastes que nous les croyons » aujourd'hui de bons fourbes et de bons trom» peurs, lorsque nous les verrons remettre en » communauté leurs propres fortunes, et sou» mettre leurs personnes à cette discipline aus» tère de la primitive Eglise. »

Il nous semble que, dans ses Réflexions sur la Révolution de France, Edmond Burke a répondu d'avance aux déclamations de nos écrivains antireligieux.

C'est parce que la religion est le plus ferme soutien du trône légitime qu'ils se déchaînent contre elle avec un acharnement si opiniâtre.

Si l'on pouvoit encore révoquer en doute les vues secrètes, que dis-je? les projets avoués de ces prétendus libéraux, il suffiroit de jeter les yeux sur les pages incendiaires, où, après avoir prévenu les royalistes qu'ils vont leur faire jeter les hauts cris, ils avancent que la Charte constitutionnelle donnée aux Français par le Roi, fut de sa part plutôt une restitution qu'une reconnoissance; que le pouvoir absolu, dont nos Rois jouissoient en 1789, étoit une usurpation réelle sur le peuple; que le droit divin, par exemple, en vertu duquel ils prétendoient régner sur la France, est la plus

ridicule des chimères, puisqu'il est constant que, dans les premiers temps de la monarchie, la couronne de France étoit élective; que les Etats-Généraux créoient et déposoient les Rois; qu'en un mot ils partageoient avec le Roi la souveraineté; que, dans la Charte, le pouvoir s'est fait la part qu'il a voulu, et que la nation n'a pas réclamé le droit incontestable qu'elle avoit d'intervenir au contrat.

Quel Français, s'il est véritablement digne de ce nom, ne seroit pas révolté à la lecture de ces maximes séditieuses? Nous savions bien, que dès 1816, des présidens de colléges électoraux nommés par le Roi, osèrent proférer de pareils blasphèmes dans des entretiens particuliers; il en est même que cette doctrine subversive n'a pas empêchés d'arriver à la première dignité de l'Etat. Les factieux ont jeté le masque; ils dévoilent eux-mêmes la conspiration : c'est à la royauté légitime qu'ils en veulent; c'est elle qu'ils menacent; c'est contre elle qu'ils dirigent leurs machinations et leurs complots. Quoi! lorsqu'ils étourdissent la majesté royale de leurs respects mensongers et de leurs fallacieux éloges; lorsqu'ils proclament leur amour pour cette Charte, émanation de la légitimité; lorsqu'ils articulent les mots d'honneur et de foi jurée, c'est dans ce moment qu'ils ressuscitent tous les sophismes de l'usurpation! La contagion des principes désorganisateurs gagne et corrompt tous les états et tous les âges; de jeunes étudians osent faire la leçon au Souverain; des publicistes imberbes érigent en droit la résistance et l'insurrection, et quelques milliers de signatures, mendiées ou surprises en faveur d'une loi déplorable, sont données comme l'expression du vœu de vingt-huit millions de Français; on argumente du silence de cette presque universalité, comme s'il n'étoit pas, au contraire, une preuve de soumission aux lois, de respect pour les pouvoirs qui

les délibèrent; de confiance dans la sagesse du Monarque! . . . .

Un crime irrémissible aux yeux des révolutionnaires, c'est d'avoir reconnu l'illusion de leurs vaines théories, d'avoir secoué le joug de l'erreur, de se laisser éclairer par le flambeau de la raison et de l'expérience. On diroit que la révolution est comme l'enfer du Dante, qu'une fois descendu dans ses abîmes on ne doit plus essayer d'en sortir, et que, sur la porte qui y conduit, on lit aussi cette inscription terrible : . . . .

Lasciate ogni speranza voi ch' entrate.

Si jamais cet endurcissement, qui naît de l'orgueil, fut éloquemment combattu, c'est par un de nos plus célèbres orateurs chrétiens, M. l'abbé Frayssinous. On sait avec quel succès il applique les principes religieux à la politique, et comme il appuie sur la morale de l'Evangile les bases de toutes les institutions qui contribuent au bonheur de la société. La recherche de la vérité a été l'objet de sa première conférence de cette année. Il a su faire, du siècle de Louis XIV, un tableau sublime, où, retraçant toutes les illustrations de ce beau règne, il n'a pas oublié l'asile consacré à la valeur indigente, cet hôtel des Invalides, monument dont l'antiquité n'offroit point de modèle, monument le *plus populaire* qu'ait pu fonder la munificence d'un grand Roi. « Je me félicite, » a-t-il dit, d'avoir trouvé l'occasion de venger » un siècle si indignement outragé, et qui sera » l'éternel honneur de ma patrie; et au murmure » d'approbation que j'ai cru entendre dans cette » assemblée, je vois, Messieurs, que vos cœurs » sont français comme le mien. »

Oui, sans doute, tout est français dans ces discours inspirés par une énergie si religieuse; tout est français dans ces missions apostoliques, sur lesquelles on essaie en vain de verser le ridicule et d'attirer la haine des passions. Si les missionnaires,

faisoient moins de bien; s'ils ne prêchoient pas la concorde, la soumission aux lois, le dévouement pour le Prince et pour sa dynastie, la pratique de toutes les vertus; si des succès nombreux, incontestables, n'étoient pas la récompense du zèle qui les anime, on ne les accableroit pas de tant d'outrages et de calomnies, on n'attaqueroit pas les honorables députés qui les défendent. Qu'arrivera-t-il en dernier résultat? L'iniquité se sera menti à elle-même, la vérité triomphera comme la religion; et cet hommage rendu au culte catholique, jusque dans la constitution des Cortès, restera pour prouver à quel point ceux qui feignent de l'admirer, sont aussi diffamateurs par leurs éloges que par leurs injures.

Ils s'étonnent après cela de ce qu'on les regarde comme des artisans de trouble et de révolutions? En 1789, disent-ils, nous demandions des institutions nouvelles, et l'on nous traitoit de révolutionnaires; en 1820 nous défendons les institutions établies, et l'on nous traite encore de révolutionnaires: pourquoi non, si la loi des élections que vous protégez avec tant de chaleur, conduit la France à de nouveaux bouleversemens? si le maintien de cette loi doit amener le renversement de la Charte elle-même?

Veut-on encore une démonstration de cet esprit d'inconséquence et de vertige qui saisit jusqu'aux membres de la Chambre des Députés? elle nous est offerte par les journaux. M. Regnaud-Lascours, député et préfet tout à la fois, se sert de l'organe de son fils pour faire savoir par le journal de Nîmes, à ses concitoyens du département du Gard, que, dans la séance du 15 janvier, il a voté, avec le côté gauche, contre l'ordre du jour, et qu'il votera toujours contre *toute mesure qui porteroit atteinte aux institutions nationales*. Au lieu de remarquer que cette profession de foi eût été plus convenablement placée dans la bouche

du député que dans celle de son fils, il eût été, ce semble, plus sage de le renvoyer à sa conscience. Nous nous permettrons une simple question : quel traitement le ministère eût-il réservé à un préfet député, votant avec le côté droit, qui eût adressé aux journaux une réclamation de ce genre ?

Au reste, lorsque les mêmes écrivains annoncent que M. de Cazes a communiqué son projet sur la loi des élections aux membres du côté droit, ils en imposent au public, et nous ne craignons point de leur donner un démenti.

Il est un démenti plus sévère encore qu'ils recevront de la nation française tout entière; cette nation, distinguée dans tous les temps par son respect pour la vieillesse et pour l'infortune, réprouvera leurs sarcasmes.

Il est, en effet, si généreux et de si bon goût, de faire des caricatures sur des cheveux blancs, et d'insulter, par de fades plaisanteries, au malheur qu'on ne veut ni réparer ni consoler ! Mais ces vieillards, dont vous nous tracez une peinture si indécente, ont été long-temps l'honneur de la magistrature; ces guerriers ont aussi versé leur sang pour le Roi et pour la patrie, et quand vous tournez en dérision les vêtemens qu'ils portent aujourd'hui, comme ils les portoient à la bataille de Rosback, vous vous accusez vous-mêmes d'irrévérence et d'ingratitude : prenez garde, ils pourroient vous dire que ce sont les spoliations révolutionnaires qui les ont mis dans l'impuissance de se procurer des habillemens moins gothiques. Ainsi les cœurs froids se ressemblent dans tous les temps. Lorsque Sully reparut à la cour, quelques années après la mort d'Henri IV, il s'aperçut que son costume et ses manières excitoient les moqueries des courtisans : « Sire, dit-il à Louis XIII, » quand le Roi, votre père, me faisoit l'honneur

» de me consulter, nous ne parlions d'affaires, » qu'après avoir fait sortir, au préalable, les bala» dins et les bouffons de la cour. » Heureux encore si, de nos jours, nous n'avions à nous indigner que contre des bouffons de cette espèce ! mais des maux plus graves nous affligent, des dangers plus imminens s'accumulent autour du trône. Les plus mortels ennemis de la royauté légitime affluent dans la capitale, et se présentent aux acclamations et aux cris de joie d'une faction conjurée contre les Bourbons. Et quand tous ces élémens d'un second 20 mars semblent disposés pour la main qui voudra les mettre en œuvre, le ministre reste sourd aux avertissemens et aux conseils de la prudence; il sommeille au haut de cette roue de fortune sur laquelle il est monté; si quelque catastrophe trop prévue vient l'y surprendre endormi, qu'aura-t-il fait pour sauver la France? Eh bien! le réveil approche; ce n'est pas l'agitation qui marche, c'est la révolution; elle compte sur des cœurs ardens pour la seconder, sur des esprits serviles pour la recevoir. Y a-t-il complicité? n'y a-t-il qu'aveuglement?

Quos perdere vult Jupiter, dementat prius.

Un crêpe funèbre couvre en ce moment toute la Grande-Bretagne. A peine un de ses princes, encore dans la force de l'âge, entroit au tombeau; son Roi vient de mourir accablé par la vieillesse et par les suites d'une longue et déplorable infirmité qui le rendoit encore plus cher à ses fidèles sujets. Le peuple anglais pleure un monarque qui, pendant soixante ans d'un règne glorieux, ne cessa d'offrir l'exemple de toutes les vertus publiques et privées, qui, non content d'attacher son nom et la force de son caractère à toutes les entreprises capables d'illustrer et d'étendre la puissance de son gouvernement, encouragea les inventions et les expériences utiles, et ne dédaigna pas de donner aux cultivateurs ses conseils sur les procédés d'éco-

nomie rurale, protecteur, ami des voyageurs et des savans, juste appréciateur du mérite jusques dans les hommes dont l'éloignoient d'abord ses préventions personnelles, ferme et constant dans ses sentimens et dans ses vues, défenseur inébranlable des institutions nationales et des prérogatives de sa couronne, modèle des époux, des pères et des Rois. Mais c'est à d'autres titres qu'il a droit aux regrets de la France... La cour de Georges III fut, comme celle de Louis XIV, l'asile des infortunes royales; son empire tout entier fut ouvert aux particuliers comme aux princes, et, sur cette terre hospitalière, toutes les victimes de la révolution trouvèrent accueil, intérêt, secours et consolations. Notre clergé surtout n'oubliera jamais de quelles attentions touchantes, de quelle générosité délicate il fut comblé durant tant d'années. Ce Roi, qui suivoit une autre communion, s'informoit sans cesse des besoins de nos prêtres catholiques, et ne parloit d'eux qu'en les appelant *mon pauvre clergé*. Les Français s'honorent en cette circonstance de penser comme les Anglais, et de payer un tribut de douleur et de reconnoissance à la mémoire d'un des plus grands monarques qui aient gouverné l'Angleterre.

TROUVÉ.

La Révolution de France, considérée dans ses effets sur la civilisation des peuples et ses rapports avec les circonstances actuelles. Petit monument historique, avec cette épigraphe :

Discite justitiam moniti et non temnere divos.

Par C. F. Beaulieu. — Paris, chez Dentu.

Cette brochure, écrite par un homme qui a vu de près et étudié toutes les phases d'une révolution, dans le cours de laquelle il a souvent été persécuté, ne peut manquer d'être lue avec beaucoup d'intérêt. Selon l'auteur la révolution de France fut commencée et continuée par les clubs, espèce de bandes noires formées par

l'esprit du siècle, ou plutôt par l'esprit de l'enfer, pour détruire les Etats, sous prétexte de les régénérer. Il décrit l'origine et les progrès de ces clubs et leur influence sous toutes les assemblées législatives qui se sont succédé depuis 1789. Il compare la société des jacobins, fondée par une trentaine de députés, avec le club des amis de la liberté de la presse, formé trente ans après, par un certain nombre de députés à la Chambre. Dans celui-ci, comme on faisoit dans le premier, sont élaborés les projets de lois favorables au système révolutionnaire; celui-ci a, comme l'autre, des journaux qui lui sont particulièrement dévoués. On sait ce que valent dans la bouche *des amis*, ces mots : *Nous mourrons pour la Charte.* Ils mourront pour la Charte comme leurs testateurs sont morts pour la Constitution. Dans son dernier chapitre intitulé : *Récapitulation et rapprochemens*, la révolution de France présente à l'imagination de M. Beaulieu, la forme d'un long serpent, de l'effroyable Boa, par exemple, qui, après avoir infecté de ses poisons le terrain qu'il a parcouru, se replie sur lui-même, et rapproche sa queue de sa tête. « Dans cette situation, dit-il, qui est actuellement celle du système révolutionnaire, le dangereux reptile paroît reposer; mais gardez-vous d'en approcher, ce prétendu sommeil est celui de la perfidie; il se réveille, et déjà on le reconnoît à l'odeur empestée qui le précède. »

Le Conservateur *ne pouvant insérer dans une même Livraison deux articles sur le même sujet, n'a pu en imprimer un de M. de Frenilly, qui s'est déterminé alors à le faire imprimer à part. On le trouve chez le Normant, et chez les marchands de nouveautés, sous le titre :* DE L'ESPAGNE ET DE LA FRANCE, par M. A. de F.

N. B. L'article inséré dans la LXXe Livraison, sur *la Religion considérée dans la société*, est de M. BENOIST, *membre de la Chambre des Députés.*

Erratum. — Page 228, ligne 13, le vœu de la France *a été réprimé*, lisez : *exprimé*.

LE CONSERVATEUR.

Du Pouvoir et de l'Autorité.

La situation de la France est vraiment extraordinaire ; l'autorité s'y trouve encore, le pouvoir n'existe nulle part ; il n'est pas dans les Chambres : on les outrage ; il n'est pas dans les tribunaux : on les brave ; il n'est pas dans l'opinion : on la conteste. Nous voyons faire des lois, rendre des ordonnances : elles sont exécutées ; c'est l'effet de l'habitude, l'expression du besoin d'obéir que la société reconnoît implicitement ou explicitement, sous peine de se dissoudre. L'autorité s'en contente ; elle le peut : c'est son lot. Mais le pouvoir ne s'obtient pas d'une manière aussi facile. Pour l'exercer, il faut inspirer la confiance, parce qu'il agit bien plus sur le spirituel que sur le matériel de la société. En 1814, en 1815, l'autorité royale a quelquefois été contestée ; elle a même été méconnue, nous ne le savons que trop ; mais le pouvoir royal étoit immense, parce que tous les sentimens s'y rattachoient, et que ceux-là même qui se déclaroient par le fait rebelles à l'autorité, reconnoissoient l'ascendant du pouvoir, et n'attendoient qu'une bonne direction pour s'y soumettre. C'est ainsi qu'on a vu des régimens, entraînés à trahir le serment qu'ils avoient prêté, rendre à l'héritier présomptif de la couronne les honneurs dûs à son rang, au moment même où ils désertoient la cause royale. Ils méconnoissoient l'autorité ; ils respectoient encore le pouvoir.

Cette distinction, susceptible de jeter quelque

jour sur notre position, peut aussi servir de réponse à ceux qui, n'osant disconvenir que tout va mal, s'endorment sur la décevante illusion que tout va encore. Lorsqu'une horloge est dérangée, le mécanisme des rouages n'est pas interrompu, mais l'aiguille donne une indication fausse, et celui qui s'y confie manque tous ses engagemens. On a donc pu, dans la première Chambre, rejeter avec indignation une demande en faveur des régicides; on a pu, dans la seconde, se lever unanimement contre une pétition qui faisoit entrevoir la possibilité d'un crime, sans que ces mouvemens, bons en eux-mêmes, puissent servir de garans pour des résolutions ultérieures. Hors des Chambres, l'opinion n'est pas plus fixe. Le résultat des votes dans les colléges électoraux pourroit induire à de fausses idées sur la prépondérance d'un parti, si la réflexion ne persuadoit pas que la concentration du petit nombre obtient nécessairement des succès temporaires sur l'insouciance ou le défaut d'union de la majorité.

Dans les Chambres, hors des Chambres, tout ce qui se passe sous nos yeux prouve donc à la fois l'apparence de l'autorité comme l'absence du pouvoir. Les tribunaux peuvent condamner les auteurs d'écrits séditieux; les Chambres peuvent rejeter des pétitions scandaleuses : c'est la part de l'autorité qui va toujours jusqu'à ce qu'elle soit ébranlée par une violente catastrophe, et qui va encore, même après l'événement; mais le pouvoir est détruit lorsque les auteurs de ces écrits, lorsque les rédacteurs de ces pétitions se croient en mesure de les publier. Un exemple pris dans l'histoire de notre temps rendra ceci plus sensible. Certainement le pouvoir royal cessa d'exister le jour où l'on prêta le fameux serment du Jeu de Paume; et cependant, de 1789 à 1792, le nom du Roi paroissoit en tête de tous les décrets et de tous les jugemens, parce que le simulacre de l'au-

torité royale existoit encore, quoique le pouvoir fût anéanti.

Si le système ministériel nous avoit mis dans cette position fausse, il est indubitable qu'il auroit sapé la monarchie dans ses fondemens, et peut-être y trouveroit-on un des motifs de cette *inquiétude vague, mais réelle*, qui nous tourmente. Dans le corps politique, il y a confiance universelle, lorsque les hommes, les principes et les choses, étant en harmonie avec la dénomination du gouvernement, tout se dirige vers sa prospérité, de même que le corps humain est dans l'état d'une santé parfaite, lorsque rien ne dérange l'équilibre des forces vitales. Mais, dans l'un comme dans l'autre, il y a désordre, et par conséquent il y a danger lorsque cette harmonie est détruite. D'abord, il se manifeste par un malaise dont on cherche long-temps la cause; pendant ce temps, le mal empire, et la mort en est le terme. Ce sont ces premiers symptômes qu'en politique comme en médecine les hommes habiles cherchent à reconnoître, et que les ignorans négligent, parce que l'imprévoyance est compagne de l'incapacité.

Ce seroit donc bien mal à propos que, fermant à dessein des yeux dont tout devroit détruire l'obscurcissement, on méconnoîtroit son péril sur la foi de quelques apparences. La soumission à l'autorité n'est pas plus un symptôme de conservation, que la résistance, dans quelques cas, n'est un indice de destruction. Des ivrognes se battent dans un cabaret contre les gendarmes qui veulent les en faire sortir; des fraudeurs attaquent des préposés des douanes ou des droits réunis; des contribuables insultent les percepteurs des impôts: tous ces actes peuvent sans doute être qualifiés de résistance à l'autorité, puisqu'ils s'exercent contre des hommes agissant au nom de l'autorité

royale, mais il n'est pas un seul de ces délinquans qui soit en révolte contre le pouvoir, parce que nul d'entre eux ne conteste le droit en vertu duquel le Roi commet des employés pour recevoir les impôts, et des gendarmes pour faire la police. La résistance n'est donc pas toujours révolte, de même que la soumission n'est pas toujours fidélité. C'est par des actes extérieurs qu'on résiste à l'autorité; c'est par le sentiment et par les doctrines que l'on combat le pouvoir.

Cette dernière agression est la plus dangereuse, surtout dans un système de gouvernement où l'étendue de liberté est telle que tout peut se dire à la tribune, ou se publier par l'impression. Là, ce n'est point l'autorité que l'on conteste, c'est le pouvoir qu'on ébranle afin de le déraciner. D'abord les attaques sont timides; on prend des voies détournées : bientôt on se croit assez fort pour ôter ce qu'il y a de divin dans la royauté, pour abolir la religion qui le consacre, pour ravaler le Roi à la condition de fonctionnaire, enfin pour parler de sa DESTITUTION. C'est ainsi que se familiarisant par degrés avec les idées les plus monstrueuses, on se trouve insensiblement en pleine révolte contre le pouvoir. Les insultes à la religion de l'Etat, l'avilissement de ses ministres, l'étrange maxime que la loi doit être athée, maxime en horreur à tous les cultes, et qu'on n'a pas craint d'avancer devant une cour souveraine, sont autant d'attentats contre le pouvoir royal, parce que sans religion point de royauté. Le ministre de l'intérieur peut à son gré suspendre ou destituer un sous-préfet qui laisse maltraiter un évêque à la tête de son clergé; mais cet emploi méticuleux de l'autorité du monarque ne répare point la brèche qu'une offense préméditée a faite au pouvoir royal.

Le respect pour ce pouvoir sacré étoit chez nos pères un sentiment religieux tout-à-fait distinct

de la soumission à l'autorité. Sous le règne de Charles IX, plusieurs gouverneurs s'honorèrent en désobéissant aux ordres donnés contre les protestans. Le brave Crillon, qui voyoit dans le duc de Guise un sujet rebelle, offrit à Henri III de se battre contre lui ; il refusa de l'assassiner. Mais ni Crillon, ni ces dignes gouverneurs ne méconnoissoient le pouvoir, quoiqu'ils déclinassent temporairement l'autorité ; et leurs bras, dévoués au successeur légitime des Valois, le portèrent au trône de ses ancêtres.

Ce sentiment, suspendu pendant nos troubles, avoit repris de nouvelles forces après la restauration. Certes, il ne seroit alors entré dans la tête de personne de faire une demande ayant pour objet, en cas de DESTITUTION, de substituer le pouvoir des Chambres au pouvoir royal : pourquoi l'ose-t-on aujourd'hui? c'est parce qu'en soumettant tout à l'aride analyse, on n'apprécie dans les choses que leurs rapports matériels, et dans les hommes que ce qu'ils ont d'apparent; parce que la confusion des rangs, que certains rêveurs croient le produit d'une haute sagesse, assimile, dans leurs pensées, l'oint du Seigneur au fonctionnaire qui régit un village ; c'est parce que, sous l'empire des fausses doctrines, il n'y a qu'audace, erreur et crime, et que la vérité même, quand elle paroît devant des yeux malades, les éblouit au lieu de les éclairer.

L'erreur est toujours dangereuse ; mais le danger s'accroît en raison directe de son point de départ. Lorsqu'elle prend naissance dans les classes subordonnées, il est difficile qu'elle fasse des progrès rapides, parce qu'elle a beaucoup d'obstacles à franchir, avant de s'élever au point d'où elle peut dominer. Lorsqu'elle descend au contraire, tout est facile; les obstacles s'abaissent devant la force qui l'accompagne, et par ce moyen les nations se trouvent entraînées, contre leur intérêt

et contre leur volonté, dans l'abîme de maux dont la raison publique cherchoit à les garantir.

Des circonstances aussi malheureuses sont très-rares, comme tout ce qui est surnaturel; mais lorsque le ciel, dans son dédain, permet qu'un tel prodige arrive pour le châtiment des peuples, son résultat inévitable est la destruction du pouvoir, et l'affaissement de l'autorité. Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. C'est une loi de la nature à laquelle on ne peut échapper.

De ces considérations générales, si nous revenons à notre situation particulière, nous apercevrons facilement que l'on a fait, dans l'intérêt du pouvoir et de l'autorité, précisément le contraire de ce qu'on auroit dû faire.

A la restauration, un immense pouvoir venoit de s'écrouler, une forte autorité subsistoit encore; l'habitude et les souvenirs en assuroient la durée: il suffisoit de la maintenir. Les circonstances même étoient tellement favorables, qu'on pouvoit sans danger en tempérer la rudesse. Mais le pouvoir étoit à reconstruire; c'étoit là qu'il falloit mettre ses soins. Des moyens puissans et nombreux secondoient cette entreprise. L'ascendant des siècles, la force des droits, la volonté publique, l'effroi du passé, l'espoir de l'avenir, le respect qu'on porte aux longs malheurs, et cette puissance du temps, qui, nous rattachant aux vieux âges, sanctifioit nos triomphes, généralisoit notre gloire, et plaçoit nos braves guerriers sur la ligne héréditaire des Duguesclin, des Dunois, des Bayard, des Gaston, des Fabert, des Luxembourg, des Villars, des Turenne, des Condé, des Maurice. La route étoit tracée; un sentiment général y portoit les Français: il étoit si facile de les y maintenir!..... Des efforts inconcevables ont été faits pour les en tirer. De faux systèmes ont prévalu; de fausses doctrines ont été accréditées; des ambitions particulières ont contrarié l'intérêt public; des con-

cessions intéressées ou maladroites ont fait naître des prétentions nouvelles; on a divisé ceux même qui cherchoient à s'unir; les châtimens, les récompenses ont été distribués au hasard, et dans la seule vue d'assurer le succès d'un jour : alors tout s'est trouvé confondu.

Ce désordre subsistera tout le temps que, voulant bien se contenter de l'apparence, on croira qu'on marche parce qu'on se traîne; qu'on peut soutenir une monarchie avec des institutions et des pensées républicaines; que la liberté doit être sans frein; que la versatilité peut inspirer la confiance; que des rumeurs sont l'opinion; qu'une autorité qui chancelle peut suppléer au pouvoir qu'on a détruit, et que l'incapacité qui creusa l'abîme possède aussi la puissance de le fermer.

D'HERBOUVILLE.

SUR LES MISSIONS.

Delicta majorum immeritus lues,
Romane, donec templa refeceris
Ædesque labentes deorum.

HORAT.

« Romain, tu expieras, quoique innocent, les » crimes de tes aïeux, tant que tu n'auras pas » relevé les temples de tes Dieux, qui tombent en » ruines. »

Voilà ce que disoit, il y a deux mille ans, et après une révolution, au premier peuple de l'antiquité, un des hommes les plus éclairés de son temps; et ce peuple étoit idolâtre, et le poëte-philosophe qui lui parloit ainsi étoit de la secte d'Épicure (1).

(1) Dans d'autres temps, un philosophe plus grave, Cicéron, disoit : « Flattons-nous tant qu'il nous plaira : nous ne surpassons pas les Gaulois en valeur, ni les Espagnols en nombre, » ni les Grecs en talens; mais c'est par la religion et la crainte » des Dieux que nous surpassons toutes les nations de l'univers. »

Nous, après que dix-huit siècles de christianisme ont passé sur la société, et l'ont amenée à l'état le plus fort, le plus spirituel, le plus moral, le plus parfait, en un mot, qui ait jamais été, nous pourrions aujourd'hui adresser la même menace aux Français, non pas pour les presser de replacer les unes sur les autres les pierres des temples et des autels qui étoient toute la religion du paganisme, mais pour les avertir de ne pas rendre leurs temples déserts et les autels du vrai Dieu inutiles en laissant insulter la religion, persécuter ses ministres, troubler son culte, et surtout pour avertir le gouvernement de ne pas rester témoin muet de tant de scandales, si même ses agens n'en sont pas les secrets complices; car, dans ce genre, les gouvernemens font tout ce qu'ils n'empêchent pas.

Qu'en 93, sous la tyrannie, non d'un Néron ou d'un Commode, mais d'une assemblée tout entière de Nérons et de Commodes, et bien plus méchans encore, parce qu'il leur avoit fallu étouffer plus de lumières et combattre de meilleures habitudes, on ait vu outrager la religion, proscrire ou massacrer ses ministres, renverser ses temples, et livrer à la dérision et à l'insulte ses plus augustes cérémonies, ces horreurs étoient les fruits naturels d'une impiété extravagante à force de rage et de férocité, et elles excitoient plus de douleur que de surprise. L'Enfer alors étoit sur la terre: et tous ces esprits de ténèbres à qui il souffloit ses fureurs, poursuivis par la crainte de ce Dieu même qu'ils auroient voulu anéantir, se précipitoient tête baissée dans le crime pour échapper au remords.

Mais, qu'après trente ans bientôt depuis ces scènes hideuses, après que l'usurpation née de cette sanglante époque, héritière de tous les secrets et de toutes les doctrines de la révolution, a cru devoir, pour mettre à profit sa victoire et arrêter sur le penchant de sa ruine l'Etat qu'elle avoit

asservi, rouvrir ou relever les temples, traiter avec le chef de l'Eglise, rétablir le culte et accorder à la religion tout ce qu'elle jugeoit compatible avec son autorité précaire; qu'après la restauration de la monarchie, sous le Roi très-chrétien, au mépris des vœux de tant de milliers de Français et des pieux exemples de tant d'augustes personnages, lorsque tous les gouvernemens de l'Europe, trop tard désabusés, semblent impatiens de replacer la religion dans les institutions publiques et dans les habitudes domestiques; que parmi nous, en France, premier né de la chrétienté, la religion chrétienne, fille du Ciel et souveraine du monde moral, soit encore le but de tous les outrages; que, sous les yeux de l'autorité, quelquefois par le ministère de ses agens, ou du moins avec leur silence, elle soit troublée dans son enseignement, persécutée dans ses ministres, livrée à la dérision publique dans ses croyances, c'est un dernier scandale auquel nous étions réservés, et le plus grand de tous ceux que la révolution nous a donnés, le scandale du christianisme méconnu par la royauté, et de la religion de l'Etat trahie et abandonnée par le gouvernement de l'Etat.

L'objet de la haine spéciale et presque personnelle de nos sophistes révolutionnaires, sont les missions et les missionnaires catholiques. C'est à mes yeux la preuve la plus évidente de la sagesse des missionnaires et de l'utilité des missions. Leurs persécuteurs que je crois les esprits les plus pervers et les cœurs les plus corrompus qui aient paru dans le monde, ont très-bien jugé l'effet que pouvoient produire ces prédications apostoliques qui recommencent le christianisme dans les lieux où il est oublié, comme elles le commencèrent, il y a vingt siècles, dans les lieux où il n'étoit pas connu, ces exhortations vives et touchantes (1)

---

(1) Nos beaux esprits s'égaient sur la simplicité des discours

qui vont éclairer des esprits préoccupés, et ébranler des cœurs endurcis par l'habitude du désordre ou par le soin exclusif des choses terrestres, et les rendre à de plus hautes pensées et à de plus nobles affections. Ils n'ignorent pas combien le seul appareil de ces expéditions religieuses, si je puis ainsi parler, agit fortement sur l'imagination, et combien il a de force pour ramener dans les villes et les campagnes la paix et les bonnes mœurs, pour faire supporter aux pauvres les rigueurs de leur condition, et rendre l'opulence attentive à leur misère. Ce puissant moyen de convertir les peuples, ils l'ont eux-mêmes, ou leurs devanciers, employé avec trop de succès à le pervertir; et la France n'a pas perdu le souvenir des missions et des missionnaires de 93, qu'on vient de faire connoître à la génération présente en lui en donnant l'épouvantable histoire (1); missions à jamais fameuses, et dont, après trente ans, nous recueillons encore les fruits, où les prédications étoient des blas-

---

des missionnaires: voici ce qu'en dit Marmontel dans ses *Elémens de littérature*, tom. I., p. 17.

« L'abondance du sentiment n'est pas fatigante comme celle » de l'esprit; aussi n'y a-t-il que les sujets pathétiques sur les» quels il soit possible de parler *d'abondance*, expression qui » peint vivement cette sorte d'éloquence, où, sans préparation » comme sans ordre et sans suite, une âme, pleine d'un grand » sujet et profondément pénétrée, répand avec impétuosité les » sentimens dont elle est remplie, et fait passer dans toutes les » âmes ses rapides émotions.

» On a vu, dans nos chaires, des effets surprenans du pou» voir de cette éloquence; le véhément Bridaine a déchiré plus » de cœurs et fait couler plus de larmes que le savant et profond » Bourdaloue, et, j'ose le dire, que le sublime Bossuet.

» Il n'y a que cette façon de produire les grands effets de » l'éloquence et de saisir tous les avantages du lieu, du moment, » de son émotion propre, et de celle de ses auditeurs; et voilà » pourquoi Bourdaloue disoit d'un missionnaire de son temps: » *On rend à ses sermons les bourses que l'on vole aux miens.* Les » missionnaires ont en effet cet avantage inestimable sur les » prédicateurs étudiés. »

(1) *Les Missionnaires de* 93. Un vol. in-8°. Prix: 6 fr. et 7 fr. 50 c. par la poste. Chez le Normant, Rey et Gravier, et Pichard.

phèmes; les exercices, des orgies; les aumônes, des confiscations et des pillages; le signe de salut, l'instrument du supplice; le pardon général, la mort. Ils connoissent donc toute la puissance des missions, et comment n'en redouteroient-ils pas les salutaires effets? Missionnaires eux-mêmes de révolte, de mensonge et de crimes, par leurs écrits, leurs discours ou leurs exemples, ils verroient leur auditoire réduit à un bien petit nombre, si la religion pouvoit renaître, la morale refleurir, la fidélité à l'autorité légitime rentrer dans les cœurs, les bonnes mœurs dans les familles, la paix dans les villes, la tranquillité dans les campagnes? Leur haine contre les missionnaires est donc de la jalousie de métier, et la crainte d'une redoutable concurrence (1).

Mais, entr'autres effets des missions religieuses, il y en a deux qui sont l'objet de leur terreur, et qui déconcertent toutes leurs mesures : ce sont les réconciliations et les restitutions.

« Ces hommes dont parloit Leibnitz, qui met- » troient le feu aux quatre coins du monde pour » leur plaisir ou leur avancement; en ajoutant, » *et j'en ai connu de cette trempe*; » ces hommes, tout en nous parlant d'*union* et d'*oubli*, n'ont jamais entendu qu'*union* entr'eux pour conspirer et envahir l'argent et le pouvoir, et *oubli* pour tous les crimes de la révolution; moyen infaillible d'en faire de nouvelles. L'union dans les mêmes sentimens entre des hommes divisés par des opi-

---

(1) On lit dans un recueil de *pensées et maximes*, attribué à l'homme de Sainte-Hélene, et dont tout démontre la supposition : « On dit qu'il y a des missions en France....... Est-ce » qu'il n'y a pas de gouvernement? » Assurément, si de pauvres prêtres s'étoient voués à parcourir les villes et les campagnes pour prêcher l'affection à sa personne et l'obéissance à son gouvernement, il auroit bien empêché les journaux de les outrager, et lui-même leur auroit donné toutes sortes de facilités, lui qui disoit : « Qu'il auroit donné la plus grande » influence au clergé, s'il ne l'avoit pas connu aussi attaché » qu'il l'étoit à la maison de Bourbon. »

nions, en ramenant tous les Français sous la houlette de la légitimité, leur porteroit un coup mortel, et ils ne trouveroient plus personne pour payer leurs écrits et seconder leurs fureurs; et, loin que la réconciliation des esprits et des cœurs entre dans leurs projets, ils s'appliquent sans relâche, et avec une constance vraiment diabolique, à souffler partout la division et la haine.

C'est pour les mêmes motifs qu'ils frissonnent au seul mot de restitution. Mais ici il faut dévoiler toute leur pensée et les profondeurs de malice qu'ils dérobent aux yeux des simples qui abondent dans leur parti. Quelle que soit la circonspection des missionnaires, avec quelque soin que, dans leurs discours de morale, ils se tiennent dans la région des généralités, où personne ne peut se reconnoître ni distinguer ses intérêts personnels, les ennemis des missions ont l'air de craindre que le peuple, dans sa simplicité, fasse l'application de cette doctrine, aussi ancienne que le monde, aux acquéreurs des biens nationaux, ou que des acquéreurs, plus timorés, se l'appliquent à eux-mêmes; et on voit tout de suite combien cette méprise ôteroit d'auxiliaires à leurs projets, et peut-être d'argent à leur caisse.

Mais cette crainte n'est sincère que dans les simples du parti, et les chefs y voient toute autre chose. Les missionnaires, en gardant sur cette grande spoliation un silence que la loi leur commande, je ne dis pas scandalisent, mais étonnent les peuples, accoutumés à entendre les révolutionnaires eux-mêmes, dans leurs hypocrites doléances sur la révolution, déplorer cette grande injustice, dont la politique ne permet pas le redressement; et comme le peuple n'entend rien à la politique, il a quelque peine à comprendre qu'un gouvernement de droit ne puisse pas corriger les erreurs d'un gouvernement de fait. Moins il conçoit la sage réserve des missionnaires sur ces

ventes, plus il en respecte les motifs; et j'ose affirmer (et avec connoissance) que les acquéreurs de biens nationaux sont toujours plus rassurés et plus tranquilles après une mission dont le silence semble mettre leurs acquisitions sous la protection de la religion elle-même (1).

Mais, et c'est ici qu'il faut s'écrier : *O altitudo!* on ne conçoit pas quel malheur ce seroit, pour les ennemis de l'ordre, s'ils pouvoient avouer que les acquéreurs sont ou se croient rassurés. La loi fondamentale a beau prononcer l'irrévocabilité des ventes nationales; le Roi, dans tous ses actes publics, a beau en renouveler l'assurance, et les tribunaux la confirmer par leurs arrêts : en vain des lois rendues, même par la Chambre de 1815, ont décerné des peines contre ceux qui, par discours, écrits ou actions, porteroient atteinte à la confiance qui leur est due; on graveroit ces mots : *Irrévocabilité des ventes nationales*, sur le frontispice des palais et des temples; on les écriroit en tête de toutes les lois; on en feroit la devise et le cri de guerre de la France, comme jadis de *Montjoye Saint-Denis*; on assembleroit un concile œcuménique ou un nouveau congrès de tous les souverains de l'Europe, pour les mettre sous la protection de l'Eglise et de la confédération européenne, qu'il faut *absolument* (comprenez bien ceci) que les acquéreurs soient toujours alarmés; tout seroit perdu, s'ils pouvoient prendre quelque confiance à tant de garanties; le parti, dans ses écrits, ne pourroit plus s'apitoyer sur

(1) Je crois faire plaisir aux révolutionnaires en leur citant, comme *pièce justificative* de ce que j'avance ici, un fait du même genre dont je leur garantis l'exacte vérité. Je connois un particulier, à qui, pendant toute la révolution, sous l'assemblée constituante, la convention, le directoire, Buonaparte, des paysans religieux ont payé des censives, supprimées par la loi, et qu'il n'avoit garde de leur demander. Au retour du Roi, ils ont cessé de payer, sans en être moins religieux, et ils ont cru leur conscience déliée seulement par la légitimité.

leur sort ; il ne sauroit plus qui accuser, ni de quoi se plaindre ; de puissans moyens de désordre manqueroient à ses projets, de nombreux auxiliaires à ses fureurs, et il seroit privé d'un moyen employé ailleurs avec succès pour conspirer contre la maison régnante ; et c'est, je crois, dans cette vue qu'il a toujours éloigné de mettre en délibération la proposition d'indemniser faite à la Chambre des Pairs par M. le maréchal duc de Tarente.

Mais ce ne sont pas les seules craintes que les missions inspirent, et la plus vive de toutes me paroît celle des aveux que les prédications puissantes des missionnaires peuvent arracher à des consciences dépositaires de secrets importans ; et que de salutaires remords peuvent porter à la connoissance de la justice ; et si l'on voyoit, par exemple, interdire les missions (ce que je ne crois pas, quoique le bruit en ait souvent couru), on pourroit être assuré que le gouvernement, décidé sans doute par d'autres motifs, ne feroit à son insu qu'obéir à celui-là.

Toutefois ce ne sont pas encore là les seuls motifs de la haine qu'on a jurée aux missions ; et les *doctrinaires*, ce parti des *dogmatiques* que je crois définir assez juste en l'appelant *le clergé des Jacobins*, et qui, dans sa gravité affectée, sa modération apparente, la hauteur de ses décisions, son goût pour la domination, et le mystère même de ses doctrines, parodie les qualités de l'ancien clergé ou les défauts que ses ennemis lui reprochoient, les *doctrinaires* rêvent un projet bien autrement étendu, une vaste conception et véritablement *doctrinale*, que les missions contrarient, ou même peuvent rendre impossible : c'est, s'ils le peuvent, d'abolir en France la religion catholique, au moins comme culte public et religion de l'État. Ce projet, qu'il ne seroit pas prudent de dévoiler, même après qu'il auroit été

consommé, est le fond de leur pensée et l'unique motif de l'obscurité dans laquelle ils s'enveloppent; car ils ont certainement assez d'esprit pour se faire entendre, s'ils n'avoient pas de bonnes raisons pour n'être pas compris; et c'est dans ce projet que conspirent deux opinions soi-disant religieuses, toujours secrètement rapprochées par l'identité de leurs principes, même lorsqu'elles se combattoient dans de doctes écrits, et aujourd'hui ouvertement réunies dans la même haine et les mêmes projets de destruction.

Mais ce qui est extrêmement clair, et même pour les aveugles, est la force que donne à ce parti l'influence ministérielle de son chef, qui écrit ses doctrines dans son journal, et peut les mettre en pratique dans l'importante administration dont il est chargé. Cette administration, embrassant toutes les affaires des départemens et des communes, et surtout les affaires relatives au culte, les plus nombreuses de toutes, rend le personnage dont je veux parler le maître en quelque sorte de la religion en France; et j'ose assurer que, s'il n'étoit pas dominé par des intérêts de parti, il sentiroit lui-même qu'un homme jaloux de considération, que des opinions bien connues exposent au reproche, ou seulement au soupçon de partialité dans la conduite des affaires de l'État, doit, par respect pour lui-même, par dévouement à son gouvernement et à son pays, faire le sacrifice d'une place qui compromet son honneur comme homme public, et dans laquelle il peut, par sa seule présence, nuire au gouvernement lui-même, et faire suspecter ses intentions.

C'est dans le projet que je suppose à ce parti qu'il cherche depuis long-temps, et par toutes sortes de moyens, à exciter un grand intérêt en faveur des protestans, et à les mettre en scène à tout propos et hors de propos, au grand mécontentement de tout ce qu'il y a de plus sage, de

plus respectable, de plus chrétien dans cette communion, où l'auteur de cet article compte de nombreux amis, et qui gémissent de se voir ainsi compromis et forcés de jouer un rôle dans un mauvais drame, conduit sous des dehors religieux et dans des vues très-mondaines par une poignée d'ambitieux et d'intrigans, qui ne sont pas plus protestans ou jansénistes que mahométans, et qui, pour faire ou affermir leur fortune particulière aux dépens de la fortune publique, méditent le renversement de la religion et de l'Etat.

Si ce projet insensé pouvoit être inspiré par des intentions religieuses, ceux qui connoissent le fond des choses, et qui savent ce qui se passe ailleurs qu'à Paris et dans les bureaux du ministère de l'intérieur, seroient assurément bien étonnés qu'on pensât sérieusement à faire revivre en Europe des opinions qui ne sont pas même philosophiques; des opinions qui, dans leur propre métropole, se trouvent dans un état de déchirement dont il est difficile de se former une idée, lorsqu'on n'a pas sous les yeux les pièces du procès, et les écrits pour et contre imprimés sur les lieux mêmes par les parties. Les hommes d'esprit qui sont à la tête des affaires politiques de ce pays, admirent qu'on cherche à répandre sur un grand Etat des doctrines qui ne peuvent même plus suffire à une petite contrée, et à étendre à ce point un foible tissu qui se déchire de toutes parts.

Il n'y a pas, d'un bout de l'Europe à l'autre, un réformé judicieux, et d'un esprit étendu et indépendant, qui ne sente l'insuffisance, au moins comme religion publique, d'un culte sans sacrifice et sans rites expiatoires; et le danger, comme religion populaire, d'une doctrine sèche et triste, sans appuis extérieurs, âme sans corps, qui n'occupe que l'esprit, et le livre, sans la distraction d'un culte cérémoniel et sensible, à une contemplation ardente et sombre, qui devient aisément,

dans les têtes oisives, un fanatisme dangereux, et qui, dans les esprits occupés de soins terrestres, aboutit au néant absolu de croyance. Ce qu'il y a de déplorable, et même de honteux pour nous, Français, est qu'en même temps que quelques hommes aspirent ouvertement à renverser le catholicisme en France, ou, ce qui est la même chose, à le modifier, la raison publique, dans toute l'Europe, repousse les préventions si longtemps déchaînées contre cette religion, et semble même disposer de loin les esprits à reconnoître le grand et inestimable bienfait de l'unité de religion qui ne peut se trouver hors de la religion de l'unité.

Ce n'est cependant pas peut-être à la pure religion de Genève qu'ils veulent nous ramener, mais à quelque religion constitutionnelle de leur façon, *monarchique* ou *catholique* en apparence, *populaire* ou *presbytérienne* dans le fond, et qui, conservant aux yeux des simples quelque extérieur de l'ancien culte, ne tiendroit au chef de l'Eglise et au centre de l'unité que par des liens de courtoisie, qui se romproient au moindre effort, et nous livreroient à l'anarchie des sectes et des doctrines, mère de toutes les anarchies et de tous les désordres; et ils voient très-bien tout ce qui, dans les circonstances où nous nous trouvons, peut favoriser leur projet.

C'est par l'influence de cette disposition presbytérienne, inaperçue peut-être du gouvernement lui-même, qu'on remarque en général aujourd'hui, comme aux premiers jours de la révolution, plus d'empressement à multiplier le nombre des pasteurs du second ordre que celui des évêques, et le soin de faire sentir à ceux-ci à la première occasion favorable, dans la suprématie d'un adjoint ou la toute-puissance d'un sous-préfet, la prééminence de l'autorité civile.

Le gouvernement, en agissant ainsi, ne fait que prouver sa foiblesse. Il agit comme un homme qui, pour faire voir la force de son poignet, se donneroit lui-même de grands coups à la tête. La religion est l'âme et la raison des gouvernemens; ils s'affoiblissent de tout ce qu'ils lui ôtent d'autorité et de considération, comme l'insensé dont je parle s'affoibliroit lui-même de tout le mal qu'il feroit à l'organe de son intelligence, principe de ses mouvemens, et régulateur même de sa force. Mais ce qui prouve l'extrême ignorance de nos nouveaux réformateurs, est qu'en même temps qu'ils déclament avec tant de chaleur contre le despotisme politique, ils le fondent, ce despotisme, sur sa base la plus profonde, et l'élèvent à sa plus grande hauteur, en voulant mettre la religion aux ordres du pouvoir civil, et rendant celui-ci maître des doctrines, et par conséquent des consciences; c'est à cette confusion de pouvoirs qu'ils travaillent avec le plus d'ardeur, et déjà nous voyons dans l'*Almanach royal* de cette année le clergé de France placé dans les attributions du ministère de l'intérieur, et sous sa *rubrique*, avant ou après les mines, la poste aux lettres et les haras.

La religion, qui importunoit quelquefois les passions des Rois comme elle importune celle des autres hommes, contenoit les peuples dans les bornes du respect, ou leur inspiroit de l'indulgence pour les fautes de leurs Rois, et les princes n'apprécioient pas assez ce qu'ils devoient même aux abus d'autorité, reprochés à quelques papes. Il falloit, dans certains temps et chez certains peuples, une autorité presque excessive pour faire l'éducation de peuples et de rois à demi barbares. La même autorité, qui déposoit les Rois, prenoit sous sa protection la royauté, en excommuniant les peuples. Ainsi, au fort de la tempête, il restoit encore une ancre de salut, et dans les troubles

des révolutions et des guerres, on voyoit un médiateur entre les peuples et les Rois, et entre les Rois eux-mêmes. La religion chrétienne, étendant ses bras sur l'Europe, d'un côté arrêtoit le despotisme aux portes de la civilisation, et de l'autre la démocratie. Aussi, lorsque la réforme a inspiré le despotisme aux souverains, en les invitant à se mettre dans leurs Etats à la tête de la religion, elle a soufflé en même temps aux peuples la rage de la démocratie. Ainsi, en Angleterre, le schisme, qui a ruiné l'ancienne religion, a élevé le despotisme de Henri VIII, et enfanté un peu plus tard la démocratie qui a conduit Charles I[er] à l'échafaud. Ainsi le philosophisme, qui a conseillé à Louis XVI, au prince le plus ami de la liberté de ses peuples, et le moins jaloux de son pouvoir, l'acte le plus violent de despotisme, celui de changer la constitution politique et religieuse de la France; le philosophisme n'a pas tardé à l'en punir en déchaînant contre lui la plus furieuse démocratie qui fût jamais.

On ne sait ce qu'on dit quand on veut nous faire regarder comme *l'esprit du siècle* et la suite du *progrès des lumières*, l'engouement pour certaines formes de gouvernement. La démocratie, qui en fait le fond, est l'*esprit de tous les siècles*, parce que l'orgueil est la passion de tous les hommes, et le *progrès des lumières* n'est que le progrès de l'impiété, et par conséquent du plus déplorable aveuglement. L'impiété est la haine de l'autorité religieuse, comme la démocratie est la haine de l'autorité politique. Partout où la religion s'affoiblit, l'esprit de la démocratie se réveille. C'est ainsi que les passions entrent dans un cœur d'où la religion est bannie; vérité morale qui s'applique à la conduite des Etats comme à celle des hommes.

Les gouvernemens sont une *nécessité* des peuples;

mais ils se trompent étrangement, s'ils se regardent eux-mêmes, et abstraction faite de motifs et de devoirs religieux, comme une des *béatitudes* des hommes. Les hommes supportent le frein, mais ils ne l'aiment pas, même lorsqu'ils en avouent la nécessité; et ces sévères exigences politiques qui nous frappent dans nos affections et dans notre aisance; et cette vigilance des lois qui punit le mal et ne peut pas récompenser le bien; et cette nécessité, même dans le système d'égalité le plus étendu, de donner au petit nombre, autorité civile, judiciaire, militaire sur le plus grand, tout cela n'est pas séduisant même en théorie, et est souvent fort importun dans la pratique. Les ambitieux s'en accommodent, parce qu'ils sont toujours prêts à s'abaisser pour commander; mais cet état inévitable de société seroit, sans des motifs supérieurs, insupportable aux caractères généreux qui n'aiment pas plus à exercer l'autorité sur les autres, qu'à en subir eux-mêmes le joug; et qui, si la religion ne leur faisoit pas un devoir de servir leur pays, se trouveroient plus à leur aise, et respireroient plus librement dans l'état de sujet indépendant, que dans celui de subalterne décoré.

Mais la religion avoit admirablement accordé le pouvoir des Rois et les devoirs des peuples, en distribuant aux uns et aux autres ses leçons et ses exemples. Elle ordonnoit aux Rois la justice et la modération, aux peuples la soumission et la confiance. La royauté, qui chez les païens étoit une *domination*, chez les peuples chrétiens n'étoit qu'une *paternité* qui demandoit des enfans, une obéissance filiale, et d'affection plutôt que de crainte. Elle plaçoit Dieu au-dessus des Rois et des peuples, comme la source du pouvoir et la sanction des devoirs, et à de si hautes leçons joignant de plus hauts exemples, la religion nous montroit la plus auguste royauté et le modèle de toutes les autres, venue sur la terre pour *servir*,

y passer en faisant du bien, et s'offrir en sacrifice pour le salut de ses sujets.

Au quinzième siècle le vent de l'erreur souffla sur l'Europe; la religion en fut ébranlée, et la royauté altérée. L'ambition des conquêtes, le luxe des arts, les profusions, les maîtresses ôtèrent à la royauté ce caractère grave et presque sacerdotal, qui l'avoit rendue vénérable aux yeux des peuples, accoutumés, dans presque tous les États chrétiens, à invoquer comme des saints, des rois fondateurs ou législateurs de leur monarchie; et aussitôt le poison de la démocratie se glissa dans l'esprit et le cœur des peuples eux-mêmes. Une lutte sanglante s'éleva en religion comme en politique entre la monarchie et la démocratie, et dans cette lutte, la politique triompha plus complétement que la religion. Déjà les souverains ne comptoient plus autant sur son secours; et pour contenir leurs peuples, ils s'occupèrent à les distraire. Les arts, la littérature, les plaisirs de toute espèce vinrent offrir leurs brillantes illusions; des amusemens domestiques furent élevés à la dignité d'institutions publiques; et les gouvernemens, devenus corrupteurs par politique, donnoient à leurs peuples des spectacles, même lorsqu'ils n'avoient pas de pain à leur donner, et leur montroient comme à des enfans la curiosité; les rubans et les cordons se multiplioient en même temps, et par les mêmes motifs, et la fidélité qu'on n'osoit plus demander à la conscience, on la demandoit à la vanité. Remède impuissant aux maux qui travailloient la société! Quand la religion affoiblie ne pouvoit plus faire aimer les gouvernemens, l'esprit de démocratie les faisoit haïr; et la littérature, les arts, les plaisirs même infectés du même poison, ne faisoient qu'embellir ce qu'ils auroient dû combattre. La révolution éclata en France, triste fruit de la foiblesse du gouvernement et de l'indocilité des peuples: l'impiété et la démocratie marchèrent

du même pas, se prêtant l'une à l'autre leurs doctrines et leurs fureurs, et faisant assaut de violence contre la religion et contre la monarchie.

La même main qui enchaîna la démocratie, relâcha les fers de la religion, de la religion qui laisse aux peuples les maîtres qu'ils supportent, et n'en reconnoît pas pour elle-même. Elle a dû croire que le temps des épreuves étoit passé pour elle comme pour la France, quand elle a vu remonter sur le trône les descendans de saint Louis, et qu'elle pouvoit, comme autrefois, s'asseoir à leur droite ; mais la révolution l'y avoit devancée, et sembloit n'y souffrir la royauté qu'à condition d'en éloigner la religion. On sait assez tout ce que depuis quatre ans a souffert de lenteurs, d'incertitudes et de variations un arrangement avec son chef, qui même, après cet espace de temps et ces éternelles négociations, n'est encore que provisoire, et ne lui offre qu'un établissement insuffisant. Sommes-nous donc arrivés aux temps où il n'y aura *plus de foi* sur la terre, c'est-à-dire dans les sociétés représentées par leurs gouvernemens ; et les destinées de la religion seront-elles toujours confiées à des hommes qui prennent pour des objections contre la religion, leurs passions et leur ignorance ? Croient-ils la religion partout détruite, parce qu'ils voudroient la détruire ? la regardent-ils comme une institution surannée, parce qu'elle n'est pas aussi jeune que ses ennemis ? et ne voient-ils pas qu'une religion qui, après deux mille ans d'existence, a eu des persécuteurs et des martyrs, ne fait que commencer ?

Mais, à mesure que la religion a été persécutée ou contrariée, la démocratie s'est ranimée ; et lorsqu'enfin, pour triompher de l'endurcissement des peuples, la religion a fait marcher ses corps de réserve, aussitôt la révolution a exhalé ses dernières fureurs, et les missions religieuses, qui ont

civilisé le nouveau monde, et qui pourroient aujourd'hui rajeunir l'ancien, les missions ont été l'objet des plus atroces calomnies et des impostures les plus effrontées. On a remarqué que dans toutes les villes où il y avoit des théâtres, on a fait partir de Paris des comédiens sur les pas des missionnaires, comme un renfort envoyé à l'esprit de déréglement et de licence, menacé par la mission. Dans d'autres lieux on en a empêché les actes à force ouverte, et l'autorité locale a montré une coupable connivence, et n'a pas été punie par l'autorité supérieure : on a osé dire qu'il falloit laisser l'enseignement aux ministres ordinaires de la religion, lorsque les ministres les plus nécessaires manquent dans un grand nombre de lieux, et qu'il y a des contrées où l'on n'entend plus les paroles de vie et de salut, et où l'état sauvage a commencé. Car, je le dis à toute rigueur, comme les peuples ne sortent de la barbarie que lorsque la religion leur crie : *lève-toi, et marche*, ils y retombent quand ils n'entendent plus sa voix, et les sauvages, tels qu'il en existe encore dans le Nouveau-Monde, ne sont que des débris de peuples qui ont eu comme nous des législateurs et des constitutions, et sans doute des philosophes. Et voyez déjà les progrès de cette barbarie qui menace de tout envahir : elle ne nous laisseroit pas même les arts; et déjà le premier de tous, l'art dramatique, est visiblement sur son déclin. Trop fidèles à la direction donnée par le gouvernement, lorsqu'il défendit d'insérer le mot de *religion* dans la loi destinée à punir les atteintes à l'ordre public, les tribunaux criminels dans la capitale, sous les yeux du gouvernement, à la face de l'Europe, accordent une scandaleuse impunité à d'horribles blasphèmes contre le christianisme, et la religion ne trouve plus d'appui, même dans la justice. Un parti a juré de déshonorer la France pour la rendre digne de lui,

et pouvoir le gouverner, et peut-être la vendre. Qu'il continue ; que le gouvernement le laisse faire ; qu'il oppose à son activité son inconcevable inaction, et à ses fureurs quelques articles bien foibles de journaux qui tournent à toutes les opinions ; qu'il repousse, avec une incroyable obstination, et les lumières qui pourroient l'éclairer et les hommes qui pourroient le servir. Sans doute il s'est chargé de venger l'Europe, en rendant la France la fable et la risée de ces mêmes peuples dont elle a été si long-temps le modèle et un moment la terreur. S'il a voulu nous conduire au bien par l'excès des maux, qu'il se hâte : un siècle voit passer trois générations d'hommes ; mais dix siècles ne voient pas finir une opinion ; et ce sont les opinions qui nous perdent, et qui ont corrompu les doctrines qui si long-temps firent notre force et notre bonheur. Le gouvernement veut-il des leçons ? Jamais la vérité ne fut mieux défendue, et ces leçons, jusqu'à présent perdues pour lui, ne l'ont pas été pour d'autres gouvernemens. Veut-il des exemples ? En Angleterre, plus ouvertement menacée que la France ; en Allemagne, plus malade peut-être, les actes courageux du parlement britannique, les religieuses décisions de ses tribunaux, les immortelles résolutions du congrès de Carlsbad, et la noble direction qu'a donnée la cour de Vienne aux affaires de l'Allemagne, ont appris aux peuples qu'ils pouvoient se reposer du soin de leur salut sur leurs gouvernemens, et que ceux-ci avoient des doctrines à opposer aux opinions. . . . .

« Gouvernemens européens, qui devez tant au » christianisme, et vous surtout, gouvernement » français, qui lui deviez tout, respectez-la, » faites-la refleurir cette religion chrétienne, et » prêtez-lui ce qu'il vous reste d'autorité, pour » qu'elle puisse vous rendre ce que vous en » avez perdu. Si l'Europe n'étoit plus *la chré-*

» tienté, elle seroit bientôt, malgré ses arts
» et ses philosophes, d'un degré au-dessous de
» la barbarie; et ses connoissances seroient,
» sans la religion, un malheur de plus. Jamais la
» religion ne fut plus nécessaire, parce qu'à au-
» cune époque il n'y eut dans la société plus de
» passions, et des passions plus habiles et plus
» heureuses. N'oubliez pas que la raison dans
» les lois, la justice dans les actes que la
» religion seule enseigne ou prescrit, consti-
» tuent, chez un peuple chrétien, et par consé-
» quent éclairé et raisonnable, le pouvoir de
» droit, le pouvoir légitime, autant au moins
» que la légitimité de succession, et que partout
» où ce *pouvoir de droit* est altéré par de faux
» systèmes et des lois iniques, la doctrine du *pou-
» voir de fait* naît dans les esprits et se répand
» dans la société; et nous en trouverions des
» exemples ailleurs qu'en France. Voyez où nous
» en sommes. A mesure que la religion a perdu
» de son influence sur la docilité des peuples et
» la raison des hommes, il a fallu faire avec la
» force ce qui se faisoit jadis avec l'autorité, et
» donner à des gouvernemens qui voudroient être
» paternels l'apparence du plus rigoureux despo-
» tisme. Au sein de la paix, il faut des garnisons
» dans des villes qui n'ont pas même des portes:
» nos cités de commerce ressemblent à des places
» de guerre; nos plaisirs comme nos désordres
» sont pour votre police un sujet d'inquiétude
» et de surveillance, et il faut garder l'*Opéra*
» comme la Conciergerie. Il n'y a que l'église où
» vous puissiez sans danger nous laisser à nous-
» mêmes. Attendez, pour détruire la religion ou
» pour la laisser périr, que vous puissiez essuyer
» toutes les larmes, empêcher toutes les injus-
» tices, ou prévenir tous les désordres. Que pou-
» vez-vous sans elle pour le bonheur des hommes?
» Vous multipliez la population, et le nombre

» des indigens s'accroît; vous élevez des palais
» pour les arts et des temples au commerce; vous
» faites une monarchie tout entière de l'instruc-
» tion publique, et il faut agrandir les hôpitaux,
» multiplier les maisons de détention, et mettre
» un héritier du trône à la tête du régime des
» prisons. Vos fonds de bienfaisance et d'encou-
» ragement ne sont que des tributs arrachés à la
» misère des uns pour soulager ou enrichir les
» autres, quelquefois des piéges offerts à la cupi-
» dité, ou des impôts levés sur le désordre. Si je
» perds ma récolte par l'intempérie des saisons,
» vous m'envoyez le garnisaire pour exiger la
» contribution; si la mort m'enlève un de mes
» enfans, vous me demandez son frère pour aller
» mourir. Vous punissez quelque mal, mais vous
» ne pouvez inspirer aucune vertu. Croyez-moi,
» laissez faire la religion qui prévient ce que vous
» ne pouvez empêcher, qui récompense ce que
» vous ne pouvez pas même connoître. Vous voyez
» le mal qu'elle n'empêche pas; et que vous n'em-
» pêchez pas vous-mêmes avec vos tribunaux et
» vos soldats. Qui vous dira tout le bien qu'elle
» inspire? Seule, la religion, en m'apprenant la
» juste valeur de vos honneurs et de vos plaisirs,
» me fait supporter sans murmure, et vos rigueurs
» nécessaires, et vos préférences inévitables, et
» vos erreurs même volontaires. L'extérieur du
» culte dérobe encore à vos yeux le vide im-
» mense que laisse dans la société l'absence de la re-
» ligion; vous reculeriez d'effroi, s'il étoit donné
» aux mortels de l'apercevoir. Hâtez-vous donc
» de la rappeler. Ce n'est pas trop aujourd'hui,
» c'est à peine assez pour gouverner et contenir
» les peuples de tout ce qu'elle fut et de tout ce
» que vous devez être. En un mot, faites un
» peuple religieux, et ne craignez rien même de
» ses emportemens; faites un peuple athée, et
» redoutez jusqu'à son silence. » DE BONALD.

Sur la Liberté de la Presse.

On dit que la suppression de la liberté de la presse fait partie du plan que médite M. le comte de Cazes dans les rêves de son ambition, et qu'il voudroit profiter du scandale de quelques procès où l'anarchie et le sacrilége ont obtenu, sur l'ordre et la religion, un insolent triomphe, pour essayer de ressaisir la censure. Cette nouvelle ne nous surprend pas; nous savons que le despotisme s'offre toujours comme expédient aux hommes légers et superficiels qui se trouvent arrêtés dans leur élévation par la force des principes qu'ils ont méconnus; nous savons qu'il leur est plus facile d'outrager la liberté que de la comprendre; qu'ils aiment mieux contrarier l'ordre universel qui les repousse, que de suivre ses lois; et le soumettre, autant qu'il est en eux, aux étroites combinaisons de leur politique, que de régler leur politique sur ses grandes combinaisons : mais nous savons aussi que nous ne sacrifierions pas impunément les intérêts de cet ordre immuable à l'ambition d'un ministre. Si ce ministre ne veut pas ou ne peut pas gouverner avec la liberté, c'est assurément lui qui doit céder, afin que les vérités qui ont prévalu contre lui se réalisent dans l'Etat, afin que l'initiative royale trouve, au milieu d'elles, la force que lui ont fait perdre les fautes et les erreurs du ministère; car il ne faut pas s'y méprendre : le pouvoir, dans les gouvernemens représentatifs, ne vient pas des hommes, mais des choses; il n'est point d'affaires, point d'événemens, point de situation politique, qui n'aient en eux une nécessité plausible, souveraine, une force de domination qui doit triompher des passions, des préjugés et des intérêts qu'elle contrarie. C'est à découvrir cette nécessité et à s'en

emparer, à la mettre en lumière, à établir ses rapports avec l'ordre général, avec les intérêts publics, que consiste le talent des hommes d'État; c'est en elle qu'ils doivent placer l'initiative dont ils sont dépositaires; c'est d'elle qu'ils tireront leur autorité, leur commandement, leur puissance : mais si des ministres n'ont point l'œil assez pénétrant pour l'apercevoir, l'esprit assez droit pour arriver jusqu'à elle; s'ils la méconnoissent et lui font obstacle, elle trouvera ses organes hors du gouvernement : une opposition puissante s'élevera à côté de lui; plus il apportera de résistance, plus il irritera l'opinion; le pouvoir abandonnera le ministère, qui tombera bientôt de langueur et d'inertie; et il y aura *inquiétude vague*, trouble et désordre dans le corps social, jusqu'à ce que l'initiative se soit placée au sein de l'opinion triomphante. La volonté du Roi peut bien conférer à un homme, avec le titre de ministre, le droit de nommer des préfets, des sous-préfets et des commis de bureaux; mais elle ne sauroit lui donner la faculté de faire faire un seul pas au gouvernement, si cet homme s'obstinoit à soutenir un système abandonné de la confiance publique.

La déconsidération dans laquelle est tombé le ministère ne doit donc pas être imputée aux écrivains qui le combattent, mais aux fautes innombrables des ministres; c'est parce qu'ils gouvernent en dépit du sens des choses, qu'on n'a eu besoin que d'éclairer leur marche pour attirer sur eux l'animadversion générale. Tous les traits auxquels ils sont en butte sont le résultat des vices de leur position, bien plus que de la méchanceté des hommes. En se plaçant, d'après des considérations prises dans leur foiblesse, entre l'ordre et le désordre, la religion et l'impiété, la monarchie et la révolution, ils s'engageoient dans l'arbitraire; car l'arbitraire seul peut s'arrêter entre

les principes et leurs conséquences. Dans une telle position, dominés par ces principes qui se développent librement autour d'eux, et obligés de se créer une force artificielle pour résister à la force naturelle qui les presse, ils n'ont à leur service que la corruption et la calomnie, l'intrigue et le mensonge. Il leur est impossible d'invoquer une vérité qui ne les accuse, un précepte de morale qui ne devienne leur condamnation ; ils ne sauroient adopter une mesure qui ne paroisse une contradiction, ni dire une parole qui ne soit une inconséquence ; ils ne peuvent, enfin, rien produire qui ne choque à la fois toutes les facultés humaines : la justice y voit des torts, et s'en indigne ; l'esprit, des ridicules, et s'en amuse ; la raison, des sottises ; la religion, des outrages ; la morale, des scandales, etc. C'est que les mêmes lois régissent tous ces ordres d'idées ; on ne peut en offenser un sans les blesser tous. Un ministère sans principes ressemble à ces malheureux dont les facultés intellectuelles ont perdu leur liaison et leur harmonie par suite d'un dérangement d'organes ; il ne pourroit rester au milieu de l'ordre universel sans le troubler, et sans causer des dommages plus ou moins funestes à la société.

La liberté de la presse peut donc seule prévenir ces dommages, en donnant aux principes contrariés les moyens de développer la force qui est en eux, en appelant toutes les parties de l'ordre au secours de celles qui sont attaquées, et en les mettant à même d'agir simultanément contre l'obstacle qui les menace. Tel a été l'effet salutaire de l'émancipation de la presse ; par elle, le système ministériel a été brisé, les sophismes qu'il enfantoit ont été détruits ; l'ignominie a été déversée sur les instrumens de ses artifices ; toutes les opinions saines, tous les sentimens généreux, tous les esprits droits et forts, tous les intérêts

légitimes, se sont ralliés dans un même centre de défense et de conservation; le mal a été régulièrement vaincu dans la lice constitutionnelle; et il n'a pas même, pour passer outre, la ressource des mesures extraordinaires et des coups d'Etat. A l'homme qui seroit dans une impasse, il ne suffiroit pas d'un bélier pour en sortir; il lui faudroit encore la puissance de le soulever.

Dans la situation actuelle des choses, ce centre de défense et de conservation est devenu pour la royauté une arche de salut, dans laquelle il est impossible qu'elle ne se réfugie pas, quand le ministère aura enfin confessé sa défaite. N'en doutons pas, elle y trouvera la force et le pouvoir dont elle est maintenant dénuée. C'est un dépôt précieux que nous tâcherons de conserver pour elle, et qui n'aura besoin que d'être mis en action par l'initiative royale pour sauver la société. Il est très-facile de comprendre qu'un ministère qui prendroit naissance dans ce centre d'opinions, n'auroit pas à craindre cette liberté de la presse, si funeste à M. le comte de Cazes. Par la seule raison que ce ministère seroit dans les principes, il auroit pour lui les conséquences de ces principes; il seroit fort de la force des choses; il participeroit au respect qu'obtiennent sur la terre la religion, la justice, la morale; il brilleroit de l'éclat de la vérité; il auroit une marche sûre, une politique franche, une logique victorieuse; toutes ses actions, toutes ses mesures, seroient parfaitement conséquentes, parce qu'elles émaneroient de la même source; et ses ennemis seroient, par la position même où il les auroit mis, condamnés à ne pouvoir jamais employer contre lui que des argumens faux, erronés, vicieux, faciles à repousser et à détruire.

Nous avons une application frappante de ces réflexions dans la conduite d'un ministre anglais, qui dirigea glorieusement les destinées de son

pays, au milieu des oppositions les plus violentes et de la liberté presque illimitée des écrits: M. Pitt conserva pendant quinze ans le ministère à travers les circonstances les plus épineuses; il réprima les factions, fit face à tous les besoins, et surmonta les dangers publics. Pour opérer tant de merveilles, pour déjouer l'ambition de ses adversaires, braver l'éloquence de Fox et les manœuvres des partis, il n'employa jamais qu'un secret : celui d'avoir toujours raison; c'est-à-dire, de se tenir constamment dans la raison des choses, bien convaincu que là étoit toute la puissance des hommes. Son génie élevé, son jugement exquis et sa parfaite sagacité lui révéloient toujours le sens droit des affaires les plus complexes. Placé sur les principes de l'ordre politique, il en combinoit les lois, en faisoit dériver l'intérêt public, et n'avoit besoin que d'exprimer ses opinions pour les faire triompher. Aussi la confiance la plus entière le soutenoit-elle toujours dans ses mesures; et l'on vit, à l'occasion d'un bill qu'il présenta sur les affaires d'Irlande, plusieurs membres indépendans du parlement déclarer qu'ils votoient avec M. Pitt, « quoique les motifs d'utilité publique qui avoient » pu le décider à le proposer, n'eussent pas été » rendus très-intelligibles par ce ministre dans » l'exposé qu'il en avoit fait. » Mais on avoit du jugement de cet homme d'État une opinion si bien justifiée dans tous les points accessibles au bon sens vulgaire, que la confiance le suivoit encore où l'esprit ne pouvoit l'atteindre.

Il suffiroit presque de comparer l'administration de ce grand homme avec celle d'un ministre français que nous n'avons pas besoin de nommer, pour nous convaincre que la position différente où ils se placèrent, fait toute la force de l'une et toute la foiblesse de l'autre. Vouloir gouverner une monarchie avec des anarchistes; vouloir maintenir le principe de la légitimité en relevant les intérêts

révolutionnaires, éloigner du trône tous ses défenseurs naturels ; abuser du nom du Roi pour repousser les royalistes, les peindre à la nation et à l'Europe comme des ennemis du peuple, comme des hommes de sang, altérés de vengeances et de réactions, conspirant éternellement pour le retour des priviléges et des droits féodaux ; faire soutenir ce système de calomnies par des écrivains stipendiés, par des manœuvres de police ; rejeter ensuite dans cette catégorie odieuse tous les hommes qui élèvent la voix en faveur de l'ordre, de la religion, de la justice, de la royauté légitime ; faire en sorte qu'il n'y ait plus en France à l'abri des défiances et de la haine populaire que les implacables ennemis de l'ordre public, que les révolutionnaires et les athées : cette conception a quelque chose de si monstrueux, de si stupide, de si choquant pour les esprits qui peuvent seulement combiner deux idées, qu'on n'imagine aucune puissance humaine, fût-elle armée d'un million de baïonnettes, qui soit capable de soutenir une telle gageure pendant un lustre. Et comment cette impossibilité ne paroît-elle pas plus frappante, lorsque la liberté de la presse vient déverser des torrens de lumière sur cette source de turpitudes et d'iniquités, lorsque la discussion journalière multiplie les chocs et les heurts de tous ces rouages incohérens qui se contrarient et se brisent dans la confusion de leurs mouvemens ! De toutes les folies auxquelles cette aberration de jugement a pu donner lieu, la plus inconcevable est peut-être celle qui a fait croire aux auteurs d'un tel système qu'ils pourroient le concilier avec la liberté.

C'est ici le lieu de consigner une remarque très-consolante pour les royalistes : pendant le cours de notre affreuse révolution, la liberté n'a jamais brillé un moment sur la France, sans que les principes, qui nous sont chers, se soient relevés spontanément, sans qu'ils aient mis en péril tous les

intérêts du crime, qui n'a pu retarder sa défaite, qu'en appelant de suite le despotisme à son aide. Les mitraillades de vendémiaire, les déportations de fructidor, et les baïonnettes du 18 brumaire, ont pu seules sauver la révolution, et ajourner le triomphe de la légitimité. Dans ce fait, plus éclatant que tous les raisonnemens humains, réside la condamnation des doctrines révolutionnaires. Où donc est la vérité de ces doctrines? Elles promettent la liberté, et donnent l'esclavage; elles proclament la tolérance, et instituent la persécution; elles ne peuvent rien produire qui ne soit l'opposé de ce qu'elles annoncent; elles ne fondent que l'oppression, n'élèvent que des échafauds; quand les bourreaux s'arrêtent, elles périssent; quand le couteau fatal est usé, elles s'évanouissent. Les principes des royalistes, au contraire, n'ont besoin que d'être libres, pour obtenir et pour perpétuer leur triomphe; c'est que l'ordre ne résulte pas de la volonté ou de l'orgueil des hommes, mais de la sagesse de Dieu; c'est qu'il n'y a pas deux justices, deux morales, deux logiques, deux univers; c'est que les sociétés ne se font pas par *convention*, mais par la combinaison et le développement des intérêts, d'après les lois immuables qui régissent le monde; c'est, enfin, qu'il n'existe qu'une succession d'événemens, toujours dans le but final de la création, et qu'il n'y a jamais eu de grands torts politiques, quelque désastreux qu'ils fussent, que le temps n'ait fini par redresser, et par ramener insensiblement dans le sens des principes de l'ordre. Prétendre arrêter cet ordre dans sa marche, et en créer un nouveau, par un acte de la volonté des hommes; dater l'existence d'une société de quatorze siècles, de l'an premier de la liberté, c'est, à la fois, le plus grand des blasphèmes, et la plus choquante des absurdités; c'est soutenir que le monde a marché depuis la création, sans règle, sans raison, sans aucune participation

de la Sagesse divine, et que Dieu a attendu pour voir l'ordre s'établir dans son ouvrage, que de nouveaux créateurs vinssent en poser les bases, et en déterminer les lois. Quoi! lorsque l'équilibre et la statique ont leurs principes éternels, hors desquels vous ne feriez pas tenir deux pierres l'une sur l'autre, vous croyez pouvoir élever un édifice social avec des principes de convention, avec des décrets de votre fabrique? Tant de présomption étoit d'avance rétribuée dans la justice de Dieu; la Providence a enfermé la méchanceté de l'homme dans un cercle qu'il ne franchira jamais; quand il s'isole dans son orgueil, il s'abîme dans sa foiblesse: il n'en peut sortir qu'en revenant aux principes qu'il a méconnus et outragés; quel que soit le dégré d'aveuglement où il ait poussé l'abjuration de son être, s'il lui reste une faculté, un sentiment, un intérêt, il est sauvé: toutes les voies qui l'éloignent du néant le ramènent à Dieu!

Mais si l'intérêt seul suffit pour décider l'usurpateur impie et sacrilége à relever les temples, à soutenir la religion et la morale; si une colonie de malfaiteurs et de prostituées, rebut de la corruption européenne, et que le vieux monde a rejeté sur une côte sauvage du nouveau, rentre bientôt, par la seule puissance des intérêts sociaux et de la liberté, dans les voies de la justice et de la religion; si les vertus y fleurissent, et se fondent dans les mœurs épurées; si l'honneur même, malgré sa délicatesse, finit par y porter son lustre, comment la liberté pourroit-elle n'être pas en France favorable aux véritables principes sociaux, lorsque ces principes sont, en quelque sorte, infus avec l'existence même de la nation, par quatorze siècles de séjour dans son gouvernement et dans ses mœurs?

Les révolutionnaires pourront donc renouveler leurs attentats; mais leur règne ne durera jamais au-delà de leurs crimes: quelle que chose qu'ils fassent, la sève qui anime et vivifie la monarchie

de saint Louis ne produira que des intérêts royalistes, des idées d'honneur et de religion ; vous pouvez ravager cette terre de France, fouler d'un pied insultant cette poussière de vos ancêtres, y porter le fer et les flammes ; et, renouvelant le stupide délire de Xerxès, y traîner des chaînes odieuses ; vous pouvez lui renvoyer par milliers les hommes religieux et fidèles, elle reproduira par milliers des hommes religieux et fidèles ; la cendre des temples et des autels la fécondera d'une vertu nouvelle ; les intérêts monarchiques y renaîtront avec toute la vigueur des jeunes tiges, et domineront bientôt les ruines et les débris ; l'honneur, cette fleur de la civilisation chrétienne, y poussera de toutes parts entre les lis et les lauriers. Ce sol, arrosé par vos mains du sang des royalistes, ne vous rendra que ce que vous lui aurez confié ; l'arbre de la révolte et de l'anarchie n'y prendra jamais racine.

Si donc le ministère veut gouverner dans le sens monarchique, il peut, il doit même nous laisser jouir de la liberté de la presse ; et s'il veut nous ravir cette liberté, c'est que son intention est de favoriser les doctrines et les intérêts révolutionnaires. Ce raisonnement, qui s'appuie sur le passé, prend une nouvelle consistance quand on observe la position de ce ministère, ses antécédens, sa conduite présente, et son attitude au milieu des partis. N'en doutons pas, le despotisme dans ses mains ne profiteroit qu'à la révolution ; nous en attestons l'éloignement où il se tient des royalistes ; sa persévérance à conserver à la tête de l'administration, au scandale éternel des gens de bien, ces ennemis déclarés de la liberté religieuse ; ces esprits vains et faux qui placent dans l'individu le principe de leur philosophie pour faire dériver de ses idées et de ses passions l'organisation sociale ; ces métaphysiciens inintelligibles à force de déraison, dont la conclusion seule est plau-

sible, parce qu'elle est l'expression de leur volonté, et que cette volonté est le cercle dans lequel naît, s'agite et meurt leur logique de chaque jour. C'est pour eux, c'est pour leurs mauvaises théories, pour leurs préjugés révolutionnaires, que M. le comte de Cazes demanderoit le despotisme; c'est parce que leurs doctrines sont frappées de stérilité et d'impuissance qu'il pourroit croire utile de suppléer à leur foiblesse en les investissant d'une puissance arbitraire, subreptivement arrachée aux terreurs des hommes paisibles; c'est enfin parce que la liberté fait toute notre force qu'il voudroit la confisquer à leur profit. Mais s'il réussissoit à nous en priver, nous verrions bientôt réaliser dans le gouvernement toutes les turpitudes qui n'ont pu soutenir la lumière des discussions. La religion seroit bannie de la législation et de l'instruction publique; le prêtre seroit forcé de sanctionner par les pompes de l'Église, et l'impénitence finale, et cette doctrine du néant confessée dans le suicide; les apôtres de la foi ne pourroient plus interpréter l'Evangile dans le royaume de Clovis et de saint Louis, ni prêcher l'oubli des offenses et la réconciliation chez un peuple en guerre civile; et la croix, arrachée du *trivium* champêtre, n'offenseroit plus l'orgueil de l'impie en lui rappelant que Dieu est mort pour expier les fautes du pécheur, et que l'immense bonté du Créateur a dépassé en douleurs et en expiations toute la somme des iniquités humaines.

Sans doute la législation actuelle sur la liberté de la presse est, comme tout ce qui a pris naissance sous l'influence du ministère, pleine de déceptions et frappée d'impuissance; mais, ainsi qu'on l'a démontré dans le *Conservateur*, cette impuissance est beaucoup moins dans la loi elle-même que dans la conduite du ministère. Si l'esprit public recevoit une impulsion différente, si la protection de la société étoit irrévocablement assurée aux défen-

seurs de l'ordre, il y auroit d'une part moins de gens empressés à le violer, et de l'autre plus de jurés décidés à soutenir les principes qui le fondent. Mais le ministère a mis lui-même ces principes en question : il semble n'avoir, dans la monarchie et la religion, ni assez de foi, ni assez de confiance, pour prononcer entre elle et la révolution ; il a créé une épithète injurieuse pour les individus qui seroient tentés de passer *outre*, et qui se déclareroient avant lui ; et cette épithète est devenue pour ceux auxquels il l'applique un titre à sa défaveur, souvent même à ses persécutions. Faut-il donc s'étonner que de simples citoyens qui, en sortant du jury, retournent dans la vie privée, ne prennent pas sur eux de condamner des opinions que l'Etat paroît vouloir laisser en litige ? Pourquoi seroient-ils, à cet égard, plus sévères que le gouvernement ?

Si la cause de l'impunité, dont jouissent les écrivains anarchistes et sacriléges, est dans le mauvais esprit du ministère, ce n'est certainement pas dans le despotisme ministériel qu'on peut trouver un remède à ce désordre. Ne laissons donc pas arracher de nos mains ce bouclier d'Astolphe, dont l'éclat est si redoutable à nos adversaires : la vérité demande des autels, et non pas des chaînes.

DE L-X.

Paris, le 11 février 1820.

Pour douter de ce que veulent les révolutionnaires, il faut aujourd'hui fermer les yeux. Leurs intentions sont claires, précises, leurs principes sont hardiment mis au grand jour ; et, arrivés apparemment au point où ils pensent ne plus avoir besoin de dissimulation, ils proclament hautement la révolte, ils l'excitent, la soutiennent, ils la louent, et la révolte contre un Bourbon a cela de particulier qu'elle double de prix aux yeux de ces hommes qui ne reconnoissent

de gloire et de patrie qu'à dater du jour où un Bourbon fut égorgé. Voilà où nous en sommes; et, grâce au penchant ministériel pour les révolutionnaires, l'audace de ces derniers est devenue tellement active, tellement prononcée, qu'elle ne connoît plus de bornes. Des troupes qui ont prêté serment de fidélité à leur Roi, se révoltent; elles rejettent les drapeaux du monarque, emprisonnent ses officiers, proclament une constitution autre que celle que leur honneur et la foi jurée les obligeoient à défendre : eh bien! ces troupes sont des *troupes constitutionnelles*, des *troupes nationales*. En raisonnant ainsi, il n'y a pas de milieu, le Roi est alors hors de la constitution, hors de la nation; d'après une pareille logique, le premier factieux armé qui se mettroit en opposition avec le Roi de France, seroit donc aussi un homme constitutionnel; le drapeau du 20 mars seroit le drapeau national. L'insurrection redevient le plus saint des devoirs. Parjurez-vous, couvrez-vous de crimes, que rien ne vous arrête! Les révolutionnaires sont là; ils vous soutiendront; et, au besoin, vous pourriez vous appuyer aussi de ces actes ministériels qui ont amnistié la fidélité, et démontré l'immense avantage de la félonie sur l'honneur.

Rien, à notre avis, ne démontre plus puissamment l'empire que la révolution a acquis sur le ministère, que la manière dont ce dernier souffre qu'on s'exprime sur les affaires d'Espagne. Nos lois ne sont pas sévères sans doute; mais telles qu'elles sont, je ne pense pas qu'on pût trouver en elles rien qui autorise à prêcher la révolte; et cependant nos journaux révolutionnaires ne font pas autre chose depuis quelques jours. Est-ce par hasard que ce qui seroit révolte en France n'est pas révolte en Espagne? Ferdinand ne seroit-il pas Roi comme Louis XVIII? N'importe-t-il pas au repos de toutes les nations, à la stabilité de tous les gouvernemens, que le prin-

cipe de la fidélité soit le même partout, et que partout le principe contraire soit non seulement flétri, mais combattu? Où y auroit-il sûreté, où pourroit-on reposer tranquillement sa tête, si, ailleurs comme chez nous, il suffisoit d'être factieux pour se voir encouragé, soutenu, et si, muettes comme leurs organes, les lois se taisoient quand elles devroient agir?

Misérable doctrine que celle d'un pays où ceux qui administrent ne font usage du pouvoir que pour intervertir jusqu'aux plus simples notions du juste et de l'injuste! La société résiste pendant un temps à leurs efforts; elle trouve en elle une force d'éducation, de principes et d'habitude qui la fait vivre au milieu des élémens de mort dont on l'entoure; mais enfin l'erreur porte son fruit; la corruption qui vient d'en haut gagne rapidement les classes inférieures : il s'ensuit un désordre d'idées qui établit la confusion partout, un malaise général, une inquiétude qui ne permet pas plus à l'espérance qu'elle n'ôte aux souvenirs. On ne sait plus comment on marche, où l'on va, ce qu'il faut craindre, ce qu'on peut désirer; on s'affoiblit d'autant que l'on cherche en vain des appuis. La méfiance s'étend sur tout; et le système qui dénature ainsi toutes les idées reçues, n'a pas même le triste avantage d'inspirer de la confiance à ceux qui en profitent. Ils tremblent eux-mêmes devant son absurdité; notre position en est une preuve évidente. Quel est le parti jusqu'ici favorisé, soutenu par le ministère, après son propre parti (supposé qu'il en ait jamais eu un autre que celui des gens à place)? Les révolutionnaires? eh bien! ceux-là du moins sont-ils satisfaits? On leur sacrifie depuis trois ans; leur opinion est pour M. de Cazes ce que l'autel de la patrie étoit pour la révolution. Sont-ils contens? ah! loin de là!

Les concessions ne sont pas assez multipliées, les victimes ne sont pas assez nombreuses : on

aperçoit encore çà et là quelques débris comme après un grand naufrage ; les concessions ministérielles n'ont pas tout englouti : *apparent rari nantes in gurgite vasto ;* et comme ces moyens de destruction ne sont pas encore parvenus à leur terme, les jacobins oublient tout ce qu'a fait M. de Cazes ; ils l'injurient, ils l'outragent, la reconnoissance n'existera pour lui qu'au jour de la chute entière de la monarchie. Les ministériels, de leur côté, ne savent plus où ils en sont ; si leur maître vouloit changer, il les sortiroit d'une anxiété cruelle; mais ils ne comprennent rien à sa marche obscure, à son incertitude, à son catarrhe ; et, tiraillés qu'ils sont par leur conscience et par la chaîne qui les lie, ils souffrent de la double peur du mal qu'ils voient, et de l'énergie qui leur manque. Seroient-ce les royalistes qui devroient être rassurés? Mais qui peut donc leur donner de la confiance? Les Chambres sont réunies depuis deux mois : le discours, émané du trône, avoit fait naître de grandes espérances; qu'en est-il résulté? avec un ministère franc et éclairé, les premiers actes eussent été la présentation des projets annoncés par le Roi : on n'eût pas donné aux passions le temps de fermenter ; à la révolution le temps de les exciter ; on n'eût pas laissé l'opinion dans une inquiétude réelle, on l'eût fixée, on fût revenu à des principes monarchiques : au lieu de cela ; qu'a-t-on fait? on a annoncé pour un jour ce qui a été sans cesse renvoyé au lendemain ; on a continué à faire des concessions à la révolution, à réclamer son appui, et à éloigner les hommes qui offroient quelque garantie à la monarchie. Il y a tel département, par exemple, où, au milieu des nombreuses destitutions de fonctionnaires royalistes, on distingue celle d'un maire destitué par Buonaparte le 16 mars 1815, et qui vient de l'être aujourd'hui par le même homme que Buonaparte choisissoit pour sous-préfet à la même époque. De bonne foi est-il quelque chose de plus monstrueux

que de voir, sous les ministres du Roi de France, les royalistes chassés par les autorités qui naguère aidoient Buonaparte à chasser les Bourbons ? Mais il est vrai que ces hommes précieux sont pris dans le cloaque de cette police qui, toujours la même sous tous les gouvernemens, garantit sa servitude à venir par sa lâcheté passée. Ce sont de tels hommes qui sont les dépositaires du pouvoir de M. de Cazes ; et lorsqu'ils en usent ainsi, quelle opinion peut-on se former des intentions du ministre ? Je le lui demande à lui-même.

On se récrie journellement sur les destitutions faites en 1815 : mais celles-là avoient une base qui pouvoit à la vérité contrarier les hommes qu'on déplaçoit, mais qui portoit sur un principe de justice à l'égard de l'individu, et de sûreté pour l'Etat. Il s'agissoit de servir le Roi, et on pouvoit croire que pour cela les hommes de Buonaparte n'étoient pas les meilleurs. Il s'agit également aujourd'hui de servir le Roi ; et le même ministre ne trouve rien de plus convenable que de chasser soigneusement les amis du Roi, et d'aller fouiller dans la révolution pour trouver de fidèles défenseurs de la royauté. On destitue : mais dans quel intérêt aujourd'hui, et d'après quel principe ? Si on juge par les choix, on peut frémir sans être taxé d'exagération, car on voit des ministériels qui tremblent eux-mêmes.

C'est au milieu de cette concession non interrompue aux principes et aux hommes qui ont perdu la France, que M. de Cazes fait circuler qu'il revient à des idées monarchiques, et que la loi d'élection en sera la preuve. Il faut attendre pour juger, non M. de Cazes, mais la loi : ce qui fait juger du système d'un ministre, c'est la marche qu'il suit avec constance, les hommes qu'il emploie, les opinions qu'il propose, qu'il soutient, et non la présentation d'une loi qui, quelque bien combinée qu'elle puisse être, est toujours incertaine dans ses résultats, tandis que le ministre

est sûr de ceux que doit avoir son système administratif ; il y a certitude d'un côté, doute obligé de l'autre : par quelle fatalité M. de Cazes tient-il à se faire juger par de vagues probabilités, plutôt que par des certitudes ; et comment ne lui est-il pas possible de mettre ses actes en harmonie avec ses prétendues intentions ? Si M. de Cazes est sans esprit, sa politique le calomnie ; s'il a de l'esprit, sa politique dit beaucoup.

Il paroît que, quant à l'Espagne, la joie des révolutionnaires doit être ajournée. Ils en seront pour le plaisir d'avoir donné à leurs lecteurs de fausses nouvelles et de trompeuses correspondances. Mais quelques mensonges de plus ou de moins ne coûtent pas à ces Messieurs ; ils n'en sont pas à cela près ; et ils seroient bien heureux s'il ne falloit que mentir pour arriver au but qu'ils se proposent. Les tentatives faites sur Cadix ont été inutiles ; le peuple de cette ville est, comme celui de toute l'Espagne, attaché à Ferdinand, dévoué à la famille de ses Rois. Imbus des vieux préjugés du véritable honneur, les Espagnols qui versoient leur sang pour leur monarque lorsqu'il étoit captif, tiennent à le conserver aujourd'hui qu'il leur a été rendu, et qu'il se montre le père de ses sujets. La religion, ce véritable appui des trônes, soutient leur fidélité ; et la haine des révolutionnaires redoublera sans doute ! Mais il faudra qu'ils en prennent leur parti ; l'Espagne ne veut pas du bonheur qu'ils ont procuré à la France ; et, pour notre compte, en rendant hommage aux mâles vertus de ce peuple fidèle et religieux, nous le félicitons de pouvoir se préserver à la fois des principes de nos démagogues et de la médiocrité de nos hommes d'Etat. Qu'il garde ses vieilles mœurs et sa noble fierté ; son histoire, pleine de hauts faits, de vaillance et d'honneur, suffit à sa gloire ; et les ruines de Saragosse le rediront à la postérité.

Le banquet civique qui a eu lieu cette semaine à l'ancien Cirque-Olympique a été triste, dit-on ;

les convives n'avoient pas cet air de confiance et d'hilarité qui distinguoit cette sorte de repas dans des temps plus heureux. On a cependant joué à différentes reprises l'air *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*. On se rappelle que cet air étoit cher à la république, et qu'il étoit toujours accompagné de la Marseillaise et du Chant du Départ. De si doux souvenirs ont été inutiles, et n'ont produit aucun effet. Les révolutionnaires se nuisent entr'eux, et leur gaîté en souffre : ils ne s'entendent pas si bien qu'ils voudroient le faire croire ; et on prétend que ces jours derniers, dans un moment de confiance et d'abandon, un personnage marquant dans une certaine classe, disoit à un de ses amis : ces Civils vont si loin, ils vont tellement de travers, ils mettent tellement la confusion partout, qu'*un pauvre petit usurpateur ne pourra pas gouverner*.

En attendant que la loi d'élection, tant annoncée, arrive à la Chambre des Députés, les pétitions fournissent une ample matière de discussion, et il y a beaucoup à dire sur la France, si on en juge par tout ce qui se dit sur chaque pétition. Il en est une qui a donné lieu à d'assez longs débats dans la séance du 7. Les maires et juges de paix de la Corse demandoient que l'on rétablît en Corse les religieux de l'ordre de saint François d'Assise, dans leur ancienne maison, pour les charger de l'éducation de la jeunesse, afin, disoient les pétitionnaires, de rétablir les mœurs et la religion dans cette contrée. Organe de la commission, M. Bedoch a proposé l'ordre du jour. M. Clauzel de Coussergues est monté à la tribune pour demander le renvoi de la pétition au ministère de l'intérieur, et il a motivé son opinion sur l'importance que devoit avoir, auprès de la Chambre, celle des autorités locales, qui devoient savoir, mieux que personne, ce qu'il falloit à leur pays. Et, en principe, on doit en convenir, si quelqu'un peut être juge de ce qui convient à un peuple, de ce qui est né-

cessaire à ses mœurs, ce sont les hommes qui, par la nature de leurs fonctions, sont journellement en contact avec ce peuple; et, sous ce rapport, personne n'est plus à même de prononcer, que les maires et les juges de paix. M. Clauzel de Coussergues a parlé de la multitude de crimes qui se commettent en Corse, de la nécessité où avoit été Buonaparte, qui connoissoit bien ses compatriotes, de supprimer le jury, qui n'étoit qu'une barrière insuffisante contre ces crimes; et de confier la justice criminelle entre les mains des *seuls* magistrats parmi lesquels il avoit placé plusieurs juges français. Il a fait valoir les avantages de la religion pour l'enseignement, *dans un pays où les haines et les vengeances ne connoissent plus de frein*; il a appuyé son opinion de celle d'un magistrat, qui a été, pendant quatre ans, conseiller à la cour de Corse, et qui vient de publier un mémoire sur ce pays.

Lorsque le mépris des lois est parvenu à ce dernier terme, a-t-il dit, *il n'y a plus de ressource dans les institutions humaines. Il faut que la religion ramène les principes de la morale, et ce sont les congrégations religieuses enseignantes, dont on peut principalement attendre un tel bienfait.* Il a rappelé que Buonaparte lui-même avoit si bien reconnu cette vérité, qu'un de ses premiers actes de gouvernement avoit été de rétablir les sœurs de la Charité et les frères de la Doctrine chrétienne.

Le général Sébastiani est monté à la tribune. Il a dit que le vœu exprimé n'étoit pas celui de la Corse, que c'étoit un moine fanatique qui avoit surpris des signatures; que M. Clauzel, en parlant de la différence des mœurs qui existent entre les habitans de cette île et ceux de la France, en avoit tiré la conséquence que la Corse devoit être régie par des lois d'exception; et il a demandé si on vouloit encore essayer ces lois, pour les importer ensuite sur le continent. Il a ajouté qu'il déploroit les crimes qui se commettoient, mais qu'il

ne croyoit pas que le rétablissement des ordres religieux fût un moyen de les faire cesser. *Des moines pour avancer aujourd'hui la civilisation!* s'est-il écrié.

La question, ainsi agrandie, n'étoit plus la question première. Il s'agissoit, non du rétablissement des *ordres religieux*, mais du rétablissement d'une *congrégation religieuse enseignante*; et, sous ce rapport, quelque opinion que l'on ait, les Bossuet, les Pascal, les Fénélon, les Bourdaloue, et tous les grands hommes dont la France s'honore, prouvent la bonté de l'éducation que donnoient autrefois les congrégations religieuses. Si nous avons encore, de nos jours, des hommes en qui de grands talens s'unissent à de grandes vertus, qu'on voie à quelle source ils puisèrent leurs principes, à quelles mains fut confiée leur enfance? On pourroit donc très-bien, sans exaltation, sans fanatisme, désirer que les enfans reçussent aujourd'hui la même éducation qui donna à leurs pères des modèles dans tous les genres, en même temps qu'elle leur apprit à ne chercher l'honneur que dans ce qui ne trompe jamais, la religion et la conscience. Et admirez, lorsqu'on attache une si grande importance à des pétitions dont les signatures n'offrent pour la plupart aucune espèce de garantie, la facilité avec laquelle on repousse les demandes de toutes les autorités locales d'un pays, et cela sous le prétexte remarquable, que c'est un moine fanatique qui a entraîné tout le monde! Un seul homme, disposant ainsi à son gré de l'esprit et des volontés de tous les notables d'un pays, cela est-il croyable, cela est-il même possible?

Quant à la civilisation, personne ne peut ignorer ce que l'histoire de France apprend à tout le monde : qu'on en ouvre les pages, et on verra la reconnoissance que nous devons aux ordres religieux. Une grande partie de la France a été dé-

frichée par eux ; c'est à leurs longues et pénibles veilles que nous devons les meilleures histoires de nos différentes provinces. Les Bénédictins, entre autres, ont, sous ce dernier rapport, rendu les plus grands services, et le dépôt des lettres fut cultivé et conservé par eux avec la constance la plus religieuse. Nous les avons payés en les dépouillant, en les chassant de leurs paisibles asiles. Avons-nous aujourd'hui plus de vrais savans, plus de travailleurs modestes? Sommes-nous plus civilisés, plus doux les uns envers les autres? Avons-nous moins de préjugés?

M. Sébastiani s'est récrié contre les lois d'exception qu'il a cru qu'on demandoit pour la Corse, M. Clauzel lui a répondu que de fait la Corse étoit sous le régime des exceptions, puisque l'institution du jury, qui existe en France, avoit été supprimée en Corse. Il auroit pu ajouter qu'aux termes de la Charte, art. 39, il doit y avoir dans chaque département au moins cinquante éligibles, et que c'est bien, sans aucun doute, par une exception toute particulière que la Corse a eu un collége électoral qui n'a été composé que de trente-cinq personnes, et qu'elle a pu élire ainsi validement, avec quinze électeurs de moins qu'elle n'auroit dû avoir d'éligibles. Pourquoi donc le général Sébastiani se plaint-il des lois d'exception, lorsque la France doit à une loi d'exception le bonheur de le voir siéger dans la Chambre des Députés? Mais, du reste, on s'occupera tant que l'on voudra d'éducation, on finira par être obligé d'en revenir au seul mode qui forme à la fois l'esprit et les consciences, parce que celui-là est le seul qui garantit le repos des familles, et qui, par sa nature, est le plus propre à élever l'âme, et à porter les sciences au point où nous les avons vues, et où elles ne sont plus aujourd'hui. Quand nos jours de discorde auront cessé, quand les passions se seront calmées, et que la raison pourra se faire

entendre, on puisera des leçons dans le passé, on croira utile de le consulter, et nous osons croire qu'on s'en trouvera mieux.

Il est peu de discussions où l'on ne fasse intervenir les prêtres; et, à propos de la loi présentée par M. le ministre des finances, M. Sappey, député de l'Isère, a cru devoir parler de leur *intolérance*, et des écrits qui donnoient des inquiétudes aux acquéreurs des domaines nationaux. On a observé avec raison à M. Sappey, que s'il avoit des faits positifs dans ce genre, c'étoit aux procureurs-généraux auxquels il falloit s'adresser. La remarque a été inutile, et M. Sappey a continué sa digression, en se plaignant des calomnies auxquelles son département (l'Isère) a, dit-il, été en butte. Nous ignorons quelles sont ces calomnies; nous savons que ce département a trois fois fait parler de lui, en 1815, en accueillant l'usurpateur; en se révoltant dix-huit mois après, et cette année, en envoyant, pour siéger à la Chambre, un prêtre régicide. Certes, s'il y a eu calomnies au sujet de ce département, ce n'est pas sur lui qu'elles ont été dirigées. Le général fidèle, qui y comprima la révolte, y a seul été en butte. C'est lui qui peut se plaindre à juste titre, et tôt ou tard il faudra bien qu'un grand système d'iniquité se dévoile.

Nous voudrions pouvoir donner à nos lecteurs quelque chose de certain sur le projet de loi d'élection tant attendu. (On dit qu'on nous le portera lundi; Dieu le veuille!) Mais que dire, lorsque rien n'est fixe, et que les idées ministérielles varient du matin au soir avec cette incroyable légèreté qui n'appartient qu'à M. de Cazes. Ce que l'on veut la veille, n'est plus voulu le lendemain: ce qui est décidé le matin, ne l'est plus le soir; à moins que cette apparente mobilité ne cache ce que quelques personnes prétendent être la volonté du ministre, l'intention de présenter rien, ou presque rien. Nous croirions aussi bien à cela qu'à toute autre chose; en fait de mystification, M. de

Cazes est de force à les essayer toutes. Cela en est déjà une très-grande que l'inaction dans laquelle sont les Chambres, depuis le discours émané du trône : dans les circonstances difficiles où se trouve la France, quand le péril est imminent, que la révolution reprend toutes ses forces, n'occuper les Chambres qu'à délibérer sur des pétitions, amuser de jour en jour leur patience en annonçant des projets dont l'importance ne survit jamais au caprice du moment, tenir l'opinion dans une inquiétude réelle, c'est un tour de force que M. Pitt ne se fût pas permis. Mais, à la vérité, quelle différence entre M. Pitt et M. de Cazes ! Du reste, quoi qu'il arrive, et lors même que M. de Cazes proposeroit un projet de loi monarchique, nous lui dirions : Mieux vaudroit la loi actuelle, toute révolutionnaire qu'elle est, avec un système d'administration monarchique, qu'une loi monarchique avec un système d'administration révolutionnaire. Si vous voulez donc réellement de la monarchie, mettez vos prétendues bonnes intentions en harmonie avec vos actes ; renoncez à ces petites finesses, à ces misérables ruses qui ont mis la France au bord de l'abîme ; laissez là vos jacobins qui meurent d'envie d'avoir peur ; administrez la France d'une manière royaliste ; et rappelez-vous ce que disoit le chancelier de l'Hôpital en parlant de certaines lois romaines à la clôture des états-généraux de 1561 : *De pareilles lois entre les mains de ceux qui font métier parmi nous d'administrer la justice, sont devenues un arsenal de ruses, de fraudes et de chicanes qui désolent les provinces. Dans un État bien policé, il faut peu de lois et de bons magistrats.*

CASTELBAJAC.

Nota. La brochure intitulée : *De l'Espagne et de la France*, par M. A. de F***, dont le contenu n'a pu être inséré dans la dernière Livraison du *Conservateur*, se trouve chez le Normant, rue de Seine, n° 8, et N. Pichard, quai de Conti, n° 5. Prix 50 c.

LE CONSERVATEUR.

Assassinat de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Berry.

Un exécrable attentat vient de plonger la famille royale et la France entière dans le deuil : S. A. R. Mgr le duc de Berry a été assassiné dimanche 13 février ! . . .

Nous croyons devoir rassembler ici tous les renseignemens authentiques et officiels publiés par différens journaux sur cet affreux parricide.

Tout (1) ce que nous allons rapporter nous a été transmis par des témoins oculaires, qui n'ont pas quitté le Prince un seul instant, depuis le coup qui l'a frappé jusqu'à l'heure de sa mort. Le récit que nous présentons est extrait des différens récits qui nous ont été envoyés revêtus de la signature de leurs auteurs ; et quand le nom de ces témoins respectables ne suffiroit pas pour garantir l'exactitude des faits, la conformité absolue de ces narrations diverses, rédigées séparément l'une de l'autre, seroit une preuve de leur fidélité.

On donnoit hier à l'Opéra, par extraordinaire, un spectacle composé du *Rossignol*, des *Noces de Gamache*, et du *Carnaval de Venise*. Quelques minutes avant la fin du dernier ballet, Mme la duchesse de Berry témoigna le désir de se retirer. Le duc l'accompagna jusqu'à sa voiture, lui donna la main pour y monter, et un valet de pied ferma la portière. Le prince se disposoit à rentrer dans

(1) *Journal des Débats*, du 15 février.

sa loge, et il étoit déjà retourné pour remonter l'escalier, lorsqu'un individu s'élance sur lui, le saisit fortement par l'épaule gauche ; et élevant le bras au-dessus de l'épaule droite, lui enfonce au-dessous du sein droit, entre la septième et la huitième côte, un instrument aigu à deux tranchans, de la longueur de sept à huit pouces, attaché à une poignée de bois grossièrement travaillée ; le coup fut asséné avec assez de violence pour pénétrer dans le corps du Prince de toute la longueur de l'instrument.

Ce n'est qu'avec un sentiment d'horreur que nous traçons ici le nom de l'assassin ; ce nom qui se trouve désormais accolé à celui des Ravaillac et des Damiens, et qui doit partager l'infamie de leur immortalité. Il se nomme Pierre-Joseph Louvel, sellier de profession, employé seulement depuis trois mois dans la propre sellerie du Roi ; il avoit été soldat du train de l'artillerie de la garde, sous Buonaparte, qu'il avoit même, dit-on, suivi à l'île d'Elbe.

Au moment où le Prince se sentit frappé, il porta la main à sa blessure, et s'écria : *Je suis mort !* Il eut le courage de retirer lui-même de la plaie le fer meurtrier.

Au cri du Prince, la duchesse s'étoit déjà élancée hors de la voiture, et elle soutenoit dans ses foibles bras son époux chancelant, dont le sang couloit en abondance et rejaillissoit jusque sur elle. Le Prince fut porté à l'instant dans la salle de l'administration de l'Opéra, où l'on dressa à la hâte une espèce de lit de camp formé de banquettes et de matelas appartenans à l'établissement. On courut chercher du secours ; quelques hommes de l'art qui habitent dans le voisinage furent bientôt auprès du Prince ; leurs noms doivent être recommandés à la reconnoissance publique ; ce sont les docteurs Bougon, Blancheton, Thérin, Lacroix, Caseneuve et Drogart. Ce furent eux qui administrèrent les pre-

miers soins; les docteurs Dupuytren, Dubois et Roux arrivèrent ensuite; on avoit été les chercher à leur domicile, qui est éloigné de l'Opéra.

Après avoir consommé son forfait, l'assassin avoit cherché à s'évader; poursuivi par les cris des témoins de son crime, il étoit déjà parvenu à tourner la rue de Richelieu; mais Jean Paulmier, garçon limonadier du café Hardi, entendant les cris qui le poursuivoient, et le voyant s'enfuir précipitamment près l'arcade Colbert, lui barra le chemin en étendant les bras, et le retint ainsi étroitement serré, action courageuse qui pouvoit lui coûter la vie, puisque Louvel étoit armé d'un second poignard, dont il auroit pu se servir pour sa délivrance. Aussitôt Desbies, chasseur au 2e régiment de la garde royale, commandé par M. le comte de la Poterie, arrive, frappe le meurtrier, le renverse, et avec l'aide du sieur Paulmier, le remet à la gendarmerie du théâtre.

Ce brave chasseur étoit placé en sentinelle au spectacle; malheureusement le Prince se trouvoit entre lui et l'assassin, ce qui ne lui permit pas d'apercevoir aucun de ses mouvemens. Après le coup fatal, il s'élança avec une telle impétuosité, qu'il renversa Monseigneur, et poursuivit le scélérat jusqu'au lieu où Paulmier l'avoit déjà saisi. Ils le traînèrent au corps-de-garde établi sous le vestibule de la salle. Là, M. le comte de Clermont lui adressant la parole, lui dit :

« Monstre! qui a pu te porter à commettre un » pareil attentat? »

« — J'ai voulu délivrer la France de ses cruels » ennemis. »

« — Par qui as-tu été payé pour te rendre cou- » pable d'un tel crime? »

L'assassin, avec beaucoup d'arrogance :

« Je n'ai été payé par personne. »

Cependant, MONSIEUR étoit déjà auprès du lit

de son malheureux fils, et nous n'avons pas besoin de décrire ce que cette scène eut de déchirant. Quelques minutes après arrivèrent MADAME et Mgr le duc d'Angoulême. Mgr le duc et Mme la duchesse d'Orléans, qui assistoient au spectacle, s'étoient empressés de s'y rendre, et ils furent suivis de Mgr le duc de Bourbon pour qui le spectacle qu'il avoit sous les yeux ne fut pas moins pénible que les affreux souvenirs qu'il lui retraçoit.

Dès que Mgr le duc de Berry fut étendu sur son lit de douleur, ses premières paroles furent celles-ci : « *Ma fille, et M. l'évêque d'Amyclée.* »

(1) L'infortuné Prince reconnut les personnes qui l'entouroient, parmi lesquelles on distinguoit M. le maréchal duc de Reggio, M. le général Belliard, M. le duc de Richelieu, M. de Chateaubriand, etc. S. A. R. leur parla avec une touchante affection, en leur annonçant sa fin prochaine. Le médecin ayant remarqué que son pouls avoit repris de la force, le Prince dit : *Tant pis, j'aurai plus long-temps à souffrir*. Il éprouvoit en effet des douleurs aigües; bientôt il demanda à voir MADEMOISELLE : on la porta sur le lit de douleur, et l'embrassant avec tendresse, il dit : *Chère enfant, puisses-tu être plus heureuse que ton père!* Il s'entretint tout bas avec son auguste frère. »

(2) Les secours de l'art, dirigés et appliqués par les plus célèbres praticiens, avoient d'abord apporté quelque adoucissement aux douleurs du Prince; les saignées à l'un des bras et aux deux pieds avoient eu du succès; à l'aide de ventouses, on avoit extrait de l'intérieur de la poitrine plusieurs verres du sang qui y étoit épanché. La plaie extérieure débridée laissoit un libre passage à l'écoulement du sang. Vains efforts! le mal étoit au-dessus de toutes ressources; et le Prince en étoit

(1) *Gazette de France.*
(2) *Journal des Débats.*

lui-même si convaincu, qu'il répéta plusieurs fois au docteur Dupuytren :

« Je suis bien touché de vos soins, mais ils ne » sauroient prolonger mon existence : ma blessure » est mortelle. »

Dans cette persuasion, le digne fils de saint Louis tourna alors toutes ses pensées vers la religion, qui seule pouvoit lui donner l'espérance de se réunir quelques heures après au plus saint de ses aïeux. Après avoir écouté les paroles du ministre sacré, le duc de Berry confessa à haute voix, en présence de sa famille et de tous les assistans, les fautes dont il se reconnoissoit coupable; il fit cette confession avec autant de simplicité que de résignation; et il demanda pardon à Dieu de ses offenses, aux hommes de celles de ses actions qui auroient pu les scandaliser. M. le curé de Saint-Roch, qui survint, lui administra les sacremens de l'Eglise.

Après avoir ainsi satisfait aux devoirs de la religion, le duc de Berry crut pouvoir s'occuper plus particulièrement des objets de ses plus chères affections : il embrassa sa fille, et lui donna sa bénédiction. MONSIEUR, MADAME, M[gr] le duc d'Angoulême à genoux au pied du lit de leur fils et de leur frère, ont passé toute cette nuit terrible dans les larmes et dans les prières, demandant au ciel d'adoucir les maux du Prince, et formant pour sa conservation des vœux qui ne devoient pas, qui ne pouvoient plus, hélas! être exaucés. Vingt fois leurs prières furent interrompues par les paroles du Prince, qui, au milieu des plus cruelles souffrances, ne cessoit de demander la grâce de son assassin.

Sur les cinq heures et demie, le Roi, que l'on avoit cru ne devoir avertir que lorsqu'il ne restoit plus aucune lueur d'espérance, arriva. Quel moment pour le monarque! Déjà les symptômes étoient devenus plus graves : la difficulté de res-

pirer et la douleur étoient au comble. Cependant, à la vue du Roi, le duc de Berry sembla retrouver de nouvelles forces, et il employa ses derniers momens à solliciter de nouveau en faveur de Louvel la remise de la condamnation capitale.

« Sire, disoit-il d'une voix déjà expirante, Sire, » grâce pour *l'homme* qui m'a frappé!... Grâce » pour *l'homme!* (C'est toujours ainsi qu'il a eu » la générosité de le nommer.) Sans doute c'est » quelqu'un que j'aurai offensé sans le vouloir. »

Le Roi répondit avec l'accent de la plus profonde affliction :

« Mon fils, vous survivrez, je l'espère, à ce » cruel événement, nous en parlerons : la chose » est importante, et vaut la peine d'être examinée » à plusieurs fois. »

Les médecins, qui voyoient de minute en minute approcher le moment fatal, pressoient, avec les plus vives instances, S. M. de s'épargner la vue du spectacle douloureux qui se préparoit.

« Je ne crains pas le spectacle de la mort, ré» pondit le Roi. J'ai un dernier soin à rendre à » mon fils. » On dit qu'alors MADAME se précipita à genoux, prît les mains de S. A. R., et s'écria : « *Mon père vous attend, dites-lui de prier pour la* » *France et pour nous.* » (*Quotidienne.*)

Ce fut dans cet instant que le Prince expira. Le Roi, prenant alors le bras de M. Dupuytren, s'approcha du lit, ferma les paupières de son neveu, et lui adressa un dernier adieu. A cette vue, les sanglots redoublèrent, et les gémissemens qui retentirent avec une nouvelle force, franchirent l'enceinte de la salle, et annoncèrent au peuple, assemblé en foule sous les fenêtres, qu'il avoit un ami, un père, un protecteur de moins; que le duc de Berry avoit vécu.

Par un de ces jeux inexplicables du destin, le lit sur lequel S. A. R. a été transportée après sa blessure, est le premier lit sur lequel elle reposa

à l'époque de son arrivée en France. M. Grandsire, habitant pour lors Cherbourg, avoit eu l'honneur de l'offrir pour le Prince au moment de son débarquement à M. le baron de Molini, préfet maritime. M. Grandsire, aujourd'hui secrétaire général de l'Opéra, apporta ce même lit à Paris, et a eu la douleur d'y voir placer S. A. R. dans ses derniers momens.

Conduit dans une des pièces voisines de celle où étoit étendue sa victime, l'assassin a été interrogé dans les formes légales par M. le comte de Cazes, par M. le comte Anglès, et par M. le procureur-général, en présence de M. le baron Pasquier et de M. le comte Siméon. Voici le précis de ce nouvel interrogatoire, qui n'est qu'une confirmation et un développement du premier.

Demande. Qui vous a porté au crime que vous venez de commettre?

Réponse. Mes opinions, mes sentimens.

D. Quels sont ces opinions, ces sentimens?

R. Mes opinions sont que les Bourbons sont *des tyrans et les plus cruels ennemis* de la France.

D. Pourquoi, dans cette supposition, vous êtes-vous attaqué de préférence à Mgr le duc de Berry?

R. Parce que c'est le prince le plus jeune de la Famille royale, et celui qui semble destiné à perpétuer cette race ennemie de la France.

D. Avez-vous quelque repentir de votre action?

R. Aucun.

D. Avez-vous quelque instigateur, quelque complice?

R. Aucun.

Tel est le sommaire de cet interrogatoire: il démontre jusqu'à l'évidence que l'assassin n'avoit aucune raison de vengeance personnelle, et qu'il a agi sous la même inspiration que celle qui poussa Ravaillac à l'assassinat de Henri IV, et Damiens à l'assassinat de Louis XV, c'est-à-dire sous

l'inspiration d'un esprit de parti poussé jusqu'au délire et à l'exaltation la plus furieuse.

A sept heures et demie, le corps du Prince a été conduit au Louvre, comme autrefois celui de Henri IV après l'attentat de la rue de la Ferronnerie; il a été déposé dans une des pièces de l'appartement de M. le marquis d'Autichamp, gouverneur du palais. Dès cet instant, les gardes du corps de MONSIEUR ont pris le service intérieur de ce gouvernement, et la circulation a été interdite. On prépare dans les pièces donnant sur la rivière, en face du pont des Arts, une chapelle ardente où le corps restera exposé jusqu'au moment marqué par le Roi pour la sépulture dans les tombes royales de Saint-Denis.

La Cour royale a été convoquée extraordinairement en assemblée des chambres. Cette Cour, ayant à sa tête M. le premier président baron Séguier, pair de France, a reçu la plainte de M. le procureur-général contre l'assassinat de Mgr le duc de Berry. Elle a ordonné, aux termes des articles 235 et 236 du Code d'instruction criminelle, que l'instruction seroit faite immédiatement devant la Cour royale. M. le président de Merville a été nommé juge instructeur. Cependant, d'après le renvoi prononcé par le Roi à la Chambre des Pairs, l'ordonnance de la Cour royale restera sans effet.

La Chambre des Pairs s'est réunie en vertu d'une convocation extraordinaire. M. le chancelier lui a communiqué le message suivant :

Paris, ce 14 février 1820.

» Monsieur le chancelier,

» Le Roi me charge de la douloureuse commission d'annoncer à la Chambre des Députés l'exécrable attentat sous lequel Mgr le duc de Berry vient de succomber ce matin à six heures.

» L'assassin, arrêté au moment où il venoit de

consommer son crime, est sous la main de la justice. Le Roi compte trop sur le dévouement de la Chambre des Députés, pour n'être pas convaincu qu'elle partagera avec la France entière sa profonde douleur, et tous les sentimens qui, dans cette cruelle circonstance, oppressent le cœur paternel de S. M.

» Agréez, M. le président, l'assurance de ma haute considération.

» *Le ministre secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur, président du conseil des ministres,*

» *Signé*, le comte DE CAZES. »

La Chambre alloit ensuite s'occuper de la rédaction d'une adresse au Roi, lorsque M. le ministre de l'intérieur lui apporte l'ordonnance dont la teneur suit :

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu l'article 33 de la Charte constitutionnelle qui attribue à la Chambre des Pairs la connoisance des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat, qui seront définis par la loi;

Vu l'article 87 du Code pénal qui met au nombre des crimes contre la sûreté de l'Etat, l'attentat ou le complot contre la vie ou la personne des membres de la famille royale;

Notre conseil d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La Chambre des Pairs, constituée en Cour des Pairs, procédera sans délai au jugement du nommé Louis-Pierre Louvel, prévenu du crime d'attentat sur la personne de notre bien-aimé neveu, le duc de Berry.

2. Elle se conformera, pour l'instruction et le jugement, aux formes prescrites par nos ordonnances des 11 et 12 novembre 1815.

3. Notre procureur-général en notre Cour royale de Paris remplira les fonctions de procureur-général près notre Cour des Pairs;

Le secrétaire-archiviste et son adjoint en notredite Cour royale de Paris, rempliront celles de greffier.

4. La présente ordonnance sera portée à la Chambre des Pairs par notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'intérieur, président de notre conseil des ministres; notre ministre secrétaire-d'Etat au département de la guerre, et le comte Siméon, sous-secrétaire-d'Etat, chargé par *interim* du ministère de la justice, que nous chargeons d'en soutenir la discussion.

Donné à Paris, le 14 février de l'an de grâce 1820, et de notre règne le 25ᵉ.

Signé, LOUIS.

Après cette communication, M. le chancelier, accompagné des quatre secrétaires et de tous les membres présens à la séance, s'est mis en marche pour le palais des Tuileries, et a dit au Roi :

« Sire,

» Au moment où nous étions occupés à rédiger une adresse pour exprimer à Votre Majesté nos regrets et notre profonde douleur, nous avons reçu l'ordonnance royale, qui nous constitue en cour judiciaire. Cette ordonnance, en nous traçant nos devoirs, nous empêche de vous exprimer ce que nos cœurs éprouvent; mais nous avons la douce certitude que Votre Majesté comprendra notre silence. »

Le Roi, qui pendant ce discours n'avoit pu retenir ses larmes, a répondu ce peu de mots :

« Je n'ai jamais douté du dévouement de la
» Chambre des Pairs. L'expression de ses senti-
» mens pénètre mon cœur que rien ne peut con-
» soler. Je compte sur vous pour concourir aux

» mesures que je vous proposerai très-incessamment. »

De son côté, M. le président de la Chambre des Députés, à la tête d'une grande députation, a présenté à Sa Majesté l'adresse suivante :

« Sire,

» Nous n'essaierons pas de peindre l'horreur que cause à vos fidèles sujets de la Chambre des Députés, l'attentat qu'a enfanté la dernière nuit. Nous venons mêler notre douleur à la profonde douleur de Votre Majesté. Déjà la consternation répandue dans toutes les classes du peuple de cette capitale, exprime l'indignation publique. En voyant qu'une main parricide a porté la mort dans le sein du Prince que nous pleurons, la France formera le vœu de voir resserrer les liens qui unissent le peuple français à votre auguste Maison, sans laquelle la liberté ni la paix publique ne peuvent subsister.

» Mais Votre Majesté attend de ses fidèles sujets de la Chambre plus de force d'âme. Le caractère du crime, les suites qu'il peut avoir, tout nous porte à penser que Votre Majesté veille au salut de son peuple, comme nous veillerons à la conservation de sa dynastie.

» C'est dans l'adversité surtout que les Rois se montrent au-dessus des autres hommes. Persuadés que la grande âme de Votre Majesté surmonte sa douleur pour prévenir les conséquences d'un exécrable forfait, nous sommes prêts à concourir avec autant d'énergie que de dévouement, dans l'ordre de nos devoirs constitutionnels, aux mesures que la sagesse de V. M. jugera nécessaires en de si graves circonstances. »

Le Roi a répondu : « Je suis profondément » touché de la part que la Chambre prend à ma » juste douleur. Je vois avec satisfaction qu'elle » se dispose à concourir à mes vues dans cette

» grave circonstance. Elle ne sauroit en douter :
» homme par le cœur et Roi par devoir, je pren-
» drai toutes les mesures propres à préserver
» l'État des dangers dont l'attentat d'aujourd'hui
» ne m'avertit que trop. »

Du 16. — Nous (1) n'avons pu que peindre bien imparfaitement, dans l'esquisse rapide que nous avons donnée hier, l'état de Mme la duchesse de Berry, pendant les longues souffrances de son époux. Il est, suivant la belle expression de Bossuet, des douleurs ineffables dont on affoiblit l'idée en essayant de les retracer. Dans un de ces momens où, partagée entre le désir de les adoucir par ses soins affectueux, et l'idée cruelle de leur impuissance, elle paroissoit prête à s'abandonner à son désespoir, le Prince, la regardant avec attendrissement, la conjura *de se ménager pour l'enfant qu'elle portoit dans son sein*. Cette circonstance n'étoit encore que soupçonnée ; la parole qui en confirme la réalité, laisse au moins à la France l'espoir d'une consolation, incertaine, il est vrai, mais qu'elle saisira avec autant de confiance que d'empressement. La Providence, qui a fait sortir la maison régnante d'un foible rejeton échappé aux ruines de la famille de Louis XIV, veillera sur ce dépôt précieux, seul et dernier gage de la conservation de cette même famille, et de la succession légitime et directe dans la branche aînée des enfans de saint Louis.

Un jeune homme toucha le sang qui couloit de la blessure :

« Que faites-vous ? lui dit le Prince, en le re-
» poussant avec douceur ; ma blessure est peut-
» être empoisonnée. »

Dans un autre moment, on entendit le Prince dire avec une émotion profonde :

« Qu'il est cruel pour moi de mourir de la main

(1) *Journal des Débats.*

» d'un Français ! Ah ! pourquoi n'ai-je pas trouvé
» la mort dans les combats ? »

Quelques instans avant que le Roi eût ordonné à la duchesse de se retirer, et lorsque le Prince, sentant approcher sa fin, témoignoit à sa femme le repentir de quelques erreurs passagères et des chagrins qu'elles avoient pu lui occasionner :

« Ah ! s'écria-t-elle en fondant en larmes, je
» le savois bien que cette belle âme étoit créée
» pour le ciel, et qu'elle y retourneroit ! »

Alors le Prince lui dit d'une voix déjà éteinte :

« Pour mourir heureux, il faut que je meure
» dans tes bras, chère Caroline ! »

Ce furent les dernières paroles d'une dernière entrevue. Sur un signe du Roi, la duchesse fut entraînée plutôt que conduite dans un appartement voisin.

Quelques instans auparavant, cet excellent Prince avoit fait des dispositions verbales en faveur de plusieurs personnes qu'il affectionnoit tendrement ; il les avoit recommandées à la bonté du Roi et à la justice bienveillante de son père et de sa femme. Il demanda à voir M. le comte de Nantouillet, qui, depuis trente ans, est le premier officier de sa maison. En le voyant entrer, le Prince lui dit :

« Venez, mon vieil ami, je veux vous embrasser
» avant de mourir. »

M. de Nantouillet n'a répondu qu'en se jetant aux pieds du Prince, et en les baignant de ses larmes.

En quittant le Roi, la Princesse lui a dit avec l'accent du désespoir :

« Sire, je demande à V. M. la permission de
» me retirer auprès de mon père ; je ne pourrois
» jamais habiter la contrée où je perds mon mari
» par un crime aussi atroce. »

Rentrée dans ses appartemens, Mme la duchesse

de Berry a coupé ses cheveux de ses propres mains !

Quelle que soit son affliction, cette pieuse et magnanime Princesse n'a pas eu de peine à comprendre qu'il lui restoit des devoirs à remplir. Chrétienne, déjà mère une fois, appelée à le devenir encore, son courage a été aussi grand, plus grand que sa douleur : un calme religieux a succédé aux premiers élans de son désespoir ; dès lundi soir, elle s'est retirée au château de Saint-Cloud, accompagnée de MADAME, qui n'a cessé de lui prodiguer les soins affectueux de la plus tendre sœur, comme de la meilleure amie. Là, Mme la duchesse de Berry, sans cesse prosternée dans son oratoire, prie, invoque le Ciel d'où son époux semble lui sourire et l'entendre, et demande à la religion des forces que les consolations humaines ne pourroient lui donner. Une personne l'a entrevue au moment où elle montoit en voiture : elle étoit enveloppée dans un voile de crêpe noir. Depuis ce temps, inaccessible à tous, excepté aux membres de sa famille qui sont venus pleurer avec elle, la duchesse ne s'entretient qu'avec Dieu.

Faut-il que, par l'inévitable enchaînement des faits, nous nous trouvions obligés de redescendre des plus augustes victimes au misérable auteur de leurs maux ? Il le faut néanmoins. Surmontons la répugnance que nous éprouvons à tracer son exécrable nom, à répéter ses paroles, à redire ses blasphêmes : rien ne doit rester inconnu de ce qui peut jeter du jour sur les véritables causes de l'assassinat du duc de Berry.

A peine Louis-Pierre Louvel eut-il été conduit dans la pièce où il subit son premier interrogatoire, qu'une porte d'un corridor assez éloigné fût fermée avec force ; le bruit sourd et prolongé qui en résulta fit tressaillir l'assassin, et excita sur sa figure naturellement froide et immobile une impression

telle, que les spectateurs crurent y démêler moins de surprise que de satisfaction.

« Je crois, s'écria-t-il brusquement, que j'en-
» tends le canon. »

Quel sens Louvel attachoit-il à ces paroles? L'instruction du procès donnera peut-être le mot de cette énigme singulière qui prête à diverses interprétations, dont la plus simple est probablement la plus vraie, surtout lorsqu'on la rapproche d'un autre mot qui lui échappa peu de temps après. On voulut lui persuader qu'il avoit manqué son coup :

« Oh! répondit-il, je suis bien tranquille; il
» mourra avant moi; et si vous voulez que je
» meure, faites-moi exécuter avant les vingt-
» quatre heures; *vous ne savez pas ce qui peut*
» *arriver.* »

On lui demanda s'il étoit Français; voici sa réponse à cette question :

« Ne voyez-vous pas à ma figure que je suis un
» *bon Français?* »

L'anecdote suivante, sans se rattacher évidemment au crime de ce monstre, nous a paru devoir trouver ici sa place. Elle nous a été racontée par M. Prévôt lui-même, fleuriste de Mme la duchesse de Berry.

Un officier à demi-solde, logé rue et hôtel de Viarmes, venoit depuis plusieurs jours acheter des fleurs dans la boutique de M. Prévôt, et chacune de ses visites étoit marquée par les propos les plus inconvenans sur M. le duc et Mme la duchesse de Berry. Plusieurs fois on lui avoit imposé silence; mais n'ayant jamais trouvé à la maison que Mme Prévôt ou sa domestique, la présence d'une ou de deux femmes ne paroissoit pas imposer beaucoup à ce militaire. Samedi matin, la veille même du crime de Louvel, il se présenta encore pour acheter des fleurs, et recommença ses indignes propos sur

la Princesse, Mme Prévôt ne put contenir son indignation :

« Comment osez-vous, lui dit-elle, calomnier
» ainsi une Princesse, modèle de bonté, de vertu,
» de bienfaisance ? »

« — Bah ! c'est une fanatique qui n'écoute que
» les prêtres. »

Mme Prévôt répondit que Mme la duchesse étoit à la vérité très-religieuse, mais nullement fanatique, et qu'elle ne se laissoit conduire que par l'honneur et le devoir.

« Si cela est ainsi, répliqua le militaire, tant
» mieux pour elle ; *dans la bagarre nous l'épar-*
» *gnerons.* »

Cet homme est en ce moment sous la main de la justice.

Nous avons donné le sommaire du premier interrogatoire de Louvel. Voici le précis de celui qu'il a subi hier, en présence du corps de la victime, de M. le comte Anglès, magistrat interrogateur ; de M. Jacquinot de Pampelune, procureur du Roi ; de MM. Bourguignon, Mars, et de plusieurs autres membres du parquet.

D. Reconnoissez-vous le Prince que vous avez assassiné ?

R. Je le reconnois.

D. Je vous somme encore une fois de révéler le nom de vos complices.

R. Je n'en ai pas.

D. Si la justice des hommes ne peut vous engager à dire la vérité, songez à la justice de Dieu.

R. Dieu n'est qu'un mot, il n'est jamais venu sur terre.

D. Qui a pu vous porter à commettre une action si criminelle ?

R. J'aurois voulu me retenir que je n'aurois pas pu.

D. Quel a été votre motif ?

R. Cela servira de leçon aux grands de mon pays.

D. Persistez-vous à dire que personne ne vous a inspiré l'idée de ce crime?

R. Oui; mais au reste la justice est là; qu'elle fasse son devoir, et qu'elle découvre ceux qu'elle présume être mes complices.

Aujourd'hui M. le baron Séguier s'est rendu chez le Roi à la tête d'une députation de la Cour royale dont il est premier président; il a adressé à S. M. un discours qui a vivement frappé l'auditoire, et que nous pouvons nous flatter de rapporter fidèlement.

« Sire,

» Vous dire que nous sommes Français et pères, c'est vous exprimer combien le coup qui a frappé votre cœur royal, a pénétré profondément dans nos âmes.

» Mais sans plus vous exposer des regrets tardifs et des larmes vaines, nous remplacerons les accens de la plainte par ceux de la vérité.

» Oui, Sire, il existe une conspiration permanente contre les Bourbons, et dans la consternation générale on a vu des joies féroces. Le sang si pur, qui a déjà tant coulé, n'auroit-il qu'irrité la soif? Ah! Sire, veillez sur vous, veillez sur tout ce qui vous entoure; nous vous en conjurons au nom de la société désolée du présent, épouvantée de l'avenir. Daignez songer sans cesse à la conservation de ce qui nous reste d'une race si précieuse, si nécessaire au repos de la France et de l'Europe.

» Si V. M. pensoit que les magistrats pussent la servir encore efficacement, rendez-leur des moyens dont l'utilité n'est point oubliée, et quelque dure, quelque périlleuse que devînt leur condition, rien ne les rebutera, rien ne les arrêtera; satisfaits de mettre leur corps au devant des traits

dirigés contre votre Personne sacrée et votre Famille auguste, ils n'auront d'autre pensée que celle du devoir, d'autre ambition que celle de la fidélité, et leur récompense sera dans leurs sacrifices. »

(1) Ce n'est qu'hier au soir que M. le maréchal Oudinot a fait prévenir MM. les officiers de la garde nationale que le Roi les recevroit ce matin, et quelques heures ont suffi pour réunir plus de quinze cents personnes; ils ont défilé à une heure devant Sa Majesté, dans une attitude morne et silencieuse. La tristesse qu'ils éprouvoient de l'horrible forfait qu'on vient de commettre, a augmenté, s'il est possible, quand ils ont vu le Roi, dont la figure annonce une profonde douleur. M. le maréchal Oudinot a voulu parler au Roi; mais les larmes et les sanglots étouffoient sa voix. Voici ce qu'on a pu entendre de ce touchant discours :

« Sire, le coup qui vient d'immoler le meilleur et le plus généreux des princes, a frappé la France tout entière. La garde nationale s'empresse d'offrir à Votre Majesté, dans une si grave circonstance, l'hommage de ses larmes et de son dévouement. Veiller au maintien de l'ordre inséparable de votre auguste dynastie, et de déjouer les projets des factieux, sera toujours le premier devoir de nos cœurs, et le premier besoin de notre fidélité. »

Le Roi a répondu : « J'étois sûr du dévouement
» de ma fidèle garde nationale parisienne; je suis
» bien sensible à la part qu'elle prend à mon vio-
» lent chagrin. Je vous prie, M. le maréchal, de
» le lui dire. »

La garde nationale s'est rendue ensuite chez S. A. R. MONSIEUR; mais ce prince n'a reçu que le commandant en chef, et lui a dit qu'il lui étoit impossible de se rendre aux désirs de la garde nationale; qu'il le prioit de lui témoigner tous ses

(1) *Gazette de France.*

regrets, et de lui dire combien il étoit sensible à sa démarche. MM. les officiers se sont écrits nominativement pour S. A. R., et ont été au Louvre, pour rendre les derniers devoirs aux restes inanimés de l'infortuné duc de Berry. Malheureusement leur espoir a été trompé ; on n'avoit pas encore fini d'embaumer le corps du Prince. M. le marquis d'Autichamp a dit à M. le maréchal, qu'il ne manqueroit pas de l'informer du jour où la garde nationale pourroit réaliser son pieux dessein.

Il est impossible, nous le répétons, d'avoir eu une contenance plus noble, et une douleur plus recueillie que MM. les officiers des treize légions. On a pu juger, par cet ensemble imposant, combien les principaux habitans de cette capitale sont et resteront fidèles aux vrais principes de l'honneur et de la légitimité.

(1) Le lendemain du jour où fut commis ce crime affreux, qui a jeté dans la consternation toute la France, une scène vraiment touchante s'est passée aux Tuileries. Mgr le duc de Bourbon étoit venu apporter quelques consolations aux douleurs qui déchirent l'âme de MONSIEUR. En vain plusieurs personnes conjurèrent S. A. R. de retarder une entrevue si triste. « Non, répondit le Prince ; » puisque je vis encore, je dois profiter des jours » que la Providence m'a laissés pour aider mon » cousin à supporter un malheur que j'ai moi-» même éprouvé. » Lorsqu'on ouvrit les portes de l'appartement de MONSIEUR, Mgr le duc de Bourbon ne put résister aux sentimens qui l'oppressoient ; ses forces l'abandonnèrent. MONSIEUR se précipita aussitôt pour le soutenir ; et ces deux pères infortunés restèrent long-temps enlacés dans les bras l'un de l'autre.

---

(1) *Journal des Débats.*

Réflexions sur l'Assassinat de S. A. R. Mgr le Duc de Berry.

Dans le premier mouvement d'une juste indignation, tout Français n'éprouve-t-il pas le besoin, n'a-t-il pas le droit d'élever la voix pour dire qu'il déteste le crime commis par un Français? Si tous les individus qui composent une société sont solidaires, si toute une nation répond des attentats commis par un de ses membres, ne devons-nous pas trembler pour nous-mêmes en voyant encore une fois le sol français baigné du sang de nos princes, et nous seroit-il défendu d'exprimer la profonde horreur que nous inspirent tant d'excès et les doctrines impies qui les favorisent? Une nation qui voit avec indifférence attaquer dans son sein ceux qui sont revêtus du caractère sacré du pouvoir, ou destinés à le recevoir, tombe en dissolution. La prudence s'accorde donc ici avec la générosité pour désavouer les passions qui bouleversent la société, et pour rejeter les opinions par lesquelles, en paroissant défendre la liberté, on excuse, on provoque la révolte. Que de tous les partis qu'on peut compter en France se détachent les hommes de bien; car, après tant d'années de troubles et de déclamations, le vertige de l'esprit a pu placer dans des rangs opposés, des hommes que la droiture de leurs intentions auroit dû rassembler sous les mêmes bannières; que ces hommes quittent donc ce qu'ils appellent leur parti; qu'ils renoncent à soutenir des systèmes fondés uniquement sur des intérêts personnels plus ou moins vils; qu'ils se réunissent franchement autour du pouvoir légitime; qu'ils travaillent uniquement pour l'amour de l'ordre et de la vérité, ils seront soutenus par la France entière; et, du sein de la destruction, on verra sortir une nation forte des leçons de l'adversité, capable de profiter même de ses erreurs passées, et riche de

toutes les espérances d'une fortune qui commence.

Qu'on ne croie pas que cette nation d'honnêtes gens n'existe qu'en imagination; elle est la très-grande majorité de notre peuple; elle est ce peuple même de vrais Français calomnié par ceux qui prétendent défendre ses intérêts en servant leurs propres passions. La consternation qu'a repandue dans Paris la nouvelle d'un crime impossible à prévoir nous répond de l'effet qu'il produira dans les provinces; et, s'il le faut, toute la France se lèvera pour crier qu'elle veut être lavée du sang dont on la souille. Ne permettons donc plus à l'esprit de parti d'arrêter les élans du véritable patriotisme; profitons de l'effroi religieux que l'horreur des grands crimes réveille dans toutes les âmes; et que la France, ralliée autour de ses princes légitimes, reprenne l'attitude et retrouve la force d'une noble nation.

Si, lorsqu'un homme a failli, il doit agir à l'avenir comme s'il n'avoit jamais commis de faute, de même, lorsqu'une nation s'est égarée, elle ne peut réparer ses erreurs qu'en rentrant sous le joug de la raison, et en le portant comme si elle ne l'avoit jamais secoué. Hors de la raison, l'homme ne peut jouir de la seule liberté qui lui soit accordée en ce monde. Que nous dit cette raison autant outragée qu'invoquée parmi nous? Elle nous dit qu'il est absurde d'établir des principes sans en admettre toutes les conséquences; de laisser prêcher dans un pays des doctrines anti-sociales, en ne fondant le repos de la société que sur la douceur des mœurs du temps; elle nous dit enfin qu'aucun peuple ne peut conserver son caractère en oubliant son histoire. L'expérience ne confirme que trop cette vérité; encore quelques années d'irrésolution et d'impiété, et nous offrirons au monde le monstrueux spectacle d'une nation qui s'anéantit elle-même par haine pour le passé, et qui, dans son délire révolutionnaire, emprunte

aux peuples étrangers des lois et jusqu'à des habitudes; car nous devenons Italiens par les mœurs, Américains par les principes. Mais il est temps que la France se retrouve elle-même, et qu'elle distingue ce qui lui appartient de ce qu'on lui prête. Que peut vouloir aujourd'hui tout vrai Français? l'honneur et le repos. Réunissons-nous tous pour défendre ces biens jusqu'à la mort, et ne nous laissons plus tromper par les traîtres qui nous les envient. Ils sont moins nombreux qu'ils ne le disent; leur force étoit dans notre inconséquence: nous croyions que leurs actions ne suivroient pas leurs paroles; mais enfin nos yeux sont dessillés; arrachons le masque à nos ennemis; qu'ils avouent leur rage, et nous ne la craindrons plus. Qu'ils viennent encore attaquer tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes; qu'ils ridiculisent notre religion; qu'ils blasphèment la majesté souveraine; qu'ils instruisent la jeunesse à l'indifférence religieuse sous prétexte d'éviter les excès du fanatisme, comme si l'impiété étoit le remède aux passions; éclairés par une trop longue expérience, nous leur dirons: « Les événemens » ne nous l'ont que trop appris, vos systèmes sont » du sang, vos libelles sont du sang, vos discours, » vos mensonges, vos journaux, vos pensées sont » du sang, et nous n'en voulons plus. Voyez cou- » ler celui d'un Prince généreux; interrogez le » monstre qui a porté le coup, il se justifie par » vos doctrines: vous retrouverez vos paroles dans » sa bouche, votre morale dans son cœur, et vous » osez désavouer son action? La France, c'est-à- » dire ce peuple plein d'honneur et d'humanité, » qui hait le désordre et la trahison, la vraie » France se sépare de vous..... Comptez combien » vous êtes! Contentez-vous du sang que vous » avez fait verser, nous ne vous en laisserons plus » répandre, et du moins le dernier attentat com- » mis chez nous par des hommes qui ne sont » d'aucune nation, puisqu'ils ont adopté des prin-

» cipes désorganisateurs de toute société, cet
» attentat dont l'Europe va frémir, et qui nous
» remplit d'épouvante et d'indignation, ne sera
» reproché qu'à ses seuls, qu'à ses véritables au-
» teurs, à ceux qui, de cœur, de bouche et d'ac-
» tion, appellent et favorisent les révolutions. »

ASTOLPHE DE CUSTINE.

Sur le faux et absurde Système de la Souveraineté du peuple.

(Premier Article.)

Des publicistes qui s'annonceroient comme des adversaires redoutables, si on mesuroit la profondeur de leur savoir sur l'assurance de leurs paroles et sur l'idée avantageuse qu'ils ont conçue de leurs propres talens; des publicistes, dis-je, pour qui les révolutions passées sont un vain songe, et qui sembleroient voir dans les révolutions futures une consolante espérance, ont publié dernièrement un article qui, sans aucun détour, fonde le droit de pétition sur la souveraineté du peuple.

Le premier paragraphe est trop curieux et trop instructif pour que je n'en cite pas quelques phrases; il débute ainsi :

« Tout homme qui donne à un Roi le nom de
» souverain, commet une grave erreur.
» Il n'y a de souverain dans un pays, que la
» nation qui l'habite. . . . .
» . . . .
» Rois, princes, ministres, députés, tous les
» pouvoirs, toutes les autorités viennent de la
» nation, et n'ont d'existence que par elle. L'as-
» sentiment d'une nation donne seul aux lois leur
» force; car si la nation ne vouloit pas ces lois,
» elles tomberoient par le fait même en désuétude.
» . . . .
» Quels que soient les cris de certaines gens,
» et quelle que soit leur fureur contre cette opi-

» nion, nous leur portons le défi de prouver sa
» fausseté, etc. etc. etc. »

Plus loin on trouve encore ces mots :

« La doctrine que nous défendons est inatta-
» quable ; elle s'appuie sur les premiers élémens
» des sociétés. »

Il est clair que les grands mots de volonté de la nation, de pacte consenti par la nation, de patience de la nation, de sagesse de la nation, arrivent en foule, comme suite nécessaire d'un pareil préambule. Les auteurs de cet article, excellens rhétoriciens, ont fait le plus brillant usage des plus éclatantes paroles. Quant aux argumens sur lesquels leurs assertions sont appuyées, ils n'en font aucune mention ; mais nous savons que la réfutation en est impossible : la preuve qu'on nous en donne est péremptoire ; elle repose sur un fait incontestable : c'est que les ministres du Roi et les ultras eux-mêmes se servent du mot de nation dans leurs discours ; d'où il suit évidemment, que la nation est souveraine.

Cette puissante logique est, j'en conviens, irrésistible ; cependant elle ne m'a pas encore convaincu. Je dirai plus (car l'exemple de la franchise est contagieux), elle m'a fait pitié, et ce sentiment a été généralement partagé par tous les lecteurs à qui la révolution a appris à connoître la valeur exacte des mots, et qui ne soumettent pas humblement leur raison au charlatanisme des phrases.

J'avoue que j'ai précisément autant de confiance dans mon opinion, que ces Messieurs en ont dans la leur. Je les défie donc de répondre aux raisonnemens qui vont suivre ; je les somme d'accepter le combat ; je m'engage, en outre, à supporter le plus patiemment du monde toutes les divagations, tous les subterfuges et toutes les personnalités dont je leur laisse pleine et entière liberté de faire usage dans leurs répliques ; bien entendu, toutefois, qu'au milieu de ces hors-d'œuvres insignifians, il sera possible d'entrevoir, de temps en

temps, quelque lucidité dans les idées, et quelque velléité d'analyser de bonne foi les objections qu'ils entreprendront de réfuter.

Ces objections ne sont pas neuves; mais l'extrême liberté dont la France a joui pendant tout le temps qu'a duré l'heureuse absence de la dynastie légitime, c'est-à-dire pendant près de trente ans, ne leur a guère permis de pénétrer sur le sol privilégié du bonheur et de l'égalité. Plusieurs sont tirées de divers ouvrages que M. l'abbé Duvoisin, depuis évêque de Nantes, composa dans son émigration.

La première consistera à demander aux révolutionnaires que je combats, ce que c'est qu'une nation?

Il ne s'agit pas de balbutier, il faut donner une définition claire et catégorique; l'interrogation est fort simple: je les somme d'y répondre.

Je veux bien leur communiquer quelques notions qui ne leur seront pas inutiles pour parvenir à cette définition.

La nature, ou plutôt la Providence, pour secourir la foiblesse de notre intelligence, et pour suppléer à la disette de nos expressions, a permis que des individus qui auroient entre eux quelques points de similitude, se rangeassent dans notre esprit sous une même collection. Ces individus ainsi rassemblés se convertissent pour nous en une sorte d'être qui, au dehors, n'a d'autre existence que la leur. Nous ne pouvons entreprendre un travail quelconque, ni poser les bases d'aucune science sans recourir à des assemblages de ce genre. Ils nous procurent le grand avantage de pouvoir négliger les détails étrangers aux points de vue que nous embrassons; et nous parvenons, par ce moyen d'abréviation, mais, il faut le dire, d'imperfection, à généraliser nos connoissances.

Une nation n'est autre chose qu'un de ces êtres que se forme notre intelligence.

Mais cette nation existe-t-elle comme une pure

unité? est-elle quelque chose indépendamment des individus qui la composent; et le mot de nation, employé pour désigner leur collection, est-il à lui seul capable de les affranchir de leurs devoirs? C'est encore une question que je soumets à la perspicacité de ces Messieurs; et je les somme formellement d'y répondre.

Suffit-il, pour que des hommes rassemblés soient une nation, qu'ils parlent la même langue et qu'ils résident sur le même sol? L'habitant de Chambéry est-il de la même nation que celui de Grenoble; et celui de Lille est-il Français comme celui de Tournai? En un mot, en quoi doit-on faire consister l'idée de compatriote? C'est encore ce qu'il s'agit de discuter et d'approfondir; car une nouvelle question et une nouvelle réponse doivent nécessairement s'ensuivre.

Sans doute les nations de l'Europe étant toutes agricoles, ont un besoin indispensable de posséder un sol nourricier où leur demeure soit fixée; aussi je suis loin de blamer ces braves guerriers, qui, sans s'abandonner à des discussions métaphysiques, ont pourvu préalablement, et au prix de leur sang, à ce qu'il y avoit de plus instant, la défense de notre territoire. Mais nous sommes maintenant dans une autre situation, et nous avons d'autres points à débattre. Il s'agit de savoir si une nation est constituée nation parce qu'il se trouve des hommes indépendans les uns des autres réunis sur le même terrain. Il s'agit de décider si ce terrain est à lui seul une patrie; si un homme dont la naissance a été enregistrée à l'ambassade française de Constantinople, n'est pas aussi bien Français que celui qui a reçu le jour à Paris; et si l'homme qui est né dans une traversée en Amérique doit prétendre que sa patrie est ensevelie au fond des mers, parce que le vaisseau sur lequel sa mère étoit embarquée aura fait ensuite naufrage dans quelque autre voyage outre mer. Si la faction ne suit pas l'exemple que lui a

donné, il y a peu de temps, un célèbre avocat, qui paroît annoncer plus de dispositions pour l'étude de la géographie que pour celle du droit public; et si elle ne répond pas comme lui que *la patrie c'est le sol*, la voilà réduite à apercevoir des engagemens mutuels entre des compatriotes; et par conséquent elle ne peut me refuser la permission de la sommer humblement sans doute, mais toutefois de la sommer de répondre à la question que voici : Une nation peut-elle exister sans compatriotes, et peut-il y avoir des compatriotes sans engagemens ?

Maintenant, comme on a parlé de la naissance des sociétés, examinons comment il arrive que des hommes deviennent compatriotes, et quels sont les liens de leur association.

Deux systèmes vont se présenter, et tous les deux doivent réduire mes adversaires au silence, si la vérité est l'objet de leurs recherches et de leurs discussions. Le premier est plus conforme à la manière de voir qu'ils embrassent avec la même ténacité que met le naufragé à ne pas se séparer de la planche qui fait sa dernière ressource; le second est sans contredit le seul qu'admette la nature des choses. M. le vicomte de Bonald l'a développé dans la LXVIII[e] Livraison du *Conservateur* avec une telle supériorité, qu'il est désormais au-dessus de toutes les atteintes, et qu'il faut avoir perdu toute pudeur pour essayer de le combattre.

Il est indispensable de distinguer avec soin la société civile ou directe et la société politique ou indirecte. Leur formation est toute différente. Le système que l'on suit pour l'établissement des sociétés civiles, quoique le plus favorable aux publicistes révolutionnaires, va me suffire pour renverser du premier mot tout leur édifice.

Je suppose qu'un négociant fasse une entreprise de commerce trop dispendieuse pour la somme d'argent que ses moyens lui permettent d'y em-

ployer ; il s'adresse directement à d'autres négocians pour qu'ils se réunissent à lui. Si tous unanimement consentent à s'associer, on dresse un acte de société, et chacun le souscrit individuellement. Il n'entre en aucune sorte dans l'esprit d'une pareille association que la majorité des suffrages y fasse nécessairement la loi; car la plus grande influence est laissée d'ordinaire à celui qui possède le plus grand nombre d'actions; et de plus, la décision des affaires demeurât-elle à la pluralité des actionnaires, cette majorité ne seroit pas souveraine, puisqu'elle auroit quelque chose au-dessus d'elle, l'acte de société qu'on ne peut rompre sans un consentement unanime. . . .

Ainsi donc je somme ces publicistes de déclarer s'ils admettent un acte de société dans les réunions politiques qu'on est convenu de désigner sous le nom de nations et de peuples. . . .

Il est évident que cet acte doit être fort simple, et qu'il doit laisser beaucoup de latitude aux différens moyens d'administration. Ces Messieurs voudront bien décider si, lorsqu'il s'agit de sociétés politiques, il peut être autre chose que l'assentiment qu'on donne dans une monarchie à l'autorité du monarque, dans une aristocratie à celle du petit nombre, dans une démocratie à celle de la pluralité, et dans les gouvernemens mixtes, à ces différens pouvoirs diversement combinés? C'est encore une réponse que je les somme de me donner.

Cet acte de société, tout différent d'articles réglémentaires sujets à changemens, est donc, dans ce système, le véritable souverain ; car, après avoir demandé à mes adversaires de me définir le mot de nation, je les prie encore instamment de me donner une nouvelle définition, c'est celle de la *souveraineté*. . . . . .

Ce mot, qui dérive de la préposition latine *super*, désigne une supériorité. Pour qu'il y ait supériorité, il faut qu'il y ait quelque chose en

haut et quelque chose en bas. Ces Messieurs affirment que c'est la majorité qui jouit de cette supériorité : la réponse est évidente. Elle n'en jouit pas, puisque l'acte de société, comme je le remarquois un peu plus haut, est au-dessus de son pouvoir et de ses atteintes.

Ces Messieurs prétendent-ils que la majorité a plus de pouvoir physique que la minorité, et que c'est pour cela qu'elle est souveraine? Alors la question est une question de force et non de droit; et je les somme de me répondre de nouveau sur l'objection suivante : Un homme, muni d'une seule arme à feu n'est-il pas quelquefois plus fort que toute une multitude; et celui qui se place sur une montagne inaccessible n'a-t-il pas un plus grand pouvoir et une tout autre souveraineté que ceux qui sont dans la vallée, puisqu'il peut les écraser sous les quartiers de roche qu'il détache?

Mais cet homme ne connoît pas les maximes professées par la faction; s'il en avoit entendu parler, il s'empresseroit de leur rendre hommage, et il sauroit, par exemple, que l'intérêt d'un seul devant céder à l'intérêt de tous, il doit descendre de sa montagne.

Qu'entend-on par cette distinction, l'intérêt d'un seul et l'intérêt de tous? Elle mène aux plus grands excès de la part d'une multitude toujours mécontente de l'exiguïté de sa condition et de sa fortune. Et ne sait-on pas que de pareilles maximes ne peuvent qu'aboutir aux lois agraires et à l'entière extinction de toutes les propriétés et de toutes les industries? Je ne connois qu'un seul intérêt qui soit vraiment universel. Il n'est pas celui d'une majorité ou d'une minorité, d'un seul ou de plusieurs, cet intérêt, ce besoin de tous sans aucune exception, c'est la *justice*. En quelque nombre que l'on soit, il faut fléchir devant les lois qu'il impose : car il est le réparateur des violences, et lui seul distingue la race humaine des autres habitans de la terre.

Ceci me conduit à prier les mêmes adversaires de vouloir bien continuer à me faire connoître le vrai sens attaché aux expressions usitées dans notre langue, et notamment ce qu'on doit entendre par ce mot *la justice*? En attendant qu'ils m'en donnent la définition, je crois qu'on peut se contenter de celle qui étoit reçue dès le temps de Justinien. *Justitia est constans voluntas jus suum* cuique *tribuendi :* La justice est une volonté ferme de rendre *à chacun* ce qui lui appartient.

Je prie instamment ces Messieurs de faire attention à ce mot : *cuique, à chacun;* car il décide de tout dans la question de la prétendue souveraineté du peuple. Ou le peuple est un assemblage d'individus qui n'ont contracté aucun engagement mutuel; dans ce cas chacun est indépendant, et il ne doit rien aux autres en quelque nombre qu'ils se mettent : ou ces individus ont accédé à une base d'association; cette base est alors la propriété de *chacun*, et personne ne peut la lui ravir.

Mais, me dira-t-on, les temps peuvent apporter la nécessité de certains changemens dans l'organisation du système social, et certes, vous ne prétendez pas qu'un *veto* individuel, mal à propos réclamé, comme on en a vu des exemples en Pologne, puisse dans certaines circonstances menacer l'existence de tout un peuple. La réponse est facile : une constitution se réduit nécessairement à quelques points fondamentaux des plus simples; je les ai indiqués précédemment. Elle ne doit qu'assigner la distribution des pouvoirs; le reste est purement réglémentaire, et susceptible de modifications.

Ces modifications sont ordinairement l'ouvrage du temps; elles naissent alors sans être remarquées, et leurs bienfaits se font tout autrement sentir que lorsqu'elles sont arrachées par la violence et par la révolte. A deux ou trois provinces près, où se conservoient quelques traces de servitude personnelle, la féodalité n'existoit plus que de nom avant

la révolution. Les seigneurs étoient les protecteurs nés de leurs vassaux, loin d'en être les oppresseurs. Si le simple cultivateur payoit des redevances pour le champ qu'il avoit acheté, il est évident que ses déboursés avoient été moins considérables que s'il eût acquis un terrain libre de droits, et par conséquent de plus haute valeur. Les Francs, dit-on, ayant usurpé les terres sur les Gaulois, ne les leur rendirent qu'avec des charges qu'ils n'avoient pas le droit d'imposer. Mais, parmi toutes les mutations qui ont eu lieu depuis Pharamond, où se trouve le descendant du Franc, et le descendant du Gaulois? Que la faction y prenne garde, je ne demande en aucune sorte le retour des droits féodaux; toutefois, si elle soutient avec raison que le temps a amené la prescription contre le rétablissement de ces droits, je me vois autorisé à lui adresser, en passant, une nouvelle question, à laquelle, suivant mon usage, je la somme de répondre. Pourquoi les violations de propriété lui paroissent-elles à présent si blâmables, et par quelle raison étoient-elles conformes aux lois de l'équité, lorsque personne n'avoit à se plaindre, et que chacun tenoit son bien de l'acquisition que ses pères ou que lui-même en avoient faite?

La justice, encore une fois, est la règle des peuples. Les actes de société résultent d'accessions individuelles d'où naissent les devoirs et les droits de chacun. En matière politique, ils sont d'une extrême simplicité. La majorité ne peut imposer aucun engagement à la minorité. Ces deux mots *imposer des engagemens*, impliquent contradiction, et la minorité a toujours le droit non seulement de ne pas consentir à la violation d'anciens engagemens, mais encore d'exiger qu'ils soient respectés et maintenus ainsi qu'on les avoit contractés. *Suum cuique*, voilà la loi gravée dans toutes les consciences; voilà le souverain, et quiconque prétend qu'en qualité de collection, une multitude peut avoir des droits sur des individus

qui ne les ont pas reconnus, ou qui n'y ont pas accédé, fait preuve d'ignorance ou d'imposture.

Le comte DE SAINT-ROMAN.

(*La suite à la prochaine Livraison.*)

Suite des Développemens des principes royalistes (1).

(Continuation de l'art. VIe de la déclaration du 20 janvier 1816.)

Nous croyons que la presse doit être libre, mais que des mesures sévères doivent en réprimer les abus (2).

L'imprimerie fut connue en Europe sous le règne du Roi de France Charles VII, On commença à imprimer à Paris sous Louis XI, vers l'an 1470. Ce fut vers 1642 que le cardinal de Richelieu établit l'imprimerie royale. Les frais de l'établissement coûtèrent 360,000 fr., et l'imprimeur Cramoisi, prédécesseur des Anisson, n'avoit tout au plus que dix presses. Depuis cette époque jusqu'à la révolution, le nombre des imprimeurs à Paris ne s'étoit élevé qu'à trente-six, à dix presses pour le plus riche. Les réglemens avoient déjà soumis les imprimeurs et les écrivains à des devoirs. La sollicitude du gouvernement royal s'étoit portée à prévenir les abus. Henri II, dès 1555, et Louis XIII en 1626, avoient rendu des ordonnances qui défendoient l'impression des livres qui n'auroient pas de noms d'auteurs; et depuis, en 1725, la police de la librairie et de l'imprimerie fut l'objet de réglemens successifs. L'imprimerie et la librairie furent émancipées par l'Assemblée constituante : la révolution fit dresser à Paris plus de deux cents presses jusques dans les greniers et les égouts, sa terre classique.

Tel a été pied à pied le progrès de l'incendie : il est utile aujourd'hui de décrire ses causes, de

---

(1) Voyez les IXe, Xe, XXIe, XXIVe, XXXIIIe et LXVIIe Livraisons du *Conservateur*.

(2) Voyez *le Journal Général* du 25 mars 1816.

peindre ses ravages, et de signaler les incendiaires; nous ne pouvons rien faire de mieux que de laisser parler sur l'imprimerie et sur la licence de la presse, un homme de beaucoup d'esprit, et à qui la France désabusée par trente ans de malheurs, ne sauroit manquer de reconnoître un très-grand sens aujourd'hui. L'imprimerie qui, comme la langue d'Esope, mérite, selon l'usage qu'on en fait, autant l'éloge que le reproche; l'imprimerie révolutionnaire, par inconséquence, sans doute, a consacré les sages et prophétiques leçons que M. de Calonne donnoit à la France factieuse, comme à la France royale, le 8 août 1792. Je vais en rapporter ici une partie.

« Vous allez donc, noblesse française, ordre » contemporain du trône; vous allez donc, écri» voit-il, verser encore votre sang pour relever la » plus ancienne et la plus illustre des monarchies. » La première des gloires vous est préparée; je » n'en excepte pas celle attachée à la fondation » des empires; et cette gloire vous ne la goûterez » qu'après les horreurs d'une affreuse révolution, » et toutes les amertumes d'un long exil, tant il » est du destin de la noblesse française d'acheter » la gloire à haut prix; et de ne s'ouvrir vers » l'honneur d'autre route que l'honneur même!

» Si la France eût été ravagée par des barbares, » vous n'auriez à relever que des remparts, des » palais et des statues; mais la patrie éplorée va » vous montrer son sein couvert de blessures et de » plaies bien plus cruelles.

» Vous la verrez se débattre dans les angoisses » d'une révolution commencée par les fausses » manœuvres de l'avarice, et prolongée par tous » les délires de l'orgueil.

» Vous ne reconnoîtrez plus ce vaste édifice » fondé sur quatorze siècles de travaux, accru par » tant de traités, de victoires et d'alliances, ci» menté du sang de vos Rois et de vos aïeux: le » trône et l'autel, les propriétés et les rangs, les

» colonies et le commerce, nos antiques vertus,
» nos beaux-arts et notre génie, tout a croulé,
» tout a péri sous les sophismes de quelques lé-
» gistes. . . . .
» Nos philosophes tâchent d'avilir l'honneur des
» gentilshommes. Vous leur demanderez si un
» sentiment qui fait mépriser la vie et la fortune
» est un sentiment méprisable ; vous leur deman-
» derez si leur philosophie a fait de plus grands
» miracles : qu'ils sachent que le peuple qui in-
» venta l'honneur, enta toutes les vertus sur l'or-
» gueil, et leur donna une base immortelle : un
» peu de philosophie écarte de cette politique,
» beaucoup y ramène.

» Vous les ferez rougir eux-mêmes d'avoir tou-
» jours accordé aux grandes fortunes une consi-
» dération qu'ils refusoient aux plus grands noms,
» et pour les mieux toucher par un trait de fran-
» chise, vous en rougirez avec eux.

» La plupart des gens de lettres seront pour
» vous des ennemis encore plus redoutables : ils
» veulent détruire les aristocraties politiques,
» persuadés qu'il leur en reste toujours une des-
» tructive, celle de l'esprit ; ils vous feront la
» guerre des sophismes, et multiplieront autour
» de vous les fléaux de l'imprimerie, seule plaie
» dont Moïse oublia de frapper l'Egypte.

» Ne vous dissimulez pas qu'il existe en effet
» une lutte terrible entre l'imprimerie et l'artille-
» rie ; quel en sera le fruit pour le triste genre
» humain ? La Providence qui plaça ces deux in-
» ventions presqu'à la même époque dans la marche
» éternelle des temps et des événemens, a-t-elle
» voulu proportionner le remède au mal ? n'a-t-elle
» donc pas prévu que ce qui devoit éclairer
» l'homme, l'égareroit ; que ce qui devoit le pro-
» téger, l'opprimeroit ; et qu'elle ouvroit ainsi
» deux cataractes de plus au déluge de maux dont
» la terre est submergée ?

» Quoi qu'il en soit, le gouvernement qui est la
» vie même du corps politique, dirigera avec sa-

» gesse le redoutable instrument de la pensée. Il » n'oubliera jamais cette importante vérité : qu'un » écrivain peut recruter parmi des soldats, et » qu'aucun général ne recrutera jamais parmi des » lecteurs. » (*Lettre de Mr. de Calonne*, 8 *août* 1792. *Correspondance originale des émigrés.*)

Buonaparte, dont la licence impunie des écrivains factieux, et l'imprévoyance présomptueuse des gouvernans du jour, nous forcent à rappeler souvent le souvenir; Buonaparte s'empressa, dès son arrivée à la puissance, de réduire à quatre-vingt le nombre des manouvriers de la pensée écrite. Il se réservoit d'y regarder et de pourvoir, selon ses vues, à leur sagesse. Sous son règne, la religion, la morale publique, les bonnes mœurs, ne furent, par l'usage de l'imprimerie, ni attaquées, ni défendues. Dans l'intérêt de son pouvoir tout de ce monde, tout de fait, tout de droit humain, de son pouvoir sans origine, Buonaparte laissoit du moins en France la religion, la morale publique, les bonnes mœurs, *mourir de leur belle mort*. Jamais du moins il n'arma l'imprimerie contre elles. Ce crime étoit réservé au ministre de la pensée, sous la restauration, au ministre par excellence du Roi légitime, du Roi très-chrétien.

Il convenoit, il importoit à un usurpateur de diriger à son profit, et de diriger dans l'ombre, l'instrument de la pensée par la tyrannie silencieuse de sa police. Mais, sous le gouvernement d'un Roi légitime, qui, par l'article 8 de la Charte, accorde aux Français le droit d'imprimer et de publier leurs opinions, les abus seuls de cette liberté devoient être réprimés, et pour les réprimer même, la justice du monarque crut avoir à demander une loi.

Pour le maintien de l'ordre social, la liberté des pensées écrites doit être réglée par des lois, comme la liberté des actions, parce que si l'une et l'autre ont des droits, l'une et l'autre ont des devoirs. Dans la pensée écrite et publiée, l'intention ne

sauroit affranchir la vertu, et tout gouvernement bien ordonné ne croira jamais que *les rêves d'un homme de bien* soient une des conditions de la félicité publique. Sous la monarchie légitime, il étoit permis de penser que les abus de cette liberté devoient être non seulement réprimés, mais devoient être prévenus, parce que l'esprit monarchique étant humain, paternel, ses lois doivent être humaines, paternelles comme lui; ses lois doivent être préventives. Sous une monarchie légitime, qu'on veut de bonne foi restaurer, les devoirs imposés à la pensée écrite, à la pensée publiée, sont aussi faciles à tracer qu'à pratiquer: ses droits sont aussi justes à consacrer pour la dignité et l'intérêt des gouvernés, que justes à limiter, selon la majesté et la sûreté de la monarchie gouvernante.

C'est d'après ces principes, que la Chambre introuvable, par une confiance trop française, accorda au ministre la loi d'exception qu'il demandoit, la loi du 29 octobre. C'est de confiance qu'elle lui conféra le droit légal de censure, c'est-à-dire le pouvoir de lier et de délier, de permettre et de défendre.

Les devoirs du ministre investi de cette puissance et chargé de cette responsabilité, étoient faciles à connoître et à remplir. Notre Roi légitime a octroyé à ses sujets la Charte constitutionnelle qu'ils ont reçue comme un bienfait. Le bienfaiteur est le monarque: le fondateur de la Charte c'est lui. La lettre et l'esprit de la Charte doivent donc être monarchiques: les opinions qu'il accorde, le droit de publier et de faire imprimer doivent donc être monarchiques, selon les intérêts de la monarchie, selon la pensée du monarque bienfaiteur. Un ministre, selon ses devoirs, auroit su que toute puissance vient de Dieu, et avant même le culte royal, il eût fait honorer dans tous les écrits le culte divin; il eût fait vénérer la religion, parce qu'elle est le premier soutien des trônes; il eût protégé toutes les vérités, publié les bons exemples;

par ses soins, le vertueux instrument de la pensée eût proclamé le mérite modeste, favorisé toutes les traditions honorables; les écrits tout monarchiques, tout religieux, tout véridiques, auroient encouragé les devoirs, récompensé les bonnes actions, consolé les afflictions, indiqué toutes les iniquités à réparer, signalé toutes les actions à flétrir, invité au bien tous les repentirs. Voilà l'usage qu'un ministre du Roi étoit appelé à faire du droit de censure, dans l'intérêt de la monarchie légitime à laquelle il devoit dévouement, vigilance et appui.

Dans l'exercice de cette censure, le ministre a-t-il fait tout ce qu'il devoit faire, ou plutôt n'a-t-il pas fait tout ce qu'il pouvoit, tout ce qu'il devoit empêcher?

Quel homme a, pendant trois ans, permis, toléré, autorisé la circulation des écrits qui répandoient à flots le poison de ces doctrines anti-religieuses, anti-monarchiques, anti-sociales, de ces *doctrines pernicieuses qui ont coûté tant de sang et tant de larmes?* Quel homme a, pendant trois ans, fermé la voie des journaux aux hommes religieux, fidèles et sages, qui se présentoient pour combattre les mensonges, repousser les insultes qui outrageoient la religion, le gouvernement du Roi, l'ordre social tout entier?

Quel homme a, pendant trois ans, permis, toléré, autorisé, soudoyé ces feuilles incendiaires, qui prêchent l'oubli de tous les devoirs, sous la monarchie dont notre Roi légitime est le chef? Quel homme a, pendant trois ans, empêché la raison, l'expérience et la vérité de détruire, en parlant seulement le langage du bon sens, et ces vaines théories, et ces rêves déplorables des publicistes spéculatifs, criminels dans leurs opinions, s'ils voient les hommes comme ils sont, insensés s'ils s'obstinent à les voir tels qu'ils devroient être?

Quel homme a, pendant trois ans, ouvert le passage, donné la France et l'Europe pour lit à tous les torrens des injures et des insultes écrites

envers tout ce que la révolution poursuit et ne fait qu'honorer de sa haine? Quel homme a, pendant trois ans, empêché la piété, la pudeur publique de défendre le sacerdoce, les nobles tradiditions vivantes de l'honneur français, la *vieillesse arrivant au tombeau sans peur et sans reproche ?*

Quel homme a distillé tous les poisons de la calomnie dans les feuilles reconnues soudoyées par lui? Quel homme, armé de la censure, a empêché la vérité de confondre le mensonge partout, envers les hommes comme envers les choses?

Quel homme s'est plus ou moins habilement étudié à noircir dans tous les esprits les Français les plus irréprochables et les plus dévoués à leur Dieu, à leur Roi, aux Bourbons et à leur pays? quel homme a, pendant trois ans, empêché toutes les voix de la France monarchique, échos de l'amour que tous les gens de bien portent à leur Roi légitime, de crier au monarque que ses seuls vrais amis étoient ceux de ses innombrables sujets qui ne craignoient pas d'être jugés selon leurs œuvres, les uns ou les autres sur leur dévouement, sans date, à souffrir, à espérer, à combattre, même les Bourbons étant absens, tous à l'épreuve des cent-jours, ne faisant plus qu'une famille, et depuis qu'ils ont prêté le même serment, également honorés et fiers de servir les princes que la Providence leur a rendus, de les défendre, puisqu'il le faut, de les sauver dès qu'ils le voudront, tous unis par le même dévouement, ainsi qu'une armée est toute du même âge devant l'ennemi le jour du combat?

Quel homme enfin a, dans le monstrueux abus du droit de censure, permis à la révolution l'usage de toutes les armes offensives contre la monarchie, tandis qu'il interdisoit à la monarchie jusqu'à l'exercice du droit de légitime défense?

Cet homme, c'est le ministre du Roi, c'est l'imprudent, c'est donc le coupable ministre à qui la confiance de la Chambre introuvable, des terroristes de 1815, a donné, par le droit de cen-

sure, pour le malheur de la France (je ne dis pas pour le sien, personne ne le plaint) la direction du formidable instrument de la pensée. Dictateur de la presse, il s'est perpétué trois ans dans cette magistrature d'une session; il s'est érigé en tyran de la pensée; il s'est fait corrupteur de l'opinion. Les terroristes de 1815, c'est-à-dire cette élite d'hommes vertueux, dont les actions, les paroles, les intentions, les écrits, n'ont inspiré et n'inspirent encore de terreur qu'à un nombre donné d'hommes lâches, vénals, égoïstes et vicieux, en comptant les stipendiés du ministre, et en descendant jusqu'à lui, les terroristes de 1815 avoient cru que la presse devoit être libre, mais que des mesures sévères devoient en réprimer les abus.

Le droit de censure parut, à tous les gens de bien, n'être dans les mains du ministre qu'une arme révolutionnaire employée dans le seul intérêt de la faction révolutionnaire que ce ministre du Roi jugeoit à propos de servir. Dès lors la clameur publique, la défiance universelle, le vœu presque général demanda, réclama, commanda à ce ministre une loi nouvelle. L'homme religieux, l'homme monarchique, l'homme de bien, ami du repos, des mœurs et du bon ordre en France, tous les gouvernés enfin se virent forcés de demander la liberté, toute la liberté de la presse; et le ministre fit apporter la loi du 17 mai 1819. Mais son machiavélisme ne l'abandonna pas dans l'exécution d'une loi qui ne fut calculée dans son conseil, présentée, discutée aux Chambres que dans l'intérêt de la faction sur laquelle le ministre avoit droit de compter, et qui compte sur lui. La loi du 17 mai, enlevée à une majorité si équivoque, fût-elle meilleure, devoit être, est et seroit toujours sans force dans la pratique et dans son application. Des jurés sont appelés à constater des délits intellectuels : quelle règle peut suivre leur conscience, quand, par la marche tortueuse et vacillante du gouvernement, toutes les idées sont faussées; quand on discute impunément, dans la

défense des prévenus, les questions fondamentales de toute société; quand, sous la monarchie des fils de saint Louis, au lieu de prononcer le mot de religion, on ne parle dans les lois que de morale religieuse; quand les gouvernans affectent de voir dans la fidélité un crime, et dans la trahison une vertu; quand ils proclament leur pensée par l'impudeur avec laquelle ils récompensent ceux qu'il faudroit punir; avec laquelle ils punissent ceux qu'ils devroient récompenser? Errant dans les ténèbres de sa conscience, le jury ne condamne point, et la loi n'est ni violée, ni éludée, ni suivie; elle est nulle. Quant aux juges, sachant partout l'homme de bien exposé dans l'exercice de ses devoirs, ils ne voient plus, dans leurs fonctions, que des piéges propres à troubler leur repos et celui de leurs familles, et à compromettre leur honneur : aussi le juge devant lequel est traduit un audacieux prévenu de délit politique révolutionnaire, se sent plus incertain, plus agité, plus tremblant que le coupable lui-même; c'est le coup le plus assuré et le plus funeste que la perfidie puisse porter à l'autorité royale. Des lois sans force, des fonctionnaires sans vices ni vertus, des coupables impunis, voilà le résultat de la loi du 17 mai, voilà le fruit qu'en attendoit le ministre qui nous l'a donnée en échange de la tyrannie qu'il exerçoit au profit de la faction révolutionnaire sur l'opinion et la pensée, voilà ce que toute la France monarchique craignoit de la loi et de lui. Depuis la loi du 17 mai, au renversement de tous les principes du bon ordre et du bon sens, par la connivence, la foiblesse, l'aveuglement, l'ineptie ou la complicité du ministre dont le devoir est d'interpréter, d'appliquer la pensée de la Charte et du Monarque son fondateur, il a été, il est possible, il est permis par l'impunité à tous les factieux d'exploiter, au profit de la révolution, au profit de l'anarchie qu'ils évoquent, la libre communication de leurs pensées et de leurs opinions, c'est-à-dire des blasphèmes, des hérésies,

des mensonges, des impiétés les plus insultantes, les plus attentatoires au respect et même à l'existence de la monarchie légitime, de la monarchie des Bourbons, de la monarchie dont Sa Majesté est le chef et l'usufruitier par le droit de sa naissance et de la primogéniture. Les moins éhontés évitent de prononcer le nom de leur Roi légitime, et se bornent à proclamer avec emphase les mots révolutionnaires, *honneur*, *patrie*, *égalité*, *liberté*, mots de ralliement banal de toutes les factions révolutionnaires, auxquelles Buonaparte avoit su commander le silence; mots d'ordre empruntés au langage de 93, tous reproduits dans les harangues, dans les tableaux, dans les pamphlets, dans les lithographies des révolutionnaires d'aujourd'hui. La seule variante ordonnée, non par l'autorité, mais par la différence des temps, c'est qu'au lieu des mots, « la Constitution, rien que » la Constitution, toute la Constitution », ils vocifèrent nationalement : « La Charte, rien que la » Charte, la Charte avec toutes ses conséquences! » C'est nationalement, c'est-à-dire démagogiquement, anarchiquement, révolutionnairement, que les factieux embrassent la Charte monarchique, pour arracher chacune des conséquences, chacune des concessions qui ne sont ni dans sa lettre, ni dans son esprit; concessions, conséquences qui n'attestent que les conquêtes de l'insolence sur la peur, et qui rappellent douloureusement cet emblème et cette devise dérisoires que les Espagnols donnoient à Philippe IV : un fossé avec ces mots : *Plus on lui ôte, plus il est grand*. Ainsi blasphémoient sous la censure légale, ainsi blasphèment encore, depuis la loi du 17 mai, les pamphlétaires du ministre du Roi. Mais la voix de la vertu et de la vérité couvre la voix des sibylles et des oracles qui lui sont chers; mais au moins nous avons obtenu de nous défendre : nous les forçons de combattre à la clarté des cieux; nous frappons le protecteur et les protégés la visière levée : lui et les siens n'attaquent que comme les

Parthes, et c'est en fuyant, c'est dans l'ombre que ses auxiliaires nous décochent les flèches empoisonnées qui n'arrivent plus jusqu'à nous. Le ministre du Roi a été forcé de rendre la presse libre; mais il s'est réservé d'empêcher qu'on en réprime les abus. C'est parce qu'il est le premier coupable, que les lois sont sans force devant sa puissance. La vindicte publique contre les attentats journaliers portés à la religion, à la morale, au bon ordre, est neutralisée par lui : elle doit l'être; car l'aveu des prévenus le feroit peut-être demain descendre au banc des accusés, s'ils nommoient la main qui les paie.

Le mal est dans le mal, dit solennellement un des plus lourds et des plus obscurs de nos docteurs, un de ceux que le positif Buonaparte se fût bien gardé d'appeler, ainsi que tels autres, dans son conseil d'Etat. *Le mal est dans le mal*, comme le dit le docteur obscur, et sa pensée est aujourd'hui éclaircie. Le mal est dans l'imprudent ministre dont la puissance a pour talisman le nom du Roi qu'il trompe, et qu'il n'a cessé de tromper depuis quatre ans. Ce n'est qu'au nom sacré du Roi, ce n'est qu'à ce nom magique en France, que ce ministre a essayé de fausser la pensée et l'opinion de plus d'un homme de bien. Le nom du Roi commande en France à l'opinion et à la pensée, à tous les esprits et à tous les cœurs : un seul mot sorti de sa bouche, selon que S. M. daigne l'exprimer, console, encourage, enflamme, consterne tous les vrais Français, c'est-à-dire *cette immense majorité dont la fidélité, le courage et le dévouement ont porté de si douces consolations dans son cœur*. Que les yeux du Monarque soient dessillés; que le Roi parle; qu'il chasse de sa présence l'impiété (*aufer impietatem de vultu Regis*), et le lendemain la France, en bénissant Assuérus d'avoir puni ce nouvel Aman, sourira de ses vaines terreurs, de ses vains dangers, de ses vains ennemis; créatures qui tomberoient avec leur créateur, disparoîtroient avec leur soutien, leur

ami, leur complice ; avec l'homme qui, cuirassé du nom du Roi et armé du pouvoir, dirige en France et l'opinion et la pensée au gré de son délire qui fait pitié, ou de ses desseins qui font horreur. Oui, *le mal est dans le mal ;* mais le mal n'est pas dans les lois, il est dans les hommes (*scimus autem quia bona est lex, si quis eâ legitimè utatur.* (Sancti Paul. 1 ep. 1 cap. v. 8, ad Thim.) Ce n'est pas telle loi qui est mauvaise, c'est le ministre : ce ne sont pas les choses seules qu'il faut changer, ce sont les personnes ; et ne suffit-il pas, sous la monarchie légitime, pour les accuser, les juger, les punir, que tous les gens de bien soient réduits à dire : *Autant vaut ne pas avoir de lois, si la perpétuité du pouvoir, dans de semblables mains, en est la condition ?* Un pareil ministre, de tels hommes, souillent tout ce qu'ils touchent, comme les Harpies, dont ils ont le signe de famille, la rapacité. Par leurs systèmes, leurs menées, leurs doctrines, ils gangrènent la monarchie : si leurs systèmes, leurs doctrines, leur pouvoir ne tombent pas avec eux, c'est la monarchie légitime, c'est la monarchie des Bourbons qu'ils feront tomber, et tomber de pourriture, fût-elle appuyée sur les lois de Minos, fût-elle appuyée sur les lois de Numa.

L'heure des ménagemens et des considérations est passée. Ministre tout puissant, c'est sous votre règne qu'un Fils de France vient de tomber sous le poignard révolutionnaire. Ce sont les doctrines affreuses, les écrits incendiaires et sacriléges que vous avez protégés, qui ont forgé, aiguisé le poignard, poussé le bras de l'assassin ; et cependant, au milieu de ces circonstances qui vous rendent si justement suspect à la France entière, vous auriez l'impudente présomption d'espérer que les Chambres vous confieroient la dictature !.... Ah ! sans doute nous accorderons tout au Roi, *dans les dangers dont l'attentat d'aujourd'hui ne l'avertit que trop ;* mais nous n'accorderons rien à M. de Cazes, rien à l'homme dont l'inepte ou criminelle

administration ne laisse désormais pour avenir aux Bourbons, que l'assassinat, à la France que l'anarchie, aux Rois légitimes que la chute de leurs trônes, enfin à l'Europe qu'un bouleversement général.

SALABERRY,
Membre de la Chambre des Députés.

De deux actes d'accusation portés contre M. le comte de Cazes.

Deux espèces d'actes d'accusation ont été portés contre M. le comte de Cazes : l'un à la Chambre des Députés, par M. Clausel de Coussergues ; l'autre devant le public, par M. Martainville. Le premier pourra devenir sérieux ; le second sans doute sera plaisant. M. de Saint-Aulaire, dans la Chambre des Députés, a pris fait et cause pour M. le comte de Cazes ; il a traité de calomniateur l'honorable collègue qui pourroit tout au plus mériter cette épithète outrageante, dans le cas où sa proposition développée se trouveroit dénuée de preuves. Mais M. le comte de Saint-Aulaire est père, et que ne peut point la tendresse paternelle! Sa sensibilité l'a transporté au point qu'il a gémi sur le sort d'un prince de cette même famille royale, laquelle il déclaroit incapable de régner dans sa proclamation du 6 avril 1815, à Toulouse. M. de Saint-Aulaire a attaqué M. de Clausel ; le chambellan de Buonaparte, le champion des cent-jours, a reproché à un vieux soldat de l'armée de Condé de se montrer peu touché de la mort d'un Bourbon : c'est dans l'ordre. M. de Clausel, qui ne se laisse pas effrayer, répondra dans son acte d'accusation ; et nous sommes persuadés que cet acte embarrassera plus M. le comte de Cazes que son beau-père.

Quant à M. Martainville, pourquoi M. le président du conseil va-t-il chercher querelle à ce diable d'homme qui lâche aussi bien un coup de

pistolet qu'un bon mot? L'*Hetman* des avant-postes royalistes n'entend pas raillerie; le Drapeau-Blanc, au bout de sa lance, il empêche toute l'armée ministérielle de dormir. Il met l'alerte au camp, enlève les convois, coupe les vivres aux soldats du ventre : cette fois il a failli enlever le général ennemi. Il y aura procès. M. Martainville le gagnera sans doute, car il résulte du texte même de l'article attaqué, que l'auteur de cet article a inculpé la *doctrine* et non la *main* ministérielle. Dans tous les cas les débats seront curieux, et nous sommes persuadés que M. Martainville n'en donneroit pas sa part pour les frais, s'il doit les payer.

Mais M. le comte de Cazes, qui se montre si chatouilleux sur l'honneur, qui crie si haut contre la calomnie, n'a-t-il jamais calomnié personne? Ses anciens journaux censurés, ses correspondances privées, aujourd'hui son *Courrier* et son *Journal de Paris* n'ont-ils jamais cherché à flétrir les noms des plus honnêtes gens de la France? M. le comte de Cazes n'a-t-il jamais rêvé ces conspirations de police, dans lesquelles il prétendoit envelopper les royalistes les plus dévoués? Toute la France l'accuse d'avoir favorisé par les lois qu'il a soutenues, par les principes qu'il a protégés, par les hommes qu'il a recherchés, d'avoir mis le poignard dans la main de Louvel. Si M. le comte de Cazes veut attaquer tous ceux qui partagent l'opinion de M. Martainville, il aura autant de procès qu'il y a en France d'hommes attachés à leur Roi et à leur patrie.

Z.

Paris, le 18 février 1820.

Nous venons payer à la mémoire de Mgr le duc de Berry ce tribut de douleur que la royale Famille est depuis long-temps accoutumée à recevoir de nous. Hélas! nous avons entendu le dernier soupir du dernier descendant de Louis XIV par la lignée française; nous avons vu un père au désespoir, un frère inconsolable à genoux, en prière devant ces bancs rassemblés à la hâte, sur lesquels expiroit un Fils de France; nous avons vu une femme tenant son enfant dans ses bras, et toute couverte du sang de son mari; nous avons vu un vénérable monarque s'approcher pour fermer les yeux du jeune héritier de sa couronne! MADAME étoit là, dominant cette scène de deuil comme une héroïne éprouvée aux combats de l'adversité. Mgr le duc de Bourbon prenoit sa part de la douleur: il croyoit assister à la mort de son fils! Coup affreux qui a frappé l'arbre dans sa racine! Ah! malheureuse France, parce que tu l'avois proscrit dans sa jeunesse, as-tu méconnu ton enfant, et n'a-t-il pu se sauver dans tes bras!

La révolution sembloit rassasiée du sang des Bourbons: elle n'en étoit qu'enivrée; cette ivresse, loin d'apaiser sa soif, en augmentoit l'ardeur. Louis XVI, Mme Elisabeth, Louis XVII, le duc d'Enghien n'ont pas suffi aux ennemis de la légitimité: ils ont fait un nouveau choix parmi les enfans de saint Louis: en immolant le duc de Berry, ils ont voulu répandre à la fois le sang que ce Prince avoit reçu de tant de monarques, et celui qui devoit animer le cœur d'une longue postérité de Rois.

La main qui a porté le coup n'est pas la plus coupable. Ceux qui ont assassiné Mgr le duc de Berry sont ceux qui, depuis quatre ans, établissent dans la monarchie des lois démocratiques; ceux qui ont banni la religion de ces lois; ceux qui ont

cru devoir rappeler les meurtriers de Louis XVI; ceux qui ont entendu agiter avec indifférence à la tribune la question du régicide; ceux qui ont laissé prêcher dans les journaux la souveraineté du peuple, l'insurrection et le meurtre, sans faire usage des lois dont ils étoient armés pour réprimer les délits de la presse; ceux qui ont favorisé toutes les fausses doctrines; ceux qui ont récompensé la trahison et puni la fidélité; ceux qui ont livré les emplois aux ennemis des Bourbons et aux créatures de Buonaparte; ceux qui, pressés par la clameur publique, ont promis de changer une loi funeste, et qui ont ensuite laissé trois mois s'écouler, comme pour donner le temps aux révolutionnaires de se reconnoître et d'aiguiser leurs poignards : voilà les véritables meurtriers de Mgr le duc de Berry.

Il n'est plus temps de se le dissimuler : cette révolution que nous avons tant de fois et si inutilement prédite est commencée; elle a même produit des maux qui sont déjà irréparables. Qui rendra la vie à Mgr le duc de Berry; et avec cette vie précieuse qui nous rendra les espérances que la gloire et l'amour y avoient attachées? Un jeune lis nourri dans une terre étrangère, verra-t-il éclore la tendre fleur que la foudre semble avoir respectée?

« Si du sang de nos Rois quelque goutte échappée. »

Autre espérance : si un prince chéri écoutoit nos vœux!...... Joseph orna les foyers de Jacob dans sa maturité, et transmit aux Rois d'Israël les bénédictions célestes.

Que la Providence vienne à notre secours : nous touchons peut-être à notre ruine. Le poignard qui a frappé le cœur d'un Bourbon, est levé sur le cœur de tous les Rois : nul ne sauroit prévoir quel sera en Europe l'effet de la mort de Mgr le duc de Berry, ni dire l'influence de cette mort sur les départemens de France infectés de l'esprit révo-

lutionnaire, et sur les provinces où règne la fidélité vendéenne. Que de maux peuvent sortir d'un crime ! quelles nouvelles destinées commencent pour notre patrie !

Ferons-nous quelque chose pour nous sauver? Tout est possible sans un ministre, tout est impossible avec lui. La grande victime du nouveau 21 janvier pouvoit du haut du Ciel prier pour sa patrie : sa mort ne seroit-elle profitable qu'à un seul homme? Nous avons plusieurs fois annoncé que M. le comte de Cazes vouloit deux choses, le renouvellement quinquennal et la censure; il y joint aujourd'hui la suspension de la liberté individuelle : ainsi, celui que toutes les opinions repoussent, réuniroit tous les moyens de vengeance. Lorsque la Fortune continue ses débauches, ou s'abandonne à ses caprices, elle emploie à l'élévation de son favori la chose même qui devroit le renverser : nous plaindrions toutefois M. le comte de Cazes, s'il consentoit à teindre sa pourpre dictatoriale dans le sang de Mgr le duc de Berry. Une ambition généreuse calcule mieux les momens, et sait se retirer à propos. Le cadavre d'un Prince peut servir de degré pour monter au pouvoir; mais alors on n'y reste pas long-temps; témoin Buonaparte qui fit du corps de M. le duc d'Enghien le marche-pied de sa puissance.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

LE CONSERVATEUR.

Sur l'Assassinat de S. A. R. Mgr le duc de Berry.

Un crime effroyable a été commis ; et le deuil de la France ne peut rien contre ses inévitables suites. Nous payons aujourd'hui le fruit amer de trente ans de révolution. Nous recueillons ce que nos pères ont semé ; et la Providence seule pourroit dire à quel genre d'épreuves nous sommes peut-être encore condamnés !.... Et cependant il n'en est pas de plus amère que celle que nous venons de subir : le dernier rejeton de la race royale tombant à la fleur de l'âge sous le fer assassin, et emportant avec lui dans la tombe l'avenir de la France.

Dans d'autres temps, nous fûmes un des premiers à annoncer le bonheur de la royale Famille, aux pieds de laquelle nous pleurons aujourd'hui : rapporteur de la commission de la Chambre des Députés, nous exprimâmes ses vœux pour le mariage de Mgr le duc de Berry ; nous fûmes l'interprète d'une joie unanime ; nous osâmes invoquer l'avenir. Hélas ! nous étions alors loin de penser qu'il se trouveroit en France un monstre tel que toutes nos joies se changeroient bientôt en douleurs, et que bientôt, à la suite d'un char funèbre, nous pleurerions toutes nos espérances !........ Nous l'avons suivi à sa dernière demeure, ce prince aimé, et apprécié surtout depuis qu'on l'a perdu ; dont on découvre chaque jour une action, une qualité nouvelle, pour lui devoir un hommage de plus. Nous avons

vu le cortége de pauvres et de guerriers qui entouroient le cercueil ; digne cortége du prince qui fut le père des malheureux et le compagnon des vieux soldats de Condé. Nous avons vu à pied, autour de sa tombe, ces vieux soutiens de la monarchie ; ils pleuroient avec ces guerriers plus jeunes, qui perdoient à la fois le prince et l'espoir de combattre un jour à ses côtés ; le peuple de Paris s'est uni à la douleur commune ; il s'est mis à la suite du convoi ; il a prié avec les pauvres, pleuré avec l'honneur et la fidélité... Chacun sent mieux encore aujourd'hui qu'au premier moment l'étendue de la perte qu'il a faite : puisse le Ciel nous en éviter toutes les conséquences, et prendre enfin pitié de nos longues infortunes !

Il nous est pénible, dans la douleur que nous éprouvons, de nous occuper de matières politiques ; cependant il nous est impossible de garder le silence sur un article du *Journal de Paris*, du 20 février. C'est au milieu de la consternation générale, pendant que les restes mortels de Mgr le duc de Berry sont encore exposés à la pieuse douleur des vrais royalistes, au moment où sa tombe n'est pas encore couverte, que le *Journal de Paris* fait entendre, non l'expression des regrets et de l'affliction, mais les vociférations de la rage contre les hommes restés fidèles. La révolution tout entière se montre dans le morceau que nous citons de ce libelle politique. Il insulte à l'honneur, à la loyauté ; il outrage ceux qui dans le temps des revers furent les compagnons de ce noble prince qui n'a perdu la vie que par suite de ces principes dont le *Journal de Paris* s'est fait tant de fois le honteux apologiste. Misérables folliculaires, qui ne vous nommez pas ! où étiez-vous donc, dans quel rang marchiez-vous, lorsque plusieurs de ceux que vous insultez lâchement couvroient de leur corps ce même prince qui combattoit à côté d'eux ? Quels étoient donc alors vos principes ? N'étiez-vous pas, comme

aujourd'hui, vendus à la faveur du jour? Comme aujourd'hui, n'insultiez-vous pas au malheur? Vous parlez de 1815 et des hommes de cette époque! Ah! certes, si ces hommes avoient eu le pouvoir dont ceux qui vous paient ont si indignement abusé, la France ne pleureroit pas aujourd'hui le plus exécrable des forfaits.

Vous dites que, le nom de Louvel à la bouche, on rappelle 1815. Ah! à qui appartient-il donc ce Louvel? est-il à ces hommes qui vouloient faire régner en France Dieu et le Roi? N'est-il pas l'enfant de vos doctrines? n'est-il pas l'enfant de vos lois? athée comme elles, ne repousse-t-il pas toute idée de la divinité? n'a-t-il pas dit que Dieu n'étoit qu'un mot? n'est-il pas nourri de ces principes que vous avez l'air maintenant de combattre, et que vous avez soutenus et propagés tant qu'il vous a été nécessaire de vous en servir pour détruire les royalistes, principes que vous ne redoutez aujourd'hui que parce que vous avez craint d'être à votre tour renversés par eux. Vous recueillez maintenant le fruit de votre ignorante et absurde politique. Vous avez gouverné depuis quatre ans, et depuis quatre ans la France se perd; vous avez puni la vertu, le crime s'est présenté; vous avez flétri l'honneur, repoussé le nom de Dieu, outragé ses ministres, un assassin s'est montré; ah! reprenez-le, il vous appartient tout entier.

Vous ajoutez : *Non, vous n'aurez point cette France!* Eh! qui a voulu l'avoir cette France, depuis quatre ans? qui l'a eue, si ce n'est l'homme dont vous vous êtes constitués les vils apologistes? Qui a douloureusement mutilé cette France, si ce n'est ce ministre aujourd'hui tombé, et qui, après avoir surpris la religion du monarque, ne s'est servi de sa faveur que dans l'intérêt de son effroyable ambition, et qui semble, dans la feuille que nous citons, nous faire des adieux aussi furieux que

son ministère fut fatal à la France? Cet homme est aujourd'hui déchu du pouvoir; au temps de sa toute-puissance, nous ne composâmes jamais avec lui; aux jours de son infortune, nous pourrions consentir à le laisser à ses remords, si nous avions la certitude qu'il fût pour jamais éloigné de toute espèce d'administration. Mais, jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, nous garderons le souvenir de ses crimes politiques; et, le jour où lui ou son système oseroient se montrer encore, nous représenterons le passé comme le bouclier de l'avenir.

CASTELBAJAC.

Quelques journaux ayant publié des extraits d'un discours prononcé à l'École de Droit par M. Pardessus, le 17 février; extraits recueillis de la bouche de plusieurs étudians qui l'avoient entendu, nous avons prié ce savant professeur de nous communiquer son manuscrit; il a bien voulu se prêter à nos désirs; et nous croyons satisfaire ceux de nos lecteurs, en insérant ici ce discours.

Messieurs,

Le court intervalle qui, suivant l'usage, suspendoit les leçons dans cette école, a été marqué par une perte que tout Français auroit voulu racheter de son propre sang.

Si l'événement qui nous met en deuil n'étoit qu'un effet de la commune destinée, je m'abstiendrois d'en parler dans cette enceinte.

Mais puisqu'un fanatisme aussi féroce que celui qui produisit Ravaillac, vient d'exercer sa rage sur un des petits-fils de Henri IV; puisque ce fanatisme est le fruit de doctrines qui commencent par égarer les esprits, pour arriver plus sûrement à la dépravation des âmes, qu'il soit permis à un homme, dont toute l'ambition est d'obtenir et de conserver le nom de votre ami, de vous rappeler ce

que ces doctrines ont produit pour vous apprendre ce que vous avez à en redouter.

Oui, Messieurs, quoi qu'en puissent dire des écrivains plus ou moins directement complices de l'assassin, les aveux de ce monstre nous l'ont appris : la perte que nous déplorons, et que vos enfans pleureront bien plus encore, est le fruit des principes exécrables présentés partout, sous mille formes différentes, et dont l'adresse du sophisme ou l'abus du talent pourroient vous déguiser les conséquences funestes.

Savans dans l'art d'appeler *bien* ce qui est *mal*, et *mal* ce qui est *bien*, des apôtres de mensonge prêchent, sous le nom de liberté, les excès de la licence, sous celui d'égalité, les désordres de l'anarchie, et consacrant à la fois l'athéisme et la révolte, menacent d'une subversion totale la religion de l'État et la morale universelle, nos institutions constitutionnelles et nos existences particulières.

Ces horribles prédications semblent avoir acquis par leur audace même un droit à l'impunité ; et leurs auteurs ne craignent pas de la réclamer, parce qu'ils n'émettent, disent-ils, que des opinions ! comme si les opinions perverses ne pervertissoient pas ceux qui s'en nourrissent ; comme si la perversité de l'esprit ne créoit pas la perversité de la conscience ; comme si les consciences perverties n'enfantoient pas les crimes, et des crimes d'autant plus affreux, qu'ils sont le résultat d'une scélératesse méthodique, et non le délire de la fureur ; qu'ils partent d'une sorte de conviction de l'âme, et non de l'emportement des passions !

Messieurs, pendant vingt-cinq ans nous avons recueilli les fruits amers de la corruption des opinions et de la licence des écrits du dernier siècle.

Le plus beau trône de l'Europe renversé au milieu des fureurs populaires, l'assassinat du *Juste*

couronné, des prisons, des échafauds, des proscriptions sur la surface entière de notre patrie, tout ce qu'il est possible d'imaginer de calamités générales et de malheurs particuliers, le sang français versé dans toutes les parties du monde, le territoire enfin, deux fois envahi, nous ont fait chèrement payer le crédule enthousiasme avec lequel avoient été accueillis les prédicateurs de la sédition.

Que nos fautes et notre châtiment ne soient pas perdus pour vous!

Repoussez avec toute l'énergie de votre sensibilité, et toute la franchise de votre jeune âge, ces principes pernicieux qui, suivant la royale expression, « prennent le masque de la liberté » pour attaquer l'ordre social, conduisent par » l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste » succès a coûté au monde tant de sang et de » larmes. »

Parmi les qualités tour à tour nobles et brillantes qui distinguent le Français des autres peuples, et lui assurent une prééminence si incontestable, on a toujours signalé son amour pour ses Rois, et surtout pour ses Rois malheureux. Songez, Messieurs, que jamais de plus grandes infortunes n'ont menacé des âmes royales; que jamais plus de dangers n'ont menacé un trône..... Et n'oubliez jamais que vous êtes Français!

Sur le faux et absurde Système de la Souveraineté du Peuple.

(IIe et dernier Article.)

Je prie le lecteur de se rappeler qu'en entrant en matière j'ai parlé de deux systèmes que les publicistes sont dans l'usage d'admettre plus ou moins explicitement, lorsqu'ils traitent de la formation des sociétés politiques. J'ai discuté le premier dans la dernière Livraison du *Conservateur*. Il consiste

à assimiler ces sociétés aux sociétés civiles, et à supposer primitivement dans chacun de leurs membres le désir de se réunir directement aux autres. Ainsi envisagées, elles résultent d'un ordre de choses fondamental auquel chaque sociétaire donne son assentiment. Cet ordre établi ou reconnu par ce qu'on appelle vulgairement l'*acte de société*, est dans ce système le véritable souverain, puisqu'il commande à la majorité même; car *elle n'a aucun droit d'être exempte des engagemens auxquels les individus qui la composent ont accédé.*

Dans les sociétés politiques, l'accession à l'acte fondamental est évidemment prononcée dès qu'on participe aux avantages de l'association, qu'on hérite de ses parens, qu'on contracte, qu'on se marie, etc., et ce que j'ai dit dans tout le cours de la précédente discussion sur la sainteté des engagemens, me conduit à une question sur laquelle, suivant mon usage, je prie les auteurs, rédacteurs et éditeurs qui consacrent leurs veilles à la défense des principes révolutionnaires, de vouloir bien m'honorer d'une réponse catégorique.

Est-on libre de consentir à un nouvel ordre de choses, lorsque l'on avoit accédé à l'ancien; ou bien encore peut-on s'engager à soutenir, envers et contre tous, des dominateurs qui se sont établis par violence sur les débris des pouvoirs légitimes? Si ces Messieurs emploient trop de temps à me donner cette réponse, je la ferai pour eux. *Les institutions fondées sur la justice, et consolidées par les habitudes, font la patrie;* les compatriotes se nomment ainsi parce qu'ils sont liés par des engagemens réciproques, et qu'ils se sont promis leurs mutuels secours pour défendre ce qui est bon, salutaire et non usurpé. Ceux qui rompent ces engagemens par la force, ne changent rien pour cela à la rigueur de leurs devoirs; ils ne font qu'ajouter un nouveau titre à celui qu'ils portoient déjà; ils restent com-

patriotes des hommes dont ils se séparent; mais ils sont de plus rebelles et parjures.

Les objections auxquelles il faut absolument que les écrivains qui nous ont porté le défi répondent, sous peine, s'ils ne le font pas, de s'avouer vaincus, deviennent encore plus fortes et plus insolubles, si l'on adopte le second système pour la formation des sociétés politiques. Ce système est celui de la nature. Les sociétés s'y trouvent établies par le fait même des choses. Les membres qui les composent ne sont liés les uns aux autres qu'indirectement, et par l'obéissance commune à un souverain commun. Il est absurde, en effet, de supposer que l'habitant de Bayonne se soit lié à l'habitant de Strasbourg, dont il n'a jamais entendu parler, et que celui de Nanci ait contracté des engagemens directs avec celui de Marseille qu'il ne connoît pas, pour établir une société appelée nation française; mais il se conçoit parfaitement qu'ils cherchent tous à profiter d'une protection qui, dans tous les instans de la vie, leur devient nécessaire, et dont l'influence, partant d'un même centre, et s'étendant à toutes les extrémités d'un empire, est exactement représentée par celle d'un foyer lumineux, dont les rayons se répandent au loin dans les diverses parties de l'espace. Ce besoin d'une protection auprès d'hommes plus puissans que les autres par leur position ou par leurs qualités personnelles, se fait sentir dès l'enfance des peuples; partout on trouvera des êtres foibles rassemblés autour d'un plus fort, qui tout à la fois les protége et les dirige. Le mot *Rex* n'a pas d'autre origine. Certes, il va de soi-même qu'en implorant la protection du chef, on contracte des devoirs envers lui; car c'est en vertu de la soumission de chaque individu qu'il peut le défendre par la force de tous. Mais, je le demande aux publicistes que je combats, et je les prie de me répondre : où aperçoivent-ils, dans ces groupes

rangés autour du même centre, la moindre trace de souveraineté du peuple? Il est hors de doute, et je suis le premier à en convenir, que la Providence n'a établi des protecteurs que pour le bien des protégés. Les hommes ont suivi le même principe dans leurs propres institutions; l'emploi du tuteur est imaginé évidemment en faveur du pupille; mais où a-t-on vu que le pupille dût trouver dans cet emploi un prétexte pour se dire supérieur au tuteur, et pour se soustraire à la soumission et au respect qu'il lui doit? Une telle prétention détruiroit la tutelle par sa base. Il en seroit de même de la souveraineté que l'on déplaceroit et que l'on transporteroit de la personne du prince dans la collection incohérente du peuple; cette masse, flottant au hasard, perdroit à l'instant même la direction qui lui est nécessaire : elle perdroit aussi l'unité que la nature lui avoit donnée par la soumission des individus à l'autorité qui leur servoit à tous de lien commun, et les plus épouvantables déchiremens deviendroient la digne récompense de l'absurde système qu'on auroit embrassé avec une si coupable imprévoyance.

Et qu'on ne revienne pas à dire que la force de la majorité remédieroit à tout, en instituant de nouvelles autorités lorsque des bouleversemens auroient détruit les anciennes; cette majorité versatile, incertaine, et presque toujours instrument ou jouet d'une audacieuse minorité, ne seroit pas la nation; car toute nation se compose physiquement des individus qui, dans un Etat, vivent sous les mêmes lois; on n'en peut excepter un seul, et moralement elle subsiste par leur fidélité à se conformer aux communes obligations qui, directement ou indirectement, les unissent entre eux. Toutes les autres collections, quelque nombreuses qu'on les suppose, ne sont plus la nation; on peut, si on le veut, les considérer comme des nations particulières, mais elles sont plus qu'é-

trangères à celle qui doit seule exister; elles ont violé la foi des engagemens, et les sections fidèles de la véritable nation ont le droit incontestable de les faire rentrer dans le devoir.

Les écrivains dont j'attaque les anarchiques doctrines, me permettront, en conséquence, de leur adresser la question suivante, et de leur réitérer ma sommation accoutumée : Les nations qui s'armèrent de coutelas et de piques au 14 juillet, 6 octobre, etc., et qui portoient, en guise d'étendards, des têtes humaines sur des fers ensanglantés, étoient-elles leur nation? et ma nation, quelque peu nombreuse qu'elle pût être à ces fatales époques, n'auroit-elle pas eu le droit de faire justice de quelques-uns de ces antropophages?

Un pays voisin, séjour de vraies lumières, et quelquefois de hautes vertus, a cependant eu le malheur de se laisser égarer dans les fausses routes de la souveraineté du peuple. Il est hors de doute qu'un Etat continental n'auroit pu résister aux rudes épreuves que l'Angleterre a subies; elle a maintenant le bonheur de voir sur son trône une race déjà ancienne, et désormais sans compétiteurs qui puissent réclamer des droits pour l'occuper; elle est rentrée sous les maximes de la légitimité. Croit-on que la situation territoriale et politique de notre patrie puisse nous permettre des principes tout contraires? Croit-on qu'il soit possible que le corps social, déjà épuisé par tant de souffrances, recommence une vie semblable à l'agonie convulsive du Bas-Empire, lorsque des soldats, usurpateurs de la couronne, ne cessoient de se la disputer? Et cette vie misérable, pense-t-on que la France en pût jouir long-temps au milieu de l'indignation de l'Europe? C'est encore une nouvelle demande, et j'en attends la réponse : elle ne peut, si je ne me trompe, consister que dans une révolution générale, qui feroit partager à l'univers entier les épouvantables malheurs dont, pendant un quart

de siècle, nous avons fait la plus déplorable expérience.

Après le beau morceau que M. de Bonald a publié dans la LXVIII[e] Livraison du *Conservateur*, je n'ai plus rien à dire sur la société qui provient de la réunion d'individus autour d'un centre de protection. Je me contenterai d'un seul exemple pour faire remarquer combien cette formation est naturelle.

Dans nos assemblées législatives, ne remarque-t-on pas que, lorsqu'il se présente un orateur puissant par ses discours et par la profondeur de ses vues, d'autres orateurs d'un mérite inférieur viennent se ranger autour de lui? Ne voit-on pas incontinent ceux qui pourroient aspirer au rang de ses rivaux plier modestement sous son ascendant, et sacrifier toute opinion, ou du moins toute expression qui ne s'accorderoit pas entièrement avec la direction qui leur est imprimée, et à laquelle la victoire commune où ils aspirent leur défend de résister. C'est ainsi que s'élève souvent un monarque de la parole; on peut le dire sans crainte de se tromper; ce n'est pas à la nature des choses qu'il faut s'en prendre si tel rédacteur d'écrits périodiques n'a pas encore marché avec succès vers ce sommet de gloire. Il n'avoit qu'à déployer à la tribune les talens qu'on lui connoissoit dans le cabinet, et ne pas céder aux motifs qui l'engagent à modérer leur éclat; il seroit maintenant le Thouret ou le Chapellier de notre époque, en attendant qu'il fût devenu ou le Terentillus ou le Licinius ou le Petilius (1) de l'Europe entière.

Je l'ai dit plusieurs fois dans mes opinions et dans les écrits que j'ai publiés: L'origine des nations tient toujours au pouvoir d'un chef militaire. Le repos amène les règles; ces règles sont

(1) Célèbres défenseurs des droits du peuple à Rome.

appliquées par les serviteurs et les conseillers du prince. L'esprit démocratique s'agitera en vain; il n'en sera pas moins vrai que partout, et même dans les républiques les plus populaires, les fils de ceux qui président à l'administration publique sont à portée d'en connoître plus particulièrement les ressorts et les maximes, et que, plus près des places, ils les obtiennent plus facilement que les personnes qu'une grande distance cache aux regards du pouvoir dispensateur des emplois et des dignités. Un tel ordre de choses est, on doit le dire, un bienfait de la Providence; car il faut de la stabilité, il faut des traditions dans le gouvernement d'un pays; et c'est au sein de l'aristocratie qu'on les trouve. Si toutefois il naissoit des abus qui décourageassent le mérite lorsqu'il seroit placé dans les rangs obscurs de la société, alors la démocratie a le droit d'élever la voix en sa faveur; car si la première condition de l'ordre social est la sûreté des personnes et des propriétés, il en existe une seconde, c'est celle qui assure à chaque individu le libre exercice de ses facultés, et le juste espoir d'en recueillir le fruit autant que le permettent les lois et la sage direction de l'État. De ces conditions, la première est évidemment la plus inviolable; elle ne peut souffrir d'atteinte; cependant je prie les écrivains révolutionnaires de me répondre franchement: Quelle est celle de ces mêmes conditions qui leur sourit le plus agréablement; et si le parti qu'ils couvrent de leur égide étoit le plus fort, pour laquelle des deux aurions-nous le plus à craindre?

On le voit clairement dans les deux systêmes que nous avons examinés, la souveraineté d'une section de la nation sur les autres est une absurdité; partout on trouve des devoirs à remplir, et nul ne peut s'y soustraire.

Dans les pays civilisés, au pouvoir du souverain viennent se mêler des coutumes, des règles et des

institutions; c'est ce qui garantit le peuple des résolutions irréfléchies et arbitraires auxquelles le prince pourroit vouloir s'abandonner; car il devient impossible à celui-ci de renverser l'empire des mœurs et des habitudes; et les souverains qui se hasardent seulement à y porter la main, ont toujours lieu de se repentir de leur entreprise, à moins que le temps et le commencement d'usages contraires ne leur aient d'avance aplani la route.

Maintenant, pourvu que les devoirs individuels ne disparoissent pas sous des collections partielles, la faction ne s'étonnera plus que les ultrà se servent du mot de nation; il est en effet d'une grande utilité : il y a plus; quoique les vertus et le mérite soient purement personnels, et que les apôtres du libéralisme ne cessent de nous le répéter, nous aimons, tout *ultra* que nous sommes, à entendre dire que la nation française est vaillante et généreuse, fidèle à ses Rois, etc. Il semble que, puisque nous sommes membres d'une telle nation, nous nous en estimions davantage, et que nous aurions lieu de rougir de nous-mêmes, si quelqu'un de ces nobles attributs nous manquoit. Seulement, MM. les publicistes de la révolution voudront bien faire attention à la question que voici; car elle est du nombre de celles qui m'engagent à prendre la liberté de les sommer de me répondre : Si l'esprit de nation produit de grands avantages pour inspirer des sentimens élevés aux habitans de tout un pays, et si l'on permet à tout citoyen de s'enorgueillir du nom de sa patrie, pourquoi refuseroit-on d'admettre l'esprit de famille, et comment seroit-il interdit aux descendans de Duguesclin ou de Bayard, ou aux fils de Feltre ou de Montebello d'aspirer à se rapprocher, autant qu'il est en eux, par leur courage et leurs vertus, des hommes méritans dont le sang coule dans leurs veines? Si parfois il devient utile et salutaire de réprimer des excès de vanité, la jactance et l'in-

solence d'un fat seront-elles moins ridicules et plus dignes d'éloges, parce qu'il est Français que parce qu'il est Montmorenci?

J'attends que les rédacteurs des écrits que j'attaque voudront bien discuter les objections que je leur présente. S'il leur arrivoit d'en passer quelqu'une qui me parût mériter qu'on s'en occupât, je leur demanderois de m'accorder quelques feuillets dans leurs ouvrages : ils pourroient compter sur ma fidélité, et sur le soin que je mettrois à reproduire ce qu'ils auroient oublié; je le ferois aussi succinctement qu'il me seroit possible. S'ils me refusoient cette insertion, alors ma dernière question seroit conçue en ces termes : Que penser d'écrivains qui ne prétendent offrir à leurs lecteurs que des assertions sans discussion et sans preuves, et qui les outragent jusqu'au point de les prendre pour des dupes qu'on peut impunément tromper et séduire, pourvu que la lumière n'arrive pas sous leurs yeux?

Ces défenseurs de doctrines, réprouvées depuis long-temps par de si cruelles expériences, accepteront-ils le défi par lequel je réponds à leur provocation? Je ne le pense pas. Un silence, imposé par l'impossibilité de réfuter mes propositions, mais qu'ils chercheront à déguiser sous les apparence du dédain, quelques excursions étrangères à mes objections, et des paroles qui ne pourront m'atteindre, si elles s'adressent à mes opinions ou à mes actions, sont tout ce que je me promets dans la lutte où je consens à m'engager. Mais, que ces Messieurs y fassent une sérieuse attention : s'ils ne me répondent pas autrement, je ne serai pas le seul à penser qu'ils s'adjoignent aux sophistes qui, depuis cinquante ans, ont vécu dans une telle habitude de l'erreur, que la vérité réside essentiellement dans les propositions contraires à celles qu'ils ont soutenues. C'est par le renversement total qu'ils se sont efforcés d'opérer dans toutes les

idées et dans toutes les expressions ; c'est par ce renversement inouï dans l'histoire, que les cultivateurs vendéens ont reçu le nom de brigands, et les émigrés celui de rebelles ; c'est par lui que ces perturbateurs insensés ont transformé les peuples en souverains, et les usurpateurs en princes légitimes ; et c'est enfin par l'excès de l'impiété où devoit les conduire cet exécrable esprit de subversion, qu'ils n'ont plus désigné le saint Roi Louis XVI que sous la dénomination de tyran. Les louanges que ces coupables écrivains prodiguoient aux esprits foibles qu'ils parvenoient à séduire, se sont converties en opprobre, et leurs mépris, vrais ou simulés, qui n'ont cessé d'être une distinction flatteuse, sont quelquefois devenus des titres de gloire qu'on s'est empressé de réclamer dans des momens plus heureux.

Le Comte DE SAINT-ROMAN.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES.

Il y a des révolutions qui ne font que renouveler les gouvernemens ; il y en a qui frappent de mort les peuples, ce sont celles qui ont attaqué à la fois leurs principes politiques et leurs principes religieux. Brutus proclame la république romaine sur les ruines du trône de Tarquin ; mais les dieux de Tarquin restent les dieux de Brutus ; et la nouvelle république conserve le caractère religieux de la monarchie de Numa. Ce ne fut là qu'une révolution politique, et Rome put asservir le monde.

Henri VIII et Elisabeth avoient voué depuis un siècle l'Angleterre à la réforme, quand des fanatiques dressèrent, la Bible à la main, l'échafaud de Charles Ier. Ce fut sans doute un spectacle déplorable que celui de l'esprit humain se pervertissant par ses erreurs religieuses ; et la postérité frémira

long-temps au souvenir de ces hommes qui prioient ardemment dans le sein du crime, et qui invoquoient le ciel, en méritant l'enfer. Mais cependant toutes corrompues, toutes mutilées qu'elles fussent par l'esprit de secte, des croyances restoient au fond des cœurs, et ces croyances, quand elles ont appelé des innovations politiques, peuvent au moins les arrêter au point où elles dégénéreroient en révolution sociale par l'anéantissement des anciennes lois, et la violation de la propriété. Ainsi la royauté survécut aux Stuarts; et c'est ce qui nous explique l'affermissement de la maison d'Hanovre.

La révolution française, qui plus tard effraya l'Europe, s'étoit préparée sous d'autres auspices. Après avoir traversé un siècle de philosophie, les esprits étoient arrivés en même temps au dogme de l'indépendance politique, et de l'incrédulité religieuse. L'autel tomba avec le trône; et cette révolution qui envahissoit le spirituel et le temporel de la société, livra à la fois nos droits à *Roberspierre*, et nos âmes au néant. L'athéisme avoit souvent gâté quelques individus dans une société; pour la première fois il prenoit possession d'une société tout entière; et l'on vit alors ce que pouvoit le crime affranchi des vengeances humaines et des vengeances divines. La hache des niveleurs fut promenée sur toutes les têtes, les bornes des héritages furent renversées; le désordre fut sur le point de recommencer le monde; et quand, après de longues tourmentes, l'anarchie, domptée d'abord par l'usurpation, fut réduite à fléchir sous la légitimité, la France révéla aux yeux attentifs deux plaies profondes, tout près de devenir incurables entre les mains de l'imprévoyance, l'affoiblissement des doctrines religieuses qui sont la vie des empires, et le morcellement de la grande propriété, sans laquelle toutes les résistances humaines ne sauroient arrêter la démocratie.

La révolution anglaise qui, conduite par des fanatiques, s'étoit montrée terrible sur le champ de bataille de Dumbar et de Worcester, et atroce dans la dévastation de l'Irlande, avoit laissé presque partout les vaincus sur leurs foyers; mais une révolution faite par des athées, devoit être la plus avare et la plus impitoyable de toutes.

Cette révolution a donc remporté en France, dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique, deux grandes victoires dont la Charte a consacré les résultats, et dont l'esprit de nos nouvelles lois d'élection, de recrutement et de liberté de la presse a consacré le principe par une tendance aussi funeste à la monarchie qu'à la Charte elle-même. Il est donc vrai que les grandes révolutions atteignent rarement leur but, et qu'une nation peut être privée à jamais de la liberté par l'excès même des sacrifices qu'elle lui a faits. Vainement toutes les conditions de la liberté sont-elles écrites dans la Charte, si elles ne se retrouvent vivantes dans la société elle-même. Des mots ne rétablissent pas l'équilibre dérangé par des faits; et, plus une révolution a été destructive, moins il y aura de chances pour la liberté; car elle ne fut jamais fondée sur des ruines. A certaines époques, c'est le pouvoir qui manque à l'établissement de la liberté; et presque toujours les victoires de la démocratie ont tourné contre elle, en dépravant le caractère national, en irritant les ambitions sans agrandir leur sphère, en justifiant l'égoïsme et toutes les précautions de l'autorité par le nombre et la fureur des assauts qu'on lui livre. Aussi les institutions doivent-elles combattre la démocratie en raison même de ses progrès; mais le gouvernement qui, dès le principe de nos troubles, a reculé devant les opinions qui ont fait la révolution, recule aujourd'hui devant les intérêts qu'elle a créés; et c'est ce qui la perpétue. Quoi! l'on crie de toutes parts à

ceux qui conduisent l'Etat : « Prenez pitié de l'esprit
» humain que dégrade de plus en plus la contagion
» des fausses doctrines ; prévenez la dissolution gé-
» nérale qui vous menace. Ne voyez-vous pas que,
» d'après nos lois sur la succession, la mort ne prive
» plus une famille de son chef qu'elle ne prive d'un
» dernier soutien une aristocratie qui s'en va ? Bien-
» tôt votre constitution écrite, sans rapports avec
» l'état de la société, tombera comme une vaine
» fiction devant la force des choses ; et la France,
» perdant les conditions de la monarchie, à une
» époque où les peuples ne recommencent plus,
» viendra mourir dans les bras du despotisme, en
» cherchant la république. » Et toutes ces remon-
trances sont vaines ! et le gouvernement, tout eni-
vré de poisons philosophiques, aime mieux périr en
cédant à l'esprit du siècle, que de vivre en le com-
battant. On hésite : et tous les jours une nouvelle
difficulté naît d'une difficulté qui n'a point été
vaincue. La voix menaçante des partis gronde au
milieu de tous les sophismes d'une opinion dépra-
vée ; et la France, dans le travail d'une révolution
qui n'est point à son terme, prélude à de nouvelles
souffrances par un état de malaise et d'inquiétude
qui s'augmente chaque jour.

Ceux qui s'arrêtent aux apparences, croient la so-
ciété hors de danger, parce que le désordre moral se
cache encore sous tous les dehors de l'ordre poli-
tique, parce que le gouvernement vit encore de sa vie
matérielle ; mais il en est de ces sociétés qui nous
dérobent leurs maux sous le luxe imposteur des
arts et de la civilisation, comme de ces riches dont
le vulgaire admire de loin la pompe et la joie :
regardez-les de plus près ; que de plaies et de vers
rongeurs sous cette pourpre menteuse !

La France semble posséder encore tous les élé-
mens de la force et de la durée ; et, par une trahi-
son de la destinée plus cruelle que ses rigueurs
mêmes, elle touche au repos, et ne peut l'atteindre.

Deux fois l'Europe entière conjurée contre elle a respecté son indépendance, et elle ne peut la faire respecter par ses passions, plus impitoyables pour elle que la politique étrangère. Pourquoi cette agitation sans terme, malgré sa lassitude, ces plaies toujours saignantes sans être incurables, et cet épuisement précoce avant l'âge de caducité? C'est que les fausses doctrines ont blessé mortellement l'esprit humain; c'est que tout ce qu'on a sacrifié à la liberté, mœurs, pouvoir, religion, n'étant point autre chose que la liberté, il faut réparer tous les maux faits en son nom, pour la retrouver elle-même.

Nous avons vu avec effroi de nouvelles fautes préparer une nouvelle crise; ceux qui la disoient impossible l'année dernière, tremblent aujourd'hui devant ses chances. La vérité est toujours sur la terre à côté de l'erreur; et il y a dans la société affoiblie par toutes ses pertes je ne sais quelle triste impuissance d'embrasser la vérité qu'elle aime, et de repousser l'erreur qu'elle redoute. Cependant le dix-neuvième siècle poursuit son cours. Une nouvelle génération arrache déjà les rôles des mains de celle qui s'éteint. Tous les jours la mort pousse les uns après les autres dans le domaine de l'histoire tous les objets de nos haines et de nos affections contemporaines. Le prince de Condé, qui guida la noblesse française dans ses derniers combats, a vu ces sombres demeures où la révolution vint réveiller trois races de Rois endormis dans leur gloire, et l'amour de leurs peuples. Les premiers généraux de la république dont la valeur arrêta sur les rives du Rhin l'Europe alors divisée et incertaine appellent tous les jours nos jeunes soldats à leur convoi. Buonaparte, qui a été plus loin que Cromwel, et qui n'a pas su finir comme lui, contemple, enchaîné sur son rocher, cette Europe qui a oublié d'y enchaî-

ner avec lui tous les principes de la révolution.

Dans ces intervalles d'inaction sans repos, courtes trèves que s'accordent les partis pour reprendre haleine, les intrigans, les esprits faux, personnages subalternes des révolutions, occupent la scène jusqu'à ce que des hommes et des passions plus fortes viennent les en chasser; ils disparoissent alors dans le dénouement qu'ils ont amené. Mais jusqu'à ce dénouement, qui refait ou qui détruit la société, elle reste atteinte d'une secrète langueur; et l'incertitude de l'avenir, jointe à la fatigue du présent, nourrit alors chez les peuples ce vague d'imagination, maladie ordinaire de leur vieillesse, qui jette peu à peu dans la vie contemplative les esprits supérieurs que rien ne fixe plus sur la terre. Ce n'est plus pour les peuples l'époque des illusions; c'est plus que jamais celle de l'erreur. Les soucis et le découragement remplacent alors les douces espérances qui n'appartiennent qu'aux premiers âges des sociétés et de la vie humaine. La multitude, qui a tout perdu avec la foi et la résignation, vit, comme tous les êtres souffrans, dans une continuelle attente. Les hommes d'une même ville se coudoient sur la place publique, plutôt comme des voyageurs, que comme des concitoyens. En vain ferez-vous entendre à cette société déjà saisie d'une tiédeur mortelle, des mots de gloire et de patrie; en vain presserez-vous de se rallier autour du trône tous ses défenseurs naturels, ou vous n'en serez plus compris, ou ils vous répondront comme Statilius à Brutus qui le pressoit de conspirer avec lui contre César : « Cette entreprise est juste, glorieuse, mais les hommes n'en sont pas dignes. »

Et cependant, cette France, dont on abrège ainsi les destinées, portoit encore dans son sein des siècles de vie. J'ai dit ses dangers, qui dira ses incroyables ressources, qui dira cet amour de l'ordre et de la vérité toujours vivant au fond des

cœurs, ce zèle pour l'autorité légitime qui survit à ses prestiges, et cette piété sincère qui, se ranimant par la persécution, retrace les premières ardeurs et les premiers combats de l'Eglise?

Une génération, il est vrai, s'étoit formée dans nos troubles, qui, corrompue tour à tour par l'anarchie et le despotisme, avoit retenu de l'une le dégoût de l'obéissance, et de l'autre la soif immodérée du pouvoir. Génération singulière, qui, barbare à force de civilisation, voudroit jouir de la société, comme le Tartare jouit du désert, et goûter à la fois la liberté et la domination. Mais le mal n'étoit point consommé : placée entre celle qui s'éteint et celle qui s'élève, cette génération pouvoit être contenue par l'expérience de la première et l'innocence de la seconde. Il suffisoit de le vouloir, et l'on eût fait expirer sur les lèvres des sophistes toutes ces phrases d'une vaine science, qui n'est que la théorie du désordre; et l'on eût dompté, pour le salut de la société, tous ces sentimens hostiles, toutes ces ambitions ardentes qui se sont rejetées sur les droits de l'homme, la souveraineté du peuple, et toutes les rêveries philosophiques, depuis que le temporel de l'Europe a échappé à la fortune de Buonaparte.

Si le gouvernement ne sommeille point au milieu de cette nouvelle tempête, et qu'il se soit réellement fait un système de sa funeste neutralité envers le bien et le mal, espère-t-il la justifier aux yeux de la postérité? ignore-t-il tout ce qu'on fait pour une révolution en ne la combattant pas? D'Alembert écrivoit à Voltaire, au sujet du Roi de Prusse, alors malheureux : *C'est dommage, c'étoit un prince tolérant par indifférence, ce qui est la bonne manière.* Mot remarquable, qu'auroit ratifié la révolution elle-même, et qui, prononcé comme un éloge par d'Alembert, se retrouvera comme le trait le plus sanglant sous la plume de l'histoire, quand elle voudra peindre la plus fu-

neste de toutes les tolérances, cette triste sécurité de la corruption qui, en matière politique comme en matière religieuse, est la dernière faute des Rois, et le plus grand fléau des nations.

Hélas! nous tracions ces lignes avec je ne sais quelle amertume dans le cœur, dont le secret étoit dans l'événement du lendemain. La révolution, dont nous déplorions les crimes passés, devoit nous interrompre brusquement par un crime nouveau qui les égale tous. La révolution n'attend pas que les anciennes plaies soient fermées pour en ouvrir de nouvelles. La révolution, ce despote de notre âge, tient ses regards farouches attachés sur la France; et, comme ces affreux Césars qui désolèrent la vieillesse de Rome, elle frappe partout où il y a une vertu à punir, une espérance à tromper. Quand elle ne peut plus citer les Rois et les peuples à son sanglant tribunal; quand ses séductions n'ont pu entraîner les soldats, elle porte ses coups dans l'ombre; et, demandant à la trahison ses poignards héréditaires, elle immole un petit-fils d'Henri IV avec le fer d'un nouveau Ravaillac.

L'athéisme nourrit pour elle, dans des sectes impures, ces ardens soldats du crime que rien n'arrête, parce que le néant les console de la mort. Un misérable, grandissant tout à coup par la perversité, fait pleurer l'Europe; et sa main vulgaire, que réclamoit l'outil du journalier, se baigne dans un sang généreux dont chaque goutte étoit sans prix pour la France.

Oh! malheureuse France, jadis aimée du Ciel, aujourd'hui l'objet de sa malédiction, terre battue de tous les orages, veux-tu donc que l'étranger ne puisse aborder qu'en frémissant ta rive inhospitalière, et entende tous les jours cette voix d'en haut si redoutable à Caïn te répéter : Qu'as-tu fait de tes Rois? Répondras-tu : J'ai eu pour les aînés de la race salique des jugemens téri-

soires, et des tombereaux qui ont conduit à la mort toutes les générations de la terre; j'ai eu pour un autre une exécution nocturne, et une fosse ignoble aux pieds du château de Charles V; et, pour ma dernière victime enfin, il m'a suffi de la rage d'un adepte, et d'un morceau de fer aussi vil que la main qui s'en est servi?

Ah! quand Bossuet étaloit aux yeux de la cour de Louis XIV toutes les adversités d'une Française unie aux destinées des Stuarts, ces aînés des Rois de l'Europe en infortune, il ne prévoyoit pas que deux princesses étrangères trouveraient en France, un siècle après lui, d'aussi lamentables revers.

Fille auguste des Rois, vous que nous avions accueillie sous de si doux auspices, ne détournez point vos regards de la France; cette terre, bientôt épuisée pour le mal, touche peut-être plus que toute autre à l'époque de son rajeunissement. Relevez-vous, jeune lis sitôt courbé par l'orage, et entrelacez-vous à cette tige immortelle que Dieu ne laissera pas sécher dans sa racine. Montrez-vous à la France avec cette urne des veuves que le crime a mise de si bonne heure entre vos mains; montrez-vous à la France avec le premier gage de votre hymen, et ces consolantes espérances d'un autre rejeton à qui la France pourra parler comme à Louis XIII des vertus et du malheur de son père.

La France pleurera à votre aspect comme l'Italie pleura jadis à l'aspect de la veuve de Germanicus; votre époux faisoit comme lui les délices de sa patrie; comme lui, il brûloit de conduire à la gloire les légions de son oncle ou de son père. Mais nous ne nous bornerons point, comme les amis de Germanicus, à une stérile douleur. Serrons nos rangs; marchons d'un pas ferme jusqu'au bout de cette carrière où nos devanciers n'ont trouvé jusqu'à présent que la vétérance de l'infortune. Qui de nous, en

écrivains anarchiques dont le ministère aux abois vient d'adopter hautement les doctrines, les passions, les affreux préjugés, tandis que tous les souverains, sans aucune exception, laissent circuler dans leurs Etats *le Conservateur, la Quotidienne*, le *Journal des Débats*, considérés avec raison, par tous les hommes d'Etat, comme les défenseurs avoués de la civilisation générale. Cette inconcevable tentative du ministère annonce clairement que, ne pouvant plus tromper personne en France, il a l'espoir d'égarer *une seconde fois* les esprits au dehors, au profit de son ambition personnelle. Mais le temps est passé; la liberté de la presse existe; les infâmes correspondances privées sont tombées sous le poids du mépris dont elles s'étoient volontairement chargées; les yeux se sont ouverts partout au moment où un assassin, ivre d'idéologie et de religiosité, frappoit le cœur d'un écrivain défenseur des saines doctrines; pourroient-ils se fermer lorsqu'un assassin, *ivre de démagogie et d'irréligion*, frappe le cœur d'un Bourbon, et proclame hautement, dans le choix de sa victime, l'intention d'anéantir la race de nos Rois? Le temps nous apprendra le jugement de l'Europe; nous ne nous en occuperions pas si un ministère, peu français, n'avoit fait appel au tribunal des nations d'un jugement irrévocablement prononcé en France contre lui. Nous l'avons dit plusieurs fois, et nous le répéterons jusqu'à notre dernier soupir, nous pensons qu'il y a solidarité entre les trônes; mais nous repoussons toute action étrangère sur les affaires intérieures de notre patrie. Plus fiers que le ministère, nous mettons du prix à l'estime de l'Europe; mais nous ne lui demandons pas de certificats de bonne conduite. Nous n'en avons pas besoin.

Que le Ciel prenne pitié de M. de Cazes! Si nous le nommons, c'est qu'il s'est dit lui-même si grand qu'il est impossible de s'adresser à d'autres. Pour

l'honneur de la France et les progrès du gouvernement représentatif, nous voudrions pouvoir oublier l'homme et juger le ministère dans sa solidarité; mais lorsque les journaux soldés essaient, dans ce moment affreux, d'attacher tous les ministres au char d'un seul, nous sommes réduits à parler de M. de Cazes, ne fût-ce que pour expliquer ce qu'il y a d'inconcevable dans la situation de notre patrie.

Pour brouiller les faits, les principes, les choses et les hommes, il ne faut que de l'intrigue; mais, du chaos qu'on a produit dans un grand dessein, faire sortir un ordre régulier, qui apaise les murmures, et excite l'admiration même des mécontens, c'est l'œuvre du génie. M. de Cazes a tout brouillé; il a compliqué la position si belle de la monarchie; il a réveillé les haines des partis, et sembloit se créer des difficultés comme pour montrer la force de son génie. Enfoncé maintenant dans la complication des combinaisons qu'il a faites, il ne peut ni rester ministre, ni rentrer dans la vie privée. Pense-t-il à conserver le pouvoir; il s'épouvante des impossibilités qui s'y opposent, et donne sa démission; mais aussitôt qu'il se voit seul avec lui-même, il s'épouvante de n'avoir plus que le passé pour refuge; le pouvoir lui paroît un moyen de défense indispensable; ce n'est plus l'ambition qui l'agite, et cependant il ne peut consentir à se retirer. La France, sans direction, flotte comme les pensées de l'ambitieux devant l'avenir qui lui échappe; et, sans l'article du *Moniteur*, nous douterions encore si ce ministre chercheroit un abri dans la monarchie, dans le despotisme, ou dans les dernières conséquences de la révolution.

En effet, si on consulte le projet informe des élections, on y voit que M. de Cazes avoit senti le besoin d'appeler les royalistes au secours de la monarchie.

Si on consulte les projets de loi contre la presse et la liberté individuelle, il est certain que M. de Cazes a cru qu'il pourroit profiter de l'horreur générale produite par l'assassinat d'un Bourbon, pour établir enfin ce despotisme si long-temps désiré.

Si on consulte *le Moniteur*, il est incontestable que M. de Cazes va de nouveau faire alliance avec la révolution, au risque de tous les sacrifices qu'elle exigera de lui, et sans espoir même d'en obtenir la moindre concession.

Ainsi, dans l'espace de cinq jours, trois situations politiques, qui s'excluent, ont été abordées par le même homme; et il s'étonne que les royalistes se soient méfiés de son retour vers eux, au moment où il leur demandoit le sacrifice des libertés publiques; il s'étonne que les royalistes le repoussent lorsqu'il appelle la révolution à son secours; bientôt il s'étonnera que les libéraux refusent son alliance; car il voudroit que tous les sentimens, toutes les opinions, tous les intérêts, eussent la mobilité de son désespoir; et, loin de reconnoître l'éternelle justice qui l'écrase sous la bascule avec laquelle il a soulevé tous les partis, il agite cette bascule avec des mouvemens convulsifs, et accuse le monde entier de ce qu'elle ne balance plus que lui.

Que pouvons-nous à cela? regarder et plaindre les souffrances de l'homme, au milieu même des soupirs que nous arrachent les malheurs et les dangers de notre patrie.

Il faisoit une loi d'élection dans l'intérêt de la monarchie; il demandoit le sacrifice de nos libertés dans l'intérêt de la monarchie: il le disoit du moins; et avant d'avoir obtenu rien de ce qu'il sollicitoit des royalistes, c'est contre eux que sa fureur éclate. Que seroit-ce donc si nous avions imprudemment mis l'arbitraire dans ses mains? Il anéantiroit nos pensées avec la violence d'un despote, et disposeroit de nos personnes comme un tyran irrité. Ses

actes passés pouvoient nous le faire craindre ; ses paroles d'hier nous en donnent la certitude.

On ne peut gouverner que par la terreur, quand la confiance est à jamais éteinte ; car la crainte seule qu'on inspire sauve du mépris. Comme il n'est pas possible à M. de Cazes de faire que les royalistes tremblent pour eux tant qu'un Bourbon sera sur le trône ; comme il ne lui est pas possible de faire trembler les révolutionnaires avec lesquels il est lié par trop d'antécédens, tout pouvoir est mort entre ses mains. Ainsi, lorsqu'il blasphême contre les écrivains monarchiques pour attirer à lui les libéraux, ses cris se perdent dans le vague. Ils consentiront bien à lui faire porter de nouveau leurs chaînes, mais ils les tiendront courtes, et lui accorderont si peu de choses en échange de la honte qu'il accepteroit, qu'il en rougiroit le lendemain, et s'efforceroit de les briser. Vainement il offriroit de leur sacrifier les lois qu'il vient de demander ; comme il ne peut donner ce qu'il n'a pas encore, ce qu'il est en leur pouvoir qu'il n'ait jamais, il n'a réellement rien à offrir ; alors que peut-il exiger en échange? Singulière alliance dont on fait peur aux foibles depuis trois mois! Ne savoient-ils pas qu'elle avoit été contractée par l'ordonnance du 5 septembre, et qu'elle s'est rompue d'elle-même après avoir produit tout ce qu'elle pouvoit produire, après que les contractans eurent partagé entre eux tout ce qui pouvoit se partager ; et qu'il est impossible de la renouer, quand même le désir en seroit égal des deux côtés, parce qu'on n'a plus rien à se sacrifier, et qu'il faut enfin que le pouvoir soit monarchique, usurpateur ou républicain? Monarchique, il a besoin de confiance, et M. de Cazes a irrévocablement perdu les moyens d'en inspirer ; usurpateur, quel seroit l'ascendant d'un homme de robe au milieu d'un mouvement armé? républicain, l'austère égalité a horreur des distinctions que ce ministre a accumulées sur

sa tête. Nous appuyons sur cette vérité, qu'il ne peut plus porter de force à aucun parti, et qu'il les embarrasseroit tous.

Il ne peut servir aux libéraux que pour empêcher qu'un autre soit à sa place; c'est bien un motif pour qu'ils se prêtent à le soutenir en place, mais non pour qu'ils lui donnent assez de pouvoir pour agir par lui-même. Si les royalistes ne peuvent oublier que ses derniers cris prouvent qu'il auroit dirigé contre eux les lois d'exception, les libéraux savent fort bien qu'il les avoit d'abord demandées contre eux; et les pétitions qu'ils font voyager annoncent assez qu'ils n'ignoroient pas contre qui étoit armé le nouveau système électoral.

Frappé d'une interdiction générale, lorsque M. de Cazes essaie de persuader qu'il n'a contre lui que quelques écrivains monarchiques qui veulent forcer la volonté du Roi dans le choix de ses ministres, il nous montre jusqu'à quel point les flatteurs ont égaré son jugement. Les écrivains monarchiques ont le droit et le devoir de faire entendre la vérité; et ce n'est certainement pas leur faute si, depuis trois mois que le Roi a confié à la France qu'il connoissoit ses alarmes, le malaise qu'elle éprouve, et qu'il étoit dans sa pensée d'y mettre un terme, le ministre est resté en arrière. Deux fois les justes ressentimens des royalistes se sont calmés dans des espérances qu'il eût été facile d'entretenir; les députés, dont la voix est chère à la France, se sont tus pour ne pas jeter un nouveau trouble à travers les paroles consolantes du Roi; ils pouvoient, ils devoient peut-être commencer l'opposition sur une question de chiffres, afin de laisser entière la grande question politique des élections, ils ne l'ont pas fait par leur confiance absolue dans la parole royale; ils ont risqué jusqu'à leur réputation auprès de la France, dont l'impatience s'aigrissoit chaque jour davantage, et des hommes prévoyans et sévères

qui jugent en dernier ressort les députés comme les ministres; disons la vérité tout entière : les royalistes, à jamais unis par leurs doctrines et l'amour qu'ils ont voué aux Bourbons, les royalistes se sont divisés sur l'action qu'ils devoient prendre contre l'anarchie qui dévore notre France; ils ont avoué (et que pouvoient-ils faire de plus!) que désormais ils ne pouvoient plus se reformer que sous la main de l'autorité. M. de Cazes les a-t-il entendus? Quelles paroles consolantes a-t-il prononcées qui dussent nous unir à ses desseins? Qu'il les cite, et nous avouerons notre ingratitude.

Pendant que le ministère hésitoit à proclamer quels seroient à l'avenir les amis ou les ennemis du Roi, un poignard nous frappe tous dans le cœur d'un Bourbon, et désenchante notre avenir. La douleur réunit encore une fois tous les royalistes dans une même pensée; et Dieu sait combien de royalistes cet assassinat fit découvrir en France! Comme pendant les cent-jours, toutes les distinctions, toutes les nuances d'opinions s'effacent devant un seul sentiment: pleurer sur nos princes, pleurer sur la patrie, lever les mains vers le Roi, fut le premier mouvement de tous. J'en atteste chacun de mes lecteurs, qu'ils disent s'ils ont rencontré un seul homme, dans quelque classe que ce fût, dont les pensées soient restées au-dessous de notre situation. Les femmes, moins armées contre la férocité, descendent au tombeau d'effroi et de douleur; d'autres perdent la raison; et, comme s'il n'étoit pas possible au cœur humain de concevoir ou de supporter toute la puissance d'un malheur irréparable, chaque jour qui s'écoule augmente la tristesse publique; et plus le temps permet d'amasser de réflexions, plus s'accroît le deuil de la France.

C'est dans ces circonstances que deux ministres, dont la réputation n'étoit et ne pouvoit pas être rassurante, viennent nous apporter deux lois d'ex-

ception, dont une, l'esclavage de la presse, étoit connue depuis long-temps pour entrer dans les projets du ministère; dont la seconde, la suspension de la liberté individuelle, étoit si inutile dans une circonstance où les arrestations sont de droit à la moindre prévention, qu'on y renoncera par pudeur quand il s'agira d'en démontrer l'utilité. On pèse les discours des ministres; on n'y trouve rien qui soit en harmonie avec les pensées publiques; on y remarque, au contraire, cette ambiguité qui laisse la faculté d'attaquer tous les hommes et tous les partis, ou de traiter avec chacun d'eux selon l'occasion; aussitôt les causes du long silence, gardé depuis le discours du Roi, se révèlent à tous les yeux. On sent le vieux ministère dans tous les articles des lois d'exception; on ne voit plus que cela, même dans la loi des élections; on cherche quels secours sont portés à la royauté; on ne les trouve nulle part; tous les esprits s'agitent, et l'opinion dicte un arrêt que la puissance des échafauds de 1793 ne feroit pas rétracter.

Révoltés de la froideur d'un despotisme fondé en espérances sur le corps expirant d'un Bourbon, honteux d'une modération si cruellement trahie, les députés royalistes se prononcent enfin, font entendre que, disposés à tout accorder au Roi, ils doivent à la France d'user d'une grande réserve tant que M. de Cazes sera entre la France et le Monarque; et M. de Cazes, qui ne comprend pas les mouvemens du cœur humain, prend la patience épuisée, l'indignation royaliste des députés, pour l'ouvrage des écrivains monarchiques; il lance ses foudres sur nos têtes, sans s'apercevoir qu'elles sont éteintes, et se sont changées, dans ses mains, en une plume noircie d'encre, qui n'auroit eu de puissance qu'autant qu'elle auroit été guidée par la vérité.

Lorsqu'un Bourbon expire sous le poignard d'un assassin, la France dans les convulsions de l'anarchie, et qu'un ministère accuse, devant l'Europe,

les pairs et les députés d'attendre de nous leurs sentimens et leurs opinions, nous ne leur ferons pas l'injure de les venger de cette ignominieuse supposition. S'il n'est pas un honnête homme en Europe qui ait attendu *le Conservateur* pour savoir ce qu'il devoit penser d'un crime aussi grand, et des mesures qui devoient naturellement le suivre, comment croira-t-on que les pairs et les députés de France avoient besoin d'être réveillés par nos accens douloureux et nos tristes pressentimens? De quelle corruption M. de Cazes croit-il notre patrie atteinte, s'il réduit à la pensée de quelques écrivains des pensées qui éclateront dans toutes les parties du monde à la nouvelle de l'assassinat d'un Bourbon?

Lundi, 21 février.

J'ai fait des Rois, et n'ai plus voulu l'être.

La santé de M. de Cazes ne lui permettant plus de balancer publiquement les destinées de la France, au gré de ses mobiles conceptions, il a prié le Roi de lui permettre de se retirer du ministère; et, sur son rapport comme ministre de l'intérieur, le Roi a nommé M. le duc de Richelieu président du conseil des ministres, mais sans désignation d'aucun ministère spécial, du moins jusqu'ici: de sorte que M. le duc de Richelieu auroit la pensée du ministère, et que d'autres en auroient l'action. La grande question qui agite aujourd'hui les esprits consiste à savoir s'il y aura un ministre agissant; car pour agir sur tout ce qui n'est pas commis, il faut autre chose que le titre de ministre. M. le duc de Richelieu avoit fait fermer rigoureusement sa porte, afin qu'aucune proposition ne pût arriver jusqu'à lui. Il a cédé au sentiment le plus noble, parce qu'il est le plus désintéressé de tout intérêt personnel; et à un ministre trop généralement connu pour tout sacrifier à lui, il falloit opposer pour successeur l'homme de l'Europe le plus connu pour s'oublier sans cesse lui-même.

M. de Cazes n'est plus comte; une ordonnance du Roi le fait duc, et semble démentir les dispo-

sitions qu'on lui prêtoit à s'unir avec les partisans de l'égalité ; il est de plus nommé ambassadeur en Angleterre ; mais il y a bien des motifs qui laissent prévoir qu'il n'ira pas à Londres. C'est dommage. Comme nous le croyons bien moins loin des affaires qu'il ne le paroît en ce moment, il auroit appris en Angleterre combien il faut d'habileté pour conduire les esprits dans un gouvernement représentatif, à quelles conditions de liberté le vote public est admis dans les élections, et surtout avec quelle franchise le peuple s'explique, dans ce pays, sur les hommes d'Etat qui ont le malheur d'avoir une santé trop foible pour soutenir une monarchie, à la suite de l'assassinat d'un prince de la famille régnante. Ce qu'on appelle le peuple, en Angleterre, ne se pique pas de politesse.

L'éloge de M. de Cazes ne peut être fait que par ses successeurs ; cela ne nous regarde pas ; et nous cesserions de nous occuper de lui, si ce qui se passe ne nous révéloit les véritables causes du manifeste, en plusieurs articles, qu'il a publié dans ses journaux en se retirant. Il a menacé la *France nouvelle* du retour de la terreur de 1815, et s'est emporté violemment contre ceux qui veulent dicter au Roi le choix de ses ministres ; ce qui veut dire bien positivement que le Roi ne doit tenir aucun compte de l'opinion publique, et que tout ministère qui ne sera pas d'une nullité assez établie pour rassurer les *intérêts* moraux de la révolution, doit être considéré comme réacteur, et comme tel, livré à toutes les attaques des jacobins. Si l'événement répondoit au manifeste, nous n'aurions, par la retraite de M. de Cazes, d'autre résultat que celui-ci : on nous faisoit cuire sur un brasier, on va nous noyer dans de l'eau tiède.

C'est une bien mauvaise plaisanterie que de rappeler la prétendue terreur de 1815, au moment où un Bourbon vient d'être frappé d'un fer trempé dans les doctrines de 1793, et lorsqu'on sollicite soi-même les deux seuls moyens de faire renaître

l'effroi de l'arbitraire dans tous les esprits. Jusqu'à ce que la révolution se dégage du voile de bienséance dont elle se couvre encore, nous demandons comment il seroit possible d'établir une terreur quelconque sans être maître d'arrêter toutes les pensées généreuses, et d'emprisonner toutes les personnes ayant un peu de courage dans l'esprit, et d'honneur dans l'âme. Qui donc est venu solliciter l'anéantissement de toutes les libertés? Est-ce un ministère composé des royalistes de 1815, ou des hommes qui ont fait l'ordonnance du 5 septembre? Nous ne savons pas si on pourroit former un ministère royaliste; mais nous sommes convaincus que les royalistes sont les seuls qui aient assez de confiance dans la fortune de la monarchie, pour croire que les lois actuellement en vigueur suffiroient pour la sauver, si la pensée de ceux qui seront chargés de leur exécution pouvoit aller jusqu'à comprendre la monarchie. On a l'air de craindre une Chambre semblable à celle de 1815; qu'on se rassure; cette Chambre paroissoit introuvable, elle l'est devenue; et si on savoit bien les causes qui l'ont produite, on ne seroit que trop rassuré contre son retour. Mais dès l'instant qu'on avoue hautement la crainte de voir reparoître dans nos assemblées les hommes chers à la France, pourquoi se jette-t-on dans de nouvelles combinaisons électorales? Qu'on laisse naturellement arriver les hommes chers à la révolution; ils ne manqueront pas à l'appel.

Quant à l'accusation de vouloir indiquer au Roi le choix de ses ministres, nous y répondrons par l'observation la plus malheureuse, la plus décourageante, et dont tout le monde peut apprécier la vérité; savoir que nous avons si peu les conditions du gouvernement représentatif, qu'au moment où chacun sentoit que le ministère de M. de Cazes tomboit dans le vide, on n'indiquoit nulle part ses successeurs; et jamais Roi n'a été plus libre de causer de la surprise, en déclarant les hommes de son choix.

Il a fallu de l'adresse (et on ne peut l'attribuer aux royalistes) pour faire circuler le nom de M. Mounier et le nom de M. Portalis. On se demande s'ils seront nommés; personne ne peut répondre. A quoi ils seront nommés; personne ne peut répondre. Pourquoi on les nommeroit? Et la seule réponse qu'on ait faite généralement jusqu'à ce soir, consiste à rappeler qu'ils sont du conseil d'Etat, et qu'ils avoient été choisis pour défendre, devant la Chambre des Députés, la proposition présentée par le ministère de M. de Cazes, contre la liberté individuelle. On n'en conclut pas positivement que M. de Cazes ne se soit retiré qu'afin que d'autres obtinssent le sacrifice de nos libertés, et lui remissent ensuite le droit d'en faire ce qu'il voudroit; on n'en conclut pas non plus que si les lois d'exception sont rejetées, il reviendra fort de cet argument: « Ce n'est donc pas à moi que les » royalistes les refusoient, mais au Roi, à la sûreté » de la monarchie. » Tout ceci est clairement expliqué dans les articles du manifeste lancé par M. de Cazes, en se retirant; et, quand nous annoncions qu'il n'ira pas en Angleterre, et que l'éloge du ministre qui se retire ne peut jamais être fait que par ses successeurs, nous ne disions rien sans motifs, quoique nous ne pussions nous appuyer que sur des probabilités. Nous jouons des mazarinades; c'est dommage que l'esprit de la révolution ne soit pas aussi facile à tromper que l'esprit de la Fronde!

L'esprit dominant jusqu'ici est que les royalistes sont un obstacle au raffermissement de la royauté; qu'ils ne sont bons qu'à donner leurs voix pour le sacrifice de toutes les libertés; mais que s'ils entroient dans les affaires, ils jetteroient la terreur parmi les révolutionnaires, ce qu'il faut éviter dans l'intérêt de la monarchie; que les doctrines politiques, morales et religieuses qu'ils professent peuvent leur valoir l'estime de l'Europe qui ne s'y connoît pas; mais qu'en France elles font trop de peine aux partisans du gouvernement

de fait, aux apôtres de la souveraineté du peuple, pour qu'on ne leur ôte pas la liberté de la presse. On ajoute encore que les écrivains royalistes ont un défaut insupportable; ils ne peuvent cacher leur mépris pour l'incapacité; et, dans l'incertitude de savoir qui sera ou qui ne sera pas ministre, il est bon de persister à leur ôter les moyens d'intimider le zèle des sots. Nous verrons si le système qui domine aujourd'hui sera exalté ou bafoué demain. Tout est possible.

Mardi, 22 février.

Enfin les faits sont accomplis; on peut en écrire l'histoire. Celle-ci ne sera pas longue.

Mgr le duc de Berry tombe sous un poignard libéral; la France pleure, et frémit de colère contre les hommes et les principes qui assassinent ses Rois. Gens de police, incapables de comprendre ce que Dieu a mis dans le cœur de ses créatures pour perpétuer la société, M. de Cazes court à la Chambre des Pairs demander qu'on lui sacrifie la liberté de la presse, M. Pasquier monte à la tribune de la Chambre des Députés, et demande qu'on lui sacrifie la liberté individuelle. Si, comme du temps des Etats-Généraux, il y avoit eu trois Ordres séparés, sans doute un troisième homme de police seroit accouru au même moment à la troisième Chambre, pour demander qu'on lui livrât nos propriétés; je ne sais comment on n'a pas saisi l'occasion pour solliciter une levée de conscrits, et un emprunt forcé.

La France fait entendre un cri d'indignation; tous les hommes qui ont une opinion fixe se prononcent contre les lois d'exception; et, pour ne pas discuter dans un moment où il suffisoit de montrer du doigt les auteurs de nos maux, ils indiquent les ministres que repousse l'opinion publique. Cet argument en valoit mille; il étoit sans réplique. Un de ces ministres étoit plus présent à la pensée que les autres, parce qu'à tout prendre il avoit en lui une force que les autres n'ont pas; et, la preuve, c'est qu'il en avoit fait ses premiers

serviteurs. On les attaque dans sa personne; ses courtisans, qui n'ont pas autant d'assurance que lui, profitent de son trouble pour lui persuader qu'il est le seul obstacle à la réunion de tous les contraires, à la confusion de tous les systèmes, à l'amalgame de toutes les doctrines, et qu'on fera voter ensemble ceux qui pensent différemment, s'il veut faire semblant de quitter la scène. Il y consent d'abord, il se dédit ensuite; il prend le temps nécessaire pour arranger son interrègne; enfin il se retire; et *le Moniteur* nous dit avec naïveté : « L'exemple d'un grand sacrifice vient d'être » donné. »

Comment M. de Cazes a-t-il donné l'exemple d'un grand sacrifice? Il étoit donc le maître de rester? Mais il y a ici une erreur palpable; *sa santé lui rendoit impossible de continuer les fonctions que Sa Majesté lui avoit confiées*; ce sont les propres expressions de l'ordonnance qui annonce sa retraite. Comme M. de Serre, M. de Cazes se retire pour soigner sa santé; l'un est allé du côté de Nice, l'autre va respirer l'air de la Garonne; et c'est ici M. de Serre qui a donné l'exemple, non d'un grand sacrifice, mais de la nécessité de quitter les affaires quand on n'a plus la force de les diriger, et de travailler à rétablir sa poitrine quand la nature en donne l'avertissement..

Dans tout ceci, il n'y a rien de politique; et cependant la France, alarmée en considérant le petit nombre des Bourbons que la révolution a laissés à son amour, demandoit un changement de système. On s'empresse de lui répondre que tout étoit bien, et que tout restera comme si la santé de M. de Cazes étoit parfaite. On nous dit, de mille manières : « Il n'y a rien de changé, il n'y a qu'un Bourbon de moins », comme pour nous rendre amères aujourd'hui ces belles paroles de S. A. R. MONSIEUR, en rentrant en France : « Il » n'y a rien de changé, il n'y a qu'un Français de » plus. » Ah! tout est changé par l'incapacité successive des ministres. Mais enfin le talent, le gé-

nie vont présider à nos destinées. M. Siméon est nommé ministre de l'intérieur, excepté pour l'administration départementale et de la police, dont on fait une direction générale pour M. Mounier. Comme l'empire d'Alexandre, l'empire de M. de Cazes se divise ; on sépare l'ordre du mouvement, le matériel des choses de l'action sur les hommes ; et, quand l'anarchie dont on se plaint généralement augmentera par cette combinaison, on nous dira que c'est la faute des hommes monarchiques, que tout alloit beaucoup mieux dans les mains d'un seul. M. Portalis est nommé secrétaire d'Etat au ministère de la justice ; et, à moins que la saison n'attaque les nouvelles poitrines ministérielles, on croit tout réglé jusqu'à ce que, les Chambres ayant sacrifié la liberté de la presse et la sûreté individuelle, celui qui arrange la monarchie pour son absence, revienne prendre le pouvoir, et satisfaire aux vengeances qu'il amasse dans son cœur.

Aujourd'hui on dit à la France : « Ne pleurez plus ; bannissez toute inquiétude sur l'avenir ; deux sacrifices énormes ont été faits à la réunion des esprits, M[gr] le duc de Berry a été assassiné, et M. de Cazes va soigner sa santé. Les lois d'exception qu'il avoit demandées, l'esclavage électoral qu'il avoit conçu, auroient été repoussés s'il avoit été là pour les soutenir ; à présent qu'il n'y est plus, que l'ascendant qu'il avoit acquis s'affoiblira par son absence, pouvez-vous ne pas accepter, pour le faire revenir, ce que vous lui refusiez pour précipiter son départ ? »

Les choses en sont là ; et toute la prudence humaine ne pourroit prévoir ce qui en résultera. Pour moi je ne l'essaierai pas en ce moment ; je vois que la douleur causée par la perte irréparable d'un Bourbon augmente chaque jour, et qu'elle augmentera jusqu'à ce que nos dernières pensées, s'élevant jusqu'au séjour qu'il habite, nous le trouvions heureux de n'avoir pas assez vécu pour être témoin de ce qui nous est réservé.

Pour essayer si le ridicule pourroit un moment distraire la douleur publique, on vient d'annoncer que MM. Mirbel, Villemain et Guizot avoient donné leur démission. Il y avoit autrefois en France un homme qui n'étoit pas Roi; et lorsque les hommes qu'il avoit placés venoient lui offrir leur démission, il répondoit : « J'en donne, et je n'en reçois pas. » A coup sûr il ne seroit jamais descendu jusqu'à la nécessité d'appliquer ces paroles à MM. Mirbel et Guizot.

Mercredi 23.

Cette journée n'ayant produit aucun événement, n'ayant révélé aucune nomination, on s'est occupé à réfléchir. On s'est demandé pourquoi les nouveaux arrangemens ministériels avoient généralement fait peu d'impression sur les esprits; la réponse étoit trop simple pour n'être pas unanime : c'est qu'on s'attendoit à un changement de système, et que tout ceci ne paroît que la suite du système qui a placé la monarchie sur le bord de l'abîme. Quoique l'impatience de la France soit grande, et que le temps perdu depuis le discours du Roi, à l'ouverture de la session, justifie suffisamment cette impatience, comme il y a un fonds de justice et de raison dans le cœur et dans l'esprit de tous les honnêtes gens, pour juger le peu qu'a fait M. le duc de Richelieu jusqu'ici, on s'est reporté à sa situation.

Il ne s'attendoit pas à reprendre le timon des affaires; il ne vouloit pas le reprendre : ces deux assertions ne sont niées par personne. Quelle que fût son opinion sur l'état de la France, rien ne l'excitoit à calculer ce qu'il feroit s'il étoit appelé à la présidence du conseil. Il a été pris au dépourvu; et on conviendra que bien des gens, qui se croient politiques, seroient bien embarrassés à sa place, quand même ils auroient songé d'avance qu'elle pouvoit leur advenir.

La centralisation de l'administration en France est telle que tout languit, tout périt dans les plus petits détails, si un ministère est privé deux jours

seulement d'une machine pour signer. Que cette machine s'appelle Pierre ou Paul, cela est indifférent; il suffit qu'elle soit autorisée à approuver le travail des chefs de division, maîtres absolus du fond des choses dans tout ce qui est secondaire.

M. Siméon a été mis au ministère de l'intérieur pour tout ce qui n'a aucune influence sur la marche du gouvernement; il a de l'ordre, et toutes les lumières nécessaires pour présider le conseil des prisons, le conseil d'agriculture, pour vider à fond un portefeuille, et le remplir, après avoir mis à chaque fin de rapport, à chaque décision, son nom et sa pataraffe. Lorsqu'il sera appelé à dire son avis dans le conseil des ministres, il le dira selon ses idées, avec un peu de prolixité peut-être, mais sans prétendre à aucune domination; et, depuis le royaume de Westphalie jusqu'au royaume de France, c'est l'homme qui s'arrange le mieux d'être ministre, et qui fait le moins apercevoir qu'il le soit. C'est donc un provisoire excellent.

M. Portalis a de la conscience, une vraie conscience religieuse; et, comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, on doit s'attendre qu'il ne fera pas de mauvais choix, du moins en toute connoissance de cause. Il n'est pas ministre, par conséquent n'est pas appelé au conseil; et, sous les rapports politiques, il est tout-à-fait indifférent qu'il soit là, ou qu'il n'y soit pas.

Reste M. Mounier auquel on a confié l'administration départementale et de la police, c'est-à-dire une partie de l'action du gouvernement, et toute l'action de l'administration par le choix des préfets, des sous-préfets, des maires et des membres de conseils-généraux de départemens; M. Mounier est vraiment ministre, et le plus influent des ministres, quoiqu'il n'en ait pas le titre, et que, faute du titre, il ne soit pas appelé de droit au conseil. Il est évident qu'il y a de la prudence dans cette combinaison, et une arrière-pensée de se réserver le temps de prendre un

parti définitif avec connoissance de cause. Si on se rappelle que M. Mounier a accompagné M. le duc de Richelieu au congrès d'Aix-la-Chapelle, qu'il s'est formé là une liaison qui n'a jamais été interrompue depuis, on ne s'étonnera pas que la première et la seule preuve de confiance de M. de Richelieu ait été accordée jusqu'ici à M. Mounier.

On assure que, comme président du conseil des ministres, M. de Richelieu a montré son mécontentement de la hardiesse avec laquelle les journaux ministériels l'ont présenté à la France comme l'exécuteur de tous les projets de M. de Cazes, et que les démissions des hommes qui se chargent de faire l'esprit public à tant la page, sont une suite de ce mécontentement. Nous ignorons si ce bruit est fondé, nous desirons qu'il le soit.

M. de Richelieu avoit vécu bien long-temps hors de notre patrie quand il a été fait ministre; il connoissoit les vues des cabinets étrangers, et il étoit connu des hommes d'Etat de l'Europe pour sa loyauté. Il a beaucoup obtenu dans les négociations qui ont eu lieu pour l'indépendance de notre territoire; mais on peut dire qu'il lui a manqué de bien connoître l'intérieur de la France, et qu'il n'a jugé ni la force, ni le but des diverses opinions qui nous divisent. Les hommes qui représentoient l'intention des partis, n'avoient jamais pu être étudiés par lui; ce n'est pas d'Odessa qu'on pouvoit découvrir ce qui se passe au fond des cœurs; et quiconque n'a pas toujours été sur la brèche depuis la révolution, ne la sait guère que comme on sait l'histoire des temps anciens; ce n'est pas assez.

Sans doute M. de Richelieu n'ignore pas aujourd'hui ce qu'il y a de perfidie dans les caresses; comment et pourquoi on s'est opposé l'année dernière au projet qu'il avoit de faire reculer la révolution; il ne peut pas ignorer non plus quels pas rapides elle a faits depuis cette époque. Mieux instruit des hommes et des choses, il n'oubliera pas non plus d'où partent les conseils les plus

fermes tant qu'il ne s'agit que de parler, où manque la résolution, quand il faut agir. S'il prend la résistance des royalistes à tout ce que leur défend leur conscience, à tout ce que l'expérience ne leur permet pas d'approuver sans démentir leurs principes, et tomber dans le mépris; s'il regarde la confiance que tout honnête homme doit avoir dans ses propres lumières, pour une opposition personnelle; s'il croit que ceux à qui on n'a laissé que la liberté pour réfuge puissent la sacrifier sans garantie et sans nécessité, rien ne sera si facile que de réveiller des préventions dont les conséquences ont été si graves. S'il ne demande que de la modération dans les désirs, et s'il réfléchit que les discussions ne sont admises dans les gouvernemens représentatifs que comme Dieu les a placées dans notre esprit, c'est-à-dire pour qu'elles précèdent et forment les résolutions, il ne manquera pas d'appui dans les Chambres et dans l'opinion. Son sort et sa réputation ne dépendent que de lui; mais nous avons le même avantage, et avec moins de responsabilité, car nous jugeons, et il agit.

Les détails de la translation de la dépouille mortelle de Mgr le duc de Berry à Saint-Denis, sont la seule diversion aux conversations sur le mouvement intérieur du ministère. On a remarqué que tous ceux qui vivent d'une honorable industrie, et même d'un travail journalier, comme les charbonniers, les forts de la Halle, ont une douleur profonde, et que rien ne distrait, tandis que les hommes qui vivent de places, depuis dix mille jusqu'à soixante et quatre-vingt mille francs, ont de grandes distractions. C'est une belle garantie de la vérité des sentimens, que l'absence des désirs cupides; c'est peut-être pour cela qu'on a dit que la voix du peuple étoit la voix de Dieu, ce que l'Ecriture-Sainte ne dit pas des conseillers d'Etat de ce temps-là.

J'apprends, à dix heures du soir, que la commission de la Chambre des Pairs, à laquelle on a renvoyé le projet si incroyablement rédigé, pour

le fond et pour la forme, contre la liberté de la presse, a conclu au rejet pur et simple. Il faut remettre les réflexions à demain.

Jeudi 24.

Le projet contre la liberté de la presse révèle tant d'ineptie et de lâcheté dans ceux qui l'ont conçu, qu'on devoit s'attendre qu'il seroit rejeté par la commission de la Chambre des Pairs. Quelques hommes, obligés de dire leur avis devant la France, auront toujours une pudeur qui fléchit plus aisément dans un scrutin; on s'arrange de la honte comme d'une difformité, tant qu'on a l'espérance de la cacher.

Comme tout étoit payé sous Buonaparte, les sénateurs et les députés, Buonaparte pouvoit les traiter comme des hommes soldés, les employer à jouer des tragédies, des comédies ou des parades, et par conséquent en former des commissions de la liberté de la presse, voire même de la liberté individuelle, bien sûr qu'il étoit que cela ne nuisoit en rien au développement de la tyrannie des faiseurs d'esprit public pour toute espèce de gouvernement; de même la commission de la liberté individuelle ne l'empêchoit pas d'envoyer des membres de son conseil visiter les prisons d'Etat, pour ne rendre compte de leurs observations qu'à lui, afin d'avoir la certitude qu'on ne lui voloit pas ses prisonniers. Il avoit toute confiance dans la nullité des commissions, mais il se défioit de l'humanité de M. Fouché.

Mais oser proposer de prendre des pairs de France, des députés libres pour détourner l'odieux qui menace des ministres incapables qu'on arme de l'arbitraire, c'est une injure qu'aucun pair, aucun député ne peut accepter sans être, au moment même, condamné par la France et par les Etats de l'Europe où le gouvernement représentatif existe. Ainsi, pour nous rassurer contre l'anarchie, la première chose qu'on demande aux pouvoirs de la société, c'est de s'avilir au profit de ce qu'il y a de plus vil au monde, les

agens de la police employés à la censure, dans un gouvernement libre.

Dégageons la question des extravagances dont on l'entoure.

Dites-vous que les écrits irréligieux, immoraux, anti-monarchiques, font presque autant de mal que les passions et l'incapacité des ministres ? Nous l'accordons.

Que, parmi ces écrits, les plus dangereux sont les journaux ? — Accordé.

Que le mal est pressant, qu'on n'a pas le temps d'y remédier par des lois qui demandent du temps pour être conçues, quand l'impuissance est chargée de droit de les préparer ? — Accordé.

Qu'il vous faut des pouvoirs extraordinaires ? — Accordé.

Mais vous les exercerez vous-même, sans intermédiaire, sur votre responsabilité directe et morale, afin que vous ne puissiez pas échapper, devant l'opinion, aux conséquences de votre conduite.

Point de censure ; c'est la bassesse des bassesses, la plus grande des inutilités contre les factieux qui ont pris leur parti. Et il y en a assez pour vous mettre hors de combat en peu de jours, si on ne vous force à avoir du courage.

Voici le fond de la loi à faire :

Tous les journaux qui existent maintenant, ayant rempli les formalités voulues par les lois, sont conservés de droit.

A l'avenir, aucun journal ne pourra s'établir sans une autorisation du conseil des ministres, signée par tous les membres. Cela, afin qu'on ne voie plus un ministre créer dans son intérêt particulier, avec les fonds de l'Etat, des journaux qui se moquent de lui le huitième jour, et tombent, le quinzième, dans les mains des jacobins.

Les articles coupables, mis dans les journaux, seront jugés par les lois pénales, comme par le passé ; ils le seront mieux, si le ministère entre franchement dans des doctrines religieuses et monarchiques.

Mais comme un journal peut avoir une tendance générale au renversement de la monarchie, et être fait par des hommes assez spirituels pour se placer toujours à côté du danger d'être punis (il y en a des exemples), le conseil des ministres est autorisé à supprimer tout journal qu'il déclarera dangereux. Sa décision ne sera valable que signée par tous les membres; elle sera communiquée aux intéressés, et rendue publique par toutes les voies possibles. Malheur alors aux ministres qui abuseroient d'un pouvoir aussi extraordinaire que les fautes ministérielles qui l'ont rendu nécessaire! Honte éternelle aux ministres qui n'oseroient se présenter devant l'opinion, en faisant un acte que, dans leur âme et conscience, ils croiroient utile au repos de la société!

La présente loi ne durera que jusqu'à la fin de la session, pour que les ministres n'aient pas le temps de dormir, de faire des intrigues, de perdre les heures en vaines conversations, et pour qu'ils se hâtent d'obtenir des Chambres des lois qui fassent à jamais oublier la fatale condescendance rendue aujourd'hui nécessaire par les prétentions au despotisme, et l'incapacité réelle de leurs prédécesseurs.

Et comme, dans un journal créé, il y a opération commerciale, engagement contracté sous la protection des lois, les bailleurs de fonds, propriétaires d'un journal supprimé, non-seulement rentreront de suite dans le cautionnement qu'ils ont fourni, mais ils auront droit à une indemnité qui ne pourra excéder les bénéfices présumés d'une année, et qui sera arbitrée par le président et deux juges du tribunal du commerce, après avoir entendu les intéressés et l'agent qu'autorisera le conseil des ministres. Cette clause, qui apprend à respecter la propriété autrement qu'en paroles, loin d'être onéreuse, laissera trois cents pour cent d'économie, si on compense ce qu'il en coûte en

bureaux de direction de l'esprit public, en censeurs payés et gratifiés, en argent et pensions qu'on donne pour être loué, bafoué, etc. etc.

Comme ce projet ne peut être mis à exécution sans que le ministère fasse enfin connoître les doctrines qui sont les siennes, puisqu'il ne lui est pas permis de supprimer un journal pour un article que les lois peuvent condamner comme délit, mais seulement pour la tendance permanente du journal à faire prévaloir des principes contraires à la stabilité du gouvernement, nous saurons enfin avec quelles opinions le ministère veut sauver ou perdre la monarchie; et la lâcheté, l'hypocrisie qui jusqu'ici nous ont fait plus de mal que les conspirations, qui ont préparé l'assassinat d'un Bourbon, cesseront de fait.

Les ministres demandent l'arbitraire sur les journaux; qu'on le leur donne, mais sous la condition qu'il restera entre leurs mains et sur leur conscience; qu'ils l'exerceront directement; mais s'il faut que l'arbitraire descende d'un degré au-dessous du ministère, qu'il soit exercé clandestinement, qu'on le refuse. L'indignation publique le surmonteroit bien vite, et le gouvernement seroit encore une fois vaincu dans une lutte qu'un enfant gâté par la fortune, et conseillé par M. Pasquier, a pu seul vouloir une seconde fois, après y avoir laissé les trois quarts de la monarchie.

Jusqu'au moment où je termine cet article, la doctrine dominante parmi les hommes d'Etat, est celle-ci : « Dans une monarchie rien n'est plus » dangereux que les talens appuyés sur des prin- » cipes royalistes; il ne faut pas employer les » hommes qui ont toujours été fidèles à leurs de- » voirs, dans la crainte du scandale. » Parmi les hommes qu'on appelle *ultra*, on dit qu'il y en a plusieurs qui trouvent dans ceci quelque chose qui ressemble à quelque chose. Cela est évident.

FIÉVÉE.

LE CONSERVATEUR.

Nouveaux détails sur S. A. R. Mgr le duc de Berry.

LORSQU'UNE perte irréparable condamne la France à d'éternels regrets, c'est un devoir pour tous les cœurs véritablement dévoués à la cause royale, c'est en quelque sorte un adoucissement à la douleur publique, de rechercher tous les détails qui intéressent une auguste victime. Comme Français, comme royalistes, nous continuons d'offrir aux royalistes et aux Français la suite des renseignemens que nous avons recueillis sur l'assassinat de S. A. R. Mgr le duc de Berry. Ils font connoître de plus en plus cette âme noble et généreuse, dont la bienfaisance étoit le principal caractère; ils justifient l'intérêt et l'amour que nous portons aux descendans de saint Louis et de Henri IV. Le consul de France à Anvers ayant appris qu'une superbe galerie de tableaux venoit d'être mise en vente dans cette ville, écrivit au duc de Berry, dont il connoissoit le goût pour ces sortes d'ouvrages, lui demandant s'il ne souhaiteroit pas acquérir quelques uns des objets qui composoient cette collection, et le priant de lui faire connoître ses intentions. Le prince lui répondit qu'il le chargeoit de choisir lui-même ce qui lui paroîtroit mériter son attention; l'assurant, de la manière la plus obligeante, qu'il s'en rapportoit entièrement à son jugement. Le consul écrivit de nouveau, et s'excusa en disant que cette commission étoit au-dessus de ses forces, et le conjurant d'envoyer un homme de confiance, qui pût faire ce choix conjointement

avec lui. Quelque temps après, il reçut du prince une réponse dont voici la substance : « Mon cher Monsieur Despalières, j'ai réfléchi à votre proposition, et j'ai résolu d'ajourner l'emplette dont je vous avois chargé. Dans un temps où mes pauvres appellent toute ma sollicitude, je me reprocherois d'acheter si cher un plaisir dont je puis me passer. »

— Mgr le duc de Berry donnoit régulièrement de six à sept mille francs par mois aux pauvres de sa paroisse. Il est reconnu qu'il distribuoit par an plus de 300 mille francs en aumônes et bonnes œuvres.

Ce prince, dont la charité étoit inépuisable, donnoit également 4000 fr. par an au comité de bienfaisance du premier arrondissement. Le prince disoit souvent à M. Cordier : « *Monsieur le maire, lorsque vos pauvres auront besoin de moi, ne m'épargnez pas, je vous prie.* »

— Mgr le duc de Berry se rendoit il y a quelque temps à Bagatelle, dans un cabriolet ; en traversant le bois de Boulogne, il aperçut un enfant chargé d'un panier dont le poids excédoit ses forces. Il arrête son cheval, questionne le petit paysan : *Mon père m'envoie à la Muette, porter ce panier qu'on attend.—Mais il paroît bien lourd ce panier, il te fatigue. Donne-le moi, je le remettrai en passant.* Le prince fait mettre le panier dans son cabriolet, passe à la Muette, remet le panier à sa destination, revient sur ses pas, descend chez le père de l'enfant, et lui dit : *J'ai rencontré ton fils, il ployoit sous le faix dont tu l'avois chargé ; je l'ai aidé, son panier a été remis tout à l'heure. Une autre fois épargne-lui tant de peine, des fardeaux si lourds altéreroient sa santé. Tiens, achète-lui un âne qui portera ses paniers.* S. A. R. remet une bourse au paysan, remonte en cabriolet, et reprend la route de Bagatelle.

Le jour même de son assassinat, Mgr le duc

de Berry avoit envoyé à un comité de bienfaisance 1000 fr. pour les pauvres.

Mgr le duc de Berry avoit souscrit pour cinq actions à la Société des amis des arts de Bordeaux. M. le comte de Tournon, en sa qualité de président de l'association, avoit offert à S. A. R. les respectueux remercîmens des sociétaires. Le prince adressa en réponse la lettre suivante :

Palais de l'Elysée, le 8 février 1820.

« Monsieur le comte de Tournon, la ville de Bordeaux a des droits particuliers que nous n'oublierons jamais. Je suis charmé d'avoir contribué à un établissement qui ne peut que donner un nouveau lustre à cette ville, et j'aurai un grand plaisir à voir les artistes bordelais rivaliser de zèle et de talens avec ceux de Paris et de Lyon : je vous prie de les en assurer de ma part.

» Je profite avec empressement de cette occasion de vous donner personnellement, Monsieur le comte de Tournon, une preuve de tous mes sentimens et de ma parfaite estime.

CHARLES-FERDINAND. »

— Mgr le duc d'Angoulême se trouvant à genoux près du lit de son malheureux frère, dans la nuit du 13 février : « *Croyez-vous*, lui dit le prince mourant, *que Dieu me pardonne mes fautes et mes erreurs ? — Comment Dieu*, lui répondit le duc d'Angoulême fondant en larmes, *ne vous pardonneroit-il pas, puisqu'il fait de vous un martyr !!!* »

— Après le funeste événement qui ravit à la France un de ses plus fermes soutiens, Mme la duchesse de Berry, dont le courage semble encore, s'il est possible, surpasser la douleur, a fait appeler toutes les personnes de sa maison, et leur a dit avec bonté, que bien que la mort du prince dût la priver des moyens de répandre autant de bienfaits que par le passé, elle vouloit les garder tous

auprès de sa personne, et consacrer sa médiocre fortune à leurs besoins et à ceux des malheureux. La princesse a ensuite distribué elle-même, aux fidèles serviteurs de son auguste époux, tous les objets de toilette et les bijoux qui lui avoient appartenu. Elle a gardé, seulement, le peigne dont le duc se servoit ordinairement. Cette scène a pénétré tous les assistans d'un religieux attendrissement. Ils se sont précipités aux pieds de la princesse, qui les a relevés en leur donnant à baiser une main qui a bientôt été arrosée de larmes.

— La consternation qu'a fait naître l'horrible assassinat a affecté toutes les classes, mais plus particulièrement encore les malheureux. « Les pauvres ont perdu leur père, disoit ces jours derniers une femme du peuple; mais le bon Dieu le récompensera. Quant à moi, j'ai mis ma robe en gage pour faire dire une messe pour lui. » Cette femme ajoutoit que plusieurs fois elle avoit reçu de la charité du prince les moyens de retirer ses effets du Mont-de-Piété.

— Qui n'a pas été touché de l'empressement avec lequel le peuple de toutes les classes s'est précipité à la porte du Louvre ? Dès le premier jour de la nouvelle, des groupes nombreux couvroient les avenues. Le silence régnoit, ou bien on entendoit du milieu de ces groupes une seule voix qui sembloit chargée de haranguer. Des femmes y étoient mêlées, et pour la plupart c'étoient elles qui portoient la parole.

Ils sont si bons ces princes! disoit une d'elles. *Ils ne savent pas avoir de défiance, le duc de Berry paroissoit partout sans escorte. Peut-on être monstre*, disoit un autre, *au point de frapper un prince qui faisoit vivre les pauvres?* Alors on ajoutoit des détails sur l'événement, et on n'oublioit pas de dire que le prince avoit été frappé sous les yeux d'une jeune épouse : c'étoit partout

les mêmes discours, partout aussi les mêmes larmes. Depuis l'événement fatal, l'image du duc de Berry est entourée de la foule sur les quais et dans les boutiques. Là on voit les mères montrer à leurs enfans les traits de ce bon prince, là on entend raconter les actions bienfaisantes dont il marquoit chacun de ses jours. Je l'ai vu, dit un homme du peuple, descendre de voiture pour donner une pièce de 40 fr. à un pauvre qui ne pouvoit pas se traîner jusqu'à lui.

Chacun avoit un trait à raconter. Je ne parle pas des soldats qui, au travers de leurs larmes, dissimuloient à peine la colère qui les dévoroit; mais les halles surtout ont retenti de gémissemens. Nous avons vu des marchands n'avoir le courage ni d'étaler, ni de vendre. Nous en avons vu dire en sanglotant, que cette nouvelle les avoit frappés comme s'ils avoient perdu un fils ou un frère. Nous en avons entendu qui se plaignoient de ce qu'on ne les envoyoit pas aux Tuileries pour défendre le Roi. Nous connoissons des femmes du peuple qui n'ont pu résister à la douleur, et qui depuis lundi sont retenues dans leurs obscures demeures au milieu des plus violentes convulsions.

— Une députation des *dames de la Halle* s'est présentée, le dimanche 20, à l'une des grilles du Louvre, et a demandé la faveur d'être introduite près des restes inanimés du meilleur des princes. Le désir de ces dames a été rempli. Elles ont déposé, au milieu des sanglots, une couronne de fleurs sur le cercueil du duc, hommage touchant et vrai de la reconnoissance et de la douleur de cette classe du peuple, parmi laquelle l'infortuné prince s'efforçoit de rechercher et de secourir les malheureux.

— Un particulier a fait frapper pour son compte, à la Monnaie royale des médailles, une médaille représentant le bon et infortuné prince

dont la France pleure, et pleurera long-temps la funeste destinée.

Sur le revers est gravée l'inscription suivante, faite par M. de Puymaurin, directeur de la Monnaie des médailles, et membre de la Chambre des Députés :

FUGIONE
PERCUSSUS PERIIT
13 FEB. 1820.
GALLIA SPEM SUAM,
CONJUX AMANTEM,
MILITES DUCEM,
PAUPERES PATREM
PERDIDERE.

— Le mardi 22 février, une vieille paysanne étoit placée sur le devant d'un des cabriolets qui vont à Saint-Germain : elle pleuroit ; ses vêtemens grossiers, ses mains gercées, les rides profondes de son visage, tout l'ensemble de cette pauvre femme annonçoit de longues souffrances. Un des voyageurs lui demanda le sujet de ses pleurs. — Hélas ! Monsieur, j'ai aujourd'hui le chagrin de tout le monde ; je pleure ce bon prince que l'on porte à Saint-Denis maintenant. — Vous le connoissiez ? — Je le connoissois par le bien qu'il nous faisoit. Le prince n'a traversé qu'une ou deux fois notre village, et je n'ai jamais été assez heureuse pour le voir ! — Et comment vous trouvez-vous à Paris dans ce jour de deuil ? — C'est justement pour cela, Monsieur, que j'y suis venue ; j'ai voulu assister aux derniers devoirs qu'on lui rendoit ; je me suis placée aussi près du Louvre que j'ai pu ; j'ai vu tout le cortége, et je souffre moins. Et mon pauvre mari seroit bien venu aussi, lui ; mais la nouvelle de la mort de ce bon prince lui a fait tant de mal, qu'il n'a plus la force de se tenir. — D'où êtes-vous ? — De la Celle, Monsieur. — Votre mari est-il au service du prince ? — Non, Monsieur ; mon mari est trop vieux pour travailler,

et mes deux garçons, que nous avions rachetés deux fois en vendant tout notre petit bien, n'en ont pas moins été pris dans le temps; on les a envoyés à la grande armée en Russie, je crois, et nous n'en avons jamais plus entendu parler............ Pauvres enfans! — Vous n'avez plus d'enfans? — Si fait, Monsieur, il nous reste une fille; elle est employée comme ouvrière dans la maison du prince: c'est par elle qu'il a su combien nous étions malheureux, et aussitôt le prince nous a envoyé des secours, et tout l'hiver, notre petite est venue nous voir, nous apportant chaque fois un peu d'argent que le prince lui faisoit donner pour nous; et puis, Monsieur le maire a eu l'ordre de nous donner, dans ces grands froids, du bois, des couvertures, et un pain de quatre livres tous les jours, et les autres pauvres de la commune ont reçu tout cela aussi..... Quel cœur! Il avoit bien ses vivacités: oh ça oui; mais comme il étoit bon! comme il aimoit à faire du bien! Tenez, Monsieur, nous sommes bien à plaindre à présent; mais il faut plaindre encore plus cette pauvre princesse, qui est aussi charitable que lui, et le Roi, et MONSIEUR, et tout le monde; car un tel prince eût fait un bon Roi..... Ah! Monsieur, les pauvres vont être bien malheureux!....... » Et la pauvre femme se prit encore à pleurer. Aux approches de Marly, elle fit arrêter le cabriolet, descendit avec effort, salua les voyageurs, les larmes aux yeux, et, appuyée sur un petit bâton, elle prit le chemin de traverse qui mène à la Celle, en répétant: « Que les pauvres vont être malheureux! »

Les voyageurs, attendris, la suivirent long-temps des yeux: long-temps le souvenir de cette oraison funèbre, rapportée ici fidèlement, restera gravée dans leur cœur. Pauvre femme! heureux prince! se disoient-ils..... Les habiles orateurs qui se préparent à célébrer, du haut de la chaire évan-

gélique, les vertus de la royale victime, ne sauroient se montrer plus éloquens que ne l'étoient les pleurs et le langage naïf de la vieille paysanne de la Celle.

Paris, le 26 février 1820.

« Monsieur,

» Au moment où la France entière verse des larmes de sang sur l'odieux attentat qui vient de lui ravir un petit-fils d'Henri IV, et recueille avec toute l'avidité de la douleur tout ce qui a rapport au prince généreux dont la mémoire restera éternellement gravée dans tous les cœurs, permettez-moi de vous adresser le trait suivant, dont je garantis l'authenticité, le tenant de M. le comte de la Ferronnays, dont j'ai l'honneur d'être proche parent, et qui, pendant quinze ans, a eu le bonheur de posséder toute la confiance et l'attachement de S. A. R.

» Pendant le séjour de l'infortuné duc de Berry dans cette terre hospitalière, qui aura toujours aux yeux de tout vrai Français le mérite de nous avoir conservé nos princes chéris, M. le comte de la Ferronnays, ayant eu le malheur d'avoir avec le prince une discussion assez vive, dans laquelle M. le duc de Berry, emporté par cette vivacité de caractère qu'il rachetoit par tant de bonté et de vertus, lui avoit adressé des choses assez piquantes en présence de plusieurs de ses gens, s'étoit vu forcé de quitter le prince en lui adressant une lettre où il lui exprimoit toute sa douleur de voir que ses services ne lui étoient plus agréables, et où il supplioit S. A. R. de vouloir bien accepter sa démission.

» Le lendemain matin, Mgr le duc de Berry lui écrivit un mot de sa main pour l'engager à dîner. Le comte de la Ferronnays se rendit aux ordres de S. A. R. Le dîner se passa en silence : une fois rentré dans le salon, le prince se pro-

mena quelques minutes avec une grande agitation; puis, s'approchant de la cheminée, il sonna avec force, et dit au valet de pied qui entra: Faites venir un tel et un tel (ceux de ses gens qui avoient été témoins de la scène de la veille). Aussitôt qu'ils furent entrés, le prince, leur adressant la parole avec noblesse et dignité, leur dit: *Messieurs, vous avez entendu hier les choses beaucoup trop fortes que j'ai adressées à M. de la Ferronnays; je veux que vous soyez aujourd'hui témoins de la réparation que je veux lui faire et que je lui fais; que la scène qui s'est passée hier ne soit jamais un prétexte pour manquer au respect que vous lui devez: le premier qui auroit ce malheur, je le chasse...... Sortez.* Alors se tournant vers le comte de la Ferronnays, et, lui tendant les bras, il lui adressa ces mots si nobles et si touchans: *Es-tu content?* Le comte de la Ferronnays, pénétré d'admiration et de reconnoissance pour tant de bonté et de grandeur d'âme, se jeta, pour toute réponse, en fondant en larmes, aux pieds de cet excellent prince, qui le releva, et, pendant quelques instans, le tint pressé sur son cœur si bon et si sensible. »

Je m'abstiendrai, Monsieur, de toutes réflexions sur un trait aussi touchant et si digne d'un petit-fils de Henri IV.

J'attends de votre attachement bien connu pour la famille des Bourbons, que vous voudrez bien le rendre public, en insérant ma lettre dans votre prochain numéro.

Recevez, etc.

Le Marquis de Goulet,
Colonel de la légion de la Haute-Saône.

Chaque jour nous révèle, comme pour augmenter sans cesse nos regrets, un nouveau trait de la bonté du prince infortuné qu'un coup affreux nous a ravi. Une personne, informée de l'état de

détresse de l'un des établissemens de charité à Lille, se présente à Mgr le duc de Berry, et sollicite sa bienfaisance en faveur d'une institution qu'il protégeoit : *Je ne me refuserai jamais*, lui répondit le prince, *à toute demande qui me sera faite au nom de cette bonne ville de Lille. Ses pauvres ont besoin de secours ; je vais donner des ordres pour qu'une somme de 1000 fr. soit expédiée. Je ne puis faire davantage*, ajouta-t-il en souriant avec bonté, *car je ne suis pas si riche qu'on le croit : la France a beaucoup souffert, et nous avons bien des charges.*

Mgr le duc de Berry passoit en cabriolet sur le boulevard des Italiens ; S. A. R., vêtue très-simplement, conduisoit elle-même. Un individu, qui traversoit imprudemment la chaussée, est atteint par le brancard et renversé. Le prince, qui ne s'en étoit point aperçu, continuoit sa route, lorsqu'un homme se met à crier : *arrête!* Le duc de Berry se rend à cette voix ; les curieux s'amassent autour du cabriolet, et l'individu, qui heureusement n'étoit que légèrement blessé, devient l'objet de leur sollicitude. S. A. R. descend, lui donne sa bourse, et prend son adresse ; mais le même homme qui avoit crié : *arrête!* persistoit à vouloir que le cabriolet fût conduit avec le maître chez le commissaire. La foule augmentant, et plusieurs personnes, qui très-probablement avoient reconnu le prince, l'ayant aidé à remonter, il partit. S. A. R., qui dès le lendemain s'étoit rendue à pied et sans suite au faubourg Saint-Antoine, où logeoit le malheureux qu'elle avoit renversé, apprend que, par une fatalité remarquable, cet homme se trouvoit être déserteur d'une légion ; et, croyant n'avoir rien fait en hâtant sa guérison par tous les moyens possibles, le prince lui sauve l'ignominie d'une condamnation, et le fait amnistier.

Aucun détail de bienfaisance n'échappoit à la sollicitude de Mgr le duc de Berry. Aussitôt que cet excellent prince connut l'établissement de la Caisse d'épargnes, il voulut en faire un motif de bonne conduite pour les gens de sa maison. M. le comte de Nantouillet fut chargé de faire, chaque mois, le décompte de leurs gages, et de doubler toujours, au nom de S. A. R., la somme qu'ils avoient économisée, pour en faire un placement dans cette caisse. Jamais particulier ne sut allier à un si haut point l'esprit d'ordre à la magnificence et à la générosité. Mgr le duc de Berry exigeoit que toutes ses dépenses fussent régulièrement acquittées, et il n'a laissé aucune dette. C'est dans cette sage administration qu'il trouvoit tant de moyens de venir au secours des infortunés.

Réflexions sur la situation de la France.

Je n'aime pas les petits mystères dont la politique cherche à s'entourer ; ils sont toujours dévoilés trop vite à Paris, et trop tard dans les provinces : d'où il résulte qu'une grande partie de la France ignore les causes de ce qu'elle voit, les motifs de ce qu'on lui dit, qu'elle prend des préventions contre les hommes, et qu'au lieu d'unir tous les esprits droits dans une même pensée, on les divise ; et comme les factieux ne se divisent pas, qu'ils ont partout des agens pour expliquer, dans un sens favorable à leurs affreux projets, ce qu'on croit prudent de taire, le silence qu'on recommande aux royalistes dans leur intérêt, dit-on, finit par tourner au profit des révolutionnaires. Cela doit être, puisque le silence est une preuve de foiblesse, toutes les fois que la vérité n'est pas dangereuse à dire. Quand tout ce qui se

fait à un but utile, honorable ; on gagne à le faire connoître ; et lors même que l'autorité se tromperoit dans ses moyens, encore ne seroit-il pas mal que la France pût deviner en quoi on se trompe. La justesse de l'esprit public a souvent amorti les fautes du pouvoir ; si cela n'étoit pas, où en serions-nous depuis quatre ans que les affaires ont toujours été conduites à rebours du bon sens ?

Depuis le discours du Roi lors de l'ouverture de la session, il a été généralement convenu qu'il falloit porter remède au malaise qu'éprouve la France, mettre un terme à l'anarchie, et soustraire le gouvernement aux progrès envahissans de la faction révolutionnaire. Qu'a-t-on fait pour atteindre ce but ? des projets de loi : Que fait-on aujourd'hui ? des projets de loi.

Mais puisqu'on avoit publié à la face de l'Europe la nécessité de changer de système, ne devoit-on pas entrer de suite dans un autre système que celui que l'on condamnoit ? Qui empêchoit de revenir à la justice envers ceux qu'on avoit accablés d'ingratitude, de renoncer aux intrigues, aux ménagemens perfides envers un ennemi déclaré, de rapprocher les royalistes de la royauté, les talens du pouvoir, de donner franchement à la France les libertés qu'elle réclame depuis cinq ans, afin qu'il fût prouvé que, combattre la révolution, ce n'est pas vouloir le despotisme, mais au contraire l'empêcher de renaître sous quelque forme qu'il se présente ?

Au lieu d'agir dans le sens indiqué par le discours du Roi, M. de Cazes remettoit toujours à prendre une direction royaliste à l'époque où il auroit obtenu une loi d'élection royaliste. Cette sottise étoit jusqu'à nous sans exemple dans l'histoire du monde ; et jamais on ne concevra qu'un gouvernement vienne proclamer la nécessité de porter remède à un mal présent, et qu'il ajourne

la cure à une époque qu'il n'est pas le maître de fixer, qu'il la fonde sur des moyens qu'il n'est pas assuré d'obtenir. En effet, qui lui garantissoit qu'il ne trouveroit pas des obstacles? qui lui garantissoit que, par des événemens impossibles à prévoir, le mal n'augmenteroit pas au point que la loi en projet deviendroit insuffisante? Hélas! l'assassinat de Mgr le duc de Berry est un événement bien grave, et par l'intention du crime, et par ses conséquences; il a changé la position des choses, et renvoyé impérieusement le président du conseil des ministres, qui avoit fondé toutes ses espérances sur un nouveau système électoral. Qui de nous pourroit affirmer qu'avant que cette loi d'élection ne soit discutée, d'autres événemens, dont la cause première n'est peut-être point en France, ne viendront pas rendre vaines les lois de répression qu'on discute encore?

En politique, il faut agir; et il n'y a pas de pays où les lois en vigueur soient insuffisantes, quand les hommes chargés du salut de l'Etat ont du courage et de la prévoyance. Force au bon droit, est une maxime qui nous a précédés de quelques milliers d'années.

Voyez M. de Cazes: tout son avenir, comme il l'entendoit, reposoit sur une loi des élections. Il la fait, il la défait, il la refait; enfin, au dernier moment, il l'accepte sans la comprendre, car elle n'étoit plus son ouvrage; mais il falloit en finir. Sa santé avoit deux fois suspendu ce grand œuvre de salut; il ne croyoit pas, et personne ne croyoit alors que, sans M. de Cazes, il y eût quelqu'un au monde capable de présenter et de faire passer cette loi. Il tombe; une loi des élections n'en sera pas moins discutée, amendée et acceptée. Mais si M. de Cazes avoit employé, à entrer de suite dans le système indiqué par le discours du Roi, le temps qu'il a perdu à bavarder, à intriguer au sujet de son sys-

tème électoral; si, bien pénétré de la conviction que le mal étoit menaçant, il y avoit franchement porté remède, il seroit aujourd'hui l'idole de la France; un grand crime n'auroit pas eu lieu, sa retraite ne se lieroit pas à ce crime, et il ne seroit pas condamné à gémir toute sa vie d'un temps si follement employé à faire des projets de loi.

Eh bien! l'erreur capitale de M. de Cazes, ce qui le perd à jamais de réputation comme homme politique, se continue avec une bonne foi admirable sous le ministère actuel; et M. le duc de Richelieu ne peut trop tôt se mettre en garde contre ceux qui détournent ses pensées du grand intérêt de la monarchie, pour les absorber sur des détails qui, demain peut-être, ne répondront plus à notre situation.

Les regards de nos hommes d'Etat ne se portent pas sur la France qui a tant besoin que le pouvoir vienne à son secours, qui ne demande que de la loyauté dans un ministre pour lui donner toutes les forces qu'elle possède, pour faire le sacrifice de tous ses ressentimens à l'espoir d'un meilleur avenir; ce que nos hommes d'Etat regardent, c'est la composition de la Chambre des Députés; ce qu'ils discutent, c'est de savoir comment on trouvera une majorité là où on a si bien arrangé les choses qu'il est impossible qu'il y ait majorité; ce qu'ils examinent, ce sont les sacrifices qu'il faudra que le bon sens et la prévoyance s'imposent, pour que le ministère obtienne la moitié plus une des voix, entre des voix qui sont toutes discordantes. Et pourquoi oublie-t-on la véritable France, et en cherche-t-on la fiction dans la Chambre des Députés? C'est qu'on se défie de la force du pouvoir royal, et qu'on attend deux ou trois lois pour commencer à se croire assez armé pour déclarer enfin la guerre au crime, à la révolte, à l'impiété et à la folie. Les lois ne sont foibles qu'où le pouvoir se

trahit lui-même; elles sont toujours fortes quand le pouvoir sait agir.

On veut des lois, et les lois ne se font qu'avec des majorités. Tout ce qui paroît inconcevable dans notre position, va s'expliquer par ce peu de mots.

Il a fallu renvoyer M. de Cazes qui se vantoit de faire des lois tant qu'on vouloit, et d'avoir des majorités à toutes conditions. Que va-t-on devenir? M. de Richelieu a consenti à reprendre le timon des affaires; mais s'il n'obtient pas des majorités, ne faudra-t-il pas revenir à M. de Cazes qui ne les manquoit pas, à ce qu'on dit? Tant qu'il a été à Paris, on pouvoit craindre, en s'éveillant, d'apprendre que les Chambres étoient closes, et que ce fameux politique étoit encore une fois ministre suprême; tout est possible à de certaines époques. Une fois parti, on peut être assuré qu'il ne reviendra plus. La main de Dieu a attaché sa retraite à l'assassinat de Mgr le duc de Berry : ces deux faits ne seront qu'un en Europe; c'est un poids qu'on ne peut plus soulever. Si la mort violente d'un prince de la famille royale, héritier du trône, avoit précédé le départ de Mazarin, jamais ce ministre n'auroit remis le pied en France; et qui sait même s'il auroit trouvé un asile en Europe? L'assassinat d'un prince destiné à porter la couronne, est un de ces événemens dont les conséquences augmentent avec le temps, et que, par conséquent, on n'oublie jamais.

Mais enfin, il faut des lois et des majorités; et, puisque M. de Richelieu est là avec de bonnes intentions, nous lui devons secours : c'est un fait que j'avoue. Je vais plus loin : puisque, faute d'avoir eu le temps de réfléchir, il s'est laissé persuader, par M. Pasquier et autres grands hommes de ce genre, qu'il devoit entrer dans ce faux système d'attendre sa force de lois qui ne sont pas

encore, nous lui devons des majorités, fût-ce aux dépens du sens commun. Mais si nous devons des voix à M. le duc de Richelieu, nous lui devons aussi le tribut de nos lumières, pour l'aider à sauver cette France, qui est bien autant à nous qu'à lui ; nous lui devons le tribut de nos lumières, pour lui apprendre à connoître les hommes sur lesquels sa loyauté lui fait illusion, et les choses que nous avons jugées de près, et dont il n'a entendu parler que de loin.

L'erreur que l'on commet ne consiste donc pas à prendre la résolution de voter de manière que les lois auxquelles tient M. de Richelieu, parce qu'il les a trouvées sur le métier, passent à la majorité ; l'erreur capitale est de croire qu'il faille garder le silence sur les fautes faites, sur *les fautes* qu'on fait, sur les fautes qui restent à faire.

Députés et écrivains monarchiques, vous devez faire entendre la vérité dans toutes les occasions, dans celle-ci plus que dans toutes les autres, parce qu'elle est décisive. Votre silence seroit une calamité ; il tueroit l'esprit public qu'il faut plus que jamais éclairer et entretenir. Oublions les malheurs de la révolution, oublions ses crimes, et le dernier même, s'il est un cœur français qui le puisse ; mais n'oublions pas les conséquences fatales de l'incapacité ; nous les payons assez cher pour qu'elles nous profitent du moins comme leçons. Jugeons les lois en projets, prouvons la foiblesse de leurs combinaisons, prévoyons leur insuffisance, afin qu'on ne s'endorme pas dans une fausse sécurité ; car la révolution veille. Qu'on les vote ensuite pour ne pas rompre une union bien difficile à former, si des paroles de vérité paroissent devoir suffire pour la rompre ; mais qu'on se persuade bien que quand tous les pouvoirs s'accorderoient pour trouver bien ce qui est mal, quand tous les écrivains s'entendroient pour l'imprimer, la France n'est pas telle-

ment déchue qu'elle ne conserve le sentiment du juste et de l'injuste, du bien et du mal; et qu'il est plus prudent de lui révéler à quelles considérations on sacrifie en ce moment, que de concevoir l'espérance de lui faire illusion.

Il est donc convenu qu'on discutera les lois de MM. de Cazes et Pasquier, qu'on les amendera, qu'elles passeront à une majorité quelconque, sans avoir peut-être un seul véritable assentiment. Quand on a fait loyalement de telles concessions à un ministère, n'est-il pas permis de lui demander ce qu'il fera après? Et si la réponse est satisfaisante, n'est-on pas en droit de lui dire: « Pourquoi ne le faites-vous pas dès aujourd'hui? » L'exemple de M. de Cazes ne vous apprend-il rien? Ne l'avez-vous pas vu, pendant trois mois, promettre qu'il s'uniroit aux royalistes par une loi d'élection; et cependant qu'est-il arrivé? M. de Cazes s'est trouvé trop foible, au milieu de l'indignation publique, pour pouvoir seulement exposer les motifs de sa loi à la Chambre des Députés; il a fini sa carrière en faisant des agaceries aux jacobins, et en poussant des cris de rage contre les royalistes. Fin pitoyable et digne de tout ministre qui remet à agir, comme si les événemens s'arrêtoient en attendant des lois!

Que M. le duc de Richelieu juge lui-même la première épreuve que vient de subir la loi *préventive* des abus de la liberté de la presse. Cette loi, au milieu de l'effroi qu'inspiroit le meurtre d'un Bourbon, avoit été présentée comme un moyen de salut public. Réduite à un simple réglement de police, on en a abandonné l'exécution à la police, lorsque la première intention avoit été d'en faire une loi politique, placée sous la surveillance et la garantie de deux pouvoirs de la société. Sans doute M. le duc de Richelieu n'ignore pas qu'une loi ainsi dégradée est une loi vaincue avant

d'être, et qui doit expirer quand elle essaiera d'agir. Quand les lois ne sont pas d'accord avec leur destination, quand elles n'entrent pas dans les esprits comme une conviction, elles ne sont plus que des essais qui attestent l'impuissance du législateur; et l'abus le plus déplorable de notre langue peut seul faire que, pendant un moment, on les appelle lois.

S'il faut en croire les détails donnés par un journal, sur les amendemens faits par la commission de la Chambre des Députés, au projet de loi contre la liberté individuelle, on accorde à peine, à la signature obligée de trois ministres, ce que tout procureur du Roi près d'un *tribunal* peut faire, de son propre mouvement, en vertu des lois ordinaires, et dans des cas bien plus nombreux, bien mieux spécifiés que par le projet de la loi nouvelle. Il y a donc affoiblissement du pouvoir, et non accroissement. Les garanties données à ceux qui seront privés de leur liberté, en vertu de cette loi, deviennent beaucoup plus grandes, plus positives, que celles qu'auroient pu réclamer le général Canuel et ses braves amis, lorsque M. de Cazes les faisoit plonger dans un cachot infect, pour les punir des services qu'ils avoient rendus à la couronne. Je suis loin de trouver mauvais qu'on donne des garanties aux prisonniers d'Etat; ayant été moi-même prisonnier de tous les Etats, depuis 1793 jusqu'en 1817, je dois approuver que les prisonniers obtiennent quelques espérances de plus; cela est si rafraîchissant quand on est en prison! Mon observation porte sur cette vérité incontestable que, lorsqu'entraîné par l'effroi né du meurtre d'un Bourbon, on demandoit une loi *contre* la liberté individuelle, on avoit sans doute l'intention d'opposer la force d'une justice politique à l'insuffisance qu'on déclaroit apercevoir dans la justice légale; et que, par le fait, on affoi-

blira la justice légale de tout l'odieux qui s'attache à l'arbitraire, sans que le ministère y trouve aucune augmentation de pouvoir. Après cela, perdez du temps et des paroles à solliciter des lois d'exception, et remettez à sauver la monarchie quand vous les aurez obtenues! L'opinion publique accordoit d'elle-même une puissance sans bornes à un ministère qui auroit su agir avec fermeté et de son propre mouvement; elle l'élevoit bien au-dessus des difficultés que présente une Chambre morcellée en opinions inconciliables, tandis que les lois demandées par les hommes de police, étant accordées avec la même insouciance qui a présidé à leur rédaction, elles alarment au lieu de rassurer, elles enchaînent et rapetissent le pouvoir, au lieu de lui donner la latitude qu'il réclamoit. Sous tous les rapports, M. le duc de Richelieu auroit donc gagné à désavouer, à abandonner des projets qui n'étoient pas les siens. Il lui resteroit, il resteroit à la France l'espoir d'un système conçu d'ensemble dans toutes ses parties, dirigé vers un but déterminé, au lieu qu'on fait une à une des choses inutiles, et qu'il est à craindre qu'on ne s'endorme ensuite sur l'idée qu'elles serviront à quelque chose.

Ce qu'on ne fait pas est positivement ce qu'il y a de plus nécessaire à faire, ce qui ne dépend pas de la composition des Chambres, et ce qui seroit d'une utilité incontestable.

En comparant la population de l'Angleterre et le nombre des membres de la Chambre des Communes avec la population de la France et le nombre des membres de la Chambre des Députés, on sait pourquoi nous n'avons qu'une fausse représentation de l'opinion, et que de fausses majorités. En comparant le nombre des ministres dont se compose le conseil en Angleterre avec le petit nombre de ministres français qui s'assemblent en

conseil pour diriger les affaires de l'Etat, on connoîtra la première cause de la foiblesse qui nous mine depuis l'établissement du gouvernement constitutionnel. Jusqu'ici, nos ministres ont tous, ou à peu près, marché contre l'opinion publique, comme s'ils eussent senti qu'ils étoient de droit en opposition contre elle, dès qu'elle ne les avoit pas indiqués; ils ont tous, ou à peu près, varié dans leurs doctrines, parce qu'ils n'étoient arrivés au pouvoir appuyés sur aucune doctrine, et *qu'ils n'avoient qu'eux à maintenir*. Lorsque les circonstances exigeroient impérieusement qu'on nous donnât un ministère fort, sa foiblesse vient encore d'être augmentée par la conception imprévue d'un président du conseil des ministres sans portefeuille, c'est-à-dire délibérant et n'agissant pas, par conséquent sans responsabilité; car la responsabilité ne peut remonter jusqu'à la délibération; elle n'atteint que les actes. Voici donc une violation des principes du gouvernement que nous avons adopté; et toute violation de ce genre est une cause de désordre et d'affoiblissement.

Que reste-t-il donc à la France en hommes responsables, non de son administration matérielle, mais de son existence politique, de sa sécurité présente et de son avenir?

M. Pasquier, qui a dans l'esprit une flexibilité qu'on pourroit considérer comme s'étendant jusqu'à son caractère, si on se rappeloit les diverses positions qu'il a admises et défendues, les divers systèmes qu'il a approuvés et combattus, les opinions diverses qu'il a soutenues et reniées à la tribune;

M. Siméon que le parti libéral louoit encore il y a quelques jours pour les principes qu'il a professés, qui les lui présentoit comme l'œuvre de sa vie, la garantie de sa réputation dans la postérité, en le menaçant d'un déshonneur inévitable s'il y

renonçoit pour appuyer de son éloquence des changemens à la loi des élections;

M. Roy, qui a fait son entrée dans la carrière politique par la Chambre des cent-jours, époque où il y avoit en effet beaucoup à apprendre, et qui, sorti honorablement de cette épreuve difficile, convient lui-même qu'il ne se regarde que comme administrateur; justice qu'il peut se rendre, parce que personne ne la lui refuse, mais qui indique que les grandes conceptions d'ordre politique ne sont pas de sa compétence;

M. Portal, que le public ne connoît pas, une sensation insurmontable l'empêchant de se produire à la tribune; homme de sens, aimant le bien, mais qui, par cela seul qu'il lui sera toujours impossible de faire connoître ses opinions et ses principes, en traitant publiquement les intérêts qui nous agitent, ne peut jouer qu'un rôle secondaire dans un gouvernement représentatif;

M. de Latour-Maubourg, homme de cœur, espérance de tous les militaires qui veulent la royauté légitime, et ils la voudront tous; estimé pour sa loyauté, prêt à sacrifier, pour la cause de ses Rois, ce que la gloire lui a laissé d'entier, et pour conséquent supérieurement placé où il est, mais assez occupé de son ministère pour ne pas avoir le désir de diriger ce qui n'en fait point partie :

Tel est le ministère français dans son organisation et dans ses détails. Cette composition répond-elle aux besoins de la France? N'est-il pas permis de demander où est la force qui soulèvera le poids que la révolution fait peser sur nous? N'est-il pas permis de s'enquérir si toutes les lumières sont renfermées dans cette organisation, et si elle ne laisse pas en dehors trop de talens connus qui pourroient la briser, et dont on est réduit à implo-

rer l'abnégation, lorsqu'on pourroit y trouver un secours?

Feroit-on une pareille question en Angleterre? Un ministère qui laisseroit en dehors les forces dont il peut se nourrir, résisteroit-il quinze jours? On avoue généralement que ces observations sont justes; mais on prétend que si on appelle les talens royalistes, que si on s'unit à eux, on perdra des voix dans la Chambre, et qu'on a besoin de toutes les voix encore flottantes pour obtenir une majorité lorsqu'on discutera la loi des élections. Singulier raisonnement qui a perdu M. de Cazes, et qui étoit bien moins de lui que de la *coterie* dont il étoit l'instrument, puisqu'il convenoit de bonne foi qu'il lui étoit impossible de répondre, lorsqu'on lui présentoit l'argument suivant:

« Si vous vous liez aux royalistes avant d'avoir obtenu votre loi des élections, le centre gauche, dites-vous, vous refusera des voix, et s'unira à l'extrême gauche. Mais comment croyez-vous que ce centre gauche sera assez bête pour vous appuyer de ses voix dans une loi d'élection destinée à attirer des royalistes dans la Chambre, lorsqu'il ne peut ignorer qu'aussitôt que les royalistes, appelés par cette loi, auroient établi leur prépondérance, ils ne dépendroient plus ni de lui, ni de vous? Il y a ici mauvaise foi, ou mauvaise logique, choisissez; mais vous tomberez, ou vous vous unirez aux royalistes avant d'avoir votre loi des élections, car certainement le centre gauche ne vous la donnera qu'après l'avoir si bien amendée, qu'elle deviendra un obstacle insurmontable à cette union. »

C'étoit, en effet, un projet fort étrange que de commencer par mettre les royalistes à l'écart, comme le plus sûr moyen de leur donner la certitude de rentrer dans les affaires, et d'annoncer

la prétention de rétablir la royauté sans eux, comme une garantie qu'on leur seroit tout dévoué quand on n'auroit plus besoin d'eux. Ce projet, dont M. de Cazes n'avoit pas le dernier secret, l'a conduit dans l'abîme dont aucune force humaine ne le tirera. C'est pourtant le même projet qu'on suit aujourd'hui, qu'on appuie sur les mêmes raisonnemens, et dont M. le duc de Richelieu, à coup sûr, n'a pas eu le temps d'examiner les conséquences; il seroit frappé de tout ce que ce projet renferme de faux.

Mais enfin, comment expliquer cette promesse toujours faite, ce besoin si généralement senti et avoué de s'unir aux royalistes, et les ajournemens continuels opposés à cette nécessité reconnue, autrement que par la sottise des uns et la perfidie des autres à renfermer la possibilité du salut de la France dans l'espoir d'obtenir la majorité là où il n'y a pas, où il ne peut pas y avoir de majorité, s'il faut que tous les engagemens, tous les préjugés se taisent en faveur de la monarchie? La force ne manque jamais au bon droit, et le bon droit n'est pas dans quelques voix; il est tout entier à la religion, à la royauté, à la justice, à la fidélité, au repentir, aux libertés publiques aussi menacées que le trône par l'esprit de la révolution; et si tant de fautes accumulées vouloient que le bon droit ne se trouvât pas dans la Chambre, cette Chambre ne représenteroit pas la France qui ne peut consentir à sa condamnation. Il faudroit lever les yeux plus haut.

Qu'on ne se trompe pas sur la modération avec laquelle on discutera les lois d'exception; le meurtre d'un prince français ayant été le prétexte sur lequel on s'est appuyé pour les demander, devient un motif pour que personne ne mette trop de chaleur à les refuser. Tous les hommes forts sentent d'ailleurs fort bien que ces lois d'ex-

ception ne méritent pas qu'on engage le combat pour elles ou contre elles. Mais il n'en sera pas de même de la loi des élections ; il s'agit de déposséder un parti ; ces choses là ne s'obtiennent ni par des lois, ni de l'assentiment des intéressés. Tout ministère qui n'aura pas posé d'avance, dans le fond de son âme, une limite invariable aux sacrifices qu'il peut faire, tout ministère qui ne sentira pas que le résultat d'une nouvelle loi d'élection est de prouver à l'Europe que la France propriétaire veut ou ne veut pas de la légitimité, tout ministère qui n'aura pas calculé d'avance les ressources qui lui restent pour empêcher le jacobinisme de s'établir d'une manière légale, finira comme M. de Cazes. Et cependant le jacobinisme ne s'établira pas. Mais la France peut y périr ; et cela mérite bien la peine qu'on élève ses pensées plus haut que la majorité des voix.

FIÉVÉE.

Sur l'état présent des choses.

Au milieu de la subversion générale de toute espèce de principes, un écrivain courageux ose attaquer de front en Allemagne les doctrines corruptrices ; il oppose une barrière d'honneur et de vertu à ces idées de désordre et de renversement, prêchées et soutenues avec audace dans les pamphlets révolutionnaires de tous les pays : il meurt assassiné, et les écrits de nos prétendus libéraux excusent le meurtrier, et outragent la victime. Un Roi ferme travaille à détruire ces germes funestes que nous avons importés dans son royaume, pendant que nos indépendans rampoient avec bassesse aux pieds d'un despote ; une révolte se déclare, et les écrits de nos prétendus libéraux applaudissent à la révolte, l'encouragent, l'excitent ; et, tout

pénétrés qu'ils se disent de principes monarchiques, ils proclament hautement la souveraineté du peuple. Un régicide est élu député, et, tout remplis qu'ils se prétendent d'amour pour les Bourbons, les libéraux s'étonnent et se récrient de ce qu'il se trouve encore dans les Chambres assez de cœurs français pour que l'homme, couvert du sang de son Roi, soit rejeté de l'enceinte où paroîtra le frère de la royale victime. Les ouvrages de leurs adeptes professent que la mort des princes n'est pas plus funeste aux Etats que celle des simples particuliers; et bientôt un Bourbon, la dernière espérance du trône, meurt assassiné!... Des ministres probes prennent en Angleterre des mesures énergiques contre les factieux, les écrivains impies; et soudain les radicaux de ce pays, dignes frères de nos libéraux, conspirent contre eux, et veulent les assassiner en masse. Si cette suite de malheurs et de projets funestes, si cette association européenne de tout ce qu'il y a de criminel et de vil, n'ouvrent pas les yeux des Rois et des honnêtes gens de tous les pays, il faut croire à la démence de l'espèce humaine, et s'attendre à la subversion du monde. L'assassinat de Mgr le duc de Berry est peut-être pour nous le dernier avertissement de la colère céleste; en mourant il songeoit à la France...; puisse-t-il du haut des cieux veiller sur elle!... que les jacobins répètent que cet horrible assassinat n'est qu'un crime individuel, que le meurtrier n'a pas de complices; qu'ils disent à cet égard ce qu'ils voudront, il n'en est pas moins déjà démontré que ce monstre se nourrissoit de leurs doctrines empoisonnées, qu'il lisoit leurs écrits, qu'on les a trouvés chez lui; que celui-là est l'homme-principe de la révolution, qui assassine les princes, qu'il est au pur jacobin celui qui repousse l'idée de l'existence de Dieu, et que celui qui peut ainsi manier le

poignard, seroit *sandiste* en Allemagne, *carbonari* en Italie, *révolté* en Espagne, *radical* en Angleterre, tandis qu'en France il est réellement l'enfant de ces doctrines qui conduisirent Louis XVI à l'échafaud, et firent organiser sur sa tombe une compagnie de tyrannicides; certes il n'y a ici ni fausses craintes ni exagération : les faits parlent; on ne peut plus se méprendre, et l'aveuglement seroit aujourd'hui un crime.

Dans l'effroyable position où nous a mis le système de l'homme aujourd'hui déchu du pouvoir, y a-t-il moyen de salut pour nous? Je le pense; mais il faut, pour le trouver, autant de force que de loyauté, autant de résolution que de dévouement. Ce n'est plus avec des idées mixtes, avec de prétendus principes de conciliation, avec des concessions dangereuses, qu'on peut atteindre le but. La révolution a prouvé que nulle concession ne pouvoit lui suffire. On les lui a toutes faites : qu'en est-il advenu? Toutes les lois ont été dans l'intérêt révolutionnaire; on a rempli les administrations d'hommes infidèles; on en a éloigné les hommes sans reproches; on a prêché l'union, et l'on a mis la loyauté à la merci des artisans de discorde; on a parlé d'oubli, et on s'est souvenu de la fidélité pour la proscrire, et du crime pour le récompenser; on a rappelé les meurtriers de Louis XVI, les hommes du 20 mars, et le duc de Berry a été assassiné.

Si le délire d'un pareil système n'est pas prouvé par ses résultats, il n'y a plus rien à espérer; mais si la loyauté de l'homme qui est aujourd'hui à la tête des conseils est soutenue par cette confiance que doit donner la connoissance réelle de l'état de la France, il est hors de doute qu'il lui est réservé de recueillir la gloire la plus honorable pour une belle âme, celle de sauver son pays. Il le peut d'autant mieux que d'un bout à l'autre de cette

France l'indignation est à son comble, que la mort de Mgr le duc de Berry n'y laisse plus que deux classes bien distinctes, celle des vrais Français, et celle des hommes qui ne le sont que de nom. Tout est possible aujourd'hui, avec de la loyauté et de la force. Que le vouloir s'unisse au pouvoir, et notre avenir sera assuré.

Les jacobins, toutefois, sont loin de se regarder comme battus; ils ne se découragent point, et, calculant tout le danger de leur position, ils cherchent tous les moyens de le diminuer; aucun ne leur coûte, et en conséquence il paroît qu'ils veulent encore ménager le ministère actuel, dans l'espérance qu'il se laissera prendre à cette feinte modération; que, par suite, il ne verra pas de nécessité à ôter des mains de leurs sicaires le pouvoir qui leur a été confié; qu'il croira possible de gouverner avec eux, et que, s'endormant ainsi dans une sécurité trompeuse, il arrivera, sans s'en douter, à la catastrophe qu'ils ne cesseront de préparer dans l'ombre, et à laquelle ils parviendront plus lentement peut-être, mais tout aussi certainement, s'ils peuvent aveugler ceux qu'ils ont un si grand intérêt à tromper. Espérons que cette ruse sera déjouée; espérons surtout que les yeux sont assez ouverts.

Les révolutionnaires, nous ne cesserons de le répéter, ne sont forts que par l'importance qu'on leur a donnée, ou par la peur que l'on a d'eux : qu'on leur ôte leurs places, qu'on ne les craigne pas, il leur restera peu de puissance; qu'on veuille de bonne foi les réprimer, leur audace se changera en bassesse. Le passé à cet égard répond de l'avenir. Mais, me dira-t-on, vous voulez donc placer les royalistes? Je répondrai de bonne foi que je ne crois pas possible de sauver la France autrement. Ce n'est qu'avec des royalistes qu'il y a garantie, parce qu'il n'y a loyauté que chez eux; ce

n'est qu'avec eux qu'il y a sûreté, parce que ce n'est que chez eux qu'il y a force réelle : et cette dernière vérité sera d'autant plus sensible, si l'on remarque combien, depuis trente ans, ils sont poursuivis, persécutés, proscrits, et ce qu'ils sont cependant encore aujourd'hui, et ce qu'ils peuvent pour le pouvoir, le jour où le pouvoir voudra qu'ils soient quelque chose pour lui.

Je ne connois pas d'autre moyen de terminer la révolution ; et, lorsque mon opinion ne seroit pas fondée en principe, on conviendroit du moins qu'il est difficile de conduire un pays plus mal que la France ne l'a été depuis cinq ans ; qu'en suivant le même système, il est évident que le pays se perd, et qu'on peut croire alors qu'en adoptant un système contraire, on obtiendroit un résultat différent. On a, me dira-t-on, des préventions contre les royalistes ; mais ces préventions, on ne les a pas puisées, je pense, dans leur système d'administration ; car ils n'ont jamais administré. On n'a pas d'erreurs à cet égard à leur reprocher ; car ils n'ont pas même été en position d'en commettre. On ne peut pas douter de leurs sentimens : ils les ont scellés de leur sang. On ne peut pas révoquer en doute leur amour pour le repos de leur pays ; ils lui ont fait toute espèce de sacrifices sans murmurer.

Mais ils ont de l'ambition : cette accusation est réellement comique quand elle s'adresse à des hommes qui n'ont jamais eu d'emplois, par ceux qui, depuis cinq ans, exploitent à leur profit toutes les places de l'Etat, et qui font consister toute la prospérité de la France et la sûreté du trône dans leur lucrative inamovibilité. Il faut être bien confiant pour croire en imposer ainsi à l'opinion, et penser qu'on peut couvrir sa propre cupidité par une accusation aussi niaise. A coup sûr, si les royalistes eussent été ambitieux, ils auroient

pu facilement parvenir; ils n'auroient eu qu'à prendre pour devise bassesse et médiocrité.

Avant le 20 mars, on parloit aussi monarchie, et l'on croyoit pouvoir la faire avec des buonapartistes. Qu'arriva-t-il? Buonaparte parut; il trouva toutes les places occupées par ses créatures; il n'eut qu'à leur donner des ordres, et son pouvoir s'établit. Qu'on fasse de même aujourd'hui; et tel homme, l'espoir des jacobins, peut reparoître, et ne trouver aucun obstacle pour s'emparer de nouveau du poste dont la clameur publique l'a renversé. Il n'est qu'un moyen d'empêcher la révolution de reprendre son empire, quel que soit son représentant : c'est de composer l'administration de manière à ce que la révolution, au lieu d'amis, y trouve des ennemis; alors, vienne qui voudra, la monarchie est à l'abri du danger. Mais si on suit la ligne tracée, si on continue à se confier à ceux qui s'accoutument si volontiers de tout homme qui veut révolutionner, alors la perte du pays me paroît inévitable; et tous les efforts possibles se briseront contre l'écueil qu'on aura cru pouvoir braver, ou qu'on n'aura pas su éviter.

Au point où nous en sommes, ce principe nous paroît d'une vérité incontestable, et on le retrouve dans tous les esprits, dans tous les cœurs : tout ce qu'il y d'honnête en France, n'a eu qu'un sentiment, n'a fait entendre qu'un cri. Qu'on lise avec soin toutes ces adresses, qui ne sont ni l'ouvrage d'un comité directeur, ni le fruit de sourdes et viles manœuvres, mais bien l'expression spontanée de la douleur et de l'indignation, on verra dans toutes que l'on supplie le monarque de fermer enfin l'abîme des révolutions, qui ne reste ouvert que par les résultats inévitables du fatal système suivi jusqu'aujourd'hui. On demande partout que le sang d'un Bourbon soit vengé, et que l'on fasse du moins en sorte que nous n'ayons pas à pleurer

de nouveaux forfaits; que le ministère entende la voix de la France, qu'il y réponde; et, aidé, secouru par tout ce qui tient à la légitimité, par tout ce qui veut le repos, il pourra, une fois que les dépositaires de son pouvoir seront choisis parmi les hommes qui lui offrent ces deux garanties, comprimer facilement une faction qui n'est forte que de l'impunité, et puissante que par la foiblesse qu'on lui oppose.

En apprenant la mort de Mgr le duc de Berry, la consternation a été, je ne dirai pas seulement générale, mais populaire, et Toulouse s'est fait distinguer parmi les villes où ce funeste événement a été le plus douloureusement senti; cette ville où tous les sentimens d'honneur pour être anciens n'en sont que plus vifs, a été plongée dans une véritable stupeur. Tous les amusemens ont cessé, les spectacles ont été fermés, la garnison a pris le deuil, et la foule s'est portée dans les temples. C'est à Dieu que s'est adressé ce peuple religieux et fidèle, c'est aux pieds de celui qui peut tout sur le cœur des hommes, qu'il est venu prier et pleurer: la Cour royale s'est assemblée extraordinairement. M. Hocquart, premier président, M. Gary, procureur-général, ont successivement exprimé, d'une manière digne de leur âme, l'horreur et l'effroi dont chacun étoit pénétré, et la Cour, considérant *que l'assassin a froidement déclaré que son but étoit de couper dans sa racine la tige auguste des Bourbons; que ce crime a trop bien servi les projets des factions dont l'existence avoit été signalée du haut du trône; qu'il est à craindre qu'après avoir prêché sans pudeur l'oubli des principes de religion et de morale, seuls conservateurs de la société, et propagé impunément leur funeste doctrine, elles n'aient commencé par cet assassinat l'exécution de* DESSEINS DÉJA TROP CLAIREMENT EXPRIMÉS, *et ne précipitent bientôt la patrie dans*

ne de malheurs que ce crime vient d'ouvrir-elle, a délibéré unanimement de faire une u Roi, pour lui exprimer sa profonde es alarmes sur la conséquence que peut ıme, avec une humble et instante prière ner toutes les méditations de sa royale e vers l'imminent danger qui menace la rie. Nous regrettons que l'espace nous manque, et de ne pouvoir ainsi donner en entier à nos lecteurs cette adresse dont les sentimens loyaux et purs et le style noble et élevé rappellent les beaux temps de la magistrature française ; on en jugera par le paragraphe suivant :

« En déclarant que la haine des Bourbons a » guidé sa main parricide, le monstre qui en a » versé le sang le plus pur a désigné hautement » ses instigateurs. Qu'importe qu'il taise ou qu'il » publie leurs noms infâmes ? la France, l'Europe, » le monde entier les accuse à grands cris. Eux-» mêmes, ivres d'une audace que la clémence » surhumaine de Votre Majesté a exaltée jusqu'au » délire, se dénoncent par tous les outrages et » tous les attentats que l'anarchie et l'impiété » réunies peuvent inspirer contre le trône et » l'autel. Comme l'exécrable instrument de leur » fureur, ils se vantent de la haine qui les anime » contre la glorieuse race de nos Rois. Comme » lui, et avant lui, ils ont trempé leurs mains » dans le sang de nos princes; comme lui et plus » que lui, ils étalent à tous les yeux l'infernale » opiniâtreté du crime; complices de toutes les » tyrannies et de toutes les trahisons qui ont suc-» cessivement avili et déchiré la France, ils l'ont » plusieurs fois offerte, vendue, livrée à l'usur-» pation. Usurpateurs eux-mêmes, ils osèrent » proscrire votre auguste dynastie dans les actes » publics de leur coupable autorité. Votre Majesté » a voulu oublier tant d'attentats, les effacer au-

» tant qu'il étoit en elle, les couvrir par ses bien-
» faits, ils ont voulu, eux, les renouveler, les
» multiplier, les répandre par torrens sur le sein de
» votre malheureux royaume. Par eux, l'étendard
» de la rébellion a souillé vos provinces soulevées.
» D'odieuses persécutions ont été dirigées contre
» les plus fidèles serviteurs du trône. Tous les
» poisons de l'impiété et de la sédition ont circulé
» dans les veines du corps social. Toutes les doc-
» trines de révolte et de mort ont conspiré pour
» ramener une seconde époque de terreur et de
» barbarie. Un collége électoral n'a pas craint
» d'appeler l'un des meurtriers du Roi-Martyr à
» partager avec Votre Majesté les hautes fonctions
» législatives; et lorsque cette sacrilége apothéose
» du régicide soulevoit de toutes parts le scandale
» des peuples, la tribune nationale a entendu
» proférer l'effroyable maxime que *toutes les opi-*
» *nions* devoient avoir des représentans parmi les
» législateurs français. »

La population entière s'est unie aux sentimens de ses magistrats, Toulouse a été ce qu'il fut, ce qu'il sera toujours, religieux et plein d'amour pour la race de ses Rois. Ce peuple courageux et bon a dans l'histoire une vieille date d'honneur et de fidélité : il ne l'a jamais démentie; aussi Balzac disoit : *Toulouse est une de ces villes privilégiées et choisies du ciel : elle produira toujours des lumières à la France, elle sera toujours juste et catholique, savante et palladienne jusqu'à la fin du monde.*

— Le sieur Desbiez, qui a contribué à l'arrestation de l'assassin de S. A. R. Mᵍʳ le duc de Berry, est natif de la vallée d'Etur, département des Hautes-Pyrénées. Il appartient à une famille de militaires. Son père étoit chasseur dans le régiment de Provence : son oncle, après avoir servi long-temps dans les gardes vallones en Espagne,

fut nommé gendarme, et destitué pour avoir laissé échapper un prêtre qu'on conduisoit en prison et vraisemblablement à l'échafaud. Le frère du nouveau chevalier de la Légion-d'Honneur sert dans la légion des Hautes-Pyrénées, et va être admis dans la garde royale.

Cette famille est pauvre, mais honnête; elle est même dans le besoin. Elle est digne des secours des personnes aisées.

CASTELBAJAC.

DU CONSERVATEUR LITTÉRAIRE.

Les honteuses séductions, les promesses fallacieuses, les perfidies, les mystifications, se sèment toujours de tous côtés. Des intrigans qui ne savent que tromper, continuent de s'interposer entre les hommes forts et loyaux des diverses nuances d'opinions honnêtes; et les voix de ces braves gens qui voudroient se rapprocher, qui pourroient s'entendre, sont couvertes par les vociférations des factieux qui ne veulent évidemment que le renversement de l'ordre actuel. Pendant ce temps, le torrent des horribles doctrines déborde avec une fureur qui seroit le signal du désespoir qui s'exhale, si elle n'étoit la preuve de l'audace qu'on ne sait pas, qu'on ne veut pas réprimer (1). Au milieu de tant de causes d'inquiétudes et de chagrins, on en trouve néanmoins de consolations et d'espérances. Le génie du mal doit bientôt être arrêté dans sa course, et le génie du bien doit avoir in-

(1) Lorsqu'il y a six semaines, nous adressions cet article au *Conservateur*, nous étions loin de prévoir que nos craintes seroient si vite et si horriblement justifiées. Espérons que ce que nous disions alors n'est plus vrai aujourd'hui, ne le sera plus à l'avenir!

cessamment son tour; car partout les honnêtes gens sont et seront en force, quoique la trahison ou la sottise veuillent leur lier les mains; car, de toutes parts, de jeunes et belles âmes échappent à la contagion.

Cette dernière réflexion nous est inspirée par la lecture des quatre premiers Numéros d'un nouveau journal intitulé : *le Conservateur Littéraire*, qui est rédigé par trois frères, MM. Hugot, dont l'aîné à peine a vingt-un ans, et dont le plus jeune n'en a que dix-sept. Celui-ci, qu'on distingue par le nom de Victor, étoit déjà connu par une ode sur la Vendée, et par une satire sur le télégraphe. Dans le premier de ces ouvrages, qui en a suivi un autre si célèbre sur le même sujet, sa verve semble s'être animée à l'éloquente et poétique prose de M. de Chateaubriaud; dans le second, elle se montre trempée à l'école du grand maître, de Boileau. Rien n'est plus ingénieux, plus spirituel, plus piquant que les réflexions, les descriptions, les rapprochemens, les traits, les détails que le télégraphe fournit à M. Victor Hugo. L'arme du ridicule, dans ses jeunes mains, est dégagée de fiel, et n'est forte que de vérité. On voit aisément qu'il a moins de haine pour le vice, pour la méchanceté même, que de passion pour le bien. C'est surtout vers la satire que son talent paroît se porter; et c'est aussi par une pièce de vers dans ce genre qu'il commence le Ier Numéro du *Conservateur Littéraire*. C'est un dialogue entre un enrôleur politique et un adepte. L'enrôleur politique, comme il y en a tant de soldés aux dépens des finances de l'Etat et de la morale publique, l'enrôleur cherche à entraîner dans la route de la bassesse, par l'appât des richesses, des places, des honneurs, un jeune homme dont les sentimens sont nobles et purs; aussi ce jeune adepte résiste-t-il à la séduction; et, pour vaincre

sa résistance, l'enrôleur lui dit entre autres choses :

Jeune homme, tu te perds. Ecoute-moi, de grâce :
Si d'un vrai citoyen ton cœur n'a pas l'audace,
Tu peux, quittant le fouet et prenant l'encensoir,
Sans renoncer à nous ramper sous le pouvoir.
Le ministre, crois-moi, saura payer le zèle
D'un auteur qui pour lui veut bien faire un libelle.
On voit dans les honneurs plus d'un homme prudent,
Que le premier revers peut rendre *indépendant* ;
La girouette reste au haut de l'édifice :
Je pourrois te citer....

L'adepte lui répond :

Non, rendez-moi justice.
Je n'imiterai point ces vils caméléons,
Qu'un jour la guillotine eut pour Anacréons,
Et qui du plus puissant servant toujours la cause,
Se font aujourd'hui plats pour être quelque chose.
J'aimois la gloire, hélas ! mais, dans ce siècle impur,
Quand le crime est fameux, la gloire est d'être obscur.

Ensuite le poëte a la témérité de mettre dans la bouche de l'adepte un éloge du siècle de Louis XIV, et par conséquent de Louis XIV lui-même, de ce Roi impopulaire, qui le premier avoit fait de la langue française la langue universelle de l'Europe, de ce roi impopulaire, qui, quelques jours avant la bataille de Denain, écrivoit à Villars : « Attaquez l'ennemi ; et si vous êtes » battu, marquez-le moi ; je passerai par Paris » votre lettre à la main, et cent mille de mes » braves bourgeois de Paris et moi nous irons » nous ensevelir avec vous sous les ruines de la » monarchie. »

Enfin l'enrôleur voulant effrayer l'adepte par une considération tirée des dernières élections, celui-ci lui répond par ces vers tout français :

Il est vrai : l'Anarchie, aux têtes renaissantes,
S'éveille, et rouvre encore ses gueules menaçantes ;
Le trône, sous ses coups, commence à chanceler ;
Mais, pour le soutenir, on nous verra voler.

« Nous saurons oublier dans ces momens d'épreuve,
Les dégoûts dont la haine à dessein nous abreuve :
Moi-même, lui gardant et mon bras et ma foi,
Dans l'exil, s'il le faut, j'irai suivre mon Roi;
Dussé-je, pour avoir servi la dynastie,
Me voir, à mon retour, puni d'une amnistie.
Et si, dans mes vieux jours, comme un vil condamné,
Au fond d'un noir cachot je me voyois traîné;
Sous le harnois guerrier si ma tête blanchie,
D'un indigne soupçon n'étoit point affranchie;
Si j'étois accusé, sans même être entendu,
D'avoir trahi ce Roi que j'aurois défendu,
Montrant mon corps brisé, mes cicatrices vaines,
Et ce reste de sang, déjà froid dans mes veines,
J'irois dire à mon Roi, s'il vouloit l'épuiser :
« Sire, il est tout à vous, vous le pouvez verser. »

Après cette citation, il seroit superflu de dire dans quel excellent esprit *le Conservateur Littéraire* est rédigé; mais il ne l'est point d'ajouter qu'on y trouve des comptes rendus des différens ouvrages du jour, des morceaux de critique très-distingués. Toutefois, nous ne pouvons dissimuler l'étonnement et la peine que nous avons éprouvés du jugement qu'on y porte sur la tragédie de M. Ancelot. Tout en présentant les belles espérances que donne celle de M. Casimir Delavigne, on ne pouvoit refuser à la pureté de style, à la poésie remarquable de M. Lancelot la justice que les gens de goût et les critiques les plus éclairés leur ont rendue dans l'intérêt de l'art et dans le sentiment de l'impartialité. Cet article de critique paroît d'autant moins à sa place, que tous les autres donnent l'idée que MM. Hugo ont le bon esprit de faire diriger leurs premiers essais par des maîtres ou des collaborateurs qui sont dans la maturité de l'âge (1).

(1) S'il ne falloit pas être juste avant tout, nous n'aurions pas le courage d'adresser un reproche à MM. Hugo, depuis que nous avons lu dans le VII[e] N[o] de leur journal, le dernier œuvre de leur jeune frère M. Victor. Une affreuse catastrophe dont tous les cœurs français ne se remettront de long-temps, est venue soudainement autant que violemment lui arracher le fouet

Il y a dans cette honorable entreprise quelque chose de plus intéressant, de plus touchant encore, c'est son motif, dont MM. Hugo, que nous n'avons point l'avantage de connoître, nous pardonneront de révéler ici le secret.

L'éducation de ces intéressans jeunes gens a été dirigée par une mère distinguée, qui a pensé de bonne heure que de bons principes et des talens formoient la seule fortune qui pût être à l'abri des révolutions, la seule arme avec laquelle on pût, non pas se défendre de l'envie, de la calomnie, mais les braver. Maintenant, fils reconnoissans, ils essaient d'acquitter une dette aussi sacrée que douce. Ils doivent à leur mère une seconde vie : ils veulent soutenir, embellir la sienne ; et, pour y parvenir, ils unissent la fraternité du ta-

---

de la satire, et demander à sa lyre de douloureux sons. Ceux qu'elle a rendus vont jusqu'à l'âme, et la déchirent de nouveau. L'ode sur la mort de Mgr. le duc de Berry, rend en beaux vers, à chacun, l'expression du sentiment qu'il éprouve. C'est bien l'inspiration du désespoir commun, de l'indignation générale ; c'est bien l'enthousiasme de la douleur. Pour citer tout ce qui se trouve de remarquable dans ce chant funèbre, il faudroit le citer tout entier. Nous nous bornerons aux deux strophes suivantes :

Berry, quand nous vantions ta paisible conquête,
Nos chants ont réveillé le dragon endormi ;
L'Anarchie en grondant a relevé sa tête,
Et l'enfer même en a frémi.
Elle a rugi : soudain, du milieu des ténèbres,
Clément poussa des cris funèbres,
Ravaillac agita ses fers ;
Et le monstre, étendant ses deux ailes livides,
Aux applaudissemens des ombres régicides,
S'envola du fond des enfers.

D'Enghien s'étonnera, dans les célestes sphères,
De voir sitôt l'ami, cher à ses jeunes ans,
A qui le vieux Condé, prêt à quitter nos terres,
Léguoit ses devoirs bienfaisans.*
A l'aspect de Berry, leur dernière espérance,
Des Rois que révère la France,
Les ombres frémiront d'effroi ;
Deux héros gémiront sur leurs races éteintes,
Et le vainqueur d'Ivry viendra mêler ses plaintes
Aux pleurs du vainqueur de Rocroy.

* On sait que le prince de Condé recommandoit en mourant à Mgr le duc de Berry, l'honorable indigence de ses vieux compagnons d'armes.

lent à la fraternité du sang. Heureux jeunes gens, d'avoir une mère qui ait senti le prix de l'éducation! Heureuse mère de voir ainsi couronner ses soins!

Outre l'utilité et la bonne rédaction du *Conservateur Littéraire*, c'est donc la piété filiale et fraternelle qui le recommande à tous les amis des lettres et du bien. Il est difficile qu'une entreprise de cette nature paroisse sous de plus heureux et de plus touchans auspices.

Puisque nous parlons des premiers essais de jeunes poëtes, il nous semble juste, il nous est agréable de parler de ceux de M. A. Bignan. Ils sont au-dessus de la patience de son âge, car c'est d'une traduction en vers de l'*Iliade* qu'il s'occupe. Il vient d'en faire paroître trois chants et quelques fragmens détachés, dans lesquels on remarque une intelligence parfaite de la langue grecque, une grande facilité de versification, beaucoup de vers d'une bonne facture, quelques uns de très-beaux, quelques uns aussi de très-négligés. On voit qu'après avoir bien fait, M. A. Bignan a voulu faire vite, qu'il a voulu jouir de bonne heure du fruit de ses travaux. Qu'il nous permette de l'engager à travailler, à mûrir plus lentement le reste de sa traduction, et il est certain de nous en donner une très-remarquable, comme d'éprouver que la gloire attendue n'en est que plus solide.

Nous aimons à le répéter : il est consolant, il est rassurant pour l'avenir de voir cette foule de jeunes gens qui aiment les lettres pour elles-mêmes, et non pour flétrir, en les vendant au pouvoir, les premières faveurs qu'ils en reçoivent. Lorsque le culte qu'on leur adresse est pur, elles se montrent généreuses; car alors c'est dans leur sein que se forment les grands talens, et que se préparent les beaux caractères. F. Agier.

Paris, ce 3 mars 1820.

Dans la séance du 22 février 1817, nous prononçâmes à la Chambre des Pairs, un discours sur le projet de loi relatif aux journaux; nous y retrouvons ce passage :

« Un ministre défendant à la tribune des Dé-
» putés la loi que je combats dans ce moment,
» m'a désigné comme *un individu qui siége dans*
» *une autre Chambre*, et qui avance des *absurdités*
» telles qu'on ne doit pas les répéter. Je ne suis
» pas assez important pour employer à mon tour
» un langage si haut. Si jamais M. le comte de
» Cazes étoit exposé à ces revers dont j'ai déjà vu
» tant d'exemples, il peut être sûr que le jour où
» il seroit rayé du tableau des ministres, son nom
» ne seroit prononcé dans mes discours qu'avec
» les égards dus à un homme qui après avoir été
» honoré de la confiance de son Roi, a éprouvé
» l'inconstance de l'infortune. »

Telles étoient les paroles que nous adressions alors à M. le ministre de la police : nous serons conséquens dans nos sentimens, comme nous le sommes dans nos doctrines. Nous ne traiterons ni d'*absurde* ni d'*individu* M. le duc de Cazes : évitant avec soin toute personnalité, notre sévérité se renfermera dans les bornes de la politique. Bienque la chute de cet homme qui a tant pesé sur la France, n'ait pas été rude, et qu'il soit doucement descendu du pouvoir dans le sein des honneurs, il est pourtant vrai qu'il ne règne plus : dès lors il rentre sous la sauve-garde de sa vie privée, et sous la censure de sa conscience. Il y a plus : nous croyons que la nature avoit fait M. le duc de Cazes meilleur qu'il ne s'est montré dans sa carrière publique ; il a été perverti par les

agens de police et par les petites créatures dont il s'étoit entouré. On doit s'étonner seulement que des hommes d'une capacité si bornée aient exercé une si longue influence. Leur existence politique concordoit apparemment avec un dessein caché de la Providence : ils nous étoient imposés pour châtiment de nos erreurs. Dans ce cas, ils auront eu la durée de la peine prononcée contre nous au tribunal d'en-haut ; et comme depuis Robespierre jusqu'à Buonaparte, nous avions péché par excès de crime et de génie, il étoit juste que nous fussions condamnés au tourment des fautes et au supplice de la médiocrité.

M. le duc de Cazes reconnoîtra aujourd'hui, dans des ennemis généreux, les amis qu'*il* auroit dû choisir pour sa gloire et pour le bonheur de la France. Les royalistes sont sans fiel : M. le duc de Cazes vivra paisiblement au milieu de nous, comme tous ces hommes qui nous ont bannis, persécutés, dépouillés, et auxquels nous n'adressons pas même un reproche.

Cette modération, naturelle aux royalistes, s'étoit déjà manifestée par un acte éclatant. M. Clausel de Coussergues, notre respectable ami, avoit retiré sa proposition d'accusation contre M. le duc de Cazes : la séance orageuse du 1er mars à la Chambre des Députés, peut le forcer à reproduire sa proposition. Le mouvement de la Chambre a prouvé ce que nous savions déjà, savoir : que M. le duc de Cazes, en apparence en guerre avec les membres du côté gauche, étoit depuis long-temps en alliance avec eux. Les injures abominables des journaux démocratiques contre l'ancien président du conseil, n'étoient que de la politique ; il falloit que le jeune ministre pût dire : « Voyez si je suis » révolutionnaire ! jugez-en par les outrages dont » le parti m'honore ! »

Maintenant tout est dévoilé : la proposition de M. de Clausel a produit son effet, et la conviction devance la plaidoirie. Que veulent les démocrates en accordant une protection maladroite à l'homme dont ils insultoient grossièrement la personne, il n'y a pas encore huit jours? Prétendent-ils le rétablir dans sa place, en faisant voir qu'il auroit avec eux une majorité certaine? On le savoit bien, et c'est précisément ce qui s'oppose à son retour. De plus, l'ombre de Mgr le duc de Berry ferme pour toujours l'entrée du conseil à celui qui, armé de tous les pouvoirs, n'a pas su prévenir un crime effroyable : sous la légitimité, le cercueil d'un fils de France ne peut être un trône ministériel.

Quant aux amis de M. le duc de Cazes, ils ont été bien imprudens de ne pas voter pour l'ordre du jour! Ils peuvent, par cette conduite, avoir ébranlé la modération d'un honnête homme : combien ils se repentiroient si l'acte d'accusation étoit porté à la Chambre!

On assure que de nouvelles tempêtes vont s'élever : on dit que l'on doit représenter la retraite de M. le duc de Cazes comme une *conjuration*, comme une *violence*. Comment, on a conjuré pour faire M. de Cazes duc et ambassadeur? Au reste, il est tout simple que les révolutionnaires surpris dans le meurtre, fassent les derniers efforts pour retenir le sceptre qui leur échappe, pour étouffer sous des calomnies les monstrueuses vérités qui les accusent. Mais on peut triompher de leurs fureurs ; il suffit seulement de connoître notre position, et d'agir avec fermeté.

La blessure que la France a reçue est profonde ; cette blessure ne peut être guérie que par le baume de la religion, ne peut être pansée que par une main monarchique. Ne nous faisons pas d'illusion ;

rien de ce que nous voyons aujourd'hui, n'existe réellement : il n'y a plus de Chambres, il n'y a plus de lois, il n'y a plus de ministère, parce qu'il n'y a plus d'autorité. Si tout tient encore ensemble, c'est par la vertu magique du nom du Roi, et par l'épouvante qu'inspirent les crimes commis autour de nous. On serre les rangs, parce qu'on a peur ; on marche sans règle, mais sans désordre, parce qu'on redoute l'avenir. L'esprit de gouvernement est dans la foule, et n'est plus dans l'État : disposition admirable pour qui sauroit en profiter.

On nous a dit, et on devoit nous dire que le crime de Louvel est un crime *isolé*. Le crime de Sand est aussi un crime *isolé;* les étudians de la Prusse qui écrivent qu'*il faut ici un peu de Sand*, sont aussi des fanatiques *isolés;* les soldats insurgés de l'Espagne sont aussi des factieux *isolés;* les trente assassins du ministère anglais sont aussi trente assassins *isolés*. Mais au moins ces misérables sont tous fils d'une même mère, tous enfans de la révolution française. Il n'y a pas de complot général ? mais il y a donc peste européenne ; et cette peste sort de nos doctrines antisociales.

Malheur à nous! malheur au monde, si le nouveau ministère alloit conclure de tant de désastres qu'on n'a pas encore assez fait pour les ennemis de la légitimité! On leur a déjà livré six Bourbons : combien en faut-il pour les satisfaire?

Le peuple ne lit pas les lois, il lit les hommes ; et c'est dans ce code vivant qu'il s'instruit : quand il voit préférer par le gouvernement de droit les partisans du gouvernement de fait ; quand il voit placer à la tête des préfectures les anciens agens de la police d'un régicide ; quand il voit introduire dans les administrations les fauteurs de la république et des cent-jours ; quand il voit rap-

ployer jusqu'à des infâmes que Buonaparte n'employoit qu'en rougissant dans les œuvres les plus viles de l'espionnage, que voulez-vous que ce peuple pense? Peut-il croire que les Bourbons règnent encore? Ne lui semble-t-il pas qu'ils sont sur une mine prête à sauter, et que la main d'un Louvel va mettre le feu à la poudre?

On s'étonne qu'un poignard se soit levé! Etonnons-nous que mille poignards n'aient pas encore percé le sein de nos princes. Depuis quatre ans, on comble de faveurs les prédicans de la loi agraire, de la république et de l'assassinat; on excite celui qui n'a rien contre celui qui a quelque chose; celui qui est né dans une classe obscure contre celui à qui le malheur n'a laissé qu'un nom; on souffre que l'opinion publique soit inquiétée par des fantômes, qu'on lui représente une partie de la nation comme voulant rétablir des droits à jamais abolis, des institutions à jamais renversées. Si nous ne sommes pas plongés dans les horreurs de la guerre civile, ce n'est pas la faute de l'administration haineuse qui vient de finir.

Son impéritie a paru jusque dans les derniers momens. Quelles précautions avoit-on prises avant la mort de Mgr le duc de Berry? Quelles précautions a-t-on prises après un meurtre exécrable? Seroit-il vrai que depuis six mois on eût ôté au préfet de police une partie de ses moyens de surveillance tant en hommes qu'en argent? Seroit-il vrai que le jour même du crime, il manquoit au lieu où ce crime s'est consommé plusieurs agens de sûreté publique? L'espérance de la France détruite, les barrières n'ont pas été fermées : on a laissé entrer dans Paris et sortir de Paris quiconque l'a voulu, sans demander de passeports, sans fouiller les paquets et les malles de poste, sans visiter les voitures et les diligences. Pas une pro-

clamation pour annoncer à la patrie un si grand malheur ! Rien pour consoler le peuple, pour l'éclairer sur sa position et sur ses devoirs ! On eût dit qu'on craignoit d'exciter l'indignation contre un crime ; on avoit l'air de ménager la délicatesse de ceux qui pouvoient en commettre de semblables. Des autorités ont elles-mêmes semé le bruit que ce crime étoit une vengeance particulière ; et l'on peut remarquer des traces de cette version officielle jusque dans les journaux anglais. On s'est hâté de dérober aux regards de la foule attendrie le visage et la poitrine du malheureux prince ; si la censure eût existé, on eût forcé les journaux à garder le silence ; on eût défendu de parler du jeune Bourbon moissonné, comme *on défendit* jadis aux gardes nationales de porter une branche de lis, de peur de choquer la révolution, de peur d'inspirer trop d'amour pour le Roi!

Il y avoit quelque chose de plus important que tout cela : un misérable ministère s'en alloit, pouvoit-on songer à la grande victime de son système ? Mais ceux qui luttoient encore contre la haine publique, n'ont pu résister à la publique douleur. Nos larmes, nos gémissemens, nos sanglots ont étonné un imprudent ministre : les pieds lui ont glissé dans le sang ; il est tombé.

Espérons que ceux qui lui ont succédé éviteront de marcher sur ses traces. Avant de les voir agir, ne nous hâtons de pas les accuser : un préjugé peut exister contre eux ; nous-mêmes nous avons particulièrement à nous en plaindre, et c'est pour cette raison même que nous nous sommes abstenu de parler et d'écrire sur le projet de loi de censure, passé à la Chambre des Pairs. Nous avons voté contre ce projet, parce qu'il nous semble funeste ; mais en conservant la rigueur de nos principes, nous avons cru devoir montrer par notre silence, la mo-

dération de notre opinion : nous avons été adversaire, non pas ennemi. C'est ainsi que notre noble ami, le marquis d'Herbouville, a fait pareillement le sacrifice d'un discours qu'il avoit préparé contre le projet de loi. En inquiétant le ministère dans les circonstances graves où nous sommes, on pourroit faire involontairement beaucoup de mal. Désirons la réunion de tous les Français, l'oubli de toutes les inimitiés personnelles : attendons. Contentons-nous de dire à présent aux ministres que s'ils suivoient la route que leurs devanciers ont tracée, avant six mois il n'y auroit plus de France.

Les mesures d'exception que l'ancien ministère avoit demandées seront-elles aussi utiles au ministère actuel qu'on le suppose ? Nous le souhaitons, mais nous ne le croyons pas. Des gazettes censurées ne lui seront d'aucune resssource : les meilleurs articles perdent leur autorité dès qu'ils ne sont pas l'expression d'une opinion indépendante. Comment le gouvernement se défendra-t-il contre les pamphlets exceptés de la loi de censure? Ces pamphlets pourront être aussi courts et même plus courts qu'un journal quotidien ; ils pourront inonder les cabinets de lecture, les cafés, les tavernes ; rien n'empêchera aux prochaines élections tous les Goyet de France, de publier leurs listes de candidats et leurs instructions électorales. Puis viendront tous les mois, tous les quinze jours les grosses brochures. Elles seront lues d'autant plus avidement, que les écrits périodiques seront enchaînés. L'opinion ministérielle des journaux censurés, sera bien foible pour repousser de pareilles attaques : et nous, royalistes, que pourrons-nous pour la défense du trône ? Nous sera-t-il possible de descendre dans l'ignoble arène des libellistes et des calomniateurs pseudonymes ? Une loi répressive auroit obvié à tous ces inconvé-

niens : elle étoit facile à faire ; il eût suffi d'ajouter quatre articles à la loi déjà existante.

Nous savions bien que les révolutionnaires reprocheroient à l'opposition royaliste d'avoir été, en soutenant le dernier projet de loi, relatif aux journaux, infidèle aux doctrines qu'elle a professées. Qu'importe les révolutionnaires? Depuis le nouveau crime que leurs écrits ont inspiré, ils ont perdu tout crédit. Nous qui dans tous les temps, dans toutes les circonstances, dans nos premiers comme dans nos derniers ouvrages, avons défendu les libertés publiques; nous qui venons encore de voter contre la censure, n'avons-nous pas été cent fois accusé par la faction démocratique de prêcher la féodalité et l'esclavage? *Quel prix* pourroit-on donc attacher à l'opinion de ces écrivains qui ne se rendent jamais à l'évidence, et qui se font une vertu de la mauvaise foi?

Quelquefois ces mêmes écrivains, par une autre manœuvre, ont voulu nous mettre à part de nos amis. La faction se donne trop de peine : elle ne parviendra point à nous séparer des royalistes, par la raison que nous ne les abandonnons jamais dans leur adversité, et que nous ne leur demandons rien dans leur fortune.

Eh! malheureux qui osez reprocher aux royalistes d'avoir voté pour une censure momentanée au risque d'être encore opprimés par cette censure, n'est-ce pas vous qui dans tous les temps avez flétri la cause de l'indépendance? N'est-ce pas vous qui, par vos excès, avez forcé les honnêtes gens de chercher un refuge dans le pouvoir? Si la liberté périt en Europe, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Quand on vous entend parler vertu et principe sur le tronc sanglant de Louis XVI ou sur le cadavre du duc de Berry, on recule d'horreur, et Constantinople ne semble pas avoir

assez de despotisme pour se mettre à l'abri de votre liberté. Oui, ce sont vos exécrables doctrines qui ont assassiné cet enfant de l'exil, ce Français héroïque, ce jeune et infortuné Berry! Et savez-vous que ce prince magnanime aimoit et connoissoit mieux que vous ces droits constitutionnels que vous exigez fièrement des Bourbons, mais que vous ne réclamiez pas dans les antichambres de Buonaparte. Nous l'avons cent fois entendu ce généreux prince exposer les avantages de cette liberté de la presse, dont vous avez fait contre sa vie une arme parricide! Ah! si on vous laissoit à vos penchans, des funérailles non encore achevées, seroient suivies de bien d'autres funérailles! Et puis vos dignes satellites se précipiteroient à Saint-Denis : ils ne se fatigueroient pas, comme dans leur premier sacrilége, à exhumer tant de gloire, à désensevelir des Rois, des Reines, des grands hommes inconnus à leur grossière ignorance; un moment leur suffiroit pour achever leur ouvrage. Dans ces souterrains jadis si peuplés, où les disciples de la liberté de Marat ont uni la solitude au silence, ils ne rencontreroient plus que quatre tombeaux. Ils n'auroient pas besoin d'antiquaire pour leur apprendre les noms des victimes renfermées dans les nouveaux cercueils : c'est de la science à leur portée! c'est de l'histoire de leur temps!

Prince chrétien! digne Fils de saint Louis! illustre rejeton de tant de monarques, avant que vous soyez descendu dans votre dernière demeure, recevez notre dernier hommage. Vous aimiez, vous lisiez un ouvrage que la censure va probablement détruire. Vous nous avez dit quelquefois que cet ouvrage sauvoit le trône : hélas, nous n'avons pu sauver vos jours! Nous allons peut-être cesser d'écrire au moment où vous cessez

d'exister : nous aurons la douloureuse consolation d'attacher la fin de nos travaux à la fin de votre vie.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

Vie de S. A. R. Mgr le duc de Berry. Un vol. in-8° avec portrait. Prix : 3 fr. 50 c., et 4 fr. par la poste. A Paris, chez Gide, rue Saint-Marc-Feydeau, et A. Egron, rue des Noyers.

Le Conservateur, dans sa trente-troisième Livraison (mai 1819, tome III, page 336), annonça comme achevé et prêt à mettre sous presse dès que les circonstances le permettroient, l'important ouvrage intitulé : *Les vrais Martyrs de la Foi pendant la Révolution française*, ou *Le véritable Martyrologe des Pontifes, Prêtres, Religieux et Religieuses, laïques de l'un et l'autre sexe, qui périrent alors pour la Foi.* Tous les autres écrits périodiques du même esprit, et qui n'en étoient point empêchés par la censure, sous laquelle se trouvoient encore les journaux quotidiens, publièrent alors la même annonce. La promesse qu'ils faisoient est maintenant en voie d'accomplissement : cet ouvrage s'imprime à l'imprimerie même du *Conservateur*, chez M. Le Normant, rue de Seine, n° 8.

— On vient de mettre en vente à la librairie grecque-latine-allemande, rue de Seine, n° 12, les *Petits Prophètes*, traduction nouvelle de M. Eugène Genoude. Les *Livres Sapientiaux* seront publiés dans peu de jours. Ces ouvrages font partie de la traduction complète de la *Bible* dont M. Genoude s'occupe depuis plusieurs années, et à laquelle il joindra des préfaces, des dissertations et des notes. Le Prospectus paroîtra incessamment. Les livraisons chacune de 2 volumes in-8°, se succéderont tous les deux mois, et seront soumises à l'examen de Mgr l'archevêque de Paris. On souscrit à la librairie grecque latine-allemande. Les *Petits Prophètes*, vol. in-8°, 4 francs.

LE CONSERVATEUR.

(Nous voulions repousser le reproche que les libéraux font aux royalistes d'abandonner les libertés qu'ils ont défendues jusqu'ici; ce sujet est grave; il tient à la considération d'un parti qui ne peut, sans périr, renoncer à l'estime qu'il a obtenue, et qui l'a rendu fort contre toutes les persécutions. M. le duc de Fitz-James, ayant traité ce sujet dans une partie de l'opinion qu'il a prononcée dernièrement à la Chambre des Pairs, partie qu'il a retranchée à la tribune pour ne pas faire languir la discussion, nous lui avons demandé son travail qu'il a bien voulu nous confier.)

MESSIEURS,

L'insuffisance d'une loi fondamentale, entraînant bientôt nécessairement son inexécution, est une des plaies les plus funestes qui puissent déchirer un Etat.

Nous en faisons aujourd'hui la triste expérience. Après avoir médité pendant près de trois années une loi sur la presse, on vous en présenta une dans le cours de la dernière session. Dans cette loi, où l'on avoit plutôt semblé prendre à tâche d'offrir une protection à l'audace des écrivains, qu'une défense à la société, la parcimonie dans la distribution des peines dut encourager les délits, et faire braver les châtimens. La rédaction de la loi fut confiée à des hommes très-habiles, sans doute, mais qui, voulant avant tout faire briller leur esprit et leur savoir, à la recherche de mots nouveaux et d'expressions équivoques, offrirent à

un peuple de praticiens, toujours prêts à s'emparer des mauvaises causes, dans l'espoir d'atteindre à une honteuse célébrité, mille ressources de chicane propres à faire triompher l'erreur, le mensonge et l'impiété : pour couronner l'œuvre, on fit l'application du jury aux délits de la presse, c'est-à-dire on présenta à la décision de la simple droiture, et quelquefois de l'ignorance, des questions pour la solution desquelles les magistrats les plus éclairés auroient eu besoin de toute leur expérience. Le résultat d'une telle conception fut ce qu'on devoit en attendre. On avoit semé, on ne tarda pas à recueillir. Les tribunaux devinrent bientôt le temple du scandale. Les doctrines les plus pernicieuses vinrent le front levé braver les magistrats. Les plaidoiries devinrent aussi indécentes que l'impunité accordée aux délits les plus effrontés. La religion, effacée de la loi, fut outragée avec une impudence dont le siècle précédent lui-même n'avoit pas offert d'exemple. La morale publique et religieuse, sur laquelle on fondoit de si hautes espérances, n'eut pas un succès plus heureux. La loi fut déclarée et reconnue athée ; enfin le débordement de toute licence fut tel, que le ministère public, consterné sans doute à l'aspect des odieux triomphes remportés par le crime et l'impiété, ferma le temple de la justice, et crut devoir renoncer à donner chaque jour à la société le spectacle scandaleux de l'impunité du vice, et des insultes renouvelées sans cesse avec le délire de la rage, contre tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. Mais ce fut là sans doute le plus grand des malheurs; jusque là il y avoit eu insuffisance, il y eut alors inexécution complète de la loi. Par là les magistrats semblèrent déclarer que la vertu étoit morte, et que le crime devoit seul régner désormais. Du moins, en se présentant chaque jour au combat, la justice et la raison,

quoique assurées de leur défaite, faisoient entendre encore une voix expirante, et cette voix étoit une protestation contre la victoire de leur audacieux ennemi. Mais, en les voyant se retirer de la lice, la foule ignorante a pu croire que le vice étoit devenu la vertu, et cet état de choses est le plus affreux où puisse se trouver la société. Enfin, pour remédier à tant de maux, on n'imagina d'autres moyens que de recourir aux lois d'exception; et certes on auroit tout fait pour parvenir à ce résultat, qu'il eût été impossible de mieux en préparer la nécessité.

La commission, chargée de vous faire le rapport sur la question soumise en ce moment à vos délibérations, a marché d'un pas ferme dans la route constitutionnelle ; elle s'est appuyée sur les vrais principes, et a justifié la confiance que la Chambre avoit reposée dans ses lumières. Mais, en prononçant anathème contre les lois d'exception en général, en les proscrivant à jamais, est-elle bien entrée dans l'esprit du gouvernement représentatif? Forte de l'appui qu'elle recevoit des principes, et qu'elle leur prêtoit en même-temps, n'a-t-elle pas trop oublié les circonstances, et surtout les hommes, première de toutes les considérations, ce me semble, dans l'examen d'une loi d'exception? Vous savez, Messieurs, sous quels funèbres auspices cette loi vous fut présentée. Dans le deuil général de la France, accablé du coup affreux qui nous a frappés tous, il m'est pénible d'avoir à soulever le poids de ma propre douleur, et, toute grave que soit la question qui vous occupe, j'aurois préféré rester neutre, et me livrer à l'écart aux tristes sentimens qui déchirent mon âme. Mais j'ai à cœur de justifier, aux yeux de mes collègues, le vote que je vais prononcer. Je sens qu'il est nécessaire, pour mon caractère public, d'aller au-devant du reproche d'instabilité dans mes opi-

nions, que l'on ne manquera pas de m'adresser; surtout, aujourd'hui comme toujours, et plus que jamais j'ai besoin de parler à cœur ouvert, et d'aborder franchement les vérités que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

A cette époque désastreuse, source de tous nos malheurs, qui, ramenant les étrangers au centre de la France, nous valut l'humiliante occupation de nos provinces pendant trois années, et nous coûta deux milliards, tous les trophées de la victoire, et le sang de tant de braves soldats inutilement versé dans les champs de Waterloo pour l'intérêt d'un homme, contre l'intérêt de la France; à cette époque, dis-je, les ministres du Roi demandèrent des lois d'exception, et je crus alors qu'il étoit de mon devoir de les voter. Le ministre, organe des volontés du Roi, n'avoit contre lui aucun antécédent défavorable; il demandoit ces lois au nom de la patrie, pour le salut de la patrie; il les demandoit sur une responsabilité que je ne savois pas encore n'être qu'un vain mot. Le temps d'ailleurs justifioit tout. Les échos retentissoient encore des cris de fureur, des sermens d'exécration contre le Roi et sa dynastie, et des menaces de tout genre proférées par *ces hommes que le pardon ne peut ramener, que la clémence offense, et que rien ne peut rassurer, parce qu'il est des consciences qui ne sauroient l'être.* C'étoit ainsi qu'on nous les dépeignoit alors. J'avois sous les yeux l'exemple d'un pays voisin, notre modèle en fait de gouvernement représentatif. Deux fois, dans le cours de sept années, j'avois vu un grand homme d'Etat demander et obtenir des pouvoirs exceptionnels, sans que, dans un pays où chaque citoyen a l'œil ouvert sur les intérêts de la liberté, personne s'avisât de l'accuser de vouloir rompre le pacte social. Je l'avois vu employer ses pouvoirs à frapper les traîtres, à comprimer les méchans, à sauver son pays, et pen-

dant ce temps, les bons citoyens, les vrais amis du Roi et de la patrie respirer tranquillement à l'ombre des lois et de la liberté publique, comme dans un temps de paix et de prospérité. J'avois vu ensuite ce même homme d'Etat déposer le pouvoir dont il avoit usé sobrement, en rendre compte aux Chambres, demander un bill d'indemnité pour les actes arbitraires auxquels les circonstances l'avoient forcé d'avoir recours, ne pas mettre un fol orgueil à se cramponner après l'autorité dont on l'avoit investi momentanément, et recevoir pour récompense les bénédictions de ses concitoyens. De tels exemples m'encouragèrent, Messieurs : je crus trouver aussi dans mon pays de la générosité, du patriotisme, de la reconnoissance, de l'oubli de soi-même, et, tout en en déplorant la nécessité, je votai les lois d'exception.

Deux années s'écoulèrent, et je vous épargne l'affligeant tableau de l'usage qu'un ministre fit du pouvoir qui lui avoit été abandonné. Ce tableau seroit la contre-épreuve de celui que je viens de vous présenter. Le renversement de mes espérances fut aussi complet qu'il fut cruel.

On vint cependant nous demander le renouvellement de ces mêmes lois. Je les refusai alors, et ce fut ainsi que je motivai mon refus : *Si nous nous adressons aux hommes*, dis-je à cette tribune, *c'est que j'ignore comment il seroit possible d'attaquer une loi d'exception toujours provoquée par les circonstances, sans examiner quels sont les hommes qui dirigent ces circonstances, et comment ils les dirigent. Les principes ne sont ici qu'en seconde ligne ; devons-nous, ne devons-nous pas vous accorder notre confiance ? C'est là toute la question.* La question n'est pas changée, Messieurs, et je ne tiendrai pas un autre langage ; mais c'est ici, ce me semble, que la commission est tombée dans l'erreur. M. le rapporteur, en s'appuyant sur les

principes, j'en conviens, a parlé comme il l'eût fait il y a quinze jours, sans avoir égard au changement survenu. Je pense, au contraire, que ce changement doit en apporter un grand dans la manière dont la question doit être envisagée, et voici mes raisons.

Le lendemain d'un crime qui nous plongeoit dans une douleur (qu'un homme a été capable de nommer *affectée*), M. le ci-devant président du conseil vint nous présenter, comme provoquée par l'horrible circonstance de la veille, une loi préparée depuis un mois dans ses bureaux, et dont tout le public étoit dans la confidence. Le ministre auroit pu s'épargner un vain déguisement, car il ne trompa personne. Il se persuada sans doute, à la faveur de la consternation et du deuil général, emporter un consentement dont il pouvoit douter auparavant, ressaisir la dictature, et concentrer de nouveau sur sa personne tous les pouvoirs auxquels il avoit renoncé dans la dernière session, non par modération et par la conscience de ses devoirs, mais par pusillanimité, et lorsque, voyant enfin s'amonceler et prêt à crever sur sa tête le nuage que lui-même avoit chargé de foudres et de tempêtes, il se vit obligé de fléchir, et de faire des concessions à cette puissance anarchique tirée par lui de la poussière; puissance que Buonaparte avoit su tenir quinze ans sous ses pieds, en lui montrant un fouet d'une main et de l'autre un écu. C'est à ces hommes seuls, et à la peur qu'ils surent lui inspirer après l'avoir servi contre les amis de la monarchie, que le ministre céda le pouvoir dont il jouissoit. Mais a-t-il pu croire que la douleur, nous faisant oublier nos devoirs, nous empêcheroit de rappeler à notre mémoire la manière dont il avoit usé de ce pouvoir, et de peser les titres qu'il avoit à notre confiance? Vous n'aurez pas oublié, Messieurs, dans quel esprit fut dirigée la presse

pendant la censure. Le poison avoit peut-être alors un peu moins d'âcreté et de virulence ; mais, pour être plus lent, il n'en étoit pas moins mortel. Je ne parlerai pas des injures qui nous furent prodiguées avec tant d'acharnement, injures qui, la presse étant devenue libre, provoquèrent une réaction que je suis loin d'approuver. Ah! plût à Dieu que nous seuls eussions été déchirés! mais tout fut libre, excepté la défense du trône ; toute attaque fut tolérée contre la monarchie, la religion et ses ministres : le ministre seul fut couvert d'un impénétrable bouclier. Mille et mille exemples viendroient à l'appui de ce que j'avance. La censure levée, les journalistes ne firent que se dégager de quelques voiles importuns, dans lesquels ils étoient encore contraints de s'envelopper ; mais ils suivirent la route qui leur avoit été indiquée par le pouvoir. Je sais que bientôt ils se montrèrent sujets insubordonnés, et que la faction ne reconnut pas les services éminens qui lui avoient été rendus ; toutefois, malgré cette ingratitude, il est permis de croire que sa colère n'étoit que feinte ; et lorsque je vois certains journaux qu'on se préparoit, disoit-on, à combattre et réduire au silence à la faveur de la loi proposée, plaindre, regretter, rappeler de tous leurs vœux au timon des affaires, un homme qu'ils injurioient quelques jours auparavant, cette palinodie révèle bien des mystères, et peut vous faire juger, Messieurs, dans quel sens on se préparoit à exploiter la dictature.

C'est avec de tels précédens que le ministre vint vous demander la loi, comme mesure préventive. Ah, grands dieux! pourquoi faut-il qu'il n'ait pas pensé vingt-quatre heures plus tôt à prendre des mesures préventives! nous n'aurions pas eu à pleurer sur le corps sanglant de notre malheureux prince. La censure étoit-elle donc la seule arme à la faveur de laquelle il pouvoit détourner le poi-

guard de l'assassin? Toutes les forces de la police ne sont-elles pas depuis cinq ans à sa disposition; et cette puissance si active pendant vingt ans contre tous les serviteurs du Roi; cette puissance aux cent bras pour saisir tant de victimes généreuses, pour les plonger dans les cachots, les traîner sous le plomb fatal ou sous le fer des bourreaux; cette puissance qui, jusque dans l'intérieur de nos foyers, nous dominoit partout, épioit nos secrets, corrompoit nos serviteurs, déroboit nos correspondances, dont les yeux étoient si incessamment ouverts, qui se multiplioit sous tant de formes pour la conservation de Buonaparte et de sa famille; cette puissance s'est donc trouvée morte quand il s'est agi de conserver le neveu du Roi, l'espoir de sa race et de la France entière, et de le sauver des coups d'un vil assassin dont le fatal projet étoit annoncé d'avance dans plusieurs parties du royaume; et, froidement, lorsque la royale victime est encore sur son lit de mort, on vient nous demander, comme mesure préventive, la censure, qui, lors même qu'elle eût été accordée dans le plus bref délai, vu le laps de temps qu'entraînent nécessairement nos formes constitutionnelles, ne pouvoit armer l'autorité que dans un mois au plus tôt. Des mesures préventives!!! Eh, que vous restoit-il à prévenir, grands dieux? Le dernier souffle de sa belle âme n'étoit-il pas exhalé? Ah! que dis-je? Oui, nous pouvons craindre encore; car le sang de nos Rois n'a pas entièrement abreuvé la terre. Mais, puisque votre police s'est montrée frappée de paralysie, jusqu'au moment où la censure vous eût armé, nous devions donc trembler pour les jours de notre maître et de sa famille. Le monstre l'a dit, c'est à la dernière goutte du sang des Bourbons qu'il en vouloit; et, ne peut-il pas se trouver d'autres *Louvel*? Quelle horrible pensée, Messieurs, et cependant on s'est

indigné parce que j'ai osé demander au ministre des éclaircissemens sur les mesures qu'il avoit prises pour nous conserver ce qui reste de ce sang précieux.

Les fonctions dont le Roi nous a investi me ferment la bouche sur tout ce qui peut avoir rapport à la complicité du crime; mais il me sera permis, peut-être, d'admirer la singulière concordance de journaux jusqu'alors de couleur différente à proclamer, dès le jour même de l'assassinat, l'absence de toute complicité; il me sera permis de remarquer le soin empressé que l'on a mis à répandre dans l'esprit du peuple, de ce peuple qui, dans cette déplorable circonstance, s'est montré si bon, si Français, si généreux (1), que le crime étoit le résultat d'une vengeance particulière; profitant, par un raffinement de barbarie, des derniers accens échappés à la générosité de la victime, pour étouffer le sentiment d'indignation qui se manifestoit généralement avec une énergie qui, sans doute, ne convenoit pas à tout le monde. Des enfans même ont été employés à cette œuvre de ténèbres, le hasard me les a fait entendre; et, quand on vient à penser que ces bruits imposteurs ont été répandus simultanément sur toute la sur-

(1) On répète cependant chaque jour, à la tribune et dans les journaux, que nous cherchons à calomnier ce peuple et à rejeter sur lui le crime d'*un seul*. C'est aujourd'hui le mot d'ordre du parti. Il est tout simple que la lâcheté et la trahison cherchent à se placer sous l'égide de la générosité. Mais nous ne confondrons jamais le peuple avec les misérables qui cherchent à l'égarer; ces hommes font bande à part, et la nation les rejette de son sein. Oui, nous aimons à reconnoître que nous avons vu un deuil et une consternation presque universelle jusque dans les dernières classes du peuple. Mais nous avons entendu aussi des joies féroces; et il nous sera peut-être permis de croire que les hommes qui ont eu l'incroyable courage de venir vociférer des chansons outrageantes à la mémoire de notre malheureux Prince, sous les fenêtres de son auguste veuve, participoient, au moins de cœur, au crime *solitaire*.

face de la France, qu'ils sont parvenus jusque dans l'étranger, qu'ils ont été colportés même par des agens qui les jetoient dans les villages et dans les moindres hameaux, n'est-il pas permis de croire que cette police, tellement endormie dans la nuit du dimanche au lundi, que pas un de ses agens ne parut sur le théâtre du crime plus d'une demi-heure après qu'il eut été commis, ne s'est réveillée tout à coup que pour propager l'imposture et jeter des doutes par toute la France, sur le degré d'horreur qu'elle devoit éprouver à cette horrible nouvelle?

Puisque j'ai commencé à parler de la police, je dois rapporter d'autres faits qui la rendent également coupable, et qui seront d'autant plus à l'ordre de la question, qu'ils me conduiront naturellement à l'amendement que j'aurai l'honneur de proposer à la Chambre (1). . . . .

. . . .

. . . . Je me crois donc justifié par tout ce que j'ai dit précédemment, de déclarer que ma main se seroit séchée avant d'écrire un *oui*, sur la demande de dictature faite par le dernier ministre.

Mais le nouveau ministère a adopté la loi, et nous la présente à son tour. C'est avec regret, je l'avoue, que je lui vois recueillir ce triste héritage. La loi parut dans un jour de douleur, elle est marquée d'un sceau fatal que M. le duc de Richelieu n'auroit peut-être pas dû reconnoître; et je dois convenir que je partage, à beaucoup d'égards, l'avis que la commission vous a manifesté sur cette loi. Je ne conteste pas, comme elle, la nécessité des lois d'exception dans les temps de crise et de licence, où l'Etat et la société sont

(1) Les motifs de cet amendement ayant déjà été imprimés par ordre de la Chambre, il paroît inutile de les publier de nouveau.

menacés. Je conviens que ces temps sont arrivés ; je ne chercherai pas, comme M. le rapporteur, à absoudre la presse d'avoir coopéré au crime affreux qui a jeté un voile de douleur sur toute la France. Ainsi que lui je n'arguerai pas contre la loi, et en faveur de la presse, des premières déclarations de *Louvel*, démenties par les nombreux rapports qui viennent de toute part, prouvant que le crime étoit préparé, et annoncé d'avance; mais je pense fermement qu'en aussi peu de temps qu'il en faut rigoureusement pour obtenir la loi d'aujourd'hui, le ministère pouvoit s'armer plus utilement d'une force légale, en changeant la loi de la presse, en la rendant aussi sévère, aussi précise qu'elle est obscure et indulgente, en établissant en principe qu'il est des personnages augustes dont le nom ne doit entrer dans aucune discussion, qu'il est des intérêts sacrés qu'il n'est pas permis de livrer à des commentaires journaliers, en rétablissant toutes les garanties données à la religion, en substituant enfin à de chétives amendes, bientôt couvertes par les souscriptions des ayant cause, des amendes et des châtimens qui terrassent ceux que la loi viendroit à atteindre. En Angleterre, un calomniateur est écrasé de manière à ne s'en relever jamais, quand son crime est prouvé : surtout il faudroit commencer par en détacher la condition du jury, avec laquelle l'impunité triomphera toujours, et la licence reprendra bientôt son cours accoutumé ; il seroit trop long d'en dire les motifs. Je vois beaucoup d'anciens partisans du jury revenir à cette opinion, éclairés par l'expérience. C'est d'hier que nous sommes entrés dans la route constitutionnelle ; il est simple que nous trébuchions en débutant ; ce n'est point un crime que de se tromper; mais persévérer dans de vaines théories prouvées vicieuses, seroit inexcusable. C'est le flambeau de l'expérience qui doit nous

montrer la route; et à l'égard du jury appliqué aux délits de la presse, l'expérience est acquise.

J'ai entendu dire qu'il étoit impossible à des ministres, quelque purs qu'ils puissent être, de pouvoir gouverner, leur caractère public étant journellement en butte à la calomnie, ou aux traits acérés de la satire. Cela peut être vrai, quand les ministres s'obstinent à marcher dans des routes souterraines. Cela est vrai, parce que trop souvent l'intrigue, l'astuce et de misérables subtilités sont l'apanage de la politique ministérielle; mais qu'un ministère à la tête duquel nous voyons des hommes justement respectés, marche franchement, loyalement, à front découvert, que tout, hormis la politique étrangère, soit joué *carte sur table*, comme le disoit si bien un de mes honorables amis; que les ministres annoncent la volonté ferme de punir le crime et la trahison en quelque haute classe qu'ils aillent se réfugier, et d'honorer l'humble fidélité partout où elle cherchera à se dérober aux regards; qu'ils vouent au mépris la bassesse et le sordide intérêt, chancre horrible qui dévore aujourd'hui la France; qu'ils déclarent hautement que les amis du Roi sont leurs amis, que les ennemis du Roi sont leurs ennemis; qu'ils tendent les bras à tout repentir, mais en lui demandant des gages, et qu'ils repoussent ceux qui répondent à la générosité par de nouvelles injures, et par des complots tramés dans l'ombre; enfin qu'ils marchent droit dans la route constitutionnelle, et la calomnie viendra expirer à leurs pieds, et la satire finira par être satirisée elle-même.

On s'effraie beaucoup des journaux, et certes avec raison. Je tombe d'accord que s'ils restoient livrés comme aujourd'hui à la licence et à l'impunité, la société tomberoit bientôt en dissolution, et que le poison qu'ils distillent est fait pour cor-

roder tous les liens qui la tiennent unie. Mais comment voulez-vous qu'il en soit autrement, quand on se croit obligé de garder de honteux ménagemens avec les hommes qui sont l'âme de ces journaux? On ne parle jamais que des doctrines, quand tout aujourd'hui est dans les hommes. Attaquez les hommes, et montrez-les dans leur honteuse nudité; dépouillez les hypocrites des honorables vêtemens dont ils se couvrent : la Charte est aujourd'hui leur mot de ralliement, et ils prononcent anathème contre quiconque voudroit y changer la moindre disposition réglémentaire; confondant avec une très-adroite perfidie la Charte et la loi des élections, ils disent et font répéter par cinquante mille pétitionnaires qu'on détruit la Charte en touchant cette loi des élections que nous réprouvons, non parce qu'elle est trop démocratique, comme on nous le fait dire, mais parce qu'en effet elle est inconstitutionnelle, en privant une immense majorité de Français des droits politiques qui leur sont conférés par la Charte.

Mais voyons donc à notre tour comment ils entendent la Charte, et si nous ne pourrions pas, à meilleur titre, les trouver en défaut. Ils veulent la Charte; mais chaque jour ils prêchent la doctrine de la souveraineté du peuple, croyant sans doute que la souveraineté du peuple est dans la Charte, parce qu'elle étoit dans la déclaration des droits des cent-jours. Ils veulent la Charte; mais il me semble que la religion catholique est reconnue religion de l'Etat par la Charte, et ils disent que la religion catholique ne peut être que la religion des tyrans et des esclaves, et qu'il faut lui en substituer une autre. Ils veulent la Charte; mais la Charte veut la liberté des cultes, et ils demandent que la prédication, même dans les églises, soit interdite à tel ou tel ministre du culte; ils

approuvent ce qui s'est passé à Brest, et proscrivent l'élévation de la croix. La Charte abolissoit la conscription, et pas un seul ne s'est élevé contre le rétablissement de la conscription. Ils veulent la Charte, mais le Roi, ce me semble, est dans la Charte, et ils disent que la personne du monarque est un rouage inutile dans le gouvernement constitutionnel; enfin, l'inviolabilité du Roi est dans la Charte, et ils déclament à la tribune même, que le régicide n'est qu'une opinion tout comme une autre. Et ce sont de tels charlatans qui pourroient en imposer! Je le répète, montrez-les à nu, et ils se perdront bientôt dans les ténèbres. Parlent-ils libéralisme, constitution, droits du peuple, indépendance, montrez en eux les espions, les sbires et les exécuteurs des hautes œuvres de tous les despotes qui tour à tour ont opprimé la France. Frappez-les du sceau de l'ignominie; et la France achèvera bientôt d'être convaincue que ces adorateurs du sabre ne veulent pas plus de la Charte donnée par le Roi, qu'ils ne veulent du Roi qui a donné la Charte.

On finira par m'objecter, sans doute, que, la proposition de loi se rattachant à l'événement funeste, l'autorité doit être armée à l'instant pour être à même de prévenir de nouveaux crimes. Je répondrai en peu de mots. De deux choses l'une: ou le crime est un fait isolé, étranger à la politique, ou il est le résultat d'un complot. Le ministère doit savoir aujourd'hui à quoi s'en tenir à cet égard. Dans le premier cas, nous en sommes, relativement aux dangers de la presse, où nous en étions il y a un mois; nous pouvons attendre la nouvelle loi répressive. S'il existe un complot, prenez hardiment, pour sauver le Roi et l'État, toutes les mesures que vous dicteront votre sagesse, votre amour pour le Roi, et votre patriotisme, alors vous n'avez pas besoin de nous. Dédaignez

de vaines clameurs, vous serez justifié de tout, en nous apportant les pièces de conviction; vous aurez sauvé la France, et nous vous bénirons. Lorsque Catilina tonnoit aux portes de Rome, Cicéron ne se crut pas obligé de consulter le sénat pour faire arrêter ses complices. Accusé d'avoir violé la loi, il ne répondit qu'en faisant tomber la tête des conjurés. Il sauva Rome, et fut déclaré père de la patrie.

Ainsi, Messieurs, je n'ai point changé d'opinion sur la censure et la liberté de la presse. Je regarde encore aujourd'hui cette loi comme une condition indispensable à notre forme de gouvernement. Tout en convenant que la demande des ministres est parfaitement dans les formes du gouvernement représentatif, tout en reconnoissant l'état de crise violente où nous sommes, je pense encore que des moyens légaux donneroient plus de force à l'autorité, que des lois d'exception. Mais, d'un autre côté, je vois les partis, plus acharnés que jamais les uns contre les autres, se livrer aux plus horribles excès. Il peut être sage de les contraindre à une trêve momentanée, en leur arrachant des mains les armes dont ils font un si triste usage. Je vois des hommes dont la sagesse et le patriotisme me sont connus, partager cette opinion, et dès lors je suis tenté de me méfier de la mienne. D'ailleurs les ministres insistent; placés au timon de l'Etat, ils doivent mieux que moi voir sa direction. Ils me disent qu'ils ne peuvent se passer de la loi; je crois les entendre me crier : le vaisseau brûle, ne viendrez-vous pas à mon secours? le fer est levé sur la tête de vos princes, refuserez-vous de venir vous jeter au-devant des coups? Je ne résisterai jamais à de telles considérations.

J'attendrai donc avec confiance, de la loyauté de M. le duc de Richelieu et de ses collègues, la loi sévèrement répressive qui seule pourra mettre fin

aux abus de la presse, en lui laissant ce qu'elle doit avoir de liberté sage. J'attends cette loi dans le plus court délai possible. Le respect que je porte au noble caractère de M. le président du conseil, m'est un sûr garant que ma confiance ne sera pas trompée; c'est à ce sentiment que je cède, et je lui donne le vote que j'aurois refusé à son prédécesseur.

Le duc DE FITZ-JAMES.

LES MISSIONNAIRES DE 93 (1), *par l'auteur du Génie de la Révolution, considéré dans l'Education* (2).

Depuis plusieurs années les apôtres de l'Evangile sont l'objet des déclamations et des outrages d'une secte qui se dit philosophe, et qui sape toutes les bases de la société, qui affiche la tolérance, et qui persécute surtout les ministres de la religion catholique; d'une secte enfin qui, sous le nom de préjugés, proscrit la morale, et qui, non contente des injures qu'elle prodigue aux prêtres et aux Missionnaires, a recours aux calomnies pour ameuter contre eux la multitude aveuglée et séduite. Si quelque chose a droit de nous étonner, c'est cet acharnement qui semble chaque jour redoubler de rage, c'est cette impiété qui, enchaînée pendant quatorze ans par une main de fer, se remontre plus furieuse que jamais sous le règne du Roi très-chrétien. A ce style grossier, à ces plaisanteries indécentes, on a la douleur de se croire rajeuni de vingt-six années.

Un écrivain a eu le courage de remonter à cette

(1) Un vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste.
(2) Trois vol. in-8°. Prix : 18 fr. Chez le Normant, N. Pichard, Rey et Gravier.

funeste époque, et de fouiller dans ces annales de crimes et de sang. La race nouvelle qu'il s'est proposé de faire connoître, s'arma contre le ciel, et inonda la terre des plus effroyables calamités ; elle fit retentir le monde du mot de *liberté*, et courba la France sous le joug le plus dur et le plus humiliant; mêlant à toutes ses paroles le mot *égalité*, elle exerça, au milieu de ses concitoyens, une puissance que n'eurent jamais ni les despotes de l'Asie, ni les chefs des tribus les plus sauvages et les plus féroces de l'Afrique. C'est pour prévenir le retour des mêmes horreurs, que l'auteur a entrepris la triste et pénible tâche de retracer le tableau des missions de 93, de ces saturnales abominables où les échafauds furent dressés par milliers, où les livres pieux, les images saintes, tous les signes religieux devinrent la proie des flammes, tandis que les instrumens des supplices étoient portés en triomphe par les bourreaux eux-mêmes. En parcourant ces récits, pleins d'une affreuse vérité, on pourra juger avec quelle bonne foi nos modernes rhéteurs ont parlé de la terreur de 1815 et des égaremens de 93.

L'auteur de l'ouvrage que nous analysons distingue les missions générales des missions spéciales. Il y eut trois espèces de missions générales,

1°. Celle du 8 mars 1793, décrétée sur le rapport de Carnot, qui envoya quatre-vingt-deux représentans, deux à deux, chacun dans deux départemens. Ils devoient instruire leurs concitoyens des nouveaux dangers qui menaçoient la patrie, et rassembler des forces suffisantes pour dissiper ses ennemis.

2°. Celle du 23 août 1793, ayant pour objet la levée en masse. Douze représentans furent adjoints, avec des pouvoirs illimités, à ceux qui se trouvoient déjà dans les départemens et aux armées.

3°. La mission du 2 octobre 1793; son but étoit

une levée extraordinaire de chevaux. Pour l'opérer, la France fut partagée entre vingt représentans, qui eurent chacun quatre ou cinq départemens, selon les localités.

Les missions spéciales furent consacrées à des objets particuliers, tels que le fédéralisme, l'établissement du gouvernement révolutionnaire, les subsistances, la vente des domaines nationaux.

Tous ces représentans en mission, faisoient un tel vide dans la Convention, que les travaux des comités et la fabrique des décrets en furent presque interrompus, et qu'il fallut faire rentrer cent quarante législateurs absens à la fois.

Parmi ces proconsuls, le premier qui se présente à l'effroi du lecteur, est André Dumont : il se qualifioit lui-même de *Missionnaire*, et appeloit ses discours des *prônes républicains*. Vingt-deux lettres de lui prouvent son activité extraordinaire pour l'arrestation de tous les suspects, de tous les nobles, de tous les prêtres ; il les faisoit conduire par charretées, au nombre de trente et quarante, dans les prisons dont il avoit couvert les trois départemens de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais. Au ton de légèreté avec lequel il débite les choses les plus atroces, on croit voir l'exécuteur testamentaire des philosophes.

Voici quelques échantillons de sa correspondance :

« Soixante-quatre prêtres insermentés vivoient
» ensemble dans une superbe maison nationale,
» au milieu de cette ville (Amiens); j'en ai été
» informé ; je les ai fait traverser la ville pour les
» faire enfermer en une maison d'arrêt. Cette
» nouvelle espèce de monstres qu'on n'avoit pas
» encore exposés à la vue du peuple, a produit ici
» un bon effet ; les cris de *vive la république* re-
» tentissoient dans les airs à côté de ce troupeau
» de bêtes noires. Indiquez-moi la destination

» que je dois donner à ces cinq douzaines d'ani-
» maux que j'ai fait exposer à la risée publique ;
» c'étoient des comédiens de garde qui étoient
» chargés de l'escorte.

» J'ai découvert des sommes énormes en or et
» en argent, chez la ci-devant maréchale de Biron ;
» d'autres sommes en or et en assignats à face
» royale, ainsi que de la vaisselle plate, qui étoit
» enfouie. Je vais la faire déposer ici en attendant
» que je vous l'adresse avec la ci-devant maré-
» chale, qui avoit l'incivique complaisance d'être
» la trésorière et l'agente de du Châtelet, Cha-
» rost-Béthune et autres. Comment se peut-il
» qu'une vieille édentée s'ingère encore à trahir sa
» patrie ? Victor Broglie, en fuyant, a laissé une
» argenterie considérable, des couverts en or,
» sans gardiens, et avec des malles fermées et
» d'autres ouvertes ; j'ai fait mettre le tout à la
» garde du district d'Abbeville. Il existe en ce
» pays trois choses qui font trembler les traîtres,
» le tribunal révolutionnaire, la guillotine, et le
» *Maratiste* Dumont.

» D'infâmes bigots, de prêtres réfractaires vi-
» voient, dans des tas de foin, dans la ci-devant
» abbaye du Gard ; leurs barbes longues sembloient
» annoncer combien leur aristocratie étoit invé-
» térée. Ces *trois bêtes noires* ont été découvertes
» cachées, et après elles on a trouvé un trésor ca-
» ché en terre.... les *trois monstres* sont allés au
» cachot attendre leur jugement. »

Dans une autre lettre, contenant la description d'objets découverts, on lit ce passage :

« Parmi ces objets sont des médailles d'or, sur
» lesquelles est gravée la figure de *Louis-le-*
» *Raccourci !!!* »

Ailleurs, « on m'a accusé d'être brouillé avec
» la religion ; hé bien, j'ai fait une réquisition,

» et trois ou quatre cents saints m'ont demandé à
» venir à la monnaie.

» Si la république étoit, comme la monarchie,
» appuyée sur des crimes, elle pourroit vendre la
» roture comme on vendoit la noblesse. Nos ci-
» devant achèteroient cher le nom honorable de
» *sans-culottes*.

» On vient de trouver, dans les livres de l'infâme
» Voyer-d'Argenson, deux gravures sur satin :
» l'une représentant Capet, d'exécrable mémoire,
» et l'autre son fils, monté sur un dauphin. »

Cependant, tout maratiste qu'il se vantoit d'être, André Dumont resta bien loin de Joseph Lebon, son collègue. L'oratorien d'Arras, sans publier une ligne, envoya quatre cents victimes à l'échafaud; Dumont, au contraire, en entretenant une si longue et si affreuse correspondance, fut économe du sang des détenus.

En arrivant à Arras, Lebon établit un tribunal révolutionnaire, qu'il eut soin de pourvoir de victimes. Il excitoit les dénonciateurs, et flattoit leur cupidité. « Sans-culottes, leur disoit-il, dénoncez » hardiment, si vous voulez quitter vos chau- » mières; c'est pour vous qu'on guillotine; vous » êtes pauvres; ne connoissez-vous pas quelque » riche, quelque marchand? dénoncez-le, et vous » aurez son bien. » Des rues entières d'Arras devinrent désertes. Un jour, étant sur le balcon de la Comédie, en face de l'échafaud, où une des victimes arrivoit, Lebon fit suspendre l'exécution pour lire un *Bulletin* qu'il venoit de recevoir, « voulant, dit-il, que le condamné emportât à la » mort la douleur de nos succès. »

Les cris de la ville d'Arras retentirent jusqu'à la Convention, et donnèrent lieu, le 9 juillet 1794, à un rapport de Barrère, rapport devenu célèbre par les expressions suivantes : « Des formes *un peu* » *acerbes* sont reprochées à Lebon; mais il a com-

» plètement battu les aristocrates, fait punir surtout les contre-révolutionnaires et les traîtres.
» Les mesures vigoureuses qu'il a prises ont sauvé
» Cambrai, couvert de trahisons. Ce service paroît assez décisif au comité de salut public pour
» ne pas donner un triomphe à l'aristocratie. » En conséquence, Barrère proposa l'ordre du jour, qui fut adopté à l'unanimité.

Mais bientôt la chute de Roberspierre permit aux habitans d'Arras de faire entendre de nouveau leur voix accusatrice : l'arrestation de Lebon fut décrétée. L'instruction de son procès dura près d'un an. Ce ne fut que le 2 juillet 1795 que la Convention ouvrit la discussion sur *ses délits*, divisés en quatre classes, *assassinats juridiques*, *oppression des citoyens en masse*, *exercice des vengeances particulières*, *vols et dilapidations*.

Lebon opposa les décrets de la Convention, qu'il avoit été chargé d'exécuter. Il récrimina contre Guffroy, son collègue et l'un de ses dénonciateurs, qui, dans son journal, intitulé *Rougif*, avoit dit : « A bas tous les nobles, et tant pis
» pour les bons, s'il y en a! Que la guillotine soit
» en permanence dans toute la république; la
» France aura assez de cinq millions d'habitans.
» Commerce et accaparement sont synonymes. »

Condamné à mort par le tribunal criminel de la Somme, lorsqu'on lui mit la chemise rouge destinée aux assassins, Lebon s'écria : « C'est à la
» Convention qu'il faudroit l'envoyer; je n'ai fait
» qu'exécuter ses ordres. »

La Convention avoit éprouvé déjà le même embarras dans le procès de Carrier. Celui-ci surpassa ses collègues de manière à faire oublier des hommes qui seroient des monstres de férocité, s'ils n'avoient été éclipsés par un personnage si prodigieux en scélératesse. La postérité ne pourra pas plus qualifier sa correspondance que ses actions.

« L'apostolat de la raison, dit-il dans sa pre-
» mière lettre, datée du 7 novembre 1793, éclai-
» rant, électrisant tous les esprits, les élève au
» niveau de la révolution; préjugés, supersti-
» tions, fanatisme, tout se dissipe devant le flam-
» beau de la philosophie. Minée, naguère évêque,
» aujourd'hui président du département, a atta-
» qué, dans un discours très-éloquent, les erreurs
» et les crimes du sacerdoce, et a abjuré sa qualité
» de prêtre; cinq curés ont suivi son exemple, et
» ont rendu le même hommage à la raison. »

« Un événement d'un autre genre, écrit-il le
» 30 novembre, semble avoir voulu diminuer le
» nombre des prêtres; quatre-vingt-dix de ceux
» que nous désignons sous le nom de réfrac-
» taires, étoient enfermés dans un bateau sur la
» Loire. J'apprends à l'instant, et la nouvelle est
» sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. »

Le 16 décembre 1793, il écrivoit encore : « Cin-
» quante-huit individus, désignés sous le nom de
» prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à
» Nantes : aussitôt ils ont été enfermés dans un
» bateau sur la Loire : la nuit dernière ils ont tous
» été engloutis dans cette rivière. Quel torrent
» révolutionnaire que la Loire! »

Dans une autre lettre, il s'exprime ainsi : « Les
» enfans de treize à quatorze ans portent les armes
» contre nous, et les enfans en plus bas âge sont
» les espions des brigands. *Beaucoup de ces petits*
» *scélérats ont été jugés et condamnés par la com-*
» *mission militaire.* »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les horreurs commises par Carrier. Qui ne connoît pas les noyades, les mitraillades, les mariages républicains ordonnés par ce monstre? Il paya de sa tête cette longue série de crimes et d'assassinats. On se rappelle ce mouvement de Legendre, boucher de Paris, député à la Convention. La discussion

du procès de Carrier duroit depuis plusieurs jours ; Legendre s'écrie : « Vous demandez des preuves ; » faites refluer la Loire. »

Laissons à l'auteur de cet écrit le triste courage de faire connoître successivement les complices de tant de forfaits. Notre plume se refuse à retracer les actes de cette foule de missionnaires de la férocité ; il suffit de citer, parmi ces noms exécrables, ceux des Albitte, des Laplanche, des Lecarpentier, des Lequinio, des Tallien, des Maignet, des Léonard Bourdon, des Collot-d'Herbois, des Dartigoyte, qui tous ensanglantèrent les départemens de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, des deux Charentes, de la Vendée, de la Gironde, de Vaucluse, du Jura, du Loiret, du Rhône, de la Haute-Garonne et du Gers. Quarante-huit membres du parlement de Toulouse, envoyés par Dartigoyte à Paris, y furent immolés en deux jours. Un prétendu attentat contre ce représentant fut le prétexte d'une exécution de dix victimes, dont neuf furent choisies parmi les reclus de la ville d'Auch, au nombre desquels se trouva M. Delong, conseiller au parlement de Toulouse, et père d'un des membres actuels de la Chambre des Députés.

La Convention nationale, en faisant justice de Carrier et de Joseph Lebon, s'accusoit et se condamnoit elle-même. N'étoit-ce pas elle, en effet, qui avoit armé ses missionnaires de pouvoirs illimités, qui les avoit rendus les exécuteurs de lois dont la barbarie étoit sans exemple dans aucun code ? Suivons l'auteur dans l'examen qu'il fait de la législation de cette assemblée, que la révolution enfanta pour le malheur de la France et pour l'effroi du monde civilisé. Nous voyons d'abord le code des ecclésiastiques. A la constitution civile du clergé, qui lui avoit été léguée par les deux premières assemblées, elle substitue la liberté des

cultes, qui bientôt fait place au seul culte de la Raison. A la déportation déjà prononcée contre les prêtres, elle ajoute des récompenses pour leurs dénonciateurs; tous ceux de ces prêtres qui seroient rentrés en France, sont mis hors la loi et punis de mort dans les vingt-quatre heures : le même traitement est réservé à ceux qui se trouveront sur les frontières ou en pays ennemi. Elle veut que la déportation et la mort emportent confiscation des biens; elle condamne également à la peine de mort tout citoyen qui aura recélé un prêtre sujet à la déportation; les domestiques eux-mêmes suivent à l'échafaud les maîtres qui ont accueilli ces proscrits; et, pour couronner tant de cruauté par l'ignominie, elle accorde des secours annuels aux évêques, curés et vicaires qui ont abdiqué, et qui abdiqueront leur état.

Si des ecclésiastiques nous passons aux émigrés, nous trouvons la peine de mort prononcée contre tous ceux qui seront pris les armes à la main, puis le bannissement à perpétuité, et sous peine de mort, de tous les émigrés en général, puis la peine de mort contre les émigrés pris en France ou ailleurs, armés ou non armés. La Convention enveloppe dans ce code sanguinaire, 1°. tous les citoyens de Lyon, Toulon, Marseille, et autres villes qualifiées de *rebelles*, qui ne les quitteroient pas dans trois jours; 2°. les fugitifs de Toulon, qui sortirent de cette ville, au nombre de quatorze mille, pour n'être pas fusillés; 3°. cinquante mille fugitifs des départemens du Rhin, qui avoient abandonné leurs foyers pour éviter les échafauds; 4°. ceux de la Moselle et des autres départemens frontières, qui se trouvoient dans un cas semblable. Elle considère comme complices des émigrés les enfans des deux sexes âgés de plus de quatorze ans, qui ont suivi leurs pères et mères, les débiteurs des émigrés qui leur envoient de l'argent, sans aucune

exception ; enfin tout individu ayant des fils émigrés, qui ne prouvera pas qu'il a été *ardent patriote*, et qu'il a fait tout au monde pour empêcher leur émigration, n'est plus regardé que comme pensionnaire de l'Etat, et tous ses biens sont acquis à la république.

Le code des *suspects* n'est pas moins inique et moins barbare : désarmement des ci-devant nobles, ci-devant seigneurs, prêtres et autres personnes reconnues suspectes par les conseils généraux des communes ; autorisation donnée aux représentans du peuple, de faire arrêter et déporter les *suspects*, d'un département dans un autre ; pouvoir attribué aux comités de surveillance, de décerner des mandats d'arrêt contre les *suspects*, et de les faire conduire dans les maisons de réclusion établies aux chefs-lieux de district et de département. De la loi du *maximum*, des taxes révolutionnaires, de l'emprunt forcé, naissent des milliers de suspects et de proscrits sous les noms de *riches*, d'*égoïstes*, d'*accapareurs*, de *commerçans*, d'*agioteurs*, même de *laboureurs*.

La législation des propriétés creuse un gouffre où viennent s'engloutir les biens des fabriques, le mobilier des églises, les cloches, les presbytères, les biens des communes, ceux des colléges, des hôpitaux et de tous les établissemens d'instruction ou d'utilité publique ; et lorsque le dénûment des hospices et le désespoir des pauvres arrachent enfin un mouvement de commisération à des cœurs si long-temps inhumains, on l'étouffe par cette observation, qu'il en coûteroit plus d'un milliard au trésor national.

Cette dureté ne devoit-elle pas être la suite des doctrines ou de la morale de 93 ? Quels sentimens généreux pouvoit-on attendre d'une assemblée qui entend patiemment un de ses membres, Jacob Dupont, dire du haut de la tribune, *je*

suis athée? et c'étoit dans un discours sur l'instruction publique; d'une assemblée qui souffre à sa barre une députation d'instituteurs et d'élèves, lui demandant par la bouche d'un enfant, « qu'au lieu de les prêcher au nom d'un soi-» disant Dieu, on les instruise des principes de » l'égalité, des droits de l'homme et de la cons-» titution; » d'une assemblée qui offre solennellement ses hommages à une des divinités de l'Opéra, transformée en *déesse Raison*, qui la reçoit triomphante dans le sein de la représentation nationale, qui l'installe à côté du président, et l'accompagne dans le premier temple de la capitale? Conçoit-on qu'un pareil délire ait duré six mois, pendant lesquels les églises les moins profanées, furent celles que la guerre convertit en arsenaux ou en écuries? »

Ceux qui ne donnent que le mot d'*égaremens* à ces époques de honte et de désastres, ont-ils l'intention de nous les ramener? Ceux qui insultent sans cesse les cabinets de l'Europe, ont-ils pris pour modèle Danton, disant à la tribune de la Convention : « En nous députant ici, la nation » française a créé un grand comité d'insurrec-» tion générale des peuples? » Grégoire, organe du comité diplomatique, se félicitoit « d'exister » à une époque où les Rois ont les peuples pour » successeurs, examinoit si une république uni-» verselle étoit possible, proposoit d'envoyer des » missionnaires pour convertir le globe, et finis-» soit son rapport par ces paroles : Tous les gou-» vernemens sont nos ennemis, tous les peuples » sont nos amis; nous serons détruits, ou ils se-» ront libres; ils le seront, et la hache de la li-» berté, après avoir brisé les trônes, s'abaissera » sur la tête de quiconque voudroit en rassem-» bler les débris. » Barrère s'efforçoit de rassurer l'assemblée, et de se rassurer lui-même en ces

termes : « Je suis peu ému des passions qui s'exaspèrent dans cette enceinte ; c'est ici le foyer le plus naturel de toutes les passions les plus généreuses et les plus viles.... Nous interrogerons ces hommes qu'on soupçonne de vues ambitieuses sur la république.... Nous leur demanderons : où voulez-vous nous mener ? Est-ce à la royauté ? Il y a ici plus de sept cents députés qui auront chacun un pistolet ou un poignard pour détruire l'ambitieux ou le tyran qui aura oublié le 21 janvier. »

Si les acteurs du 20 mars et des cent-jours parlent encore de la terreur de 1815, s'ils en accusent encore cette Chambre qui n'a ni décrété, ni approuvé, ni amnistié l'assassinat ; s'ils vantent encore *ces vieillards respectables, chéris pour leurs vertus et leur bienfaisance*, « la France indignée oppose à ce langage philantropique, les échafauds où ces *vieillards vertueux* ont égorgé l'innocence. Cent mille victimes se réveillent du fond de leurs tombeaux, à la voix de ces patrons du crime, moins indignées contre des bourreaux auxquels elles ont pardonné en mourant, que contre leurs défenseurs et leurs apologistes. »

C'est ainsi que l'estimable écrivain termine un ouvrage dont la lecture, pénible et douloureuse, sans doute, ne sera sans fruit ni pour la jeunesse qui connoît imparfaitement ces temps de calamités, ni pour l'âge mûr qui les a vus avec horreur et en craint le retour, ni pour le gouvernement aussi intéressé que nous à les empêcher de se reproduire.

TROUVÉ.

Sur les MÉDITATIONS POÉTIQUES, *par M. de la Martine* (1).

« La poésie est plus sérieuse et plus utile que le » vulgaire ne le croit. La religion l'a consacrée à » son usage dès l'origine du genre humain. La » parole, animée par les vives images, par les » grandes figures, par le transport des passions, » et par le charme de l'harmonie, fut nommée le » langage des dieux. Autant qu'on doit mépriser » les mauvais poëtes, autant doit-on admirer et » chérir un grand poëte qui ne fait point de la » poésie un jeu d'esprit pour s'attirer une vaine » gloire, mais qui l'emploie à transporter les » hommes en faveur de la sagesse, de la vertu et » de la religion. » C'est ainsi que parloit de la poésie un des hommes dont la religion et les lettres s'honorent le plus; et nous croyons que l'autorité de Fénélon répond mieux que tous les raisonnemens à ce qu'on entend dire tous les jours sur l'inutilité de ce premier des arts de l'esprit. La poésie n'est pas seulement faite pour les peuples enfans ou pour les siècles heureux; mais il est vrai que le génie seul peut la rendre contemporaine de tous les âges. Ce qui perd la poésie, c'est le manque de vrais poëtes; voilà ce qui amène rapidement sa décadence. Les hommes médiocres, attirés par l'éclat qu'ont jeté les grands hommes, long-temps encore après eux, se traînent sur leurs traces, ou, désespérant de les atteindre, deviennent bizarres pour tromper leurs juges et arriver à la gloire : semblables à ces factieux

(1) A la librairie grecque-latine-allemande, rue de Seine, n° 12. Vol. in-8°. Prix: 3 fr. De l'imprimerie de P. Didot.

qui brouillent les affaires dans un Etat, espérant, à la faveur de la confusion, usurper le pouvoir. Alors on attaque les règles; alors on appelle le goût foible et pusillanime; on invoque l'anarchie pour régner à défaut des droits et du génie. Alors un homme d'esprit peut faire illusion un moment, et faire hésiter entre lui et le génie, c'est ce que nous avons vu, à deux époques, dans Sénèque et dans Voltaire. L'âme du poëte doit être cette harpe sur laquelle passent les orages. Au temps d'Homère, toutes les imaginations avoient été émues de la lutte de la Grèce et de l'Asie, et l'*Iliade* en retraça les événemens. Aujourd'hui tout a été ébranlé; la société tout entière est occupée du grand combat du bien contre le mal; les deux doctrines qui ont toujours partagé le monde semblent se disputer l'univers comme la lumière et les ténèbres: un vrai poëte, pour plaire aux esprits, doit donc leur parler de ce qui les agite; il faut qu'il ait été frappé de ce qui frappe toutes les âmes. Mais malheur à lui s'il entre dans la voie des ténèbres! si, comme lord Byron en Angleterre, il appartient aux doctrines du mal.

Lord Byron est incontestablement poëte par l'expression; mais son génie brille comme un sinistre météore: son talent, qui lui avoit été donné pour conduire, égare. Au lieu d'être ce phare élevé au milieu des tempêtes, il ressemble à ces lueurs qui s'élèvent au-dessus des précipices. Il a peint la nature telle que l'athéisme nous l'a faite; et dans ses ouvrages le système de la fatalité s'est reproduit d'une manière plus sombre que chez les anciens. A côté du Destin des anciens, de ce dieu de l'athéisme, il y avoit des dieux qui pouvoient éprouver la pitié; dans la poésie de lord Byron, le ciel est d'airain, la terre stérile, la vie est le rêve d'une ombre, la mort une espèce de som-

meil agité de terreurs. Lord Byron dégrade la nature avant de la peindre. Ce ne sont plus les mœurs ni les caractères de l'homme qu'il présente : l'homme lui-même n'est plus. C'est un être qu'il compose avec les idées de Satan et de l'homme. Ce n'est plus la passion qui entraîne au crime ; le crime est devenu une passion, un état singulier fait pour tenter les grandes âmes. On peut dire à ceux qui ouvrent ses ouvrages : *Lasciate ogni speranza.* Laissez toute espérance.

Lucrèce avoit décrit le système des athées : lord Byron a mis en vers l'âme d'un athée.

Plus heureuse que l'Angleterre, la France voit aujourd'hui s'élever dans son sein un poëte qui puise ses inspirations dans la religion, véritable source de lumière et de vie. Ce poëte est M. de la Martine, auteur des *Méditations poétiques* que nous annonçons. L'épître à lord Byron, qui est le second morceau de ce recueil, exprime en vers admirables le système magnifique du christianisme, réponse éternelle au désespoir de l'athée. Pope avoit développé en beaux vers les idées de Leibnitz ; c'est le plan de l'Evangile que M. de la Martine développe dans une éclatante poésie. Cette poésie est à celle de lord Byron ce que le délire est à l'enthousiasme. La vie, dans le poëte anglais, ressemble à un instrument de supplice ; l'homme est le criminel qui y est attaché ; et il emploie son courage à braver la justice et la miséricorde divine. Elle est, dans le christianisme et dans la poésie de M. de la Martine, une épreuve ; et la couronne est le prix de la résignation. Qu'on lise les Méditations *sur Dieu*, *sur l'Immortalité de l'Ame*, *sur la Prière*, c'est là le vrai sublime ; son impression est douce, et on se plaît à la reproduire. Le calme qui accompagne toujours la religion a passé dans l'âme du poëte ; ses idées sont nobles et pures, son âme sensible et féconde ; son expression toujours

heureuse et naturelle ; son élévation est sans emphase, son originalité sans bizarrerie.

Il y a peu de vers aussi beaux dans notre langue que ces vers sur l'*Espérance* :

Pour moi, quand je verrois dans les célestes plaines
Les astres s'écartant de leurs routes certaines,
Dans les champs de l'Ether, l'un par l'autre heurtés,
Parcourir aux hasard les cieux épouvantés,
Quand j'entendrois gémir et se briser la terre,
Quand je verrois son globe errant et solitaire,
Flottant loin des soleils, pleurant l'homme détruit,
Se perdre dans les champs de l'éternelle nuit;
Et quand dernier témoin de ces scènes funèbres,
Entouré du chaos, de la mort, des ténèbres.
Seul, je serois debout : seul, malgré mon effroi,
Etre infaillible et bon, j'espérerois en toi,
Et certain du retour de l'éternelle aurore,
Sur les mondes détruits je t'attendrois encore !

M. de la Martine est une preuve de plus à quel point se lient les saines doctrines en religion, en politique et en littérature. Ses inspirations sont toutes dominées par le goût; ses Méditations, genre de poésie qui lui appartient, se prêtent à tous les sujets, sublimes ou tendres ; et il passe de l'un à l'autre avec une facilité prodigieuse. Ses stances sont pleines de mélancolie, ses épîtres d'élévation et de véritable philosophie, ses odes de feu et de verve. Voici les deux premières strophes d'une ode sur l'*Enthousiasme* :

Ainsi, quand l'aigle du tonnerre
Enlevoit Ganymède aux cieux,
L'enfant, s'attachant à la terre,
Luttoit contre l'oiseau des dieux;
Mais entre ses serres rapides
L'aigle pressant ses flancs timides
L'arrachoit aux champs paternels ;
Et sourd à la voix qui l'implore
Il le jetoit tremblant encore
Jusques aux pieds des immortels.

Ainsi, quand tu fonds sur mon âme,
Enthousiasme, aigle vainqueur,
Au bruit de tes ailes de flamme
Je frémis d'une sainte horreur;

Je me débats sous ta puissance;
Je fuis, je crains que ta présence
N'anéantisse un cœur mortel,
Comme un feu que la foudre allume,
Qui ne s'éteint plus, et consume
Le bûcher, le temple et l'autel.

Il passe de cette élévation à des morceaux d'une harmonie délicieuse. Quelle mollesse de ton! quelle grâce dans ces vers sur l'*Automne!*

Salut! bois couronnés d'un reste de verdure!
Feuillages jaunissans sur les gazons épars!
Salut! derniers beaux jours! le deuil de la nature
Convient à la douleur, et plaît à mes regards!

Je suis d'un pas rêveur le sentier solitaire;
J'aime à revoir encor, pour la dernière fois,
Ce soleil pâlissant, dont la feible lumière
Perce à peine à mes pieds l'obscurité des bois!

Oui, dans ces jours d'automne où la nature expire,
A ses regards voilés je trouve plus d'attraits;
C'est l'adieu d'un ami, c'est le dernier sourire
Des lèvres que la mort va fermer pour jamais.
Ainsi, etc.

M. de la Martine prouve ce que Racine a déjà prouvé, que notre langue, moins flexible que la langue des Grecs, moins harmonieuse que le latin, moins énergique que l'anglais, moins mélodieuse que l'italien, est plus que toutes ces langues la poésie du sentiment et de la pensée. Ses sons moins brillans lui donnent ce que j'appellerois une harmonie de sentiment qui a un charme inexprimable. Ses mots moins variés ont des nuances si bien définies par l'esprit, que cet avantage vaut seul tous les autres. Elle n'a pas de prosodie, il est vrai; mais c'est l'âme qui y met l'accent. Je le répète, nous gagnons en pensée et en sentiment tout ce qui nous manque du côté de l'oreille et de l'imagination. Le christianisme a fait pour notre langue et sa poésie ce qu'il a fait pour la peinture. Il a donné à l'âme ce qu'il a ôté à l'imagi-

nation, et à l'esprit ce qu'il a ôté aux sens. Il a remplacé par l'expression, dans la peinture, la beauté des formes, et, dans la poésie, par le sentiment l'harmonie des sons. M. de la Martine, en véritable poëte, a fait passer dans ses Méditations tout le génie de la langue française. On peut dire que les rimes, dans ses vers, perdent leur monotonie; il les dispose et les entremêle si habilement, pour parler comme Fénélon, que leur retour paroît une grâce et non une nécessité.

Que sont quelques vers durs, quelques constructions vicieuses, quelques mots impropres, auprès de toutes les beautés qu'offre ce recueil. Il se compose de peu de pages, et nous en parlons comme d'un ouvrage d'une grande importance, parce que nous avons cru y reconnoître un véritable génie poétique; et les apparitions du génie sont si rares, qu'il faut bien lui rendre tous nos hommages, surtout quand il se transforme en ange de lumière. GENOUDE.

La douleur publique continue à s'exhaler en beaux vers. Indépendamment des stances de M. Désaugiers et de l'ode de M. Hugo, il vient de paroître un dithyrambe de M. Tézenas, dans lequel on trouve, avec les sentimens d'un bon Français, toute la verve d'un poëte inspiré. On en pourra juger par la citation suivante :

Ainsi périt Henri. Vainqueur dans les batailles,
Il conquit son royaume, et lui donna la paix :
Le héros dont le bras força tant de murailles,
Tomba sous les coups d'un Français!

Ils ne sont pas Français, ces monstres sanguinaires!
La France les renie, et de larmes amères
Tous les yeux sont remplis.
La France est désolée : au prix d'un sang fidèle,
Hélas! que ne peut-elle
Rappeler de la tombe un rejeton des lis!

O regrets impuissans! ô désespoir stérile!
Nos vœux, nos cris plaintifs ne sont pas entendus!
Celui que nous pleurons, de sa couche immobile
Ne se lèvera plus!

....

Et toi, monarque vénérable,
Privé d'un fils chéri, l'espoir de tes vieux ans,
Suspend la douleur qui t'accable :
Songe que les Français sont aussi tes enfans!
A de vils ennemis montre enfin ta puissance,
Perce de leurs complots la ténébreuse horreur!
Attendras-tu que leur fureur
Ait jusque dans son père assassiné la France!

Le sang d'un Bourbon crie.... Il demande vengeance!
Le trône est menacé.... Tu dois le protéger.
Grand Roi, que ta justice écarte le danger,
Et tu pourras ensuite écouter ta clémence!

Paris, le 9 mars 1820.

Si on recherchoit avec soin les causes du dépérissement de la monarchie, on trouveroit la première, la plus forte, la plus constante, dans une étrange manie du dernier ministère : « voulant toujours faire ce qui ne le regardoit pas, et n'étant jamais occupé de remplir ses fonctions. » S'agit-il des élections? le ministère se remue, intrigue, pour faire les nominations que la loi confie aux colléges électoraux. S'agit-il de conspirations? le ministère réclame un brevet d'invention; il en fait avec des épingles noires; il en fait qui se promènent sur le bord de l'eau; il transforme en conjurés les plus fidèles serviteurs du Roi; et, comme un auteur envieux, il nie toutes les conspirations qu'il n'a pas faites. S'agit-il de jugemens? le ministère développe plus d'activité que s'il étoit chargé de les prononcer directement. S'agit-il de l'opinion des députés sur les projets de loi qui leur sont soumis? la table des ministres s'agrandit, toutes les portes des salons s'ouvrent, des conciliabules sont tenus,

des négociations s'entament avec tous les partis, des engagemens sont pris avec toutes les coteries; les ministres, infatigables alors, déploient des ressources incroyables pour substituer leurs opinions à l'opinion de la majorité des députés. S'agit-il des journaux? le ministère en réclame le privilége; il veut les diriger, puis il veut les faire; et alors il applaudit avec d'autant plus de sincerité aux éloges qu'il y trouve, qu'il les a dictés lui-même. Mais s'il s'agit d'administrer la France, le ministère en laisse le soin aux commis; et, s'il faut veiller à la sûreté des Bourbons, c'est en vain que vous cherchez un ministre; il n'y en a nulle part. Le crime, médité plusieurs années de suite, s'accomplit avec une sécurité que la religion ne trouve pas pour elle, lorsque ses ministres vont répandre la parole de Dieu.

Il est temps que cet état de choses cesse; et, si nous sommes sévères dans les vérités que nous allons présenter, c'est qu'il s'agit de la vie de nos princes, de l'avenir de la monarchie, de l'existence de la France.

Nous demanderons aux ministres qui, surmontant leur douleur à la nouvelle de l'assassinat de Mgr le duc de Berry, sont venus demander à la Chambre des Députés de punir la France en lui retirant la liberté de la presse et la liberté individuelle, et de récompenser les ministres en les faisant journalistes, et leur créant des rapports directs avec les geôliers, si, avant d'entrer dans ce système de punitions et de récompenses, la Chambre des Députés n'a pas le droit d'exiger une enquête pour savoir si ce meurtre abominable est le tort des Français, ou le tort d'une police qui, détournant selon ses caprices les fonds qui lui sont accordés pour veiller à toutes les sûretés, seroit coupable au premier chef de la perte que nous déplorons. Dans un gouvernement représentatif, lorsque tout

le monde souffre et se plaint, lorsque de grands crimes se commettent pour renverser l'ordre établi, ce n'est pas le ministère qui doit dénoncer la nation, c'est la conduite du ministère qui doit être examinée par les pouvoirs de la société. Autrement, tout est perdu.

S'il faut en croire les bruits qui circulent dans Paris, et qui chaque jour acquièrent plus de consistance, le ministre, chargé de la police, depuis long-temps ne payoit plus d'*observateurs*, que pour lui rapporter ce qu'on disoit de lui dans les salons et dans les rues; que pour se faire louer par des écrivains à gages; que pour faire attaquer, par les mêmes écrivains, toutes les réputations qui le gênoient; en un mot, que pour tout corrompre et tout gagner dans son intérêt personnel. La sûreté des Français étoit abandonnée à la fatalité; la vie de nos princes restoit sous la protection de la loyauté des assassins. Une déplorable nuit ne l'a que trop prouvé.

Ces bruits, contre l'emploi des fonds consacrés à la police, pourroient être attribués à l'irritation des esprits, irritation si naturelle à la suite d'un grand malheur, et qui ne peut paroître factieuse qu'à ceux qui ne voient que des *accidens* dans la mort violente des membres de la famille royale; mais les discours qu'on tenoit sur ce sujet ont acquis de la consistance par ces mots de l'Opinion prononcée par M. le duc de Fitz-James, dans la séance de la Chambre des Pairs, du 18 février :

« S'il étoit vrai que, depuis le fatal événement » du 13, M. le préfet de police se fût plaint de ce » que tous les moyens de police lui avoient été » enlevés depuis six mois, d'autres que moi se» roient plus sévères dans les accusations qu'on » peut porter contre le dernier ministre de la » police. »

M. le préfet de police doit s'expliquer sur ce

point délicat. Si M. de Cazes lui a laissé les moyens nécessaires pour répondre de tout ce qui doit être garanti par la surveillance de la police de Paris, il ne doit pas souffrir qu'on accuse le ministre tombé des torts qu'il n'a pas ; et alors la responsabilité de la négligence qui a coûté la vie à un Bourbon tomberoit tout entière sur le préfet de police ; mais si M. de Cazes lui a retranché les fonds nécessaires au service dont il étoit chargé, c'est M. de Cazes qui est responsable au premier chef des conséquences terribles de ce retranchement, sans que, pour cela, M. le préfet de police soit à l'abri d'une grande responsabilité morale (1).

On n'est point placé à la tête de la police d'une ville qu'habite la Famille royale, pour avoir un titre, des bureaux, mais pour diriger un service qui garantisse tout ce qui doit être garanti dans l'intérêt de l'Etat. Dès l'instant qu'une autorité supérieure à la vôtre vous ôte les moyens de remplir vos devoirs, il faut quitter la place, et la quitter avec éclat. On tombe, il est vrai, mais dans les rangs des hommes d'honneur ; et le mal est réparé par l'éclat même qu'on a provoqué. Ces principes sont essentiellement monarchiques ; on en trouve l'application à toutes les époques de notre histoire.

Qu'ont donc fait ces généraux persécutés, ces colonels remerciés, ces préfets destitués comme *ultrà*, sinon de servir la cause royale en dépit des folles volontés d'un ministre qui la perdoit, et de provoquer eux-mêmes leur destitution quand ils n'avoient plus que ce moyen de ne pas devenir complices des malheurs de leur patrie ? Nommés par le Roi, ils croyoient et ils croiront toujours qu'ils ne pouvoient se prêter à ce qui nuisoit au

---

(1) Dans la Chambre des Pairs, le 6 mars, M. d'Argoût, se disant autorisé par M. le préfet de police, a démenti ce bruit généralement répandu depuis le 14 février. Ceci n'est pas fini.

service du Roi, comme tant de braves militaires, tant d'honorables magistrats ont cru, sous Charles IX, qu'ils ne pouvoient obéir aux ordres de la cour. Après avoir opposé une noble résistance à des mesures dont ils prévoyoient les suites déplorables, ils sont rentrés dans la vie privée avec une considération bien au-dessus de celle qu'ils pouvoient tirer de fonctions déshonorées; on a pu les accuser auprès du souverain, interpréter leurs intentions; il y avoit à la police un bureau qui n'avoit pas d'autre emploi; on a pu ajouter des injustices à leur destitution. Que leur importe aujourd'hui! Ils sont plus grands que leurs proscripteurs, puisqu'il leur est permis de juger avec sévérité ces magistrats qui, commençant à avouer qu'on leur a ôté les moyens de prévenir le mal, quand le mal est consommé, pourroient être soupçonnés de vouloir rejeter leurs fautes sur le ministre tombé, tandis qu'ils le ménageroient peut-être encore, aux dépens de la sûreté publique, de la vie de nos princes, si l'homme étoit encore en faveur.

Rien ne s'attaque ici aux personnes; et toutes nos réflexions ont pour but de remettre en évidence ce grand principe d'*honneur* sans lequel il n'y a pas de monarchie; nous ajoutons : sans lequel il n'y a pas de liberté.

Lorsque les magistrats ne savent pas quitter leur place au moment même où ils ne peuvent plus remplir, dans toute leur étendue, les fonctions dont ils sont chargés, l'Etat dépérit; et les hommes en place tombent bientôt de complaisance en complaisance, jusqu'à n'être plus que des instrumens entre les mains d'un ambitieux; ils n'appartiennent plus au Roi qui les a nommés, ils n'appartiennent plus au pays pour lequel ils ont été nommés, ils ne sont que les hommes de leur intérêt personnel. Dès lors une nation tombe dans la servitude, ou bien elle ne conserve sa liberté qu'en se mettant

en opposition directe contre le pouvoir, par haine et par mépris de tous les fonctionnaires publics. Le pouvoir et la liberté devenus inconciliables, les hostilités commencent; un parti court à l'anéantissement du pouvoir, l'autre parti à l'anéantissement des libertés; l'inquiétude se glisse dans tous les esprits, et l'anarchie dans l'Etat.

Ministres imprudens, qui avez destitué tant de royalistes parce qu'ils n'étoient pas souples à la direction que vous vouliez leur donner, qu'ils avoient de l'honneur, qu'ils ne pouvoient appuyer un système que vous-mêmes condamnez aujourd'hui, vous donniez pour excuse à votre conduite la nécessité d'obtenir unité d'action dans le gouvernement et dans l'administration. Vous avez tout divisé au contraire, et vous avez créé, bien plus que les journaux jacobins, cette opposition que vous ne savez comment vaincre, contre laquelle vous cherchez des combinaisons légales, et qui vous surmontera tant que vous ne comprendrez pas qu'elle est la conséquence rigoureuse de votre conduite.

Une armée n'a toute sa valeur qu'autant que, de proche en proche, chaque militaire a confiance dans les chefs qui la commandent; il en est de même d'une nation, il ne suffit pas qu'elle ait confiance dans son Roi; il faut que, de proche en proche et jusqu'au dernier des administrés, les agens du Roi inspirent de la confiance dans leurs talens, dans leur justice, dans leur dévouement à la cause royale et aux libertés publiques. Si chaque province, chaque arrondissement voit successivement s'éloigner les magistrats qui lui étoient chers, et les voit remplacer par des courtisans inconnus ou des intrigans trop connus, de proche en proche la confiance se retire; l'autorité paroît hostile; l'opposition se forme dans le secret des cœurs, les journaux, les libelles viennent alors flatter ce senti-

ment; et tout ce qui étoit au fond des cœurs éclate, et devient comme une opinion dominante. Qu'on cesse d'attribuer cet effet à des brochures, à des journaux ; les écrits ne sont pas si puissans ; et, dans les siècles qu'on n'appeloit pas des lumières, on n'attribuoit pas les mouvemens en faveur de la liberté, ou même en faveur de la révolte, aux écrivains ou aux factieux ; l'histoire, plus sage, plus impartiale, en montre toujours les premières causes dans les fausses combinaisons des ministres. Si les administrateurs n'avoient pas été changés en hommes de parti dans les élections, en hommes de police dans les relations privées ; si les services n'avoient pas été punis, les talens humiliés, la bassesse récompensée ; si les titres, les places, la fortune n'avoient pas été déshonorés, jamais on n'auroit vu une nation, divisée en deux partis, tous les deux en opposition à l'autorité, parce que cela est contre la nature des choses ; jamais les libellistes, les impies, les révolutionnaires n'auroient obtenu bonne composition sous un Roi légitime, parce que cela n'est possible que quand les actes de l'administration publique rendent le Roi comme étranger à ses sujets ; jamais un ministre n'auroit cru qu'il lui suffisoit de mettre les partis aux prises pour échapper à toute responsabilité ; jamais il n'auroit osé détourner l'emploi des fonds destinés à assurer l'existence de nos princes contre le désespoir des factieux. Mgr le duc de Berry vivroit encore, si la police de Paris avoit fait par devoir, ce que la police de Londres a fait si long-temps par honneur.

C'est la France qui pleure ses Rois, qui gémit des fautes du ministère, et c'est la France qu'on veut punir par la privation de ses libertés. Si nous avions véritablement un gouvernement représentatif, ou si les partis pouvoient suspendre un moment leurs préventions, non sur les choses morales,

ce seroit trop exiger, mais sur les choses matérielles, les Chambres demanderoient, comme en Angleterre, un compte rigoureux de l'emploi des fonds accordés chaque année, généreusement et avec confiance, pour garantir tout ce qui doit être garanti dans l'intérêt de l'Etat. Ce qu'il y a d'effrayant dans notre avenir seroit bientôt éclairci; la peine retomberoit sur les auteurs du mal, et la confiance publique se rangeroit de suite autour des pouvoirs de la société; car la confiance n'attend qu'un acte de justice pour éclater sans réserve.

Le verrons-nous cet acte de justice, mille fois plus puissant que les lois d'exception? Qui y pense? ceux qui le craignent; et c'est pour cela qu'au moment où un grand crime réveilloit tous les sentimens vifs en France, ils se sont empressés de venir solliciter le droit de réprimer les pensées, le droit arbitraire d'incarcérer les hommes. Et un ministre, loyal comme M. le duc de Richelieu, suit ce système parce qu'il le trouve établi, sans aller jusqu'aux motifs qui l'ont fait réclamer! Les royalistes, qui ne demandent que le salut de la monarchie, approuvent sans conviction, mais parce qu'on leur dit que le salut de la monarchie en dépend; le zèle s'impose silence; la mémoire devient importune; la prévoyance emprunte à l'incapacité son bandeau, afin de s'en couvrir les yeux, et de n'être pas tentée de montrer l'écueil où tout le monde fait semblant de voir un port assuré.

Pour moi, il m'est impossible de me dédire; j'approuve qu'on donne des voix, des majorités au pilote qui, renonçant à son repos, vient se jeter au milieu des orages pour nous sauver ou périr avec nous; mais je crois que ce seroit augmenter les dangers que de lui cacher dans quel état se trouve le vaisseau, et pourquoi il a fait si long-temps fausse route.

On ne nous ramènera pas à l'ordre, on ne ren-

trera pas dans les voies de la monarchie avec des lois d'exception accordées à un ministre qui n'en sentira jamais l'utilité pour lui-même, et qui n'ont été mises en avant que dans l'intérêt de ceux qui avoient tout à redouter des pensées fortes et des hommes courageux. L'événement ne me dédira pas; l'arbitraire sera nul entre les mains de M. le duc de Richelieu, qui n'a rien à cacher, qui n'a aucune vengeance à exercer; et c'est positivement pour cela qu'il l'obtiendra, et que son prédécesseur ne l'auroit pas obtenu. Mais si l'arbitraire lui est inutile, il n'a aucun intérêt à attendre qu'il soit érigé en lois et divisé par articles, pour commencer à sonder les plaies de la monarchie, pour entrer dans un système qui fasse enfin pressentir le raffermissement de la royauté et de la religion.

N'est-il pas temps de repousser les conseils de ceux qui disent toujours qu'il y auroit réaction, si les préventions n'étoient plus comptées que pour ce qu'elles valent, si les préjugés révolutionnaires étoient traités avec le mépris qui leur est dû, si les injustices se réparoient avec mesure, et dans le grand intérêt de la morale publique? Quoiqu'il ne soit pas criminel d'être royaliste sous un Roi, et d'aimer la royauté bien qu'elle soit légitime, encore est-il bon de renoncer à cette étrange absurdité de ne voir que des opinions, quand il s'agit de classer les hommes pour l'utilité de l'Etat. N'y a-t-il pas des fonctionnaires d'une bassesse et d'une incapacité si visibles, qu'ils nuisent à la confiance qu'il est si nécessaire de réunir autour du trône? Parmi les hommes destitués, depuis le retour du Roi, n'y en a-t-il pas qui avoient fait preuve, avant ce retour désiré, de connoissances, d'habileté à gagner les esprits, d'une courageuse résistance aux excès, et qui ne sont tombés que pour s'être livrés sans réserve à la cause royale? N'y en a-t-il pas qui, entrés dans les

affaires seulement depuis le rétablissement de la monarchie, ont montré de la modération, un zèle heureux pour les administrés qui leur étoient confiés, et qui, jugeant les choses de trop haut pour être persécuteurs, ont mérité l'attachement de ceux même qu'ils auroient pu éloigner, tandis que les élus du dernier ministre, sans capacité comme sans volonté, ont tour à tour persécuté, flatté, repoussé les royalistes et les libéraux, et ne sont plus, aux yeux des hommes qu'ils prétendent conduire, que des baromètres politiques qui annoncent la doctrine du jour, et, par leurs variations, laissent toujours croire au retour de l'opinion de la veille? Y auroit-il réaction à remettre les hommes éprouvés dans la position de servir l'Etat, et les hommes diffamés dans l'impossibilité de lui nuire par le pouvoir même qu'on leur donne pour lui être utile?

Après avoir vu chasser les royalistes, uniquement parce qu'ils étoient royalistes, si on les voyoit rappelés uniquement parce qu'ils sont royalistes, on pourroit craindre en effet le mécontentement que produit toute réaction; et quoique celle-ci ne fût que la conséquence obligée d'une première faute faite, ou je connois mal la France, ou ce qu'elle redoute le plus est la justice qui se présenteroit avec le caractère d'une passion. Mais parce que cette vérité est généralement sentie, s'ensuit-il qu'il faille renoncer à rendre au pouvoir l'appui des connoissances acquises, du zèle éprouvé? Le ministère doit-il reculer devant des préventions créées à dessein pour isoler la royauté? Peut-il ignorer que rien n'est si facile que de l'écraser lui-même sous ces préventions, s'il a l'air de les redouter? Lorsque M. le duc de Richelieu entroit, il y a un an, dans l'idée de réformer la loi des élections, ceux qui la défendoient alors, et qui l'abandonnent aujourd'hui, ne le désignoient-ils

pas comme un réacteur dangereux contre qui l'agitation marchoit à grands pas ? Ceux qui la défendoient alors, et qui la défendent encore aujourd'hui, ont-ils changé leur manière de le juger? Qui donc dira où ce qui est indispensable à la conservation de l'Etat cesse d'être une réaction? C'est le bon sens qui veut que les mesures législatives, les actes de l'administration et le choix des hommes soient d'ensemble; c'est le bon sens qui crie de sortir enfin de ce singulier gouvernement représentatif où la révolution représente pour la liberté, la souveraineté du peuple pour la royauté, le ministère pour le gouvernement, les partisans du gouvernement de fait pour la légitimité, l'incapacité pour les talens, la bassesse pour l'honneur, où la Chambre des Députés représente pour discuter les lois et les impôts, tandis qu'on fait sans cesse représenter la France elle-même toutes les fois qu'il s'agit de punir sur quelqu'un les fautes du ministère. On dit que tout cela viendra quand on aura fait des lois; qu'on en fasse donc bien vite, afin que nous voyions autre chose que des projets, et que nous puissions nous appuyer sur quelque chose de plus solide que des promesses.

Mais il paroît aujourd'hui bien prouvé qu'il faut un temps considérable pour faire les lois qu'on déclare urgentes, soit que la nécessité n'en soit pas généralement sentie, soit que les faiseurs de projets de lois, à dessein ou autrement, laissent trop d'obscurité sur le but qu'ils se proposent d'atteindre. En trois semaines, le ministère anglais a mis ordre à la rébellion; et, depuis, il va de lui-même sur les mesures qu'il a fait rendre légales. Un mois se sera écoulé depuis le crime affreux qui a enlevé à la France un prince sur qui reposoit l'espoir de son avenir, avant qu'une des trois lois que le ministère a présentées, le jour suivant, ait trouvé une majorité. La loi contre la presse, amen-

dée par la Chambre des Pairs, mûrit dans la commission de la Chambre des Députés, et paroît destinée à subir de nouveaux amendemens en plus ou en moins. La loi des élections est, dit-on, repoussée par la grande majorité de la commission; plusieurs membres auroient déclaré qu'ils ne se croyoient pas le droit d'avoir un avis quand il faut altérer ou interpréter la Charte; d'autres membres diroient que ce n'est pas là un obstacle insurmontable, qu'il y a des précédens; mais que le projet est si singulièrement conçu, qu'il ne vaut pas une discussion. Sur ce bruit, beaucoup d'honnêtes gens, d'un génie tout-à-fait législatif, se seroient mis à faire des combinaisons électorales. Le problème consiste à déposséder les libéraux sans qu'ils s'en doutent, et à faire triompher les royalistes sans qu'ils s'en aperçoivent.

La loi contre la liberté individuelle avoit été si habilement arrangée par la commission, qu'on auroit pu, à la rigueur, la considérer comme une loi favorable à la liberté individuelle; on trouvoit assez agréable de penser que, quand on seroit en prison, on sauroit pourquoi. Le premier jour où la discussion s'est ouverte, il y avoit comme une espèce d'accord pour ajouter quelques petits nouveaux adoucissemens; mais, le lendemain, la disposition des esprits s'est trouvée changée. On lutte en ce moment pour obtenir le projet de M. de Cazes dans toute sa pureté; et les députés royalistes parlent dans ce sens. La France dira peut-être un jour que, s'il y avoit des motifs pour accorder l'arbitraire, il n'y avoit pas, de la part de ses députés, de raisonnemens possibles pour l'appuyer. Les circonstances qui exigeroient qu'on s'élevât momentanément au-dessus des libertés publiques, peuvent bien être senties par tout le monde; mais elles ne peuvent jamais être présentées que par les ministres.

Le dernier ministre de l'intérieur, toujours incertain entre les partis, nous avoit parlé de la *solitude* du crime ; c'étoit une faute ; car, si le crime étoit solitaire, il n'y avoit personne à arrêter après le coupable, et c'est sans doute pour cela qu'on avoit laissé les barrières de Paris ouvertes. Cependant, s'il faut en croire les bruits qui circulent, il n'y auroit eu rien de perdu à les fermer. Mais, en admettant des complices, il auroit fallu présenter l'assassinat d'un Bourbon comme le crime d'une faction; cette faction ne pouvoit être que jacobine ou buonapartiste, et le ministre ne vouloit pas se priver du droit de reprendre de vieux engagemens, s'il ne trouvoit pas les royalistes souples au désir qu'il avoit de se servir d'eux pour fonder son despotisme.

Le nouveau ministre de l'intérieur est rentré dans le véritable sens des choses. Loin de montrer le crime solitaire, il a parlé des plus coupables imprécations proférées contre les personnes les plus augustes, des témoignages d'une joie féroce manifestés depuis le fatal événement du 13 février; et cela sur divers points de la France, et avec une uniformité d'expressions qui ne permet pas de douter que le fond et la forme ne partent d'un centre commun. Ces argumens sont toujours très-bien placés dans la bouche d'un ministre ; c'est en démontrant, par des faits, la nécessité d'une dictature qu'on peut la réclamer ; les opposans nient les faits, ou essaient d'en diminuer la gravité ; ceux qui en ont la conviction approuvent ; mais, s'ils se chargent eux-mêmes de donner des raisons contre les libertés publiques, ils peuvent se placer dans une fausse position. C'est à leurs risques et périls.

Le ministère a aussi parlé des bruits répandus, tantôt sur un débarquement de Buonaparte en Espagne, tantôt sur son arrivée en Amérique, tantôt de guerre au Nord ou d'un autre côté. Les bruits

les plus ridicules n'ont cessé de courir depuis quatre ans. J'ai vu tous les paysans d'une province, selon que le prix du blé augmentoit ou baissoit au marché, mettre la hausse sur le compte des ministres du Roi, et la baisse sur le compte de Buonaparte, qui, chaque fois, sortoit de l'île de Saint-Hélène avec une flotte armée par les Turcs, pour faire rentrer dans nos ports les vaisseaux chargés de grains. Certes, c'est par une organisation jacobine que les mêmes absurdités se répandent à la fois partout où l'ignorance peut les accueillir; cette organisation existoit sous Buonaparte, et contre lui. Elle est devenue plus active, parce que deux partis, qui se combattoient alors, sont unis aujourd'hui contre le gouvernement, et surtout parce qu'un ministre, dans un jour de bonne humeur, s'est amusé à livrer les nobles et les prêtres aux révolutionnaires. Mais l'agitation qu'on entretient à dessein dans les esprits, afin qu'ils ne se fixent pas dans l'idée de la durée du gouvernement légitime, ne sera pas réprimée par l'arbitraire sur les personnes; elle diminueroit beaucoup si, comme l'année dernière, la France voyoit les Chambres s'occuper avec succès de la diminution des impôts; elle céderoit entièrement, si la législation n'étoit pas plus variable encore que les esprits; mais lorsqu'on verra quatre années de suite employées à faire et défaire la liberté individuelle, la liberté de la presse, la loi des élections, l'opinion flottera dans le vague, et les esprits saisiront comme possibles les contes les plus absurdes, non seulement dans les villages, mais dans les villes. Je n'en excepte que Paris, où on sait que les lois qu'on refuse à Pierre, d'après des principes, sont accordées à Paul, en vertu des mêmes principes, et sans qu'il y ait la moindre contradiction; les lois changeant de nature selon le nom qu'on a dans la pensée en les discutant. En province, où les lumières ne

marchent pas cette année aussi vite que l'agitation de l'année passée, on n'entend rien à cela; et si les journaux ne mettoient pas à chaque discours le nom de l'orateur, qui sait si la province n'applaudiroit pas à l'ennemi, et ne maudiroit pas, sans le savoir, l'objet de ses vieilles adorations.

Jusqu'à ce moment la loi contre la liberté individuelle n'a pas encore été mise aux voix; la discussion n'est pas favorable aux amendemens de la commission; mais il seroit très-possible qu'ils revinssent en grande partie lorsqu'on discutera les articles.

Du reste, rien n'est changé depuis huit jours dans la direction des affaires. Si le dernier ministère avoit fait incarcérer un homme capable de sauver la monarchie, on l'enverroit peut-être chercher aujourd'hui pour le consulter; mais ensuite on le renverroit en prison entre deux gendarmes, afin qu'il fût bien public qu'il n'y a pas de réaction. Révoquer à la fois toutes les libertés légalement établies, ce n'est pas réagir; mais tendre la main à la fidélité succombant de misère, mourant du regret d'être méconnue, ce seroit une réaction épouvantable dans un pays où les lois ne vont et ne viennent qu'afin que certains hommes soient toujours des hommes en place.

FIÉVÉE.

— En parlant, dans la dernière Livraison du *Conservateur*, de l'intérêt qu'inspire la famille de Desbiez, nous avons oublié d'annoncer qu'une souscription étoit ouverte au bureau de *la Quotidienne*, tant en faveur de Desbiez que pour Paulmier. Nous nous empressons de réparer cette omission.

LE CONSERVATEUR.

DE LA CONFIANCE ET DU CRÉDIT.

Ces deux mots se prennent assez communément dans la même acception. Cependant, dès leur origine, une différence assez marquée les sépare. Le premier dérivé de foi, *fides*, qui est une chose sainte et inviolable, a toujours impliqué plus de solidité que le second. Celui-ci n'étoit qu'un sentiment, *credere;* l'autre fut un acte, *confidere*, et croire fut un degré pour arriver à se confier.

L'usage est resté conforme à l'étymologie. La confiance, dans le sens que nous y attachons, se donne à des choses acquises, passées, certaines; elle repose sur des preuves. Le crédit s'accorde à des choses douteuses, futures, quelquefois fictives; il se fonde sur des présomptions.

De là la confiance a été donnée au gouvernement, à la propriété, aux institutions, aux principes : le crédit au commerce, aux banques, à la faveur et aux promesses.

Ce dernier, étant chose légère, a besoin que l'autre lui serve de base. Ainsi, le crédit de la banque naît de la confiance dans le gouvernement; celui du commerce, de la confiance dans la propriété; celui des promesses, de la confiance dans les principes.

Comme la modification des mots suit et indique celle des mœurs, ce seroit un peuple déchu que celui où le mot de crédit seroit devenu synonyme de celui de confiance; et le peuple où le commerce occuperoit le premier rang dans l'Etat, auroit atteint cette synonymie.

Mais quittons ces moralités grammaticales, pour monter à des moralités d'un ordre plus élevé.

Nous considérerons principalement ici la confiance et le crédit dans leur point de vue politique, parce que c'est aujourd'hui le plus important. Nous ne les séparerons pas, parce qu'unis par des rapports intimes, ils réagissent incessamment l'un sur l'autre.

Avant tout, nous indiquerons en peu de mots l'ordre de ce chapitre.

PRINCIPES.	1°. De la confiance des peuples dans le gouvernement; 2°. Sur quoi elle se fonde; 3°. Qu'elle est plus ou moins entière, suivant la forme du gouvernement; 4°. Qu'il faut distinguer entre la confiance du peuple et celle des hommes éclairés.
APPLICATIONS.	5°. Pourquoi, pendant ving-cinq ans, il n'y a pas eu de confiance en France; 6°. D'où vient que la confiance naquit et se soutint en 1814; 7°. Pourquoi elle est éteinte en 1820; 8°. Effets de l'extinction de la confiance; 9°. Moyens de la ressusciter.

PREMIÈRE PARTIE.

PRINCIPES.

1°. *De la confiance des Peuples dans le gouvernement.*

Un empire ne subsiste que par la confiance, et nous ne prenons pas seulement ici cette confiance en bonne part; car on peut prendre confiance par force dans un gouvernement dur, comme on la prend par inclination dans une autorité douce; il y a confiance au mal comme au bien, et toute la différence entre la confiance du bien et celle du mal, c'est d'espérer la durée de l'un, et de ne pas espérer la fin de l'autre.

Dans ces deux cas, la confiance est en elle-même un bien absolu.

On s'arrange toujours sur ce qui est définitif. Un prisonnier se case dans sa prison, et s'y fait un bien-être, s'il est sûr d'y rester. Un peuple s'arrange de même dans la sienne : il souffre des murs qui l'environnent ; mais s'ils sont solides, il s'y meuble. Il souffre des fardeaux qu'on lui impose ; mais s'ils sont durables, il s'y plie et se les ajuste.

Ainsi, dans les contrées du Nord, la tyrannie du climat est allégée par la constance, et les douceurs de la vie y naissent de sa confiance dans les frimas.

Ainsi, le mal de la tyrannie s'amoindrit par sa durée : tout ce qui dure s'améliore. Les gouvernemens constans comme les climats constans, rendent les peuples constans, et la vie se perfectionne comme le travail par l'uniformité.

Nous avons choisi tout d'abord la pire application de la confiance, pour mieux faire voir ce qu'elle a de bon en soi ; car quel besoin de la démontrer dans le bien, après l'avoir prouvée dans le mal ?

Voilà pour le bonheur des peuples, que, quant à la solidité du gouvernement de laquelle ce bonheur résulte, la confiance n'en est pas moins la source que le fruit. Il faut que le peuple, pour remplir ses obligations envers l'Etat, ait confiance dans la force qui les lui impose ; il faut que le contribuable ait confiance dans les taxes, le débiteur dans les huissiers, le voleur dans la gendarmerie, l'honnête homme dans les distinctions, tout le peuple dans les lois, dans les tribunaux, enfin dans tout ce qui le gouverne.

2°. *Sur quoi se fonde la confiance.*

Cette confiance des peuples se fonde sur une

seule chose, la force, la force prise dans son sens absolu. Nous ne disons pas la violence, qui n'est que la foiblesse irritée; mais la force proprement dite, la force qui fait que les choses sont constantes, égales et coordonnées.

Ainsi, dire que la confiance se fonde sur la force, c'est dire qu'elle fonde sur la durée, l'ordre et l'uniformité. Partout où ces choses existent, en bien comme en mal, la confiance existe aussi, et on en recueille les fruits.

On peut aller jusqu'à induire de ceci, qu'une tyrannie stable et régulière, qui commande la confiance, peut rendre les peuples plus heureux qu'une autorité foible qui la décourage; car, dans le premier cas, la solidité fait naître et prospérer tous les biens particuliers que le mal public peut admettre, et, dans le second, l'inconstance détruit tous les jours le bien présent, par la crainte du mal à venir.

3°. *La confiance plus ou moins entière suivant la forme du gouvernement.*

On a toujours l'air féroce quand on énonce des principes absolus; car ils sont durs et tyranniques en eux-mêmes, et ce n'est même que parce que les principes sont tels, qu'ils commandent nécessairement la confiance. Le vulgaire est assez porté à croire qu'un esprit exact et roide dans les principes ne l'est pas moins dans les faits. Il se trompe: le principe le plus austère est celui qui permet l'application la plus douce.

Nous avons dit qu'une tyrannie régulière commande la confiance. Combien plus ne la commandera pas une monarchie clémente, quand elle est en même temps ferme et bien ordonnée? Si on a confiance en Louis XI, combien ne l'a-t-on pas en Louis IX, en Louis XII, en Henri IV, en

Louis XIV; car la France a eu souvent à se confier dans des règnes paternels, et une seule fois dans un règne tyrannique.

Alors la confiance n'est pas seulement une conviction qui résulte d'un Etat solide, quel qu'il soit; elle est encore un sentiment qui résulte d'un Etat heureux, et qui joint à la certitude de sa durée le désir qu'elle se perpétue, complément de la paix d'un Etat, quand le peuple n'a ni la force ni la volonté de la troubler.

Telle fut la France jusqu'à la révolution; telle est en général la monarchie tempérée. Cet état étant le gouvernement de la nature, qui tend partout à l'unité du pouvoir, il est par cela même le mieux assorti aux besoins des peuples. Il est donc le plus durable, et dès lors celui qui obtient d'eux le plus de confiance.

Mais il ne l'obtient qu'autant qu'il est conséquent à lui-même, c'est-à-dire fondé sur des principes et des institutions monarchiques.

Pour en donner un exemple, le gouvernement où la partie ferme de l'Etat, le sol, exercera le plus de droits, sera aussi celui qui obtiendra le plus de confiance. Telle est l'Angleterre, où l'aristocratie territoriale jouit, non seulement d'une grande influence, mais même d'une puissance presque illimitée, puisque, d'une part, propriétaire, elle y possède une grande portion de l'Etat; de l'autre, parlement, elle fait les lois qui le régissent, et de l'autre enfin, ministère, et Roi en quelque sorte, elle les sanctionne et les exécute. Remarquons bien, en passant, pour l'instruction de ses imitateurs, que ces deux derniers points qui rendent le premier si fort, quand il leur sert de base, ne seroient rien à eux seuls, si cette base leur manquoit.

En thèse générale, le gouvernement, n'importe lequel, inspirera le plus de confiance, où les prin-

cipes et les institutions analogues à sa nature seront les plus fermes.

Ainsi, la démocratie même, quoique le moins naturel, et partant le moins durable des Etats, obtiendra la confiance si elle subsiste sur des principes forts et des institutions sévères.

Elle en obtiendra plus qu'une monarchie qui seroit dénuée de l'un et de l'autre.

Nous irons plus loin, et nous dirons qu'une monarchie sans principes et sans institutions inspirera doublement la défiance; d'une part, par cela même qu'elle manquera de ces fondemens nécessaires; de l'autre, parce que, instituée pour les avoir plus que tout autre gouvernement, sa position sera non seulement mauvaise, mais encore contradictoire; en sorte qu'il sera force que la position ou la monarchie finisse.

Quand une monarchie se trouve en telles circonstances, il est ordinaire que la force remplisse les vides qu'y laissent les institutions. Alors, si les choses y sont à ce point que les institutions n'y soient rien, il faut que la force y soit tout, et c'est le despotisme; non celui de Constantinople, qui n'est pas entièrement sans institutions, mais le despotisme absolu, où la confiance repose sur la force des hommes, et est passagère comme elle.

Mais si cette même monarchie se trouve à la fois dénuée de principes, d'institutions et de la force qui les remplace, anomalie politique qui ne peut subsister qu'en passant et par exception; alors la confiance n'est plus éphémère, elle est nulle.

4°. Qu'il faut distinguer entre la confiance du peuple et celle des hommes éclairés.

Il est vrai de dire qu'il existe une grande différence entre la confiance du peuple et celle des hommes éclairés.

Ceux-ci peuvent dans le calme pressentir des tempêtes, et juger la prospérité caduque là où ils voient sa base minée. Ainsi, dans le repos de 1788, ils s'apprêtoient au naufrage, et dans l'élévation de 1812, ils mesuroient le précipice.

Ils peuvent aussi, dans l'extrême adversité, entrevoir des motifs d'assurance. Ainsi, dans une monarchie détruite, ils s'affermissent sur l'ordre naturel qui use le désordre humain, et reconstruit à mesure que l'autre démolit.

Les hommes éclairés prennent donc leurs motifs plus avant dans les choses : ils se fient ou se défient sur des causes.

Le peuple au contraire se fie ou se défie sur des résultats ; mais ce peuple s'étend fort loin.

Si donc il voit les choses durer et vieillir autour de lui sans bruit et sans mouvement, fût-ce sur un volcan, il se confie au sol, le laboure, l'ensemence ; les moissons viennent, et l'Etat recueille.

Si au contraire toutes les rumeurs arrivent à son oreille, tous les mouvemens à ses yeux, si tout change à sa vue, lois et ministres, hommes et choses, mœurs et opinions, il laisse chômer ce sol qui tremble ; la terre se ferme, et l'Etat se stérilise.

SECONDE PARTIE.

APPLICATIONS.

5°. *Pourquoi, pendant vingt-cinq ans, il n'y a pas eu de confiance en France ?*

L'Etat que nous venons de peindre a été pendant trente ans celui de la France.

Au commencement de la révolution, le peuple devint ambitieux, puis il devint Roi. Il eut peu de foi dans son propre empire ; et une défiance générale eût produit une stagnation absolue, si la folie, d'une part, n'eût tenu lieu de confiance en créant

à la foule des palais enchantés dans l'avenir, et si, de l'autre, le torrent des assignats n'eût jeté dans les affaires une agitation forcée.

Quand le peuple eut abdiqué, il se trouva pendant cinq ans sous une espèce de république, emetre boiteux sous lequel tout étant vacillant, personne ne confioit rien à l'espérance; et la France entière ne travailloit que parce qu'il est inhérent à l'homme d'agir et d'ouvrer pour vivre et même sans vivre. Ainsi vous auriez vu la capitale remplie de magasins et de boutiques sans qu'on fabriquât ni qu'on vendît, mais seulement parce que cela existoit auparavant, et que, dans la défiance, on reste au mal de peur d'arriver au pire. C'est un coup d'œil de prospérité morte qui ressemble aux rues d'Herculanum.

Au Directoire, à la république et à la foiblesse succéda Buonaparte, l'empire et la force. La France respira en sentant qu'elle avoit un joug. On n'étoit pas pressé de demander à un conquérant des principes et des institutions : on étoit avide de force; il l'apportoit : les baïonnettes furent bénies comme des élémens monarchiques; et la confiance s'embarqua sur ces garanties.

Mais l'ambition qui a mené un homme vulgaire au trône, poursuit sa route, et mène le monarque à sa chute.

Ainsi la paix ne put renaître; les conscriptions ravagèrent la France, et les armées l'Europe; la guerre livra nos vaisseaux; le blocus emprisonna notre commerce; la dépopulation tarit l'agriculture; les combats de Titans liguèrent le monde contre un homme; et la France, après vingt ans d'excès, se trouva trop foible pour se délivrer elle-même. Pendant cette période de treize années, la confiance mourut en naissant, et ne ressuscita pas.

Il n'y eut donc ni ne put y avoir de confiance solide sous Buonaparte; il n'y en eut ni dans les

institutions, puisqu'il n'en avoit pas rétabli, ni dans la force, parce qu'elle étoit inconsidérée, ni de la part du peuple qui sentoit cette force retomber sur lui, ni de la part des hommes éclairés qui la voyoient se miner elle-même.

Si Buonaparte avoit usé de sa puissance dans le calme pour ajuster son joug à la France, et la tenir en paix comme en silence, la confiance se seroit établie dans le peuple.

S'il en eût usé pour rétablir les institutions monarchiques, réglant lui-même son pouvoir, et retranchant de sa violence pour ajouter à sa durée, la confiance se fût établie parmi les hommes éclairés; ils eussent haï sans mépriser, ils eussent regretté sans espérer : Buonaparte régneroit.

6e. *D'où vient que la confiance naquit et se soutint en 1814?*

A la chute de cet homme et au retour de nos Rois, on vit un phénomène inouï de bonheur et d'illusions. Des châteaux de fées sortirent de dessous terre : tout prit l'essor dans un monde d'espérances. Une confiance anticipée, une résurrection de tout ce qui sembloit mort vinrent prouver que, jusque sous le dernier poids du malheur, il reste du ressort pour la joie; et que, si plié soit un peuple, jamais il ne casse.

Un règne légitime sembla bannir toutes les idées usurpées. Chacun jugea juste et droit dans ses intérêts, se plaça suivant l'équité, et prit confiance dans ce qu'elle devoit lui promettre.

Le sujet fidèle eut foi aux emplois et aux récompenses; le malfaiteur au châtiment ou à l'amnistie; le malveillant à la surveillance ou à l'oubli : tous à la révolution détruite et au retour du sceptre antique.

Le peuple surtout, dégoûté d'être Roi, fatigué

d'être esclave, eut foi à la dépendance et à la paix, au travail et à la prospérité.

Tous se réglèrent sur leur confiance : il ne falloit que *donner à chacun la part qu'il s'étoit faite;* et, nulle attente n'étant trompée, tout eût marché sans résistance dans la ligne naturelle.

Remarquons ici que tout autre qu'un Bourbon n'eût eu ni ces sentimens pour appui, ni cette attente pour devoir; il eût succédé au trône de Buonaparte : les Bourbons succédoient à celui de Louis XVI. On ne pouvoit séparer la famille de huit siècles de la monarchie de huit siècles, la monarchie des institutions qui l'avoient soutenue, et ces institutions du repos qu'elles y avoient produit.

La confiance se posa donc, non sur un sol d'avenir et d'espérance, mais sur sa base naturelle, l'épreuve et le passé. La révolution fut une lacune, et la troisième race continua. Elle continua, instruite à l'art de régner par l'erreur et le châtiment du dix-huitième siècle.

Alors tout travailla à reconstruire. Un mouvement général se fit : les ports se remplirent d'armemens, les villes de manufactures. L'or enfoui reparut, le commerce se vivifia, le crédit le doubla. Le travail, l'activité, le contentement étoient partout, et on entendoit dire aux marchands ces mots qu'ils avoient oubliés depuis vingt-cinq ans : *Les affaires vont bien.*

Et cependant de quelle tombe sortoit une résurrection si brillante ? D'un champ de bataille encore hérissé d'armes étrangères, des débris d'une immense dévastation, d'un pays affaissé par une longue servitude, désolé par des revers inouïs, où la population étoit amoindrie, le trésor vide, les dettes immenses, l'administration ruineuse, et qui, sans force réelle, payoit encore une solde de huit cent mille hommes.

N'importe : Buonaparte s'en allant sembloit emporter la révolution. Louis XVIII rentrant sembloit ramener la monarchie.

Comparons cet essor brillant dans un Etat ruiné, avec la ruine que nous voyons dans un Etat prospère.

7°. *Pourquoi la confiance est-elle éteinte en* 1820 ?

Que nous présente l'année 1820 ?

Une paix de cinq ans, les frontières libres, nos charges payées, nos recettes assurées, les mers ouvertes, la population accrue, l'industrie perfectionnée, le commerce affranchi, le trésor plein, l'inverse en tout de 1814.

Que nous présente-t-elle pour résultat de ces brillantes prémisses ? L'inverse aussi de 1814. Alors la prospérité sur des ruines : aujourd'hui les ruines dans la prospérité.

D'où vient cette étrange disparate ?

C'est qu'en 1814 la révolution étoit finie, la monarchie recommencée, l'espoir juste, légitime, et tout près de la certitude.

C'est qu'en 1820, la monarchie chancèle, et la révolution recommence. L'espoir est négatif, et il n'y a de foi solide qu'à la peur.

C'est qu'en 1814 l'agitation étoit sous terre et ignorée du peuple qui ne creuse pas au-dessous de la superficie.

C'est qu'en 1820 l'agitation est publique, manifeste, placardée partout, et qu'il n'est si mince artisan qui puisse la méconnoître.

C'est que nul en France ne sait ce qui sera certain dans un mois, et que très-peu savent ce qui y sera probable.

C'est que le conseiller d'Etat ne sait pas s'il sera demain ordinaire ou extraordinaire, honoraire ou en retraite ou destitué ; le militaire, s'il ap-

partiendra demain à tel ou tel corps, s'il sera actif ou disponible, en retraite ou à demi-solde; le procureur du Roi, s'il sera demain sur son banc ou sur un autre, ou sur aucun; le préfet, s'il administrera demain Laon ou Bordeaux, Lille ou la Corse; c'est que toutes les places se tirent à la loterie du duc de Mazarin, dans cette monarchie où jadis intendans, conseillers d'Etat, militaires, etc., quoiqu'amovibles de droit, étoient réellement immuables de fait, et dont la restauration avoit fait croire à celle de toutes les fixités (1).

Comment est-on parvenu en cinq ans à ce point d'incertitude et de défiance universelle? Le voici.

On n'a vu faire ni promettre aucune loi monarchique; la représentation et la Charte, qui ne sont que la nation même et sa loi politique, ont été données pour des institutions; toute autre a paru superflue.

On a vu perpétuer le système de centralisation, système despotique, aveugle et coûteux, qui ne laisse au-dessous du trône que choses individuelles et viagères, partant ennemies de la confiance.

On a vu consommer les ventes des propriétés éternelles, les biens des communes, les bois du clergé, les bois de l'Etat, tant le mot *éternelle* répugne à la puissance qui se constitue passagère.

On a vu, par le morcellement et l'absence des lois conservatrices, propager l'anéantissement des grandes propriétés, seule base qui reste à la confiance politique; et tandis qu'on sapoit ainsi la propriété dans sa masse, on la minoit encore dans sa source, en détournant les capitaux agricoles par l'appât des petits grands livres, et en prêchant

---

(1) Sur ce paragraphe et quelques autres, on doit faire observer que cet article fut destiné à être imprimé il y a six semaines. Depuis, le temps a apporté de grandes douleurs et de grandes espérances.

aux laboureurs l'achat des rentes et la vente des charrues.

On a vu louer et fronder les missions, les troubler, blâmer le trouble sans le châtier ni le réparer, autoriser, puis entraver l'exercice, le tout sans lois, sans droits, sans compétence.

Après avoir vu suivre dans les élections la loi aristocratique de Buonaparte, employer les royalistes, bannir les rebelles, composer une armée fidèle, exalter la Chambre de 1815, on a vu faire une loi d'élections démocratique, insulter la Chambre de 1815, désorganiser l'armée, destituer les royalistes, rappeler, payer, employer les coupables; porter aux administrations, aux tribunaux, aux présidences, des hommes qui ont signé leur révolte, et s'en vantent. Puis on a vu ébranler cette loi d'élections, puis créer soixante pairs pour l'affermir, puis, derechef, trembler devant elle, en minuter une troisième, sonner l'alarme, menacer l'ennemi, et se tenir prêt à sceller un nouveau pacte avec lui (1).

Que du moins, dans un pays qui renferme tant d'élémens de despotisme, des hommes, exercés à gouverner ce royaume de Prothée, auroient pu essayer d'opérer sans bruit ses métamorphoses; mais, pour comble à la défiance, une liberté illimitée de la presse est survenue pour les publier chaque jour à la France et à l'Europe.

Voilà comment la confiance, ranimée en 1814, se trouve éteinte en 1820.

8°. *Effets de l'extinction de la confiance.*

Si nous considérons ces effets dans la propriété, l'agriculture, le commerce, le crédit, les finances, nous trouverons que tous les ports de l'Océan,

(1) Tel étoit en effet l'état des choses au moment où l'homme qui les tramoit a été écarté.

cotisés, fournissent à peine deux cents vaisseaux par an à ces mers qu'ils couvroient autrefois.

Que l'industrie, dont la France regorge, se consume dans le vide sans alimens et sans leviers.

Que la banqueroute est à la porte de chaque manufacture, et la clôture à la porte de chaque boutique.

Que nul champ ne se défriche, nulle maison ne se bâtit, nulle propriété ne se vend, nulle transaction ne s'opère.

Que les produits de la terre, bois, grains, laines, bestiaux meurent dans les mains du propriétaire qui paie l'impôt sur ses capitaux.

Ne portons pas plus loin ce déplorable inventaire, mais cherchons quelle est la chose qui manque pour rendre la vie à tant de richesses mortes : est-ce l'argent?

Cent soixante-dix millions pourrissent dans les caves de la Banque ; toutes les caisses sont remplies : l'intérêt est baissé ; les capitalistes ne savent que faire de leurs fonds.

Que manque-t-il donc? *le mouvement*. (L'argent oisif n'est que misère.) *Le mouvement* qui fait circuler la vie dans toutes ces masses inertes, les agite, les divise, fait échanger, consommer, semer, produire et prospérer l'Etat entier.

Et qui paralyse ce mouvement? *la défiance*.

Le commerce se débat en vain dans le discrédit général, et cherche en soi-même des remèdes qu'il faut aller chercher plus haut. Ainsi, par exemple, le marchand ne vend pas ; on en conclut que la main-d'œuvre est trop chère. On fait des machines : on ôte le travail qu'il faut remplacer par la charité. La misère augmente ; moins de gens achètent, parce qu'ils font l'aumône ou la reçoivent, et le marchand ne vend pas davantage. Alors on conclut que c'est la matière première qui est trop chère : que fait-on? on défend

ou on taxe l'exportation ; on livre le producteur à la merci du marchand, déjà trop fort contre lui dans les temps de stagnation, par les moyens qu'il a de se liguer et de maximer la denrée : qu'arrive-t-il? on réduit le revenu de la terre à moitié, et par suite à moitié l'existence de tous ceux qui en vivent ; la consommation diminue d'autant que le prix de la matière, et le marchand ne vend pas davantage ; l'exportation ne peut être sagement défendue que là où la matière qui sort brute rentre fabriquée ; ce n'est pas le cas de la France. Ainsi, dans ces deux hypothèses, il se fait un mal public pour produire un bien particulier qu'on ne produit pas. Que seroit-ce si nous parlions ici d'une considération de bien plus haute importance, et qui double encore le discrédit, celle de sacrifier l'agriculture au commerce, la terre à la marchandise, et le siècle au moment?

Une seule chose prospère dans ce discrédit universel, c'est la rente : elle hausse, elle s'achète, c'est le papier de l'Etat, donc l'Etat jouit d'une pleine confiance ; raisonnement banal qui conclut du taux d'un papier à la solidité d'un empire. Oui, la rente s'achète, mais c'est parce qu'elle se vend ; elle se prend, mais c'est parce qu'elle se quitte. Faites abstraction de la caisse d'amortissement, de la banque de France et de l'influence des grands capitalistes sur une place si rétrécie qu'on en dirige facilement le cours, et livrez la rente à elle-même. Qu'arrivera-t-il? qu'elle baissera dans un temps de crédit, et haussera dans un temps de défiance. Expliquons ce paradoxe apparent.

Quand l'Etat est solide, les capitaux vont à tout ce qui crée, ou à tout ce qui est vaste et étendu : ils s'engagent dans l'agriculture, achètent des terres, bâtissent des maisons, élèvent des manufactures, passent les mers, et partout attendent sans crainte

de longs, mais fructueux retours. Celui qui ne se livre pas aux spéculations, tranquille sur le sort public, place ses fonds à longues années. Enfin l'argent trouve mille routes ouvertes; et s'il en reste à l'agiotage, ce n'est que la moindre partie. Alors la rente cesse d'être demandée : elle baisse; c'est le bien de l'agriculture, du commerce, et le garant de la confiance du peuple dans son gouvernement.

Mais quand l'Etat est incertain, les capitaux se resserrent; toute entreprise les effraie. Ils attendent; ils se consument sans produire. Le capitaliste jeûne s'il les garde, tremble s'il les place, et voudroit, en les quittant, les suivre de l'œil, et les compter tous les soirs. Alors il est un produit fictif, sans création, sans fruit, où le gain de l'un ne se compose que de la perte de l'autre; c'est le papier, engagement mobile qu'on prend et quitte à volonté, où les chances ne sont que d'un jour, et qui est, pour ainsi dire, de l'argent même. Tout le monde y court, la rente est demandée; elle hausse. C'est la ruine de l'agriculture et du commerce, et la preuve de la défiance du peuple dans son gouvernement.

Nous nous sommes permis de nous étendre sur ce sujet pour combattre une idée fausse trop accréditée sur un point où la confiance joue un si grand rôle.

Si nous considérons maintenant les effets de la confiance éteinte dans la politique, nous trouverons, à l'égard de la politique intérieure,

Que, comme la confiance a besoin de se porter sur quelque chose, détournée de son emploi naturel, elle se porte sur des emplois illégitimes. Alors les factieux, dispensés d'avoir foi à la puissance qui les comprime, prennent confiance dans leurs propres complots; les uns dans un despotisme militaire qui rit à leurs longues habitudes;

les autres dans une république qui flatte leurs anciennes chimères, et tous sans crainte, et presque sans mystère, marchent de front contre la monarchie, en attendant qu'ils se battent sur ses ruines.

Le peuple, que la souffrance rend indifférent, se tient prêt à subir également le joug du glaive, ou celui de la liberté.

Les honnêtes gens n'éprouvent que le sentiment du devoir à défendre une monarchie qui les repousse.

La séduction, publique par la presse, secrète par les intrigues, serpente sous terre et déracine la foi des peuples et la fidélité des troupes.

Le gouvernement, seul de son parti, vit sans se mouvoir, et rencontre à chaque pas la limite de sa force.

L'usurpation s'exalte, et le droit se retranche. Guelfes et Gibelins se renouveleroient s'il nous restoit des masses ou des grands pour en tenir lieu; mais les amitiés s'isolent, les mœurs se contrastent, les sociétés se divisent, les inimitiés ne sont plus entre les classes, mais dans les classes, et les mariages même s'en vont transmettre à la postérité le sceau de deux races ennemies.

Enfin le désespoir de l'intérêt public jette chacun dans son intérêt privé. L'esprit national se resserre dans la famille; la maison devient la patrie: nous sommes sur *la Méduse* où nul ne tient le timon, et chacun songe à vivre le dernier.

A l'égard de la politique extérieure, nous trouverons

Qu'un gouvernement dénué de confiance se présente nu aux regards de l'étranger qui le sait privé de sa force fondamentale; qu'on cesse de le craindre, condition fâcheuse parce que de puissance à puissance il n'y a point d'égards sans un peu de crainte; mais qu'on redoute les factieux qu'il s'obstine à ne pas redouter lui-même; que

de la foiblesse que le présent montre et de la violence que l'avenir fait craindre on infère le droit, droit révoltant pour une grande monarchie, d'intervenir dans ses transactions domestiques sous ce prétexte que c'est attaquer son voisin que de nourrir un feu qui brûlera sa maison après la vôtre; que de cette défiance de l'étranger résulte ainsi un dommage réel à l'honneur et à l'indépendance de l'Etat; que de là s'accroît l'inquiétude du peuple, qui, non content d'en concevoir de son propre gouvernement, en peut concevoir encore des gouvernemens voisins, quand il songe que deux invasions armées contre la révolution n'ont travaillé qu'à la fortifier et à courber la monarchie sous cette même révolte qu'ils s'étonnent aujourd'hui de voir régner là où ils sont venus l'affermir.

Si nous considérons enfin les effets de la confiance éteinte par rapport aux mœurs, aux usages, aux principes, aux caractères.

Comme nulle existence sociale n'a aujourd'hui de précédens, et par conséquent de preuves, il faudroit une foi bien robuste pour que les esprits conformassent l'avenir à un présent sans garanties. Cette confiance manquant, il ne nous reste qu'un point entre deux éternités; le présent, sans veille et sans lendemain, colonne étroite où l'homme se tient comme saint Siméon-Stylite.

Cette existence quotidienne et défiante ôte aux places, aux dignités, aux rangs, aux hommes, aux corps, s'il en existe, cette durée sur laquelle s'élaborent les usages et les mœurs. Qui prendroit en effet, nous ne disons pas des usages et des mœurs, mais des inclinations sur des durées d'un jour? l'homme ne les prend pas. Nous n'avons plus de ces classes d'hommes solidaires qui revêtent des habitudes uniformes; la société ne les prend donc pas non plus; et l'Etat qui se compose de

sociétés ne les prend pas plus qu'elle : de là point de mœurs publiques.

Les caractères même ne sont pas à l'abri de ces disparates. Privés de ce qui finit l'éducation des hommes faits, le passé leur manque, et le présent les égare. L'exemple de corps qui dirige et les classes qui associent leur sont refusés ; chacun est fait, ou se fait à sa mode. De là point de caractère social.

Enfin, les principes ne sont ni plus homogènes ni plus durables que les caractères ; et, sauf quelques bases générales, on ne retrouve plus dans le monde ces espèces de codes non écrits qui régissoient le magistrat, le commerçant, le militaire, chacun dans sa sphère, et tenoient chaque classe en harmonie avec elle-même et avec les autres.

Ainsi se perd tout le charme des sociétés que les nouveaux dogmes séparent, et que les vieilles conformités ne rapprochent plus. D'ailleurs l'inquiétude sur l'État et sur soi-même est un malaise sans relâche qui offusque les idées, et se répand sur toutes les communications de la vie. On ne sait que dire à celui qui ne pense pas comme nous ; on ne sait dire autre chose à celui qui pense de même. On tente en vain des excursions sur d'autres sujets : tous les points de la circonférence ramènent à ce centre pénible ; et il n'y a plus d'accès chez cette nation épineuse et inquiète à ces nobles et calmes entretiens de littérature, de beaux arts, de science et de morale qui faisoient des cercles de Paris le portique et l'académie de l'Europe.

9°. *Moyens de ressusciter la confiance.*

Est-il besoin de dire comment on peut ramener la confiance après que nous avons dit comment elle s'est perdue ?

Il est certain qu'on aura plus de peine qu'en 1800 où la lassitude de la république donna foi

au despotisme, et qu'en 1814 où la lassitude du despotisme donna foi à la monarchie. D'ailleurs, toute secousse qui brise un mal pour promettre un mieux inspire par elle-même une certaine confiance, parce que, si on n'a que de l'espérance sur l'avenir, on se croit du moins de la certitude contre le passé; c'est moitié base à la confiance. Or aujourd'hui on ne peut ni espérer ni désirer une secousse. Il reste donc seulement à attendre que l'État dure et s'améliore. Cette voie est moins facile.

Cependant la confiance ne peut renaître que d'un changement complet, puisque rien de ce qui existe ne peut lui servir de base. Mais un changement d'hommes est le seul aujourd'hui qui puisse mener à un changement de choses.

Nous pouvons l'obtenir de deux manières : ou par la conversion d'un ministère éclairé par l'expérience, ou par un ministère nouveau, composé d'hommes qui aient du *bon sens*, de la *conscience* et de la *volonté*.

Quel que soit le ministre, nouveau ou converti, qu'il prenne une voie monarchique et en accepte les conséquences. Pour appeler la confiance sur lui, et par suite sur toutes choses, qu'il commence par en avoir lui-même une ferme et proportionnée, et qu'il donne à chaque homme et à chaque chose le degré de foi qui lui compète.

Qu'il prenne pleine confiance dans l'énergie des royalistes : ils l'ont bien prouvée après vingt-cinq ans de malheurs où tout leur manqua hors la constance, en créant une puissance là où ils avoient pour ennemi leur chef légitime, le gouvernement, ennemi pour lequel ils sont demain en état de combattre.

Qu'il prenne pleine confiance dans la bassesse des jacobins toujours prêts à plier sous la pourpre, sous la verge, sous l'argent, sous les Fourches

Caudines ; gens qui, sauf les niais romains de leur bande, seront d'abord muets, puis royalistes, puis enthousiastes ; écriront même pour la monarchie quand on voudra, et à bon marché. Qu'il songe qu'ils sont sans religion, et qu'on ne trouve d'énergie dans le crime que là où il a une vertu pour base. Les jacobins de Cromwel étoient de terribles hommes ; ils étoient fous de religion. Ceux de Buonaparte ne sont que de la boue ; ils sont athées.

Ainsi confiance dans la force des amis et dans la foiblesse des ennemis, voilà ce qui ne peut tromper un ministère monarchique.

Qu'il parte de ce point, et ne mette les rênes de la monarchie qu'aux mains qui lui sont dévouées. Il faut le dire ici, la démence en est venue à ce point, que nous ne serions pas surpris d'être jugés féroces, et même par de très-bonnes gens, en énonçant cette idée lucide, *qu'on ne doit pas donner la confiance d'un Roi à qui l'a détroné.* Hé bien, j'en appelle aux jacobins et aux buonapartistes même : ils auront l'esprit plus juste que ces honnêtes gens ; car on ne l'a faux que dans les milieux. Faisant abstraction du droit et du tort, du juste et de l'injuste, qui ne peuvent cependant se peser en même balance, je les adjure de dire s'ils ne rient pas de pitié de se voir confier ce qu'ils ont voulu détruire, si le Messie qu'ils attendent iroit faire choix des royalistes pour leur livrer son sceptre usurpé, et ce qu'ils diroient de sa démence si la chose arrivoit. Certes ces Messieurs sont plus conséquens que le gouvernement ; car s'ils conspirent, ce n'est pas contre eux-mêmes ; et quand ils briguent et obtiennent l'argent, les places, les grades, la faveur, quand ils injurient les royalistes, blasphèment les missions, fomentent les troubles, prêchent la révolte et l'assassinat, et impriment chaque matin des calomnies

qui ne peuvent vivre jusqu'au soir ; ils cèdent au moins à leur vocation naturelle, et font loyalement leur métier. Mais, s'ils aiment l'esprit faux du ministère, ils prisent, n'en doutez pas, l'esprit juste des royalistes, et nous estiment, nous qui leur refusons l'empire autant qu'ils méprisent ceux qui le leur livrent.

Les hommes renouvelés, la route monarchique entamée, la religion mise au frontispice de toutes les choses d'Etat, la propriété raffermie, la guerre des libelles terminée, l'éducation assurée, les principales institutions établies, alors l'ordre et la hiérarchie, la dépendance et la paix sèmeront enfin la confiance, et la confiance rend cent fois sa semence. De ces sources tout descendra sans peine, sans se perdre à forger, limer et mettre en place une légion de lois qui sauront bien couler d'elles-mêmes et mieux coordonnées, plus conséquentes, plus consanguines, si j'ose le dire, quand vous aurez créé les principes, leur père commun. L'esprit médiocre trouve plus facile d'appliquer une loi au débouché de chaque abus : l'esprit élevé barre leur source commune par un principe. Mais c'est qu'il faut de fortes têtes et de nobles sentimens pour concevoir et exécuter les choses simples de préférence aux choses compliquées.

Résumons-nous par un petit nombre d'idées générales.

La vie organique, le mouvement diurne, pour ainsi dire, d'un Etat se fonde sur une confiance de chaque jour sans réflexion de la veille, sans inquiétude du lendemain.

Cette confiance, en quelque sorte aveugle, naît de la confiance éternelle par laquelle les hommes abdiquent l'intérêt général, pour se mouvoir en paix dans leur intérêt privé de classe, de corps et de famille.

La confiance éternelle naît dans l'état de l'ordre

et de la durée, qui naissent eux-mêmes des principes et des institutions.

Où manquent les principes et les institutions, manque donc la vie de l'Etat.

Les principes et les institutions se manifestent à la foule par les lois, mœurs et usages. C'est par eux qu'ils règnent et agissent sur elle ; c'est donc sur les lois, mœurs et usages, toutes choses qui durent, que s'établit et dure la confiance de la foule.

Là où ils règnent, la confiance se prend à autre chose qu'aux hommes ; et ils peuvent être mobiles sans danger quand l'Etat est stable.

Là où ils manquent, les hommes héritent des débris de la confiance ; et il importe qu'ils soient stables pour la soutenir quand l'Etat est mobile.

Dans le premier cas, les lois font les hommes, et la durée des unes corrige l'instabilité des autres.

Dans le second, les hommes font les lois, et la mobilité des uns détruit la durée des autres.

Le système actuel travaille à la perte de la France, 1°. directement *par ses actes* qui asservissent et tuent d'avance l'avenir ; 2°. intermédiairement et d'une manière anticipée *par la défiance* qui rend déjà présent cet avenir détruit (1).

Cette défiance naît du désordre ; elle le produit à son tour. L'un réagit sur l'autre : c'est un cercle vicieux sur lequel on ne peut agir qu'en se plaçant hors de la circonférence.

Ce cercle de désordre et d'inconséquence se perpétue, parce que le pouvoir, qui seul pourroit en arrêter le cours, se tient lui-même enfermé dans son enceinte. Le jour qu'il se placera en dehors, il aura trouvé le point d'appui que demandoit Archimède ; et il déplacera sans peine la sphère par laquelle il est aujourd'hui emporté.

A. DE FRENILLY.

---

(1) Nous croyons devoir répéter que cet article fut écrit pour être imprimé il y a six semaines.

Du Gouvernement représentatif en France (1).

Tel est le titre d'une brochure que vient de publier M. le comte de Vaublanc. Si quelqu'un a le droit de donner son avis sur cette importante matière, c'est sans doute l'homme d'Etat qui a joué un rôle si distingué dans les assemblées politiques, dans les fonctions administratives et dans le ministère. En se rappelant quel caractère il déploya constamment à toutes les époques les plus dangereuses, on est sûr d'avance que l'opinion de M. de Vaublanc n'a pu être inspirée que par un sentiment de courage et de loyauté.

Rien de plus touchant que le début de cet écrit: « Dans ces jours de deuil et de larmes où nous pleurons à la fois sur un prince auguste et sur la patrie, nous sentons plus que jamais le désir et le besoin de nous réunir pour de nobles desseins, avec autant d'ardeur que des factieux s'unissent pour des projets funestes. Je vois partout cette inspiration généreuse. C'est à toi que nous la devons, ombre magnanime! Pour honorer tes mânes, nous nous offrons à ta famille, à la patrie, à cette France que tu as tant chérie, où tu n'as goûté qu'un bonheur si court, après un si long exil. Mais, hélas! que peuvent les vrais Français? Faut-il exhaler en de vaines paroles cette chaleur qui les anime, source unique de tout ce qui est beau et grand sur la terre? Elle brilloit en toi; elle nous rappeloit notre Henri; elle n'attendoit qu'une occasion digne de toi pour faire éclater l'énergie de ton âme. Falloit-il donc que ce fût en

(1) Brochure in-8°. Prix : 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste. Chez F. Didot, rue Jacob, n° 24; Le Normant, rue de Seine, n° 8; Pichard, quai de Conti, n° 5.

tombant, dans nos murs, sous le fer d'un assassin; que ta grande âme, si semblable à celle de ton généreux père, se déployât tout entière à nos yeux? Quand le cri de ton sang nous appelle, nous réunit, nous anime, nous frémissons de nous consumer en des vœux impuissans, nous rougissons, nous avons presque honte de nous-mêmes. Eh bien! je surmonterai cette honte: j'offrirai à ma patrie des pensées ennoblies par le désir d'être utile: de cette main que tu daignas souvent presser dans tes mains augustes, je vais tracer quelques lignes, et sonder une de nos plaies les plus profondes. »

C'est dans le rapport, ou l'opposition de notre caractère aux institutions nouvelles, que M. de Vaublanc voit les destinées de la France; il recherche si nous avons l'esprit de ces institutions, ou s'il nous est possible d'en approcher. En écrivant quelques observations sur nos assemblées, il ne s'adresse point aux hommes pleins d'esprit, à vues fines, à pensées subtiles et déliées; ni son style, ni ses idées ne leur conviendroient; il parle aux Français qui ont conservé l'énergie de nos pères.

Selon l'auteur, la première condition que demande la marche du gouvernement représentatif, est une franchise loyale dans ses membres. Dans une assemblée, tout homme qui cache son sentiment sur l'ensemble des affaires, est ennemi perfide ou ami douteux. Comme il a un pouvoir réel, qu'il peut faire servir, autant qu'il est en lui, à l'avantage ou à la ruine de ce que ses collègues désirent établir, s'il cache ses sentimens, il peut tromper; s'il trompe, il est perfide.

La franchise lui paroît encore plus indispensable dans un ministre; il ne doit tromper ni les partis, ni les hommes en particulier. Placé entre le monarque et les Chambres, est-ce en son propre nom, est-ce au nom du monarque qu'il les tromperoit?

M. de Vaublanc se sert du mot *parti*, pour

désigner une réunion d'hommes qui ont, en politique, les mêmes opinions et les mêmes desseins. Ainsi les royalistes eux-mêmes forment un parti; et, comme il lui semble impossible que, dans les Chambres, il n'y ait pas des partis qui les divisent, il exige d'eux la même franchise dans leurs opinions. Il fait remarquer la différence immense qui se trouve entre un parti et une faction. Autant le parti qui avoue hautement un louable dessein, est honorable, autant la faction est criminelle.

Il examine si cette franchise des opinions est compatible avec le caractère qu'ont déployé constamment en France les honnêtes gens, depuis la révolution. Le passage est très-remarquable :

« En observant attentivement la conduite de nos diverses assemblées, on voit que la foiblesse a toujours été la cause la plus active du mal qu'elles ont produit. La nation française a tant de belles qualités, qu'on peut, sans l'offenser, insister sur le défaut dominant de son caractère. D'ailleurs, il faut dire la vérité aux peuples comme aux Rois. Les honnêtes gens possèdent au souverain degré le courage de la résignation. Ils souffrent avec une noble fermeté l'emprisonnement, la ruine de leur fortune, une condamnation injuste, et la mort. Ils ont même déployé dans l'adversité le brillant caractère, les habitudes pleines de franchise et d'abandon qu'ils montroient dans la prospérité; et, rendus à leur patrie, ils ont porté noblement la misère à côté de la demeure de leurs aïeux. Il n'est, sous ce rapport, aucun spectacle plus imposant que celui qu'ils ont donné au monde. Mais ils ont rarement ce courage qui, pour détourner les malheurs, s'y expose d'avance; ils n'ont pas cette constance d'esprit, sans laquelle la liberté politique est un présent funeste; et, puisque rien n'est parfait sur la terre, il faut reconnoître que le Ciel leur a accordé une noble et belle part dans les

qualités humaines, surtout cette passion généreuse de l'honneur, que le Ciel semble avoir pris plaisir à verser dans leurs âmes. Mais il ne faut jamais perdre de vue cette disposition de notre caractère à fléchir devant les obstacles politiques; il faut faire entrer dans nos lois tout ce qui peut protéger la foiblesse des honnêtes gens, et les mettre dans une situation à parler et à agir avec une liberté entière, et sans crainte des factieux. »

C'est surtout contre la foiblesse que M. de Vaublanc dirige ses attaques; la foiblesse enfanta parmi nous ce parti mitoyen qui, se plaçant entre le parti royaliste et le parti démocratique, tantôt soutient l'un, tantôt secourt l'autre, et finit par marcher en rougissant sous la bannière de ce dernier, parce qu'il le craint. « Les effets de la foi» blesse, dit le cardinal de Retz, sont inconce» vables; et je maintiens qu'ils sont plus prodi» gieux encore que ceux des passions les plus vio» lentes. » Si ce parti mitoyen se joignoit aux royalistes, non seulement les ministres seroient forcés de marcher sur la même ligne, mais l'autre parti deviendroit, par la nature même des choses, une véritable et utile opposition qui contiendroit les ministres dans les bornes de leur devoir et de leur autorité.

Un autre inconvénient dans les hommes d'Etat, c'est cette malheureuse disposition à la finesse; car, comme le dit encore le cardinal Retz : « la peur, » flattée par la finesse, est insurmontable. » Ce penchant a, pendant la révolution, divisé et subdivisé sans cesse le parti royaliste. C'est la même disposition d'esprit qui, selon l'auteur, empêche les royalistes de se donner des chefs. Les choses se passent bien différemment en Angleterre : cinq ou six orateurs parlent seuls pour le gouvernement, autant pour l'opposition. Des savans, des littérateurs, des hommes du plus grand mérite,

sont pendant vingt ans membres du parlement, sans y prononcer un discours. Tout le monde sait que le grand Newton n'y parla qu'une fois, et que c'étoit pour faire remarquer qu'il y avoit derrière lui un carreau de vitre cassé.

Les révolutionnaires entendent mieux leurs intérêts; ils se donnent des chefs, ils les fortifient, ils les suivent. Tant qu'il n'est question que de détruire, ces hommes ont un esprit de suite étonnant. Des chefs avoués par un parti sentent par cela même s'accroître et leurs talens et leur énergie; et, sans cette organisation systématique des assemblées, il est presque impossible aux ministres de gouverner; car il est nécessaire qu'ils aient un moyen de connoître les vœux et les opinions de la majorité, avant de lui présenter des projets importans.

En raisonnant toujours d'après l'essence du gouvernement représentatif, M. de Vaublanc combat encore cette erreur, qu'il suffit de soutenir les principes, et qu'il ne faut jamais s'occuper des personnes; comme si des principes politiques n'étoient pas la chose qui prête le plus à des disputes interminables; et il ne croit pas que M. Fox ait eu tort de s'écrier, dans son *Histoire du Règne de Jacques II:* « Combien est vaine, combien futile, » combien présomptueuse, l'opinion que les lois » font tout! Combien foible et pernicieuse la con» clusion qu'on en tire, *qu'il faut s'occuper des* » *choses, et non pas des hommes!* »

Mais si ces chefs alloient directement contre le but déterminé; si, par exemple, au lieu de soutenir la prérogative de la couronne, ils l'affoiblissoient; s'ils attaquoient le gouvernement en lui-même, alors vous êtes le maître de les désavouer, et de vous retirer du parti qu'ils dirigent. C'est ainsi que M. Burke, s'apercevant que les maximes révolutionnaires avoient passé de la France en

Angleterre, non seulement se sépara du parti de l'opposition, mais déclara même qu'il ne verroit plus son ancien ami M. Fox; il annonça hautement que toute liaison entr'eux étoit désormais rompue. Des larmes coulèrent des yeux de M. Fox, et l'assemblée écouta, dans un silence solennel, cette déclaration loyale autant qu'énergique.

M. de Vaublanc résume tous ses raisonnemens dans la conclusion suivante :

1°. Il faut modifier notre caractère suivant nos institutions nouvelles, ou périr par elles; il faut nous montrer à découvert, ou finir dans la honte.

2°. Le parti mitoyen a produit, par une fatale erreur, les dangers où la France s'est précipitée. Dans les temps orageux, surtout, il n'y a pas de milieu entre la perfidie et la franchise.

3°. La responsabilité des ministres est tout entière dans la marche du gouvernement. Plus une assemblée s'appesantit sur les détails, plus aisément les ministres échappent à la responsabilité.

4°. Une assemblée délibérante ne peut faire de bien, sans des chefs avoués par les partis, et environnés d'un assentiment réel, quoique volontaire.

Nous avons cru devoir donner quelque étendue à cette analyse, parce que les idées que renferme la brochure qui en est l'objet méritent d'être méditées, surtout lorsqu'elles se présentent appuyées de l'autorité d'un homme d'Etat, que ses longs services, l'énergie de son caractère, et tant d'honorables persécutions, rendent si recommandable. A l'attention que nous avons apportée à ce travail, nous aimons à joindre l'hommage de notre vénération et de notre reconnoissance pour un ancien ministre de qui nous nous féliciterons toujours d'avoir reçu, dans l'exercice de nos fonctions, l'impulsion la plus franche, la plus loyale et la plus conforme aux véritables intérêts du Roi, de son auguste famille, et de la légitimité.

TROUVÉ.

Si ce qu'on nomme aujourd'hui modération est la modération.

Si je n'étois pas persuadé dès long-temps, je serois bien convaincu aujourd'hui que la confusion des mots est, au moins pour les deux tiers, dans la confusion des choses. Depuis quatre ans on nous a beaucoup prêché la modération, beaucoup reproché de manquer de modération ; voyons donc d'abord ce que c'est que la modération définie par les moralistes : nous viendrons ensuite à la modération prêchée et prétendue, définie par les dépositaires du pouvoir et par leurs échos volontaires comme involontaires.

La modération est « une vertu qui gouverne, qui retient, qui règle toutes les passions, » (1) selon le moraliste ; et, en vérité, je ne lui en demande pas davantage dans l'intérêt de ma proposition. Écoutons le ministériel ou l'indolent, c'est tout un. « La modération est une vertu inerte, entre la révolution et la monarchie. » Si ce ne sont expressément les paroles, qui pourroit disconvenir que ce soit le sens rigoureux et implicite? et si je pressois un peu mes souvenirs, peut-être trouverois-je quelque texte plus absolu, ou, au moins, plus scandaleux que ce résumé, qui n'est rien autre chose que le langage du ministère, réduit à la plus simple expression. Remarquez, s'il vous plaît, que lorsque le ministère nous édifioit par ces beaux axiomes, il espéroit bien ne pas manquer de cette « vertu qui gouverne, qui retient, qui règle toutes les passions ; » et, certes, si elle ne lui eût pas manqué, ou s'il n'y eût pas

(1) Cicéron emploie fréquemment *moderatio* dans le sens absolu de gouvernement, administration.

manqué, je n'écrirois pas ce morceau. Autrement, si l'on « gouverne, si toutes les passions sont retenues et réglées, » il faut prendre que je ne l'ai pas écrit. Mais rester sans mouvement, entre la révolution qui est le mal au plus haut degré, et la monarchie légitime qui est le bien pris dans l'essence de la société, est-ce là raisonnablement une vertu, est-ce même *la foi non agissante, la foi sans les œuvres*, puisqu'on ne sait pas même en qui on a foi, de la monarchie ou de la révolution? La dernière définition est donc radicalement fausse, s'il est vrai qu'il n'y a rien de si chétif au monde qu'un homme sans vice et sans vertu; si ne faire ni bien ni mal n'est pas vertu, mais langueur mortelle; et, puisque finalement celui qui s'endort entre le mal et le bien, entre la perte et le salut, cause par cela seul un grand dommage: au contraire, l'autre définition se montre d'autant plus juste, d'autant plus sensible, qu'elle implique l'idée de force et de justice, qui sont toute la modération.

Les démagogues, qui savoient mieux que nos ministres ce qu'ils vouloient faire, je veux dire ce qu'ils vouloient défaire; les démagogues, avec leur instinct destructeur, ne s'y méprirent pas: aussi, bien qu'ils eussent à peu près fait violence à tous les mots pour les détourner de leur originelle et véritable acception, ils en respectèrent néanmoins quelques uns; et, n'osant faire un crime de cette modération si vantée par l'antiquité, ils lui substituèrent un barbarisme, et le *modérantisme* fut puni de mort. Ils sentoient bien, ceux-là, que quiconque n'étoit pas pour eux, étoit contre eux, et ils n'auroient pas inventé qu'il faut n'être pas pour le gouvernement, afin d'être pour le gouvernement; ainsi que l'a découvert la doctrine, et cette doctrine, quand on y donneroit tout son cœur, selon l'Ecclésiaste, on

reconnoîtroit encore, avec l'Ecclésiaste, qu'il n'y a qu'erreur et sottise et affliction d'esprit. Oh! comme on riroit si on ne pleuroit pas! Suivons l'abus des mots. Les esprits légers en sont presque toujours dupes, et les solides n'y échappent pas toujours. Du moment qu'on vous accuse d'être absolu dans votre sentiment, de manquer de modération, vous êtes dès-là mal placé pour vous défendre; vous aurez beau répondre qu'il est telle chose, ce semble, absolue de sa nature, qui ne sauroit se plier à droite et à gauche, selon les occurrences; que pareille mollesse est équipollente à la lâcheté; enfin, que le mal est mal comme Cartouche est un voleur; vous serez traité d'esprit tranchant, intraitable; vous ne savez ce que c'est que modération, et voilà justement le triomphe des mots pervertis. Mais cette erreur si générale a une autre source plus cachée. Ce n'est pas tant parce qu'on entend mal ce que c'est que la modération, que parce qu'on ne sait pas où l'on en est, qu'on rejette comme excessif ce qui n'est que vrai. Tout se découvre à qui sait regarder; peu se soucient de regarder : voilà tout le secret. Tel nous a blâmés il y a trois ans pour avoir attaqué les principes, qui se feroit tuer aujourd'hui plutôt que de voir s'établir les conséquences : *Serò medicina;* tel, en 1816, auroit envoyé à la Force l'auteur de *la Monarchie selon la Charte*, et, en 1818, l'auteur de la *Note secrète*, qui professe tout haut aujourd'hui les mêmes opinions. Si l'on avoit su alors où l'on en étoit, et pour peu qu'on eût pris la peine de regarder et d'écouter, on eût facilement compris que faire avancer un train d'artillerie sans munitions contre une artillerie bien pourvue de poudre et de mitraille, n'est pas apparemment de la modération. Le ministère sait peut-être ce que c'est.

L'erreur pour le grand nombre est venue de ce

que je nommerai préoccupation de probité. Ils ont cru avoir affaire à un ennemi ordinaire, et ils ont fait le plan de campagne en conséquence, ne s'apercevant pas qu'ils avoient affaire à la révolution, laquelle est un ennemi fort extraordinaire, ennemi aussi entreprenant, aussi audacieux qu'il est rampant et timide; aussi habile, aussi leste à profiter des avantages qu'on lui laisse, que consterné de ceux que l'on prend sur lui. La révolution marche à Versailles, parce qu'on ne l'en empêche pas, massacre les gardes fidèles, menace les jours d'une Reine, emmène un Roi captif. Lui montre-t-on le drapeau rouge de la loi martiale, elle fuit, se cache, et attend; la révolution enfin c'est Buonaparte à Marengo, poussant à outrance l'ennemi qui hésite dans le triomphe, enfonçant ses carrés tout surpris d'être vaincus; et, sans reprendre haleine, forçant les vainqueurs de tout à l'heure à signer un armistice où ils livrent les plus fortes places d'Italie en-deça du Pô; c'est encore Buonaparte au mont Saint-Jean, fuyant dès qu'il se voit battu, et résolvant le problème avant lui insoluble d'héroïsme et lâcheté.

Si nous sommes une fois bien d'accord de ces deux points, à savoir, que la révolution ressemble au portrait que je viens de tracer, et ensuite que nous sommes en présence de la révolution, ou il faudra convenir que la modération ministérielle est un funeste tempérament, ou il faudra se déclarer atteint de cette infirmité d'esprit de Charles-Quint, lorsqu'il eut la fantaisie d'assister de son vivant à la cérémonie de ses funérailles.

De cette erreur que j'ai signalée sont sorties toutes les autres. Au milieu d'une société sans croyances, sans opinions fixes sur quoi que ce soit, on s'est perdu dans un monde de menus détails où l'on pouvoit se montrer très-versé, mais qui n'alloient point à la grande question qui a le

pas sur toutes apparemment, celle d'être. Une petite cause administrative gagnée, un article de journal bien réfuté, un adjectif ajouté à un substantif dans une loi, ont fait battre des mains et crier victoire, tant les petits esprits triomphent des petites choses, et laissent perdre les grandes, à peu près comme ces généraux qui gagnent les affaires de poste, et qui perdent les batailles décisives. Nous voyons encore des gens s'étonner chaque matin et de l'article de Paul et de la lettre de Pierre, et demander sérieusement si on ne répondra pas à l'article, si on informera contre l'auteur de la lettre, sans songer que ce ne sont pas même là des affaires de poste. Survenez-vous au milieu de ces pauvres victoires, de ces pauvres étonnemens; faites-vous observer que le bien n'est pas plus là que le mal n'est ici; que l'on s'embarrasse fort inutilement dans les rouages, qu'il s'agit du grand ressort, vous êtes un homme tranchant, et, qui pis est, un donneur d'alarmes; or, le monde ne souffre pas qu'on le contrarie ni qu'on le dérange : vive donc la modération! Chez elle rien d'absolu, rien d'outrecuidant. A chaque jour suffit sa crédulité; et, quand on est si bien la veille, comment avoir peur du lendemain? Dieu fasse donc paix à la modération.

A merveille! vont nous dire certaines gens, vous définissez très-doctement la modération; mais, après tout, vous n'en voulez pas : au fond vous ne voulez ni générosité, ni oubli après la révolution. Tout au contraire, et c'est par où j'avois dessein de terminer. La modération telle que je la conçois est à la fois justice et puissance; la justice, qui punit ou récompense, et la puissance qui peut pardonner et non oublier; car l'oubli n'est jamais, que je sache, entré dans les maximes d'Etat; et comme il n'est d'ailleurs à la disposition de personne, c'est une absurdité ajoutée à tant

d'autres. Soyez puissans d'abord pour pouvoir être justes et clémens après; traitez d'en haut au lieu que vous traitez d'en bas, et vous rendrez service à chacun; car personne n'est content de sa place, positivement parce que chacun sent bien qu'il n'est pas à sa place. Vous vous obstinez à voir le définitif dans le provisoire, et c'est ce qui vous tue.

Personne, peut-être, plus que nous n'est indulgent pour les erreurs de la révolution, hormis cependant l'impénitence finale; mais autre est indulgence, autre est indifférence, autre est pardon, autre est oubli, autre modération, autre inertie; cependant, au milieu de cette confusion de mots et de choses, Dieu sait où nous allons, sans que l'on paroisse soupçonner tout ce qu'il reste de vie à cette société qu'on laisse mourir; car notre France est grande et forte encore, elle ne demande qu'un gouvernement à sa taille. Ceux qui l'ont gouvernée jusqu'ici ont cru prendre la mesure sur elle, quand ils l'ont prise sur eux.

Le marquis DE CORIOLIS D'ESPINOUSE.

Nous rétablissons ici l'adresse envoyée au Roi par la Cour royale d'Orléans, le 17 février 1820.

SIRE,

Dans les premiers momens de l'irréparable malheur qui vient de frapper le cœur paternel de Votre Majesté, vos fidèles sujets, composant la Cour royale d'Orléans, trahiroient leurs sentimens et leurs devoirs, s'ils ne s'empressoient de déposer à vos pieds leur profonde douleur, et de déposer dans votre sein leurs trop justes alarmes.

Un Prince jeune et valeureux, l'élève et le compagnon des Condé, l'orgueil de sa famille, l'ami du soldat et l'espoir de la France, vient de succomber sous le fer d'un vil assassin.

Sire, ce Prince est, depuis trente ans, la sixième vic-

time immolée dans une dynastie de huit siècles, et tous les genres de doctrines subversives de l'ordre social, audacieusement proclamées, semblent encourager encore à de pareils attentats.

Sire, le forfait d'une nuit funeste *vous a suffisamment averti des dangers de la patrie*. Votre royale parole nous donne l'assurance que votre sagesse a déjà médité *les mesures que les circonstances rendent si nécessaires*, et votre Cour d'Orléans n'interrompt ses sanglots que pour se livrer à l'espérance de voir bientôt la France sauvée par le Monarque, à l'existence duquel sont attachées ses destinées présentes, et la garantie de son avenir.

La Mort du duc d'Enghien, poëme; par M. Michelet, *officier dans la Garde Royale.*

L'auteur annonce, dans un avant-propos, que son poëme alloit être livré à l'impression, lorsqu'un crime affreux est venu jeter l'épouvante dans tous les cœurs. Le sang des Bourbons a de nouveau coulé sous le poignard des assassins. L'un des dignes neveux de notre Henri IV, le héros qui promettoit de nous le rendre dans les batailles et sur le trône de ses ancêtres, l'espoir des guerriers fidèles, le protecteur des malheureux, celui en qui résidoient les destinées futures de la patrie, le duc de Berry n'est plus !...... Il a péri de la mort la plus funeste, comme le duc d'Enghien, dont il avoit été le frère d'armes.

On aime à voir un militaire consacrer à la fois son épée à la défense du trône légitime, et sa lyre à l'éloge du dernier rejeton de cette illustre famille de Condé, si féconde en héros et en grands hommes. M. Michelet célèbre en beaux vers la mort de ce jeune duc d'Enghien que ses vertus chevaleresques rendoient l'objet de l'admiration la plus tendre et la plus générale. Le vainqueur de Bertsheim vivoit sur les bords du Rhin, dans la plus profonde retraite, lorsqu'au mépris du droit des gens, il est arrêté pour être conduit à la mort. Arrivé sur le territoire de sa patrie,

Un cri s'élève : « France ! » A l'aspect de ces bords,
Les ravisseurs n'ont pu contenir leurs transports.

D'Enghien aussi, d'Enghien s'éveille à l'allégresse.
Ce sol natal, long-temps perdu pour sa tendresse,
Ce berceau de l'honneur, ces antiques remparts,
D'où s'échappent les noms des Nemours, des Bayards;
Ces champs dont Henri Quatre a foulé la poussière;
Henri, grand dans le Louvre, aimé dans la chaumière...
Rooroy, Fribourg, Nortingue, ô sublimes travaux!
Chaque objet lui transmet des souvenirs nouveaux.

La verve du poëte s'anime à mesure qu'il avance vers l'affreuse catastrophe; il personnifie la Religion, il lui prête un discours aussi noble que touchant:

Partez, d'Enghien! le Sort en ce jour a parlé;
Du banquet de la vie il vous a rappelé:
Proscrit chez les humains par un arrêt funeste,
Refuge des vertus, l'éternité vous reste.
Sans plainte, sans effroi, sans remords et sans fiel,
Ainsi que votre aïeul, *allez*, *montez au ciel!*
Ce n'est point une course aux plaines étrangères,
Et c'est là, comme ici, l'asile de vos pères.

Quelques notes, rejetées à la fin de cette intéressante composition, ajoutent à l'horreur d'un forfait auquel ne craignit pas de prendre part un homme qui avoit été élevé avec le duc d'Enghien.

Cette brochure est terminée par une ode intitulée *le Cri des Royalistes*, dans laquelle on remarque de beaux vers; elle a été insérée dans un des numéros du *Drapeau Blanc*, lorsqu'il paroissoit par livraisons.

POLITIQUE. — LITTÉRATURE.

On ne sauroit trop encourager les ouvrages qui continuent à défendre les saines doctrines de la religion, de la morale et de la politique. C'est par ce motif que, plusieurs fois, nous avons donné des éloges à la *Bibliothèque Royaliste* et aux *Mémoires de l'Académie des Ignorans*. Le premier de ces recueils a publié, dans le mois de février, sa 20e livraison: elle présente des articles non moins intéressans que ceux des précédentes, et on y remarque toujours les noms de MM.***, Sarran et Saint-Prosper.

L'Académie des Ignorans, qui divise ses mémoires en deux sections, le *Mercure Royal* et le *Parachute Monarchique*, vient de faire paroître la 11e livraison de l'un

et la 33e de l'autre. M. le chevalier de Fonvielle, qui est le principal écrivain de ce double recueil, ne cesse de combattre avec autant de zèle que d'énergie l'hydre révolutionnaire. Le cinquième acte de sa tragédie d'*Islou* (ou de Louis XVI) a complété la publication d'un ouvrage dramatique qui honore son courage et son talent.

Le public royaliste ne peut manquer d'apprécier les efforts et la persévérance de ces divers auteurs.

Parmi les recueils qui ne sont consacrés qu'à des discussions littéraires, il en est un qui se recommande particulièrement à l'attention des gens de goût : ce sont les *Archives de la Littérature et des Arts*. Cet ouvrage offre la réunion de savans célèbres et d'hommes de lettres distingués. Dans les cinq livraisons qui en ont été déjà publiées, on a vu successivement se produire les noms de MM. Quatremère de Quincy, Vanderbourg, Raoul-Rochette, Abel Remusat, Ch. Nodier, O'Mahony, Destains, Colsen et Ancelot. Tous ces noms sont honorablement connus, soit dans les anciennes assemblées, soit dans les académies, soit dans les compositions et littéraires et politiques. M. Ancelot, bien jeune encore, s'est acquis d'une manière brillante le droit de juger les productions des autres. Il n'est point d'écrivain, même dans toute la maturité du talent, qui ne dût ambitionner le succès de sa belle tragédie de Louis IX, et s'applaudir d'avoir su joindre à la sagesse du plan, à l'intérêt de l'action, l'élévation des sentimens, la grandeur des caractères, et le charme d'un style noble, animé et toujours élégant.

La cinquième livraison des *Archives* commence par un morceau remarquable, signé F. C., sur un ouvrage récent de M. le comte de Maistre, intitulé *du Pape*. Le critique profite de cette occasion pour rappeler au souvenir des lecteurs les *Considérations sur la France*, par le même auteur. Les citations qu'il en fait doivent frapper ceux qui ne connoissoient pas cet écrit, et donner le plus grand désir de lire toutes les productions d'une plume si éloquente et si énergique. Les discussions politiques vont un peu céder la place aux études littéraires, à la culture des arts; et, sous ce double rapport, les *Archives* augmenteront d'intérêt par le

succès même qu'elles obtiendront. L'abondance des matières, la suspension prochaine du *Conservateur*, ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur le mérite d'un recueil dont le début promet de véritables jouissances pour l'avenir. Nous croyons n'être que justes en lui donnant un témoignage d'estime, et en appelant sur ses auteurs la bienveillance de tous ceux qui aiment les bonnes lettres.

On s'abonne, pour les *Archives de la Littérature et des Arts*, rue du Hasard-Richelieu, n° 15; et l'on peut souscrire pour un, deux ou quatre volumes, au prix de 10 fr. pour un volume de 9 livraisons; 19 fr. pour deux volumes, et 37 fr. pour la série entière. Les souscripteurs des départemens ajoutent à ces prix 1 fr. 50 c., et ceux des pays étrangers 3 fr. par volume, pour le recevoir franc de port.

Paris, le 21 mars 1820.

La semaine qui vient de s'écouler a été remplie par une cérémonie imposante et douloureuse, par des discussions animées jusqu'à l'indécence, par la nouvelle d'événemens d'un haut et effrayant intérêt. C'étoit au mardi, 14 de ce mois, qu'avoient été fixées les obsèques de S. A. R. Mgr le duc de Berry. Tout ce que la religion peut ajouter de pompe à l'appareil du deuil public étoit rassemblé dans l'antique église consacrée à la sépulture de nos Rois. La réunion de tous les corps de l'Etat et de toutes les autorités civiles et militaires, une foule immense accourue de Paris et des environs pour déposer un dernier tribut de regrets et de larmes sur le cercueil du digne petit-fils de Henri IV, son auguste famille plongée dans la plus profonde désolation, la présence du Roi dont la tendresse avoit voulu accompagner un neveu chéri jusqu'à la porte de son tombeau, rien ne manquoit à cette pieuse et lugubre solennité. On remarquoit avec intérêt la députation des forts et des dames de la halle et de ces charbonniers qui, par un mouve-

ment spontané, avoient voulu servir de cortége le jour où le corps du prince fut transporté du Louvre à Saint-Denis.

L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr de Quélen, coadjuteur de l'archevêché de Paris. Il avoit pris pour texte ces paroles de l'Ecriture : *Convertam, Israël, festivitates vestras in luctum, et jubila vestra in planctum. Je changerai, ô Israël, vos fêtes en deuil et vos joies en douleurs.* Parmi les morceaux qui ont produit le plus d'impression, nous en citerons deux que l'on a plus particulièrement distingués comme l'expression de la franchise et du courage :

« Les Bourbons tyrans de la France! Nous sa-
» vons trop que la France eut ses tyrans qui la
» firent sécher de terreur; mais c'est précisément
» en l'absence des Bourbons que le ciel déchaîna
» sur nous ses fléaux, comme pour nous punir de
» les avoir méconnus, et d'avoir abjuré tous les
» principes de la morale et de la religion. C'est à
» cette époque désastreuse que le duc de Berry
» quitta son pays, même avant d'être adolescent;
» nos troubles civils interrompirent son éduca-
» tion, et le jetèrent dans la carrière des armes.
» Il combattoit sous les yeux de son père, dans
» cette campagne où une noblesse fidèle sacrifioit
» ses propriétés, son existence et ses affections les
» plus chères, dans l'espoir de briser les fers du
» meilleur des Rois; il servit ensuite sous les yeux
» d'un prince qui devoit devenir son Roi et le
» nôtre, dans cette armée qui ne connut, il faut
» avoir le courage de le dire, ni défection, ni
» défaite, commandée qu'elle étoit par trois
» Condés. »

Le passage suivant est plus touchant et n'est pas moins énergique :

« O Prince, digne objet de nos respects et de
» nos larmes, on dit que sur votre lit de douleur
» vous avez regretté de n'avoir pas péri en com-

» battant pour la France; mais si votre mort assure enfin le triomphe de la légitimité; si nous revenons aux idées de morale, d'ordre et de religion, alliées naturelles des Rois; si votre mort éclaire nos conseils sur les intérêts du souverain, réunit les opinions diverses, et rend la paix à notre belle France, alors, Prince, ne regrettez rien, votre sang aura coulé pour nous; vous aurez servi votre pays comme si vous aviez combattu pour lui; vous serez mort pour la France. »

Après la messe, le clergé s'est avancé vers le catafalque, ayant la croix en tête; et les trois absoutes faites, seize gardes du corps de MONSIEUR ont enlevé le cercueil en marchant vers le tombeau; les trois princes du grand deuil, Mgr le duc d'Angoulême, Mgr le duc d'Orléans, et Mgr le duc de Bourbon, l'ont suivi jusqu'à l'entrée du caveau. Lorsque les dépouilles mortelles ont passé devant la tribune royale, le Roi, MADAME, les princesses d'Orléans et le duc de Chartres se sont agenouillés dans un long recueillement. Sa Majesté avoit couvert de ses deux mains sa figure vénérable sur laquelle on voyoit cependant des larmes s'échapper. Ainsi ont disparu pour jamais les restes d'un prince qu'on aimoit pendant sa vie, qu'on vénère après sa mort, et dont la mémoire vivra éternellement dans les cœurs fidèles au sang du bon Henri. Ses entrailles, réclamées par les habitans de Lille, seront portées à cette cité, et son cœur sera déposé à Rosny, pour satisfaire au vœu de son auguste et malheureuse épouse. Combien de fois, durant cette triste cérémonie, les pensées se reportoient auprès de cette princesse, et partageoient la douleur du père adoré qui pleuroit avec elle!

La France a retenti des débats dont la loi sur la suspension de la liberté individuelle a été l'objet. Nous ne reviendrons pas sur les détails d'une dis-

cussion assez connue. Mais qui pourroit ne pas déplorer les écarts auxquels elle a donné lieu, les personnalités que certains membres se sont permises, les injures qui ont failli être lavées dans le sang ? Eh quoi ! la Chambre des Députés deviendroit-elle une arène de gladiateurs ? Est-ce en invoquant la raison et la justice, qu'on descend à l'outrage, aux calomnies, aux provocations ? De quelque manière qu'on envisage la question qui a occupé si diversement les esprits, oseroit-on de bonne foi imputer des intentions suspectes aux hommes qui ont parlé en faveur de cette loi ? Leur conduite et leur caractère ne commandent-ils pas l'estime, le respect et les égards ? S'ils ont cru devoir seconder l'action du gouvernement, lorsque le sang d'un Bourbon venoit de couler sous un fer assassin ; s'ils n'ont pas voulu se charger de la responsabilité de nouveaux parricides, en refusant des mesures qu'en d'autres temps ils auroient pu regarder comme dangereuses ou comme inutiles ; si, lorsqu'on cherchoit avec tant d'affectation à présenter comme un crime solitaire le coup qui plonge dans le deuil une famille auguste, la monarchie, la France entière et toute l'Europe, leur loyauté s'est écriée : Encore trois crimes solitaires de cette espèce, et nous n'avons plus de Bourbons ; certes, on doit encore apprécier le talent qui fait entière abnégation de lui-même, le dévouement qui suspend une méfiance trop justifiée peut-être, l'honneur enfin qui croit aux promesses de l'honneur, et qui ne voit dans le sacrifice de sa résistance, que l'espoir d'un meilleur avenir. Puisse au moins ce noble espoir n'être pas encore trompé, comme il le fut tant de fois ! Puissent des députés si recommandables ne pas recueillir, pour fruit de leur longanimité, des mystifications, des déceptions nouvelles ! Puissent ces lois d'exception ne tourner qu'au profit du trône légitime, sur lequel seul se fonde la véritable liberté ! Cette

discussion, qui a duré huit séances, et dans laquelle ont été tour à tour entendus les principaux orateurs du côté droit et du côté gauche de l'assemblée, s'est terminée par l'adoption de la loi. Le résultat du scrutin a donné 249 votans : 134 boules blanches, 115 boules noires; par conséquent, une majorité de 19 suffrages.

Lorsque naguère la plume la plus éloquente traçoit un tableau si brillant du caractère des Espagnols, et rappeloit les manœuvres ourdies par les révolutionnaires pour préparer en Espagne un mouvement qui devoit se faire sentir à la fois à Valence, à Cadix, à Madrid, dans la Catalogne, dans les Galices, et principalement dans le voisinage des Pyrénées, auroit-on pu croire qu'en moins d'un mois, nous apprendrions le triomphe des fausses doctrines et de la plus désastreuse révolution? C'est à présent que *la joie est grande dans un certain monde*. Ferdinand VII a accepté, a juré cette constitution des Cortès, qui n'est, comme on l'a dit, qu'une démocratie couverte du manteau royal. Cette démarche n'est-elle pas l'accomplissement de ces mots trop prophétiques : *Roi avili, Roi détrôné!* Ce n'est point une révolution populaire qui a contraint le monarque à cette réelle abdication. Il n'y a eu aucun attroupement, aucune émeute à Madrid. C'est une révolte armée, c'est l'infidélité des généraux, de ces mêmes généraux qui, la veille, avoient baisé la main du Roi, avec toutes les protestations du dévouement; renouvelant ainsi, au mois de mars 1820, le parjure d'un maréchal de France au mois de mars 1815. Partout les chefs militaires ont donné l'exemple de la trahison; partout les proclamations sont adressées par eux au peuple de l'Andalousie, de l'Aragon et de la Navarre. Mina, qui s'intitule le général en chef de l'armée nationale constitutionnelle du nord de l'Espagne; Mina, qui dut sa liberté à la

générosité du Roi de France; qui s'étoit engagé par sa parole d'honneur à ne combattre contre Ferdinand ni dans la péninsule, ni dans les colonies, ose nommer son souverain *le plus ingrat des princes*. Le comte de l'Abisbal, le général Freyre, ont tourné contre leur Roi les armes qu'ils avoient reçues pour le défendre. Ballesteros, appelé dans son conseil, au lieu d'encourager son maître à mourir, plutôt que de laisser avilir sa couronne, l'a poussé à cette funeste résolution. Où est maintenant la monarchie espagnole? où réside la majesté royale ? est-ce dans cette constitution des Cortès, véritable ouvrage de légistes républicains, et non d'hommes d'Etat royalistes; dans cette constitution, dont le premier article proclame, comme principe fondamental, la souveraineté du peuple, où les Cortès sont investis du droit de recevoir le serment du Roi, et ne prêtent serment qu'à Dieu et à la constitution, d'approuver les traités avant leur ratification, de fixer les forces de terre et de mer, d'autoriser jusqu'au plan d'éducation du prince des Asturies, et les règlemens généraux pour la police et la salubrité du royaume? Quel est donc ce pouvoir d'un Roi qui ne peut, ni empêcher la convocation des Cortès, ni les suspendre, ni les dissoudre; qui, avant de se marier, est obligé d'obtenir leur consentement, ou est censé avoir abdiqué; qui, pouvant refuser sa sanction à une loi pendant deux années, la donne effectivement à la présentation, si cette loi est admise pour la troisième fois par les Cortès ?

Et voilà l'heureuse conquête à laquelle applaudissent tous les libéraux! L'Espagne, disent-ils, va jouir d'une constitution; et, dans celle-là, ne se trouve aucun des élémens qui fondent les sociétés! Ce n'est pas la liberté, c'est la révolution qui change la face de l'Espagne : un grand royaume va être régi par une loi fondamentale

faite à peine pour une petite république de commerçans ; elle porte en elle-même toutes les causes de sa propre destruction ; elle durera moins que notre constitution de 1791, reçue avec tant d'enthousiasme, attaquée avec tant de perfidie, renversée avec tant d'audace et de si longs malheurs. Mais, en attendant, le contre-coup de cette perturbation politique va se faire ressentir dans toute l'Europe. Pour y résister, il faudroit plus de moyens, plus de vigueur, plus de persévérance que les gouvernemens n'ont l'habitude d'en montrer.

Quoi donc! après trente ans de discordes et de calamités, on n'est pas rassasié d'émotions violentes, on n'a pas soif du repos! Ah! s'il fut jamais une occasion d'abjurer d'anciennes erreurs, de pardonner à ceux qui ont su les reconnoître les premiers, d'oublier les prétentions et les querelles de la vanité, d'éteindre toutes les haines, de confondre tous les sentimens dans l'amour du monarque, inséparable de l'amour de la patrie, n'étoit-ce pas à l'aspect du corps sanglant d'un prince dont les vertus, trop tard connues, promettoient à la France un grand Roi! Nous avions cru cette réconciliation possible ; et c'est la dernière de nos illusions. Mais, s'irriter à la seule idée qu'un monstre pût avoir des complices, regarder toute recherche contre de pareils scélérats, comme un outrage, comme une calomnie pour la nation, n'est-ce pas avouer les doctrines dont les conséquences ne sont que trop prouvées par le plus épouvantable assassinat? La nation! eh! qui la calomnie, si ce ne sont les déclamations des écrivains et des orateurs qui feignent de la défendre d'accusations qu'elle n'a point méritées, que personne ne songe à porter contre elle? La nation n'est point dans cette poignée de misérables, toujours prêts à se vendre aux ambitieux qui marchandent le crime, dans ce ramas impur que le

sophisme égare, que la séduction entraîne, et que les corrupteurs abandonnent, après s'être cachés derrière leurs instrumens. La véritable nation est dans cette multitude qui pleure le meilleur des princes, dans ces citoyens de toutes les classes et de tous les états qui se sont pressés autour de son cercueil, dans ces Français qui, d'un bout du royaume à l'autre, ont fait entendre le cri de l'indignation et du désespoir. Voilà la nation que nous aimons à reconnoître, dont nous nous honorons de faire partie. Si elle n'est pas toujours en garde contre les mensonges de ses flatteurs, elle les abhorre dès qu'elle perce le masque dont ils se couvrent; elle réprouve, elle maudit leurs funestes maximes; souvent elle est trompée, souvent elle est victime, mais elle n'est jamais coupable.

Eh quoi! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage?

Tel est le souvenir que rappelle, tel est le cri qu'inspire un article sur l'*Espagne et la France*, inséré aujourd'hui dans *la Renommée*, et signé *de Pradt*. Cet article est empreint de tout l'esprit révolutionnaire; c'est le tocsin de la révolte. Comment se méprendre, en effet, sur le but qu'on se propose, quand on assure que l'événement d'Espagne renferme le principe *du changement intégral du mode des gouvernemens qui sont encore en dehors de l'ordre constitutionnel, ou qui y sont placés de travers, comme nous, par exemple; que la légitimité sans art ne suffit pas pour gouverner long-temps; qu'il ne s'agit plus de fomenter le sommeil, mais d'éviter le réveil à la façon d'Espagne;* quand on exalte cette insurrection militaire, *qui a obtenu les succès refusés à la raison et à la philosophie;* quand on profère ces étranges paroles: *Quiconque désormais gouvernera en France?* Qu'est-ce à dire? Si l'on ne connoissoit pas l'auteur de pareils blasphêmes, on se demanderoit: Le drapeau français a-t-il cessé d'être arboré sur les

Tuileries? Ne reconnoît-on plus Louis XVIII pour notre Roi? Les Bourbons ont-ils abandonné notre territoire? A-t-on déjà disposé du trône en faveur d'une autre famille? Un usurpateur est-il aux portes de la capitale? Mais qu'on se rassure : cet homme qui, après avoir fait rougir de ses adulations Buonaparte jouissant de toute sa puissance, lui prodigua l'outrage et le mépris après sa chute; qui couvrit de boue l'idole qu'il encensoit quelques jours auparavant? N'est-ce pas cet homme qui vit de scandales politiques, parce qu'il n'a pas le pouvoir d'opérer des troubles? cet homme que rejettent même les révolutionnaires, sous la bannière desquels il aspira à marcher?

C'est peu de méconnoître, de répudier tous les devoirs d'un sujet, de lever l'étendard de la sédition, il insulte, par un rire infernal, l'homme de génie qui a le mieux servi la France, qui a donné les plus nobles conseils au Roi d'Espagne, qui a sondé avec le plus de sagacité la profondeur des maux de cet infortuné pays. Rois, ministres, ouvrez l'oreille aux avertissemens qu'on vous donne, entendez les menaces qu'on vous fait, et jugez s'il est temps de vous endormir dans une funeste inaction.

Ah! du moins que l'âme se repose sur des exemples plus généreux. Opposons à ce déchaînement insensé le contraste consolant qu'offre la démarche du général Cambronne. Il a trouvé, dans la croix de Saint-Louis dont il est décoré, dans le serment qu'elle prescrit, et dans sa propre loyauté, le sentiment de ses devoirs, et il a souscrit le premier l'adresse des chevaliers de Saint-Louis du département de la Loire-Inférieure. Cette adresse, où tout respire l'horreur du crime qui couvre la France de deuil, présente les passages suivans :

« Sire, si les ennemis du trône et de votre personne sacrée étoient connus, s'ils attaquoient ouvertement, nous solliciterions l'honneur qui nous

est dû de nous placer entre vous et eux, et de vous défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang; mais les assassins se cachent et ne se montrent que pour frapper; c'est aux magistrats à les connoître, et aux lois à les punir.

» Sire, il est temps de mettre un frein aux effrayans progrès des révolutionnaires, et d'assurer enfin pour toujours l'inviolabilité de la monarchie légitime, et celle d'une dynastie à laquelle est attaché le bonheur des Français.

» Permettez-nous, Sire, de joindre nos vœux à ceux de toute la France, pour que S. A. R. MONSIEUR, votre auguste frère, contracte une union qui perpétue à jamais la race royale de saint Louis à laquelle nous jurons tous ici respect, amour et fidélité jusqu'à la mort. »

Est-il un Français digne de ce nom qui ne soit animé des mêmes sentimens, qui ne forme les mêmes vœux, qui n'éprouve le besoin de renouveler à son Roi les mêmes protestations et les mêmes sermens?

TROUVÉ.

La publication du Conservateur *sera suspendue aussitôt que le projet de loi de censure aura été adopté à la Chambre des Députés. Dans la prochaine Livraison qui sera la dernière du trimestre*, le Conservateur *expliquera les raisons de cette suspension.*

LE CONSERVATEUR.

Les personnes qui ont souscrit pour plusieurs volumes du Conservateur, *et qui n'ont reçu que le sixième volume, sont invitées à faire retirer l'excédant de leur souscription chez M. Le Normant fils.*

Le prix du sixième volume expédié étoit de 14 fr.

ŒUVRES INÉDITES D'OMER ET DENIS TALON,

AVOCATS-GÉNÉRAUX AU PARLEMENT DE PARIS,

Recueillies, publiées, et dédiées à M. le COMTE DE SÈZE, *Pair de France, Premier Président de la Cour de cassation, etc.*;

PAR D. B. RIVES,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS (1).

Au moment où l'on va suspendre la publication du *Conservateur*, destiné à propager et à défendre les doctrines protectrices de l'ordre social, et surtout les principes qui, durant tant de siècles, ont maintenu la force et la dignité de l'antique mo-

(1) Cet ouvrage, imprimé en *cicéro*, formera six volumes in-8°, de 500 pages chacun. Il paroîtra en trois Livraisons. Le prix de chaque volume est de 6 fr. pour les personnes qui se feront inscrire avant le 1er juillet prochain, époque où paroîtra la 1re Livraison. Aussitôt que chaque Livraison sera en vente, les volumes se paieront 7 fr. 50 c. L'affranchissement par la poste sera de 1 fr. 75 c. pour chaque volume. ON NE PAIE RIEN D'AVANCE. On souscrit à Paris, chez Le Normant, rue de Seine, n° 8.

La liste des souscripteurs sera imprimée en tête de la dernière Livraison.

narchie de France, les lecteurs, amis de la vraie science, apprendront avec plaisir la découverte des manuscrits de deux magistrats qui, sous le règne de Louis XIV, jetèrent un grand éclat dans le Parlement de Paris, et comme jurisconsultes, et comme hommes d'Etat.

Omer Talon et Denis, son fils, exercèrent successivement, pendant près de soixante années, les fonctions d'avocat-général. On a dit d'eux, qu'ils furent *les derniers des Romains*. Mais, jusqu'à ce jour, leur renom n'a été protégé que par les témoignages de leurs contemporains; nous ne possédions que des fragmens incorrects de leurs ouvrages. Les jurisconsultes regrettoient que les prédécesseurs de d'Aguesseau n'eussent laissé aucun monument de leur doctrine, et des principes qui, sous le règne du grand Roi, animèrent le Parlement de Paris; car les esprits éclairés se nourrissent toujours avec délices des souvenirs de cette magistrature française, qui fut peut-être la plus belle et la plus forte institution des âges modernes. Que de grands hommes en effet n'a-t-elle pas comptés dans son sein? Quels noms que ceux des Duprat, des Montholon, des Pasquier, des Harlay, des Séguier, des Brisson, des Talon, des Molé, des Lamoignon, des d'Aguesseau, des Joly de Fleury, et tant d'autres! Et depuis ce premier président de la Vacquerie, qui, se présentant à Louis XI à la tête de sa compagnie, lui dit: « Sire, nous venons re» mettre nos charges entre vos mains, et souffrir » tout ce qu'il vous plaira, plutôt qu'offenser nos » consciences, en vérifiant les édits que vous nous » avez envoyés, » jusqu'aux courageux signataires de la protestation de 1791, quelles nobles actions n'ont pas illustré la magistrature de France?

Omer Talon fut appelé, en 1631, aux fonctions d'avocat-général. Sa noble conduite pendant les troubles de la Fronde, nous est attestée,

et par les Mémoirès du temps, et par ceux que lui-même a publiés; *Mémoires utiles*, dit Voltaire, *dignes d'un bon magistrat et d'un bon citoyen.*

Les manuscrits nouvellement découverts contiennent les discours politiques, les mercuriales et les plaidoyers d'Omer et de Denis Talon. Ces manuscrits sont autographes. La science de ces deux magistrats étoit immense; leurs ouvrages sont pleins d'un esprit de vérité et de justice. Leur élocution étoit simple et grave; ils échappèrent au défaut des orateurs de leur temps, qui, presque tous, affectoient une érudition inutile.

Les troubles civils donnèrent l'occasion à Omer Talon de discuter les affaires d'Etat et les principes constitutifs de notre monarchie. Le cardinal de Retz parle souvent de l'effet que produisoit son éloquence, qu'il appelle *merveilleuse.*

Deux choses secondoient M. Talon : il jouissoit d'une grande réputation de vertu et de franchise, qui imposoit à des auditeurs toujours disposés à force d'estime et de confiance, à le trouver assez éloquent. Ses discours étoient d'ailleurs soutenus par une *action* oratoire pleine de vivacité et de noblesse. On en cite plusieurs exemples : celui que rapporte le cardinal de Retz est digne de remarque. « Talon, dit-il (c'étoit en 1651, et le » jour même où le coadjuteur improvisa si heu- » reusement un passage de Cicéron); Talon, avo- » cat-général, fit une des plus belles actions qui » se soient jamais faites en ce genre. Je n'ai ja- » mais rien ouï ni lu de plus éloquent. Il accom- » pagna ses paroles de tout ce qui peut leur » donner de la force: il invoqua les mânes de » Henri-le-Grand; il recommanda la France en » général à Saint Louis, un genou en terre. » Vous vous imaginez peut-être que vous auriez » ri à ce spectacle; mais vous eussiez été ému

» comme toute la compagnie, qui s'émut si for-
» tement, que j'en vis la clameur des enquêtes
» commencer à s'affoiblir, etc. »

Les plaidoyers se distinguent par une discussion savante et rapide. Sous le rapport du style, on est frappé de la pureté et de l'élégance avec laquelle M. Talon écrivit dans une langue que Pascal et Racine n'avoient point encore fixée. On pourroit en juger par un grand nombre de citations : il suffira du passage suivant, extrait du plaidoyer que M. Denis Talon prononça, en 1654, dans la cause du sieur Picard, poursuivant l'interdiction de son fils :

« Bien que des sentimens de commisération
» soient d'ordinaire peu recevables en justice,
» puisqu'il s'agit d'un différent entre des per-
» sonnes si proches, l'humanité doit l'emporter
» sur la rigueur. Oui, Messieurs, si les respects,
» si les larmes, si les prières de toute sa famille,
» n'ont pu fléchir la dureté d'un père irrité ; ce
» que le fils a souffert pendant plusieurs années,
» le déplaisir de se voir diverses fois traduit en
» public, comme un prodigue ; la confusion qu'il
» reçoit de paroître en cette audience, et l'ap-
» préhension de se voir réduit à la dernière indi-
» gence, peuvent lui tenir lieu de peine, et avoir
» expié la meilleure partie de ses fautes. N'ou-
» blions pas d'ailleurs que la colère d'un père est
» toujours bienfaisante. Elle peut diminuer la ten-
» dresse de son affection ; mais le principe en
» demeure tout entier, et quoique l'action en
» soit suspendue, endormie, pendant la déso-
» béissance d'un enfant égaré, elle se réveille
» facilement, comme pour devenir plus active. »

Omer et Denis Talon se montrèrent également bons écrivains, bons orateurs, bons publicistes et profonds jurisconsultes. L'autorité qu'ils avoient acquise dans le Parlement, est attestée par leurs

succès ; sur deux cents plaidoyers environ qui se trouvent conservés en entier, il n'a point été rendu huit arrêts contraires à leurs conclusions (1).

La publication de ces ouvrages donnera une idée exacte de l'état de l'éloquence judiciaire sous le règne de Louis XIV. En relevant donc ce monument précieux à la littérature, l'éditeur éclairé qui s'est chargé de cette entreprise méritera la reconnoissance des hommes jaloux d'approfondir les règles de notre droit public, et des jurisconsultes qui veulent se pénétrer des principes de notre ancienne jurisprudence. En un mot, les *OEuvres d'Omer et de Denis Talon* doivent être placées à côté de celles de l'immortel d'Aguesseau.

BERRYER fils.

Du Gouvernement représentatif.

Quelle que soit l'organisation politique d'un Etat, il faut que cet Etat soit gouverné ; l'autorité peut se reproduire à l'infini sous des noms et des conditions différentes, mais il faut qu'elle existe, car elle est le principe de l'ordre qui n'est lui-même que la soumission de toutes les volontés individuelles à l'intérêt général.

Seulement, selon que l'action du pouvoir sur les individus est directe ou indirecte, il y a, comme l'ont reconnu les publicistes, despotisme

---

(1) Il semble que d'Aguesseau ait voulu peindre MM. Talon dans le portrait qu'il fait du magistrat :
« S'il règne souvent sur les opinions des autres juges, c'est » par la seule évidence de ses raisons, et par la sage modestie » avec laquelle il les insinue. Il semble qu'il s'instruise lui- » même dans le temps qu'il les instruit ; l'on diroit qu'il ne fait » que les suivre, lorsque c'est lui qui leur trace le chemin ; et » il possède si parfaitement l'art de conduire les hommes dans » la voie de la vérité, que ceux qu'il conduit ne s'en aper- » çoivent jamais que par les chutes qu'ils font lorsqu'il ne les » conduit pas. » (IIIe Mercuriale, *sur la grandeur d'âme*.)

ou liberté dans l'Etat; mais cette action directe et illimitée du pouvoir, qui constitue le despotisme, est simple de sa nature, et peu susceptible de modification, tandis que son action indirecte, qui constitue la liberté, peut la faire sortir de différentes combinaisons. L'action des pouvoirs intermédiaires qui tempèrent le pouvoir souverain, est-elle silencieuse, et inaperçue comme elle le fût devenue en France, lorsque les Etats-Généraux cessèrent d'être rassemblés, si les parlemens ne se fussent attribué en partie leur juridiction sur le consentement de l'impôt, le gouvernement est mixte ou modéré; cette action des pouvoirs intermédiaires est-elle au contraire périodique et obligatoire, comme elle l'est dans les deux Chambres de l'Angleterre depuis plusieurs siècles, comme elle l'est dans celles de la France depuis la Charte, le gouvernement est représentatif.

Cette définition de notre gouvernement n'implique aucun des commentaires de l'esprit de parti sur la situation nouvelle de la France; qu'elle nous serve seulement à prouver que deux Chambres représentant les différens intérêts de l'Etat, tout l'art de gouverner l'Etat se réduit aujourd'hui à celui de gouverner ces deux Chambres. Voyons ensuite, en repoussant toute considération étrangère à la question elle-même, ce que ce nouveau mode de gouvernement a pu changer en France dans la situation et les devoirs de l'autorité souveraine. Ses devoirs sont-ils devenus plus difficiles? je ne le crois pas; sa situation plus périlleuse? on ne peut le mettre en doute. Réunies aujourd'hui dans les deux Chambres, toutes les résistances isolées, toutes les oppositions locales qu'il falloit autrefois combattre les unes après les autres, peuvent attaquer simultanément le pouvoir, qui peut à son tour les accabler toutes à la fois; dans cette nouvelle arène où il faut que tous

les ans il vienne se mesurer corps à corps avec les passions et les intérêts qui lui sont contraires, ses victoires ou ses défaites sont toujours complètes. Autrefois un édit sur l'impôt, enregistré par un parlement, pouvoit être refusé par l'autre; quelques priviléges particuliers de villes ou de provinces se défendoient encore, que tous les autres avoient cédé. Aujourd'hui c'est toujours la France entière qui sanctionne ou qui rejette une loi proposée, qui accorde ou qui refuse des subsides nécessaires. Ainsi, lorsque dans cette lutte rapide et décisive, c'est le pouvoir qui l'emporte, sa marche prend au dehors des Chambres toute la force, toute l'unité du despotisme; s'il est vaincu, et que l'opinion publique à laquelle il a recours, ne le protège point contre la victoire des Chambres, il faut qu'il tombe, ou qu'il viole la constitution, c'est-à-dire que le plus foible des deux périsse, et souvent l'un par l'autre. Dans notre ancienne monarchie, le gouvernement ne pouvant pas plus terrasser à la fois toutes les oppositions, qu'elles ne pouvoient éclater toutes à la fois contre lui, il y avoit toujours équilibre entre les pouvoirs, et il en résultoit un esprit de longanimité et de modération aussi favorable à la liberté qu'à la durée des empires. Les sessions actuelles de nos Chambres ressemblent assez à des cartels que les trois pouvoirs de la société, condamnés à d'éternelles hostilités, s'envoient tous les ans pour essayer leurs forces et vider leurs querelles. Telle est la nature de ce gouvernement que le repos lui seroit mortel, et qu'il ne peut exister que par le principe de l'attaque et de la défense.

Ne poussons pas plus loin qu'il ne faut pour nous éclairer un parallèle inutile entre deux constitutions, dont l'une est depuis trente ans dans la tombe, et dont l'autre, ombrageuse ainsi que tous les pouvoirs nouveaux, pourroit s'offenser de

nos souvenirs. Puisque cette nouvelle constitution impose tous les ans au gouvernement la nécessité de vaincre ou de périr, il a dû l'étudier à fond pour lui dérober avant ses ennemis le secret de sa perte et de son salut, et il a pu se convaincre que toute constitution n'ayant jamais qu'une force relative, ne devoit être jugée que dans ses rapports avec l'état de la société. En effet, placez avant la révolution morale et politique que nous avons subie, l'institution du gouvernement représentatif; qu'il fût né de la force même des trois ordres de l'Etat, au lieu de naître de leur affoiblissement, la société restoit intacte, et ce n'étoit enfin qu'un retour de la France sur elle-même jusqu'à ses anciens Etats-Généraux; mais un Roi conduit à l'échafaud, mais la propriété violée, mais tout ce qui a précédé ou suivi la révolution, ses forfaits, son impunité, tout jusqu'à l'état de ses trophées militaires, a compliqué la question pour nous et pour nos neveux. Qu'un ministre habile eût abordé les difficultés de notre situation avec cette force et cette franchise qui pouvoient seules les vaincre, il eût vu de suite le côté foible de la France, celui qu'il devoit fortifier. L'histoire lui montroit un gouvernement semblable au nôtre, ne s'établissant en Angleterre qu'avec des élémens vigoureux de monarchie et d'aristocratie qui combattent sa tendance démocratique, il auroit recréé dans l'intérêt de la liberté ce qui avoit été détruit par ses ennemis, et, s'élevant de toute la force de sa conscience et de son génie au-dessus des clameurs des partis, il auroit eu le courage d'imposer les conditions de la liberté aux passions qui n'appellent sous son nom que l'anarchie et la licence. Mais, au milieu de ces circonstances si graves qu'elles feront époque dans l'histoire de l'Europe, l'autorité est tombée dans les mains d'un ministre qui, par une transaction perfide, sembloit

l'avoir livrée à la révolution pour s'en assurer l'usufruit. L'histoire parlera à regret de ce caractère audacieux et frivole, qui n'a rien su prévoir, si ce n'est la patience d'un peuple affoibli par l'orgueil des fausses doctrines, et elle s'étonnera un jour, sans doute, de cette dernière humiliation de la France, châtiée d'abord par une imposante tyrannie, et, quelques années après, par le plus obscur de ses élèves; comme si tout devenoit fort contre les empires, à certaines époques! comme s'ils devoient rappeler alors la fable de ce lion mourant, dont la majesté sans défense reste en proie aux derniers outrages!

Le plus beau privilége du gouvernement représentatif, a-t-on dit souvent, est de soustraire un Etat à la foiblesse accidentelle de ses chefs, en plaçant toute sa force dans ses institutions. Mais, si, avant l'établissement de ce gouvernement, une longue révolution a détruit dans la société tous les faits positifs qui seuls peuvent réaliser des institutions écrites, il faut recréer ces faits, et voici l'Etat plus que jamais dans la dépendance des individus. Les destinées de la royauté, et celles de la révolution, sont alors dans l'urne d'où sortent les majorités qui font les lois, et que le ministère, abusé par les partis qui l'assiégent, abusé par ses propres passions, ait donné lui-même une fausse impulsion à l'esprit public, des majorités ennemies de la monarchie accepteront d'abord et dicteront ensuite des lois qui l'ébranleront jusque dans ses fondemens. Tant il est vrai que toute institution nouvelle veut être protégée d'abord par l'autorité que plus tard elle protège à son tour, et que ce n'est jamais qu'après ce premier âge de minorité, qu'elle peut être à l'épreuve des fautes du pouvoir et de la fureur des factions!

Séparons donc deux questions distinctes : les vices inhérens aux systèmes, et les fautes person-

nelles du pouvoir, et nous verrons que les causes du malaise de la France ne sont point dans le gouvernement représentatif même, mais dans les effets d'une révolution qui a dit à notre patrie : sois libre, après l'avoir dépouillée de toutes les conditions de la liberté, et, dans l'aveuglement de l'autorité qui, continuant cette cruelle ironie, a résisté jusqu'à présent à l'expérience de tous les temps, qui l'avertit que les institutions, toujours subordonnées aux antécédens des peuples, ne peuvent mettre en action que la force qu'elles trouvent dans la société, et ne la suppléent pas. L'autorité, au lieu de fortifier le gouvernement représentatif de toute l'influence du passé, cédera-t-elle aux séductions de cette vaine philosophie, qui prétend le rattacher au système de perfectibilité universelle dont elle a flatté la vanité de l'homme dans ces derniers temps? Qu'on se rappelle seulement que c'est l'Evangile qui vint ranimer, il y a quinze siècles, le monde expirant entre les mains de la philosophie, et qu'on décide si c'est au moment où la dépravation du siècle méconnoît ce gage impérissable de la nouvelle alliance, que les esprits sont plus sains, les intelligences plus fortes, et la terre plus près d'une félicité sans bornes. Il y avoit anarchie dans le cœur de l'homme, quand le christianisme parut; la philosophie avoit tué le polythéisme, sans rien mettre à sa place; le christianisme fit raison, à son tour, de cette philosophie plus impuissante que les idoles de bois qu'elle avoit détrônées, ou plutôt, Dieu se fit, par la révélation, le philosophe par excellence, et sa parole, annoncée par le Christ et ses apôtres, rendit au genre humain déshérité ses titres d'immortalité. Seize cents ans se sont écoulés depuis ce rajeunissement du monde par des doctrines célestes, et voilà que cette misérable philosophie qui, lors de la chute de l'empire romain, n'a pu soutenir les

nations épuisées, et s'est évanouie comme un ombre devant le flambeau du Christ, est sortie de sa tombe pour lui disputer de nouveau sa conquête! Qui nous donnera le secret de cette audace? le christianisme a-t-il rien perdu de cette force première qui le fit triompher de la corruption des vieilles sociétés, comme de la férocité des nouvelles, ou la philosophie moderne a-t-elle fait à notre siècle quelque révélation qui n'ait point été faite à l'antiquité par les plus fameux d'entre ses sages? Non, il n'y a rien au delà de la vérité; on conçoit que le monde fut dans l'attente avant la venue du Sauveur : ce qui le préoccupe aujourd'hui, ce n'est point l'acquisition de quelque vérité nouvelle, mais la conservation de celle qui a tout dit, tout expliqué à l'intelligence humaine.

Isolez le gouvernement représentatif des institutions qui lui sont propres, et principalement de toute assistance religieuse, ce n'est plus alors qu'une définition écrite par la main des hommes, des droits et des devoirs qui sont communs aux peuples et aux Rois; et cette définition écrite, impuissante pour protéger la société, sert de texte à toutes les passions dont elle est tourmentée. La Charte, qui a fixé notre monarchie constitutionnelle, a reconnu dans l'Etat des classes différentes, se balançant mutuellement sous la protection des mêmes lois civiles et des mêmes droits politiques. Si elle eût réuni l'égalité des rangs à l'égalité des droits, la royauté, qui n'est que la première de toutes les supériorités sociales, n'existoit plus, la France étoit changée en une de ces démocraties représentatives inconnues à l'antiquité, et dont une colonie séparée depuis cinquante ans de sa métropole, et se développant dans un nouvel hémisphère, dans une terre vierge encore, qui recule sans cesse devant ses nouveaux habitans, a offert un exemple inouï jusqu'alors dans les annales

du monde. Mais notre vieille Europe, toute peuplée de souvenirs, n'en est point aux premiers élémens de la civilisation; les générations naissantes n'y rencontrent point, comme en Amérique, des créations primitives, des solitudes sans bornes; mais les tombeaux de celles qui les ont précédées, et avec ces tombeaux, des lois, des traditions, des intérêts, et toutes ces nécessités politiques dont la bienfaisante tyrannie retient les peuples sous l'empire du passé.

Si le gouvernement représentatif, tel qu'on l'entend en France, contrarioit cet ordre naturel des choses, il tomberoit; et qu'on ne croie point que la France seroit entraînée dans sa chute. Ce gouvernement, dont quelques têtes étroites s'efforcent en vain de rattacher l'établissement aux progrès de la civilisation, en même temps qu'ils veulent, avec Tacite, qu'il ait été trouvé dans les bois de la Germanie, chez des peuples sauvages; ce gouvernement, je le répète encore, n'a, comme toutes les institutions humaines, qu'une bonté relative. On lui a donné de magnifiques éloges, moins dans l'intention, peut-être, de l'élever dans l'esprit des peuples, que de rabaisser celui qui l'a précédé. Les royalistes, qui seuls l'ont embrassé franchement, sont les seuls qui en aient bien jugé les avantages et les dangers. On a prétendu qu'un de ses premiers bienfaits étoit de protéger les peuples contre l'énormité des impôts; et c'est le plus fiscal de tous les gouvernemens; et s'il assure aux peuples la liberté de penser tout haut contre le pouvoir, il donne à celui-ci les moyens d'en tirer des impositions exorbitantes, inconnues à toutes les monarchies modérées. Loin d'adoucir l'action du pouvoir, il le condamne à toutes les rigueurs d'une fermeté nécessaire à sa défense; mais s'il redouble son activité, il faut avouer aussi, qu'habilement conduit, il la dirige toujours dans l'intérêt de la

gloire et de la prospérité nationale. Il tend tous les ressorts de l'État, mais, par cela même, le rend si redoutable à l'extérieur, pour toutes les monarchies dont l'esprit de modération, dont le respect pour tous les droits reconnus ne peut lutter de force et d'unité avec un ministère dominateur absolu de son pays, toutes les fois qu'il a dans les Chambres quelques voix de plus que ses adversaires; que s'il existoit en Europe un État à qui tous ses voisins prescrivissent cette forme de gouvernement, quoiqu'il en eût perdu toutes les conditions, c'est que tous les ressentimens ne seroient pas éteints, c'est qu'une politique vindicative verroit sans peine une puissance qui fut long-temps trop redoutable pour les autres se détruire de ses propres mains.

Dans un tel gouvernement, l'autorité ne doit jamais désarmer; elle se perdroit par cet esprit de mansuétude et de paternité qui distinguoit notre ancienne monarchie. Il faut que, veillant sans cesse sur les hommes et sur les choses, elle recueille les aveux de tous les partis, et les remontrances publiques de l'opinion avec autant de sollicitude qu'on recueilloit ses dépositions mystérieuses dans la bouche de fer à Venise. Plus elle a fait de concessions au pouvoir démocratique, plus l'autorité doit être jalouse de tous les droits qui lui restent, avare de tous les moyens de résistance qu'elle s'est réservés; les emplois et les grades dont elle dispose, la force armée qu'elle forme à son choix, l'esprit public enfin qui n'échappe jamais à l'influence du pouvoir que par sa faute, telles sont ses ressources obligées contre l'action de la puissance populaire. Malheur à elle, si elle les laisse échapper! malheur au peuple qui n'aura pas respecté dans ses mains ces gages de son repos! les suites de sa funeste vic-

toire lui révéleront bientôt qu'il n'a conquis que sa ruine.

Cette grande vérité a donc fait loi dans tous les temps, c'est que la société, quelle que soit son organisation, suppose toujours des forces réprimantes et que souvent on n'ajoute aux droits politiques d'une nation que ce qu'on retranche de sa liberté civile. A Rome, qui conservoit soigneusement son aristocratie, il étoit défendu par une loi aux patriciens de s'unir par mariage aux plébéiens. Cette loi paroîtroit dure à des cœurs attendris par les préceptes de l'Evangile. A Rome, l'autorité paternelle venoit encore au secours de la société; la souveraineté qui n'étoit point à la tête de l'Etat se retrouvoit dans la famille; et, tout puissant à l'égard de son fils, un père étoit pour lui ce qu'étoit la loi pour chaque citoyen. Ce fils payoit donc de sa servitude domestique la liberté qui l'attendoit au Forum. N'estimons point plus qu'elle ne vaut cette liberté turbulente de tribune et de place publique; et apprécions mieux cette action lente du temps qui avoit sagement distribué dans chacune de nos institutions ce qu'il falloit de liberté pour le bien-être des individus et la force de l'Etat.

Mais la France est tombée sous le joug d'une révolution qui, tout en invoquant la liberté, n'a jamais voulu l'accepter avec aucune des conditions jugées par l'antiquité même nécessaires à son établissement. Pourquoi cette contradiction? c'est que cet esprit de liberté dont on parle tant n'est que la soif immodérée du pouvoir; et on ne le haït jamais plus dans les autres que lorsque chacun le veut pour soi. La monarchie légitime, avec sa marche régulière et son repos monotone, fait ombrage à tous ces esprits inquiets qui appellent l'anarchie et l'usurpation, parce qu'ils voient tous les rôles disponibles sur un nouveau théâtre, et qu'il faut une carrière illimitée à toutes les ambi-

tions humaines, que tout irrite et que rien ne console depuis que la philosophie a placé le néant aux limites de la vie. Mais comment le gouvernement a-t-il pu se résoudre à se traîner honteusement à la suite de toutes ces passions qu'il devoit comprimer? Ce qui se passe sous nos yeux depuis quatre ans est tellement contraire aux intérêts du trône, aux justes espérances de la nation, à toutes les idées reçues que naguère on se demandoit de toutes parts ce que prétendoit le ministre qui conduisoit nos affaires? D'où vient que le gouvernement représentatif restoit exposé aux yeux des peuples comme un édifice imparfait qui attend d'autres mains pour l'achever ou pour le renverser; d'où vient que tout a langui dans le royaume; que l'anarchie étoit dans le conseil de la plus petite commune, comme dans le conseil des ministres et dans les Chambres; que l'administration qui n'a voulu rendre à la France aucune de ses libertés locales, complément nécessaire de sa nouvelle constitution, a laissé dépérir tous les jours l'autorité qu'elle a concentrée dans ses foibles mains; que les capitaux s'éloignent de l'agriculture; que les chemins vicinaux se détériorent; et que toute circulation cessant, le propriétaire connoît la pauvreté au milieu de toutes ses richesses agricoles?

Qui nous expliquera donc la politique du président du conseil? On conçoit tout en la détestant une marche machiavélique pour arriver à un but déterminé; le protectorat étoit au bout de tous les soupirs échappés en public à Cromwel pour la religion et la liberté. Louis XI caressoit les petits pour écraser les grands; Sixte-Quint se courba douze ans sous de fausses infirmités, pour se relever enfin dans la pourpre pontificale; mais que dire d'une politique dont tous les détours, dont tous les artifices n'aboutissent à rien, politique tout à

la fois laborieuse et stérile, qui, tout empreinte des fausses idées du siècle, laisse miner le gouvernement au dedans par des idéologues, et le laisse battre au dehors par des passions démagogiques? Qui peut nous donner le secret de tant de contre-sens, si ce n'est la frivolité d'un ministre qui, ne voyant que lui et sa puissance d'un jour dans des circonstances si graves, sembloit appelé à gouverner la France comme l'eût gouvernée sans doute M. de Conchini, si, élevé au ministère après l'entrée d'Henri IV à Paris, on eût opposé aux passions et aux hommes de la ligue sa légèreté et sa perfidie italienne, au lieu du sérieux et de la loyauté de Sully? A qui en vouloit décidément cet incompréhensible ministre? est-ce au gouvernement représentatif, est-ce à l'autorité royale? il les compromettoit également. Brutus méditant une révolution dans son pays, contrefit longtemps l'insensé; M. de Cases cachoit-il de même quelque dessein profond sous toutes les apparences de l'incapacité? les événemens nous l'eussent bientôt appris, si j'en juge d'après les progrès du mal. Mais, quel que soit le sort de la France, la postérité saura un jour par son exemple jusqu'à quel point une nation qui n'a plus que des institutions écrites peut se trouver foible devant l'audace d'un homme. De semblables leçons coûtent cher aux peuples qui les donnent; mais quand ils ont péché par orgueil, pourquoi la Providence ne les puniroit-elle pas par tout ce qui peut faire souffrir cet orgueil?

Le Vicomte DE SULEAU.

Sur la Liberté de la Presse.

Depuis l'année 1814 que la Charte nous a été donnée, et qu'il résulte d'une de ses dispositions

que *les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions*, on a discuté chaque année sur l'interprétation qu'on devoit donner à cette disposition textuelle. Tantôt une question grammaticale minutieusement controversée a été tranchée par l'opinion que *réprimer* signifioit *prévenir*, et que *liberté* devoit s'entendre par *censure*; Tantôt on a compté les feuillets d'un ouvrage, pour savoir s'il pouvoit paroître librement ou s'il devoit être soumis à la restriction censoriale. Plus tard, les journaux quotidiens ont seuls été compris dans la prohibition ; le temps de leur émancipation est venu ensuite ; enfin aujourd'hui, par une marche rétrograde, ce sont non seulement les feuilles quotidiennes, mais les écrits périodiques et sémi-périodiques qui doivent reconnoître le pouvoir des censeurs.

Le motif de ces variations est la crainte qu'on éprouve d'arriver franchement au sens littéral de la Charte, c'est-à-dire à la liberté formellement et textuellement énoncée.

Il ne faut pas se le dissimuler, cette liberté, lorsqu'elle n'est pas tempérée par des lois, dégénère bientôt en licence, et de nombreux écrits nous ont montré les excès auxquels elle peut être portée. Mais l'abus qu'on fait d'une chose n'en détruit pas la bonté. Il ne s'agit donc pas de savoir si l'on peut abuser de la liberté de la presse, mais si le gouvernement représentatif peut exister sans cette liberté. De toutes les fautes qui dérangent les affaires de ce monde, l'inconséquence est la plus funeste. Elle nuit dans la vie privée comme dans la vie publique ; elle perd les Etats comme elle perd les individus, et rien ne la compense. Ce seroit donc bien à tort qu'on se figureroit la possibilité d'établir une forme quelconque de gouvernement avec les avantages qui lui sont propres, sans éprouver aucun des inconvéniens dont l'exis-

tence en est une suite nécessaire. L'arbitraire accompagne le despotisme, comme la licence s'introduit à la suite de la liberté. Contre le premier de ces maux il n'est point de remède; les lois et les institutions sont les correctifs du second.

Ce que l'on est convenu d'appeler gouvernement représentatif a des avantages incontestables, et des inconvéniens qui ne sont pas moins certains. C'est sous ce gouvernement que les individus jouissent de la plus grande somme de liberté, parce que la sévérité du commandement est tempérée par les lois, que l'obéissance n'est point servile, et que l'ambition est forcée de reconnoître des limites; mais aussi la liberté légale, qui cherche toujours à s'étendre, se perd bientôt dans la démocratie, pour peu qu'on néglige de la contenir dans ses bornes. Semblable à l'élément orageux qui circonscrit l'île dans laquelle il prit naissance, le gouvernement représentatif est le séjour des tempêtes. Agité presque toujours en différens sens, des pouvoirs opposés s'y combattent, et l'habileté de celui qui prédomine tous les autres consiste à régulariser tellement leur oscillation, qu'aucun d'eux ne puisse rompre l'équilibre; condition nécessaire de l'organisation sociale.

Deux moyens y concourent : la publicité des débats dans la Chambre la plus tumultueuse, et la libre communication des pensées par la voie de l'impression.

La publicité des débats dans la seconde Chambre est indispensable, parce que tous les membres en sont élus, et qu'ils doivent à leurs commettans un compte moral de la manière dont ils ont répondu à la confiance des électeurs. Lorsque les séances sont publiques, des journalistes se préposent pour en recueillir les détails, et le récit qu'ils en font, procès-verbal ou résumé fidèle des intentions de l'assemblée et des dispositions de chaque député,

prévient les rapports clandestins qu'on en pourroit faire. S'il n'y avoit pas de publicité, ces rapports seroient indispensables, parce que chaque député voudroit justifier sa nomination actuelle et préparer son élection future; mais l'esprit ou la passion qui le dirige se manifesteroit dans son compte rendu, et se communiqueroit aux électeurs dont il deviendroit le guide. Il en résulteroit qu'un député factieux, si nulle communication publique ne balançoit son influence, suffiroit pour pervertir tout un département.

Une publicité semblable ne convient point à la première Chambre, parce que les membres qui la composent, siégeant à leur droit de pairie, ne représentent personne, et n'ont par conséquent aucun commettant à qui ils doivent rendre compte. Sous ce rapport la publicité n'est pas utile, mais il est une autre considération qui pourroit la faire paroître dangereuse.

Le grand fléau des assemblées publiques est l'ambition de se populariser. On a vu trop souvent des députés parler aux tribunes en s'adressant à leurs collègues, et, par ce moyen, former au dehors une opinion qui leur échappoit dans la Chambre. La publicité du compte rendu par les journaux neutralise cet effet, parce que l'orateur qui poursuit une coupable popularité, est combattu par l'orateur qui n'a d'autre volonté que d'écouter le cri de sa conscience; de plus, les différens discours que les feuilles du lendemain mettent en parallèle, signalent aux lecteurs et l'ambitieux qui se fait l'organe d'une faction, et le vrai citoyen qui ne connoît que son prince et sa patrie. Mais si les séances des deux Chambres étoient publiques, ce besoin de popularité que j'ai désigné comme un fléau, ne se concentreroit pas dans une seule enceinte. Une rivalité de succès, bien différente d'une louable émulation, s'établiroit entre

les orateurs les plus influens de chacune des Chambres, et le besoin de faire de l'effet, l'emporteroit bientôt sur les considérations les plus pressantes de l'intérêt public. C'est donc avec une haute sagesse que le Souverain rédacteur de la Charte, se conformant en ce point à l'exemple de l'Angleterre, a statué que *toutes les délibérations de la Chambre des Pairs seroient secrètes*, et que *les séances de la Chambre des Députés* seroient *publiques*.

Ainsi que nous croyons l'avoir démontré, le besoin de journaux, pour rendre compte des séances, est la conséquence nécessaire de cette publicité. Mais il ne suffit pas que des journaux existent, il faut encore, pour être utiles, qu'ils soient indépendans. S'ils sont asservis par la censure, ils ne paroîtront point les narrateurs fidèles des faits dont ils auront été témoins, ils passeront avec raison pour être les organes plus ou moins serviles de l'opinion que l'autorité voudra faire prévaloir; ainsi, déployant avec complaisance leurs feuilles obéissantes à la voix du parti qui jouira de la faveur ministérielle, ils réserveront à peine quelques lignes pour extraire les discours de ceux dont l'opinion est contraire. Dès lors, plus de vérité, par conséquent, plus de confiance; et les rapports particuliers, dont nous avons montré le danger, deviendront indispensables.

Mais tous les Français ne peuvent pas être députés; par conséquent, ils ne peuvent pas avoir une tribune pour y parler, et des journaux pour transmettre leurs noms et leurs pensées; cependant, ils peuvent tous éprouver le désir, soit de communiquer des idées utiles, soit de se faire connoître pour obtenir à leur tour le droit de siéger dans la Chambre des Députés, ou de se signaler à l'opinion. Cette émulation est favorisée par la Charte. Elle a statué que le droit de publier et de faire impri-

mer ses opinions, en se conformant aux lois, étoit une de nos libertés constitutionnelles : ainsi journaux quotidiens, écrits périodiques ou semi-périodiques, pamphlets, brochures, ouvrages de peu d'étendue, ou d'un grand nombre de volumes, tout est libre, pourvu que les auteurs, les éditeurs et les libraires qui composent, rédigent ou vendent ces écrits, se conforment aux lois destinées à réprimer les abus qu'on pourroit faire de cette liberté. Cette disposition est juste ; elle est conforme à l'essence du gouvernement représentatif, où tout doit être public. Peut-être est-elle un des inconvéniens attachés à cette forme de gouvernement; mais on ne peut pas la séparer de ses avantages. Il y a plus ; c'est que sous notre ancienne constitution, où des restrictions étoient mises à la façulté d'imprimer, un sentiment inné, qui fit toujours désirer aux Français de communiquer librement leurs pensées, luttoit avec tant de succès contre les prohibitions, que la censure étoit à peu près tombée en désuétude. L'indépendance de la presse n'est donc pour nous ni un besoin nouveau ni une possession nouvelle.

Mais la liberté ne doit pas dégénérer en licence ; et s'il étoit démontré que cette dégradation fût inévitable, nous nous empresserions de faire des vœux pour qu'une censure générale asservît tous les écrits, depuis les feuilles les plus légères, jusqu'aux ouvrages de la plus grande étendue. Heureusement il n'en est pas ainsi ; de bonnes dispositions répressives peuvent comprimer la licence, et favoriser la liberté. Jamais, depuis six ans, on n'a franchement abordé cette question. Examinons si par malheur elle seroit insoluble.

Il nous semble que si l'on veut enfin parvenir à faire, contre les abus de la presse, une loi qui soit fixe, et qui puisse, sans renversement, sans secousse, s'améliorer d'année en année, il faut commencer

par examiner quelles sont les conditions de respect imposées par la nature même des choses, à toute société qui veut se conserver; et, dans cette investigation, mettant à part toute rêverie philosophique, nous voyons écrit en gros caractères, Dieu, la religion, le Roi, la famille royale, les puissances étrangères, les actes de l'autorité, les bonnes mœurs, les réputations privées. Si, comme on n'en peut douter, tous ces objets doivent être à l'abri des outrages, il convient que la loi le prononce formellement, et qu'elle inflige des peines sévères contre ceux qui l'enfreindroient. Que ces peines soient pécuniaires, afflictives, infamantes même, et qu'elles répriment la licence des brochures, des ouvrages et des gravures, de même que celle des journaux; que les Cours royales jugent ces délits sans l'intervention des jurés, tout le temps du moins que notre éducation politique ne sera pas faite; qu'on n'essaie jamais de les influencer par des considérations particulières; que le ministère public soit tenu de poursuivre d'office, et qu'il emploie à détruire l'anarchie le pouvoir supérieur qui lui est confié; que les articles de la loi rédigée sur ces données soient courts, précis et sans équivoque, alors le vœu de la Charte sera rempli, parce qu'il y aura liberté sans licence. Cette loi protectrice de l'ordre public et de la civilisation, mettant tous les écrits sous son empire, on n'osera plus réimprimer ni le système de la nature, ni les autres infamies anti-religieuses, ni ces ouvrages obscènes qui souillèrent le dix-huitième siècle. Un avocat n'osera plus dire impunément, devant une Cour souveraine, que la loi doit être athée; un auteur n'osera plus imprimer que la mort de toute la famille royale seroit un moins grand malheur que celle de quelques artisans; des journalistes n'oseront plus débiter chaque matin le poison de leurs doctrines anti-religieuses

et anti-sociales; on ne verra plus, comme un homme fameux ne l'a que trop montré, des *Correspondances privées* accuser les personnes les plus augustes de machiner d'infâmes conspirations. Si l'on usoit du droit incontestable de discuter les actes de l'autorité, cette discussion seroit décente, raisonnée, instructive; on cesseroit d'outrager les tribunaux, et de ridiculariser leurs jugemens, en ouvrant des souscriptions pour les condamnés; de prétendus publicistes ne déclareroient point une guerre de plume aux souverains allemands, et n'appuieroient ni les radicaux d'Angleterre, ni les révoltés d'Espagne, ni les insurgés d'Amérique; des maximes perverses n'endoctrineroient plus d'exécrables assassins. Si toutes ces assertions sont exactes, comme on ne sauroit en douter, une loi pénale sur la presse ne peut pas être embarrassante, ni longue à faire; les délits sont faciles à prévoir, faciles à préciser, et leur répression peut se concilier parfaitement avec la liberté. Il ne faut que le vouloir. Mais pour que cette volonté soit généralement connue, il faut que le ministère adopte une allure franche et décidée, et certes, ce n'est pas là ce que nous avons vu. Ce n'est donc point la liberté de la presse en elle-même qui est dangereuse, c'est le déchaînement de toutes les passions, exprimé par des écrits, dont aucune loi n'arrête le scandale; c'est une impulsion fausse, donnée soit par méchanceté, soit par maladresse, qui a pu faire croire que le royalisme étoit un délit; c'est enfin le système monstrueux qui conduisit un homme à s'allier avec la licence, pour s'en faire un appui contre la monarchie et contre la liberté. Si cet homme, au lieu de tout rapporter à lui, se fût servi de son pouvoir inconcevable pour soutenir le trône, et pour nous procurer le repos après lequel on soupiroit, il y a long-temps que nous jouirions de

toutes nos libertés constitutionnelles. Pendant quatre années d'une domination funeste, cet homme a fait plus de tort à la France et à l'Europe, que les vingt-cinq ans de révolution qui ont précédé son apparition sur la scène du monde. Heureusement il n'est plus ministre, et nous nous garderions d'en parler, si nous n'étions pas réduits à supporter l'héritage de malheur dont, en partant, il nous a laissé le pénible fardeau. L'asservissement arbitraire de la pensée est une de ses conceptions; génie étroit, il n'a vu que le mal, et n'a pas connu le remède; son orgueil s'est irrité des plaisanteries comme des attaques sérieuses dont il étoit l'objet, et c'est afin de l'apaiser que, trop inhabile pour marcher dans les voies constitutionnelles, il a cherché un repos incertain sous la bannière du despotisme; c'est donc à lui que nous attribuerons tous les maux qui peuvent en résulter.

Enfin, la censure est rétablie, et *le Conservateur* va suspendre ses travaux. C'est par son indépendance, autant que par la vérité de ses principes, qu'il a pu faire quelque bien; il cesseroit d'être utile, s'il écrivoit sous une influence quelconque. En traçant ces lignes, qui seront les dernières, je veux qu'elles portent au moins le témoignage de mon indignation contre celui dont l'ambition coupable a préparé pour nous une nouvelle et longue série de malheurs; je veux aussi qu'elles soient consacrées à défendre une de nos libertés les plus précieuses, afin de prouver que, malgré les injures et les calomnies, les écrivains royalistes combattent également le despotisme et l'anarchie, et que leur devise sera toujours, comme celle d'un ouvrage que la postérité recueillera peut-être : *la Monarchie, la Charte et les honnêtes Gens*.

D'HERBOUVILLE.

Grande et dernière Leçon.

M. le coadjuteur de Paris, dans son oraison funèbre de Mgr le duc de Berry, pleine de beaux morceaux d'une religieuse éloquence, s'exprime ainsi : « N'attendez donc pas que, vous transpor-
» tant sur le lieu même de l'horrible catastrophe,
» je m'arrête à vous en faire la peinture déchi-
» rante ; l'idée s'en affoiblit à mesure qu'on essaie
» de la retracer. Ne demandez pas que je vous
» représente la maison des plaisirs changée tout
» d'un coup en une maison de deuil ; une jeune
» et tendre épouse couverte du sang de son époux,
» préparant à la hâte, mais avec une présence
» d'esprit qui n'appartient qu'à la piété conjugale,
» la couche funèbre où elle va recevoir ses der-
» niers embrassemens ; et dressant de ses propres
» mains l'autel où vont être brisés les doux nœuds
» de son alliance ; les yeux des guerriers humides
» de pleurs ; de nombreux serviteurs arrivant en
» foule.... une famille en larmes, un Roi dans
» l'accablement, une princesse nourrie de mal-
» heurs, mais plus forte que tous les malheurs
» ensemble, dominant cette scène de désolation
» et d'épouvante, comme un cèdre majestueux,
» accoutumé aux tempêtes, ombrage les ruines
» amoncelées à ses pieds... et, tout près de là, un
» assassin tranquille.... »

Je m'arrête sur ces derniers mots, et j'y découvre le sujet de bien sérieuses réflexions. Elles termineront dignement, ce me semble, la carrière que *le Conservateur* a parcourue, et laisseront à ses lecteurs un souvenir honorable d'un écrit encouragé par leurs suffrages, et qui a été consacré à la défense de deux institutions auxquelles le père du genre humain a confié la perpétuité des

familles et des Etats, et la conservation du monde social, la religion et la monarchie.

La victime expirante, et *tout près de là un assassin tranquille!* Ainsi, dans une étroite enceinte, dans un espace de quelques pieds, la Providence a voulu mettre en présence, sous les yeux de la France représentée par son Roi, sous les yeux de l'Europe attentive à tout ce qui se passe en France, les extrêmes de l'ordre et du désordre, le principe destructeur de toute société et son principe conservateur et réparateur, l'être et le néant; et pour tout dire en deux mots, l'athéisme et le christianisme : l'athéisme qui hait et tue, et le christianisme qui aime et qui pardonne; l'un personnifié dans un monstre sombre comme l'Enfer, et froid comme la mort, sans motif personnel contre sa victime, aveugle, égaré, furieux, méditant depuis quatre ans l'exécrable projet de plonger le poignard dans le sein de celui qui ne l'a jamais offensé, qui ne le connoît même pas, se nourrissant de cette affreuse pensée, et enfonçant le poignard avec l'insensibilité d'une pierre qui tombe et vous écrase; tranquille après son crime comme la pierre après qu'elle a roulé, tranquille comme le néant, sans remords, sans crainte, sans espérance, sans aucun sentiment de l'homme, pas l'amour des siens, pas même l'amour de soi, sans rien de la raison humaine, pas même la démence; est-ce un homme, est-ce un animal, est-ce une production monstrueuse de quelque *règne* inconnu de la nature? non.... c'est un athée, il l'a dit lui-même, et pour qui *Dieu n'est qu'un mot;* son semblable est moins encore, il n'est rien. Tout auprès, et en regard, se montre le christianisme, né pour souffrir, combattre et triompher. Je le vois comme en personne et tout entier dans la malheureuse victime étendue sur le lit de douleur. Ce cœur, qui jamais ne repoussa la plainte,

qu'animoient trop vivement peut-être toutes les affections aimantes et généreuses, traversé par le fer meurtrier, et dans les angoisses d'une mort prochaine, respire, dans ce terrible moment, tous les sentimens de l'homme, tous les amours de la vie. Epouse, enfans, père, frère, sœur, amis, serviteurs, le Roi père de toute l'auguste famille et de la nôtre, sont autour de la royale victime, et tous en reçoivent des témoignages si doux hélas! et si cruels de tendresse, d'affection, de respect, de reconnoissance; il reçoit la bénédiction de son père, et la donne à son enfant, et la donne à celui qui n'est pas encore : oh! puisse-t-elle être exaucée! Il veut mourir dans les bras de sa tendre épouse; il embrasse ses amis, recommande sa mémoire à ses serviteurs; il n'oublie rien de ce qui lui fut cher; tout ce qu'il a aimé est l'objet de sa sollicitude et de ses regrets : c'est la vie tout entière au milieu de la mort, la vie avec ses amours, ses douleurs, ses espérances.

Mais un sentiment plus fort, un amour plus héroïque, un amour céleste domine tous ces amours de la terre, l'amour de son ennemi, de son assassin : c'est le plus fort de tous, c'est aussi le dernier, et il survit à tous les autres pour les épurer ou les expier. Cet amour retient son âme prête à s'exhaler, pour sauver, s'il le peut, la vie de celui qui lui arrache la sienne. Il l'appelle encore du nom d'*homme*, pour avoir le droit d'y voir son semblable et de lui pardonner; mais il ne peut obtenir sa grâce que du dispensateur de toute justice, du Roi, et le Roi tarde à venir, et l'amour qui le fait vivre pour attendre son Roi *est plus fort que la mort* (1). Il demande cette grâce, il la demande avec instance, et il meurt peut-être en l'espérant.

---

(1) *Fortis ut mors dilectio*. Eccles.

« Princes de l'Europe, chefs de cette belle partie du monde qui mérita le nom de *Chrétienté* tant qu'elle resta fidèle au christianisme, ne pleurez pas sur notre infortuné prince, pères des peuples, *pleurez plutôt sur vous et sur vos enfans*. Il ne m'appartient pas de vous parler au nom de la religion, et je n'emploie ici que le langage de la politique. Ce n'est sans doute que dans de profonds desseins de justice et peut-être de miséricorde, que la Providence a voulu mettre sous vos yeux, et dans un même tableau, le spectacle de toutes les lâches fureurs de l'athéisme, de toutes les vertus et de toute la force de la religion chrétienne; qu'elle a voulu placer le théâtre de si grandes et de si hautes leçons sur le théâtre même de tous les plaisirs et de toutes les folies, de ces plaisirs qui n'auroient dû être que l'amusement domestique de l'homme oisif, et dont vous avez fait une institution publique, un moyen de gouvernement, école de licence, de mollesse, de corruption, de frivolité qui a perdu les grands, qui a perverti les peuples, et l'Europe aussi blessée à mort périt au milieu de ses plaisirs et de ses théâtres. . .

» Vous avez tous assisté à ce triste et déchirant spectacle dans la personne du chef le plus ancien de la plus ancienne de vos illustres maisons; est-ce une dernière leçon donnée aux peuples et aux Rois? est-ce un dernier rayon de sa lumière, que la Providence a voulu faire luire sur nous avant de se retirer de la société et de l'abandonner aux ténèbres et à la désolation?

Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem.
Une éternelle nuit menaça l'univers.

» Laissez toutes ces dénominations de partis, vaine pâture de nos petites haines et de nos tristes divisions, royalistes, libéraux, modérés, démo-

crates, monarchistes, élevez-vous plus haut; athées ou chrétiens, nous ne serons bientôt plus autre chose, si nous ne le sommes déjà, et quand nous en serons là, il n'y aura plus que des assassins et des victimes.

Vous avez redouté la religion, et tous, plus ou moins, vous l'avez persécutée ou dans son chef, ou dans ses ministres, ou dans son enseignement, ou dans ses propriétés, ou dans son culte. Que vous en est-il revenu? vous ne pouviez gouverner sans elle, et elle gouvernoit pour vous, sans vous, et malgré vous, en inspirant aux peuples, en plaçant dans leur raison et dans leur cœur, des principes divins de docilité, de respect, d'affection, de support, qui leur faisoient chérir vos personnes, bénir vos bienfaits, partager vos peines, pardonner même vos fautes et vos erreurs. La religion étoit le seul ciment de l'édifice, et une fois détruit, les pierres se sont disjointes, et l'édifice a menacé ruine. Alors on a senti la nécessité de le refaire, et après avoir fermé l'oreille aux saintes inspirations de la nature, on s'est adressé aux vaines opinions des hommes. Les passions ont répondu, et les hommes, las d'être soumis à la souveraineté de Dieu, dont trop d'erreurs et de fautes avoient défiguré les images, se sont eux-mêmes érigés en souverains de droit, et bientôt en tyrans de fait, et à des tyrans, il faut des esclaves; et une vile servitude qui ne sera pas même tranquille, menace partout de remplacer une libre et fière obéissance. Voilà où en est l'Europe, et qu'elle soit destinée à périr ou à survivre à ses déchiremens, nous osons espérer, en terminant cette pénible carrière, que nos écrits resteront comme une protestation solennelle contre les erreurs qui l'auront perdue, ou comme un dépôt où elle retrouvera les doctrines qui peuvent la sauver. »

DE BONALD.

Essai sur les Institutions sociales, dans leur rapport avec les idées nouvelles ; par M. Ballanche (1).

Après de grands bouleversemens, la société a ses époques d'incertitude. Alors, les peuples sont travaillés d'un malaise inconnu, une secrète inquiétude se répand partout. Au milieu de ce trouble universel, les sages eux-mêmes sont tentés de prendre la maladie du corps social pour une crise de développement, et les âmes tendres, naturellement rêveuses, ne pouvant supporter le poids d'une trop longue indignation, imaginent un avenir chimérique qui les rend moins implacables pour le présent, et se font un monde idéal pour s'aider à vivre dans celui-ci.

Quand tout a été ébranlé, il faudroit dire aux hommes qu'ils périront s'ils ne rentrent pas dans l'ordre ; mais *cette parole est dure ;* elle répugne aux esprits doux et concilians, et il est difficile d'être plus bienveillant pour son siècle que M. Ballanche dans l'ouvrage que nous annonçons. Tous les grands principes de l'ordre social, toutes les bonnes doctrines littéraires et politiques y sont défendus ; et cependant M. Ballanche semble voir dans le mouvement qui leur est contraire, un effet de la marche progressive de l'esprit humain, et il annonce *la nécessité de mettre les institutions sociales en rapport avec les idées nouvelles.* Un homme de beaucoup d'esprit a dit que ce livre étoit une élégie sur le passé et un hymne sur l'avenir. M. Ballanche parle sans cesse d'un âge nouveau, d'idées nouvelles ; mais quelle vérité, quelle vertu notre siècle a t-il donc découvertes? Avant l'appa-

(1) Un vol. in-8°. Prix : 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez Renouard, Le Normant et Pichard.

rition du christianisme, le genre humain, plongé dans l'idolâtrie, avoit besoin de renaître; mais aujourd'hui que la lumière s'est levée sur *ceux qui étoient assis dans l'ombre de la mort*, malheur à nous si des doctrines renouvelées du paganisme venoient à nous surprendre, plus leur progrès seroit rapide, et plus nous approcherions de ce terme fixé à la race humaine, de ces temps prédits *où le Fils de l'homme trouvera peu de foi sur la terre.* La philosophie qu'on nous prêche aujourd'hui est la philosophie d'Epicure, que Montesquieu accuse de la ruine de l'Empire romain. Et cette félicité que rêvoit Condorcet, cette immortalité qu'il vouloit nous attribuer ici-bas, c'est le ciel des chrétiens qu'il bornoit à la terre. « Nous » ne sommes plus, dit M. Ballanche, dans l'attente » d'une révélation; il n'y a nulle part l'autel du » Dieu inconnu. Les peuples n'ont pas les yeux » élevés en haut pour voir de quel côté les cieux » s'abaisseront; ils n'attendent pas de Législateur » nouveau, parce que le christianisme est la per» fection des idées religieuses. »

Qu'y a-t-il donc dans les idées nouvelles qui appartienne en propre à cet âge? C'est cette rage effrénée d'indépendance de tous liens religieux et politiques. Un peuple nouveau s'élève en Europe; il nie les anciennes croyances. Ces hommes méprisent leurs pères, et rejettent les traditions, source de la vie morale. Les insensés! ils acceptent la transmission de la vie, et rejettent la transmission de la vérité. Ils refusent des ancêtres, et ils veulent des descendans. Mais quand la postérité les jugera, croient-ils que les siècles des vertus et du génie ne soient pas, à ses yeux, les siècles de lumières, et que les jours si sombres de nos malheurs et de nos crimes ne lui paroissent pas la punition de nos doctrines et de notre orgueil?

« On en est venu, dit M. Ballanche, à repousser

» l'autorité des siècles, l'autorité des usages, l'autorité des traditions. Mais la religion est comme » une patrie : quand on l'a quittée on tend vers » elle de tous ses vœux, et malgré soi on l'invoque » à chaque instant. Fichte a dit, avec autant de » profondeur que de raison, que nous naissons » tous dans la croyance. Ne l'oublions point; le » genre humain tout entier regrette aussi une pa- » trie qu'il a perdue. »

Personne n'est plus pénétré que M. Ballanche du danger des doctrines nouvelles contre l'ordre légitime. Tous ses principes politiques sont purs. Par quelle fatalité l'écrivain qui plaide si bien en faveur des bonnes doctrines, semble-t-il prêt à les abandonner dans l'application? Les hommes aujourd'hui lui paroissent-ils trop mauvais pour que les institutions qui ont fait la gloire des temps passés, ne leur conviennent plus? Mais quand la religion chrétienne parut, l'univers pouvoit-il espérer encore de beaux jours? Et cependant, c'est sous Tibère et Néron que s'élevoit la religion qui devoit détruire l'esclavage et fonder la véritable liberté. C'est de la fange du paganisme et de la philosophie d'Epicure, que le christianisme a retiré le monde. Penseroit-on aujourd'hui que le christianisme soit moins puissant ou les hommes plus corrompus?

La position dans laquelle M. Ballanche s'est placé est tout-à-fait difficile : naturellement porté à craindre l'effet des idées démocratiques et de la littérature romantique, il se laisse entraîner par ce qu'il appelle le mouvement du siècle, et il croit à un âge nouveau pour lequel a déjà vieilli le génie de Bossuet. « Il me semble, dit-il, voir Bossuet » s'enfoncer avec Isaïe et Jérémie dans la nuit des » traditions antiques. Je trouve en lui je ne sais » quoi de trop imposant pour nos imaginations, » qui ne veulent plus de joug. » Nous en sommes

vraiment fâchés pour les imaginations qui ne peuvent soutenir le poids de l'admiration qu'excite justement le plus grand orateur qui ait jamais paru; cet homme prodigieux, l'honneur et la lumière de la France. Mais l'âge des sophistes grecs et des Sénèque n'a point obscurci la gloire de Démosthène et de Cicéron, et il y a dans Bossuet quelque chose de plus, quelque chose d'impérissable, c'est ce que la religion y a mis.

M. Ballanche est conduit par son entraînement pour le temps présent, à désirer que la littérature orientale remplace parmi nous, dans le premier âge de la vie, la littérature d'Athènes et de Rome. J'avoue, comme Montesquieu, mon goût pour les anciens; cette antiquité m'enchante, et je suis toujours prêt à dire avec Pline : « C'est à Athènes » que vous allez, respectez les dieux. » Les grands écrivains des siècles de Périclès et d'Auguste sont les vrais prodiges du paganisme, et l'admiration que tous les âges leur ont vouée n'est point une idolâtrie.

Nous avons combattu tout ce qui nous a paru présenter de fâcheuses conséquences dans l'ouvrage de M. Ballanche. Nous lui reprocherons encore le néologisme de quelques expressions. M. Ballanche n'a pas besoin de *créer de nouveaux mots*. Son ouvrage est plein d'idées ingénieuses, d'aperçus heureux, et il est écrit souvent avec une pureté d'expression et une élégance qui deviennent tous les jours plus rares. Le chapitre sur les mœurs et les opinions, où sont très-bien exposées les contradictions qu'elles offrent en ce moment en France, est très-remarquable. Nous ne reprochons à l'auteur que le point de vue dans lequel il s'est placé. M. Ballanche est un exemple frappant de ce qu'a dit M. de Bonald : la littérature est l'expression de la société; tout a été si agité autour de nous, qu'on est tenté de prendre le

mouvement qui doit tout remettre à sa place, pour des menaces de ruines. Sans doute, comme on l'a remarqué avant nous, ceux qui ne veulent que le bien de l'Etat ne peuvent rien dans le commencement, mais ils peuvent tout dans la fin des troubles. Ce qui est nécessaire ne vieillit jamais : les partisans des idées nouvelles parlent haut ; mais M. Ballanche a trop d'esprit, pour se laisser *aller au plus grand bruit*. La religion ne peut changer, et la monarchie ne peut exister qu'avec les conditions nécessaires à son existence. Nous sommes encore environnés des nuages de la poussière qu'ont élevée nos débris ; mais cette poussière tombera, et la religion et la monarchie reparoîtront plus brillantes que jamais (1).

« Que les timides se rassurent, dit M. Ballanche » lui-même : la société ne peut périr, et la France » est restée à la tête de la civilisation de l'Europe, » malgré toutes les vicissitudes de la fortune. Il faut » donc que la France soit sauvée, sous peine d'en- » traîner tous les autres Etats de la vieille Europe » dans sa chute. La France ne doit jamais désespérer » de son salut. La Providence, qui lui a donné » la magistrature européenne, tantôt suscite » Charles-Martel pour écraser d'un seul coup les » formidables armées des Sarrazins au milieu de » leurs triomphes ; tantôt met dans les mains d'une » jeune vierge l'étendard des lis, pour faire sacrer » à Reims le fils de nos Rois ; tantôt convoque à » Paris tous les souverains de l'Europe, pour » assister à la restauration de la monarchie con- » servatrice de leurs propres droits. »

GENOUDE.

---

(1) La disposition de bienveillance de M. Ballanche, pour son siècle, est encore plus sensible dans un dialogue intitulé : *Le Vieillard et le Jeune Homme*, que M. Ballanche vient de publier.

Sur la discussion de la loi relative à la censure des journaux.

La discussion sur la censure des journaux peut servir de thermomètre à notre position politique. Tous les discours des orateurs du côté droit se sont, en résultat, à peu près bornés à ceci : « La licence de la presse attaque tous les jours la religion et mine la monarchie ; allons au secours de la religion et de la monarchie. Le scandale des jugemens nous prouve l'insuffisance des lois. Demandons au gouvernement de meilleures lois, et en attendant qu'il ait le temps de les faire, arrêtons le mal ; car, pour peu qu'il fît encore des progrès, nous n'en serions plus les maîtres. » Tel a été, en somme, le résultat de la question pour le côté droit de la Chambre, qui connoît mieux que personne les inconvéniens de la censure ; car tant qu'elle a duré, c'est aux dépens de ses principes qu'elle s'est exercée, et non pas aux dépens des doctrines contraires. Aujourd'hui le ministère s'écrie : « Nous voyons le mal où il est ; nous vous demandons la force nécessaire pour l'arrêter ; nous vous en conjurons sur la tombe du dernier fils de France, assassiné. » Le côté droit n'a pas cru avoir de choix à faire. Maintenant c'est au ministère à répondre à la France de l'emploi du pouvoir qu'il a demandé ; c'est à lui que la France aura le droit de s'en prendre, si ce pouvoir est exercé dans l'intérêt des passions, et non dans l'intérêt du trône.

Quant aux adversaires du projet de loi, leur discussion a été plus étendue. A propos de la censure des journaux, il est peu de questions qu'ils n'aient traitées ; et tous, à peu près, se sont réunis pour ne considérer la loi qui se discutoit, que comme partie d'un système qui se fondoit sur le changement de la loi des élections. Aussi le chan-

gement projeté a-t-il fourni une ample matière aux reproches adressés aux ministres. On les a aussi vertement semoncés de la manière dont, disoit-on, ils appuyoient le côté droit. C'est une singulière chose que la position de ce côté droit! est-il obligé de combattre les plans du ministère, on l'accuse de s'opposer à la volonté royale; est-il dans la nécessité d'appuyer le ministère dans des jours de péril, pour la monarchie et pour ces libertés publiques qui ne peuvent exister sans elle, on l'accuse de sacrifier ces mêmes libertés. Il n'y à pas de position possible pour ce pauvre côté droit. Heureusement pour lui que sa conscience et ses antécédens lui donnent au moins la paix de l'âme. Il peut s'avouer ce qu'il veut, l'avouer à tout le monde, et ne pas craindre d'être jugé.

Le ministère, dit-on, s'appuie sur les royalistes : si jamais cela arrive, j'en conviendrai de bonne foi, et avec d'autant plus de plaisir, que je crois que c'est l'unique moyen de salut pour la monarchie. Mais, en attendant, il est de fait que c'est le ministère qui a été soutenu par eux, et non le ministère qui les a appuyés. Les royalistes ne sont pour rien dans le conseil des lois; ils sont étrangers à la présentation de celles qui ont été discutées. Ils les ont soutenues, parce qu'ils avoient devant eux les voûtes de Saint-Denis, et qu'ils n'ont pas voulu assumer sur leurs têtes la responsabilité d'un nouveau crime : étrangers à ceux qui souillèrent la France, les enfans des victimes sans tache veulent être dignes de leurs pères. Libres dans leur opinion, ils n'ont à consulter, ni aucun accord, ni aucun sentiment de reconnoissance; guidés par leur cœur et par leur amour pour le bien de tous, ils ont appuyé les projets du ministère au moment du danger, et prouvé par là que le bonheur public est le premier mobile de leurs actions, comme il est le premier de leurs devoirs.

Dans le cours de la discussion, M. de La Fayette a brûlé avec complaisance un grain d'encens sur l'autel de la révolution d'Espagne; et la tribune nationale a retenti de l'apologie de la révolte. Les hommes de 1815 ont été, pour plusieurs autres orateurs, un sujet de digressions peu variées, mais toujours très-positives. Cette époque de 1815 est devenue une époque de grandes ressources: on va sans cesse y puiser des armes qui paroissent toujours bonnes, quelque usées qu'elles soient, et dont on croit toujours pouvoir se servir, quelque débile que soit la main qui les manie. Ce moyen d'attaque est aujourd'hui jugé, dit-on; on assure même qu'auprès des plus niais, il commence à perdre de sa valeur.

Inquiétudes sur le présent, menaces pour l'avenir, rien n'a été épargné. Heureusement que pour adoucir un peu la terreur que devoit inspirer ce genre de discussion, M. Benjamin Constant est venu promettre sa protection pour le jour du danger à ceux-là même qui s'y précipitoient en aveugles; et, malgré les lumières que lui, M. Constant, cherchoit à répandre dans l'assemblée: cette promesse a paru faire une heureuse impression; sûr dès lors de son avenir, chacun a pu l'envisager sans craintes; et je connois plusieurs personnes à qui la protection de M. Constant a paru un prix tellement flatteur, qu'elles se sont promis de tout faire pour l'obtenir. M. Camille Jordan, Conseiller d'État, n'a pas laissé tant d'espérance que M. Benjamin; mais en revanche, il a exprimé les mêmes craintes, la même horreur du despotisme qui menace nos libertés, et du danger qui, selon lui, menace le trône et le gouvernement avec la censure des journaux. Il a parlé du sol mouvant, des frayeurs ministérielles, d'une alliance bizarre, des ouvriers d'une tour de Babel politique, et de la quadrature du cercle. Il a prétendu que la loi proposée tenoit

à un système dont il falloit embrasser l'ensemble pour le caractériser ; que l'instinct national avoit été blessé par une défiance mal déguisée pour l'élite de la nation dans les colléges électoraux. Certes, si, à la nomination d'un régicide, il y a eu défiance mal déguisée, et qu'elle n'ait pas été hautement avouée, je suis convaincu que l'on a eu grand tort.

Après une forte opposition aux mesures demandées par le ministre, M. Camille Jordan lui a toutefois déclaré qu'une immense majorité nationale lui tendoit encore les bras, et qu'elle étoit prête à lui pardonner ses erreurs pour ne se souvenir que de ses services. Ce qui, traduit en langue vulgaire, veut dire : « Administrez comme je voudrai, je vous soutiendrai ; mais, dans le cas contraire, vous perdrez mon appui. » M. Royer-Collard a aussi parlé contre le projet, et son discours a rappelé celui de M. Camille, sans ajouter à sa force. Tout étoit déjà épuisé depuis long-temps. On a souvent parlé dans cette discussion d'une majorité nationale ; si de bonne foi on vouloit la voir où elle est, on la trouveroit dans ce grand nombre d'hommes paisibles, honnêtes et religieux qui veulent avant tout la stabilité du trône, par amour pour la race de nos Rois, et par la conviction où ils sont que la tranquillité et le bonheur commun en dépendent. Cette majorité qui est immense en France, ne juge ni d'après quelques pamphlets, ni d'après quelques opinions ; elle juge d'après ce sentiment de ce qui est bien, de ce qui est nécessaire, sentiment commun à tous les hommes, et développé surtout après trente ans de révolutions. Cette majorité fit flotter partout le drapeau blanc en 1814. Elle l'arbora de nouveau en 1815, après les cent-jours ; elle existe encore aujourd'hui, quoi qu'on ait fait pour la diviser, et on la retrouveroit sans aucun doute au moment du péril, aussi

forte et aussi dévouée; les royalistes, loin de la redouter, se livrent au contraire à elle avec confiance; et toutes les fois qu'on en appellera à l'opinion d'une majorité *nationale*, les royalistes seront tranquilles sur le résultat. La masse a toujours été royaliste en France; et toutes les fois que le peuple a pris une part active à des mouvemens, cela a été en faveur de la royauté. Que ceux-là qui parlent souvent de notre histoire, se rappellent le siége de Lyon, le 13 vendémiaire, l'insurrection du Midi en 1799, la guerre royale de la Vendée, le dévouement de 1814 et de 1815, et que par là ils jugent de l'avenir (1).

Dans le courant de la discussion des articles, on a émis plusieurs principes que nous sommes loin de partager. On s'est élevé contre l'idée présentée par M. Benoît, que la contre-révolution étoit faite par la Charte, et on a prétendu, au contraire, que la Charte étoit venue consacrer les principes et les résultats utiles de la révolution, et que c'étoit pour cela que la Charte avoit été reçue avec un consentement unanime. Sans entrer dans une discussion de mots, nous irons droit au fait. Le fait nous dira ce qui est: la révolution a été faite pour détruire la royauté; elle a été consommée le 21 janvier 1793, sur la place Louis XV. Le contraire de la révolution étoit le rétablissement de la royauté légitime, et le contraire de la révolution étant la contre-révolution, la contre-révolution a eu lieu le jour où le Roi est remonté sur le trône, où, pour premier acte de son pouvoir, il a octroyé une Charte que personne n'avoit le droit, ni de demander, ni de refuser. La Charte a donc fait la contre-révolution, et elle en est si bien la preuve, qu'au moment où, pendant les cent-jours, la révolution a reparu, la Charte a

(1) MM. Crignon d'Auzouër, Cornet-Dincourt et quelques autres députés n'ont pu profiter de leur tour d'inscription, à cause de la clôture de la discussion sur l'ensemble de la loi.

été détruite et brisée par beaucoup de gens qui aujourd'hui s'en font les plus ardens défenseurs.

Nous disons que personne n'avoit le droit ni de demander, ni de refuser la Charte, en réponse à ce qui a été dit sur le motif qui auroit fait que la Charte auroit été reçue avec un consentement unanime. En effet, qui est-ce qui pouvoit, à l'époque de la restauration, vouloir composer avec le Roi? Certes, ce n'étoit pas le peuple de la France qui avoit arboré partout son antique drapeau, qui l'avoit arboré pendant que Buonaparte traitoit encore avec les puissances étrangères; qui pouvoit demander au Roi une constitution quelconque; qui pouvoit, je le répète, vouloir composer avec lui? la révolution seule; où étoit donc sa force, et quels étoient ses moyens? Fatiguée de la longue série de nos triomphes, la fortune nous faisoit subir à notre tour le sort que notre prospérité imposa long-temps à d'autres peuples; la France étoit partout envahie, la capitale occupée, notre population décimée; et nos vieux soldats couverts de blessures, étonnés de voir la victoire infidèle à leur courage, rentroient dans le cœur d'un pays qui ne soupiroit qu'après le repos, et qui, ne le voyant que dans le retour de la légitimité, en avoit déjà arboré la bannière. Où étoit la force qui auroit pu refuser la Charte, octroyée par le pouvoir royal? Dans la révolution; mais, si la révolution étoit nulle pour demander, elle l'étoit de même pour refuser; elle n'avoit pas plus un droit réel, qu'elle n'avoit un droit légitime, pas plus un pouvoir de fait, qu'elle n'avoit un pouvoir de droit. Nous parlera-t-on de la constitution du sénat, de ce corps qui, servile pour tous les ordres du despote, ne se crut quelque chose, que pour proposer des conditions au souverain légitime, dont toute la France avoit proclamé le nom, sans s'embarrasser si Buonaparte avoit créé un sénat, et si cet instrument du despotisme impérial existoit encore : on a parlé

des cent-jours; et on a dit qu'il falloit se taire sur cette époque, parce que la haute sagesse du Roi lui avoit dit qu'une nation tout entière ne pouvoit pas être criminelle, et que, pour consolider le présent, il falloit oublier le passé.

A Dieu ne plaise que je me permette d'interpréter les paroles royales; mais je repousse de toutes mes forces l'induction qu'on veut en tirer, lorsque l'on en conclut que la nation entière a été criminelle au 20 mars. Ce n'est pas la nation, victime au 20 mars de l'égarement de quelques hommes, qui en fut la complice; le dévouement de la capitale et de toutes les parties de la France, sera consacré par l'histoire; ses pages feront à chacun la part qui lui est due, et c'est en repoussant des assertions pareilles, qu'on peut mettre de la modération; car les faits parlent, et ils suffisent pour fixer l'opinion. Mais protester contre tout ce qui tend à incriminer la France, nous paroît un devoir, et nous le remplissons. Notre patrie a assez de ses malheurs, sans qu'on y ajoute encore, et si la révolution vouloit être aussi indulgente pour la vertu, que la vertu l'est pour elle, il y auroit moins de scandale et plus de repos.

Le Conservateur a parcouru depuis dix-huit mois sa carrière dans l'intérêt de la religion, de la monarchie et de l'honneur; les hommes qui ont attaché leur nom à cet ouvrage, ont peut-être la consolation de pouvoir se dire que quelques succès ont couronné leurs efforts, et que la confiance s'accordoit à des pages que dictoient l'amour du bien de tous et le dévouement au monarque. Des circonstances indépendantes de notre constance nous arrêtent aujourd'hui : nous espérons que les personnes qui ont bien voulu attacher quelque prix à nos travaux ne se méprendront pas à nos motifs; nous sommes dévoués aux principes que nous avons défendus; ils nous paroissent les seuls

propres à rendre le repos à notre belle et malheureuse patrie ; notre silence n'aideroit pas à sa ruine dans des jours de danger.

CASTELBAJAC.

A M. L'EDITEUR DU CONSERVATEUR.

Paris, 23 mars 1820.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser la XXXIIIe Livraison du *Parachute monarchique*, IIe section des *Mémoires de l'Académie des Ignorans*, en vous priant d'annoncer, dans une des plus prochaines Livraisons du *Conservateur*, que l'Académie y propose un prix de trois cents francs pour l'auteur du Mémoire qui indiquera le mieux *les moyens les plus prompts, et en même temps les plus modérés, pour anéantir* A JAMAIS LA RÉVOLUTION.

La XIIe Livraison du *Mercure Royal*, qui paroîtra sous peu de jours, fera savoir au public que le prix a été porté de 300 fr. à 600 fr., par un autre abonné qui a fourni ce fonds supplémentaire, en imposant toutefois, à ceux qui voudroient concourir pour ce prix, l'obligation *de ne pas porter* atteinte, par leurs propositions, à ce que la Charte royale qui nous régit a consacré des résultats de la révolution.

Je n'abuserai pas de votre complaisance, en vous sollicitant de répéter, dans *le Conservateur*, les détails que renferment, à cet égard, les deux Livraisons que je viens de vous citer. Comme je pense que les personnes qui désireront concourir pour le prix proposé ne manqueront pas d'en faire la demande à l'Académie, il me suffira que vous veuillez bien insérer cette lettre dans une de vos plus prochaines Livraisons. Permettez-moi d'insister pour la plus prompte insertion possible,

attendu que le concours sera fermé le 20 juin prochain, et le prix décerné à l'un des Mémoires parvenus à l'Académie, à cette époque de rigueur.

Il est indispensable que j'ajoute, avant de finir, que chaque Mémoire doit parvenir, franc de port, au secrétariat de l'Académie, portant une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté, et renfermant le nom de son auteur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le chevalier DE FONVIELLE,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Ignorans,
rue Saint-Honoré, n° 290.

LITTÉRATURE.

Nous ne terminerons pas notre carrière sans avoir parlé de l'entreprise littéraire la plus considérable et la plus utile qui se soit faite de notre temps. Tout le monde connoît la *Biographie universelle* (1), et tout le monde sait que cet immense répertoire historique, commencé depuis près de dix ans, a été continué sans interruption, malgré tous les obstacles que les événemens politiques y ont apportés. Il suffit de l'avoir lue et

(1) BIOGRAPHIE UNIVERSELLE ANCIENNE ET MODERNE, ou *Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont distingués par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes*, OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF, rédigé et signé par une société de gens de lettres et de savans. Il doit être composé de trente-six volumes, et déjà il en a paru vingt-quatre, par Livraisons de deux volumes. La XIIIe, qui comprend les tomes XXV et XXVI, sera publiée dans le mois de mai prochain, chez l'Editeur, L. G. Michaud, rue de Cléry, n° 13, et se vendra au même prix que les précédentes, savoir : sur papier carré fin, 14 fr., et 19 fr. franc de port par la poste; grand-raisin fin, 24 fr., et 30 fr.; vélin superfin, 48 fr., et 53 fr. Il a été tiré un seul exemplaire sur peau de vélin, avec figures, du prix de 600 fr. le volume. On peut joindre à chaque volume un cahier d'environ vingt portraits gravés au trait, et dont le prix est de 3 fr. pour le papier ordinaire, 4 fr. pour le papier grand-raisin, et 6 fr. pour le vélin.

consultée, pour être convaincu de sa supériorité sur tous les ouvrages du même genre. Parvenue aux deux tiers de son exécution, la *Biographie universelle* a déjà été traduite et imitée dans toutes les langues de l'Europe, et partout elle est considérée comme la base nécessaire de toutes les bibliothèques. L'empressement avec lequel on attend chaque Livraison, n'a pourtant pas entraîné les auteurs et les éditeurs dans une précipitation funeste à tant d'entreprises semblables, et le public a remarqué que, loin de se ralentir dans leur zèle, ils mettent à la rédaction de chaque volume des soins qui le rendent supérieur à celui qui l'a précédé. La lenteur même est ici le garant de la perfection. La France est le seul pays de l'Europe où de pareils travaux s'exécutent avec une légèreté qui feroit sourire de pitié les savans de l'Allemagne et de l'Angleterre. C'est à cette impatience qu'on doit attribuer toutes ces éditions de nos grands auteurs, dans la plupart desquelles on trouve si peu de correction : il en est de nos livres comme de nos lois, et nos éditeurs n'ont pas plus de rapport avec les Etienne et les Elzévirs, que nos législateurs et nos ministres ne ressemblent aux Sully, aux Richelieu et aux Colbert. Nous louerons donc les auteurs de la *Biographie* d'avoir su résister à cette impatiente frivolité du public.

Ce fut une idée très-heureuse que de réunir des écrivains de divers genres, et de charger chacun d'eux de la partie qui avoit fait plus spécialement l'objet de ses études. Qui auroit pu, mieux que MM. Biot et Delambre, composer les articles des physiciens et des astronomes, mieux que MM. Cuvier et du Petit-Thouars, ceux des botanistes et de l'histoire naturelle? A quelles mains plus habiles que celles de MM. Suard et Ginguené auroit-on confié ce qui regarde l'histoire d'Angleterre et l'histoire d'Italie? Quelques-uns de ces auteurs, il est vrai, sont morts au milieu de leurs travaux; mais ils ont été presque aussitôt remplacés par des hommes également distingués. L'illustre poëte Delille lui-même avoit voulu consacrer cette entreprise en composant pour elle l'article LA BRUYÈRE.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Maison de Condé (1).

Nous avons annoncé déjà cette intéressante collection qui comprend la vie du grand Condé, écrite par l'un de ses plus illustres descendans, le dernier prince de ce nom, et la vie de celui-ci composée par M. de Sevelinges.

Rien ne peut donner une idée plus juste et en même temps plus intéressante de ce premier morceau historique, que la lettre de l'auteur lui-même, dont le *fac simile* se trouve en tête de l'introduction :

« Le rang où le sort m'a fait naître, l'éducation que » j'ai reçue, le nom que je porte, et la carrière que » j'ai suivie, m'ont sans cesse remis sous les yeux la cé- » lébrité du plus illustre de mes pères : à peine pouvois- » je entendre, que mes oreilles ont été fortement frap- » pées du nom du grand Condé ; mes instituteurs m'en » ont parlé par devoir, mes parens pour élever mon » âme, mes amis pour encourager mon zèle, tout le » militaire enfin par l'enthousiasme que ce héros ins- » pire, et par bonté pour un de ses descendans. » Quoique j'aie toute ma vie dévoré son histoire, beau- » coup de particularités et beaucoup de dates échap- » poient à ma mémoire, et quand on en parloit » devant moi, j'étois honteux de ne pouvoir pas dis- » siper avec certitude les doutes qui s'élevoient dans » la conversation sur quelques faits ou quelques époques » de la vie de mon trisaïeul. Pour m'éviter cette petite » humiliation, car c'en étoit une à mes yeux, j'ai pris » la plume, afin de mieux inculquer dans ma mémoire » tout ce qui avoit rapport à ce grand homme. Je » comptois prendre simplement des notes dans la plu- » part des livres qui parlent de lui ; mais l'admiration » et l'intérêt que m'inspiroient sa vie, prolongeoient, » malgré moi, le charme que je trouvois à m'en occu- » per, et je me suis trouvé, sans m'en apercevoir, avoir

---

(1) Deux vol. in-8°. Prix : 18 fr., et 22 fr. *franco*. Chez Boucher, rue des Bons-Enfans ; n° 34, Le Normant, et Pichard.

» fait un ouvrage plus considérable que l'espèce d'abrégé » chronologique que je m'étois proposé. On trouvera » sans doute que mon style se ressent et de mon pre- » mier projet et du sentiment profond qui l'a dicté. » Je n'ai pu m'astreindre à cette marche uniforme, » sage et modérée, qui caractérise l'histoire : je me suis » entiérement abandonné à ma façon de sentir, à mes » réflexions, à mes idées. J'espère que mes lecteurs, si » jamais j'en ai, me rendront la justice d'être persuadés » que cette espèce de désordre, loin d'être une préten- » tion, ne laisse à cet essai d'autre mérite, à mes yeux, » que celui d'avoir occupé dignement mes loisirs. »

Cette lettre peut faire juger dans quelle disposition d'esprit et de cœur a écrit feu Mgr le prince de Condé ; mais on se tromperoit si l'on s'en rapportoit à sa modestie. Ce n'est pas seulement par le nom du héros et celui de l'historien, ce n'est pas par l'authenticité des sources où il a puisé, et jusqu'alors fermées pour tout autre que pour lui, qu'on doit apprécier le mérite de cette composition. L'exécution même en garantit le succès. On peut appliquer au prince de Condé ce qui fut dit de César : *Eodem animo scripsit quo bellavit.*

Sa narration est simple, claire, rapide ; ses réflexions sont concises et judicieuses. Passionné pour la gloire de son aïeul, il ne sacrifie jamais la vérité à l'admiration En retraçant des exploits que désavoue la fidélité, il n'arrache pas les feuillets du livre, comme la Muse de Chantilly ; mais il y consigne ce que la sévère équité veut qu'il dise, et du grand guerrier, et du sujet coupable.

La vie du prince de Condé, par M. de Sevelinges, sera lue avec intérêt par tous ceux qui aiment les actions héroïques ; elle doit plaire surtout aux braves compagnons qui les ont partagées. Cette nouvelle production justifie la réputation distinguée de l'auteur.

Mais ce qui donne un prix particulier à cette collection, c'est la correspondance du prince de Condé avec tous les souverains et princes des familles royales de l'Europe. En voyant les *fac simile* de lettres autographes écrites par trente personnages célèbres des deux derniers siècles et du siècle présent, on éprouve je ne

sais quelle émotion mêlée de respect : la curiosité même trouve une jouissance jusque dans la ressemblance de ces lignes qu'on sait avoir été tracées par la main du *grand Condé*, de *Louis XIV*, d'*Anne d'Autriche*, de *Gaston d'Orléans*, *Turenne*, *Mazarin*, *Louvois*, du *prince de Condé*, de *Louis XVIII*, *Monsieur*, *Madame*, de *LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berry ;* des empereurs de Russie *Paul* et *Alexandre ;* des impératrices *Marie* et *Catherine*, etc.

L'éditeur de cet ouvrage a donc rendu un véritable service à la littérature historique, et les suffrages du public ne peuvent manquer d'encourager son entreprise. Il a enrichi le premier volume des portraits lithographiés du grand Condé et du dernier prince de cette maison si fertile en héros, si chère à la France par sa gloire, et par l'horrible attentat qui a mis entre deux augustes pères une si douloureuse conformité de malheur.

Une entreprise a été formée, en dernier lieu, pour la continuation et l'achèvement du magnifique ouvrage de feu M. le comte de Choiseul-Gouffier. La première partie seulement du *Voyage pittoresque de la Grèce* a pu paroître du vivant de l'auteur. S'il ne lui a pas été permis de l'achever, ce sera du moins une consolation pour les amis des arts de voir rassembler, par des mains habiles, les nombreux matériaux qu'il y avoit depuis long-temps destinés. M. Blaise, libraire, qu'une belle édition des *Lettres de Mme de Sévigné* a déjà fait connoître avantageusement, a fait, à la mort de M. de Choiseul-Gouffier, l'acquisition entière de ces précieux documens : planches gravées, texte, dessins levés sur les lieux, tout aujourd'hui se trouve entre ses mains ; déjà, sous sa direction, des artistes distingués exécutent les cartes et les vues qui restoient à graver. Une livraison, formant la seconde partie du deuxième volume, est au moment de paroître ; elle sera suivie prochainement de la troisième et dernière. Ainsi l'intervalle qui se sera écoulé entre la première et la seconde publication ne sera pas moindre que de l'année 1782 à l'année 1820.

Si on n'avoit pas de mémoire, on n'auroit pas de jugement, puisqu'on manqueroit de points de comparaison, et qu'on ne juge qu'en comparant.

Lorsque les journaux étoient soumis à la censure, et que les écrits non périodiques étoient libres, il étoit défendu aux journaux d'annoncer les ouvrages dans lesquels on trouvoit des vérités opposées aux mensonges que la police faisoit circuler.

Je ne dis pas que cette combinaison se reproduira avec la censure nouvellement accordée; mais, comme il n'y a encore de point de comparaison que dans l'expérience faite, je crois devoir profiter de la dernière Livraison du *Conservateur* pour annoncer que, le 15 avril, je ferai paroître, chez M. Le Normant, imprimeur du *Conservateur*, un ouvrage dans lequel il y aura assez de vérités pour faire comprendre qu'il n'y a pas que la censure qui empêche d'éclairer la France sur sa véritable situation.

Cet ouvrage portera pour titre : *Quelques Réflexions sur les trois premiers mois de l'année* 1820, par J. Fiévée, auteur de la *Correspondance Politique et Administrative*. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.

Je donnerai des titres différens aux ouvrages que je publierai, tant que durera la censure des écrits périodiques, ayant été averti que le système d'interprétation pourroit s'étendre jusqu'à considérer comme périodique ma *Correspondance*, quoiqu'elle n'ait jamais paru qu'à des intervalles de plusieurs mois, et même de plus d'une année.

Fiévée.

Paris, ce 30 mars 1820.

J'avois formé le projet de finir cet ouvrage comme je l'avois commencé, c'est-à-dire d'en composer la dernière Livraison toute entière, et de la consacrer à retracer les services que les écrivains du *Conservateur* ont rendus à la cause monarchique; services immenses, j'ose le dire, et qu'on reconnoîtra surtout quand on n'entendra plus la voix du *Conservateur*. Le temps m'a manqué pour cette récapitulation : mes devoirs comme pair, un autre travail (1) qu'on a daigné confier, sinon à mes talens, du moins à ma fidélité, m'obligeront à me renfermer dans une courte analyse; je la placerai à la fin de cet article.

Je ne saurois mieux exposer les sentimens dans lesquels je termine *le Conservateur*, qu'en donnant ici le discours que je n'ai pu prononcer à la Chambre des Pairs, dans la séance du 25 de ce mois, sur le projet de loi relatif à la suspension de la liberté individuelle : j'étois malheureusement le dernier des orateurs inscrits contre le projet, et la discussion a été close avant que la parole ait pu m'être accordée (2). J'espère qu'on reconnoîtra dans mon discours l'homme qui n'a cessé de demander *la Charte et les Honnêtes Gens*. Dans les combats multipliés que j'ai été forcé de soutenir, peut-être aurai-je eu le malheur d'ac-

---

(1) *La Vie de Mgr le duc de Berry*. Elle paroîtra dans quinze jours ou trois semaines. Il n'est peut-être pas inutile d'annoncer ici d'avance cet ouvrage : sous la dernière censure, on tançoit vertement les écrivains qui s'avisoient de parler de moi. Il n'étoit pas permis de prononcer mon nom dans les journaux, même sous le rapport littéraire, à moins qu'on ne l'accompagnât de ces *honnêtetés* dont Voltaire nous a fait connoître des modèles.

(2) M. le marquis Barbé-Marbois avoit eu l'obligeance de me céder sa place, et j'allois monter à la tribune lorsque la clôture a été prononcée.

croître la malveillance de mes ennemis: mais si j'ai acquis, bien malgré moi, de nouveaux droits à leur haine, j'ai du moins fait mes efforts pour augmenter ceux que j'avois à leur estime.

Voici donc mon discours :

Messieurs,

Je n'approuve pas la maxime qui dit : *Périsse la société plutôt qu'un principe*. En matière de gouvernement, les vérités sont relatives, et non pas absolues ; les libertés publiques ne sont pas toutes renfermées dans les mêmes formes ; elles peuvent exister dans les institutions les plus diverses. Je comprends que, selon les circonstances, on modifie l'opinion qu'on pouvoit avoir eue sur telle ou telle loi, et qu'on admette dans un temps, sans se contredire, une mesure que l'on avoit repoussée dans un autre. Je crois qu'il est de la nature même de la liberté que les droits de cette liberté soient quelquefois suspendus : nier cette vérité, c'est fermer les yeux à la lumière, c'est rejeter tous les exemples de l'histoire. Les plus grands génies politiques, depuis Aristote jusqu'à Montesquieu, sont convenus qu'en certains cas il est utile aux peuples de se mettre à l'abri dans une sorte de despotisme légal et temporaire : on ne s'établit pas pour toujours dans le méchant asile où l'on se réfugie quelquefois pendant un orage. L'Angleterre (l'exemple en a déjà été cité à cette tribune) suspend souvent l'acte d'*habeas corpus* ; Rome eut sa dictature où tous les genres de liberté disparoissoient.

Un noble pair (1), dans un discours d'ailleurs très-remarquable, vous a dit hier, Messieurs, qu'on ne pouvoit tirer aucune induction de la dictature romaine en faveur de la suspension d'une

(1) M. le comte Daru.

de nos libertés publiques. Sa raison est que la dictature appartenoit à une constitution républicaine, et que jamais les anciens ne se seroient avisés de placer un dictateur auprès d'un monarque. Ce raisonnement ne m'a pas convaincu. Quand on suspend une liberté dans une monarchie, il ne s'agit pas de placer un dictateur auprès d'un monarque; il s'agit de réunir à l'autorité suprême un des pouvoirs dont la constitution l'a privé, de reporter la souveraineté à sa source; en un mot, de revêtir le Roi de la dictature. Il y a donc dans l'exemple, analogie politique. Ce ne fut pas, comme on vous l'a dit encore, l'institution de la dictature qui perdit la république romaine, car cette république ne périt pas sous Cincinnatus; ce fut ce qui détruit tous les États, la corruption: Rome ne répudia la liberté pour devenir la concubine des tyrans, que lorsqu'elle se fut dépouillée de l'innocence de ses mœurs et de son respect pour les dieux.

Ainsi, Messieurs, je dois en convenir avec sincérité, les nobles pairs qui votent pour les lois d'exception sont parfaitement fondés en raison et en principe, puisqu'ils ont la conviction que ces lois sont nécessaires dans ce moment. D'accord avec eux sur la question de droit, je ne diffère de leur manière de voir que sur le point de fait. Ce n'est pas pour soutenir cette liberté de théorie qui, depuis trente ans, a servi d'étendard à tous les crimes; ce n'est pas pour déclamer les lieux communs de la révolution, que je viens voter contre le projet de loi, mais par la persuasion où je suis que les lois d'exception ne prêteront pas aux ministres le secours qu'ils en espèrent, et qu'elles fourniront aux ennemis du gouvernement un nouveau prétexte de calomnie.

Je crus devoir m'abstenir de demander la parole contre le dernier projet de loi de censure: la

question sembloit m'être un peu personnelle ; ma position auroit affoibli mes raisonnemens. Mais j'ai voté contre ce projet de loi, parce qu'il m'est démontré que la censure, dans l'état actuel de l'opinion, loin d'être un bien, est un mal. Elle n'arrêtera point la licence ; elle multipliera les libelles : rien n'empêchera même les journalistes de publier, en forme de brochures, les passages qu'on aura retranchés de leurs articles ; et, comme la censure est presque toujours passionnée ou puérile, ses rognures ne montreront que ses ridicules ou ses abus. Contre la licence de la presse, le seul remède est une forte loi répressive.

Je vote maintenant contre la suspension de la liberté individuelle, et je n'ai plus, sur cette question, les mêmes raisons de garder le silence. Il me semble évident qu'il y a, dans nos lois existantes, tous les moyens nécessaires pour arrêter les traîtres et déjouer les machinations du crime. La mesure qu'on vous propose d'adopter n'ajouteroit aux lois dont le gouvernement est armé, qu'un impuissant arbitraire. Voulez-vous éloigner tous les dangers? Remontez à la source du mal : rendez à la religion son influence ; remettez en honneur la grande propriété ; faites disparoître la démocratie de vos codes, l'individualité de vos systèmes ; ranimez les tribunaux ; donnez aux agens de l'autorité une impulsion monarchique ; laissez reparoître cette véritable opinion publique que l'on a constamment étouffée, et vous serez bientôt débarrassés des assassins et des conspirateurs.

Une erreur trop commune aux gouvernemens, c'est de croire qu'ils augmentent leurs forces en augmentant leur pouvoir : une armure trop pesante rend immobile celui qui la porte. Oui, Messieurs, je suis convaincu que notre salut dépend aujourd'hui beaucoup plus de l'administration que des lois. Les événemens nous débordent,

leur torrent nous entraîne : ce qui étoit important, il y a deux mois, n'est plus dans ce moment que d'un intérêt secondaire. Quand l'Europe entière est menacée, quand l'Angleterre est troublée, quand la Prusse est travaillée par des sociétés secrètes, quand l'Espagne a pour législateurs des soldats, quand la France voit tomber ses princes sous le poignard révolutionnaire, des lois d'exception ne sont pas des remèdes. Il faut maintenant prendre un parti : si l'on reste dans l'incertitude où l'on paroît flotter encore, nous périrons; si ce qu'on voit fait peur; si l'on ménage les assassins et les démagogues, parce qu'on a tué Mgr le duc de Berry, et ébranlé le trône de Ferdinand, nous périrons.

L'ancienne société européenne est-elle prête à se dissoudre? un monde inconnu va-t-il sortir du milieu des ruines? les mœurs qui se corrompent, et les esprits qui ne reconnoissent plus d'autorités, n'établiront-ils pas dans les Etats modernes deux principes ennemis d'esclavage et d'indépendance, dont le combat amènera d'effroyables bouleversemens? Nous l'ignorons; mais nous savons que le seul moyen de nous défendre avec succès, c'est de nous renfermer dans les libertés publiques, en appelant à leur secours les gens de bien, et les forces de la morale et de la religion. Cette position est inexpugnable; ne la quittons pas, si nous ne voulons donner un avantage décisif à nos ennemis.

Nous ne pouvons nous dissimuler, Messieurs, qu'il y ait en France des hommes dont les intérêts se sont formés hors de la monarchie légitime. Qu'on nous demande à nous, vieux serviteurs du Roi, tous les genres de sacrifices, cela n'auroit aucun inconvénient, n'altéreroit en rien notre fidélité. Mais en est-il ainsi de ces générations que trente années de révolution ont rendues étrangères

à nos monarques, et qui ne les connoissent que par les récits de l'histoire? Elles les considèrent comme les gardiens sacrés de nos libertés; mais elles n'ont pas encore pour eux cette soumission filiale qui fait notre heureux partage. Il y a donc un grand intérêt à ménager ces hommes, à les ménager pour le bonheur de notre patrie; car souvenons-nous toujours qu'il ne peut y avoir de bonheur en France, que sous le gouvernement des fils de Saint Louis. Eux seuls possèdent cette force de droit que chacun sent, et qui ôte tout prétexte aux commotions politiques; eux seuls s'élèvent par la grandeur de leur race à cette hauteur où les amours-propres ne peuvent atteindre, et où toutes les prétentions expirent. Mais si la légitimité se retiroit, que nous resteroit-il? Une république qui deviendroit bientôt une affreuse anarchie, et puis un empire militaire avec son aigle sanglant et le cortége de ses servitudes.

Soyons donc scrupuleux sur l'abandon de ces libertés dont on a horriblement abusé sans doute, mais dont l'absence, même temporaire, pourroit faire naître une autre espèce de mal. Prenons garde de trop attaquer, par nos frayeurs, ce gouvernement représentatif, qui sans doute a ses inconvéniens comme tous les autres, mais qui est la transaction naturelle entre les anciennes idées et les idées nouvelles, le point d'arrêt entre la monarchie et la république. Il peut être antipathique à quelque partie de notre caractère; il peut, en nous rappelant des excès de tribune, nous épouvanter par d'affreux souvenirs, nous dégoûter par de hideuses ressemblances; il peut nous paroître chancelant dans les temps d'orage; mais il n'en est pas moins vrai qu'en dérogeant à ses principes, nous hâterions les catastrophes qu'il nous importe de prévenir.

Il y a deux moyens de produire des révolu-

tions : c'est de trop abonder dans le sens d'une institution nouvelle, ou de trop y résister. En cédant à l'impulsion populaire, on arrive à l'anarchie, aux crimes qui en sont la suite, au despotisme qui en est le châtiment. En voulant trop se roidir contre l'esprit d'un siècle, on peut également tout briser, marcher par une autre voie à la confusion, et puis à la tyrannie.

La monarchie représentative convient à un peuple vieilli, où l'éducation a répandu, dans toutes les classes de la société, des connoissances à peu près égales, et mis en circulation un certain nombre d'idées politiques. Un ancien plaçoit la source du pouvoir dans le génie : le gouvernement représentatif fait dériver le pouvoir de l'intelligence, sans détruire le principe absolu de la souveraineté qui réside dans le monarque. Dans cet ordre de choses, lorsqu'il n'est pas contrarié, le mérite est presque sûr d'être appelé tôt ou tard au timon des affaires : c'est le gouvernement, pour ainsi dire, vivant par lui-même qui choisit à la longue ses agens et ses ministres. Des lois d'exception qui dénaturent ce gouvernement, le seul possible aujourd'hui (sauf le despotisme militaire), ont certainement un danger. Tout le mal vient de ce qu'un des trois pouvoirs de ce gouvernement, le pouvoir aristocratique, est presque nul parmi nous, et qu'il laisse le pouvoir royal lutter seul contre le pouvoir démocratique.

J'ai pris les choses d'un peu haut, Messieurs; il m'a semblé utile de regarder la question par son grand côté. Je pourrois, dans une nature d'intérêt, demander comment, contre qui et par qui les lois d'exception seront exercées; je pourrois demander si la suspension de la liberté individuelle ne compromettra pas la sûreté des meilleurs serviteurs du Roi; je pourrois m'enquérir si on laissera toujours parler l'impiété en forçant la religion à se taire;

s'il sera défendu, comme il l'étoit quelquefois sous l'ancienne censure, de faire l'éloge de nos princes ; si l'on nous forcera de nous priver des larmes que nous répandons sur le cercueil de Mgr le duc de Berry. Prince infortuné! vous nous promettiez un grand Roi! vous aviez commencé dans les camps comme Henri IV; vous deviez finir comme lui : vous n'avez évité de ses malheurs que la couronne.

Ces alarmes, Messieurs, pourroient être justifiées pour un royaliste comme moi, lorsque je vois un directeur général déclarer à la tribune de l'autre Chambre que les journaux monarchiques ont fait autant de mal que les feuilles révolutionnaires; lorsque je ne retrouve plus dans le *Moniteur* que des phrases entortillées, au lieu de ces paroles claires et flatteuses qu'un ministre avoit adressées à certains députés; paroles que tous les autres journaux ont répétées : les nuits sont longues; on a le temps de revenir sur un sentiment généreux. J'aurois donc quelque sujet raisonnable d'appréhender que les armes qu'on me demande ne fussent une seconde fois tournées contre l'opinion à laquelle je me fais honneur d'appartenir.

Mais je ne veux, Messieurs, répandre dans ce discours aucune amertume. J'espère qu'un esprit de paix dominera désormais le conseil. Je dirai même, avec franchise, que quelques uns des nobles pairs qui votent, comme moi, contre le présent project de loi, ont employé des raisons, selon moi, peu concluantes : ces nombreuses dénonciations, ces nouveaux suspects, ces espions en mouvement, ces gendarmes en campagne, toute cette horrible peinture, au lieu d'effrayer, donne un peu envie de sourire : ces argumens s'adressent sans doute à nos jeunes familles : on aura pris les pères pour les enfans.

La sincérité de ces aveux, Messieurs, prouvera à l'autorité qu'on ne doit voir, dans mon opinion sur la liberté individuelle et sur une juste liberté de la presse, que la conséquence naturelle des opinions de toute ma vie. On me feroit injure en me soupçonnant d'être conduit à cette tribune par des ressentimens particuliers, ou par un misérable esprit de contention. Je me regarderois comme un bien mauvais Français, si je n'étois alarmé des périls de la France, si je ne sentois la nécessité d'une union sincère entre toutes les opinions modérées. A Dieu ne plaise que l'on me confonde avec ces hommes qui font des libertés publiques une espèce de machine pour renverser la monarchie légitime, au lieu d'en faire une colonne pour la soutenir! à Dieu ne plaise que j'entre jamais dans les rangs de ceux qui n'attaquent les dépositaires de l'autorité, que pour avilir la puissance royale! Loin donc de trouver un secret plaisir à augmenter les embarras du ministère, loin de vouloir incessamment l'attaquer, je désire vivement qu'il m'offre une occasion loyale de le défendre. Les lois actuelles d'exception ne sont point son ouvrage; il les a soutenues; il ne les auroit peut-être pas proposées. Je ne poursuis donc, dans ces lois, que le reste du système de l'ancien ministère qui a mis la France sur le bord de l'abîme. Le nouveau président du conseil ne m'inspire aucune crainte. S'il s'agissoit de lui confier mon honneur, ma vie, ma fortune, je les remettrois sans hésiter entre ses nobles mains. Mais les libertés publiques (principale sauvegarde du trône dans ces temps d'inquiétude et d'innovation) ne m'appartiennent pas; les suspendre me paroît inutile et dangereux : cette conviction m'ôte le droit de voter pour le projet de loi.

Messieurs, si j'ai jamais trouvé un devoir pénible, c'est celui que je viens de remplir. J'ai long-

temps balancé ; long-temps j'ai cru que je n'aurois pas assez de courage pour voter un moment hors des rangs de mes respectables amis, de ces illustres victimes de la fidélité, qui ont répandu sur nos malheurs tout l'éclat de la gloire : je dis de la gloire, Messieurs, car les Français n'ont jamais pris la gloire pour le succès, et l'ont toujours confondue avec le courage. Accoutumé à défendre la couronne, j'ai cru devoir encore l'avertir d'un nouveau danger. Peut-être ce danger n'est-il qu'imaginaire ; mais quoi qu'il arrive, soit qu'on écoute ou qu'on n'écoute pas ma voix, je ne servirai que la monarchie légitime, et la destinée des Bourbons sera la mienne.

Je vote contre le projet de loi.

Tel étoit le discours que j'avois préparé pour la Chambre des Pairs. Que l'on recherche mes opinions politiques dans tous mes ouvrages, depuis les premiers jusqu'aux derniers, on n'y trouvera pas une autre profession de foi. Les mêmes principes se retrouvent à toutes les pages du *Conservateur* : cet ouvrage prit naissance au moment où nous nous aperçûmes que la monarchie étoit en péril. Si les royalistes ont reconquis l'opinion ; si la *Correspondance privée* a été détruite ; si nos adversaires sont obligés de parler maintenant notre langage ; si la loi des élections va subir des changemens ; si la garde et l'armée n'ont pas été décomposées ; si un funeste système a été ébranlé sur ses bases ; si un ministère plus funeste encore est tombé ; si l'on a été éclairé sur la vaste conspiration qui menace tous les propriétaires, tous les souverains, toutes les monarchies, on le doit, en grande partie, aux efforts réunis des écrivains du *Conservateur* : la France et l'Europe en conviennent ; nos ennemis l'avouent.

Il nous restoit encore beaucoup à faire ; et, malgré les dégoûts attachés à ce genre d'ouvrage, nous étions résolus à continuer nos sacrifices. Une loi vient nous arrêter : ni nos principes, ni notre position, ne nous permettent d'écrire sous la censure. D'un autre côté, il ne nous convient pas d'éluder la loi. Les opinions révolutionnaires trouveront des moyens de se soustraire à la surveillance ministérielle ; mais les bons principes seroient moins bons par cela seul qu'ils se déroberoient à l'autorité : la vérité peut se montrer sous le voile de la fable ; elle ne prend jamais le masque de l'erreur.

Une chose m'afflige ; je crains que le silence du *Conservateur* ne nuise à la cause monarchique. Ce recueil, devenu le dépôt général des saines doctrines, avoit établi une unité de principes et d'efforts entre tous les honnêtes gens de l'Europe : il disoit ce qu'il falloit craindre ; il apprenoit ce qu'il falloit espérer ; et son succès, en défendant des victimes, lui donnoit le moyen d'en secourir d'autres.

Cependant que les royalistes ne se découragent pas : *le Conservateur* les laisse dans une position beaucoup meilleure que celle où il les trouva. De plus je ne renonce pas à combattre leurs ennemis dans des écrits non soumis à la censure : on sait que mes intérêts particuliers me touchent peu, et que je ne crains personne.

Il faut se séparer ; le temps presse. Le projet de loi de censure, adopté par la Chambre des Pairs, va l'être par la Chambre des Députés ; et *le Conservateur* va cesser de paroître. Puissent les royalistes, encore une fois volontairement désarmés, être mieux payés de ce dernier sacrifice que de tous ceux qu'ils ont déjà faits ! puissent-ils ne pas voir renaître les abus dont ils ont eu tant à se plaindre ! Pour moi, heureux d'avoir défendu les

nobles et touchans intérêts de la France monarchique, je serai trop récompensé, si elle garde un souvenir bienveillant au *Conservateur*.

Le Vicomte DE CHATEAUBRIAND.

Eloge funèbre de S. A. R. Mgr le Duc de Berry, par M. Choppin, étudiant en droit, qui remporta, en 1817, le prix d'honneur au concours général de Paris. In-8°. Prix, 1 fr. 50 c., et 1 fr. 65 c. par la poste. — A Paris, chez Egron: rue des Noyers, n° 37.

Ode sur la Mort de S. A. R. Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, Fils de France; par F. Côme. Prix : 50 c. — Chez le Normant, rue de Seine, n° 8.

Essai historique et critique sur la Législation des Grains jusqu'à ce jour, ou Mémoire sur cette question proposée par la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne : « *Quels sont les meilleurs moyens de prévenir, avec les seules ressources de la France, la disette des blés et les trop grandes variations dans leurs prix?* Ouvrage qui a obtenu une médaille d'or. Par M. Chaillou-des-Barres, ancien préfet, etc. In-8° Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. 10 c. par la poste. — De l'imprimerie de Firmin Didot, rue Jacob, n° 24.

Tableau philosophique des probabilités de Peines morales, classées selon les trois sièges de nos sensations, l'esprit, le cœur et l'âme, depuis le plus leger sentiment de déplaisance jusqu'aux plus vives agitations du désespoir; par M. Every-Ono. Prix : 2 fr., et 2 fr. 15 c. par la poste. — A Paris, chez Verdière, libraire, quai des Augustins, n° 25; chez Mongie, libraire, boulevard Poissonnière, n° 18; et chez tous les marchands de gravures et de nouveautés.

Ce tableau, d'une forme originale, est l'ouvrage d'un homme qui paroît avoir beaucoup observé et senti profondément.

L'auteur, animé des sentimens religieux qui éclatent dans sa composition et dans le texte explicatif qui lui sert d'encadrement, promet à ses lecteurs un second Tableau, pendant de celui-ci, pour les jouissances et les félicités morales. Nous dirons donc avec lui, d'après La Fontaine :

> Tout au monde est mêlé d'amertume et de charmes;
> La guerre a ses douceurs, l'hymen a ses alarmes.

Et peut-être pourrons-nous dire avec plus de philosophie : *Sperate, miseri; cavete, felices.*

— On va mettre en vente chez N. Pichard, quai de Conti, n° 5, et chez Le Normant, rue de Seine, n° 8, un ouvrage intitulé : *Berryana*. C'est un recueil des mots les plus remarquables de S. A. R. Mgr le duc de Berry; il est précédé d'une vie du prince, et de pièces inédites. In-18. Prix : 2 fr. 25 c. avec portrait et *fac simile*.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pag.

FIN DE LA TABLE.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE.